



société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 70 756 346 €
siège social : Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris

Rapport annuel 2013

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2014 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1	Le Groupe CGG	4	6	Comptes de l'exercice 2013 — informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	176
1.1	Informations financières sélectionnées	4	6.1	Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG	177
1.2	Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société	6	6.2	Tableau des résultats financiers du Groupe au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)	252
1.3	Principales activités du Groupe	8	6.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013	253
1.4	Liste des implantations du Groupe	21	6.4	Comptes annuels 2013-2012 de CGG	254
1.5	Politique d'innovation et d'investissements	23	6.5	Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du code de commerce)	279
1.6	Développements récents	26	6.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2013	280
1.7	Structure juridique — relations intragroupe	28	6.7	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	281
2	Environnement, développement durable & salariés	34	6.8	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	287
2.1	Environnement et développement durable	34	6.9	Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2012 et 2013	288
2.2	Salariés	49	6.10	Litiges et arbitrages	289
2.3	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	62	7	Informations sur la Société et le capital	292
3	Facteurs de risques	67	7.1	Informations sur la société	292
3.1	Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales	67	7.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	294
3.2	Risques liés à l'industrie	73	7.3	Principaux actionnaires	301
3.3	Risques liés à l'endettement du Groupe	77	7.4	Contrats importants	307
3.4	Autres risques de nature financière	82	7.5	Opérations avec les apparentés	309
3.5	Assurances	84	8	Informations complémentaires	312
3.6	Sous-traitance	85	8.1	Personnes responsables	312
4	Gouvernement d'entreprise	89	8.2	Contrôleurs légaux	313
4.1	Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société	89	8.3	Documents accessibles au public	314
4.2	Organes d'administration et de direction	90	8.4	Tables de concordance	315
4.3	Rémunération et avantages	104			
4.4	Fonctionnement du Conseil d'administration — Comités	136			
5	Situation financière, résultats et perspectives	158			
5.1	Examen de la situation financière et du résultat	158			
5.2	Perspectives	171			

1

LE GROUPE CGG

1.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	4
1.2	HISTORIQUE ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	6
1.3	PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE	8
1.3.1	Acquisition	9
1.3.1.1	Acquisition Marine	9
1.3.1.2	Acquisition Terrestre et Aéroportée	12
1.3.2	Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »)	15
1.3.3	Équipements	18
1.4	LISTE DES IMPLANTATIONS DU GROUPE	21
1.5	POLITIQUE D'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENTS	23
1.6	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS	26
1.7	STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRAGROUPES	28
1.7.1	Organigramme	28
1.7.2	Relations intragroupe	30
1.7.3	Principaux agrégats des filiales	31

1

LE GROUPE CGG

1.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2012 et 2011. Ce tableau doit être lu avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans les documents de référence 2012 et 2011 incorporés par référence au présent document.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique l'amendement de la norme IAS 19 — Avantages au personnel. L'application de cet amendement constitue un changement de méthodes comptables applicable de manière rétrospective. À ce titre, les états financiers historiques ont été retraités.

(En millions de dollars US, sauf données par action et ratios)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité)	31 décembre 2011 (retraité)
Résultat :			
Chiffre d'affaires	3 765,8	3 410,5	3 180,9
Autres produits des activités ordinaires	2,1	3,6	3,3
Coût des ventes	(2 977,2)	(2 685,4)	(2 649,4)
Marge brute	790,7	728,7	534,8
Coûts nets de Recherche et Développement	(105,9)	(92,8)	(77,0)
Frais commerciaux	(118,6)	(96,0)	(83,1)
Frais généraux et administratifs	(215,9)	(182,6)	(201,8)
Autres produits (charges) nets	(105,2)	(26,7)	34,3
Impairment sur écart d'acquisition	(640,0)	—	—
Résultat d'exploitation	(394,9)	330,6	207,2
Coût de l'endettement financier net	(191,7)	(156,7)	(174,5)
Autres produits (charges) financiers, nets	(22,3)	(19,7)	0,8
Impôts sur les bénéfices	(82,9)	(99,2)	(63,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,6	37,4	16,4
Résultat net de l'ensemble consolidé	(691,2)	92,4	(13,2)
Attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	7,6	17,2	13,9
Attribué aux actionnaires de CGG SA	(698,8)	75,2	(27,1)
Résultat net par action :			
Base ^(a)	(3,95)	0,46	(0,17)
Dilué ^(b)	(3,95)	0,46	(0,17)
Bilan :			
Disponibilités et titres de placement à court terme	530,0	1 520,2	531,4
Besoin en fonds de roulement ^(c)	532,0	783,5	488,7
Immobilisations corporelles, nettes	1 557,8	1 159,5	1 183,2
Études multiclients	818,0	604,2	527,3
Écarts d'acquisition	2 483,2	2 415,5	2 688,2
Total des actifs	8 262,8	8 332,8	7 191,5
Dette financière ^(d)	2 747,6	2 305,2	1 942,1
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGG SA	3 799,9	4 483,2	3 794,6

(a) Le résultat net par action de base a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 176 734 989, 162 077 608 et 158 571 323, respectivement aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

(b) Le résultat net, par action dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 176 734 989, 163 409 442 et 158 571 323 respectivement aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

(c) Comprend les comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, produits constatés d'avance, provisions part court terme et autres passifs courants.

(d) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

(En millions de dollars US, sauf ratios)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité)	31 décembre 2011 (retraité)
Autres données financières historiques et autres ratios :			
EBIT ^(a)	(394,3)	368,0	223,6
EBITDAS ^(b)	1 139,7	1 006,2	826,1
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ^(c)	347,2	368,8	365,6
Investissements en trésorerie dans les études multiclients	479,4	363,8	203,2
Endettement net ^(d)	2 217,7	785,0	1 410,6
Dette financière ^(e) / EBITDAS ^(b)	2,4 x	2,3 x	2,4 x
Endettement net ^(d) / EBITDAS ^(b)	1,9 x	0,8 x	1,7 x
EBITDAS ^(b) / Charges financières, nettes	5,9 x	6,4 x	4,7 x

- (a) Le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (EBIT) a remplacé le résultat d'exploitation comme principal indicateur de performance du Groupe en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos joint-ventures. L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence. D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT différemment. L'EBIT ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de la performance opérationnelle du Groupe ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (b) L'EBITDAS (ou EBITDA) est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multiclient, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire, car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit être considéré comme une alternative ni aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (c) Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris les coûts de développement capitalisés et la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations ; mais exclut les acquisitions par crédit-bail).
- (d) « Endettement net » signifie concours bancaires de court terme, dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), dettes financières de long terme (y compris part long terme des crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.
- (e) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

1.2. HISTORIQUE ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe est le premier prestataire international de services géophysiques intégrés ainsi que le premier fabricant mondial d'équipements géophysiques. Ses principaux clients en matière de prestations de services géophysiques sont les compagnies pétrolières et les compagnies gazières qui utilisent l'imagerie sismique comme support à l'exploration et au développement des réserves.

La Société a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La filiale Sercel a été créée dans les années 1960 pour répondre aux besoins de matériel d'enregistrement sismique du Groupe. Sercel a mis notamment sur le marché le système d'enregistrement numérique SN 348 qui allait devenir la référence de l'industrie dans les années 1980.

Dans les années 1980 et 1990, la sismique marine a enregistré une croissance significative axée notamment sur le

Golfe du Mexique, la Mer du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Cet essor du marché de la marine ainsi que le développement rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a affecté alors le Groupe qui n'avait à cette période qu'une flotte limitée de navires sismiques.

Début 1997, la Société a été introduite en bourse au New York Stock Exchange afin de pouvoir plus aisément financer sa stratégie de développement et asseoir sa notoriété internationale dans le secteur parapétrolier.

En 2007, à la suite de l'acquisition du groupe Veritas, le Groupe s'est hissé au premier rang de l'industrie sismique mondiale en devenant CGGVeritas.

En 2013, suite à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le Groupe a simplifié sa marque en « CGG ». Le changement de dénomination sociale de la Société cotée, préalablement dénommée « Compagnie Générale de Géophysique — Veritas », en « CGG » a été approuvé par les actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 3 mai 2013.

Historique et événements importants dans le développement des activités de Sercel

Dans le domaine des équipements géophysiques, Sercel a su combiner au fil du temps une dynamique forte de croissance organique avec un parcours de croissance externe.

Sercel a également poursuivi activement son développement en Chine en acquérant en janvier 2004 une participation majoritaire de 51 % dans la société Hebei JunFeng Geophysical Equipment Co. Ltd., implantée dans la province du Hebei et principal fournisseur de géophones et de câbles sismiques pour les entreprises sismiques chinoises.

En 2006, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Vibration Technology Ltd, une société écossaise spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de systèmes d'acquisitions sismiques sans câble.

L'acquisition en 2007 de Veritas n'a pas affecté la politique de technologie ouverte de Sercel. La stratégie de Sercel, qui vise à maintenir et à développer les technologies de pointe et à offrir de nouvelles générations de produits différenciateurs en se concentrant sur les marchés clés, a ainsi été maintenue et poursuivie.

En mai 2008, Sercel a renforcé son expertise dans l'instrumentation des puits grâce à l'acquisition de Metrolog, un fournisseur d'outils de puits de premier rang pour l'industrie pétrolière, notamment de sondes de haute pression et haute température.

En décembre 2008, Sercel a acquis la société de logiciels Quest Geo, une société à capitaux privés basée en Angleterre et spécialisée dans les logiciels de navigation.

En début d'année 2009, à travers l'acquisition d'Optoplan, filiale de Wavefield Inseis ASA, Sercel a accru son domaine d'expertise dans les câbles à capteur optique pour l'acquisition offshore et, grâce à cela, le premier système d'enregistrement sismique basé sur la technologie de fibre optique a été déployé sur le champ d'Ekofisk en mer du Nord au cours de l'été 2010.

En janvier 2012, Sercel a acquis les actifs de la société Geophysical Research Corporation, qui est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière; cette acquisition a permis de renforcer la diversification de Sercel dans l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée.

En 2013, l'acquisition de la société hollandaise De Regt, spécialisée dans les câbles marins et qui fait partie de la Division Geoscience de Fugro, a contribué à l'élargissement de l'offre de Sercel dans le domaine des équipements marins.

Historique et événements importants dans le développement des activités des Divisions Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir

Au cours des dix dernières années, le Groupe a également renforcé son positionnement sur certaines des activités aujourd'hui regroupées au sein des Divisions Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir.

Ainsi, en se portant acquéreur en janvier 2007 de la société sismique américaine Veritas, et en décembre 2008, de la Société Wavefield Inseis ASA, une société norvégienne cotée à Oslo, le Groupe a intensifié ses activités d'acquisition marine.

Par ailleurs, les acquisitions de Veritas et de la Division Geoscience de Fugro, lancée le 24 septembre 2012 et

effective le 31 janvier 2013, ont permis de développer et renforcer très significativement le Groupe dans les services de traitement des données sismiques, d'imagerie, et de caractérisation de réservoirs.

Enfin, en parallèle à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le Groupe a décidé de réduire son exposition directe aux activités d'acquisition terrestre en apportant à compter du 16 février 2013 ses activités d'acquisition en zones de transition et de fonds de mer (*Shallow Water & Ocean Bottom Systems*) à la joint-venture Seabed Geosolutions BV, détenue à 60 % par Fugro et 40 % par CGG.

1.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Jusqu'au 1^{er} février 2013, les opérations du Groupe étaient organisées en deux secteurs d'activités opérationnelles : les Services géophysiques et les Équipements géophysiques.

Le secteur des Équipements géophysiques correspondait à la « Division Équipements », regroupant les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des matériels et équipements nécessaires à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer, ou dans les puits.

Le secteur des Services géophysiques comprenait les activités d'acquisition sismiques terrestres et marines ainsi que l'activité de traitement et d'interprétation des données sismiques à des fins d'imagerie du sous-sol et de suivi de réservoir et enfin l'activité de commercialisation de données sismiques, terrestres et marines, acquises et traitées préalablement pour compte propre (« activité multiclients »).

Le 1^{er} février 2013, à la suite de l'acquisition de la Division Geoscience du Groupe Fugro, une nouvelle organisation opérationnelle a été mise en place afin notamment d'aligner la structure de gestion du Groupe à sa nouvelle taille et à sa stratégie de développement. Le Groupe est désormais organisé autour des trois Divisions (Équipements — Acquisition — Géologie, Géophysique & Réservoir), intégrant dix lignes de produits, six fonctions « Groupe » et cinq départements « Corporate ». Les trois nouvelles Divisions permettent de mieux couvrir la chaîne de valeur de l'exploration à la production, ce qui offre au Groupe de nombreuses et nouvelles possibilités pour créer de la valeur pour ses actionnaires, clients, collaborateurs et partenaires.

Une description détaillée de cette nouvelle organisation est fournie au chapitre 4.4. du présent document de référence. En outre, les perspectives des activités nouvellement acquises sont décrites au chapitre 5.2.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité en millions de dollars US

	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>			
Acquisition Marine	1 786	1 310	1 073
Acquisition Terrestre et Aéroportée	440	568	445
Production de la Division Acquisition	2 226	1 878	1 518
Données multiclients, de bassins et gestion de données	585	472	497
Imagerie et Réservoir	711	478	442
Chiffre d'affaires de la Division Géologie, Géophysique & Réservoir	1 296	950	939
Production de la Division Équipements	1 045	1 204	1 142
Production éliminée et autres	(801)	(621)	(418)
Total Consolidé	3 766	3 411	3 181

Répartition géographique par destination du chiffre d'affaires consolidé par activité en millions de dollars US

	Au 31 décembre					
	2013		2012 (retraité)		2011 (retraité)	
	MU.S.\$	%	MU.S.\$	%	MU.S.\$	%
Amérique du Nord	872	23 %	730	21 %	705	22 %
Amérique Centrale et Amérique du Sud	310	8 %	500	15 %	641	20 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	1 666	45 %	1 246	37 %	1 134	36 %
Asie Pacifique	918	24 %	935	27 %	701	22 %
Total Consolidé	3 766	100 %	3 411	100 %	3 181	100 %

Les clients du Groupe se répartissent entre les compagnies pétrolières nationales, les grandes compagnies internationales (les « majors ») et les compagnies indépendantes. En 2013, les deux principaux clients du Groupe représentaient respectivement 5,1 % et 3,9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les estimations relatives au marché géophysique ainsi qu'à la position concurrentielle du Groupe, celle des secteurs Équipements, Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir et des secteurs d'activités qui le composent, sont basées sur des données internes de la Société. Aucune base de données externe n'est à ce jour disponible.

1.3.1. Acquisition

La Division Acquisition de CGG comprend les services d'acquisition géophysique allant de l'acquisition terrestre et marine à l'acquisition aéroportée ou à l'acquisition de fond de mer, que ces services soient opérés directement par CGG ou *via* des joint-ventures. Son personnel et ses actifs industriels opèrent dans tous les environnements. Pour mener à bien ses opérations d'acquisition terrestre et marine, CGG utilise en général la gamme la plus récente des équipements géophysiques produits par Sercel.

1.3.1.1. Acquisition Marine

Présentation générale

Avec une flotte de 21 navires à fin 2013, CGG fournit une gamme complète de services d'acquisition marine 2D ou 3D, principalement dans le Golfe du Mexique, la Mer du Nord, au large des côtes de l'Afrique occidentale et du Brésil ainsi que dans la région Asie Pacifique. CGG propose également son expertise d'acquisition de données sismiques marines en zones « frontières » et a fait figure de pionnier en zone arctique ainsi que sur la côte Est de l'Afrique et en Mer Noire.

Le Groupe réalise à la fois des études sismiques marines contractuelles et des études multiclients pour son propre compte. Depuis l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, CGG offre également des services propriétaires d'acquisition et de traitement de données marines magnétiques, gravimétriques et bathymétriques, en association avec des études sismiques ou de manière indépendante.

Description de l'activité

Les études sismiques marines de surface sont réalisées au moyen, d'une part, de sources à air comprimé afin d'émettre des impulsions acoustiques et, d'autre part, d'hydrophones récepteurs disposés à l'intérieur de flûtes sismiques (streamers) pour enregistrer le signal sismique. Ces streamers, le long desquels les hydrophones sont disposés en ensembles réguliers à intervalles de 12,5 mètres, peuvent atteindre une longueur de 12 km. La capacité d'acquisition d'un navire est fonction du nombre de streamers que sa puissance propulsive lui permet de tracter et du nombre de sources acoustiques déployées. L'augmentation du nombre de sources et de streamers permet au navire de réaliser les études avec une efficacité, une définition et une rapidité accrues.

En acquisition marine, comme en acquisition terrestre et aéroportée, le Groupe opère selon deux approches commerciales et financières différentes :

- la première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires journaliers fixes ou fonction du nombre de kilomètres carrés d'acquisition réalisés. Le contrat peut, dans certains

cas, protéger le contracteur des éléments opérationnels hors de son contrôle tels qu'une mauvaise météo ou des interférences avec d'autres activités sur le champ pétrolier. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunérera donc le contracteur géophysique pour couvrir le coût total du projet à un prix convenu au moment de l'attribution du contrat. Le bénéfice d'exploitation pour le contracteur est donc la différence entre le prix de vente et le prix de revient final de l'étude ;

► la seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « multiclients ». Plusieurs clients assurent le préfinancement de l'acquisition, qui peut donner lieu par la suite à des après-ventes, CGG restant propriétaire de l'étude. Dans ce cas, les opérations d'acquisition sont réalisées au profit de l'activité multiclients, qui, entre autres, développe et commercialise une librairie d'études géophysiques. Cette activité a été intégrée à la Division Géologie, Géophysique & Réservoir en 2013. De plus amples informations sur cette activité sont disponibles dans le chapitre Division Géologie, Géophysique & Réservoir du présent document.

- la seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « multiclients ». Plusieurs clients assurent le préfinancement de l'acquisition, qui peut donner lieu par la suite à des après-ventes, CGG restant propriétaire de l'étude. Dans ce cas, les opérations d'acquisition sont réalisées au profit de l'activité multiclients, qui, entre autres, développe et commercialise une librairie d'études géophysiques. Cette activité a été intégrée à la Division Géologie, Géophysique & Réservoir en 2013. De plus amples informations sur cette activité sont disponibles dans le chapitre Division Géologie, Géophysique & Réservoir du présent document.

Description de la flotte de navires du Groupe

Au 31 décembre 2013, la flotte de CGG se composait de 21 navires, dont 15 navires 3D de grande capacité (12 streamers ou plus), 4 navires 3D de capacité moyenne (8-12 streamers) et 2 navires de 3D/2D de moindre capacité.

Les navires *Oceanic Sirius*, *Oceanic Vega*, *Geo Coral*, *Geo Caspian*, *Oceanic Endeavour*, *CGG Alizé*, *Geo Caribbean*, *Oceanic Phoenix*, *Oceanic Champion*, *Viking Vision*, *Geo Celtic* et *Oceanic Challenger*, peuvent notamment chacun déployer plus de 12 streamers simultanément.

La flotte s'est accrue le 31 janvier 2013 avec l'acquisition des navires de Fugro Geoteam : *Geo Caspian*, *Geo Caribbean*, *Geo Celtic*, *Geo Coral*, *Geo Atlantic* et *Geo Barents*, avec comme finalité de conserver durablement les quatre premiers navires dits « C-Class » dans une perspective de modernisation de la flotte du Groupe, et de rendre les deux derniers à leur propriétaire une fois leur charte expirée. C'est ainsi que le *Geo Atlantic* a été retourné à son propriétaire Rieber Shipping le 30 octobre 2013.

L'étude record réalisée par le *Geo Caribbean*, opérant dans une configuration 8 x 160m x 12km dans le Golfe du Mexique, est représentative des capacités technologiques de CGG.

Tous les navires 3D de grande capacité de CGG sont équipés de streamers solides Sentinel, qui offrent de nombreux avantages par rapport aux streamers liquides, permettant en particulier de réaliser des études dans des eaux plus agitées, d'enregistrer des données de meilleur contenu fréquentiel et rapport signal sur bruit, et de réduire l'impact des opérations sur l'environnement. Les 15 navires à haute capacité de CGG peuvent déployer la technologie BroadSeis, la solution d'acquisition à large bande de fréquence du Groupe, combinant des équipements de pointe, des techniques d'acquisition à l'aide de streamers opérés à profondeur variable et une technologie propriétaire d'imagerie et de suppression des zones d'ombres liées à la réflexion des ondes sismiques. Fin 2013, la moitié de la flotte de CGG était aussi capable de déployer la technologie BroadSource, laquelle, combinée avec BroadSeis, permet à CGG d'offrir les meilleures données possibles à large bande de fréquence (2-200 Hz).

En ligne avec l'objectif de recentrage rapide sur une flotte opérée 3D de taille optimale, dans le contexte actuel de marché, le Groupe a pris la décision de réduire son recours aux bateaux source externes et d'utiliser certains de ses navires 2D et 3D en configuration de bateaux source pour la réalisation de certaines études « Wide Azimuth » :

- ▶ le *Bergen Surveyor*, utilisé jusqu'à présent comme bateau source, a été retourné à son propriétaire par anticipation le 17 octobre 2013 ;
- ▶ le *Geo Barents* et le *Pacific Finder* sont utilisés comme bateaux source depuis octobre 2013 ;
- ▶ le *Vantage*, le *Geowave Voyager* et le *Viking I* le sont depuis décembre 2013.

Bourbon Offshore a fourni, en 2013, les trois premiers navires d'une flotte de six navires de support (les navires de support fournissent les services auxiliaires requis par les

navires sismiques dont le ravitaillement en carburant, en nourriture et en équipements, la rotation d'équipage, le stockage, l'assistance et le soutien pendant les opérations de maintenance en mer). Ces trois navires (*Bourbon Petrel*, *Bourbon Fulmar* et *Bourbon Gannet*) ont été déployés au sein de la flotte CGG, pour remplacer des navires de support moins performants.

GESTION MARITIME DE LA FLOTTE OPÉRÉE

Dans le contexte du plan de performance Marine et de la réduction du nombre de prestataires des opérations maritimes de navires (*ship management*), et reprenant des termes comparables à l'accord de joint-venture signé en 2011 avec Eidesvik, CGG a signé, le 16 avril 2013, un accord de joint-venture avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA), l'armateur français, visant à intégrer une société commune pour la gestion maritime de quatre de navires 3D de haute capacité du Groupe, *CGG Alizé*, *Oceanic Challenger*, *Oceanic Phoenix* et *Symphony*. Cette joint-venture nommée Geofield Ship Management Services SAS est basée à Suresnes (France), et est détenue à hauteur de 50 % par LDA et 50 % par le Groupe. Elle est aujourd'hui opérationnelle, et gère les contrats de prestations d'opérations maritimes des quatre navires précités. La création de cette joint-venture s'est accompagnée de la mise en place d'une équipe d'experts qui est totalement consacrée à la gestion maritime de la flotte pour en améliorer la performance.

STATUT PROPRIÉTAIRE DE LA FLOTTE OPÉRÉE

Le Groupe est propriétaire de sept navires (*Oceanic Challenger*, *Geowave Voyager*, *Symphony*, *Geo Coral*, *Geo Caribbean*, *Geo Celtic*, *Princess*), est copropriétaire de trois navires (*CGG Alizé*, *Oceanic Sirius*, *Oceanic Vega*) et exploite les autres dans le cadre de contrats d'affrètement. En novembre 2013, CGG a conclu un accord avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA) afin d'exercer son option d'achat sur les titres détenus par LDA dans la société Geomar, la joint-venture propriétaire du *CGG Alizé*. Cette option d'achat sera effective le 1^{er} avril 2014.

Le tableau suivant fournit certaines informations concernant les navires sismiques opérés par CGG au 31 décembre 2013.

Nom du navire	Année de construction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de l'affrètement		Option d'extension (a)	Nombre 2D / 3D streamers (b)	Longueur maximum du navire (m)	
<i>CGG Alizé</i>	1999	n.a.	1999	Mars 2014		n.a.	3D	16	101
<i>Oceanic Challenger</i>	2000	2005	2005	Propriété		n.a.	3D	12	91
<i>Princess</i>	1986	2001	2005	Propriété		n.a.	2D	3	76
<i>Symphony</i>	1988	1999	2001	Propriété		n.a.	3D	12	121
<i>Viking I</i>	1998	2006	2007	Décembre 2015	2 x 3 ans + 1 x 17 mois		3D	10	93
<i>Viking II (c)</i>	1999	n.a.	2007	Mai 2015		n.a.	3D	8	93
<i>Viking Vanquish (c)</i>	1999	2007	2007	Novembre 2020		n.a.	3D	12	93
<i>Vantage (c)</i>	2002	n.a.	2007	Juin 2016		n.a.	3D	10	93
<i>Viking Vision</i>	1993	2007	2007	Juillet 2017	2 x 5 ans		3D	14	105
<i>Oceanic Champion</i>	1994	2012	2009	Juin 2020		n.a.	3D	14	107
<i>Oceanic Phoenix</i>	2000	2011	2009	Mars 2019	10 x 1 an		3D	14	101
<i>Geowave Voyager</i>	2005	2009	2009	Propriété		n.a.	3D	12	83
<i>Oceanic Endeavour</i>	2007	2011	2009	Avril 2018	2 x 5 ans		3D	16	92
<i>Oceanic Vega</i>	2010	n.a.	2010	Juillet 2022	4 x 5 ans		3D	20	106
<i>Pacific Finder (c)</i>	2011	n.a.	2011	Mars 2019	1 x 8 ans		3D	4	68
<i>Oceanic Sirius</i>	2011	n.a.	2011	Octobre 2023	4 x 5 ans		3D	20	106
<i>Geo Caspian (c)</i>	2010	n.a.	2013	Février 2017	4 x 2 ans		3D	16	108
<i>Geo Coral</i>	2010	n.a.	2013	Propriété		n.a.	3D	16	108
<i>Geo Celtic</i>	2007	n.a.	2013	Propriété		n.a.	3D	12	101
<i>Geo Caribbean</i>	2008	n.a.	2013	Propriété		n.a.	3D	14	101
<i>Geo Barents</i>	2007	n.a.	2013	Juillet 2014		n.a.	3D	8	77

(a) Nombre d'années.

(b) Points de traction.

(c) Inclut une option d'achat.

Le *CGG Alizé*, le *Pacific Finder*, le *Geo Barents* et le *Geo Caspian* sont les seuls navires affrétés « à temps ». Les autres navires sont en pleine propriété ou affrétés « coque nue ». Parmi ceux affrétés en « coque nue », l'*Oceanic Sirius* et l'*Oceanic Vega* sont en copropriété, au sein respectivement d'Oceanic Seismic Vessels AS et d'Eidesvik Seismic Vessels AS.

Activité de l'Acquisition Marine en 2013

Cinq acteurs — CGG, PGS, WesternGeco, Polarcus et Dolphin — concentraient 80 % du marché de la Marine 3D fin 2013.

L'arrivée de nouveaux navires sur le marché s'est poursuivie à un rythme plus réduit que les années précédentes. L'équilibre entre l'offre et la demande, en termes de capacité, a été préservé car quelques retraits de navires sont venus contrebalancer les nouveaux entrants, maintenant ainsi le nombre total de navires de plus de 8 streamers à 62 à la fin de 2013. Les fondamentaux à long terme du marché restent bien orientés avec une demande technologique qui continue de croître. Ceci se traduit notamment par une activité soutenue

dans les bassins traditionnels et dans des zones « frontières » comme l'Arctique, ainsi qu'une croissance de la demande pour l'acquisition de données à large bande de fréquence, le *Wide-Azimuth* et les études 4D. Ceci a notamment contribué à un niveau d'activité soutenu au premier semestre 2013. Les incertitudes sur le niveau futur des prix des hydrocarbures et les contraintes budgétaires de court terme ont cependant conduit les clients, au second semestre 2013, à réduire leurs besoins en acquisition sismique et/ou à retarder dans le temps le lancement de quelques projets significatifs, ce qui s'est traduit notamment par une sous-utilisation de capacité au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'année toutefois, le niveau de prix est resté en moyenne équivalent à celui de 2012.

La production totale de l'Acquisition Marine (contractuelle et multiclients) s'est élevée à 1 786 millions de dollars US, soit 80 % de la production totale de la Division Acquisition, ce qui représente une augmentation de 37 % par rapport à l'année précédente (principalement due à l'acquisition de *Fugro Geoteam AS*).

La flotte 3D a été déployée pour 72 % de son temps d'utilisation sur des programmes d'acquisition marine contractuelle, 28 % du temps d'utilisation de la flotte 3D étant dévolu à la réalisation d'études multiclients, principalement dans des zones historiques (Golfe du Mexique, Brésil, Mer du Nord et Angola) et sur le plateau continental de l'Ouest de l'Australie.

Perspectives pour 2014

En 2013, CGG a accru sa part de marché en acquisition sismique marine au travers de l'acquisition de la flotte de Fugro Geoteam, avec pour ambition de rajeunir sa flotte. La capacité de CGG à déployer la technologie BroadSeis sur les navires acquis, allié au succès de la technologie BroadSource (source sismique à large bande de fréquence), a permis de renforcer la position de leader de CGG dans le segment de l'acquisition à large bande de fréquence. À titre d'exemple, le seuil de 120 000 km² d'acquisition BroadSeis a été atteint en 2013.

La vision du Groupe pour l'horizon 2016 est de redimensionner la taille de la flotte opérée à la seule masse critique nécessaire pour demeurer un acteur mondial et adresser préférentiellement le segment de haute-technologie du marché. Cette réduction de taille de la flotte opérée se traduira par une réduction significative des coûts fixes opérationnels, des investissements industriels et vise à réduire à terme la volatilité de la performance financière de la Marine d'un trimestre à l'autre au sein de la même année.

En parallèle, les priorités de CGG en 2014 seront :

- ▶ la poursuite de la standardisation des équipements pour la flotte avec la technologie BroadSource ;
- ▶ la poursuite du mouvement de réduction du nombre de prestataires des opérations maritimes des navires (*ship management*) engagé en 2010 ;
- ▶ la bonne réception des derniers navires de support aux opérations sismiques délivrés par la compagnie Bourbon ;
- ▶ le maintien à des niveaux bas des temps de défauts maritime et sismique ; et
- ▶ l'amélioration de l'efficacité des navires au travers de différentes initiatives de maîtrise des coûts.

1.3.1.2. Acquisition Terrestre et Aéroportée

Présentation générale

L'activité d'acquisition terrestre offre des services intégrés, notamment l'acquisition et le traitement sur site des données sismiques terrestres. CGG fait partie des principaux contracteurs internationaux en acquisition sismique terrestre, notamment en Amérique du Nord et au Moyen-Orient, et plus particulièrement dans les zones exigeant des technologies et des compétences opérationnelles de pointe, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (« HSE »). Les acquisitions en zones arctiques, ainsi que les équipes de haute résolution en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, sont de parfaits exemples du positionnement de CGG, qui souhaite se concentrer sur le segment de marché le plus exposé à la différenciation technologique.

Avec une présence mondiale, l'acquisition aéroportée, fournit des services intégrés comprenant l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données géophysiques acquises sur terre ou en mer. CGG est le plus important acteur de l'acquisition aéroportée, opérant mondialement et offrant un portefeuille varié de technologies géophysiques, avec une expertise et un accent particulier portés sur les technologies électromagnétiques et gravimétriques. Les activités de CGG sont pilotées à partir de bases situées au Canada, au Brésil, en Afrique du Sud et en Australie, et sont fondées sur un principe d'excellence HSE.

En acquisition terrestre et aéroportée, le Groupe réalise à la fois des études sismiques contractuelles et des études multiclients pour son propre compte. En 2013, CGG a mis en œuvre en moyenne 22 équipes terrestres (19 équipes en mode contractuel et 3 équipes en mode multiclients), qui ont opéré en 2D et en 3D, et une flotte de 29 avions depuis l'intégration des activités aéroportées le 2 septembre 2013. Les commentaires qui suivent en ce qui concerne l'activité aéroportée ne concernent donc que la période de septembre à décembre 2013.

Description de l'activité

Les activités terrestres font principalement intervenir des équipes de topographie et des équipes d'enregistrement de données. Les équipes de topographie définissent les lignes qui doivent être enregistrées et procèdent à un marquage sur le terrain pour le positionnement des sources et celui des équipements d'enregistrement (sauf pour les opérations dites « *stackless* », pour lesquelles les emplacements des sources ne sont pas marqués sur le terrain, mais seulement programmés par utilisation de points GPS). Les équipes d'enregistrement utilisent des impulsions acoustiques comme sources et des géophones ou hydrophones comme récepteurs des ondes sismiques émises, lesquelles sont enregistrées ensuite dans des systèmes numériques. Les sources acoustiques utilisées sont principalement des vibrateurs en milieu terrestre, et des dispositifs à air comprimé (canon à air) en milieu marin ou en zone de transition. Pour les études terrestres dont la source acoustique est de type explosive, l'équipe d'enregistrement est assistée par plusieurs équipes de forage qui forent à l'avance des trous de faible profondeur et y déposent des charges explosives. Une fois mises à feu par l'équipe d'enregistrement, elles produisent les impulsions acoustiques nécessaires.

Les équipes sismiques terrestres sont dotées d'équipements et de logiciels spécialisés et de haut de gamme qui sont adaptés à tous types d'acquisition, tels que des systèmes d'enregistrement de données sismiques Sercel 428XL, des camions vibrateurs Sercel Nomad 65 et Nomad 90, des systèmes de contrôle électronique Sercel VE464 utilisés pour synchroniser et vérifier l'émission des ondes acoustiques de chaque vibrateur, des capteurs digitaux à trois composantes Sercel DSU3, des systèmes terrestres sans câbles Sercel Unite. CGG déploie également des technologies brevetées telles que HPVA et V1, qui visent à augmenter de manière significative la productivité d'une équipe vibrosismique, ou EmphaSeis, qui offre une meilleure résolution des données par l'amélioration du contenu fréquentiel des données émises. Enfin, grâce à des géométries d'acquisition et des technologies de traitement spécifiques, ainsi que des logiciels de traitement

applicables sur site, CGG a la capacité de fournir des services totalement intégrés permettant à la fois une amélioration de la qualité des données et une accélération du cycle d'exploitation.

La technologie mise en œuvre et l'expérience acquise permettent aux activités terrestres d'offrir des services d'acquisition sismique de haute qualité et entièrement intégrés. Le Groupe est à l'avant-garde du positionnement en temps réel des géophones et des sources sismiques et de son contrôle qualité, des technologies d'enregistrement simultané et du traitement sur site, qui, réunis, permettent d'améliorer la précision, la qualité et le coût de ces études.

La difficulté d'accès aux zones d'étude est un paramètre important qui influe sur l'effectif nécessaire à la réalisation des opérations. Pour les acquisitions à terre, la taille des équipes est très variable. Elle peut aller de quelques dizaines à quelques milliers de personnes (dans ce dernier cas, la majorité des employés est recrutée sur place). Le coût mensuel d'une acquisition terrestre peut varier de plusieurs centaines de milliers à plusieurs millions de dollars US en fonction de la taille de l'équipe, de la difficulté et de la typologie de l'étude.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses clients pour que ses études soient conformes à leurs exigences techniques et que les ressources soient optimisées. Les contrats conclus pour réaliser ces études sont attribués dans le cadre d'appels d'offres ou de négociations directes avec le client.

En Arabie Saoudite, les activités d'acquisition de données sismiques terrestres de CGG sont conduites au travers d'Arabian Geophysical & Surveying Company (« Argas »), une société détenue à 49 % par le Groupe et à 51 % par son partenaire saoudien, TAQA. Les autres opérations terrestres du Groupe au Moyen-Orient (hors Arabie Saoudite) étaient réalisées jusqu'au 31 décembre 2013 au travers d'Ardisis FZCO, une autre société commune, détenue à 51 % par CGG et à 49 % par TAQA. Le 31 décembre 2013, CGG et TAQA ont convenu d'intégrer, à l'avenir, toute l'activité terrestre au Moyen-Orient sous une seule joint-venture détenue à 51 % par TAQA.

Depuis février 2013, l'acquisition de fond de mer, précédemment intégrée aux activités terrestres de CGG, est opérée *via* Seabed Geosolutions BV, une joint-venture en partenariat avec Fugro (détenue à 60 % par Fugro et 40 % par CGG) et spécialisée sur ce segment d'activité.

L'activité aéroportée récolte, traite et interprète des données relatives à la surface terrestre, aux roches et aux sous-sols et fournit des conseils quant à ces résultats à ses clients des secteurs miniers, pétroliers, gaziers, gouvernementaux, de l'ingénierie et de la gestion de l'environnement. CGG fournit aussi des services de traitement, d'interprétation et de conseils géophysiques de pointe afin d'offrir des services totalement intégrés à ses clients dans le secteur des ressources naturelles.

Ces services sont fournis mondialement. Toutefois, la connaissance locale, la compréhension de la législation et la proximité des sites d'opérations sont autant de facteurs clés dans la bonne conduite d'opérations d'acquisition aéroportée. Ainsi, CGG dispose d'unités opérationnelles équipées d'installations d'aviation et d'une expertise idoine au Canada, au Brésil, en Afrique du Sud, et en Australie, permettant

d'offrir un soutien nécessaire aux activités d'acquisition de données dans ces régions. Les standards professionnels de gestion de projet, ISO 9001:2000, de certification de systèmes de gestion de qualité, et les standards de systèmes de gestion de la sécurité OHSAS 18001 constituent le socle opérationnel des services aéroportés.

L'activité aéroportée acquiert des données électromagnétiques, magnétiques, radiométriques et gravimétriques grâce à des avions et des hélicoptères. La branche possède et opère une flotte de vingt-neuf avions qui ont été modifiés afin d'intégrer des systèmes de mesure géophysique conçus et fabriqués en interne. Les projets nécessitant l'usage d'hélicoptères font intervenir des appareils loués (sur une courte ou longue durée), leurs systèmes d'instrumentation géophysique pouvant être installés sans modifications significatives de l'appareil. Cette activité emploie près de 380 personnes dans le monde, qui comptent des géophysiciens hautement qualifiés, des géologues, des ingénieurs ou techniciens en électronique, des opérateurs de terrain et des professionnels de l'aviation.

La technologie des systèmes de mesure géophysique est un différenciateur de poids pour les techniques géophysiques aéroportées. Avec un attachement particulier à de nombreux projets de recherche et développement, et avec un accent porté sur les technologies électromagnétiques et gravimétriques, l'activité aéroportée continue de développer et d'améliorer les systèmes de mesures pour accroître l'avantage compétitif de CGG.

Afin de s'assurer que les clients du Groupe tirent le plus de valeur des mesures géophysiques, la ligne de produits aéroportée de CGG fournit de façon régulière des services de traitement et d'interprétation de données, qui forment une part intégrante de ses activités contractuelles.

En acquisition terrestre et aéroportée, CGG opère selon deux approches commerciales et financières différentes :

- ▶ la première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes à la journée. Le contrat peut, dans certains cas, protéger le contracteur des éléments opérationnels hors de son contrôle tels qu'une mauvaise météo ou des interférences avec d'autres activités sur le champ. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunérera donc le contracteur géophysique pour couvrir le coût total du projet à un prix fixé au moment de l'attribution du contrat. Le bénéfice d'exploitation pour le contracteur est donc la différence entre le prix de vente et le prix de revient final de l'étude ;
- ▶ la seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « multiclients ». Plusieurs clients assurent le préfinancement de l'acquisition, qui peut donner lieu par la suite à des après-ventes, CGG restant propriétaire de l'étude. Dans ce cas, les activités d'acquisition sont réalisées au profit de l'activité multiclients, qui, entre autres, développe et vend une librairie d'études géophysiques. Cette activité a été intégrée à la Division Géologie, Géophysique & Réservoir en 2013. De plus amples informations sur cette activité sont disponibles dans le chapitre Division Géologie, Géophysique & Réservoir du présent document.

Activité Terrestre et Aéroportée en 2013

CONCURRENCE ET MARCHÉ

Le marché de l'acquisition sismique terrestre est extrêmement fragmenté et se caractérise par une concurrence variée de contracteurs locaux et internationaux. CGG a choisi de se positionner de manière sélective sur le secteur de haut de gamme et, lorsque le contexte s'y prête, en partenariat avec des acteurs locaux.

Sur ce marché, CGG estime que la technologie, la qualité des équipes et du service ainsi que le prix sont les principaux critères de différenciation. Les relations avec les fournisseurs locaux et l'expérience du personnel du Groupe dans des zones difficiles constituent également des atouts importants.

Ainsi, en matière de services d'acquisition de données sismiques terrestres, l'offre de CGG est basée sur la technologie et la focalisation géographique avec des activités haut de gamme. CGG a développé une expertise unique dans les régions arctiques de l'Amérique du Nord (Canada et Alaska) ainsi que dans les déserts d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ces régions bénéficient d'un fort potentiel de développement, soutenu par le développement des huiles et gaz de schiste ainsi que des huiles lourdes en Amérique du Nord, et la demande pour des acquisitions sismiques de très haute résolution et à très grand nombre de canaux au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le marché de l'acquisition aéroportée est fragmenté et extrêmement compétitif, avec d'une part la présence d'une poignée d'acteurs internationaux, mais aussi de nombreux concurrents régionaux ou de taille plus modeste. En général, en raison d'une spécialisation technologique, la plupart des concurrents du Groupe sont présents dans l'un ou l'autre des secteurs miniers, pétroliers, gouvernementaux, mais rarement dans tous à la fois. Ainsi, CGG est le seul acteur bénéficiant d'une position forte dans tous les principaux secteurs de marchés et dans toutes les régions du monde. Cette diversité de marché et de géographie réduit l'impact des fluctuations historiquement importantes de chacun de ces marchés de l'acquisition aéroportée.

Dans les secteurs minier et pétrolier, la technologie, l'offre de services et les prix sont les principaux différenciateurs. Pour le secteur gouvernemental, prix et capacités sont les différenciateurs pour des projets qui sont généralement de taille importante et qui requièrent des technologies standardisées.

ACTIVITÉ D'ACQUISITION TERRESTRE ET AÉROPORTÉE EN 2013

En 2013, les activités terrestres auront cependant été affectées par les facteurs principaux suivants :

- ▶ le retournement du marché nord-américain, après une forte saison d'hiver en début d'année ;
- ▶ les conséquences de l'attaque terroriste d'In Amenas, en Algérie, qui a fortement affecté les opérations en Afrique du Nord ;
- ▶ de très fortes intempéries en Oman (inondation, tempêtes...);

- ▶ le retard dans l'attribution des équipes à très fort nombre de canaux au Moyen-Orient, et
- ▶ la situation politique en Égypte qui a fortement perturbé les activités.

Les activités aéroportées dans le secteur minier ont été limitées en 2013, du fait de niveaux de dépenses d'exploration réduites pour les compagnies minières junior qui peinent à se financer, ainsi que du fait de la réduction ou du retard des investissements des grandes compagnies minières. Le secteur du pétrole et du gaz a fourni un niveau modéré d'activités, les principales opportunités se situant dans les zones d'exploration dites de frontière en Australie, Asie et en Afrique. Les activités de type gouvernemental ont été importantes en Amérique Latine et relativement faibles ailleurs.

La production totale des activités sismiques terrestres et aéroportées (contractuel et multiclients) a représenté 440 millions de dollars US, soit 20 % de la production totale de la Division Acquisition.

Perspectives 2014

Les services d'acquisition terrestre de CGG sont bien positionnés tant sur un plan géographique que technologique afin de tirer parti de la demande pour des prestations haut-de-gamme, et de développer plus en amont des partenariats locaux. La stratégie du Groupe demeure centrée sur la différenciation et l'excellence opérationnelle plutôt que sur la part de marché, évitant ainsi au maximum les segments de marché de pure commodité. CGG continuera à renforcer ce positionnement, centré sur la différenciation et les partenariats, en 2014.

Pour cela, CGG :

- ▶ se concentrera sur les zones géographiques clé et les marchés de niches où le Groupe bénéficie d'un avantage concurrentiel ;
- ▶ répondra à la demande croissante, particulièrement visible au Moyen-Orient, pour une acquisition sismique terrestre de haute-résolution et des technologies de pointe, en élargissant l'utilisation de sa solution à larges bandes de fréquence UltraSeis ;
- ▶ renforcera et accélérera la stratégie partenariale, notamment sur les marchés à fort contenu technologique et demandant de lourds investissements en capitaux comme au Moyen-Orient avec TAQA, où l'expertise technologique et opérationnelle du Groupe, combinée à l'empreinte locale de partenaires majeurs, semble la meilleure recette pour remporter ces marchés clé ;
- ▶ amplifiera, après l'attribution à CGG du premier projet commercial au Canada en 2013, l'introduction de ses technologies de monitoring permanent (SeisMovie, technologie brevetée du Groupe reposant sur des sources et des capteurs enterrés) qui permettent aux compagnies pétrolières de suivre en continu et d'optimiser leurs réservoirs, notamment sur les champs d'huiles lourdes où cette technologie permet un suivi précis de l'injection de vapeur et de son impact sur la production ;

- ▶ continuera à introduire de nouvelles technologies permettant de réaliser efficacement des acquisitions à haute définition, en capitalisant sur l'ensemble du portefeuille Géosciences du Groupe.

Dans le secteur de l'acquisition aéroportée, CGG est géographiquement et technologiquement bien placé, et tirera bénéfice de sa présence dans tous les secteurs évoqués (minier, pétrolier, gazier, gouvernemental), saisissant toute opportunité qui se présenterait dans l'une ou l'autre des régions d'implantation.

Le niveau d'activité du secteur minier devrait rester relativement bas et les projets dont la technologie offre peu de facteurs différenciateurs, devraient subir une pression baissière sur les prix. Toutefois CGG est convaincu que son portefeuille varié de systèmes de mesures électromagnétiques installées sur ses avions ou hélicoptères lui permettra de capter les opportunités offertes par certaines zones d'exploration.

Les activités de CGG dans le secteur pétrolier devraient être concentrées principalement dans des zones d'exploration de frontière. Sa capacité à offrir des technologies et des

systèmes de mesure gravimétrique à haute et basse résolution permettra à CGG de fournir un large éventail d'options pour des projets, offrant ainsi à ses clients le choix de la technologie la plus adaptée à la zone d'exploration et la plus efficiente en termes de prix.

La stratégie de la branche aéroportée se concentre sur la différenciation et l'utilisation de ses avantages géographiques et technologiques. En 2014, CGG prévoit de :

- ▶ accroître son chiffre d'affaires dans le secteur pétrolier en utilisant les autres branches d'activité du Groupe, offrant ainsi un spectre complet de technologies gravimétriques et fournissant des services d'interprétation pour assurer la pertinence géologique de ses résultats ;
- ▶ exploiter dans le secteur minier les opportunités de différenciation offertes par ses systèmes de mesure électromagnétique embarqués sur des avions ou sur des hélicoptères ; et
- ▶ commencer un programme de rationalisation de la flotte d'avions, avec pour objectif la réduction du nombre de types d'avions afin de maximiser son efficacité et de maintenir des standards d'opérations alignés au niveau mondial.

1.3.2. Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »)

Présentation générale

Avec un champ d'intervention couvrant le monde entier, la Division GGR couvre différentes activités allant du développement et de la vente d'études multiclients, en passant par le traitement de données sismiques, la vente de licences de logiciels de traitement de données sismiques et de caractérisation de réservoir (sous les marques *geovation*, *Hampson Russell* et *Jason*), l'offre de services de conseil en géosciences et en ingénierie pétrolière, la récolte, le développement et la vente de licences de données géologiques (au travers de *Robertson*), jusqu'à l'offre de services et de logiciels de gestion de données pour les clients du Groupe. Forte de ce large éventail de compétences, la Division GGR joue un rôle clé dans l'identification et le développement des services intégrés que CGG peut offrir à ses clients en tant qu'entreprise totalement intégrée dans le domaine des Géosciences.

Le 31 janvier 2013, CGG a acquis la Division Geoscience du groupe Fugro, ajoutant ainsi les activités Robertson, Jason et Data Management Services à la Division GGR.

Robertson est un des leaders du conseil géologique. C'est une marque célèbre en particulier dans le milieu de l'exploration minière et pétrolière pour sa bibliothèque de bases de données et de rapports accessible sur abonnement. L'offre de Robertson, en suivant une échelle géologique, va de PlateWizard, son outil de modélisation de plaques tectoniques, jusqu'à Tellus, sa base de données reconnue de champs et de bassins pétroliers, en passant par CHEMSCAN et RoqSCAN, qui fournissent des analyses minéralogiques par microscopie optique. Robertson opère à l'échelle mondiale dans potentiellement tous les bassins pétroliers significatifs.

Jason est une entreprise de logiciels géophysiques bien connue pour sa suite de logiciels avancés qui incluent des solutions de pétrophysique, d'interprétation et d'analyse de données, de création de modèles, d'inversion sismique et géostatique. Les clients utilisant les outils Jason de manière intégrée peuvent effectuer des études englobant l'ensemble des étapes de la sismique jusqu'à la simulation, utilisant des modèles de réservoir précis et prédictifs. Jason fournit aussi des services de conseil et de support de logiciel à travers son réseau d'employés répartis au niveau mondial.

Data Management Services (DMS) fournit dans le monde entier un continuum de services et de produits permettant à ses clients de maximiser la valeur de leurs données. DMS fournit des services indépendants qui sont intégrés dans tous les domaines de la gestion de données ou de la transformation de données. Ses clients appartiennent ou sont proches du secteur pétrolier, telles les agences de conservation de données pétrolières gouvernementales.

En 2013, la Division GGR a ajouté ces activités dans son offre, les intégrant à ses systèmes de contrôle et les promouvant sous la marque CGG. Au cours du quatrième trimestre 2013, la Division GGR a commencé à réorganiser son activité afin de maximiser son efficacité et de réaliser les synergies offertes par l'intégration de ces nouvelles activités. Une nouvelle structure interne opérationnelle a été mise en place le 1^{er} janvier 2014. Une des nombreuses facettes de cette réorganisation est la combinaison, au sein des Lignes de Produits GeoConsulting et GeoSoftware, des activités de conseil et de licence de logiciels de Jason, Robertson et Hampson-Russell, permettant à CGG d'introduire auprès de ses clients des employés au champ de compétences plus large.

À l'issue de cette réorganisation, la Division GGR peut être appréhendée comme comprenant deux activités : l'activité multiclients, et l'activité imagerie et réservoir.

Description de l'activité

Multiclients et nouveaux modèles de business

L'activité multiclients utilise les moyens d'acquisitions de CGG ainsi que ceux de fournisseurs tiers pour acquérir et traiter des données sismiques dont elle est alors propriétaire et qu'elle vend sous forme de licences à ses clients. Ces licences sont de durée déterminée, au maximum la durée légale autorisée par la législation locale, soit entre 5 et 25 ans. Les données ne sont pas transférables et ne peuvent être partagées avec des partenaires qui ne détiennent pas la licence correspondante (le recours à tout type de partenariat par les compagnies pétrolières étant fréquent dans les zones d'exploration difficiles et coûteuses). Ce modèle de business est particulièrement adapté aux zones qui se caractérisent par l'un ou l'autre des facteurs suivants : une concurrence intense entre les compagnies pétrolières ; des concessions qui changent de main régulièrement notamment du fait d'une régulation organisant fréquemment des mises aux enchères ; des partenariats fréquents entre compagnies pétrolières ; des coûts d'acquisition de données sismiques relativement élevés.

Le coût des études multiclients est capitalisé sur le bilan du Groupe. Les études sont amorties par la suite, à l'aune des méthodes comptables du Groupe, en ligne avec les normes IFRS et les pratiques du secteur. Chaque étude est évaluée distinctement selon les principes comptables décrits en note 1 des états financiers consolidés inclus dans ce rapport.

La présence des activités terrestres et marines multiclients est mondiale. Les principaux investissements ont été réalisés dans le Golfe du Mexique, au large du Brésil, en Mer du Nord et sur le continent Nord-Américain. Les cartes et les détails des études sismiques multiclients de la bibliothèque de données CGG sont disponibles sur le site internet de CGG. Fin 2013, la bibliothèque d'études sismiques 3D recouvrait 540 000 km² d'études marines, principalement dans le Golfe du Mexique et au Brésil, et 66 000 km² de données terrestres, toutes réalisées en Amérique du Nord avec une forte composante de gisements non-conventionnels aux États-Unis.

Imagerie et Réservoir

Cette activité recouvre la transformation et le traitement de données sismiques marines et terrestres brutes en images du sous-sol de haute qualité. Ces images sont ensuite utilisées par les clients du Groupe dans leurs activités d'exploration-production de pétrole et de gaz car elles leur permettent de comprendre les structures du sous-sol et d'en déduire différentes caractéristiques des roches et des fluides qui les composent. CGG traite des données sismiques acquises par les branches terrestre et marine de CGG mais aussi par des sociétés tierces. Par ailleurs, CGG procède au retraitement de données anciennes à l'aide de nouvelles technologies, ce qui lui permet d'améliorer sensiblement la qualité des images sismiques précédemment acquises. Les capacités de

traitement de CGG portent autant sur des coupes verticales en deux dimensions (2D) que des cubes en trois dimensions (3D). Par ailleurs, par l'acquisition répétitive sur une même zone, CGG peut fournir des images en quatre dimensions (4D) d'un réservoir et son évolution sous l'effet de la production. En aval des activités de traitement et de retraitement, le Groupe réalise des études intégrées de réservoir allant de la caractérisation des roches à la simulation complète des réservoirs.

Le Groupe dispose de cinq grands centres internationaux de traitements situés à Houston, Londres, Singapour, Paris et Calgary, ainsi que d'un réseau de vingt-cinq centres régionaux ouverts à tous les clients du Groupe. Cette offre est complétée par douze centres dédiés chacun à un client spécifique. Ces centres permettent une étroite collaboration entre les équipes et les clients du Groupe, et ce, dans la perspective de production d'images toujours plus pertinentes.

La demande en services d'imagerie, plus particulièrement la demande en services haut de gamme, n'a cessé de croître fortement depuis quelques années. Les technologies couplées aux compétences uniques du Groupe, permettent aux compagnies pétrolières d'explorer des structures complexes comme les zones présalifères dans le Golfe du Mexique. L'appétence du secteur pour une acquisition à haute résolution, la poursuite de l'exploration dans des zones où l'imagerie est compliquée ainsi que l'effort constant d'amélioration des technologies de CGG, sont autant de facteurs qui viendront renforcer cette tendance.

En sus de l'imagerie de sous-sol, le Groupe met à la disposition de ses clients, d'une part, des services de conseil en géologie et en géophysique, et d'autre part, des licences d'utilisation de ses logiciels propriétaires. À partir de données sismiques, corrélées à d'autres données comme des analyses de puits, CGG offre à ses clients la possibilité d'identifier les propriétés physiques des roches et des fluides en sous-sol, et ainsi de caractériser les réservoirs. Les équipes de scientifiques du Groupe réalisent des interprétations géologiques et géophysiques avancées et assistent les clients dans la création des modèles de sous-sols qui sont utilisés dans l'exploitation et l'optimisation des réservoirs. Par ailleurs, pour les clients souhaitant réaliser leurs propres études de réservoir, le Groupe vend des logiciels de traitement de données sismiques (sous la marque *geovation*), ainsi que des logiciels de caractérisation de réservoir et de modélisation (sous les marques *Hampson-Russell* et *Jason*). Dans ce domaine d'activité particulièrement technique, la recherche et le développement sont permanents.

En sus de données géophysiques, le Groupe, sous la marque *Robertson*, développe et enrichit de larges bibliothèques de données géologiques recouvrant la plupart des zones géographiques d'intérêt dans l'exploration de ressources minières, gazières et pétrolières. CGG vend des licences d'accès à ces données à des clients, qui y ont généralement recours en amont des explorations sismiques. Les géologues et tous les professionnels des géosciences de *Robertson* sont également mobilisés auprès des clients du Groupe sur des études propriétaires de tout type.

Enfin, la Division GGR est engagée dans une activité de gestion, de stockage et d'exploitation de données de tout type

pour les compagnies pétrolières et pour les entités gouvernementales. L'explosion de la quantité de données dans les dernières années en fait une activité à fort potentiel de croissance.

Activité de la Division GGR en 2013

Concurrence et marché

Dans les activités multicients, la principale concurrence de CGG provient de Schlumberger, PGS et TGS. Cette concurrence se concentre notamment sur la localisation géographique, les technologies d'acquisition et de traitement utilisées pour ces études, et dans une moindre mesure, sur le prix.

L'un des projets phare de CGG en 2013 a été l'étude IBALT, acquise dans le courant de l'année et destinée à imager les zones présalifères de la zone de Garden Banks dans le Golfe du Mexique. Dans le cadre de cette étude, CGG a utilisé StagSeis, une technologie d'acquisition qui combine de très longs offsets, une couverture azimutale complète et à très large bande de fréquence, ainsi que du traitement haut de gamme afin de fournir une étude des zones présalifères d'une qualité inégalée. L'intérêt suscité par les clients a conduit le Groupe à réaliser une étude contiguë qui sera ajoutée à IBALT à partir du premier trimestre 2014. Une fois ce premier programme achevé, ces deux études couvriront environ 20 000 km² et de nombreux blocs qui doivent être remis aux enchères dans les années 2015, 2016 et 2017.

En 2013, après trois ans d'opérations, CGG a achevé l'acquisition de son étude dans le bassin de Marcellus en Pennsylvanie. Il s'agit sans doute de la plus grande étude terrestre contiguë jamais acquise sur le sol des États-Unis, recouvrant 2 520 km². Le système UNITE de Sercel s'est montré indispensable dans l'acquisition de données sur un tel terrain accidenté.

CGG a acquis deux nouvelles études combinant la solution BroadSeis et la technologie BroadSource, pour un total de plus de 7 000 km², qui viennent s'ajouter à l'ensemble d'études de CGG dans le secteur de Cornerstone, situé dans la partie anglaise de la Mer du Nord. En ce qui concerne le traitement de données, il existe de nombreux acteurs, positionnés généralement sur un segment limité du marché. Cependant, les principaux concurrents à l'échelle mondiale sont Schlumberger et PGS. La concurrence dans le segment haut de gamme, où CGG concentre son activité de traitement, est presque entièrement déterminée par le niveau technologique et la qualité du service, autant de facteurs qui font la différence du Groupe. Or, CGG, à travers l'utilisation et le développement d'innovations technologiques, continue d'accroître ses capacités technologiques, afin de réduire le temps de traitement et d'améliorer constamment la précision et la complexité de ses algorithmes.

Par le biais d'*Hampson-Russell* et de *Jason*, CGG occupe une position de force sur le marché relativement restreint de logiciels de caractérisation de réservoirs sismiques, alors que le marché plus global des logiciels d'interprétation sismique et géologique est dominé par Schlumberger et Halliburton. De la même manière, CGG n'a pas de concurrent majeur totalement

mondialisé dans le domaine de la gestion des bases de données géologiques. En ce qui concerne ses activités de conseil, CGG est en concurrence avec de nombreux acteurs locaux.

Le chiffre d'affaires de la Division GGR s'élève en 2013 à 1 295 millions de dollars US, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2012. Les revenus de GGR représentent 34 % des revenus totaux de CGG en 2013. Le chiffre d'affaires de l'activité multicients en 2013 est de 585 millions de dollars US (en augmentation de 24 % par rapport à 2012) et celui de l'activité imagerie et réservoir est de 710 millions de dollars US (augmentation de 49 % par rapport à 2012). L'investissement brut de l'activité multicients dans la bibliothèque de données sismiques a été de 562 millions de dollars US, avec un taux de préfinancement cash de 69 % (un taux de préfinancement brut de 58 %). Les revenus « après-vente », autrement dit les revenus provenant de la vente après achèvement des études, représentent 260 millions de dollars US en 2013. La valeur nette comptable de la seule bibliothèque multicients est de 783 millions de dollars US à la fin de l'année.

Perspectives 2014

Le Groupe estime que la demande de produits et de services de sa Division GGR continuera d'augmenter en 2014. Les clients de CGG demandent de nouvelles données sismiques multicients afin de résoudre les problèmes complexes que soulèvent les structures géologiques au large du Brésil et dans les zones présalifères profondes du Golfe du Mexique. Ils commencent en outre à explorer de nouvelles frontières, comme l'Arctique, où l'offre de données sismiques 3D reste limitée, créant par-là de nouvelles opportunités d'investissements et de revenus.

La demande en traitement de données haut de gamme continuera elle aussi d'augmenter. Le seul facteur limitant la Division GGR dans ce domaine est sa capacité d'identifier, de recruter et de former des talents capables de traiter les données avec le niveau d'excellence attendu par les clients du Groupe. De ce point de vue, la Division GGR s'est fixée des objectifs élevés pour 2014, à la suite d'une année 2013 record en termes de recrutement. Les efforts en recherche et en développement resteront très soutenus pour accroître encore l'avantage comparatif de CGG ; ils permettront aussi de renforcer la qualité des études multicients, ainsi que de faire évoluer les acquisitions sismiques marines et terrestres.

Les activités de conseil et de logiciels du Groupe sont anticipées en croissance en 2014, tirées par le développement et le lancement continus de nouveaux produits et services. Un axe de développement pour les activités acquises de Fugro, sera d'étendre géographiquement les opérations de CGG, afin d'accompagner les activités du reste de la Division GGR.

La stratégie du Groupe pour la Division GGR en 2014 consistera à :

- ▶ continuer d'investir de manière significative dans des études multicients dans le Golfe du Mexique et au Brésil où les clients du Groupe sont engagés dans l'exploration et la production dans des zones en eaux profondes particulièrement complexes ;

- ▶ continuer d'investir en recherche et développement et dans les talents pour maintenir l'avance du Groupe en imagerie haut de gamme et en offre de logiciels, et
- ▶ développer les activités récemment acquises au sein des opérations de réservoir et de géologie.

1.3.3. Équipements

Présentation générale

Le Groupe fabrique ses équipements sismiques à travers Sercel, qui est le premier fournisseur mondial d'équipements géophysiques terrestres et maritimes. Sercel réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au Groupe. Au 31 décembre 2013, Sercel exploitait sept principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston et Tulsa (États-Unis), Alfreton (Angleterre), Krimpen aan de Lek (Pays-Bas) et Singapour. Sercel exerce ses activités en Chine au travers de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (« Sercel-Junfeng ⁽¹⁾ »), située dans la province du Hebei, dans laquelle Sercel détient une participation de 51 %. Par ailleurs, quatre sites français, situés à Toulouse, Les Ulis, Toulon et Brest, sont consacrés respectivement aux outils de puits (pour les deux premiers sites), aux sources marines et à l'instrumentation sous-marine.

Description de l'activité

Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente et la formation de ses utilisateurs dans le monde entier. Il s'agit d'une gamme complète de matériels géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines, notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibrateurs) et marines (canons à air). Sercel fournit également des solutions intégrées à ses clients.

Au titre des équipements sismiques terrestres, le système d'enregistrement 428XL a été mis sur le marché en novembre 2005 et est compatible avec le système précédent 408UL. Cette série 400 des produits Sercel est devenue la référence du marché. Le système 428XL reprend les caractéristiques qui avaient fait le succès du 408UL, telles que notamment son architecture évolutive et la diversité des moyens de communication (câbles, radio, micro-ondes, laser, fibre optique), permettant de former un véritable réseau suffisamment flexible pour éviter les obstacles du terrain. Le 428XL offre également de très grandes capacités d'enregistrement, requises pour l'acquisition en

multicomposantes ou à haute densité, méthodes de plus en plus demandées pour obtenir une image de meilleure définition.

À l'automne 2013, Sercel a annoncé le lancement de son système 508XT, qui ouvre la voie à un changement de paradigme dans le domaine de l'acquisition sismique terrestre, en permettant aux équipes opérant les missions à grand nombre de canaux d'enregistrer jusqu'à un million de traces en temps réel et d'imager le sous-sol avec une nouvelle résolution.

Le 508XT de Sercel est le premier système d'une nouvelle génération de systèmes d'acquisition sismique terrestre de haut de gamme, conçue pour améliorer considérablement la productivité des équipes, et porter leur flexibilité opérationnelle et la qualité des données sismiques recueillies à de nouveaux niveaux.

Les systèmes 428 et 508XT proposent tous les deux un capteur digital, le DSU, une ou trois composantes, qui intègre un accéléromètre digital basé sur des composants de type MEMS (MicroElectroMechanical Systems). Parallèlement au système 508XT, Sercel a annoncé également le lancement de QuietSeis, un nouveau capteur numérique haute performance basé sur les technologies MEMS nouvelle génération, qui permet d'enregistrer des signaux avec un niveau de bruit trois fois inférieur à celui des capteurs du marché.

L'architecture du système 508XT associe les meilleures des technologies avec et sans câble, avec notamment la technologie Unite pour laquelle Sercel a lancé, en 2012, une nouvelle version plus compacte de l'Unite pour répondre à l'intérêt croissant du marché pour les systèmes sans câbles.

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de camions vibrateurs utilisés comme sources sismiques à terre, ainsi que des systèmes de contrôle électronique de vibrateurs, tels le VE464. Les vibrateurs de la famille Nomad, dont le Nomad 65, sont conçus pour fonctionner sur tous les types de terrains ; ils sont équipés de roues ou de chenilles permettant l'utilisation dans des conditions difficiles, comme les dunes de sable ou les zones arctiques. Ils ont été conçus dans un souci d'optimisation de la maintenance et de fiabilité, et sont adaptés à l'utilisation intensive sur le terrain. Sercel

(1) Cette société est régie par des statuts qui organisent le fonctionnement de la société et la répartition des pouvoirs. Conformément à la loi chinoise relative à la forme sociale de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd., le Conseil d'administration représente l'autorité suprême de la société. Depuis mars 2013, le conseil de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. est composé de sept membres, dont quatre sont désignés par Sercel, deux par l'actionnaire détenant 29,04 % du capital et un par le troisième actionnaire. Le Président du Conseil d'administration est choisi parmi les représentants de Sercel et le Directeur Général, chargé d'appliquer les décisions du Conseil, est choisi parmi les représentants de l'actionnaire chinois représentant 19,96 % du capital. Les statuts prévoient que les décisions relatives à la modification des statuts, à la dissolution ou à la fusion de la société, aux augmentations ou réductions de capital et aux cessions de parts sont prises à l'unanimité, conformément à la loi chinoise. Certaines décisions telles que l'octroi de garanties à des établissements bancaires, la modification du site de production ou l'approbation des comptes annuels sont prises à la majorité des deux tiers. Toutes les autres décisions, notamment l'approbation du budget annuel, du budget d'investissements, la distribution de dividendes et la nomination/révocation du Directeur Général, sont prises à la majorité simple. Les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières pouvant avoir un impact direct sur les flux financiers au sein du Groupe.

propose également le Nomad 90 qui, avec une intensité de vibration pouvant atteindre 90 000 livres, est actuellement le vibreur le plus puissant du marché à notre connaissance.

En complément des systèmes d'enregistrement et des vibreurs, Sercel fabrique également des bretelles de géophones et d'autres produits géophysiques complémentaires. L'acquisition en 2004 de 51 % du capital de Sercel-JunFeng en Chine a permis à cet égard à Sercel tout à la fois de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs, et de renforcer la position de Sercel sur le marché chinois. À l'automne 2012, Sercel a mis sur le marché le géophone SG5, dont la principale caractéristique est une fréquence naturelle basse.

Dans le domaine des outils de puits, Sercel offre sa dernière génération des outils VSP, le MaxiWave, qui a reçu un accueil favorable des clients. Sercel a renforcé sa diversification dans l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée au travers de l'acquisition de Geophysical Research Corporation en janvier 2012.

Au titre des équipements de sismique marine, le système Seal intègre l'architecture et l'électronique du système 428 et les dernières méthodes de fabrication de *streamers*. Le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine à architecture distribuée offert sur le marché. En 2005, Sercel a commencé la commercialisation de *streamers* solides Sentinel qui apportent au système Seal les avancées technologiques provenant notamment de l'expérience et des brevets résultant des acquisitions réalisées ces dernières années. Aujourd'hui, le streamer Sentinel est devenu la référence du marché et équipe la majorité des nouveaux navires sismiques. Le nouveau Sentinel RD correspond à une version plus récente du Sentinel qui offre un diamètre réduit et un poids plus léger.

En juin 2013, Sercel a annoncé le lancement du Sentinel MS, un nouveau streamer solide multicapteurs, qui combine un hydrophone dont les performances ont été établies sur le terrain avec deux composantes d'accélération supplémentaires qui fournissent les mesures directionnelles des fronts d'ondes latéraux et verticaux. Cette technologie de *streamers* permet ainsi d'obtenir des données multicapteurs à large bande de fréquences (« *broadband* ») d'une qualité optimale.

La gamme marine des produits Sercel s'est également élargie en 2009 avec le Nautilus, système intégré de contrôle multidirectionnel de positionnement des *streamers* et des sources sismiques, et plus récemment avec le *SeaProNav*, logiciel de navigation permettant notamment le positionnement en temps réel des *streamers*, tous deux favorablement accueillis par leurs premiers utilisateurs.

Le système SeaRay est un câble de fond de mer (OBC) qui, selon les configurations, peut être utilisé à des profondeurs allant de 100 à 500 mètres. Ce câble, fondé sur la technologie 428, permet l'enregistrement en multicomposantes grâce à ses capteurs numériques DSU. Sercel, via Optoplan, a livré en 2010 son premier système permanent avec des câbles à fibre optique.

Tout au long de son histoire récente, Sercel a significativement élargi sa gamme de produits et ses parts de marché en combinant sa forte croissance organique à une politique dynamique de croissance externe, centrée sur

l'acquisition de technologies manquantes ou d'activités complémentaires. Sur la lancée de l'acquisition de Geoscience Corporation en décembre 1999 et de Mark Products en 2000, cette volonté d'élargir sa gamme d'équipements et de produits s'est confirmée avec l'acquisition en 2003 de la société Sodera, qui commercialise des canons à air utilisés comme source sismique, principalement en acquisition marine, et en 2004 des activités de fabrication d'équipements sismiques marine de Thales, d'Orca Instrumentation, spécialisée en acoustique sous-marine, et de Createch, spécialisée dans les outils de puits. En septembre 2006, Sercel a acquis Vibration Technology Ltd., société écossaise spécialisée dans les systèmes sans câble. En mai 2008, Sercel a fait l'acquisition de Metrolog, étendant ainsi son activité aux sondes de puits, et en décembre 2008, de Quest Geo Solutions, concepteur de logiciels de navigation. Au début de l'année 2009, Sercel a acquis Optoplan, la filiale de Wavefield spécialisée dans les câbles optiques de fond de mer. En janvier 2012, Sercel a acquis Geophysical Research Corporation, une compagnie spécialisée dans les outils de puits et les sondes pour l'industrie pétrolière. Le 31 janvier 2013, à travers l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le fabricant de tabliers de câbles marins De Regt est aussi entré dans le périmètre de Sercel. En novembre 2013, Sercel a acquis les actifs de Schindler SynTec GmbH & Co KG, une société du groupe Schlinder spécialisée dans le développement d'armures constituées de fibres synthétiques imprégnées de résine pour câbles.

Sercel est ainsi un fournisseur mondial de solutions pour l'ensemble de la chaîne d'acquisition sismique au travers d'un positionnement industriel équilibré, tant au plan de son offre produits qu'au plan de ses implantations géographiques sur les deux rives de l'Atlantique et en Asie Pacifique.

Activité de la Division Équipements en 2013

En 2013, la production totale de la Division Équipements (Sercel), comprenant les revenus externes et internes, s'est élevée à 1 045 millions de dollars US, en baisse de 13 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires externe de Sercel s'établit à 834 millions de dollars US, en baisse de 13 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent, et a ainsi contribué à hauteur de 22 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Concurrence et marché

Selon les estimations du Groupe, le marché mondial des équipements géophysiques a baissé de 3 % en 2013. Cette baisse a été essentiellement liée à une faiblesse de la demande en équipements terrestres en raison du report des équipes à grand nombre de traces au Moyen-Orient. La demande marine s'est contractée légèrement avec la réduction du nombre de nouveaux bateaux partiellement compensée par la croissance du marché de remplacement. Le Groupe estime que la part du marché des équipements détenue par Sercel s'établit autour de 55 %.

Le principal concurrent de Sercel dans le domaine de la fabrication d'équipements géophysiques marins est Ion Geophysical Inc. Pour les produits terrestres, les principaux concurrents sont Inova (joint-venture entre BGP et ION

Geophysical Inc.) et Geospace Technologies Corporation. Le marché des équipements géophysiques est très concurrentiel et se caractérise par une évolution technologique permanente. Le Groupe CGG estime que la technologie est l'élément principal de différenciation sur ce marché, les compagnies pétrolières souhaitant de plus en plus d'outils adaptés au management des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix et la qualité du service après-vente.

Perspectives 2014

Sercel entend, grâce à ses investissements en recherche et développement et à des acquisitions ciblées de technologies reconnues, être en mesure de fournir une gamme intégrée et complète de matériels d'acquisition sismique à la pointe de la technologie. L'estimation du marché des équipements sismiques est fortement impactée par le poids des équipes à grand nombre de traces (de 50 à 150 millions de dollars US

pour une équipe, selon la configuration sélectionnée par le client). En dehors de ces équipes, Sercel estime que le marché des équipements géophysiques terrestres devrait rester stable en 2014. Le marché des équipements géophysiques d'acquisition marine devrait quant à lui connaître une baisse en raison de la réduction des investissements de certains clients. Le marché des systèmes de fonds de mer devrait se contracter avec la réduction attendue du nombre de nouveaux systèmes permanents. Au total, le marché des équipements sismiques est attendu stable ou en hausse selon le déploiement d'équipes à grand nombre de traces. Par ailleurs, il est constaté sur le marché un intérêt accru tant en marine qu'en terrestre pour les systèmes à grand nombre de canaux d'enregistrement pour les études de haute définition. Cette tendance devrait perdurer en 2014 et devrait profiter à Sercel compte tenu de sa forte base installée. En conséquence, sur la base des hypothèses internes du marché des équipements géophysiques, Sercel estime pouvoir maintenir sa position de leader en capitalisant sur sa gamme actuelle de produits, sur l'application de nouvelles technologies et sur sa présence géographique diversifiée, notamment dans les marchés en croissance.

1.4. LISTE DES IMPLANTATIONS DU GROUPE

Les principales implantations du Groupe au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
France, Paris	Siège social de CGG SA	40	Loué	2016
Services géophysiques (Divisions Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir)				
Afrique du Sud, Gauteng	Hangar	85	Loué	2015
Angleterre, Crawley	Bureaux de Crompton Way de CGG Services (UK) Ltd. et centre de traitement de données	450	Loué	2028
Angleterre, Swanley, Kent	Bureaux	73	Loué	2014
Angleterre, Wallingford	Bureaux et entrepôt	2	Loué	2022
Angola, Luanda	Bureaux de CGG Explo (succursale) et centre de traitement de données	11	Loué	2015
Australie, Perth	Siège social de CGG Services (Australia) Pty. Ltd. et centre de traitement de données	52	Loué	2014
Australie, Perth	Bureaux	98	Propriété	n.a.
Australie, Jandokot Airport, Perth	Hangar	15	Loué	2014
Brésil, Rio de Janeiro	Siège social de CGG Do Brazil Participacoes LTDA et centre de traitement de données	108	Loué	2016
Brésil, Rio de Janeiro	Hangar	31	Loué	2015
Canada, Calgary	Siège social de Hampson Russell Ltd. Partnership et centre de traitement de données	203	Loué	2015
Canada, Calgary	Site Data Management Services	100	Loué	2014
Canada, Calgary	Espace de stockage	104	Loué	2015
Canada, Ottawa	Bureaux et hangar	58	Propriété	n.a.
Canada, Toronto	Bureaux et hangar	70	Loué	2018
Chine, Pékin	Siège social de CGG Technology Services (Beijing) Co. Ltd. et centre de recherche et développement	28	Loué	2014
Chine, Pékin	Bureaux	35	Loué	2015
Écosse, Aberdeenshire	Bureaux Birchmoss	16	Loué	2016
Écosse, Aberdeenshire	Bureaux Inverrurerie	2	Loué	2014
France, Massy	Siège social de CGG Services SA et centre de traitement de données	935	Loué	2020
France, Massy	CGG Université	12	Loué	2020
France, Arpajon	Espace de stockage et bureaux	10	Loué	2015
Hollande, Amsterdam	Bureaux administratifs	12	Loué	2017
Hollande, La Haye	Bureaux	40	Loué	2022
Inde, Mumbai,	Siège social de CGG Services India Pvt. Ltd. et centre de traitement de données	90	Loué	2018
Indonésie, Djakarta	Siège social de PT Veritas DGC Mega Pratama et centre de traitement de données	62	Loué	2016
Malaisie, Kuala Lumpur, Kuching	Siège social de CGG Services (Malaysia) Sdn Bhd et centre de traitement de données	78	Loué	2014
Mexique, Villahermosa	Centre de traitement de données	95	Loué	2015
Mexique, Mexico	Siège social de CGG Veritas Services de Mexico SA de CV	19	Loué	2014
Nigeria, Lagos	Siège social de CGG (Nigeria) Ltd. et bureaux de Veritas Geophysical (Nigeria) Ltd.	30	Loué	2015

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
Norvège, Oslo, Høvik	Bureaux de CGG Marine Resources Norge AS, de CGG Services Norge (succursale), et de Wavefield Inseis AS, Centre de traitement de données	57	Loué	2014
Norvège, Oslo, Skoyen	Bureaux de CGG Marine (Norway) AS et CGG Seismic Imaging (Norway) AS	189	Loué	2020
Norvège, Bergen	Bureaux de CGG Services (Norway) AS, Exploration Vessel Resources AS, Exploration Vessel Resources II AS, Exploration Investment Resources II AS et CGG Geo Vessels AS	115	Loué	2019
Pays de Galles, Anglesey	Bureaux	9	Propriété	n.a.
Pays de Galles, Llanfairfechan	Bureaux	2	Loué	2014
Pays de Galles, Llanrhos	Bureaux et laboratoires	340	Loué	2016
Pays de Galles, Conwy	Bureaux et espaces de stockage	94	Propriété	n.a.
Russie, Moscou	Siège social de CGG Vostok et centre de traitement de données	52	Loué	2015
Russie, Moscou	Bureaux	44	Loué	2015
Singapour	Siège social de CGG Services (Singapore) Pte. Ltd. et centre de traitement de données	245	Loué	2019
Singapour	Entrepôt logistique marine	12	Loué	2022
Suisse, Genève	Siège social de CGG International	30	Loué	2017
Thaïlande, Bangkok	Bureaux de CGG Services SA (succursale)	19	Loué	2016
USA, Houston, Texas	Bureaux principaux de CGG Services (U.S.) Inc. et centre de traitement de données	710	Loué	2020
USA, Okanella Street	Bureaux	5	Loué	2015
USA, Hillcroft, Houston	Bureaux	183	Loué	2014
USA, Schulenburg	Bureaux et espace de stockage	17	Propriété	n.a.
Venezuela, Caracas	Siège social d'EXGEO CA	26	Loué	2015
Vietnam, Vung Tau City	Bureaux de PTSC CGGV Geophysical Survey Company Ltd.	18	Loué	2015
Équipements géophysiques				
Canada, Calgary	Bureaux et entrepôts de Sercel	14	Propriété	n.a.
Chine, Xu Chui,	Site de Sercel, incluant les activités de recherche, développement, fabrication et commercialisation de géophones	472	Propriété	n.a.
France, Carquefou	Usine de Sercel, incluant les activités de recherche, développement et fabrication des équipements électroniques d'enregistrement terrestre et marine	527	Propriété	n.a.
France, Saint-Gaudens	Usine de Sercel, incluant les activités de Recherche et Développement sur câbles géophysiques, de développement sur véhicules vibrateurs et outils de puits et leur fabrication	222	Propriété	n.a.
USA, Houston	Bureaux et usine de Sercel (Syntron et Mark Products), incluant les activités de Recherche et Développement de matériel d'enregistrement de données sismiques marines, de câbles et géophones et sur leur fabrication	593	Propriété	n.a.

1.5. POLITIQUE D'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENTS

Politique d'innovation technologique et de Recherche et Développement (« R&D »)

La capacité de CGG à se mesurer efficacement à la concurrence et à conserver une position forte sur le marché est fonction, dans une large mesure, d'une capacité d'innovation technologique permanente. Le Groupe considère que l'avenir de l'industrie sismique repose sur des services et des équipements sismiques à fort contenu technologique. Le marché des produits et services étant soumis à des évolutions techniques continues et rapides, les cycles de développement, de la conception initiale à l'introduction sur le marché, peuvent s'étendre sur plusieurs années.

CGG concentre ses efforts sur toute la chaîne de l'exploration-production, notamment la caractérisation des réservoirs, la mise au point de techniques de traitement de données sismiques multicomposantes, l'imagerie structurale, et l'amélioration de la performance opérationnelle de l'illumination des objectifs géophysiques durant les acquisitions de données, afin d'en augmenter l'efficacité et la sécurité. Fortes d'environ 944 employés, les équipes de R&D sont réparties dans le monde entier.

L'évolution des dépenses brutes de R&D, incluant les frais de développement capitalisés, au cours des trois derniers exercices se traduit comme suit :

	2013		2012		2011	
	En MUS\$	En % du chiffre d'affaires HT	En MUS\$	En % du chiffre d'affaires HT	En MUS\$	En % du chiffre d'affaires HT
Dépenses de recherche et développement brutes	181	4,8 %	135	4,0 %	117	3,7 %

Principaux faits marquants en 2013 en innovation technologique et Recherche et Développement

Les dépenses en R&D du Groupe (incluant les coûts de développement capitalisés) ont atteint 181 millions de dollars US en 2013, soit environ 4,8 % du chiffre d'affaires.

Cet investissement, en très forte augmentation par rapport à 2012, est pour partie la conséquence mécanique de l'accroissement du périmètre suite à l'acquisition et l'intégration de la Division Geoscience de Fugro acquise le 31 janvier 2013. Il est également le reflet de la volonté persistante de CGG de se différencier de la concurrence par un contenu de haute technologie de ses offres diverses et variées.

Avec plus de 40 % des campagnes sismiques réalisées à ce jour, BroadSeis est devenu de facto la référence de la sismique à « large contenu fréquentiel ». Le lancement officiel de la nouvelle source sismique BroadSource durant la convention SEG de Las Vegas en novembre 2012 a constitué une avancée majeure dans la capacité à délivrer des images sismiques libres de tout artifice d'acquisition lié au récepteur et à la source.

L'innovation n'est pas cantonnée au sein des Divisions de CGG mais s'exprime également dans des schémas novateurs aboutissant à des solutions intégrées à haute valeur ajoutée, à la fois pour le Groupe et pour ses clients.

Cette nouvelle politique s'est concrétisée en 2012 à travers l'accord de coopération technique signé avec Baker Hughes, renforcé en 2013 par l'intégration de la sismique de puits dans la joint-venture désormais nommée Magnitude. Son activité est centrée sur les réservoirs de roche mère, gaz et huile de schiste en particulier.

CGG a également accès à de nouvelles technologies grâce des alliances stratégiques conclues avec des fabricants de matériels, des compagnies pétrolières, des universités ou bien en se portant acquéreur de technologies sous licence. Par ailleurs, CGG continue d'entreprendre des programmes de recherche en commun avec des partenaires, notamment l'IFP Énergies Nouvelles et IFREMER.

La combinaison de BroadSeis et de BroadSource permet d'obtenir des images du sous-sol avec une résolution inégalée, offrant plus de six octaves de fréquence (2-200 Hz). La partie la plus remarquable de cette combinaison d'acquisition et de traitement est la restitution des très basses fréquences (inférieures à 5 Hz) qui apportent des informations essentielles non seulement pour l'imagerie des objectifs les plus profonds mais également pour ouvrir la porte à la caractérisation des réservoirs d'hydrocarbures à partir des données sismiques.

Cette réussite technologique positionne CGG dans une classe à part sur le segment de marché qu'est la sismique à « large contenu fréquentiel », creusant l'écart avec ses concurrents directs et en mettant ce segment de marché hors de portée des compagnies n'ayant pas d'aussi importantes capacités de R&D.

Après avoir complété, à la fin de l'année 2012, le programme de mise à jour et d'harmonisation de la flotte, un programme similaire fut mis en place pour les 4 navires C-Class apportés par l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro. Après seulement six mois, les nouveaux navires pouvaient être engagés dans des programmes d'acquisition BroadSeis.

Lancée en 2012, la méthode d'acquisition StagSeis, permettant d'acquérir des données sismiques à très longue distance, jusqu'à 20 km, avec un échantillonnage azimutal très dense, constitue aujourd'hui le programme offrant la plus large couverture géographique du Golfe du Mexique, avec une qualité de données acquises la plus apte à déverrouiller le potentiel des bassins à géologie extrêmement complexe, en particulier les structures salifères. Cette même technique est applicable dans l'offshore de l'Afrique de l'Ouest ou au large du Brésil, régions qui offrent de grandes similarités du contexte géologique.

L'accord d'acquisition de la Division Geoscience de Fugro comprenait la création d'une joint-venture, Seabed Geosolutions BV, dans laquelle toutes les activités fond de mer des deux groupes signataires ont été transférées. Les technologies de capteur sismique récupérable de fond de mer (ou node) Trilobit et du système novateur et unique SpiceRack, basé sur une flotille de plusieurs milliers de petits drones sous-marins (en cours de développement), issues de CGG, coexistent et complètent les produits issus de Fugro.

S'appuyant sur l'expérience des systèmes d'acquisition terrestre mettant en œuvre un grand nombre de canaux et sur la technologie EmphaSeis d'exploitation des vibreurs dans une large bande de fréquence, la solution UltraSeis permet maintenant d'utiliser la technologie de large bande aux grands projets acquisitions « très grand nombre de canaux », à commencer par des systèmes de 200 000 canaux pour la période 2014-2015, pour passer à 600 000 en 2016 et aller vers le million de canaux actifs en 2017-2018. Cette évolution sera rendue possible par le nouveau système d'acquisition de Sercel, le 508XT qui permettra l'acquisition d'un million de canaux simultanément.

En parallèle, le système sans câble de Sercel UNITE est de plus en plus utilisé notamment aux États-Unis et en Europe afin de répondre aux difficultés d'accès d'études sismiques dans des zones obstruées. Ce système permet d'augmenter sensiblement la productivité, mais les données ne sont plus transmises en temps réel. Les travaux de cette année ont évalué les diverses méthodes et divers équipements (Wifi, Mesh, drones, etc.) permettant d'améliorer la collecte des données.

L'utilisation de systèmes de surveillance actifs, de type Seismovie, permet de gagner de nouveaux marchés et d'étendre l'emprise géographique du Groupe avec de nouveaux contrats au Canada pour Shell dans des champs d'huile lourde. Le but de ce système est la surveillance de la propagation du front de vapeur d'eau qui permet d'améliorer le taux de récupération des hydrocarbures en place.

En Arabie Saoudite, l'intérêt de cette technologie pour la compagnie nationale Saudi Aramco est confirmé pour les réservoirs profonds dans des contextes géologiques complexes de réservoirs carbonatés. Cela se traduit par un programme de développement lié à des sources et des capteurs adaptés à cet environnement particulièrement difficile.

Parallèlement aux systèmes actifs, les études dites passives, menées aux États-Unis afin de surveiller l'activité microsismique générée par les opérations de fracturation

hydraulique sur les réservoirs non conventionnels, ont démontré leur intérêt. À la suite de l'accord de collaboration signé entre CGG et Baker Hughes International, la joint-venture Magnitude a été créée pour héberger les activités de microsismique passive et les intégrer dans les opérations de forage.

En imagerie profondeur, CGG a continué ses efforts de développement afin de pouvoir fournir des images plus précises de la sismique acquise dans les zones de géologie complexe. Les programmes de R&D portent sur les algorithmes de migration (Reverse Time Migration), et sur une technologie qui progresse rapidement : la Full Waveform Inversion. Cette dernière permet d'obtenir des modèles de vitesses sismiques de très haute résolution, ce qui est absolument nécessaire pour produire des images de haute précision.

En 2013, des résultats reconnus comme très prometteurs par l'industrie ont été produits par une combinaison de données sismiques, de données électriques et gravimétriques pour mieux caractériser le sous-sol proche. L'utilisation de ces données multiphysiques combinées dans un traitement unifié constitue un axe de recherche fort de CGG.

Dans le domaine des équipements, la nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de R&D élevé se justifie par le fort contenu technologique de ses équipements sismiques pour l'acquisition terrestre ou marine. Cette intense activité de R&D place Sercel à la pointe de la technologie pour la transmission de données sans fil, l'étude et la fabrication de capteurs à faible niveau de bruit, la conception d'électronique miniaturisée devant résister à des conditions environnementales extrêmes. La recherche de Sercel s'applique aussi à l'optique et à l'acoustique. Ayant atteint leur maturité industrielle, les systèmes Nautilus (contrôleur de positionnement latéral et vertical des streamers) et SeaProNav (système de navigation intégré) constituent maintenant les standards de référence pour l'équipement de la flotte de CGG.

Après le lancement en 2012 de la version RD (*Reduced Diameter* ou Diamètre Réduit), du streamer Sentinel offrant une traînée réduite et une facilité accrue d'enroulement sur les tambours, Sercel a dévoilé lors la convention EAGE de Londres, en juin 2013, son dernier streamer : le Sentinel Multi-Senseurs (MS) qui offre un capteur acoustique vectoriel composé par un groupement de géophones répartis autour d'un hydrophone. Par ailleurs, lors de la convention SEG de Houston en septembre 2013, Sercel a créé un événement médiatique majeur en lançant son nouveau système d'acquisition terrestre, le 508XT (XT pour « cross technology »).

Ce système est l'épitomé de ce qui se fait de mieux dans le domaine de l'acquisition de données sismiques avec une capacité d'enregistrement d'un million de canaux en simultané. Ce système inclut aussi de nouvelles fonctions facilitant les opérations de plus en plus complexes de l'exploration sismique terrestre.

Sercel a également mis sur le marché en 2013 des produits de dernière génération pour les acquisitions terrestres, en particulier les nouveaux capteurs QuietSeis qui offrent un rapport signal sur bruit amélioré de 10 dB.

Perspectives en innovation technologique et Recherche et Développement

Les développements technologiques majeurs intervenus récemment permettent de fournir des données de plus en plus précises à un prix maîtrisé. Ces progrès présentent un caractère critique pour les clients pétroliers.

Du côté de la production, les améliorations des techniques de monitoring, tant au niveau des équipements d'acquisition qu'au niveau du traitement des données sismiques, permettent d'optimiser la production, d'améliorer la récupération et d'allonger les durées de vie des champs par une gestion appropriée. Dans des régions pétrolières majeures telles que la Mer du Nord ou le Moyen-Orient, ces enjeux revêtent une importance cruciale pour les opérateurs.

Dans le domaine de l'exploration, les succès obtenus par la R&D dans le domaine sismique aident à identifier des prospects de plus en plus difficiles et à réduire les risques de forage associés. Ainsi le taux de succès des puits d'exploration tend à augmenter, alors même que les cibles faciles ont été les premières forées. L'apport des nouvelles technologies justifie le retraitement régulier de données anciennement acquises, et, de plus en plus, de réacquérir de nouvelles données sismiques sur des surfaces déjà couvertes par le passé. Les progrès techniques conditionnent ainsi directement l'activité, notamment le secteur des multiclents.

Parallèlement, la nécessité de renouveler leur domaine minier conduit les pétroliers à s'intéresser à des régions de plus en plus difficiles et complexes, que ce soit pour des raisons géologiques, ou pour des raisons d'accès ou/et de fragilité environnementale (transition, jungle, arctique, piémonts, etc.).

Ces nouveaux besoins correspondent à de nouveaux défis pour les équipes de R&D des entreprises sismiques majeures.

Dans ce contexte, plusieurs axes de progrès se dégagent, notamment :

- ▶ l'amélioration de la qualité des données, notamment en élargissant la gamme de fréquences enregistrées (les hautes fréquences permettant une meilleure résolution et ainsi une meilleure caractérisation géologique des réservoirs, les basses fréquences assurant une meilleure pénétration pour traquer des objectifs de plus en plus profonds) ;
- ▶ l'augmentation de la quantité de données par une plus grande densité d'acquisition, et en augmentant la couverture azimutale, de façon à explorer la cible géologique sous tous les angles possibles ;
- ▶ l'association de données de plus en plus diverses (ondes de cisaillement, données de puits, données électromagnétiques et données gravimétriques en particulier) pour parvenir à une image la plus exacte possible du sous-sol, de ses caractéristiques en termes de porosité et de perméabilité, et de son contenu en fluides (eau et hydrocarbures).

Le montant total des dépenses consacrées à la R&D devrait continuer à croître en 2014 afin de soutenir la capacité d'innovation du Groupe tant dans les services d'acquisition et d'imagerie que dans les équipements géophysiques.

Politique d'investissements industriels

En 2011 et 2012, les investissements du Groupe — industriels, coûts de développement capitalisés et cash multiclents — se sont élevés respectivement à 569 millions de dollars US et 733 millions de dollars US. En 2013, les investissements du Groupe sont en hausse à 826 millions de dollars US.

Les investissements industriels, nets des variations de fournisseurs d'immobilisation et incluant les coûts de développement capitalisés, pour les exercices 2011, 2012 et 2013 étaient respectivement de 366 millions de dollars US, 369 millions de dollars US et 347 millions de dollars US, tandis que les investissements cash multiclents étaient pour leur part respectivement de 203 millions de dollars US, 364 millions de dollars US et 479 millions de dollars US.

En 2013, les investissements industriels et coûts de développement capitalisés ont été alloués pour un montant

brut (avant variations de fournisseurs d'immobilisation pour 7 millions de dollars US) de 250 millions de dollars US au segment Acquisition, 49 millions de dollars US au segment Géologie, Géophysique & Réservoir, et 55 millions de dollars US au segment Équipements.

En 2014, CGG prévoit d'investir entre 275 et 300 millions de dollars US en investissements industriels, ainsi qu'entre 500 et 550 millions de dollars US en investissements cash multiclents.

D'une manière générale, les investissements industriels et coûts de développement capitalisés sont financés sur les capitaux permanents du Groupe. Les investissements cash multiclents sont, quant à eux, financés en grande partie par les préfinancements apportés par les participants originels. Ces préfinancements sont comptabilisés en chiffre d'affaires ; en 2013, ils ont représenté un taux de préfinancement de 69 % pour les études multiclents sismiques du Groupe.

1.6. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Aucun événement majeur n'est intervenu au sein du Groupe CGG depuis la clôture d'exercice 2013.

Contexte géopolitique

Les risques géopolitiques dans les régions où le Groupe exerce son activité demeurent élevés, notamment au regard de la

situation actuelle en Syrie et de la poursuite des périodes de transition en Égypte, en Libye, en Tunisie et en Irak.

Situation financière et commerciale

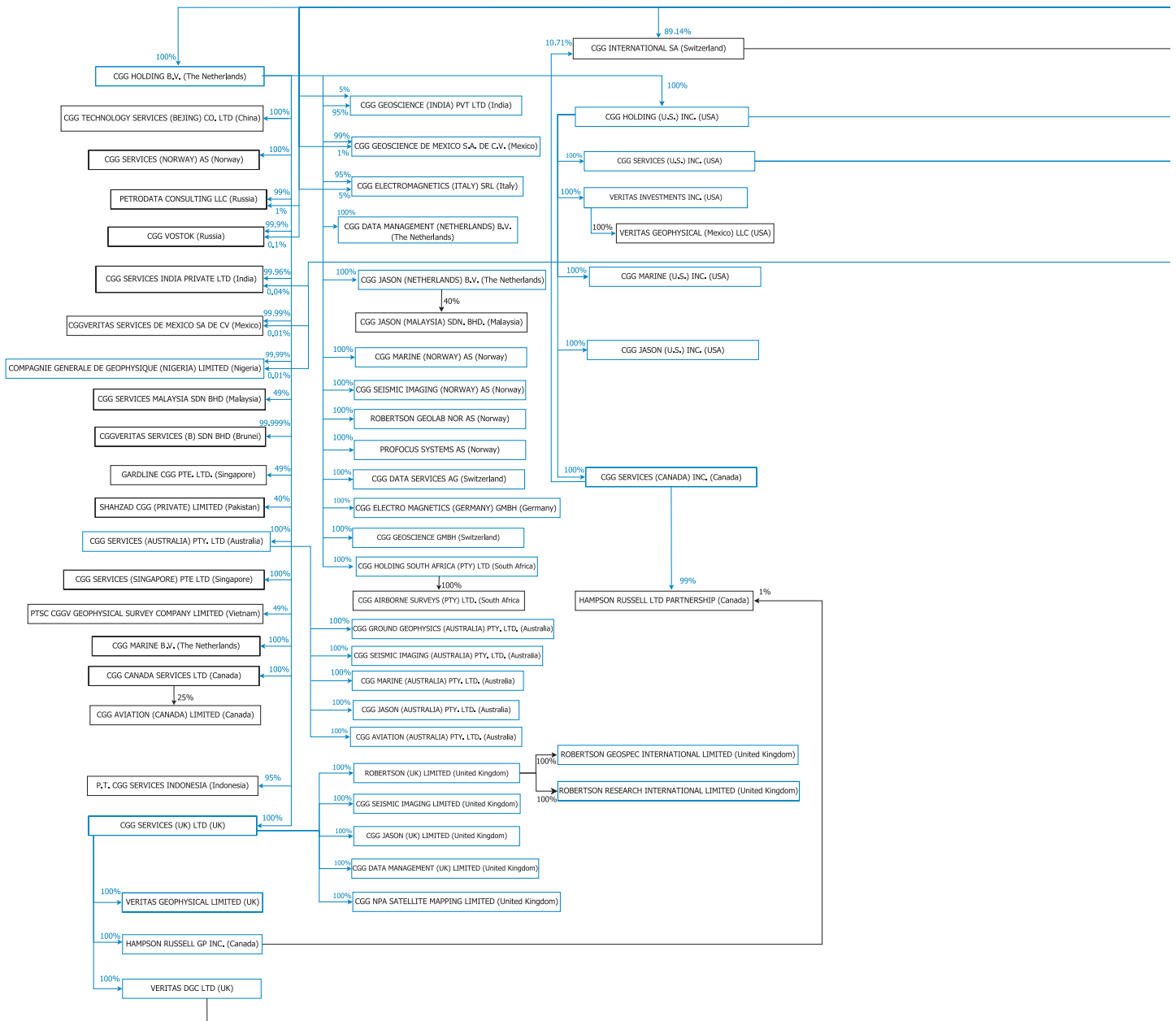
Le Groupe n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière et commerciale depuis la fin de l'exercice

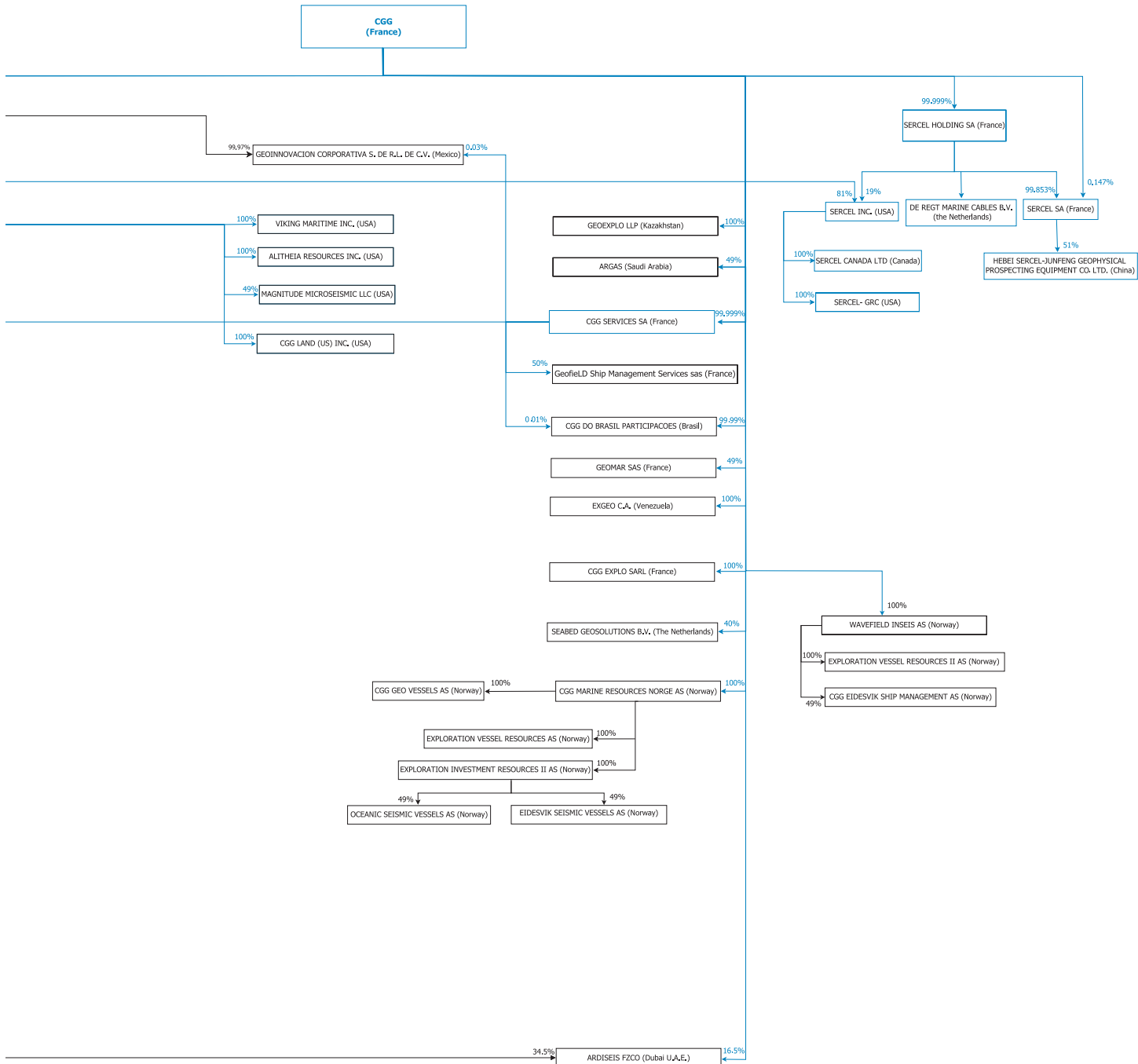
2013 pour lequel des états financiers intermédiaires ont été publiés.

1.7. STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRAGROUPE

1.7.1. Organigramme

La Société CGG est la société mère du Groupe CGG. Les sociétés du Groupe lui sont directement ou indirectement rattachées. L'organigramme simplifié du Groupe (en pourcentage de détention du capital), est, à la date de l'établissement du présent document de référence, le suivant :





1.7.2. Relations intragroupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverses natures, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient suivant la nature de l'opération en conformité avec le principe de pleine concurrence et la politique de prix de transfert du Groupe.

Les prestations d'assistance et de conseil de la société mère aux principales filiales du Groupe en matières financière,

administrative, commerciale et technique sont généralement rémunérées sur la base des coûts majorés et alloués aux différentes filiales bénéficiaires en fonction du poids de chacune au sein du Groupe, ou par un forfait déterminé par l'importance et la nature des prestations fournies.

La rémunération des prestations réalisées par les filiales au bénéfice de la société mère correspond le plus souvent au prix coûtant assorti d'une marge commerciale.

Au cours des exercices 2013, 2012 et 2011, les flux financiers entre la maison mère et les filiales ont été les suivants :

<i>(En millions de dollars US)</i>	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Prestations de services rendus par la maison mère vers les filiales	110,8	100,6	14,6
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens des filiales vers la maison mère	137,2	114,4	1,0

1.7.3. Principaux agrégats des filiales

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats pour la société cotée, CGG SA, les secteurs Acquisitions et GGR réunis dans le sous-groupe « Services » et le sous-groupe Équipements (Sercel et ses filiales).

IFRS					
<i>(En millions de dollars US sauf pour les effectifs)</i>	CGG SA	Filiales Services	Filiales Équipements	Ajustements de consolidation	Total Groupe CGG
2013					
Actifs non courants	6 815,1	6 335,5	436,2	(7 678,0)	5 908,8
Dettes financières	2 655,4	2 821,0	5,1	(2 738,4)	2 743,1
Disponibilités et titres de placement court terme	266,5	186,1	77,4	—	530,0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	798,9	460,1	58,4	(409,7)	907,7
Dividendes versés à CGG SA	—	248,0	0,1	(248,1)	—
Chiffre d'affaires	110,8	2 932,1	1 044,9	(322,0)	3 765,8
Résultat d'exploitation	(95,9)	(516,0)	293,0	(76,0)	(394,9)
Résultat net	(888,6)	(698,9)	202,8	693,5	(691,2)
Capitaux propres	3 486,9	3 719,7	1 644,6	(4 961,1)	3 890,1
Effectif	40	7 152	2 496	—	9 688
2012 (retraité)					
Actifs non courants	6 215,9	5 334,0	413,8	(7 104,2)	4 859,5
Dettes financières	2 404,7	1 366,8	5,2	(1 475,7)	2 301,0
Disponibilités et titres de placement court terme	1 289,8	148,3	82,1	—	1 520,2
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	573,0	504,8	129,9	(286,8)	920,9
Dividendes versés à CGG SA	—	197,8	0,1	(197,9)	—
Chiffre d'affaires	100,6	2 458,3	1 204,3	(352,7)	3 410,5
Résultat d'exploitation	(45,9)	132,5	380,4	(136,4)	330,6
Résultat net	234,3	56,8	257,3	(456,0)	92,4
Capitaux propres	4 222,7	4 532,2	1 435,0	(5 608,0)	4 581,9
Effectif	39	5 154	2 367	—	7 560
2011 (retraité)					
Actifs non courants	5 535,9	5 850,4	346,5	(6 651,1)	5 081,7
Dettes financières	1 920,9	1 400,3	9,6	(1 394,7)	1 936,1
Disponibilités et titres de placement court terme	340,3	133,5	57,6	—	531,4
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 181,6	433,1	541,7	(1 366,5)	789,9
Dividendes versés à CGG SA	—	159,4	667,8	(827,2)	—
Chiffre d'affaires	14,7	2 291,0	1 142,0	(266,8)	3 180,9
Résultat d'exploitation	(30,5)	10,2	354,0	(126,5)	207,2
Résultat net	742,7	(139,5)	223,3	(839,7)	(13,2)
Capitaux propres	3 398,1	4 629,4	1 144,8	(5 290,6)	3 881,7
Effectif	36	4 987	2 175	—	7 198

2

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SALARIÉS

2.1	ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	34
2.1.1	Enjeux prioritaires du développement durable	34
2.1.2	Éthique	35
2.1.3	Système de gestion HSE	36
2.1.4	Responsabilité sociétale	44
2.1.5	Méthode et périmètre de reporting	47
2.2	SALARIÉS	49
2.2.1	Conséquences sociales de l'activité de la Société	49
2.2.1.1	Emploi	49
2.2.1.2	Conditions de travail	52
2.2.1.3	Répartition entre hommes et femmes	52
2.2.1.4	Rémunération	53
2.2.1.5	Relations professionnelles et sociales	54
2.2.1.6	Formation	55
2.2.1.7	Respect des conventions internationales sur le travail	55
2.2.1.8	Méthodologie d'analyse et définitions	56
2.2.2	Schéma d'intéressement du personnel	57
2.2.2.1	Contrats d'intéressement et de participation	57
2.2.2.2	Options de souscription d'actions	58
2.2.2.3	Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe	60
2.3	ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	62

2

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SALARIÉS

2.1. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe CGG est résolu à être un leader de l'industrie en matière de performance santé, sécurité, sûreté, environnement et développement durable en poursuivant un développement économique équilibré par la valorisation du capital humain et une gestion responsable de l'environnement. Cette approche permet aujourd'hui à l'entreprise de favoriser l'accès à l'énergie.

En tant que membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2007, CGG réaffirme chaque année au plus haut niveau son engagement à respecter l'environnement et les droits de l'homme, à promouvoir les normes internationales du travail et à lutter contre toute forme de corruption.

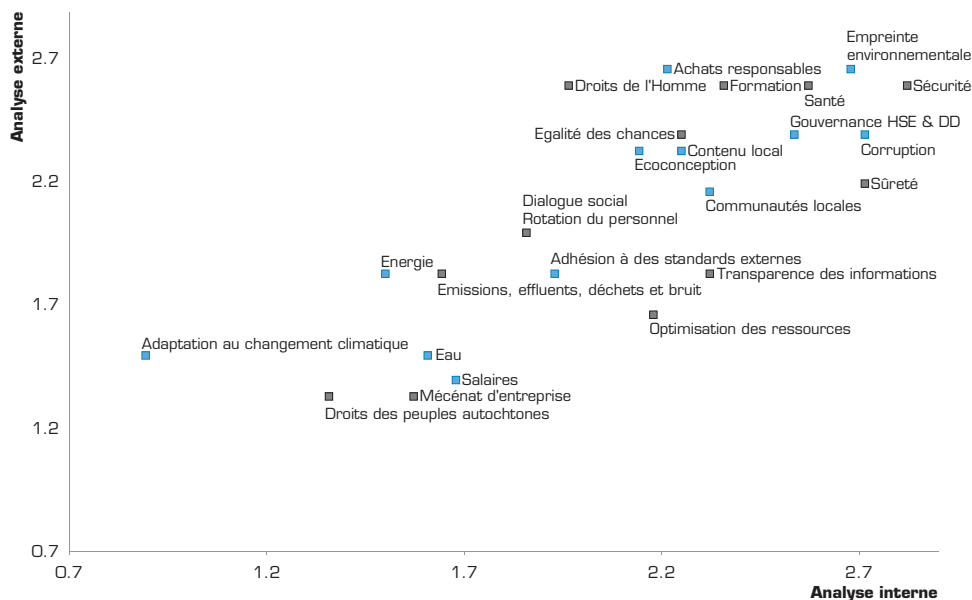
2.1.1. Enjeux prioritaires du développement durable

Pour CGG, le développement durable consiste avant tout à réussir à fournir avec succès et dans le long terme des services et produits géophysiques au marché tout en respectant et protégeant ses employés, les communautés locales et l'environnement qui entoure ses opérations.

En 2012, CGG avait réalisé un exercice de hiérarchisation de ses enjeux de développement durable, appelé analyse de matérialité. Cette analyse, fruit d'une large consultation impliquant à la fois la Direction, un panel d'employés issus de

différentes Divisions ainsi que des parties prenantes externes (clients, investisseur, organisation non gouvernementales et l'association professionnelle IAGC — *International Association of Geophysical Contractors*), avait mis en valeur les thèmes sur lesquels CGG a choisi de porter ses efforts d'amélioration pour la période 2013-2015. Cette hiérarchisation des enjeux a été réévaluée par le Département Développement Durable suite à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro. Si certains enjeux significatifs ont été confirmés par les nouveaux entrants, aucun nouvel enjeu n'est venu se rajouter.

Importance relative des enjeux de développement durable pour CGG



2.1.2. Éthique

1. Fondements de l'éthique chez CGG

Les valeurs de CGG sont les suivantes :

« Nos équipes, partout dans le monde, sont notre force. Nous :

- ▶ avons la passion de l'innovation ;
- ▶ opérons en toute sécurité et avec intégrité,

pour une performance durable »

Ces valeurs sont la base de l'éthique de CGG, qui l'engage vis-à-vis de ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs et ses partenaires, à se conformer aux lois et règlements et à respecter les principes de son Code de conduite des affaires.

Le Code de conduite des affaires définit les règles et comportements attendus pour permettre au Groupe de mener ses activités avec intégrité.

Le Comité d'éthique de CGG est chargé de publier et d'assurer la communication de la charte éthique et du Code de conduite des affaires, de formuler des recommandations et de répondre aux questions posées par la Direction et les employés.

2. Communication et formation

L'adhésion à l'éthique et au Code de conduite du Groupe passe par leur bonne publication et communication et par leur appropriation par les salariés et autres parties prenantes, responsables de leur application.

L'Éthique CGG

Au cours de l'année 2013, la formation e-learning sur l'éthique de CGG, lancée en mars 2012, s'est poursuivie dans les implantations du Groupe à travers le monde et notamment sur les navires d'acquisition marine. Le taux de participation à cette formation s'élevait à 68 % au 31 décembre 2013.

Le Comité d'éthique a poursuivi son action de visibilité et de communication de l'éthique de CGG, par :

- ▶ la remise à chaque nouvel embauché du Code de conduite des affaires (avec une nouvelle version en Russe, il est désormais disponible en 9 langues sur le site internet de CGG) et des principales politiques du Groupe ;
- ▶ la publication sur InSite (l'Intranet de CGG) de plusieurs articles, et
- ▶ la création de nouvelles pages InSite dédiées à l'éthique et à la prévention de la corruption et regroupant sur une page les principes et les références à tous les documents CGG sur ces sujets. Ces pages thématiques ont été bien reçues et sont maintenant régulièrement consultées par les managers.

Prévention de la Corruption

La campagne de formation sur les réglementations de lutte anti-corruption (y compris le FCPA et la loi britannique sur la corruption de 2010-*Bribery Act*) et la prévention de la corruption, initiée en 2012, s'est poursuivie en 2013. Cette campagne a pris la forme de sessions de formation présentielle menées dans différents sites du Groupe et auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles.

Parallèlement à cette campagne, le Comité d'éthique a émis, début 2013, des recommandations (sous forme de « guidelines »), concernant les cadeaux, invitations et événements, les paiements de facilitation ainsi que les donations politiques ou charitables, afin d'aider les managers et les employés à adopter la conduite adéquate.

En juillet 2013, le Comité d'éthique a largement diffusé au sein du Groupe, un livret pédagogique (sous format PDF et papier) « *Business Integrity Booklet: We Reject any Form of Corruption* », introduit par un message fort de M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général, et :

- ▶ décrivant en termes simples et clairs, les enjeux, les dimensions et les conséquences de la corruption ;
- ▶ réaffirmant les engagements de CGG et la « tolérance zéro » voulue par Jean-Georges Malcor ;
- ▶ fournissant aux managers et salariés du Groupe les « clés » pour leurs relations avec les parties prenantes (clients, consultants, fournisseurs...) et les références aux politiques et ressources CGG.

Ce livret « *Intégrité des affaires: Nous rejetons la corruption sous toutes ses formes* » est maintenant disponible et diffusé aux collaborateurs dans les 5 langues les plus parlées dans le Groupe (anglais, français, portugais, espagnol et chinois).

3. Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

En 2013, CGG a mis à jour son « Code de conduite des fournisseurs » qui résume, en une page, les engagements auxquels tout fournisseur ou prestataire de services doit souscrire dans le cadre de ses relations avec le Groupe : rejet de la corruption, respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail, mise en place de politiques et respect des normes Santé, Sécurité et Environnement.

Ce Code implique également le respect par les fournisseurs de ces principes dans leur propre chaîne d'approvisionnement et la possibilité pour toute personne de contacter le Comité d'éthique de CGG en cas de violation à ce Code.

Ce Code de conduite est désormais publié sur le site Internet du Groupe et sera référencé dans les Conditions Générales d'Achat lors de toute commande passée par une entité du Groupe. De même, il sera annexé aux contrats avec les fournisseurs et prestataires majeurs opérant dans des pays à risque.

Ce Code de conduite des fournisseurs s'inscrit dans un programme plus large en cours de développement dans les fonctions Achats du Groupe (bonne application des lois visant la corruption, dont le UK Bribery Act 2010, des achats responsables...).

Enfin, soucieux d'assurer une relation durable et équitable avec leurs fournisseurs et prestataires, les acheteurs du Groupe ont mis en place au sein de leur Fonction, leur propre Code de conduite (Code de Conduite des Achats), en matière de :

- ▶ comportement et conflits d'intérêt ;
- ▶ choix du fournisseur et attribution de marchés ;
- ▶ relations avec les fournisseurs ;
- ▶ signalement des violations.

4. Travaux du Comité d'éthique

Le Comité éthique a été sollicité plusieurs fois en 2013 :

- ▶ à de nombreuses reprises sur des sujets divers, notamment en matière de conflits d'intérêt pour lesquels des managers ou salariés se posaient des questions, soit

en amont d'une décision pouvant entraîner un conflit, soit à l'occasion d'une relation entre CGG et un tiers lié ;

- ▶ de plus en plus, par les Directions Opérationnelles ou Fonctionnelles pour répondre aux questions des clients de CGG sur la démarche éthique du Groupe et notamment sur ses actions de prévention de la corruption dans les activités.

Ces questions montrent les résultats des campagnes de promotion et de formation et la bonne appropriation de ces notions par les collaborateurs du Groupe.

5. Ligne éthique (« CGG Ethical alert »)

Un dispositif d'alerte professionnelle a été mis en place en 2009. Ce dispositif d'alerte professionnelle, conforme aux spécifications de la loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 (article 301-4) et conforme aux dispositions du Safe Harbour Act, a été soumis à l'approbation de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) et son existence est rappelée aux salariés lors de toute communication sur l'éthique. Cette ligne éthique dédiée n'a pas reçu d'appels ou de rapports recevables sur l'exercice 2013.

2.1.3. Système de gestion HSE

L'approche structurée de CGG sur les aspects santé, sécurité et environnement repose sur un système de gestion HSE. Ce système est conforme aux recommandations des Producteurs de pétrole et de gaz (*Oil & Gas Producers — OGP*) pour le Développement et l'Application des Systèmes de gestion de Santé, Sécurité et Environnement ("HSE") qui sont devenus *de facto* une norme dans l'industrie. Le système de gestion HSE s'applique à toutes les activités du Groupe et à de nombreux domaines : santé, sûreté et sécurité des employés permanents, des saisonniers et sous-traitants opérant dans la sphère d'influence de CGG sur ses projets, ainsi qu'à la protection de l'environnement sur tous ses projets et installations.

La Direction du Groupe joue un rôle clé en établissant les conditions dans lesquelles le système de gestion HSE fonctionne. Le leadership de CGG en matière de HSE s'établit au plus haut niveau par la formulation d'attentes précises concernant les performances HSE, une communication régulière sur les sujets HSE, et un contrôle des performances tout au long de l'année et par la conduite d'éventuels changements à travers des revues formelles périodiques.

Les attentes de CGG en matière de HSE sont établies par le Directeur Général dans les Politiques HSE, Santé et Bien-être, Sécurité, Environnement et Développement Durable. Tous les employés y ont accès sur l'intranet. Celles-ci sont aussi largement communiquées et affichées dans toutes les implantations du Groupe à travers le monde. Les politiques sont étayées par des objectifs fixés par le Directeur Général, sur une durée de 3 ans mais évalués annuellement. Ces objectifs s'articulent autour du leadership et de la visibilité, la gestion du risque, la gestion de la sous-traitance, la sécurité opérationnelle et des personnes, la santé, l'environnement et

la compétence et la formation. Ces objectifs sont déclinés aux échelons inférieurs au sein de l'organisation pour s'assurer que chaque niveau de l'organisation est clairement informé des résultats attendus, jusqu'à devenir des objectifs personnels pour tout l'encadrement. CGG emploie près de 140 professionnels de l'HSE pour soutenir le système HSE.

La gestion des risques est au cœur du système de gestion HSE. Le Groupe adopte une approche structurée visant à identifier, évaluer et contrôler les risques en fonction d'une méthodologie et d'un modèle de gestion des risques communs sur le plan international. Les évaluations de risques sont menées sur chaque projet ou installation permanente. Elles intègrent l'historique des incidents tirés de la base de données du Groupe ainsi que la base de données des incidents partagée par l'*International Association of Geophysical Contractors* (IAGC) couvrant déjà plusieurs décennies.

CGG estime que la gestion des risques liés à la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement nécessite un reporting transparent et une communication rapide. Des systèmes de reporting efficaces ont été développés pour assurer que les incidents qui surviennent dans le monde entier sont signalés, communiqués à l'échelon de gestion pertinent et enregistrés afin d'aider à analyser et à améliorer les performances du Groupe. Les incidents survenus à l'échelle mondiale sont signalés et communiqués à la Direction. À quelques exceptions près, ce signalement intervient dans les 24 heures.

En 2013, le Groupe a progressivement intégré les entités de Fugro acquises dans son système de gestion HSE. En acquisition marine, les joint-ventures Geofield Ship Management Services SAS et CGG Eidesvik Ship Management AS ont harmonisé les systèmes de leurs maisons mères avec

le système HSE de CGG, dans l'intérêt d'une simplification des outils de gestion et d'approche commune des enjeux HSE.

Un programme d'audit solide vérifie que les politiques HSE et les processus clés du Groupe sont mis en place et respectés dans toutes ses activités. Les audits sont complétés par des audits croisés et des inspections menées à l'échelle des installations et des projets. En 2013, des audits internes HSE ont été réalisés dans chaque Division ou Ligne de Produits comme suit : 22 en acquisition marine, 19 en acquisition terrestre, 7 en études aériennes, 7 en imagerie sous-sol, 18 en équipements et l'audit d'un site, soit un total de 74 audits HSE. Plus de 100 000 inspections de départements et croisées les ont complétés.

Pour clore le système de gestion HSE du Groupe, des revues de Direction sont tenues au sein des Divisions ou Ligne de Produits, du Comité Corporate et du Comité HSE et Développement Durable du Conseil d'administration afin de garantir le bon fonctionnement du système, d'identifier les axes d'amélioration et les mesures correctives à appliquer et enfin, de s'assurer que les ressources adéquates sont disponibles pour obtenir de bons résultats.

1. Sécurité

Le système de gestion HSE du Groupe intègre tous les aspects nécessaires à la prévention des accidents du travail et à la protection du personnel et de celui des sous-traitants. Le programme HSE est construit autour de l'idée que tous les accidents peuvent être évités.

Grâce à l'identification des activités à haut risque et aux évaluations systématiques des risques, les contrôles nécessaires à leur maîtrise sont déterminés. Ces contrôles incluent des procédures, des instructions de travail, une formation spécifique aux risques, des analyses de la sécurité au travail et des réunions HSE quotidiennes sur le terrain. Le Groupe veille à la mise en place de ces contrôles par la ligne hiérarchique, par des inspections et observations de missions. Le programme de sécurité est mené grâce à une combinaison de ces contrôles, à des activités de surveillance et une culture de la responsabilité individuelle et hiérarchique.

Afin d'améliorer continuellement les performances de CGG, des objectifs sur 3 ans sont établis pour le Groupe, articulés autour d'un programme « *Care and Protect* » dont les

principaux éléments couvrent la visibilité du leadership, la gestion du risque, la gestion de la sous-traitance, la sécurité opérationnelle et des personnes, la santé, l'environnement et enfin la compétence et la formation.

Sachant que le transport routier représente la principale activité à risque du Groupe, CGG a poursuivi le programme de transport en se focalisant sur les compétences du conducteur. CGG utilise des systèmes de suivi embarqués (*In Vehicle Monitoring Systems* — IVMS), des systèmes de limiteurs de vitesse (*Speed Limiting Devices* — SLD), des barres de protection (Roll-over Protection) et a en permanence des formateurs à la conduite préventive sur les missions. Le taux d'accident en véhicules à moteur (*Motor Vehicle Crash* — MVC) est remonté par rapport aux deux années précédentes. En 2013, les conducteurs assignés aux opérations ont conduit plus de 28 000 000 km.

	Taux de MVC
2011	0,84
2012	0,45
2013	0,88

En 2013, le Groupe n'a enregistré aucun décès parmi son personnel et ses sous-traitants, ni tierce-partie.

La prise de conscience personnelle des risques et la responsabilité individuelle sont des éléments essentiels de notre système de gestion HSE. Le programme de sécurité comportementale du Groupe, intitulé « Règles à suivre » et « Principes que nous devons tous connaître », reste en vigueur. Ce programme, centré sur les principaux risques du Groupe en matière de sécurité, est déployé à travers toutes les activités et dans plusieurs langues. Ces règles sont étayées par des procédures claires, un programme de mesures incitatives et une signalisation visible sur le lieu de travail.

Les programmes de formation HSE de CGG sont délivrés sur tous les sites de l'entreprise, dans les locaux de CGG Université et sur le terrain. Des programmes spécialisés ont été lancés en 2013 pour renforcer la gestion des risques dans les domaines du travail en hauteur et l'utilisation de grues offshore. En 2013, CGG a délivré plus de 140 000 heures de formation HSE.

CGG mesure les performances en matière de sécurité par la fréquence des accidents de travail avec arrêt. Ces indicateurs incluent les employés permanents et saisonniers du Groupe ainsi que ceux des sous-traitants qui travaillent sous son autorité.

	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIF)	Taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF)	Taux de gravité	Cas d'invalidité permanente totale ou partielle	Heures (millions)
2011	0,44	3,18	0,010	1	79,9
2012	0,46	2,76	0,011	0	72,1
2013	0,60	2,16	0,013	1	68,4

En 2013, le Groupe a encore constaté une baisse du taux de fréquence du nombre total de cas enregistrés alors que le taux de fréquence d'arrêts de travail augmente. La fréquence des incidents HSE à haut niveau potentiel de gravité (incidents

potentiellement mortels incluant les presque accidents), qui est suivie à l'échelle mondiale, continue à diminuer pour la troisième année consécutive.

CGG continue de jouer un rôle actif au sein du comité HSE de l'*International Association of Geophysical Contractors* (IAGC) et participe à de nombreux groupes de travail organisés par les *Oil and Gas Producers* (OGP).

2. Santé

CGG a disposé en 2013 d'un véritable système de gestion de la santé au travail qui prend en compte le bien-être/la qualité de vie au travail.

Sous-système rattaché au HSE, il repose sur une politique groupe et des objectifs qui expriment :

- ▶ un engagement de la Direction de CGG à fournir un environnement professionnel sain, sans tabac ni alcool autorisé sur les lieux de travail ;
- ▶ le respect par CGG des lois et réglementions en matière de santé et sécurité au travail partout où le Groupe opère ou est représenté ;
- ▶ une gestion des risques et de l'impact pour la santé, adaptée à l'environnement et prenant en compte les nouveaux enjeux des territoires très isolés ou à forte exposition aux risques ;
- ▶ des solutions, parfois innovantes, pour réduire les risques aussi bas que raisonnablement possibles :
 - » prévention des maladies transmises par le moustique en zones tropicales,
 - » prévention des intoxications alimentaires et des contaminations infectieuses,
 - » prévention des maladies professionnelles en lien avec l'exposition aux agents chimiques dangereux et CMR ⁽¹⁾ ;
- ▶ des programmes de santé au travail en lien avec la santé publique et le bien-être au travail :

- » détermination de l'aptitude médicale au poste de travail,
- » dépistage de la consommation de drogues et d'alcool,
- » soutien au sevrage tabagique et éradication du tabagisme passif,
- » programme de vaccinations (décliné et adapté par les régions pour tenir compte localement des risques sanitaires et pratiques culturelles) ;
- ▶ la mise en œuvre de moyens de secours et d'assistance au personnel exposé sur le terrain :
 - » aide à la préparation des plans d'urgence pour les évacuations sanitaires,
 - » sous-traitance des services médicaux et d'assistance,
 - » médicalisation de tous les sites et bateaux sismiques,
 - » possibilité de renforcer les équipements médicaux à visée diagnostique et les compétences spécifiques médicales requises,
 - » formation des secouristes du travail en conformité avec les règles de l'OGP ;
- ▶ organisation des évacuations sanitaires :
 - » depuis le lieu de travail jusqu'au premier hôpital,
 - » rapatriement sanitaire si besoin pour une évacuation secondaire ou un retour à domicile,
 - » mobilisation de moyens spécifiques dédiés à la prévention du stress post-traumatique.

Le Groupe publie, dans le tableau ci-dessous, les chiffres concernant les maladies professionnelles (MP) hors Division Équipement, consolidés selon les règles de l'OGP. Le nombre de maladies déclarées reste très bas mais les conséquences, en termes de jours non travaillés, sont élevées.

Les variations observées ne sont pas statistiquement significatives en raison du faible effectif concerné.

	Taux de fréquence des MP avec arrêt (LTIF)	Taux de fréquence des MP déclarés (TRCF)	Taux de gravité LTI lost days * 1 000/Exposure hours	Heures (million)
2011	0,01	0,80	0,00001	72,4
2012	0,13	1,00	0,005	63,7
2013	0,20	0,71	0,002	60,8

LTIF = (FAT + LTI) * 1 000 000 / Exposure hours.
TRCF = (FAT + LTI + RWC + MTC) * 1 000 000 / Exposure hours.

(1) CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique.

3. Sûreté

Le système sûreté du Groupe est basé sur la prévention et la dissuasion. CGG dispose d'un système de renseignement et de suivi pour appréhender le risque sûreté dans les zones à piraterie maritime et les régions terrestres potentiellement instables. Les projets dans les zones potentiellement à risque sont revus au plus haut niveau, l'évaluation est soutenue par des experts sûreté.

Tous les personnels reçoivent des informations sûreté sur les pays de destinations, et s'intègrent lorsque nécessaire dans le plan de sûreté local. Des audits et exercices permettent d'apprécier l'efficacité de ces plans.

Les conséquences des événements liés au Printemps arabe nécessitent toujours l'application de mesures de précaution pour la sûreté des opérations du Groupe en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les plans de sûreté établis dans des pays au taux de risque élevé ont été actualisés.

En 2013, CGG continue à observer une baisse de la piraterie maritime en Océan Indien, ce qui permet de diminuer la zone de risque correspondante. Le phénomène inverse est constaté dans le Golfe de Guinée.

4. Environnement

Gestion environnementale

La nécessité de préserver l'environnement dans la conduite des activités du Groupe est définie par le Directeur Général à travers la politique environnement du Groupe. Celle-ci détaille l'approche employée afin d'améliorer en permanence la performance de CGG en matière environnementale. Ce faisant, elle s'appuie sur la conformité réglementaire, le dialogue avec les parties prenantes, la gestion systématique des risques d'impact sur l'environnement, la formation et les revues de direction. Cet ensemble permet de faire émerger les bonnes pratiques déclinées sur les opérations et intégrées aux efforts de recherche et développement.

La gestion environnementale est complètement intégrée au système de gestion HSE. Elle est explicitée dans une instruction générale détaillant les étapes clés du planning, de l'évaluation et de la gestion du risque, du reporting, du monitoring, de la formation, de la communication, de la revue de performance et des actions correctives associées.

Les responsables opérationnels qui portent la responsabilité de la performance HSE sur les sites et missions du Groupe sont soutenus et conseillés par une communauté de conseillers et managers HSE terrain, des coordinateurs environnement dans les Lignes de Produits Marine et Terrestre et un responsable environnement Groupe.

À l'échelle des missions, la gestion environnementale est prise en compte dès le stade des appels d'offres. Les réponses détaillent en effet des méthodes d'acquisition sismique non invasives et non destructrices. En amont du projet d'acquisition, les équipes prennent connaissance de l'Étude d'Impact Environnemental (*Environmental Impact Assessment* — EIA) de la zone lorsque celui-ci a été réalisé par les autorités ou le client et proposent un plan de gestion environnementale adapté. Le plan d'évaluation et de gestion

des risques projet (*Project Risk Assessment* — PRA) comporte une section environnementale dans laquelle sont précisées les mesures et procédures annihilant ou minimisant le risque d'impact sur l'environnement.

La formation au système de gestion HSE, délivrée sur 3 et 5 jours aux Conseillers HSE, Managers HSE et responsables opérationnels à l'Université de CGG à Houston, Singapour et Massy, comporte un volet environnemental détaillant les standards et bonnes pratiques du Groupe, tout en mettant l'accent sur les outils développés par le Département HSE

Enfin, les réunions quotidiennes de chantier se tenant au sein de la Division Acquisition ne manquent pas de rappeler les éléments de gestion environnementale applicables aux différents métiers.

Les pratiques environnementales sont régulièrement évaluées au cours d'inspections de sites et de missions ainsi que dans le cadre des audits du système de gestion HSE. La base de données PRISM du Groupe permet de suivre l'attribution et la réalisation des points d'actions mis en place suite aux observations faites lors des audits.

Minimisation de l'empreinte des produits

L'empreinte de CGG, en d'autres termes son impact sur la faune, la flore et les sols, constitue une préoccupation majeure. Le Groupe est en outre convaincu du potentiel d'innovation continue propre à ce domaine.

DIVISION ÉQUIPEMENTS

Ainsi, Sercel prend l'environnement en compte dès l'établissement de la Charte de développement du produit. Cette approche d'écoconception définit les objectifs environnementaux du produit, l'impact de son utilisation sur le terrain et la composition et les spécifications du produit. L'illustration la plus récente concerne le nouveau système d'acquisition terrestre haut de gamme 508XT. Grâce à son faible poids, ses manutentions réduites et une très forte diminution des besoins en batteries (jusqu'à 100 fois moins que les systèmes concurrents), le 508XT améliore la productivité des équipes et réduit considérablement les coûts d'acquisition tout en restant compatible avec une très grande gamme de capteurs.

DIVISION ACQUISITION

Dans le cadre de sa politique de modernisation et rationalisation de la flotte, CGG a mis en place depuis 2011 un programme dédié à sa flotte affrétée de navires de support. Concevoir ces navires de support à la mesure des besoins spécifiques des opérations sismiques constituait une première dans l'industrie. Ces navires permettent aussi bien de ravitailler en carburant, matériel et personnel les navires sismiques de CGG que de garantir la sécurité de leurs opérations. En 2013, trois des six navires commandés ont été affrétés auprès de Bourbon. Dans un souci de préservation de l'environnement et de maîtrise des coûts, ils disposent d'une propulsion hybride permettant une gestion optimisée de la consommation de carburant. En escorte, la propulsion diesel-électrique est privilégiée, alors qu'en transit

ou en opération, la propulsion mécanique prend le relais, permettant de bénéficier d'un maximum de puissance.

L'intégration de Fugro Geoteam en Acquisition Marine a ajouté quatre navires de pointe à la flotte. Ces derniers ont confirmé les attentes placées en matière d'efficacité énergétique (voir section émissions et consommation d'énergie).

DIVISION GÉOLOGIE, GÉOPHYSIQUE & RÉSERVOIR (GGR)

La Division GGR continue le déploiement de solutions novatrices telles que le refroidissement par évaporation ou par huile dans ses principaux centres de données (plus de détails dans la section énergie ci-dessous).

Minimisation de l'empreinte des services

Les sites permanents, navires et missions d'acquisition terrestre disposent de plans de gestion des déchets comportant tous les mêmes principes : éviter, réduire, réutiliser, traiter/recycler. La base de données PRISM ainsi que Sercel renseignent par ailleurs les catégories et quantités de déchets générées, ce qui permet un suivi par site ou mission. Ces déchets — et en particulier les déchets dangereux — sont toutefois trop peu significatifs pour faire l'objet d'un reporting détaillé.

ACQUISITION TERRESTRE

En acquisition terrestre, la principale empreinte est causée par l'ouverture des lignes ainsi que la réalisation d'aires d'atterrissage pour les hélicoptères et d'aires de dépose d'équipements géophysiques. Dans les zones présentant un risque élevé de perturbation pour la faune, des biologistes explorent la zone d'étude avant que les opérations ne démarrent et, si besoin, procèdent au déplacement des lignes afin d'éviter toute interaction directe avec certaines espèces vulnérables et protégées parmi les oiseaux, ongulés, éléphants ou encore tortues.

La largeur des lignes sismiques a beaucoup évolué depuis ces vingt dernières années, passant d'une largeur de 8 mètres à ce qui est désigné communément aujourd'hui comme de la sismique à faible impact. Les lignes de récepteurs ont une largeur typique de 1,75 mètre alors que la gamme des lignes de source oscille entre 2,5 et 5,5 mètres. Dans les environnements tropicaux où les vibrateurs ne peuvent pas être utilisés, les lignes sont débroussaillées au strict minimum, avec un nombre réduit d'arbres coupés, pour que les équipes puissent évoluer en toute sécurité à travers la végétation. L'ouverture des lignes au bulldozer n'est utilisée qu'en milieu désertique, dans les dunes, pour des raisons de sécurité. L'effet du vent annule cette empreinte en quelques mois. À chaque fin d'étude, le rapport de démobilisation

informe clients et autorités de la remise en état des sites utilisés pour les activités sismiques et décrit l'empreinte au sol résiduelle éventuelle.

L'activité d'acquisition terrestre n'est que faiblement consommatrice en eau, cette dernière étant principalement utilisée pour les besoins sanitaires des camps sismiques hébergeant le personnel ou pour des besoins de forage. Une attention particulière est portée aux consommations d'eau dans les régions sous stress hydrique. Dans le cas de la mission d'acquisition se déroulant dans le désert algérien en 2013, les sources d'approvisionnement en eau ont ainsi été choisies de manière à ne pas exercer de pression sur l'environnement et la population locale. Des mesures sont également prises pour économiser l'eau dans la mesure du possible. Ainsi, le nettoyage quotidien des véhicules est effectué à la brosse et au chiffon. Les employés sont également sensibilisés à la conservation de cette ressource. La mission requiert ainsi environ 50 000 litres d'eau par jour, soit une moyenne de 85 litres par employé.

ACQUISITION MARINE

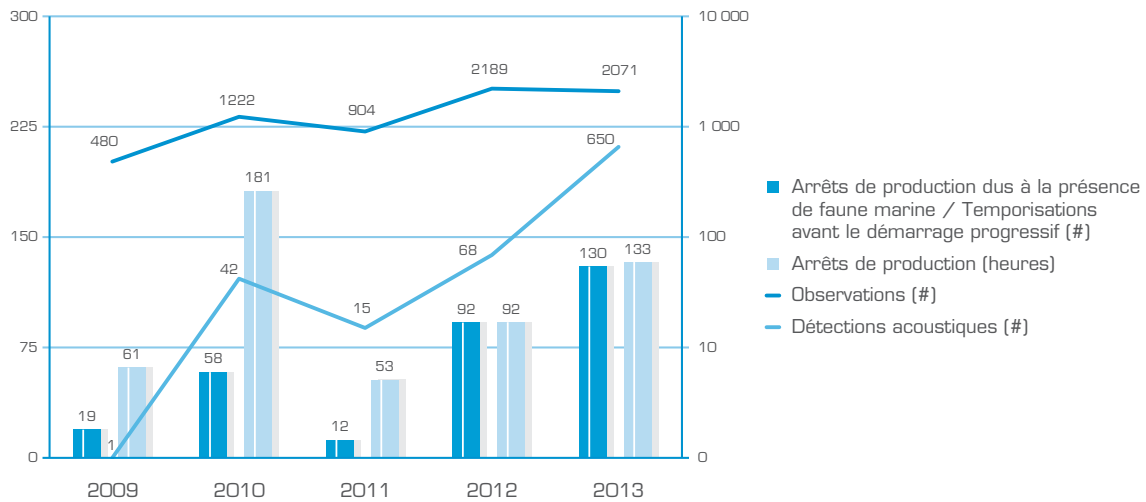
L'industrialisation croissante des océans suscite de plus en plus d'interrogations et de préoccupations relatives à l'impact potentiel de l'homme sur la vie marine. L'industrie géophysique s'est engagée de longue date à limiter l'impact de ses opérations sur la faune marine.

Des mesures de prévention et d'atténuation des risques sont mises en œuvre depuis plus de dix ans sur les études marines. À bord des navires, des équipes d'observateurs des mammifères marins (MMO) garantissent le respect des réglementations applicables stipulées par le pays dans lequel nous opérons. Dans les zones qui ne sont régies par aucune réglementation spécifique, CGG suit les mesures de réduction des risques sur les cétacés recommandées par l'*International Association of Geophysical Contractors* (IAGC) émises en juin 2011.

Les démarrages progressifs permettent d'alerter les mammifères marins et les tortues de mer de la présence des navires avant de commencer les études, leur laissant assez de temps pour quitter les environs immédiats des opérations avant que les sources atteignent leur pleine puissance. Une fois l'évaluation des risques effectuée et selon la réglementation applicable, les MMO contrôlent une zone d'exclusion de 500 à 3 000 mètres autour des sources.

En 2013, mammifères marins et tortues de mer — individuellement ou en groupe — ont été vus à environ 2 100 reprises au cours des études de CGG, dans 94 % des cas en dehors de la zone d'exclusion. 130 délais avant initiation du démarrage progressif et arrêts de production ont été observés, totalisant 133 heures d'arrêt de production.

Surveillance et mesures de précaution envers la faune marine



Par ailleurs, la procédure de gestion des déchets en acquisition marine a été mise à jour en 2013 en concertation avec les partenaires maritimes du Groupe. Ceci a permis à CGG de rationaliser et de standardiser ses systèmes de tri sélectif sur toute la flotte tout en continuant à satisfaire à la fois aux standards de l'Organisation Maritime Internationale et aux législations nationales. Cette mise à jour s'est accompagnée d'audits de centres de traitement des déchets dans certains pays où le Groupe n'avait pas encore de références de manière à s'assurer que ces résidus sont recyclés, incinérés ou à défaut mis en décharge de manière responsable.

DIVISION GÉOLOGIE, GÉOPHYSIQUE & RÉSERVOIR (GGR)

Il convient de noter que les activités ayant rejoint la Division GGR suite à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro gèrent leurs risques environnementaux de manière structurée. La plupart de leurs activités ne diffèrent guère d'un environnement bureautique classique. Les activités Robertson et Data Management Services gèrent cependant aussi des produits chimiques et par conséquent des déchets spéciaux. Ces deux entités se sont dotées de longue date de systèmes

de gestion environnementale certifiés conformes à ISO 14001 de manière à avoir un avis indépendant sur leur performance environnementale.

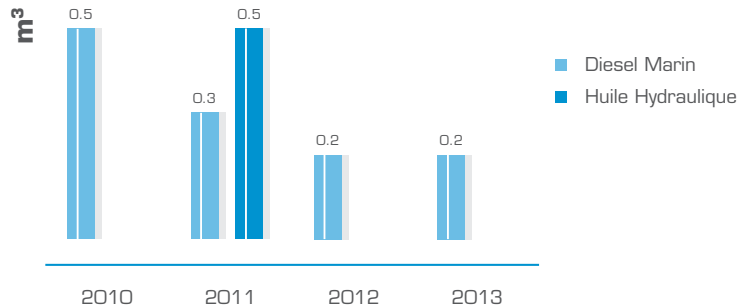
Gestion des incidents

Les plans d'intervention d'urgence spécifiques au projet ou au site (*Emergency Response Plans — ERP*) sont conçus pour traiter un large éventail de scénarios d'urgence. Des exercices pratiques sont réalisés périodiquement. Chaque incident environnemental ou quasi-accident est enregistré et noté selon son niveau de risque. Ceci permet d'établir une base d'analyse et de prendre des actions correctives sur le terrain, ainsi que d'informer les autres opérations lors des réunions HSE hebdomadaires.

Les impacts environnementaux sur les opérations du Groupe sont généralement très limités. Toute non-conformité par rapport aux stipulations environnementales des permis d'acquisition sismique, tout déversement excédant 0,2 m³ de fluides polluants ainsi que d'autres impacts de type modéré (tels qu'ornières, incendies, etc.) sont considérés comme des incidents enregistrables.

En 2013, CGG a déploré six incidents environnementaux d'impact modéré. Aucun n'était de nature à gravement affecter l'environnement. Cinq sont attribuables à la Ligne de Produits Marine et un à la Terrestre.

CGG - Déversements accidentels résiduels



Note : comprend tous les déversements accidentels de CGG supérieurs à 0,2 m³ n'ayant pu être remédiés

Recherche et Développement sur l'acoustique et la vie marine

En tant que membre de l'IAGC, CGG soutient le Projet d'industrie commune (*Joint Industry Project — JIP*) Sound and Marine Life. Ce dernier cible les besoins prioritaires en matière de recherche scientifique pour mieux évaluer et diminuer l'impact potentiel des sons produits par l'homme sur la faune marine. Ce programme ambitieux a attribué plus de 32 millions de dollars US de subventions à la recherche centrée sur :

- ▶ propagation et caractérisation de la source du son ;
- ▶ effets physiologiques (auditifs et non auditifs) ;
- ▶ réactions comportementales et effets significatifs sur le plan biologique ;
- ▶ diminution et maîtrise des risques ;
- ▶ outils de recherche.

Début 2013, CGG a pris la tête du groupe de travail sur l'acoustique et la vie marine de l'IAGC. Y sont ainsi analysés les développements scientifiques et réglementaires relatifs à l'impact du son sur le monde marin. Ce forum permet aussi de développer des recommandations à l'industrie. À titre d'exemple, en l'absence de lignes directrices provenant d'autorités réglementaires, le groupe de travail a développé en 2013 un guide sur le monitoring acoustique passif (*Passive Acoustic Monitoring — PAM*) ayant pour objectif de garantir une utilisation de qualité de cette technologie par l'industrie géophysique.

Par ailleurs, CGG participe activement au groupe de travail multi-sectoriel traitant de l'impact du son en mer marin mis en place par le Cluster Maritime Français (CMF) suite au séminaire inaugural « Ondes sonores et mammifères marins » organisé en 2012 à Paris. Au cours de l'année, ce groupe a contribué à la rédaction du rapport « Bruit sous-marin : enjeux économiques et environnementaux en milieu marin » publié sur le site internet du CMF.

Consommation d'énergie et émissions

DIVISION ACQUISITION — CARBURANT

L'intégration de Fugro Geoteam porte la flotte de CGG au nombre de 27 navires, incluant les navires sismiques et bateaux source. La plupart utilisent du diesel marin de haute qualité (*Marine Diesel Oil — MDO*) qui comporte des avantages significatifs pour l'environnement par rapport au fioul lourd (*Heavy Fuel Oil — HFO*) utilisé dans la majeure partie de l'industrie maritime. En 2013, la consommation de carburant du Groupe était répartie comme suit : 88 % de MDO et 12 % de HFO.

Étant donné qu'un navire sismique brûle entre 35 et 45 m³ de carburant par jour, CGG et ses armateurs analysent tous les paramètres affectant la consommation de carburant pendant et autour de la production (transit, mobilisation) afin de l'optimiser. La gestion énergétique est un élément incontournable de la relation entre CGG et ses partenaires maritimes, abordée lors de séminaires techniques et revues HSE et impliquant à la fois les départements achats, qualité, HSE et maritime.

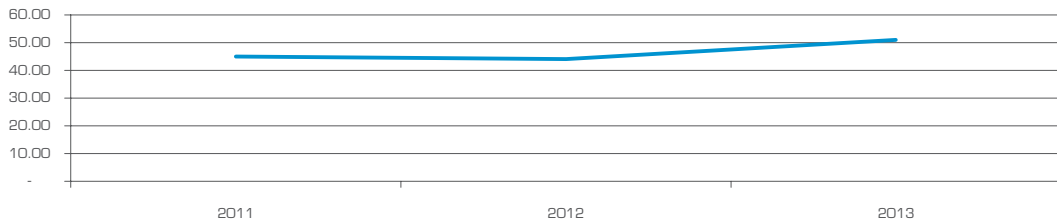
Ainsi, l'équipe maritime de CGG a sélectionné en 2013 une suite logicielle de gestion énergétique qui, couplée à des systèmes de compteurs de carburant, devrait permettre, dès 2014, d'analyser plus finement l'effet des mesures permettant d'économiser du carburant.

Par ailleurs, les différentes joint-ventures maritimes ont mis en place des plans de gestion énergétique de leurs navires (*Ship Energy Efficiency Management Plan*) comportant des objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs. Ces plans comportent entre autres des mesures visant à améliorer l'efficacité du carburant consommé au cours des transits. Une option de voyage en mode économique est systématiquement proposée à chaque transit, portant indication du carburant qui serait économisé par rapport à un transit conventionnel.

L'efficacité de la consommation de carburant dans le secteur maritime est mesurée en tenant compte de la quantité de données sismiques linéaires acquises par mètre cube de carburant consommé (CMP-km/m³) en production. En 2013,

cette efficacité s'est sensiblement améliorée. Ceci s'explique en grande partie par une hausse des études 3D et *Wide Azimuth* dont la configuration opérationnelle augmente la productivité.

Efficacité du Carburant Consommé — Marine



En 2013, les activités d'acquisition terrestre ont totalisé près de 28 millions de kilomètres. Tous les véhicules consomment du diesel pour des raisons de sécurité. La procédure Groupe de transport par véhicule mise à jour en 2013 émet des recommandations en termes de choix de véhicules et de pratiques de conduite afin que l'objectif primordial de sécurité du personnel soit compatible avec une minimisation des consommations de carburant.

clés dans les centres de données de la Division GGR. En 2013, le PUE moyen résultant de l'énergie totale consommée pour alimenter les trois principaux centres de données de CGG divisée par la consommation énergétique totale des équipements de ces centres de données s'est légèrement amélioré. Il est en effet de 1,41 contre 1,44 mesurés l'année précédente.

DIVISION GÉOLOGIE, GÉOPHYSIQUE & RÉSERVOIR (GGR) — ÉLECTRICITÉ

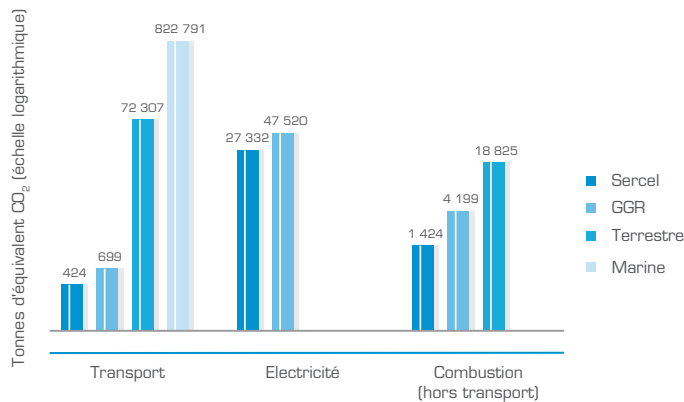
Satisfaire la forte demande de puissance de calcul de CGG tout en gérant efficacement l'utilisation globale d'énergie constitue un défi permanent. Le *Power Usage Effectiveness* (PUE), une mesure de l'énergie totale utilisée par le centre de données divisée par la consommation d'énergie nécessaire aux seuls calculs ⁽¹⁾, demeure l'un des indicateurs de performance

GRUPE — ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions directes et indirectes du Groupe sont directement liées à sa consommation d'énergie. Le Groupe a émis, de façon directe ou indirecte, au total 995kt d'équivalent CO₂ en 2013, soit une hausse de 11 % par rapport à 2012 s'expliquant par la hausse d'activité en acquisition marine.

Le graphique ci-dessous montre en effet que les études marines sont les plus consommatrices en énergie.

Emissions de Gaz à Effet de Serre 2013



(1) CGG calcule le PUE en utilisant Energy Star, *Recommendations For Measuring and Reporting Overall Data Center Efficiency Version 2 — Measuring PUE for Data Centers*, mai 2011.

2.1.4. Responsabilité sociétale

Malgré le caractère nomade de certaines de ses activités, CGG s'attache à développer des relations de long terme avec ses partenaires et clients. En 2013, le Groupe était basé de façon permanente dans 42 pays. Il s'attache, dans la mesure du possible, à en développer le contenu local, notamment par l'embauche de personnel de la nationalité locale ainsi que la maximisation des achats locaux autour des missions d'acquisition terrestres. CGG a également investi de longue date dans des compétences internes facilitant les relations avec les communautés locales accueillant le Groupe sur leur territoire. En outre, les initiatives de mécénat de développement durable soutenues par CGG reflètent l'ancrage local du Groupe.

L'étude de matérialité présentée dans le paragraphe « Enjeux prioritaires du développement durable » a confirmé les principaux enjeux sociétaux de CGG.

1. Respect des droits de l'homme et droits du travail dans les opérations

Comme mentionné dans la Politique Développement Durable du Groupe, CGG est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et en reconnaît les dix principes dérivés notamment de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. En 2013, CGG a atteint le niveau « GC Advanced » du Pacte Mondial qui démontre une mise en œuvre avancée et un plus haut degré d'engagement sur ces problématiques critiques. Les formations au système de gestion HSE dispensées à la communauté HSE et aux Managers incluent toutes un volet lié à ces problématiques.

En 2013, le Groupe a conduit 74 audits HSE qui incluent un questionnaire couvrant les aspects de Droits de l'Homme et de Droits au Travail, ceci afin de vérifier le respect de ces principes énoncés dans les politiques du Groupe sur les opérations.

2. Contenu local

Emploi

Le maintien de bonnes relations avec les partenaires nationaux sur le long terme est considéré comme un facteur clé du développement durable de CGG. En témoigne par exemple le partenariat du Groupe établi en Arabie Saoudite avec une expérience partagée de 47 ans.

Les sites permanents du Groupe emploient principalement des employés nationaux, comme indiqué dans les 10 principaux sites de CGG ci-dessous.

Pays	Pourcentage du personnel national au 31.12.2013
Australie	53 %
Brésil	82 %
Canada	79 %
Chine	100 %
France	94 %
Pays-Bas	71 %
Norvège	73 %
Singapour	46 %
Royaume-Uni	79 %
États-Unis	79 %

Il est à noter que les pourcentages de personnel national sont calculés sur la base des informations en possession du Groupe.

En effet, dans certains pays, comme le Canada et les États-Unis, la loi n'oblige pas les travailleurs à divulguer leur nationalité.

Concernant l'emploi à court terme en acquisition terrestre, le personnel recruté localement et la continuité de l'emploi sur plusieurs missions successives est privilégié chaque fois que cela est possible. En 2013, CGG a conduit des opérations d'acquisition terrestre dans sept pays hors OCDE (Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Oman, Qatar, Thaïlande et Tunisie), équivalant à 1,61 million de jours travaillés par du personnel de la nationalité de ces pays.

Dans les pays du Moyen-Orient, des efforts de nationalisation de la main-d'œuvre se poursuivent depuis plusieurs années *via* des programmes de formation et des partenariats avec des universités locales. Les taux d'employés nationaux sur les opérations en Oman et Arabie Saoudite en 2013 se sont élevés à respectivement 86 % et 63 %. À titre d'exemple en 2013, ARGAS (la joint-venture de CGG avec TAQA en Arabie Saoudite) a signé un accord de coopération avec l'Université King Abdulaziz University (KAU) à Jeddah. Cet accord est le fruit de deux ans de coopération informelle entre le Technology Center d'ARGAS à Al Khobar et la Faculté des Sciences de la Terre de KAU. CGG a par ailleurs cédé à titre gratuit 24 licences du logiciel de caractérisation du réservoir Hampson-Russell à la Faculté de Sciences de la Terre de cette Université.

Le Groupe conduit actuellement une mission d'acquisition terrestre en Algérie, pour laquelle 709 personnes ont été recrutées localement. Elles travaillent en collaboration avec 66 expatriés et experts qui travaillent en rotation. Parmi ces 709 employés nationaux, près de 30 % ont été initialement reconduits à la suite de la mission précédente qui se situait à

350 kilomètres du lieu de la mission actuelle. 89 % des 709 employés sont originaires de la wilaya (région administrative) d'acquisition de la mission. CGG a ainsi embauché près d'un demandeur d'emploi sur quatre inscrit à l'agence pour l'emploi des deux villes situées à proximité immédiate de la région de la mission.

Formation

Le Groupe forme systématiquement ses employés à contrat à durée déterminée et employés sous-contractés sur les questions de santé, sécurité et environnement.

En 2013, plus de 67 000 heures de formation ont été dispensées dans le cadre des missions d'acquisition terrestre.

Achats locaux sur les missions terrestres

Lors des missions d'acquisition terrestre, CGG s'engage tout particulièrement à contribuer au développement de la région d'acquisition en s'approvisionnant localement, quand bien même ces volumes d'achats locaux représentent un faible pourcentage du volume d'achats annuel de CGG Services (voir ci-dessous le paragraphe « Achats Responsables »). Dans le cadre des opérations terrestres en 2013, plus de 82 millions de dollars US ont été dépensés auprès de prestataires nationaux dans des pays non OCDE, contribuant ainsi au développement économique de ces pays. Les plus grandes familles de dépenses pour ces achats sont le personnel, le transport ou encore les frais généraux (camp, restauration, télécommunication, voyages...), représentant respectivement 30 %, 29 % et 17 % du volume d'achat.

3. Relations communautaires

La capacité du Groupe à développer et maintenir des relations harmonieuses avec les communautés locales est essentielle à sa réussite, en particulier pour l'acquisition géophysique. L'évaluation des risques et opportunités liés aux relations avec les communautés fait partie du Plan d'évaluation et de gestion des risques d'un projet (PRA). En outre, le département Développement Durable a actualisé cette année son guide méthodologique appelé « Plan de Gestion des Relations avec les Communautés » (*Community Relations Management Plan — CRMP*). Ce guide vient compléter le PRA dans l'évaluation et la minimisation des risques d'un projet dans les zones où les missions d'acquisition sismiques de CGG interfèrent de manière significative avec la vie et le mode de fonctionnement des communautés locales. C'est par exemple le cas pour des missions d'acquisition marine lorsqu'elles ont lieu dans des zones avec de fortes activités de pêche ou lors de missions terrestres dans des zones urbaines ou très reculées.

Le CRMP ainsi que ses trois guides annexes de mise en œuvre opérationnelle (relatifs aux activités de pêche, au permittage et à l'accès aux terrains, et à la mise en œuvre d'un projet de développement durable), ont été actualisés en 2013. Ils sont disponibles en langue française et anglaise. Un

guide supplémentaire, relatif à la gestion du personnel local temporaire, a lui aussi été rédigé et publié dans les deux langues.

Très souvent, les clients attendent la participation de CGG aux CRMP qu'ils ont initiés au préalable. Sous l'autorité du client, le Groupe a ainsi contribué à de nombreux plans de gestion des relations avec les communautés, que ce soit en Afrique du Sud, au Canada, en Indonésie ou encore aux États-Unis pour l'acquisition terrestre, et en Colombie, au Kenya, au Mexique, au Nicaragua, au Pérou et en Tanzanie pour l'acquisition marine.

Parallèlement, sur certaines missions, CGG assume seul la responsabilité du processus de gestion des relations avec les communautés, notamment cette année en Algérie, en Australie, au Brésil, au Canada, en France, en Malaisie, en Thaïlande ou encore en Tunisie.

CGG a continué le CRMP initié en 2012 au Brésil (au Pernambouc). Une formation sur les techniques de pêche durable, les premiers secours et la sécurité a été dispensée à Carmo aux pêcheurs locaux et à leurs familles. À Tamandaré, la rénovation du siège de l'association de pêcheurs est en cours pour une livraison prévue début 2014. Le nouveau projet pour le siège de l'association de pêcheurs d'Itamaracá a été approuvé et devrait commencer début 2014.

Les missions d'acquisition terrestre que CGG a effectuées en Thaïlande ont toutes nécessité la mise en place d'un CRMP. En effet, la configuration de ces missions en zone rurale agricole au cadastre inexistant aboutit systématiquement à l'évaluation des impacts au dédommagement de plusieurs milliers de propriétaires terrestres sur chacune des missions. Un département de relations publiques et un département permittage, soit au total une trentaine de personnes, s'occupent ainsi quotidiennement des interactions avec les institutions publiques, les communautés locales et leurs représentants (chefs de villages) avant, pendant et éventuellement même après la fin des missions si nécessaire.

4. Achats responsables

À travers la politique HSE, CGG s'engage à manager les employés sous-contractés dans sa sphère d'influence pour qu'ils se conforment à la politique et aux standards du Groupe. Le département Achats Corporate continue d'étoffer ses méthodes et outils soutenant cet engagement. Ils sont détaillés sous le chapitre « Éthique » sur le site cgg.com, notamment le Code de Conduite des fournisseurs, qui reprend les exigences sociales et environnementales minimales attendues par CGG vis-à-vis de ses fournisseurs en matière notamment des respects des Droits de l'Homme, de l'interdiction du travail d'enfants et de la minimisation de l'empreinte environnementale.

Les achats de biens et services des Divisions Acquisition et GGR (1,68 milliard de dollars US) représentent plus de 57 %⁽¹⁾ du chiffre d'affaires de ces Divisions.

(1) Ces 57 % doivent être compris a minima, car les achats effectués par les entités provenant de la Division Géoscience de Fugro ayant rejoint CGG au cours de l'année 2013 n'ont pu être intégrés dans la comptabilité 2013 des achats.

L'exposition aux risques sociaux et environnementaux est limitée dans la chaîne logistique de CGG. En effet, les achats de produits et de services du Groupe sont passés à 86 % en 2013 auprès de fournisseurs de pays ayant un indice de perception de la corruption supérieur à 60, c'est-à-dire considérés par Transparency International comme à faible risque de corruption. La plupart de ces pays sont membres de l'OCDE et disposent ainsi d'une législation relative à l'environnement et s'engagent à respecter les principes de l'Organisation Internationale du Travail (« OIT »).

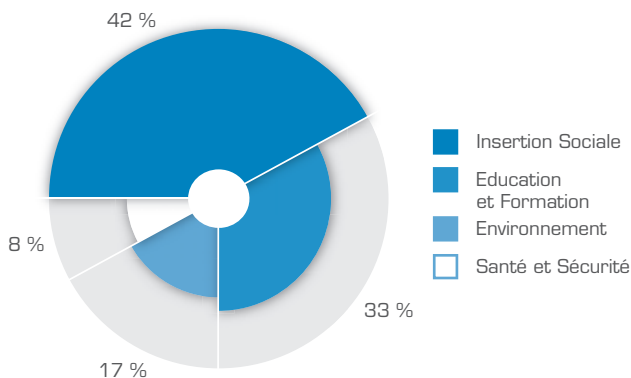
Ceci résulte du fait que l'essentiel des achats effectués par CGG Services vise à répondre aux besoins de la Division Acquisition, qui est la plus intensive en matière de capital et dépenses opérationnelles. L'activité d'acquisition consiste en contrats de courtes durées (de quelques semaines à quelques mois) se déroulant successivement et aléatoirement dans des aires maritimes ou à terre, dans différents pays. Ces activités temporaires et nomades ne se prêtent donc pas à la notion d'activité d'achat pérenne dans un pays donné. L'essentiel des achats pour ces activités correspond aux contrats d'affrètement long terme des navires, au carburant des navires et à l'achat d'équipements spécialisés (sismiques et informatiques), qui sont effectués auprès de fournisseurs

basés essentiellement en France, en Norvège et aux États-Unis d'Amérique. La part des achats effectuée localement pour répondre aux besoins des missions d'acquisition est donc faible par rapport au volume total d'achat.

5. Mécénat développement durable

Le Groupe s'engage dans des actions communautaires ayant pour objectif une avancée dans les domaines de l'éducation/formation — en portant une attention particulière à la promotion des Sciences de la Terre — de l'insertion sociale, de la protection de l'environnement ou de la santé et de la sécurité. Un réseau de correspondants développement durable garantit le suivi, la promotion et le reporting des projets locaux, en coordination avec le Manager Responsabilité Sociale du Groupe. Certains pays comme l'Australie, le Brésil, les États-Unis ou encore le Mexique sont dotés d'un comité développement durable composé de volontaires qui proposent et suivent les actions menées localement. En 2013, CGG et ses employés ont conduit des initiatives dans 30 pays différents pour un montant qui s'est élevé à 760 000 dollars US.

Initiatives de Développement Durable 2013 Champs d'action

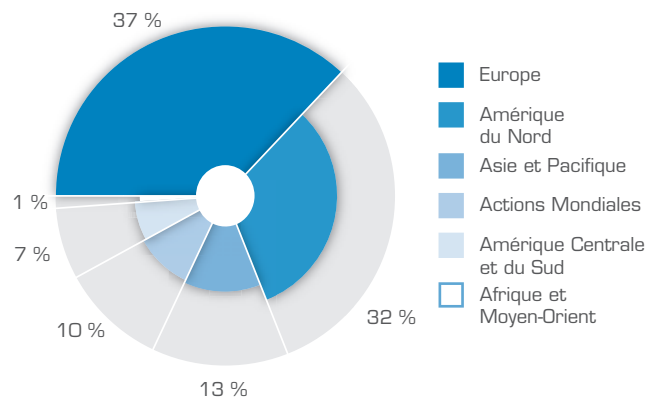


Lors de la sélection des projets pour lesquels le Groupe apporte son soutien, les initiatives pour lesquelles les employés jouent un rôle actif sont priorisées. En 2013, 76 % du budget alloué pour soutenir les initiatives développement durable a été investi dans des initiatives impliquant des salariés. Ces projets, localisés dans les pays où le Groupe opère et à proximité des sites de présence de CGG, favorisent l'intégration auprès des communautés locales qui accueillent le Groupe de façon temporaire ou sur le long terme.

Parmi les projets sponsorisés en 2013, 45 projets (équivalents à 69 % du budget global) sont des initiatives que le Groupe soutient depuis 2 ans minimum.

Organisé pour la 2^e année consécutive en 2013 en partenariat avec babyloan.org, le Défi Solidaire de CGG est un des projets les plus significatifs en termes d'employés mobilisés. En 2013, près de 300 employés du Groupe de 22 nationalités différentes ont prêté de l'argent à des micro-entrepreneurs indonésiens, philippins, péruviens et guyanais au cours de ce défi de deux semaines. Le Groupe a, comme

Initiatives de Développement Durable 2013 Répartition Géographique



tous les ans, abondé à 100 % tous les prêts passés par ses employés. Depuis la première édition du défi solidaire en 2012, 206 micro-entrepreneurs ont été financés en totalité (soit 133 000 dollars US de prêts effectifs) par l'abondement du Groupe qui continue à re-prêter mensuellement l'argent remboursé, majoritairement sur des projets de pêcheries artisanales. Les employés du Groupe ont de leur côté contribué à financer en tout ou partie 340 projets de micro-entrepreneurs.

Enfin, il est à noter que la Responsable Environnement et Développement Durable du Groupe a été nommée au Comité de *Geoscientists Without Borders*. Cette organisation, soutenue par le Groupe au travers de sa donation annuelle à la Fondation de la *Society of Exploration Geophysicists (SEG)*, permet à des étudiants du monde entier de développer leurs compétences dans le domaine des géosciences en s'engageant dans des projets d'intérêt public (études de préparation à des tremblements de terre, glissements de terrains, éruptions volcaniques, tsunamis ou études de

gestion/de la pollution des aquifères). Le rôle du comité est de s'assurer que les projets sélectionnés reflètent bien la mission de la Fondation de la SEG.

6. Indices d'Investissement Socialement Responsable (ISR)

Les indices ISR sélectionnent et notent les sociétés par rapport à leur performance en matière de développement

durable. En 2013, le Groupe a une nouvelle fois été la seule société de géosciences à figurer parmi les indices Dow Jones Sustainability Europe et World, ASPI Eurozone, Ethibel Excellence et Vigeo Europe 120.

Le Groupe a également poursuivi son dialogue avec les courtiers ISR lors de deux rendez-vous investisseurs et a fourni des mises à jour régulières de son profil ESG (Environnement, Social et Gouvernance) aux agences de notation extra-financière.

2.1.5. Méthode et périmètre de reporting

1. Protocole

Les procédures de reporting HSE de CGG sont basées sur les lignes directrices du Groupe en matière de reporting, enregistrement et classification des événements (*Event Reporting, Recording and Classification Guidelines*).

2. Périmètre

Le reporting en matière de santé, sécurité et environnement concerne tous les employés et sous-traitants œuvrant dans la sphère d'influence de CGG, soit 100% des sites et activités d'acquisition du Groupe, détenus à 50% ou plus et consolidés dans les comptes du Groupe.

En exception à cette règle, le reporting HSE couvre également les opérations de :

- ▶ Argas en Arabie Saoudite ;
- ▶ Amadeus, le navire exploité par CGG par l'intermédiaire de la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited au Vietnam ;
- ▶ Binh Minh, le navire exploité par CGG par l'intermédiaire de la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited au Vietnam depuis le 4 octobre 2013.

Les opérations conduites par Seabed Geosolutions BV (SBGS), joint-venture au sein de laquelle CGG détient une participation de 40%, ne sont pas comprises dans le périmètre de ce rapport, quand bien même CGG reste le détenteur de contrats sur certaines de leurs opérations. Ceci s'explique par le fait que ces opérations sont désormais gérées sous le système HSE propre à SBGS.

L'activité aéroportée n'ayant rejoint le Groupe qu'en septembre 2013, seuls les principaux indicateurs HSE sont répercutés dans ce rapport. Leurs consommations de carburant, minimes au regard des consommations de l'acquisition sismique marine et terrestre, n'ont par ailleurs pas été consolidées sur cette fin d'année.

Sauf précision contraire, toutes les statistiques délivrées dans ce rapport englobent ce champ d'application, qui a représenté 68 millions d'heures travaillées en 2013.

Chaque site, équipe ou navire des Divisions de services (Acquisition et GGR) enregistre ses activités et incidents HSE dans PRISM, qui est l'outil intégré de CGG utilisé pour le

reporting et l'évaluation des risques HSE et Développement Durable. La Division Équipements dispose de son propre outil de reporting.

Les données associées aux acquisitions sont comptabilisées le plus tôt possible et au plus tard le 1^{er} janvier de l'année suivante, et les cessions d'activités sont actées le mois suivant leur sortie effective.

3. Sélection et pertinence des indicateurs

Les données publiées ont pour but d'informer les parties prenantes des résultats de CGG en matière de HSE et de Développement durable pour l'année en cours. Elles sont en ligne avec les recommandations en matière de transparence des informations de l'OGP et de l'IAGC ainsi que de la *Global Reporting Initiative* (GRI) pour les données en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Les indicateurs ont été sélectionnés pour pouvoir suivre :

- ▶ les engagements et politiques de CGG en matière de HSE et Développement Durable qui sont intégrés dans les systèmes de gestion ;
- ▶ la performance relative aux principaux risques et impacts propres à CGG ;
- ▶ les obligations réglementaires (Code de commerce français, actualisé en 2012 par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II).

Les 42 thèmes mentionnés par le décret ont été traités de la façon la plus transparente possible. Certains n'ont pas fait l'objet d'un reporting approfondi pour les raisons suivantes :

- ▶ *mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.*
 - » CGG fournit principalement des services à ses clients, ce qui n'induit pas de contact avec les consommateurs. La Division Équipements forme ses clients à l'utilisation de ses produits et fournit toutes les informations concernant les composants utilisés. À ce jour, le Groupe n'a pas eu connaissance d'effet indésirable ;
- ▶ *la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.*
 - » Compte tenu de l'activité principale du Groupe (services d'acquisition et de traitement/imagerie de données

sismiques marines et terrestres et production d'équipements), le Groupe ne consomme que peu de matières premières. La démarche d'écoconception au sein de la Division Équipements a notamment pour objectif la minimisation de leur utilisation. Des travaux sont par ailleurs engagés afin de déterminer si les minéraux utilisés dans notre fabrication d'équipements proviennent de la République Démocratique du Congo et des pays adjacents ;

- ▶ *la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locale.*
 - » Compte tenu de l'activité principale du Groupe, CGG ne consomme que peu d'eau (volume estimé à environ 850 000 m³ en 2011). Les enjeux associés à la gestion de l'eau et de son approvisionnement pour le Groupe résident davantage dans la limitation de l'empreinte environnementale de ses activités. Les plans d'évaluation et de gestion des risques environnementaux établis avant le début de chaque mission d'acquisition terrestre comprennent une section dédiée à la gestion et protection des ressources hydriques ;
- ▶ *l'adaptation au changement climatique.*
 - » Le changement climatique ne devrait pas avoir d'impact majeur à court terme sur les activités du Groupe. Par ailleurs, le Groupe veille de façon continue à limiter son empreinte environnementale et améliorer l'utilisation des ressources, comme par exemple en matière d'énergie ;
- ▶ *mesures prises pour développer la biodiversité.*
 - » Le Groupe veille dans le cadre de son activité à limiter son impact environnemental en particulier sur la biodiversité ;
- ▶ *montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.*
 - » CGG n'a établi aucune provision pour risque en matière d'environnement. Le montant des garanties est considéré comme confidentiel ;

▶ *recours aux énergies renouvelables.*

- » L'écrasante majorité de la consommation énergétique de CGG correspond au transport sur eau ou sur route des activités d'acquisition marine et terrestre. Ces activités se prêtent mal à l'utilisation d'énergies renouvelables, d'autant plus que les navires sismiques ou les camions vibrateurs sont ravitaillés en carburant en cours d'étude afin de minimiser les trajets au port ou au camp sismique. Les sites permanents de bureaux de CGG envisagent au cas par cas le recours aux énergies renouvelables lorsqu'elles sont disponibles. Ainsi, tous les sites de CGG en Grande-Bretagne sont alimentés en électricité issue d'un mix d'énergie éolienne, marémotrice, solaire, ou issue de la biomasse et de l'hydroélectricité.

4. Consolidation et contrôles internes

Les données HSE et Développement Durable sont analysées chaque semaine par les fonctions support HSE et Développement Durable. Les données sont ensuite consolidées chaque mois au niveau de la Division et du Groupe. Les données relatives à certains indicateurs spécifiques sont calculées directement par les Divisions. Ces processus subissent des audits internes réguliers.

5. Vérification externe

Pour la deuxième année consécutive, les indicateurs de performance HSE et Développement Durable de CGG ont été audités conformément à la réglementation française Grenelle 2. Les informations sociales, sociétales et environnementales à publier ont été sélectionnées par les Départements HSE, Développement Durable et Ressources Humaines et ont fait l'objet de travaux de vérification par le Département Environnement et Développement Durable d'Ernst & Young, l'un des commissaires aux Comptes du Groupe. Leurs conclusions sont présentées dans le rapport d'assurance à la section 2.3 ci-dessous.

2.2. SALARIÉS

2.2.1. Conséquences sociales de l'activité de la Société

2.2.1.1. Emploi

International

Pour effectuer ses missions et exécuter ses contrats, le Groupe emploie du personnel permanent, du personnel saisonnier équivalent aux employés de chantier en France et du personnel de sous-traitants. Ce rapport mentionne brièvement le nombre d'employés saisonniers mais ne fait état dans le détail que du personnel permanent pour lequel le Groupe dispose des éléments de compte rendu et qui, seul, reflète la croissance durable du Groupe.

Au 31 décembre 2013, le Groupe comptait 9 688 collaborateurs permanents de plus de 100 nationalités différentes, répartis dans plus de 70 implantations dans le monde. Ces chiffres sont à rapprocher du total des effectifs permanents au 31 décembre 2012, qui était de 7 560.

2 305 personnes ont rejoint le Groupe suite à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro dont 1 958 personnes au 31 janvier 2013 et 347 personnes le 2 septembre 2013 pour l'activité aéroportée.

Les employés saisonniers sont embauchés sur les missions d'acquisition sismique terrestre pour la durée du chantier. C'est le caractère saisonnier de cette main-d'œuvre en Amérique du Nord (l'acquisition de données se fait en hiver) qui, par extension, est repris pour caractériser ces employés dans le monde.

Compte tenu de leur caractère très spécifique et de la nature et du nombre des missions (chantiers) en cours, leurs effectifs fluctuent au cours de l'année, d'une année sur l'autre, et géographiquement.

Les employés saisonniers étaient 1 372 à la fin 2013 (1 222 fin 2012). Les employés saisonniers sont principalement présents en Amérique du Nord (35 %), en Oman (45 %) et au Canada (15 %).

Au 31 décembre 2013, la répartition des effectifs permanents par type d'activité et par zone géographique était la suivante :

	Division Équipements	Division Acquisition	Division Géologie, Géophysique & Réservoir	Fonctions support	Total 2013	Total 2012
Europe	1 141	460	1 562	438	3 601	2 581
Afrique et Moyen-Orient	11	156	230	11	408	331
Asie Pacifique	582	169	517	102	1 370	1 108
Amérique du Nord	757	416	960	161	2 294	1 782
Amérique latine	5	123	199	71	398	258
Équipages Sismiques Marine	—	1 241	1	—	1 242	970
Personnel Missions Terrestre	—	375	—	—	375	530
Total	2 496	2 940	3 469	783	9 688	7 560

Au 31 décembre 2013, la répartition des effectifs permanents par type d'activité et par zone géographique était la suivante :

Type de contrat	Total 2013	Total 2012
Expatriés	298	288
Prospecteurs — Terrestre	259	390
Prospecteurs — Marine	1 244	970
Sédentaires locaux	7 887	5 912
TOTAL	9 688	7 560

Remarque : Le contrat de prospecteur terrestre n'existe dans cette forme que dans l'hémisphère Est. Par ailleurs certains

prospecteurs peuvent être temporairement affectés en base ou en support hors des missions ou bateaux.

Au 31 décembre 2013, la répartition des effectifs permanents par tranche d'âge était la suivante :

Type de contrat	< 25	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	≥ 60	Total
Expatriés	0	21	44	54	45	44	30	40	20	298
Prospecteurs — Terrestre	5	35	47	28	27	23	25	51	18	259
Prospecteurs — Marine	7	108	267	219	213	191	146	62	31	1 244
Sédentaires locaux	260	898	1 371	1 194	1 063	980	869	742	510	7 887
TOTAL	272	1 062	1 729	1 495	1 348	1 238	1 070	895	579	9 688

En 2013, 3 411 entrées et 1 152 sorties ont été enregistrées pour les effectifs permanents au sein du Groupe. Parmi les nouveaux entrants, 2 305 sont liés à l'intégration de la Division Géoscience de Fugro, et 131 sont des reclassifications de permanents en saisonniers.

Hors acquisition et reclassements (saisonnier-permanent), on décompte 1 106 entrées : 891 embauches, et 215 réembauches.

Les sorties comprennent à la fois les départs volontaires (retraite, démissions...) et les départs involontaires (licenciements, cessons d'activités...). 26 % des départs sont classés « involontaires ». 14 % des sorties 2013 sont des transferts vers la joint-venture Seabed Geosolutions BV.

Le nombre de départs s'explique par l'attrition naturelle inhérente aux métiers du Groupe (en particulier celui des prospecteurs) et par un marché de l'emploi pour les métiers de la Géoscience qui reste extrêmement concurrentiel dans plusieurs pays où le Groupe exerce ses activités, en particulier les États-Unis, le Royaume-Uni et la Norvège.

En face de ces départs et afin d'assurer sa croissance, le Groupe a mis en œuvre un programme de recrutement ambitieux qui inclut l'embauche de sédentaires géophysiciens, de chercheurs, de cadres et de spécialistes du monde maritime, dans lequel le Groupe doit renforcer ses compétences.

Hors acquisitions, le niveau des embauches en 2013 (891) est resté stable par rapport à 2012 (898).

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des entrées et des sorties en fonction du type d'activité :

Entrées 2013	Division				Total 2013	Total 2012
	Équipements	Acquisition	Géologie, Géophysique & Réservoir	Fonctions support		
Femmes	61	191	576	90	918	342
Hommes	230	987	1 210	66	2 493	896
Total	291	1 178	1 786	156	3 411	1 238

Sorties 2013	Division				Total 2013	Total 2012
	Équipements	Acquisition	Géologie, Géophysique & Réservoir	Fonctions support		
Femmes	38	63	125	60	286	192
Hommes	126	393	301	46	866	525
Total	164	456	426	106	1 152	717

Net 2013	Division				Total 2013	Total 2012
	Équipements	Acquisition	Géologie, Géophysique & Réservoir	Fonctions support		
Femmes	23	128	451	30	632	150
Hommes	104	594	909	20	1 627	371
Total	127	722	1 360	50	2 259	521

Comme précisé précédemment, ces chiffres incluent les entrées associées à des acquisitions, des reclassements (saisonniers — permanents), les réintégrations après absence de longue durée ainsi que les mouvements (transferts) internes. La croissance nette effective est de 2 128 personnes par rapport à 2012.

France

Le Groupe emploie par le biais de ses sociétés établies en France 1 945 salariés, dont 1 930 en contrat à durée indéterminée (« CDI ») et 15 en contrat à durée déterminée (« CDD »). Ces personnes sont employées par CGG SA, CGG Services SA ou l'une des filiales du Groupe Sercel en France.

Cet effectif inclut 82 personnes à statut d'expatrié et 122 personnes à statut de prospecteur, en Marine et en Terrestre. La maison mère, CGG SA, compte 40 salariés permanents. CGG Services SA compte 968 salariés permanents et 13 à durée déterminée. Sercel compte 922 salariés permanents et 2 salariés à durée déterminée.

En France, la répartition par catégorie professionnelle toutes sociétés confondues, est la suivante :

Employés au 31 décembre 2013		
	CGA SA & CGG Services SA	Équipement
Cadres et ingénieurs	84,7 %	40,8 %
AM/T	5,3 %	31,28 %
Ouvriers et employés	10,0 %	27,92 %

En France, 168 nouveaux salariés ont été embauchés au cours de l'exercice 2013 (6 par CGG SA, 99 par CGG Services SA et 63 par Sercel). Ces embauches ont été effectuées sous contrat à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim est strictement destiné à compenser les absences d'une durée significative et les surcroûts d'activité ponctuels.

Les départs enregistrés en France, à fin 2013, s'élevaient à 143 personnes (3 à CGG SA, 99 à CGG Services SA et 41 à Sercel).

Ces chiffres ne tiennent pas compte des transferts internes.

Recrutement

La poursuite du développement de l'activité internationale du Groupe l'amène à recruter en moyenne et suivant les années entre 600 à 1 000 collaborateurs. Plus de la moitié de ces recrutements se font sur les domaines des géosciences et du réservoir notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France. CGG recherche des profils techniques expérimentés mais aussi une forte proportion de jeunes diplômés, plus particulièrement pour la Division Géologie, Géophysique & Réservoir. Les talents que le Groupe intègre, associés à l'expertise de ses équipes, lui permettent d'être à la pointe de l'innovation.

La communication de CGG en matière de recrutement et les outils et systèmes que le Groupe utilise sont en lien direct avec ces différents besoins.

En 2012 et 2013, deux axes majeurs ont été développés dans ce domaine :

1. Un nouveau système a été déployé mondialement dans le but d'optimiser la gestion des candidatures et d'intégrer la mobilité interne. Cet outil international intègre les contraintes locales du Groupe et son interfaçage avec les différentes autres applications internes permet une simplification des mises à jour des données et de la gestion des processus.
2. En 2013, CGG a renforcé sa communication dans le but d'attirer les talents qui correspondent au Groupe, d'être facilement identifiés et d'accroître sa notoriété. Ainsi CGG a redéfini sa marque employeur, et l'a déployée dans

l'ensemble des pays où le Groupe opère au travers de nouveaux supports de communication pour le recrutement : nouvelles brochures et nouveaux stands.

Le lancement de la marque employeur du Groupe s'est effectué en juin 2013 lors de l'EAGE à Londres⁽¹⁾.

Le travail en équipe, le sens des responsabilités et du résultat, la compréhension de l'organisation globale du Groupe, et l'orientation client sont les points mis en avant pour réussir dans cette organisation.

Deux autres projets ont démarré en 2013 et seront déployés en 2014 : un programme de bourses CGG et la révision du parcours d'intégration.

L'ambition d'implanter le Groupe dans de nouveaux pays et la volonté de poursuivre le développement d'activités existantes et, ainsi, d'ancrer dans la durée l'expansion internationale du Groupe sont les deux axes principaux du programme de bourses. L'objectif est d'attirer des talents internationaux pour les former aux métiers de CGG avec l'aide de trois écoles partenaires : École des Mines, Centrale et l'IFP Énergies Nouvelles. Le Groupe a ciblé un cycle Ingénieur, un Master en mathématiques appliqués et sciences de l'information, et un Master en Géosciences.

En lien avec le déploiement de sa marque employeur, le Groupe revoit le programme d'intégration de ses nouveaux collaborateurs pour favoriser l'intégration dans une organisation globale, l'appropriation de la culture Groupe, et le partage des politiques et valeurs.

Le Groupe entretient des relations étroites avec les écoles et les universités au sein desquelles il peut trouver les talents dont il a besoin. Les actions de promotion menées auprès des étudiants incluent une forte participation à des forums et à des programmes éducatifs qui permettent au monde scolaire et universitaire de mieux connaître les géosciences. Ces programmes sont notamment mis en œuvre par les associations industrielles telles que la SEG (*Society of Exploration Geophysicists*) et l'EAGE (*European Association of Geoscientists & Engineers*).

À cette démarche de promotion auprès des étudiants est associée une offre élargie de stages et de premières expériences à l'international sous de multiples formes : stages école, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrats CIFRE, VIE, etc.

Le Groupe est également attaché au respect de la diversité et de la non-discrimination dès l'embauche. Son engagement est formalisé dans la charte éthique du Groupe, dans le Code de conduite des affaires, dans la Politique de Développement Durable et dans sa Politique des Ressources Humaines.

Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe, comme cela est précisé dans sa Politique Ressources Humaines, rejette toute forme de discrimination à l'embauche ou pendant la carrière de ses employés. Cela

⁽¹⁾ La marque employeur est la suivante « Make your move », accompagnée de 3 messages clés : « Explore our world », « Focus your energy » et « Achieve together ».

concerne en particulier la discrimination envers des personnes handicapées. Le Groupe respecte les législations nationales en la matière et ne publie pas de statistiques sur le sujet en raison de la nature de ses activités et des contraintes liées à la collecte et analyse de l'information qui peuvent exister dans certains pays et qui empêchent le Groupe d'enregistrer cette information dans ses bases (discrimination). En France, le Groupe est soumis à loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

2.2.1.2. Conditions de travail

En France, les conditions de travail au sein du Groupe sont régies par une convention d'entreprise spécifique dont les modalités sont arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. Cette convention est commune à la société mère CGG SA et à CGG Services SA dans le cadre de l'unité économique et sociale (« UES ») mise en place. Elle n'inclut pas Sercel, cette dernière étant affiliée aux conventions collectives de la métallurgie.

Quatre types de rythme de travail sont prévus dans cette convention :

- ▶ deux régimes s'adressant aux sédentaires travaillant en bureau ou en atelier (décompte horaire et forfait jour) ;
- ▶ un concernant les prospecteurs annualisés (nombre de jours de travail par an défini), qui travaillent en rotation ;
- ▶ un concernant les prospecteurs non annualisés, qui acquièrent des jours de détente en fonction du nombre de jours travaillés sur le terrain.

Les régimes prospecteurs permettent d'opérer selon le besoin en rotation. C'est le cas en Marine et sur certaines missions Terrestre.

Le rythme de travail des salariés est régi par un accord sur la réduction du temps de travail signé le 27 août 1999, mis en œuvre, suivant le principe de l'annualisation, par un accord d'application du 17 février 2000.

Un compte épargne temps a été mis en place parallèlement à la mise en place des 35 heures. Des dispositifs similaires sur l'aménagement du temps de travail ont été mis en place à Sercel sur ses sites français.

Un total de 34 personnes travaillent à temps partiel sur des régimes s'étendant de 17,50 heures à 33,72 heures par semaine, soit 21 personnes pour l'UES et 13 personnes chez Sercel.

L'absentéisme en 2013 s'est élevé à :

- ▶ 3,10 % pour l'UES CGG SA et CGG Services SA (hors congés maternité), dont 0,87 % au titre des arrêts de moins de 100 jours ;
- ▶ 2,88 % pour Sercel (hors congés maternité), dont 1,69 % au titre des arrêts de moins de 100 jours.

En dehors de France, les salariés sont soumis, pour ce qui concerne le temps de travail, aux régimes sociaux en vigueur dans leur pays d'affectation.

Les contrats « prospecteurs » sont des contrats qui prévoient des régimes de travail en rotation, par exemple cinq semaines de travail pour cinq semaines de repos en Marine. Les rotations Terrestre sont plus flexibles en fonction de la nature et de la durée des missions.

L'outil de gestion des absences du Groupe CGG permet de produire des statistiques pour les pays principaux, dans la limite des législations locales et de la fiabilité des données en constante amélioration. Il est important de noter que ces chiffres sont difficilement comparables aux chiffres « France », les notions de temps de travail et d'absence étant diverses et les absences de longue durée n'étant pas pris en compte de la même façon par les législations locales.

Pour l'exercice 2013, les taux d'absentéisme fiabilisés hors absences longue durée sont :

- ▶ États-Unis : 0,67 % ;
- ▶ Singapour : 1,01 % ; et
- ▶ Malaisie : 0,89 %.

2.2.1.3. Répartition entre hommes et femmes

Sur les 9 688 collaborateurs permanents que compte le Groupe, 26 % sont des femmes, réparties de façon différente en fonction des domaines d'activité :

- ▶ Équipements 30 % ;
- ▶ Acquisition 13 % ;
- ▶ Géologie, Géophysique & Réservoir 28 % ; et
- ▶ Fonctions support 54 %.

Le tableau suivant indique la répartition entre hommes et femmes par type d'activité et par zone géographique :

	Division Équipements		Division Acquisition		Division Géologie, Géophysique & Réservoir		Fonctions support		Total 2013		Total 2012	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Europe	242	899	117	343	467	1 095	230	208	1 056	2 545	727	1 854
Afrique et Moyen Orient	4	7	28	128	45	185	4	7	81	327	68	263
Asie Pacifique	248	334	45	124	137	380	65	37	495	875	421	687
Amérique du Nord	253	504	100	316	274	686	92	69	719	1 575	563	1 219
Amérique Latine	1	4	24	99	60	139	33	38	118	280	79	179
Équipages sismiques Marine	0	0	74	1 167	0	1	0	0	74	1 168	68	902
Équipages sismiques Terrestres	0	0	3	372	0	0	0	0	3	372	10	520
Total	748	1 748	391	2 549	983	2 486	424	359	2 546	7 142	1 936	5 624

En France, sur un total de 1 945 salariés, 25 % sont des femmes. La répartition par société se fait de la façon suivante :

- ▶ CGG SA : 21 femmes sur un effectif de 40 personnes ;
- ▶ CGG Services SA : 258 femmes sur un effectif de 981 personnes ;
- ▶ Sercel : 205 femmes sur un effectif de 924 personnes.

CGG porte des efforts particuliers pour promouvoir une plus grande parité au sein des Fonctions managériales, au travers de promotions ou d'embauches ciblées.

2.2.1.4. Rémunération

La politique du Groupe CGG en la matière associe étroitement la rémunération à la performance, dans la lignée de la stratégie d'entreprise. Le personnel ex Fugro a également été intégré dans ce sens. La politique intègre les paramètres suivants :

- ▶ une rémunération visant à la performance de CGG :
 - » alignée sur les objectifs stratégiques du Groupe, et
 - » susceptibles d'améliorer les performances de l'entreprise ;
- ▶ une politique de rémunération en ligne avec la culture et les valeurs de CGG :
 - » des systèmes simples et équitables,
 - » la volonté d'encourager activement l'implication personnelle, le travail d'équipe, l'innovation et l'adhésion aux problématiques de santé, sécurité, environnement, développement durable ;
- ▶ une politique de rémunération compétitive visant à attirer, motiver, engager et retenir les compétences dont le Groupe a besoin ;
- ▶ une politique de rémunération cohérente avec les pratiques du marché en termes de salaire de base, part variable (court terme et long terme), avantages sociaux.

CGG s'assure d'être compétitif au regard du secteur parapétrolier/pétrolier concernant sa politique de rémunération globale.

Ces principes généraux s'appliquent dans le cadre légal de chacun des pays où CGG a des salariés, où CGG respecte le cadre légal et/ou éventuellement conventionnel.

Au niveau France, la politique du Groupe s'applique de manière consistante et s'inscrit dans cette perspective. Celle-ci est détaillée à travers les éléments suivants.

Révision des salaires 2013

Dans le cadre de l'UES CGG SA — CGG Services SA, les négociations salariales avec les partenaires sociaux en 2013 n'ont pas abouti à la signature d'un accord. Hors rattrapage contractuel à l'ancienneté pour certaines catégories professionnelles, l'augmentation de salaire 2013 a été de 2,8 % de la masse salariale totale distribuée au mérite. Une enveloppe équivalente à 1 % de la masse salariale totale a été dévolue au financement des promotions effectuées en cours d'année.

Des négociations salariales chez Sercel ont abouti à la signature d'un accord en date du 5 mars 2013. L'augmentation des salaires s'est élevée à 3,8 % de la masse salariale totale, incluant 3,10 % d'augmentation générale ou au mérite suivant les catégories professionnelles, le tout applicable au 1^{er} janvier. Au-delà, le montant des promotions en cours d'année étaient estimées à 0,7 %.

Enfin, il est à noter que pour la huitième année consécutive, un bonus lié à la performance concernant la totalité du personnel a été versé aux employés en mars 2013. Cette part variable de la rémunération est mise en place de façon homogène dans le Groupe. Elle se décline sous deux formes. L'une, destinée aux entités de support et de direction (GPIP, pour *Global Performance Incentive Plan*), est basée pour moitié sur une performance financière collective et pour moitié sur une performance individuelle. L'autre, destinée aux unités de production, est basée sur leurs réalisations comparées à leurs propres objectifs de production.

En France, l'accord d'intéressement, d'une durée de trois ans, signé le 30 juin 2007 entre l'UES CGG SA — CGG Services SA et les partenaires sociaux, devenu caduc, a été renouvelé le 20 juin 2012 pour une durée de trois ans. Un accord similaire a été renouvelé au sein de Sercel le 6 juin 2012, pour une période également de trois ans.

Sur le même périmètre de l'UES CGG SA — CGG Services SA, l'accord dérogatoire de participation signé le 30 juin 2007 a été dénoncé. Les résultats 2012 n'ont pas permis de dégager d'enveloppe au titre de l'année 2012 (payable en 2013) pour ce qui concerne la base légale. De même, aucune provision au titre de l'année 2013 n'a été faite.

Au sein de Sercel, les accords en vigueur ont continué en 2013 à générer des versements au titre de l'intéressement et de la participation pour l'exercice 2012.

Les plans supplémentaires d'épargne et de retraite PEE et PERCO mis en place en 2006 et renouvelés pour une période similaire en janvier 2009 au niveau de l'UES CGG SA — CGG Services SA et en 2005 au sein de Sercel ont été normalement activés en 2012, ces plans ayant été étendus pour une période de trois ans supplémentaires à partir de 2012.

À fin décembre 2013, au sein de CGG SA et CGG Services SA, 618 salariés ont adhéré au PEE et 672 au PERCO. Du côté de Sercel, 709 salariés ont adhéré au PEE et 542 au PERCO.

Accord sur l'égalité entre hommes et femmes

En France, l'accord sur l'égalité professionnelle signé le 17 février 2007 dans le cadre de l'UES CGG SA — CGG Services SA est arrivé à échéance le 16 février 2010. Une nouvelle négociation a eu lieu en 2011, qui a donné lieu à la signature d'un nouvel accord le 21 décembre 2011, pour une durée de trois ans. Cet accord prévoyait une enveloppe de rattrapage salarial d'un montant de 0,8 % en faveur du personnel féminin, applicable pour les personnes concernées avec effet rétroactif à compter du 1^{er} octobre 2011. Ce rattrapage a été effectué comme prévu. En 2013, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes a baissé de 1,18 % (hors Sercel et personnel de chantier).

Cet accord prévoit également un suivi des embauches pour le futur et des programmes de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes pour le personnel, en particulier le personnel d'encadrement. Un accord sur l'égalité professionnelle a également été négocié et signé pour Sercel le 23 octobre 2012 ; cet accord prévoit des actions particulières en matière de mixité des emplois, d'accès à la formation, de parcours professionnels ou encore d'équité salariale.

Ce type d'accord n'existe que dans le cadre réglementaire français. Pour pallier ce défaut au niveau mondial, la Fonction Ressources Humaines a mis en place un suivi d'analyse sur les ratios hommes/femmes dans les différentes activités du Groupe et dans les principaux pays d'activité (voir tableau précédent). Le pourcentage de femmes est resté stable après l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

Il est à noter que le texte de la Politique des Ressources Humaines du Groupe, publiée en 2010 et amendée en 2012 prévoit explicitement la non-discrimination à l'embauche et l'égalité de chances et de traitement.

CGG a été classé en 21^e position du palmarès de la féminisation des instances dirigeantes du SBF 120, publié par le Ministère des Droits des femmes en 2013.

2.2.1.5. Relations professionnelles et sociales

Relations sociales institutionnelles

Afin de favoriser la concertation et les échanges d'information, l'UES CGG SA — CGG Services SA ainsi que Sercel disposent, en France, d'instances représentatives avec lesquelles elles organisent de nombreuses réunions formelles (CE, DP, CHSCT, commissions diverses) ainsi que d'organisations syndicales avec lesquelles sont signés des accords. Au sein de l'UES CGG SA — CGG Services SA, les droits des salariés sont garantis par une convention d'entreprise modifiée en Décembre 2007. Quatre réunions ordinaires et quatre réunions extraordinaires du CHSCT ont été organisées en 2013.

De façon similaire, des représentants du personnel sont élus pour les employés prospecteurs et expatriés de CGG International, sous l'égide du Code Suisses des Obligations. L'élection pour la Commission Marine a eu lieu en 2012 et a conduit à la formation d'une nouvelle commission en 2013. La Commission Terrestre a été reconduite en 2013 pour trois années supplémentaires.

À Singapour, 37 employés sont représentés sous l'égide de la convention collective du 31 décembre 2012. Ces employés sont représentés par le SISEU (*Singapore Industrial and Services Employees Union*), affilié au Congrès National des Organisations Syndicales.

Les employés prospecteurs de CGG sous contrat norvégien (260 personnes, 122 vivants en dehors de la Scandinavie) sont couverts par un accord collectif. Les salaires et autres conditions sont négociés et un représentant est nommé. 75 employés sédentaires bénéficient de trois accords distincts. Les salaires sont définis sur une base individuelle. 47 % de notre personnel sous contrat norvégien, en dehors de Sercel, sont couverts par des accords collectifs.

Éthique et Droit d'alerte

Le Code de conduite des affaires du Groupe et un dispositif d'alerte professionnelle ont été mis en place en 2009. Pendant l'année 2013, un module de formation à l'éthique a été déployé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Le dispositif d'alerte professionnelle, conforme aux spécifications de la loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 (article 301-4) et conforme aux dispositions du *Safe Harbour Act*, a été soumis à l'approbation de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés). Aucune alerte recevable n'a été enregistrée au cours de l'année 2013, pour un total de 136 consultations ou appels.

Assistance sociale

Le programme d'aide et de conseil aux personnes renouvelé en 2012 avec la société américaine ComPsych continue pour une durée de cinq ans couvrant la période 2012 à 2017. Ce programme, dispensé par un organisme tiers en toute confidentialité pour le salarié, a pour but de fournir une assistance personnelle et individuelle en cas de besoins : médical, social, professionnel ou juridique.

Ce dispositif existe en sus des dispositifs classiques d'assistance sociale mis en place en France dans le cadre des règlements du travail : assistance sociale, CHSCT, recours aux élus. Il le compense dans les pays où la structure ou le droit ne permet pas ce recours.

2.2.1.6. Formation

La politique de formation, en tant que levier du développement individuel et de la professionnalisation des employés, est une priorité du Groupe qui a mis en place sa propre université d'entreprise depuis plusieurs années : CGG Université.

CGG Université délivre des parcours de formations visant à accélérer l'intégration et le développement des nouveaux embauchés dans les différentes activités du Groupe.

CGG Université dispense également des formations techniques qui s'adressent aux employés du Groupe et à ses clients. Cette année encore, un effort spécifique a été porté sur la mise en œuvre de nouveaux modules de formation pour le déploiement du logiciel de traitement sismique *geovation*. En 2014, CGG Université enrichira son catalogue dans le domaine des réservoirs et de la géoscience. Par ailleurs, pour la bonne diffusion des connaissances, 31 conférences portant sur des thèmes relatifs aux géosciences et au management, et réunissant un total de 1 042 participants ont été organisées à travers le monde.

CGG Université offre aussi des programmes de formation au management. En 2013, ces programmes ont continué d'évoluer en développant les compétences en lien avec le modèle de leadership du Groupe. L'offre de programmes au développement personnel ainsi que les programmes de sensibilisation aux achats et à l'approvisionnement, à la négociation, au marketing, à la gestion de projet, et à la politique QHSE (qualité, hygiène, sécurité et environnement) a été remis à jour ou enrichis.

Enfin, des actions de formation liée à la promotion de l'éthique et à la compréhension du Code de conduite des affaires, ou liée à la lutte contre la discrimination et le harcèlement ont continué à être déployées. Au cours de l'année 2013, la formation e-learning sur l'éthique de CGG, lancé en mars 2012, s'est poursuivi dans les implantations de CGG à travers le monde et notamment sur les navires d'acquisition marine. Le taux de participation à cette formation :

- ▶ s'élève, au 31 décembre 2013, à 68 % de la population visée (9 688 employés invités : bureaux, centres de traitement et bateaux) ;
- ▶ au 31 décembre 2012, seuls les salariés des bureaux et centres de traitement avaient été invités et, à cette date, le taux de participation s'élevait à 80 %.

Ce taux de participation montre un grand intérêt de la part des employés visés (bureaux, centres de traitement et bateaux) pour les principes éthiques de CGG et leur appropriation par les managers et salariés du Groupe.

La version en ligne (e-learning) du programme contre la discrimination et le harcèlement développée en partenariat avec le Département Développement Durable a été publiée en septembre 2013. À fin 2013, 62 % du personnel sédentaire avaient suivi cette formation (contre 60 % initialement prévu). Le déploiement du e-learning auprès des prospecteurs marins, et sa déclinaison CD-Rom auprès des prospecteurs terrestre et des personnels Sercel travaillant en usine débutera en 2014 avec comme objectif d'atteindre 100 % de participation pour l'ensemble du groupe.

Le concept de *Learning for Development* continue de s'inscrire dans les programmes déployés par CGG Université. Il traduit la nécessité pour l'organisation et pour chacun de ses employés d'acquiescer de façon continue les connaissances et le savoir-faire qui leur sont nécessaires pour s'adapter à l'évolution des technologies et des méthodes de travail. Il reflète également la nécessité de s'adapter aux changements organisationnels et à l'évolution des processus internes. Il existe une collaboration étroite entre l'offre de formation interne et les opérations ; CGG Université s'est organisé à cet effet.

CGG Université a dispensé 16 465 journées de formation en 2013, dont 3 330 pour des clients externes et 13 135 pour des employés du Groupe CGG. Les 3 330 journées dispensées auprès de clients externes portaient sur les techniques d'acquisition et de traitement de données. Les 13 135 journées dispensées auprès des employés étaient réparties de la façon suivante : 2 973 journées d'introduction aux fondamentaux des métiers du Groupe et à la géoscience, 3 916 journées de formation technique plus approfondie, 1 072 journées consacrées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement et 5 174 journées consacrées à des programmes managériaux, de leadership ou de développement individuel.

En dehors de l'université d'entreprise du Groupe, de nombreux programmes de formation sont également dispensés par des organismes tiers (organismes de formation externes). Les formations externes dispensées auprès d'organismes professionnels spécialisés ou de fournisseurs d'équipement concernent l'acquisition de compétences techniques spécifiques, de compétences métiers génériques et peuvent être qualifiantes. Des formations Hygiène, Sécurité et Environnement (« HSE ») du type survie en mer, secourisme, lutte contre l'incendie, sont obligatoires pour les personnels prospecteurs ou pour les personnes visitant les navires sismiques du Groupe. Enfin il existe un troisième type de formation, dispensée in situ par les opérations elles-mêmes, qui comprennent entre autres la formation en continu des géophysiciens ou bien les formations HSE et métiers pour les employés affectés sur les missions terrestres ou marines.

2.2.1.7. Respect des conventions internationales sur le travail

Le Groupe adhère aux principes et règles des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (« OIT »). En complément, le Groupe adhère depuis 2007 aux

principes du Global Compact des Nations Unies, et CGG s'engage également à respecter et à promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à rendre compte des progrès accomplis.

Les conventions de l'OIT couvrent notamment la liberté d'association et le droit pour les salariés de s'organiser afin de participer à des négociations collectives, dans le cadre juridique prévu par la loi de chaque pays où le Groupe emploie du personnel.

Sont concernés également l'élimination du travail forcé et le travail des enfants. À cet égard, la Politique Ressources Humaines du Groupe proscrit le travail des enfants de moins de 16 ans dans ses activités, et le Groupe a publié en 2012 une circulaire précisant les modalités d'embauche et d'emploi des jeunes travailleurs de moins de 18 ans. Cette approche est complétée par le Code de Conduite des fournisseurs, qui engage les fournisseurs de biens et services à prohiber le travail des enfants, à encadrer le travail des jeunes travailleurs et à respecter les droits fondamentaux de l'Homme.

Depuis 2012, tous les audits HSE (« *Health Safety & Environment* ») internes comprennent également une partie sociale s'attachant à couvrir les aspects des droits de l'homme, de droit du travail (travail des enfants, travail forcé, liberté d'association, droit à la négociation collective, discriminations, pratiques disciplinaires, rémunération et heures de travail). Sur les activités d'acquisition, cette vérification s'applique aussi bien aux employés CGG qu'au personnel employé par une tierce société travaillant dans notre zone d'influence (ex : personnel maritime sur les navires support du Groupe, personnel chargé de la restauration du personnel sur les camps sismiques terrestres)

2.2.1.8. Méthodologie d'analyse et définitions

Méthodologie

Les données chiffrées présentées sont extraites pour la plupart du système d'information Ressources Humaines du Groupe, base de données HRMS (« *Human Resources Management System* »). Cette base de données est déployée dans toutes les entités du Groupe, à l'exception des sociétés du groupe Sercel. Pour ces dernières, une base de données SAP est en cours de déploiement. Les données Sercel sont donc actuellement consolidées manuellement.

Les indicateurs retenus couvrent le périmètre consolidé du Groupe. Les salariés des sociétés mises en équivalence (Argas par exemple) ne sont pas inclus dans les calculs. Dans les cas d'acquisition ou de cession, le périmètre est ajusté au moment effectif de l'opération et les écarts expliqués, ce qui a été le cas en 2013 avec l'intégration du personnel issu de la Division Geoscience de Fugro acquise en 2013.

Les règles de consolidation et les retraitements sont définis par un protocole suivi pour chaque rapport, afin de garantir la comparabilité et la traçabilité des informations communiquées.

Les données gérées dans cette base de données Groupe ne contiennent cependant pas toutes les données qui sont enregistrées et stockées dans des bases locales liées principalement à la paie. Il est à noter que ces bases de données sont externalisées dans les pays majeurs, sauf aux États-Unis et Canada. La base de données Groupe n'a pas

vocation à se substituer aux différents systèmes de traitement de données administratives nationales (typiquement le système de paie) qui obéissent à la législation du pays concerné.

La structure de collecte et stockage des données individuelles varie d'un pays à l'autre en fonction des contraintes réglementaires en place. Certaines informations collectées et faisant l'objet d'un suivi en France sont illégales dans d'autres pays et vice versa, ce qui explique que certaines informations ne sont pas consolidables au niveau mondial.

Les données sont enregistrées dans le système d'information Ressources Humaines par les entités administratives Ressources Humaines locales ou par le biais d'un service spécial structuré à cet effet (« Employee Service Center » pour l'Amérique du Nord). Ces données sont vérifiées à trois niveaux :

- ▶ un niveau de conformité type SOX sous forme d'audits annuels et de mise en place de points de contrôles en continu pour les données individuelles : genre, dates de naissance, ancienneté, salaires, promotions, situations fiscales, type de contrat, etc. ;
- ▶ un niveau de conformité par le biais de la fiche de paie ou de la fiche de pointage mensuelle lorsque la base HRMS est couplée à un moteur de paie ;
- ▶ un niveau de conformité organisationnel concernant les rattachements hiérarchiques, appartenance à des familles métier, à une Division, Fonction, Ligne de Produits (Business Line), etc., par le biais de vérifications faites au niveau des Ressources Humaines opérationnels et fonctionnels lors des rapports mensuels et trimestriels.

Enfin certains processus globaux mis en place grâce à des outils directement connectés à la base HRMS, comme l'évaluation annuelle de performance, la revue des salaires annuelle, le calcul des bonus annuels, permettent également de façon ponctuelle (au moins une fois par an) de croiser les informations, de les analyser et de les valider.

Les données reportées sont établies sur l'année civile 2013. Les informations concernant certains thèmes, notamment les heures de formation et les données d'absentéisme, ne sont pas établies sur l'ensemble du périmètre. Les outils pour consolider ces chiffres sont en cours de déploiement ou d'amélioration ; nous pensons cependant que les périmètres (pays ou activités) les plus significatifs sont couverts.

Définitions

Les lignes suivantes donnent les définitions des différents noms utilisés dans la partie Ressources Humaines de ce rapport :

- ▶ *Le Groupe* : Groupe CGG, incluant l'ensemble des activités dans les différents pays où le Groupe est présent.
- ▶ *CGG SA* : société mère du Groupe, immatriculée en France à Paris. CGG SA fait partie de l'UES.
- ▶ *CGG Services SA* : société française du Groupe, immatriculée en France, ayant son siège social à Massy, dans l'Essonne, spécialisée dans le domaine des services géophysiques. CGG Services SA fait partie de l'UES.
- ▶ *UES* : union économique et sociale composée des sociétés CGG SA et CGG Services SA.

- ▶ *Sercel* : groupe Sercel, spécialisé dans la fabrication d'équipements géophysiques.
- ▶ *Sercel France* : ensemble des sociétés du groupe Sercel établies en France.
- ▶ *Équipements* : Division opérationnelle regroupant les activités de fabrication d'équipements. Ceci se confond avec le groupe Sercel.
- ▶ *Terrestre* : Ligne de Produits regroupant les activités d'acquisition de données en terrestre.
- ▶ *Marine* : Ligne de Produits regroupant les activités d'acquisition de données en marine.
- ▶ *Subsurface Imaging (SI)* : Ligne de Produits regroupant les activités de traitement de données et d'imagerie sismique.
- ▶ *Geomarkets* : Fonction transverse ayant pour objet de structurer la démarche commerciale et de promotion des produits auprès des clients et dans les différents pays où opère le Groupe.
- ▶ *Sédentaires* : personnel de bureau ou d'atelier travaillant sur un rythme hebdomadaire.
- ▶ *Prospecteurs* : personnel travaillant en rotation sur plusieurs semaines sur les missions (chantiers) sismiques terrestres ou sur les bateaux sismiques en marine.
- ▶ *Permanents* : personnel employé soit en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée par une entité du Groupe CGG, à temps plein ou temps partiel.
- ▶ *Saisonniers* : personnel employé par une entité du Groupe CGG pour la durée d'une mission (chantier) sismique terrestre.

Vérification externe

Le Groupe fait auditer ses indicateurs de performance sociale suivant la réglementation en vigueur, pour la deuxième année consécutive. Les informations sociales à publier ont été sélectionnées selon leur pertinence et ont fait l'objet de travaux de vérification par le Département Environnement et Développement Durable d'Ernst & Young, l'un des commissaires aux Comptes du Groupe. Leurs conclusions sont présentées dans un rapport d'assurance disponible au chapitre 2.3 du présent document de référence.

2.2.2. Schéma d'intéressement du personnel

2.2.2.1. Contrats d'intéressement et de participation

A. Plan d'Épargne Entreprise

Pour CGG SA et CGG Services SA, un Plan d'Épargne Entreprise (« PEE ») a été mis en place le 7 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait le PEE CGG du 29 décembre 1987 et le PEE CGG Marine du 16 juin 1999, antérieurement en vigueur. Le transfert des fonds des anciens PEE a été opéré de l'ancien gestionnaire vers le nouveau gestionnaire.

Dans le cadre de ce PEE, conformément à l'obligation issue de l'article 81 de la loi no 2008-776 du 4 août 2008 (article 4), un fonds commun de placement d'entreprise solidaire a été introduit par avenant no 3 du 9 décembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010, portant ainsi à quatre le nombre de fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE ») pouvant recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'entreprise (abondement). Ces fonds, labellisés par le Comité intersyndical de l'épargne salariale, répondent aux critères de gestion de l'investissement socialement responsable (« ISR »). Pour Sercel, un Plan d'Épargne Entreprise (« PEE ») a été mis en place le 22 février 2006. Ce PEE annulait et remplaçait celui du 28 décembre 1988 antérieurement en vigueur. Les fonds de l'ancien PEE ont été transférés de l'ancien gestionnaire vers le nouveau. Dans le cadre de ce PEE, quatre fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE ») peuvent recevoir les versements des salariés ; un de ces fonds est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont bloquées pour une période de cinq ans.

Un Plan d'Épargne Entreprise Groupe a été mis en place au cours de l'exercice 1997, par le moyen d'un fonds commun de placement entreprise dénommé « CGG Actionnariat 1 », agréé

par la Commission des opérations de bourse le 25 avril 1997. Dans ce cadre et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte du 5 mai 1997, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital, conformément aux articles L. 443-5 du Code du travail et L. 225-138 du Code de commerce, par émission d'actions nouvelles dont la souscription était réservée aux salariés de la Société ou de ses filiales adhérentes du Plan d'Épargne Entreprise Groupe susmentionné ; 68 917 actions ont ainsi été souscrites. Les souscriptions des salariés à cette augmentation de capital ont fait l'objet d'un abondement par CGG, qui a permis aux salariés d'acquérir des actions supplémentaires.

B. PERCO

Un plan d'épargne pour la retraite collectif (« PERCO ») a été mis en place le 2 mars 2006 pour CGG SA et CGG Services SA et le 13 octobre 2005 pour Sercel.

Dans le cadre du PERCO, pour CGG SA et CGG Services SA, six fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE ») peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'entreprise. Ces fonds, labellisés par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (« CIES »), répondent aux critères de gestion de l'investissement socialement responsable (« ISR »). Pour Sercel, quatre fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE ») ont été choisis, qui peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'entreprise ; un de ces fonds est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont indisponibles à compter

du premier versement et jusqu'au départ en retraite de l'épargnant pour CGG SA, CGG Services SA et Sercel.

C. Participation

La participation résulte de l'accord signé le 27 juin 2007, qui a remplacé l'accord du 28 décembre 1983 pour CGG SA — CGG Services SA, et de l'accord du 6 décembre 1989 et de ses avenants pour Sercel.

Aux termes de ces accords, dénoncé par une organisation syndicale en 2011 pour CGG SA — CGG Services SA, chaque salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté à la date de clôture de l'exercice concerné bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat fiscal de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Cette somme est affectée, au choix du salarié, au PEE ou à un compte courant rémunéré pour CGG SA, CGG Services SA et Sercel. Elle est indisponible pendant un délai de cinq ans et est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

La somme peut-être perçue directement par les salariés, elle devient alors soumise à l'impôt sur le revenu.

CGG SA et CGG Services SA n'ont procédé à aucun versement au titre de la participation au cours des cinq derniers exercices. Sercel a procédé à des versements au cours de ces exercices.

D. Intéressement

L'accord d'intéressement des sociétés CGG SA et CGG Services SA signé le 27 juin 2007, arrivé à échéance, n'avait pas été renouvelé en 2010 en raison des perspectives financières du secteur des Services du Groupe. Un nouvel

accord a été négocié et signé le 20 juin 2012 par le partenaire social majoritaire.

Chez Sercel, l'accord d'intéressement signé le 22 juin 2009 et valable pour les exercices 2009 à 2011 a été renouvelé par un nouvel accord de trois ans signé le 6 juin 2012.

Aux termes de l'accord Sercel, chaque salarié ayant une ancienneté minimale de trois mois le jour de la clôture de l'exercice considéré bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat d'exploitation diminué de la rémunération des capitaux employés de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Des versements ont été effectués en 2013 au titre de l'année 2012, tant pour Sercel que pour CGG SA — CGG Services SA. Cette somme, si elle est versée sur le PERCO, donne lieu à un abondement comme les autres montants versés sur ce support, dans les limites prévues par les accords en vigueur. Si la somme est perçue directement par les salariés, elle devient soumise à l'impôt sur le revenu.

2.2.2.2. Options de souscription d'actions

La politique générale d'attribution des options de souscription d'actions est arrêtée par le Conseil d'administration de CGG sur proposition du Comité de rémunération et de nomination. Les options sont attribuées sur proposition du Comité aux cadres dirigeants et aux salariés qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe. Les attributions ont en principe lieu annuellement, au cours du premier semestre, après la clôture des comptes de l'exercice précédent.

Aucune société liée à CGG ou qu'elle contrôle respectivement au sens des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce n'a mis en place de plans d'options de souscription d'actions.

Le tableau suivant présente l'historique au 31 décembre 2013 des attributions d'options de souscription d'actions :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plans 2010			Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Total
Date du Conseil d'administration	11/05/06	23/03/07	14/03/08	16/03/09	06/01/10	22/03/10	21/10/10	24/03/11	26/06/12	24/06/13	
Nombre de bénéficiaires	171	145	130	149	1	339	3	366	413	672	
Nombre total d'actions initialement attribuées	1 012 500 ⁽¹⁾	1 308 750 ⁽¹⁾	1 188 500 ⁽¹⁾	1 327 000	220 000	1 548 150	120 000	1 164 363	1 410 625	1 642 574	7 432 712
dont le nombre pouvant être soucrites par :											
<i>Les mandataires sociaux :</i>											
<i>Robert Brunck</i>	150 000	200 000	200 000	200 000	0	200 000	0	66 667	0	0	1 016 667
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	220 000	162 500	0	133 333	200 000	200 000	915 833
<i>Stéphane-Paul Frydman</i>	50 000	50 000	40 000	40 000	—	60 000	—	45 000	100 000	100 000	485 000
<i>Pascal Rouiller</i>	50 000	50 000	40 000	40 000	—	60 000	—	45 000	100 000	100 000	485 000
Point de départ d'exercice des options	12/05/07	24/03/08	15/03/09	17/03/10	07/01/10	23/03/11	22/10/11	25/03/12	27/06/14	25/06/15	
Date d'expiration	11/05/14	23/03/15	14/03/16	16/03/17	06/01/18	22/03/18	21/10/18	24/03/19	26/06/20	24/06/21	
Prix de souscription (en €) ^{(1) (2) (4)}	24,95	28,89	30,95	8,38	13,98	18,47	16,05	24,21	17,84	18,47	
Conditions d'exercice ⁽⁵⁾	— acquisition par 1/4 sur les 4 premières années du plan ; — interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 12/05/10.	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 24/03/11.	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 15/03/12.	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 17/03/13.	— acquisition pour moitié immédiatement puis par 1/4 sur les deux années suivantes ; — interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 07/01/14.	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 23/03/14.	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 22/10/14.	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 25/03/15.	— acquisition en trois tranches (50 % après deux ans, 25 % après trois ans et 25 % après 4 ans) ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 26/06/16.	— acquisition en trois tranches (50 % après deux ans, 25 % après trois ans et 25 % après 4 ans).	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013 ⁽³⁾	2 500	2 000	0	452 950	0	38 382	0	0	0	0	495 832
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques ⁽³⁾	15 861	94 366	126 792	89 675	0	112 195	0	91 529	26 041	19 938	576 397
Options de souscription restantes au 31 décembre 2013 ⁽⁴⁾	1 001 048	1 220 109	1 117 594	828 039	231 538	1 415 977	126 291	1 130 380	1 458 208	1 622 636	10 151 820
Dont le nombre restant détenu par :											
<i>Les mandataires sociaux :</i>											
<i>Robert Brunck</i>	157 864	210 490	210 489	189 429	—	210 493	—	70 165	0	0	1 048 930
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	231 538	171 026	—	140 329	210 484	200 000	953 377
<i>Stéphane-Paul Frydman</i>	52 622	52 623	42 098	37 072	—	63 149	—	47 361	105 243	100 000	500 168
<i>Pascal Rouiller</i>	52 622	52 623	42 098	0	—	63 149	—	47 361	105 243	100 000	463 096

(1) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de la division par 5 du nominal de l'action de juin 2008.

(2) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le conseil d'administration les ayant attribuées.

(3) Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

(4) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012 sur l'ensemble des plans à l'exception de celui du 24 juin 2013.

(5) Des conditions de performance sont en outre applicables aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif ou du Comité Corporate (voir paragraphe 4.3.3.2 du présent document de référence)

À la date du présent document de référence, le prix de souscription de l'ensemble des plans, à l'exception de celui mis en place en 2009, est supérieur au cours de bourse de l'action CGG.

Le tableau suivant présente les attributions d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice 2013 aux dix salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé, ainsi que le nombre d'options levées au cours de l'exercice 2013 par les dix salariés du Groupe dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé.

	Nombre total d'options attribuées /d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ^(a)	525 000	18,47	24 juin 2013
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	59 886	8,38	16 mars 2009

Tableau 9 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Le nombre total d'options correspond aux 11 attributions les plus élevées, plusieurs d'entre elles étant de niveau identique.

Le détail individuel des options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 4.3.3.2.

2.2.2.3. Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008, le Conseil d'administration de CGG a décidé :

- ▶ le 22 mars 2010, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 509 925 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan du 22 mars 2010 n'étaient que partiellement réalisées. En conséquence, 67 575 actions ont été attribuées le 10 mai 2012 au titre de ce plan. Ces actions devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées ;

- ▶ le 24 mars 2011, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 488 586 actions ⁽¹⁾ à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan du 24 mars 2011 n'étaient que partiellement réalisées. En conséquence, 376 080 actions ⁽²⁾ ont été attribuées le 3 mai 2013 au titre de ce plan. Les actions ainsi attribuées doivent être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

Dans le cadre des vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions de l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011, le Conseil d'administration de CGG a décidé :

- ▶ le 26 juin 2012, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 550 actions ⁽³⁾ à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui.

Aucun plan d'actions gratuites n'a été mis en place au cours de l'exercice 2013.

(1) Nombre d'actions initialement attribuées, ne tenant pas compte des départs de certains bénéficiaires et de l'ajustement réalisé à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(2) Nombre d'actions attribuées par le Conseil du 27 février 2013, ne tenant pas compte des départs de certains bénéficiaires et de l'ajustement réalisé à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(3) Nombre d'actions initialement attribuées, ne tenant pas compte des départs de certains bénéficiaires et de l'ajustement réalisé à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Le tableau suivant présente l'historique au 31 décembre 2013 des attributions d'options de souscription d'actions :

**Historique des attributions gratuites d'actions
(art. L. 225-97-1 du Code de commerce)
Information sur les actions attribuées gratuitement
sous conditions de performance**

Date de l'assemblée générale	29.04.2008	29.04.2008	04.05.2011
Date du Conseil d'administration	22.03.2010	24.03.2011	26.06.2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	509 925	513 331 ^(a)	542 711 ^(a)
Robert Brunck	27 500	14 446	n.a
Jean-Georges Malcor	22 500	28 882	28 892
Stéphane-Paul Frydman	8 750	8 877	11 819
Pascal Rouiller	8 750	8 877	11 819
Conditions de performance	Résultat opérationnel Excédent brut opérationnel	Résultat opérationnel Excédent brut opérationnel	Fondées sur la réalisation d'objectifs d'EBI et d'EBITDAS
Date d'acquisition des actions	10.05.2012	03.05.2013	26.06.2014
Nombre d'actions définitivement attribué à l'issue de la période d'acquisition dont le nombre attribué à :	67 575	376 080	n.a.
Robert Brunck	8 694	12 423	n.a.
Jean-Georges Malcor	7 113	24 847	n.a.
Stéphane-Paul Frydman	2 766	7 634	n.a.
Pascal Rouiller	2 766	8 166	n.a.
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	442 350	137 251	0
Actions attribuées gratuitement restant en fin d'exercice	67 575	376 080	542 711

Tableau 10 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(1) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Le détail individuel des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 4.3.3.3.

2.3. ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux Comptes de la Société CGG, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées au chapitre 2 « Environnement, Développement Durable & Salariés »⁽¹⁾ du Document de Référence, incluant le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans les sections « 2.1.5. Méthode et périmètre de reporting » et « 2.2.1,8 Méthodologie d'analyse et définition » du chapitre 2 du Document de Référence incluant le rapport de gestion, et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ▶ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- ▶ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de

manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de sept personnes entre juillet 2013 et avril 2014 pour une durée d'environ seize semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion, inclus dans le Document de Référence incluant le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans les notes méthodologiques « 2.1.5. Méthode et périmètre de reporting » et « 2.2.1,8 Méthodologie d'analyse et définition » présentées au chapitre 2 du Document de Référence incluant le rapport de gestion, notamment en ce qui concerne les informations relatives au nombre d'heures de formation qui ne couvrent qu'une partie du périmètre (principalement les formations réalisées en France et celles délivrées par CGG University).

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion, inclus dans le Document de Référence, des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions Développement Durable,

(1) Hors sections « 2.2.2.2. Options de souscription d'actions » et « 2.2.2.3. Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe ».

(2) ISAE 3000 — Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Ressources Humaines, HSE, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ▶ d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- ▶ au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion inclus dans le Document de Référence ;
- ▶ au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 34 % des effectifs et en moyenne 23 % des informations quantitatives environnementales.

Paris-La Défense, le 10 avril 2014,

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- ▶ les données d'Entrées et Sorties consolidées incluent, comme mentionné dans le chapitre 2, des mouvements internes à l'entreprise : reclassement de salariés entre les statuts Saisonniers et Permanents, mouvements associés à des absences, etc. Les embauches réelles et les sorties effectives d'employés ne sont pas communiquées pour le périmètre hors France ;
- ▶ les procédures de reporting associées aux indicateurs Environnement et aux indicateurs d'Absentéisme et d'Entrées et Sorties ne détaillent pas précisément et systématiquement l'ensemble des éléments suivants : processus de remontée de l'information, périmètre de l'indicateur et contrôles à réaliser.

(1) Informations environnementales, sociales et sociétales : nombre de collaborateurs permanents, entrées dans l'entreprise, taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIF) et taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF), nombre de journées de formation CGG University, limitation de l'empreinte environnementale des produits et services du Groupe, nombre de rejets accidentels de niveau modéré ou élevé sur terre et en mer, Power Usage Effectiveness (PUE), quantité de données sismiques linéaires acquises par mètre cube de carburant consommé, mesures en faveur de la prévention de la faune marine (nombre d'observations visuelles, nombre de détections acoustiques, nombre d'arrêts de production et nombre d'heures de production ainsi perdues, mesures prises, etc.), part des employés locaux par pays d'implantation permanente, les actions engagées pour prévenir la corruption, part des achats dans les pays à faible risque de corruption et les relations avec les parties prenantes.

(2) Les sites de Townpark (Houston), Data management Services (Houston), Sercel (Houston) et le centre CGG University (Massy).

2 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SALARIÉS

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

3

FACTEURS DE RISQUES

3.1	RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES	67
3.1.1	Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe	67
3.1.2	Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales	68
3.1.3	Le Groupe est soumis à certains risques relatifs aux acquisitions	69
3.1.4	Le Groupe a transféré ses activités en eaux peu profondes et ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins à l'aide de câbles et de capteurs unitaires <i>Ocean Bottom Nodes</i> (« OBN ») à une société contrôlée par un tiers	69
3.1.5	Le Groupe est soumis à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (<i>Goodwill</i>)	69
3.1.6	Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multiclients et pour sa bibliothèque de données sans savoir précisément dans quelle mesure il pourra les vendre, quand et à quel prix	70
3.1.7	Les résultats d'exploitation du Groupe peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change	70
3.1.8	Les besoins en fonds de roulement du Groupe sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative, ce qui pourrait obliger le Groupe à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir	71
3.1.9	Les résultats opérationnels du Groupe peuvent subir l'impact des fluctuations des coûts du fuel	71
3.1.10	Les résultats opérationnels du Groupe sont dépendants du poids de la production intragroupe	71
3.1.11	La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, pouvant rendre obsolète la technologie du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer ou de fabriquer des produits nouveaux ou améliorés au meilleur rapport coût/performance dans des délais raisonnables	71
3.1.12	Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie	72
3.1.13	Le fait pour le Groupe de ne pas être en mesure de conserver ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et opérations futures	72
3.1.14	Le Groupe a enregistré des pertes dans le passé et sa rentabilité ne peut être garantie pour l'avenir	72
3.2	RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE	73
3.2.1	Le volume d'affaires du Groupe est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités	73
3.2.2	Le carnet de commandes du Groupe est composé en partie de contrats dont l'exécution peut être décalée ou arrêtée par le client de manière unilatérale	73

3

FACTEURS DE RISQUES

3.2.3	Le Groupe évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence, ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables	74
3.2.4	La flotte de navires du Groupe a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique. Des mesures d'ajustement pourraient être décidées dans le futur en fonction des conditions du marché sismique, ce qui pourrait générer des surcoûts d'exploitation	74
3.2.5	Le Groupe a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale	74
3.2.6	Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice	75
3.2.7	Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations	75
3.2.8	Le Groupe est sujet aux risques liés à l'environnement	75
3.3	RISQUES LIÉS À L'ENDETTEMENT DU GROUPE	77
3.3.1	La dette importante du Groupe pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements	77
3.3.2	Les emprunts du Groupe contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité du Groupe à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités	77
3.3.3	Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, ses crédits syndiqués français et américain et ses autres emprunts présents ou futurs, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés	78
3.3.4	Le Groupe et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel	78
3.3.5	Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette et réaliser des investissements, le Groupe aura besoin d'un montant important de liquidités, et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle	78
3.3.6	Risque de liquidité	79
3.3.7	Risque de taux	81
3.4	AUTRES RISQUES DE NATURE FINANCIÈRE	82
3.4.1	Risque de change au 31 décembre 2013	82
3.4.2	Risque sur actions et instruments financiers	83
3.4.3	Risque de crédit et risque de contrepartie	83
3.4.4	Risque lié à la situation générale des marchés financiers	83
3.5	ASSURANCES	84
3.6	SOUS-TRAITANCE	85

3

FACTEURS DE RISQUES

3.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

3.1.1. Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe

Les conditions économiques et générales de marché sont incertaines et volatiles. Dans le passé, les contractions et les incertitudes de l'économie ont affaibli la demande et fait baisser les prix du pétrole et du gaz, avec pour conséquence la réduction des dépenses d'exploration en hydrocarbures et de la demande en produits et services du Groupe. Il est difficile cependant de prévoir la durée de la situation économique actuelle, de déterminer si elle se détériorera davantage et lesquels des produits et services du Groupe seront défavorablement affectés. Le Groupe peut subir des pertes de valeur dès lors que des événements ou des changements de circonstances peuvent réduire la juste valeur d'un actif sous sa valeur nette comptable. Ces conditions peuvent avoir des effets négatifs sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats opérationnels et sa trésorerie.

Les incertitudes sur la situation générale de l'économie ont eu et sont encore susceptibles d'avoir un effet négatif sur la performance commerciale et la situation financière de nombreuses entreprises, ce qui pourrait avoir une incidence sur les clients et fournisseurs du Groupe. Le climat économique actuel peut conduire les clients à annuler ou retarder leurs commandes ou mettre les fournisseurs dans l'impossibilité de fournir les biens et services convenus. Les clients étatiques du Groupe peuvent avoir à faire face à des déficits budgétaires leur interdisant de financer des projets existants ou envisagés ou les conduisant à résilier leurs contrats sans préavis ou dans un délai très court. Si les fournisseurs, vendeurs, sous-traitants ou autre cocontractants du Groupe sont dans l'impossibilité d'exécuter leurs obligations vis-à-vis du Groupe ou de ses clients, le Groupe peut être amené à fournir des services supplémentaires ou conclure des arrangements alternatifs avec des tiers, à des conditions moins favorables, afin d'assurer l'exécution et la délivrance de ses services vis-à-vis de ses clients. Ces circonstances peuvent également conduire à des conflits et litiges avec les partenaires ou clients du Groupe, qui pourraient avoir un effet négatif sur sa réputation, son activité, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Les bouleversements des marchés de crédit, tels que le Groupe en a connu dans le passé, pourraient aussi affecter

CGG et ses clients. Un accès limité à des sources de financement externes a conduit certaines sociétés, dans le passé, à limiter leurs investissements à des niveaux permis par leur flux de trésorerie internes. Certaines sociétés ont vu leur accès aux liquidités limité ou soumis à des conditions plus contraignantes. Dans ce contexte, les clients du Groupe peuvent ne pas être en mesure d'emprunter des capitaux ou de le faire à des conditions raisonnables, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur leur demande en produits et services du Groupe et entraver leur capacité à respecter leurs délais de paiement ou à procéder à leurs paiements.

En outre, l'impact potentiel sur les liquidités des principales institutions financières peut limiter la capacité du Groupe à financer sa stratégie opérationnelle au travers de tirages sur des financements existants ou de mise en place de nouveaux financements souscrits auprès d'investisseurs privés ou sur le marché, à des conditions que le Groupe estime raisonnables. La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels. Le Groupe ne peut être certain que des financements supplémentaires seront disponibles, si cela est nécessaire, dans la perspective d'investissements futurs sur certains projets, d'acquisitions éventuelles ou autres opportunités ou pour répondre à la pression concurrentielle. Si des financements complémentaires ne sont pas disponibles, ou ne le sont qu'à des conditions défavorables, cela pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et la performance financière du Groupe.

En outre, la trésorerie du Groupe est déposée sur des comptes tenus par des banques et institutions financières de premier rang situées principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Chine. Le montant de ces dépôts excède la couverture des assurances. Bien qu'aucune institution financière dans laquelle le Groupe dispose de comptes ne soit en faillite ou en redressement judiciaire ou n'ait été nationalisée, il existe un risque que cela se produise dans l'avenir. Si tel était le cas, le Groupe pourrait être empêché d'avoir accès à sa trésorerie, ce qui pourrait entraîner une crise temporaire de liquidité qui pourrait entraver sa capacité à financer ses activités.

3.1.2. Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales

Le Groupe opère dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- ▶ instabilité des économies et des gouvernements de certains pays, qui peut entraîner le report de projets d'investissement des clients potentiels du Groupe ou des retards dans leur réalisation, réduisant ou éliminant la viabilité de certains marchés de services dans lesquels CGG opère ;
- ▶ risques de guerre, de terrorisme, d'insurrections, de révoltes, qui peuvent rendre dangereuse la poursuite des opérations du Groupe et affecter négativement ses budgets et plannings et l'exposer à des pertes ;
- ▶ risques de piraterie, pouvant entraîner des retards dans l'exécution des contrats des clients du Groupe ou leur résiliation dans les zones concernées ;
- ▶ saisie, expropriation, nationalisation ou confiscation d'actifs, renégociation ou annulation de contrats existants ;
- ▶ restrictions de change, quotas d'import-export, sanctions et autres lois et réglementations ayant une incidence sur les impôts, les échanges et les investissements ; et
- ▶ disponibilité des équipements et personnel adaptés pouvant être affectée par des réglementations, ou des changements de réglementations limitant l'importation de personnel qualifié ou d'équipement spécialisé dans des zones où les ressources locales sont insuffisantes.

Le Groupe est exposé à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales, en particulier dans les marchés émergents, où l'environnement juridique et politique est moins stable. Le Groupe est soumis au risque de développements défavorables de certaines de ces opérations internationales, et ses polices d'assurance pourraient ne pas être adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois peuvent changer dans le temps et limiter la compétitivité globale du Groupe. De même, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines du Groupe peuvent exercer des activités dans certaines juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par l'US Office of Foreign Assets Control, y compris les pays qui ont été désignés par le gouvernement américain comme des États soutenant le terrorisme. Le Groupe réalise généralement un chiffre d'affaires dans certains de ces pays au travers d'études marines, de

prestations de traitement de données, de services de consultation sur les réservoirs, de vente de licences de logiciels et la maintenance de logiciels et la vente d'équipements de Sercel. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays. Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines applicables. Cependant, le risque existe que le Groupe ne respecte pas la législation américaine sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et d'entacher sa réputation et d'avoir un impact négatif sur le cours du titre de CGG. En 2011 et 2012, le Groupe a fourni au Bureau of Industry and Security (« BIS ») du Département du Commerce américain des informations relatives à des expéditions faites à destination de certains de ses navires opérant à Cuba ou à proximité. Ces expéditions pourraient ne pas avoir été réalisées dans le respect des procédures internes du Groupe et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative au contrôle des exportations et des sanctions commerciales (voir paragraphe 6.10. « Litiges et arbitrages ».) La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attrayant auprès de certains investisseurs.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumises à des demandes d'émission de cautions bancaires ou garanties en faveur de clients ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettre de crédit « stand-by » afin de garantir ses obligations juridiques ou contractuelles. Le risque existe que le Groupe ne soit pas à même d'émettre ou de faire émettre par un tiers ces garanties, tant pour des raisons de montant ou de durée que de qualité du bénéficiaire. Ne pas faire droit à cette demande pourrait réduire la capacité du Groupe à conduire ses opérations ou à remplir ses obligations contractuelles. En outre, si le Groupe émet ces cautions ou garanties, ses clients ou les autorités compétentes peuvent les appeler dans des circonstances que le Groupe estime contestables et le Groupe peut se trouver dans l'impossibilité de contester ces décisions devant les tribunaux locaux.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées exercent également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. Le Groupe s'est engagé à exercer ses activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique en vigueur dans le Groupe. Cependant, il existe un risque que la Société, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent en violation des codes éthiques du Groupe ou des lois applicables, y compris le Foreign Corrupt Practices Act de 1977. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

3.1.3. Le Groupe est soumis à certains risques relatifs aux acquisitions

Le Groupe s'est développé, dans le passé, au gré d'acquisitions dont certaines, telles que le rapprochement avec Veritas en 2007, l'acquisition de Wavefield en 2008 ou l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro en 2013, sont d'importance significative. De telles opérations, déjà réalisées, en cours ou susceptibles d'être réalisées dans le futur, présentent des risques financiers et managériaux qui peuvent s'avérer substantiels, tels que l'intégration des activités acquises sans surcoûts excessifs, la mise en œuvre de la stratégie combinée comme projetée, la distraction de la Direction Générale de la gestion courante des affaires, des problèmes existants ou non prévus d'ordre juridique,

réglementaire, contractuel, social ou autres auxquels peuvent donner lieu les acquisitions, la nécessité de procéder à des investissements supplémentaires, la conservation des clients, la combinaison de différentes cultures d'entreprise et directions, l'exercice d'activités dans de nouvelles zones géographiques, le besoin d'une coordination managériale étendue et la conservation, le recrutement et la formation du personnel clé. Si l'un de ces risques inhérents aux acquisitions venait à se réaliser, il pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

3.1.4. Le Groupe a transféré ses activités en eaux peu profondes et ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins à l'aide de câbles et de capteurs unitaires *Ocean Bottom Nodes* (« OBN ») à une société contrôlée par un tiers

Dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience du Groupe Fugro, le Groupe a transféré ses activités en eaux peu profondes et ses activités d'acquisition sismique en fonds marins à l'aide de câbles et de capteurs unitaires OBN à une société détenue à 60% par Fugro et à 40% par CGG. En conséquence, le Groupe ne contrôle plus intégralement la direction et les activités de cette société. Bien que le Groupe

dispose encore des droits usuels sur les décisions clé relatives aux activités de la société, il n'est plus en mesure de déterminer la stratégie et les politiques applicables à ses activités. En outre, les actions détenues par le Groupe dans le capital de cette société sont soumises à des restrictions de transfert ainsi qu'à une obligation de vente, à la demande de Fugro, dans certains cas.

3.1.5. Le Groupe est soumis à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (*Goodwill*)

Les multiples regroupements d'entreprises opérés dans le passé par le Groupe ont conduit à la comptabilisation au bilan comme actifs incorporels d'écarts d'acquisition très substantiels. Ceux-ci s'élèvent à 2 483 millions de dollars US au bilan au 31 décembre 2013. Ces écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie (décrites à la note 11 des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013) dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Cette valeur est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie sous revue. L'estimation prend en compte notamment toute réduction du périmètre d'actifs (décommissionnement ou gel provisoire de l'utilisation de certains navires), tout changement de mode d'utilisation de tel ou tel actif (comme l'utilisation d'un navire sismique comme bateau-source), ou toute éventuelle sous-performance significative en termes de génération de flux

de trésorerie par rapport aux résultats précédemment attendus, pouvant tenir, par exemple, à une sous-performance propre des actifs sous revue ou à une sous-performance liée à un changement ou à une détérioration du contexte industriel ou de l'environnement économique. Sur ces bases, à chaque clôture de comptes, s'il est anticipé que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie donnée sera inférieure à celle de ses capitaux employés figurant au bilan, le Groupe peut être amené à constater une dépréciation de la valeur de tel ou tel actif et/ou une dépréciation partielle ou totale des écarts d'acquisition. Une telle dépréciation n'aurait en soi pas d'incidence en termes de génération de flux de trésorerie, mais serait susceptible d'avoir un impact négatif important sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat net, et en conséquence sur le niveau des capitaux propres du Groupe et sur le ratio de la dette nette sur capitaux propres.

3.1.6. Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multiclients et pour sa bibliothèque de données sans savoir précisément dans quelle mesure il pourra les vendre, quand et à quel prix

Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont il reste propriétaire. En réalisant ces investissements, le Groupe s'expose aux risques suivants :

- ▶ il peut ne pas couvrir intégralement les coûts d'acquisition et de traitement des données par les ventes futures. Les recettes tirées de ces ventes de données sont aléatoires et dépendent d'un ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle. De plus, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Chacune des études sismiques multiclients du Groupe a une durée de vie comptable limitée dans le temps, en fonction de sa localisation géographique, de sorte qu'une étude peut être sujette à des amortissements significatifs même si les ventes de licences associées à cette étude sont faibles ou inexistantes, réduisant ainsi le résultat net du Groupe ;
- ▶ des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient

également avoir un impact négatif significatif sur la valeur des données. Ainsi, des changements réglementaires tels que des limitations sur les forages peuvent avoir un impact sur la capacité des clients du Groupe de mettre en place des programmes d'exploration, soit de façon générale, soit sur une zone spécifique où le Groupe a acquis des données sismiques. Des changements technologiques pourraient rendre les données du Groupe obsolètes ;

- ▶ la valeur des données multiclients du Groupe pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où le Groupe acquiert ces données ou de façon générale ;
- ▶ toute réduction de la valeur économique de ces données obligerait le Groupe à amortir leur valeur comptabilisée, ce qui aurait un effet négatif significatif sur son résultat d'exploitation.

3.1.7. Les résultats d'exploitation du Groupe peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollars US et en euros, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le real brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne et la livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par le Groupe est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques. Les dépenses de CGG ne sont pas liées au dollar US de la même façon, ce qui expose le Groupe aux fluctuations des taux de change.

Les fluctuations des taux de change des devises, l'euro en particulier par rapport au dollar US, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du

Groupe, qui sont désormais publiés en dollars US. Dès lors que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe le Groupe sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. Au 31 décembre 2013, le Groupe estimait ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 500 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 50 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres. Voir « Risque de change au 31 décembre 2013 » ci-dessous.

3.1.8. Les besoins en fonds de roulement du Groupe sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative, ce qui pourrait obliger le Groupe à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir

Il est difficile pour le Groupe de prévoir avec certitude ses besoins en fonds de roulement. Cette difficulté est due principalement au fonds de roulement nécessaire à ses activités sismiques marines, aux projets multiclients et au développement et à l'introduction de nouvelles lignes de produits d'équipement sismique. Ainsi, dans des circonstances particulières, le Groupe peut être amené à consentir des

différés de paiement ou à augmenter ses stocks de façon substantielle. Il se peut, par conséquent, que le Groupe ait subitement besoin d'un supplément de fonds de roulement qu'il aurait le cas échéant du mal à obtenir ou à négocier dans des conditions satisfaisantes, compte tenu, notamment, des limitations établies dans ses conventions de prêt actuelles ou des conditions de marché.

3.1.9. Les résultats opérationnels du Groupe peuvent subir l'impact des fluctuations des coûts du fuel

Au 31 décembre 2013, l'activité marine du Groupe, avec une flotte de vingt-et-un navires sismiques, comportait des coûts de fuel significatifs qui ont atteint approximativement 255 millions de dollars US en 2013. Ces coûts varient en fonction du lieu d'approvisionnement, des réglementations locales et du prix du baril de pétrole à un instant donné. Seule une partie de cette variation peut être imputée,

contractuellement, au client ou négociée avec lui. Le Groupe estime, par conséquent, qu'une augmentation de 20% de la moyenne annuelle du prix du baril de pétrole pourrait entraîner une augmentation des coûts de fuel ayant un impact négatif de l'ordre de 25 millions de dollars US sur son résultat opérationnel.

3.1.10. Les résultats opérationnels du Groupe sont dépendants du poids de la production intragroupe

Le Groupe dédie une grande partie de sa capacité productive à une production immobilisée en interne. Ainsi, la Division Acquisition peut acquérir des équipements produits par Sercel et les Lignes de Produits Acquisition Marine, Terrestre ou Aéroportée peuvent acquérir des données multiclients, la Ligne de Produits Imagerie Subsurface peut traiter des données multiclients. La pondération, au sein de la production totale du Groupe, entre activités donnant lieu à des

transactions avec des tiers externes et la production intragroupe, a un impact significatif sur le chiffre d'affaires apparent du Groupe comme sur ses résultats opérationnels. Pour ce qui concerne la production immobilisée, seuls les coûts directs de production sont capitalisés, la quote-part correspondante de frais généraux étant maintenue directement en charge du compte de résultat, ce qui réduit le profit opérationnel du Groupe sur la période concernée.

3.1.11. La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, pouvant rendre obsolète la technologie du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer ou de fabriquer des produits nouveaux ou améliorés au meilleur rapport coût/performance dans des délais raisonnables

La technologie évolue très vite dans l'industrie sismique, et des produits nouveaux et améliorés sont fréquemment lancés sur le marché dans lequel le Groupe opère, en particulier dans les secteurs de la fabrication des équipements sismiques, du traitement de données et des domaines géotechniques. Le succès du Groupe est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utile des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coût/performance afin de répondre à la demande du secteur. Bien

que le Groupe consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, il ne peut assurer qu'il n'aura aucune contrainte en termes de ressources ou des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder l'introduction de produits et de services nouveaux ou plus performants dans le futur. De plus, le fait que le Groupe développe en permanence de nouveaux produits implique un risque d'obsolescence pour les produits précédents. Les produits et les services nouveaux, s'ils sont lancés, peuvent ne pas être reconnus et

acceptés par le marché ou subir l'effet significativement défavorable de l'évolution technologique ou du lancement

d'autres produits ou services nouveaux par un des concurrents du Groupe.

3.1.12. Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie

La faculté du Groupe de maintenir ou d'augmenter le niveau de ses prix dépend en partie de sa faculté de se différencier par la valeur de ses produits (tels que les équipements Sercel et les logiciels de la Division Géologie, Géophysique & Réservoir) et services par rapport à ses concurrents. Sa technologie exclusive joue un rôle important dans cette différenciation. Le Groupe s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. La durée de ces brevets peut aller jusqu'à vingt ans, en fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays. De plus, le Groupe conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels qui limitent l'accès à sa technologie et son transfert. Mais le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il prend afin de

préserver ses droits suffiront à décourager les usages abusifs ou à empêcher des tierces personnes de développer sa technologie de manière parallèle. En outre, des procédures judiciaires peuvent être intentées contre le Groupe sur le fondement d'une contrefaçon par ses produits, services et technologies de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Bien que le Groupe ne fasse aujourd'hui l'objet d'aucune procédure relative à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux de tiers qui soit de nature à avoir un impact, le Groupe ne peut assurer que cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis, ce qui peut limiter la capacité du Groupe à poursuivre les tiers ayant contrefait sa technologie.

3.1.13. Le fait pour le Groupe de ne pas être en mesure de conserver ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et opérations futures

Les résultats d'exploitation futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Certains employés du Groupe sont des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés. Le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés d'équipements et de services sismiques et, dans une moindre mesure, avec des sociétés de l'industrie pétrolière pour attirer du personnel qualifié dans le domaine sismique et géophysique, particulièrement dans une période où la demande de services sismiques est relativement forte. Le nombre de personnel compétent dans ce domaine étant

limité, les demandes venant d'autres sociétés pourraient affecter la capacité du Groupe à combler ses besoins en ressources humaines. Le fait pour le Groupe de ne pas être en mesure d'engager et de retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pourrait nuire à sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques et à développer et protéger son savoir-faire. En outre, le succès du Groupe dépend également dans une grande mesure des compétences et efforts des membres de son encadrement supérieur, dont le départ pourrait sérieusement affecter ses activités et ses résultats.

3.1.14. Le Groupe a enregistré des pertes dans le passé et sa rentabilité ne peut être garantie pour l'avenir

Le Groupe a dégagé des pertes dans le passé. En 2009, 2010, 2011 et 2013, le Groupe a enregistré une perte nette part du Groupe s'élevant respectivement à 361,1 millions de dollars US, 59,4 millions de dollars US, 13,2 millions de dollars US et 691,2 millions de dollars US. Néanmoins, en

2008 et 2012, le résultat net part du Groupe était un bénéfice s'élevant respectivement à 502,7 millions de dollars US et 92,4 millions de dollars US. Le Groupe ne peut donc pas garantir sa rentabilité à l'avenir. ⁽¹⁾

(1) Les résultats des exercices 2009 à 2012 mentionnés dans ce paragraphe ont été retraités en considération de l'amendement de la norme IAS 19 - Avantages au personnel. L'application de cet amendement constitue un changement de méthodes comptables applicable de manière rétrospective.

3.2. RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE

3.2.1. Le volume d'affaires du Groupe est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités

La demande concernant les produits et services du Groupe est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités d'exploration, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, ainsi que d'autres facteurs qui échappent au contrôle du Groupe. Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques.

Les facteurs ayant une incidence sur les prix, et en conséquence sur la demande des produits et services du Groupe, sont notamment :

- ▶ le niveau de la demande d'hydrocarbures ;
 - ▶ la situation politique, militaire et économique dans le monde, en particulier la situation politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les niveaux de croissance économique, l'accès aux financements et la capacité de l'OPEP à fixer et à maintenir les niveaux de production et les prix du pétrole ;
 - ▶ les lois et règlements limitant le recours aux énergies fossiles ou les imposant fiscalement et les réglementations gouvernementales concernant les rejets dans l'atmosphère et l'utilisation d'énergies de substitution ;
 - ▶ le niveau de la production de pétrole et de gaz ;
 - ▶ le taux de déclin des réserves de pétrole et de gaz existantes et le retard dans la mise en production de nouvelles réserves ;
- ▶ la pression des marchés financiers pour le maintien d'une politique de distribution de dividendes pouvant amener les sociétés pétrolières et gazières à restreindre sur le court terme significativement leur niveau d'investissement ;
 - ▶ le niveau des stocks de gaz et de pétrole ;
 - ▶ le prix et la disponibilité de combustibles de substitution ;
 - ▶ les politiques des gouvernements en matière d'exploration, de production et de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ; et
 - ▶ les conditions météorologiques générales avec un accroissement des températures entraînant une baisse de la demande en fuel et les événements météorologiques extrêmes pouvant, le cas échéant, perturber l'activité d'exploration ou de production pétrolière et gazière sur une large zone.

L'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel peut ne pas entraîner une augmentation de la demande pour les produits et services du Groupe ni avoir, d'une façon ou d'une autre, un impact positif sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels. Les prévisions en matière d'exploration et de développement peuvent ne pas se réaliser, et la demande pour les produits et services du Groupe peut ne pas refléter le niveau d'activité de l'industrie. Au niveau du marché de l'acquisition marine notamment, les prix restent très dépendants de la situation d'équilibre entre l'offre et la demande. Ils peuvent ainsi fluctuer peu, voire négativement, même en cas d'accroissement de la demande, si dans le même temps la capacité de production disponible sur le marché croît de manière excessive (ce qui était le cas sur la période 2010-2011).

3.2.2. Le carnet de commandes du Groupe est composé en partie de contrats dont l'exécution peut être décalée ou arrêtée par le client de manière unilatérale

De par la pratique de l'industrie, il est usuel que des contrats de prestations de services sismiques puissent être retardés dans leur exécution et/ou résiliés à la seule initiative du client et sans que cela ne donne lieu à des débits financiers significatifs pour le contracteur sismique. Ainsi, même si les contrats sont enregistrés en carnet de commandes, il ne peut être garanti que ces contrats seront intégralement exécutés par le Groupe en se traduisant par une génération effective de

chiffre d'affaires, ni même, que l'ensemble des coûts déjà supportés par le Groupe au titre de ce contrat seraient intégralement couverts par l'éventuelle clause de dédit du contrat. De même, il ne peut être garanti que les contrats en carnet de commandes seront exécutés selon le calendrier de réalisation originellement prévus, d'éventuels retards pouvant en eux-mêmes engendrer des pertes dès lors qu'une grande partie des coûts de production du Groupe sont fixes.

3.2.3. Le Groupe évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence, ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables

La plupart des contrats du Groupe sont obtenus suite à une procédure d'appel d'offres, ce qui est la norme dans ce secteur d'activité. Parmi les facteurs qui ont influencé la concurrence ces dernières années, on retrouve les prix, la disponibilité des équipes, l'expertise technologique et la réputation sur la qualité, la sécurité et la fiabilité. Bien qu'aucune société ne lui fasse concurrence sur tous les segments de marché à la fois, le Groupe est soumis à une très forte concurrence sur chacun d'entre eux. Le Groupe est ainsi en concurrence avec d'importantes entreprises internationales ainsi qu'avec de petites sociétés locales. De plus, il a pour concurrents de grands prestataires de services ainsi que des entreprises ou leurs filiales soutenues par les gouvernements locaux. Certains de ses concurrents disposent par rapport à lui d'un plus grand nombre d'équipes et

possèdent des ressources financières et autres plus importantes que les siennes. Ces concurrents pourraient se trouver dans une meilleure position pour supporter les conditions volatiles du marché et pour s'y adapter plus rapidement, notamment en ce qui concerne les fluctuations des prix, des niveaux de production de pétrole et de gaz, et les changements dans les réglementations gouvernementales. En outre, si les concurrents dans les services géophysiques augmentent à l'avenir leur capacité de production (ou ne la réduisent pas en cas de diminution de la demande), l'offre excédentaire sur le marché des services sismiques pourrait entraîner une baisse des prix. Les effets négatifs de l'environnement concurrentiel dans lequel le Groupe évolue pourraient alors avoir un effet significativement défavorable sur ses résultats.

3.2.4. La flotte de navires du Groupe a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique. Des mesures d'ajustement pourraient être décidées dans le futur en fonction des conditions du marché sismique, ce qui pourrait générer des surcoûts d'exploitation

La flotte de navires opérée par le Groupe a fait l'objet dans le temps de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique et la stratégie de la marine. Ainsi, le plan de capacité de 2009 a réduit le périmètre de la flotte afin de l'ajuster à la diminution de la demande du marché et, le plan de performance de 2010 l'a repositionné et concentré sur le segment de marché le plus haut de gamme en matière de services et de technologie.

Quand CGG a acquis la flotte de Fugro, seule la composante C-Class de l'ancienne flotte Fugro a été conservée, avec le

décommissionnement du navire *Geo Atlantic* en 2013 et l'utilisation du navire *Geo Barents* comme bateau source jusqu'à la fin de sa charte en 2014. En février 2014, CGG a annoncé son intention de réduire sa flotte de 18 à 13 navires 3D haut de gamme à fin 2016 et a déjà arrêté l'exploitation du *Symphony*. Les réductions du périmètre de la flotte opérées par le passé, ceux actuellement envisagés ainsi que ceux qui pourraient être réalisés dans le futur sont susceptibles de se traduire par la constatation de charges exceptionnelles dans les comptes et restreindre le périmètre opérationnel d'activité d'acquisition marine.

3.2.5. Le Groupe a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale

Le Groupe a des coûts fixes élevés et des activités d'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à

des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement, des retards dans la délivrance de permis ou d'autres circonstances est susceptible d'affecter sa capacité à générer du chiffre d'affaires et pourrait ainsi entraîner des pertes d'exploitation significatives.

3.2.6. Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice

Le chiffre d'affaires provenant de l'acquisition de données sismiques terrestre et marine est soumis pour partie à un caractère de saisonnalité. Pour l'activité marine notamment, certains bassins peuvent être très actifs et très consommateurs de capacité pour un temps très limité dans l'année (comme la Mer du Nord entre avril et septembre), pouvant engendrer dans la zone géographique correspondante une grande volatilité de la demande et des prix au sein de la même année. Les activités d'acquisition de données marine sont par ailleurs par nature exposées à des périodes intermédiaires non productives — en raison de réparations et de maintenance des navires, ou encore de transit d'une zone

d'opération à une autre — au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires. Parmi les autres facteurs sources de variations de chiffre d'affaires d'un trimestre à un autre, se trouvent notamment le poids des aléas météorologiques dans certaines zones, le processus budgétaire interne propre à certains clients importants concernant leurs dépenses d'exploration, ou encore le délai nécessaire à la mobilisation des moyens de production ou à l'obtention des autorisations administratives nécessaires au démarrage de l'exécution des contrats d'acquisition de données.

3.2.7. Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations

Les opérations du Groupe sont soumises aux lois et réglementations internationales, fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives aux activités aéroportées, à la protection de l'environnement, à la sécurité et la santé et au travail. Le Groupe doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de maintenir sa conformité à ces lois et aux exigences liées aux conditions des permis. Dans le cas contraire, le Groupe pourrait être sanctionné par des amendes, des injonctions, faire l'objet de demandes de dommages et intérêts pour dommages aux biens ou aux personnes, d'obligations d'enquêtes ou de remise en état de site en cas de contamination. L'absence d'obtention des permis requis dans des délais raisonnables peut empêcher le Groupe d'exercer ses activités dans certains cas, entraînant une augmentation des temps d'immobilisation des équipages et des pertes d'exploitation. En outre, si les lois et règlements applicables, y compris les dispositions relatives à l'environnement, la sécurité ou la santé, ou leur mise en œuvre ou interprétation,

deviennent plus contraignants dans le futur, le Groupe pourrait être amené à supporter des coûts opérationnels ou des investissements supérieurs à ses prévisions. L'adoption de lois et règlements qui auraient pour effet de restreindre les travaux d'exploration des compagnies pétrolières pourrait également être défavorable aux opérations du Groupe en réduisant la demande de ses produits et services géophysiques.

Aux États-Unis, de nouvelles réglementations sur l'exploration pétrolière ont été mises en place à la suite de l'accident de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon dans le Golfe du Mexique. Ces nouvelles réglementations pourraient être très contraignantes financièrement pour les compagnies pétrolières qui souhaiteraient explorer dans les fonds marins profonds du Golfe du Mexique. La typologie des clients du Groupe pourrait être modifiée, avec une disparition des petites ou moyennes compagnies pétrolières, ce qui pourrait diminuer les ventes de données multiclients du Groupe.

3.2.8. Le Groupe est sujet aux risques liés à l'environnement

Le Groupe est soumis aux diverses lois et règlements en vigueur dans les pays où il opère, notamment en matière d'environnement. Ces lois et règlements peuvent imposer aux entités du Groupe d'obtenir des autorisations ou des permis préalablement à l'exécution d'un contrat. Les dirigeants estiment que la Société respecte les lois applicables en matière d'environnement ; toutefois, leur évolution fréquente ne permet pas à la Société de prévoir le coût ou l'impact de ces lois et règlements sur les opérations futures du Groupe. La Société n'est mise en cause dans aucune procédure judiciaire concernant des questions d'environnement et n'a connaissance d'aucune réclamation, ni d'aucune responsabilité potentielle dans ce domaine, qui pourrait avoir un effet notable sur l'activité du Groupe ou sur sa situation financière.

En outre, de nouvelles réglementations ou lois visant à limiter ou réduire les émissions de gaz, tels que le dioxyde de carbone ou le méthane, pouvant contribuer à des changements climatiques, pourraient avoir des conséquences sur les activités du Groupe et plus généralement, sur les énergies fossiles telles que le pétrole et le gaz. L'Union européenne a déjà pris des mesures réglementaires relatives aux gaz à effet de serre, et de nombreux autres états, notamment les États-Unis, peuvent s'engager dans cette voie dans le futur. Ceci pourra engendrer des frais directs ou indirects supplémentaires du fait des coûts supplémentaires supportés par les fournisseurs du Groupe qui lui seront imputés ou réduire la demande de ses clients pour ses produits ou services.

L'effort continu mené au cours des années précédentes pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité a été poursuivi, avec le renforcement des procédures et l'adoption de mesures destinées à en accroître le souci chez le personnel et les sous-traitants, en particulier par des réunions

de sécurité périodiques obligatoires sur le terrain et à bord des navires. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, couvrant l'ensemble des activités, est en vigueur au sein du Groupe et continue d'être adapté à chacune des activités.

3.3. RISQUES LIÉS À L'ENDETTEMENT DU GROUPE

3.3.1. La dette importante du Groupe pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements

L'endettement du Groupe est important. Au 31 décembre 2013, la dette financière nette du Groupe (définie comme étant la dette financière brute moins la trésorerie et autres liquidités) était de 2 218 millions de dollars US, ce qui correspond à une dette remboursable en numéraire ou en actions de 2 300 millions de dollars US (1 668 millions d'euros) (définie comme étant la dette financière nette moins les leases financiers et hors retraitements comptables IFRS liés aux emprunts convertibles et aux frais d'émission). Ce montant est à mettre en face d'un montant total de capitaux employés de 6 108 millions de dollars US (4 429 millions d'euros). Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure dans le futur de générer les liquidités suffisantes pour respecter les engagements relatifs à sa dette ou des résultats suffisants pour couvrir ses charges fixes.

L'importance de la dette du Groupe pourrait avoir des conséquences importantes. Elle pourrait en particulier :

- ▶ accroître sa vulnérabilité à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- ▶ conduire à devoir dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales de l'entreprise ;
- ▶ limiter sa capacité de planification et d'adaptation aux changements dans le secteur dans lequel il opère ;
- ▶ donner un avantage concurrentiel à ses concurrents moins endettés ;
- ▶ limiter sa capacité à faire de nouveaux emprunts.

3.3.2. Les emprunts du Groupe contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité du Groupe à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités

Les accords régissant les emprunts du Groupe et ses crédits syndiqués français et américain contiennent des clauses restrictives qui limiteront la capacité du Groupe et la capacité de certaines de ses filiales à, entre autres :

- ▶ contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou émettre des actions de préférence ;
- ▶ payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- ▶ acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- ▶ souscrire certaines sûretés ;
- ▶ conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- ▶ émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- ▶ conclure des conventions de *sale-and-leaseback* ; et
- ▶ vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société.

Le respect des restrictions stipulées par certains de ces contrats oblige le Groupe à satisfaire certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés et à l'endettement net. L'exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à lui, d'obtenir du financement, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du Groupe figurent à la note 13 des comptes consolidés de l'exercice 2013.

La nouvelle convention de crédit syndiqué française, telle que conclue le 31 juillet 2013, et la nouvelle convention de crédit syndiqué américaine, telle que conclue le 15 juillet 2013, imposent au Groupe de respecter les ratios et tests suivants, à la fin de chaque trimestre sur une période de 12 mois glissants :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDA par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00.

La convention de crédit d'un montant de 200 millions de dollars US et garantie par des actifs (navires) telle que conclue le 1^{er} juillet 2013, impose au Groupe de respecter les ratios suivants :

- ▶ le seuil minimal de Trésorerie et équivalents de trésorerie est fixé à 75 millions de dollars US ;
- ▶ le seuil maximum du ratio Dette financière nette sur EBITDA est fixé à 3,00 ; et
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges financières est fixé à 3,00.

3.3.3. Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, ses crédits syndiqués français et américain et ses autres emprunts présents ou futurs, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés

Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt en vigueur ou à venir, y compris les conventions de crédit syndiqués français et américain, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité du Groupe de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. En conséquence, le Groupe ne peut donner de garantie qu'il sera en mesure de se conformer aux clauses et engagements susvisés ou encore satisfaire aux ratios et tests requis. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de

remboursement des prêts ou obligations et exiger le remboursement anticipé de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs du Groupe pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et le Groupe pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par le Groupe d'un financement alternatif, rien ne garantit en outre que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

3.3.4. Le Groupe et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel

Le Groupe et ses filiales pourraient recourir à l'avenir à un endettement supplémentaire substantiel (y compris toute dette garantie). Les dispositions des emprunts obligataires, des conventions de crédit syndiqué français et américain, et des contrats de crédit en vigueur actuellement limitent la capacité d'endettement futur du Groupe et de ses filiales, mais n'interdisent pas la souscription de dettes supplémentaires.

Le 1^{er} juillet 2013, une convention de crédit d'un montant de 200 millions de dollars US et garantie par trois navires (*Geo Coral*, *Geo Caribbean*, *Oceanic Challenger*) a été signée afin notamment de rembourser l'échéance 2013 du crédit vendeur accordé par Fugro. Elle est divisée en 2 tranches : un prêt à terme et un crédit revolver, d'un montant de 100 millions de dollars US chacun. Au 31 décembre 2013, le solde du prêt à terme s'élevait à 95 millions de dollars US et 95 millions de dollars US de la tranche de crédit revolver était tirée.

Le 15 juillet 2013, le Groupe a conclu un contrat de crédit syndiqué américain pour un montant de 165 millions de dollars US sur une durée de 5 ans. Il n'y avait aucun tirage au 31 décembre 2013.

Le 31 juillet 2013, le Groupe a conclu un contrat de crédit syndiqué français pour un montant de 325 millions de dollars US sur 3 ans avec 2 options d'extension d'une année chacune a été conclue. Au 31 décembre 2013, 110 millions d'euros (équivalent à 152 millions de dollars US) étaient tirés sur cette ligne de crédit.

Au 31 décembre 2013, le Groupe disposait de 343 millions de dollars US de lignes de long terme confirmées et non utilisées.

La souscription d'un endettement supplémentaire par le Groupe augmenterait corrélativement les risques s'y rapportant.

3.3.5. Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette et réaliser des investissements, le Groupe aura besoin d'un montant important de liquidités, et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle

La capacité du Groupe à rembourser ou à refinancer son endettement et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, réglementaire, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

Le Groupe ne peut garantir qu'il générera suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités pour réaliser les améliorations opérationnelles à temps ni que la trésorerie opérationnelle ou les prêts futurs seront suffisants pour lui permettre de respecter les engagements relatifs à sa dette ou de financer ses autres besoins en liquidité. S'il est dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, il devra rechercher un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou

retarder des dépenses d'investissement ou faire un nouvel appel public à l'épargne. Le Groupe ne peut garantir qu'un refinancement de la dette ou une restructuration serait possible, que des actifs pourraient être cédés ni, s'ils pouvaient être cédés, que le calendrier des cessions et le montant du produit de ces cessions lui seraient favorables, ni qu'un financement supplémentaire pourrait être obtenu dans des conditions acceptables. L'évolution des marchés de capitaux et du crédit, pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à faire face à ses besoins de liquidités, y compris sa capacité de tirage sur ses lignes de crédit existantes ou de constitution de nouvelles lignes de crédit. Les

établissements bancaires qui sont parties aux accords de crédits en cours du Groupe peuvent se retrouver dans l'incapacité d'honorer leurs obligations de financement vis-à-vis du Groupe s'ils subissent une pénurie de capitaux et de liquidités ou s'ils doivent faire face à des volumes excessifs de demandes de financement de la part du Groupe et d'autres emprunteurs sur une courte période. En outre, l'évolution des politiques monétaires de la Réserve Fédérale américaine et de la Banque centrale européenne pourrait avoir un effet défavorable sur les coûts de financement du Groupe et par conséquent limiter la capacité de CGG à refinancer son endettement.

3.3.6. Risque de liquidité

La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels. Le Groupe ne peut être certain que des financements supplémentaires seront disponibles, si cela est nécessaire, dans la perspective d'investissements futurs sur certains projets, d'acquisitions éventuelles ou autres opportunités ou pour répondre à la pression concurrentielle. Si des financements complémentaires ne sont pas disponibles, ou ne le sont qu'à des conditions défavorables, cela pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et la performance financière du Groupe.

Au 31 décembre 2013, l'endettement net du Groupe était de 2 218 millions de dollars US (1 608 millions d'euros), constitué de 2 748 millions de dollars US (1 992 millions d'euros) de dettes financières (dont 24 millions de dollars US (18 millions d'euros) de découverts bancaires et intérêts courus) et de 530 millions de dollars US (384 millions d'euros) de disponibilités.

Au 31 décembre 2013, les sources de financement se décomposaient comme suit :

- ▶ des emprunts obligataires d'un montant respectif de 225 millions de dollars US (*Senior Notes* 9 1/2 % à échéance 2016), de 400 millions de dollars US (*Senior Notes* 7 3/4 % à échéance 2017), et de 650 millions de dollars US (*Senior Notes* 6 1/2 % à échéance 2021) ;
- ▶ des obligations à option de conversion ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (« OCEANE ») de 360 millions d'euros à 1,75 % à échéance 2016 ;
- ▶ des obligations à option de conversion ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (« OCEANE ») de 360 millions d'euros à 1,25 % à échéance 2019 ;
- ▶ le crédit syndiqué français, d'un montant de 325 millions de dollars US, mobilisé à hauteur de 110 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;
- ▶ le crédit syndiqué américain, d'un montant de 165 millions de dollars US, non mobilisé au 31 décembre 2013 ;
- ▶ la convention de crédit à terme et de crédit revolving de 200 millions de dollars US garantie par trois navires (*Geo Coral*, *Geo Caribbean*, *Oceanic Challenger*) d'un montant de 190 millions de dollars US au 31 décembre 2013 dont 95 millions de dollars US de crédit revolving et 95 millions de dollars US de prêt à terme ;
- ▶ le crédit vendeur accordé par Fugro, d'un montant de 112,5 millions d'euros au 31 décembre 2013 ; et
- ▶ différentes lignes de crédit bilatérales confirmées, pour un total de 39 millions de dollars US, réparties entre plusieurs filiales du Groupe et mobilisées à hauteur de 30 millions de dollars US au 31 décembre 2013.

La ventilation des passifs financiers du Groupe figure dans le tableau ci-après :

(En millions de dollars US)	31.12.2013	N + 1		N + 2 à N + 4		N + 5 et au-delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	2 122	—	110	1 065	268	1 057	157	2 122	535
Emprunts bancaires	368	204	8	135	13	30	1	368	22
Dettes de location de financement	121	9	6	30	16	82	14	121	35
Banques créditrices	5	5	—	—	—	—	—	5	—
Other financial debts	174	19	9	116	26	39	2	174	37
Instruments dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trésorerie	(530)	—	—	—	—	—	—	—	—
Total passifs financiers nets	2 260	236	133	1 346	323	1 208	174	2 790	629

Ne sont pas inclus :

- ▶ les intérêts courus ;
- ▶ les ajustements IFRS ; et
- ▶ les primes d'émission.

Un certain nombre de restrictions et engagements encadrent les emprunts obligataires, les conventions de crédit syndiqué français et américain et la convention de crédit à terme et de crédit revolving garantie par trois navires. Un certain nombre de restrictions et engagements encadrent les emprunts obligataires, les conventions de crédit syndiqué français et américain. En particulier certains ratios financiers doivent être respectés. À titre indicatif, au 31 décembre 2013, ces ratios et tests provenant des crédits syndiqués français et américain peuvent être décrits comme suit :

Ratio	Crédit syndiqué US	Crédit syndiqué français	Convention de crédit à terme et de crédit revolving	31.12.2013
	Référence	Référence	Référence	
Dettes nettes financières/EBITDAS	≤3	≤3	≤3	1.96x
EBITDAS/charge d'intérêts totale	≥4	≥4	≥3	6.14x
Liquidité minimum	N/A	N/A	Cash plus Cash Equivalents > US\$75 million	US\$530 million

Au 31 décembre 2013, le Groupe disposait de ressources financières d'un montant total de 781 millions de dollars US (incluant la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les valeurs mobilières de placement et la part non tirée des lignes de crédits syndiqués) pour faire face à ses obligations. En outre, il considère comme très négligeable le risque d'accélération de l'exigibilité résultant d'un défaut au regard des stipulations des dettes financières.

Le Groupe bénéficie d'une appréciation tendancielle qui évalue l'orientation possible (positive ou négative) d'une notation de crédit dans le temps. Pour déterminer une notation de perspective, les agences de notation s'intéressent à toutes les évolutions économiques et opérationnelles de l'entreprise et de son industrie.

Les notations des agences de crédit applicables au Groupe à la date du présent document de référence s'établissent respectivement :

- ▶ selon Standard & Poor's, à B+ (avec une perspective stable) pour la notation Corporate, BB- pour les crédits syndiqués américain et français, B+ pour les emprunts obligataires non sécurisés ;

- ▶ selon Moody's, à Ba3 (avec une perspective stable) pour la notation Corporate, Baa3 pour les crédits syndiqués américain et français, Ba3 pour les emprunts obligataires non sécurisés.

À la date du présent document de référence, au vu de sa situation actuelle, et sans préjudice des conséquences à l'avenir d'une éventuelle dégradation de son activité ou de ses perspectives, la Société considère ne pas être exposée à un risque significatif de liquidité.

3.3.7. Risque de taux

Le Groupe peut être amené à souscrire une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant d'un à douze mois. Il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. Ce risque est cependant atténué dans la mesure où une partie importante de la dette contractée par

le Groupe est constituée d'emprunts obligataires à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédit-bail et de lignes de crédit bancaires à moyen terme de durées variables également à taux fixes (voir également la note 14 « Instruments Financiers » aux comptes consolidés de l'exercice 2013). Cette dette n'est pas exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

Exposition nette au risque de taux avant et après opération de couverture

L'exposition au risque de taux par maturité au 31 décembre 2013 figure dans le tableau ci-après.

	Actifs financiers ^(a)		Passifs financiers ^(a)		Exposition nette avant couverture		Instruments de taux de couverture		Exposition nette après couverture	
	(A)		(B)		(C) = (A) - (B)		(D)		(E) = (C) + (D)	
31.12.2013 (En millions de dollars US)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	124	336	68	154	56	183	—	—	56	183
De 1 à 2 ans	—	—	833	14	(833)	(14)	—	—	(833)	(14)
De 3 à 5 ans	—	—	970	—	(970)	—	—	—	(970)	—
Plus de 5 ans	—	—	683	—	(683)	—	—	—	(683)	—
TOTAL	124	336	2 555	168	(2 431)	169	—	—	(2 431)	169

(a) Hors découverts bancaires et intérêts courus.

Sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers au 31 décembre 2013

(En millions de dollars US)	31.12.2013	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de + 0,8 % des taux d'intérêt	1,3	1,3
Impact d'une variation de - 0,8 % des taux d'intérêt	(1,3)	(1,3)

L'analyse de sensibilité porte sur une exposition nette de 169 millions de dollars US.

Le taux moyen de la part variable de la dette au 31 décembre 2013 était de 2,2 % alors que le taux de rémunération des actifs financiers était de 0,8 %.

3.4. AUTRES RISQUES DE NATURE FINANCIÈRE

3.4.1. Risque de change au 31 décembre 2013

L'exposition au risque de change au 31 décembre 2013 figure dans le tableau ci-après.

31.12.2013							
(Converti en millions d'euros)	Actif	Passif	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Autre instrument de couverture	Position nette après couverture
	(a)	(b)	(c)	(d) = (a) - (b) ± (c)	(e)	(f)	(g) = (d) + (e) - (f)
US\$ ^(a)	1 989,0	1 055,9	0,0	933,1	3,1	920,5	15,7

(a) Actifs et passifs monétaires en dollars US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro.

31.12.2013							
(En millions d'euros)	Actif	Passif	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture	
	(a)	(b)	(c)	(d) = (a) - (b) ± (c)	(e)	(f) = (d) + (e)	
EUR ^(a)	110,4	113,7	0,0	(3,3)	0,0	(3,3)	

(a) Actifs et passifs monétaires en euros dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US.

La position de change avant couverture concerne essentiellement l'euro. Le Groupe tend à ramener à l'équilibre cette position de change par une politique consistant soit en des ventes à terme de dollars US correspondant à une partie des créances futures dès qu'elles entrent en carnet de commande pour les entités en devise fonctionnelle Euro, soit en des achats spots ou à terme d'Euro, pour les entités en devise fonctionnelle US\$. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque, il ne peut garantir que les fluctuations de taux de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats. À ce jour, la base de coût euro du Groupe est estimée à 500 millions d'euros. Aussi, une variation défavorable de 10 cents du dollar par rapport à l'euro diminuerait le résultat d'exploitation du Groupe et ses fonds propres d'environ 50 millions de dollars US.

La position de change nette bilancielle liée à la couronne norvégienne du Groupe est également significative. Au 31 décembre 2013 :

- ▶ les actifs et passifs libellés en couronne norvégienne dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US

présentaient une position nette après couverture passive équivalente à 10 millions de dollars US ;

- ▶ les actifs et passifs libellés en dollar US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est la couronne norvégienne présentaient une position nette après couverture active équivalente à 12 millions de dollars US.

Le Groupe gère son exposition bilancielle par des ventes à terme ou des opérations en capital.

À travers l'IAS 12, le Groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale (voir également la note 14 « Instruments Financiers » aux comptes consolidés de l'exercice 2013).

En ce qui concerne le risque de change lié à des investissements dans des filiales opérationnelles, le Groupe considère que celui-ci est faible, car la majorité des entités opérationnelles ont pour devise fonctionnelle le dollar US.

	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10 cents (a)	Baisse de 10 cents (a)	Hausse de 10 cents (a)	Baisse de 10 cents (a)
Millions de dollars US	50	(50)	50	(50)
TOTAL	50	(50)	50	(50)

(a) Par rapport à l'euro

3.4.2. Risque sur actions et instruments financiers

Le Groupe est sujet au risque de fluctuation de la valeur des actions et autres instruments financiers qu'il détient.

Toute intervention sur les actions propres de la Société est décidée par la Direction Générale dans les conditions fixées par la réglementation applicable.

La Société détenait 800 000 actions propres au 31 décembre 2013, pour un montant au bilan de

20,6 millions de dollars US. Dans la mesure où ces actions propres sont comptabilisées au coût historique, toute variation du cours de bourse n'a aucun impact sur les comptes consolidés du groupe.

La politique de placement de la Société n'autorise pas de placement à court terme sur des actions tierces.

La juste valeur des actions propres au 31 décembre 2013 s'élève à :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre 2013				
	Titres à la juste valeur	Titres disponibles à la vente	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés	Total
Actions	13,9	—	—	—	13,9
TOTAL	13,9	—	—	—	13,9

3.4.3. Risque de crédit et risque de contrepartie

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales parmi les mieux évaluées. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative. Les

créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de clients, des différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de sa présence dans plusieurs zones géographiques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2013 pour respectivement 5,1 % et 3,9 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 7,1 % et 5,8 % en 2012 et 13,0 % et 3,0 % en 2011.

3.4.4. Risque lié à la situation générale des marchés financiers

La situation des marchés financiers, qu'il s'agisse des marchés de crédit ou des marchés de capitaux, est susceptible d'une manière générale d'avoir un impact significatif sur les performances industrielles et commerciales et sur la solvabilité des entreprises, parmi lesquelles les clients et les fournisseurs du Groupe. On ne peut donc pas exclure qu'une possible évolution défavorable de cette situation d'ensemble ait des impacts négatifs indirects sur l'activité du Groupe pouvant prendre la forme, au niveau des clients, d'annulations de commandes, de retards dans les délais de paiement ou même de défauts de paiement, et, au niveau des fournisseurs, de non-réalisation de prestations ou livraisons de biens convenus.

Afin de gérer au mieux de tels risques :

- ▶ le Groupe tend à limiter au maximum son risque clients à travers une approche sélective des clients au niveau des Divisions Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir, intégrant le critère de solvabilité, et la mise en place de lettres de crédit au niveau de Sercel ;
- ▶ le Groupe et Sercel, en particulier, ont mis en place au niveau de leurs fournisseurs une politique de choix très sélective, visant notamment à maintenir dans des limites prudentes l'exposition du Groupe sur un fournisseur donné.

3.5. ASSURANCES

Les activités du Groupe l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels il pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou ne pouvoir les obtenir dans des conditions raisonnables.

La nature de l'activité de la Société engendre des risques permanents d'exploitation très importants pour lesquels elle n'est pas forcément assurée et pour lesquels il se peut qu'elle ne soit pas en mesure d'obtenir l'assurance adéquate, et encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois elle y parvient :

- ▶ les activités d'acquisition de données sismiques du Groupe, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires, y compris l'explosion de dynamite. Ces opérations sont exposées à des risques de périodes d'arrêt ou de productivité réduite, aussi bien qu'à des risques de pertes matérielles et de dommages corporels dus à des incendies, des explosions accidentelles, des défaillances mécaniques, des fuites, des échouements, des collisions, des glaces ou la haute mer et autres accidents naturels. Outre les pertes causées par des accidents ou des erreurs humaines, le Groupe peut aussi subir des pertes résultant, entre autres, d'actes de guerre, de terrorisme ou de piraterie, d'instabilité politique, d'interruption d'activité, de grèves et d'événements météorologiques ;
- ▶ la large gamme de produits et services du Groupe l'expose à des risques de réclamations et poursuites judiciaires, y compris dans le domaine de la responsabilité produits, des dommages corporels et de la responsabilité contractuelle ;

- ▶ le Groupe produit et vend des produits hautement complexes et ne peut donc assurer que les contrôles poussés réalisés au moment du développement et de la fabrication ainsi que les tests seront suffisants pour détecter l'ensemble des défauts, erreurs, manquements et insuffisance de qualité qui pourrait affecter les clients du Groupe et donner lieu à des réclamations à son encontre, à des annulations de commandes ou des retards dans l'acceptation du produit par le marché.

Le Groupe dispose de polices d'assurance couvrant les incidents opérationnels tels que les réclamations relatives à la responsabilité du fait des produits ou à des dommages corporels, les dommages, la destruction ou des interruptions d'activités des centres de traitement de données et des centres de fabrication, et de ses autres sites, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans l'industrie. La politique générale de couverture des risques suivie par le Groupe reflète la volonté de ce dernier de couvrir les sinistres majeurs pouvant affecter ses sites et équipements ainsi que les responsabilités auxquelles il peut se trouver exposé vis-à-vis des tiers du fait de son activité. L'adéquation des couvertures d'assurance aux risques auxquels est susceptible d'être confronté le Groupe est revue périodiquement. Quand cela est possible, le Groupe limite sa responsabilité vis-à-vis de ses clients.

Cependant, le Groupe ne peut garantir que ces polices d'assurance suffiront à l'indemniser intégralement de la responsabilité qu'il peut encourir dans le cadre de réclamations présentes et futures et à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'il sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurance adéquates à des tarifs raisonnables et à des conditions acceptables.

3.6. SOUS-TRAITANCE

En cas d'une rupture éventuelle dans sa chaîne d'approvisionnement ou d'autres risques de sous-traitance, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir ses produits et services à ses clients.

La chaîne d'approvisionnement du Groupe est un réseau complexe de structures internes et externes en charge de la fourniture, la fabrication et la logistique servant de support à ses produits et services dans le monde entier. Le Groupe est sensible à toute perturbation dans sa chaîne d'approvisionnement pouvant résulter de réglementations gouvernementales, de modifications fiscales ou de change, de grèves, de boycotts ou de tout autre événement perturbateur, ainsi qu'à l'absence de ressources indispensables à son activité. Ces perturbations pourraient affecter de façon négative sa capacité à fournir ses produits et services à ses clients.

Au sein du Groupe, Sercel a plus particulièrement recours à la sous-traitance. En effet, les sites de fabrication français sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains

critères notamment de qualité et de solidité financière. L'activité de sous-traitance est répartie sur plusieurs entités ayant chacune une faible proportion de la totalité de l'activité sous-traitée afin de limiter le risque lié à la défaillance de l'un de ces sous-traitants. Pour ses activités de services, la politique de la Société n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas particulier d'absence de capacité disponible.

Si les fournisseurs, vendeurs, sous-traitants ou autre cocontractants du Groupe sont dans l'impossibilité d'exécuter leurs obligations vis-à-vis du Groupe ou de ses clients, le Groupe peut être amené à fournir des services supplémentaires ou conclure des arrangements alternatifs avec des tiers, à des conditions moins favorables, afin d'assurer l'exécution et la délivrance de ses services vis-à-vis de ses clients. Ces circonstances peuvent également conduire à des conflits et litiges avec les partenaires ou clients du Groupe, qui pourraient avoir un effet négatif sur sa réputation, son activité, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AUQUEL SE RÉFÈRE LA SOCIÉTÉ	89
4.2	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	90
4.2.1	Composition du Conseil d'administration	90
4.2.1.1	Membres du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de référence	90
4.2.1.2	Autres mandats des membres du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2013	94
4.2.1.3	Administrateurs désignés par les salariés — censeurs	99
4.2.1.4	Administrateurs indépendants	99
4.2.1.5	Point sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration	100
4.2.1.6	Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration	100
4.2.1.7	Nombre minimal d'actions devant être détenu par les membres du Conseil d'administration	100
4.2.1.8	Règles applicables aux opérations effectuées par les administrateurs sur les titres de la Société	100
4.2.2	Direction Générale	101
4.2.2.1	Modalités d'exercice de la Direction Générale	101
4.2.2.2	Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	101
4.2.2.4	Directeurs Généraux Délégués non administrateurs	101
4.2.3	Conflits d'intérêt	103
4.2.4	Comité Corporate	103
4.3	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	104
4.3.1	Rémunération des membres du Conseil d'administration	104
4.3.2	Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2013	105
4.3.3	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	106
4.3.3.1	Rémunération fixe et variable annuelle	107
4.3.3.2	Rémunération variable pluriannuelle sous forme d'unités de performance	110
4.3.3.3	Options de souscription d'actions attribuées aux Mandataires Sociaux	111
4.3.3.4	Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux (article L. 225-97-1 du Code de commerce)	114
4.3.3.5	Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des fonctions	115
4.3.3.6	Engagement de non-concurrence	116
4.3.3.7	Régime de prévoyance général obligatoire	117

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.3.3.8	Régime de prévoyance individuelle	117
4.3.3.9	Assurance chômage individuelle	117
4.3.3.10	Régime de retraite supplémentaire	117
4.3.3.11	Tableau récapitulatif	118
4.3.3.12	Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à chaque dirigeant mandataire social de la Société, soumis à l'avis des actionnaires	119
4.3.4	Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2013	134
4.3.5	Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	135
4.4	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITÉS	136
4.4.1	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	136
4.4.2	Comités institués par le Conseil d'administration	137
4.4.3	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2013	142
4.4.4	Rapport des commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	154
4.4.5	Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F — item 15)	155

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AUQUEL SE RÉFÈRE LA SOCIÉTÉ

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF (le « Code AFEP-MEDEF »). Ce code peut être consulté sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

Toutefois, pour ce qui concerne le plan de retraite supplémentaire, la Société applique une exception aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, selon laquelle, dans certaines hypothèses particulières (décès/invalidité ou licenciement après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle), un cadre dirigeant qui n'est plus salarié du Groupe pourra néanmoins bénéficier du plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Prises en application de la circulaire n° 105/2004 de la direction de la Sécurité Sociale du 8 mars 2004, ces exceptions sont maintenues au regard des éléments suivants :

- ▶ le régime de retraite supplémentaire actuel pourra continuer à s'appliquer de façon uniforme et à l'identique à l'ensemble des autres cadres dirigeants également bénéficiaires de ce plan sans autre conséquence ;
- ▶ compte tenu de l'ancienneté de certains bénéficiaires de ce plan et eu égard à la réussite de leurs parcours tout au long de ces années, il serait injustifié de leur faire perdre le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard du seul fait de la survenance d'un départ subi dans des circonstances très particulières (décès, invalidité) ou à une échéance proche de la retraite rendant difficile la recherche d'un nouvel emploi (licenciement hors faute grave ou lourde après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle).

En outre et du fait de sa qualité de société cotée sur le New York Stock Exchange, la Société est également soumise aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley, entrée en vigueur en 2002.

4.2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.2.1. Composition du Conseil d'administration

4.2.1.1. Membres du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de référence

Nom	Nombre d'actions au 31 décembre 2013	Âge	Fonctions	Date de première nomination au Conseil ^(g)	Date d'échéance du mandat ^(h)
M. Robert BRUNCK ^(b) ^(d) Nationalité : française	192 772 actions	64 ans	Président du Conseil d'administration	20 mai 1999 (administrateur depuis le 9 septembre 1998)	Assemblée générale de 2016
M. Jean-Georges MALCOR Nationalité : française	37 360 actions	57 ans	Directeur Général et administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
M. Olivier APPERT ^(b) ^(c) Nationalité : française	2 677 actions	64 ans	Administrateur	15 mai 2003	Assemblée générale de 2016
M. Loren CARROLL ^(a) (Administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	70 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2017
M. Rémi DORVAL ^(a) ^(c) ^(d) ^(f) (Administrateur indépendant) Nationalité : française	580 actions	62 ans	Administrateur	8 mars 2005	Assemblée générale de 2014
Mme. Agnès LEMARCHAND ^(a) ^(c) ^(e) (Administrateur indépendant) Nationalité : française	595 actions	59 ans	Administrateur	21 septembre 2012	Assemblée générale de 2017
Mme. Gilberte LOMBARD ^(a) (Administrateur indépendant) Nationalité : française	583 actions	69 ans	Administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
Mme. Hilde MYRBERG ^(c) ^(d) (Administrateur indépendant) Nationalité : norvégienne	500 actions	56 ans	Administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
M. Robert F. SEMMENS ^(b) ^(c) Nationalité : américaine	2 992 actions 965 ADS	56 ans	Administrateur	13 décembre 1999	Assemblée générale de 2015

(a) Membre du Comité d'audit.

(b) Membre du Comité stratégique.

(c) Membre du Comité de rémunération et de nomination.

(d) Membre du Comité technologique.

(e) Membre du Comité hygiène, sécurité, environnement et développement durable.

(f) Le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2014.

(g) L'ensemble des administrateurs a été nommé en application de l'article L. 225-17 du Code de commerce.

(h) Depuis l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivent jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée.

Nom	Nombre d'actions au 31 décembre 2013	Âge	Fonctions	Date de première nomination au Conseil (g)	Date d'échéance du mandat (h)
Mme. Kathleen SENDALL (d) (e) (f) (Administrateur indépendant) Nationalité : canadienne	500 ADS	60 ans	Administrateur	5 mai 2010	Assemblée générale de 2014
M. Daniel VALOT (a) (b) (e) Nationalité : française	2 243 actions	69 ans	Administrateur	14 mars 2001	Assemblée générale de 2016
M. Terence YOUNG (d) (e) (Administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	67 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2017

(a) Membre du Comité d'audit.

(b) Membre du Comité stratégique.

(c) Membre du Comité de rémunération et de nomination.

(d) Membre du Comité technologique.

(e) Membre du Comité hygiène, sécurité, environnement et développement durable.

(f) Le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale mixte du 4 juin 2014.

(g) L'ensemble des administrateurs a été nommé en application de l'article L. 225-17 du Code de commerce.

(h) Depuis l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivent jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée.

Le mandat d'administrateur de M. Jean Dunand est arrivé à expiration le 3 mai 2013. M. Dunand n'a pas été remplacé.

M. Robert BRUNCK est né le 11 juin 1949.

M. Robert BRUNCK est diplômé de l'École polytechnique et de l'École supérieure des Mines de Paris.

Entré à la Compagnie Générale de Géophysique en 1985 en tant que chargé de mission auprès du Directeur Général, il est nommé Directeur Délégué en 1987, Directeur Financier et Juridique en 1989 et Directeur Général Adjoint en 1991. En 1995, il occupe les fonctions de Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique, est nommé Vice-Président Directeur Général et administrateur en septembre 1998, puis Président-Directeur Général le 20 mai 1999. Depuis le 30 juin 2010, il est Président du Conseil d'administration. Avant de rejoindre le Groupe CGG, il fut Directeur du Centre d'équipement du réseau de transport (« CERT ») à la Direction de la Production et du Transport chez EDF (1979-1985) et antérieurement Chef de la Division Énergie — Sous-sol, chargé de mission auprès du préfet de région à la Direction de l'Industrie et de la recherche de la région Alsace (1975-1979).

La liste des principaux mandats exercés par M. BRUNCK au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Jean-Georges MALCOR est né le 4 septembre 1956.

M. Jean-Georges MALCOR est diplômé de l'École centrale de Paris. Il est également titulaire d'un master en sciences de l'université de Stanford et d'un doctorat de l'École supérieure des Mines de Paris.

M. MALCOR a commencé sa carrière au sein du groupe Thomson CSF (1983-1987) au laboratoire acoustique de la Division activités sous-marines, où il développe notamment des

hydrophones et des géophones et où il est en charge des programmes de *streamers* militaires. Il part pour Sydney en 1988 au sein de Thomson Sintra Pacific dont il devient Directeur Général (1990). De retour en France, M. MALCOR est nommé Directeur du Marketing et de la Communication (1991), puis Directeur des Opérations Internationales de Thomson Sintra Activités Sous-marines (1993). En 1996, il repart en Australie pour devenir Directeur Général de Thomson Marconi Sonar Australie qui, en plus de ses activités militaires, est le leader du développement des *streamers* solides sismiques. En 1999, il devient le premier Directeur Général de ADI (coentreprise entre Thalès et Transfield) dont les activités défense et sécurité couvrent, en particulier, le chantier naval de Woolloomooloo (la plus grande cale sèche de l'hémisphère sud). En 2002, il est nommé *Senior Vice-President* en charge des Opérations internationales de Thalès International. En 2004, il devient *Senior Vice-President* en charge de la Division Navale, et supervise l'ensemble des activités navales de Thalès, de la conception à la construction navale et à la maintenance. En janvier 2009, il est nommé *Senior Vice-President* en charge de la Division Aéronautique, puis en juin 2009, *Senior Vice-President* en charge de l'Europe continentale, la Turquie, la Russie, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique latine. M. MALCOR rejoint le Groupe CGG en janvier 2010 en tant que Directeur Général Adjoint. Il en devient le Directeur Général le 30 juin 2010.

La liste des principaux mandats exercés par M. MALCOR au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Olivier APPERT est né le 9 avril 1949.

Ancien élève de l'École polytechnique, M. Olivier APPERT est ingénieur général des Mines.

M. Olivier APPERT est Président d'IFP Énergies Nouvelles depuis avril 2003. Auparavant, il était Directeur de la

Coopération à long terme et de l'Analyse des politiques énergétiques à l'Agence internationale de l'énergie (1999-2003). De 1994 à 1999, il a occupé des responsabilités techniques et financières au sein d'IFP et de sa filiale ISIS. Il avait préalablement exercé diverses fonctions au ministère de l'Industrie et au cabinet du Premier ministre. De 1987 à 1989, il était responsable de la stratégie au sein de la filiale TRT du groupe Philips (1987-1989). Il a commencé sa carrière en 1974 dans l'administration dans les domaines de l'énergie et du développement industriel.

La liste des principaux mandats exercés par M. APPERT au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Loren CARROLL est né le 31 août 1943.

M. CARROLL est titulaire d'un *Bachelor of Sciences* en comptabilité de l'université de l'État de Californie.

Il est entré chez Smith International en décembre 1984 en tant que Vice-Président et Directeur Financier. En janvier 1988, il a été nommé Vice-Président Exécutif et Directeur Financier de Smith International et a occupé ce poste jusqu'en mars 1989. En 1992, il est retourné chez Smith International en tant que Vice-Président Exécutif et Directeur Financier. Jusqu'à son départ en retraite en avril 2006, il était Président-Directeur Général de M-I Swaco LLC ainsi que Vice-Président Exécutif de Smith International, Inc., qui détenait 60 % du capital de M-I Swaco. M. CARROLL est actuellement consultant en finance et en stratégie.

La liste des principaux mandats exercés par M. CARROLL au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Rémi DORVAL est né le 10 mars 1951.

Ancien élève de l'École centrale de Paris, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration, M. DORVAL a été administrateur civil à la Direction des Hydrocarbures du ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 et administrateur civil à la Direction du Trésor, service des Affaires monétaires et financières du ministère de l'Économie et des Finances de 1984 à 1986. Entre 1986 et 1990, il a occupé successivement, au sein de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale, les fonctions de Directeur de la succursale de New York, puis Directeur Général de la filiale au Gabon, puis Directeur Central au siège, en charge de la Trésorerie, des Marchés financiers et de la Gestion du patrimoine. De 1990 à 1997, il a été, au sein du groupe Soletanche, administrateur et Directeur Général du groupe, chargé en particulier des activités pétrolières, Vice-Président du Conseil d'administration puis Directeur Général de Forasol-Foramer. Depuis 1997, il était Président-Directeur Général de Soletanche Bachy. Au 31 décembre 2013, il était Directeur Délégué de Vinci.

La liste des principaux mandats exercés par M. DORVAL au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Agnès LEMARCHAND est née le 29 décembre 1954.

M^{me} LEMARCHAND est diplômée de l'École nationale Supérieure de chimie de Paris, du MIT et de l'INSEAD.

Elle a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur de développement puis responsable de production au sein de Rhône-Poulenc secteur Santé. En 1986, elle est nommée Directeur Général de l'Industrie Biologique Française, filiale du groupe Rhône-Poulenc. En 1992 elle rejoint le groupe Ciments Français en tant que Président-Directeur Général de Prodical, société de la branche Charges minérales du Groupe. En 1997, elle intègre le groupe Lafarge en qualité de directeur stratégie de la branche Matériaux de spécialités. De 1999 à 2004, elle est Président-Directeur Général de Lafarge Chaux. À partir de 2005 elle prend la Direction Générale de Steetley Dolomite Limited, entreprise anglaise créée à la suite du rachat avec les salariés clés des activités chaux anglaises du groupe Lafarge. Elle en est actuellement le Président Exécutif.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} LEMARCHAND au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Gilberte LOMBARD est née le 10 juillet 1944.

M^{me} Gilberte LOMBARD est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du programme AMP de l'INSEAD.

Elle a commencé sa carrière comme analyste financier, puis comme chargé d'affaires dans les équipes de fusions-acquisitions du CCF. À compter de la privatisation de la banque (1987), elle a pris la responsabilité des Relations investisseurs, chargée des relations avec les analystes financiers et investisseurs institutionnels, et coordonné la politique d'information vis-à-vis de l'ensemble des actionnaires : grands actionnaires et actionnaires individuels (1987-2000). Après la prise de contrôle du CCF par HSBC (2000), elle a été nommée Directeur des Opérations Financières en charge du suivi et du montage des opérations de cession, acquisition, fusion et autres opérations de restructuration pour le compte du groupe HSBC France, ainsi que de la gestion de son portefeuille de participations industrielles et financières. Elle a également été nommée Secrétaire du conseil (1990) et, à ce titre, a géré en particulier les relations avec les grands actionnaires de la banque. Elle a été nommée administrateur et membre de Comités d'audit de diverses sociétés du groupe HSBC France. Elle a pris sa retraite en février 2011. Elle est chevalier de la Légion d'honneur.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} LOMBARD au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figurent dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Hilde MYRBERG est née le 27 septembre 1957.

M^{me} MYRBERG est diplômée en droit de l'université d'Oslo et est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Elle a en outre suivi un cours de civilisation française à l'université de la Sorbonne à Paris.

En 2011 et 2012, M^{me} Hilde MYRBERG occupait la position de *Senior Vice-President* (Gouvernement d'entreprise et

Conformité) au sein de la société norvégienne Orkla ASA, société norvégienne cotée à Oslo et intervenant dans les secteurs des biens de consommation, de l'aluminium, de l'énergie renouvelable et des investissements financiers, dont elle était également Secrétaire du conseil. De 2006 à 2011, elle a été *Executive Vice President* d'Orkla, en charge des Ressources Humaines, de la Communication, des Affaires juridiques et de l'Audit interne. Jusqu'en 2006, elle était en charge des secteurs de marchés au sein d'Hydro Oil & Energy. Cette fonction recouvrait l'ensemble des activités, des plateformes à celles des marchés du pétrole et du gaz ainsi que celles de l'énergie et de l'énergie renouvelable. En outre, elle a été membre du Conseil d'administration de la société norvégienne Renewable Energy Corporation ASA de 2009 à 2012.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} MYRBERG au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Robert SEMMENS est né le 29 octobre 1957.

M. SEMMENS est un investisseur privé et *Adjunct Professor* de finances à la Leonard N. Stern School of Business de l'université de New York. En 1993, il a été l'un des fondateurs de The Beacon Group, une société d'investissement et de conseil basée à New York où il gère deux fonds d'investissement énergie d'un montant total de 1,6 milliard de dollars US, spécialisés en placements privés dans le secteur de l'énergie à l'échelle mondiale. Auparavant, il était *Vice President* de Goldman Sachs & Co.

La liste des principaux mandats exercés par M. SEMMENS au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Kathleen SENDALL est née le 26 mars 1953.

Diplômée de Queen's University (Ontario) et du *Western Executive Program*, Docteur Honoraire de l'Université de Calgary M^{me} SENDALL a commencé sa carrière au sein de Petro-Canada en 1978 en tant qu'ingénieur, puis elle a été ingénieur en charge du design et de la construction d'une station de compression durant deux années au sein de Nova, une société basée à Alberta, avant de réintégrer Petro-Canada en 1982 en tant qu'ingénieur en chef joint-ventures, offshore et international. M^{me} SENDALL a occupé différents postes au sein de Petro-Canada entre 1984 et 1996. À partir de 1996 et durant quatre années, elle a occupé le poste de *Vice-President Engineering & Technology* puis elle a été *Vice-President Western Canada Development and Operations*

jusqu'en 2002. Elle a enfin été *Senior Vice-President North American Natural Gas* de Petro-Canada de 2002 à 2009. M^{me} SENDALL est membre actif de nombreuses associations, dont l'*Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists* d'Alberta et la *Society of Petroleum Engineers*. M^{me} SENDALL a été décorée de l'Ordre du Canada en 2011 et s'est vue attribuer la *Queen's Jubilee Medal* en 2012

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} SENDALL au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Daniel VALOT est né le 24 août 1944.

M. Daniel VALOT est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration.

Il a commencé sa carrière à la Cour des comptes en 1970. Il est entré en 1981 à la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, et a occupé successivement les postes de Directeur Financier adjoint du groupe, Secrétaire Général de Total Chimie, Président de Total Petroleum North America, avant de devenir Directeur Général de Total Exploration-Production en 1995 et membre du Comité exécutif de Total de 1995 à 1999. Il a été Président-Directeur Général de Technip de septembre 1999 à avril 2007.

La liste des principaux mandats exercés par M. VALOT au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Terence YOUNG est né le 28 août 1946.

M. YOUNG est diplômé de l'École des Mines du Colorado.

Il a d'abord été pilote et instructeur de vol de la marine américaine de 1969 à 1974, puis, de 1979 à 1982, il a été professeur assistant en géophysique à l'École des Mines du Colorado. De 1982 à 1983, il a été chargé des recherches géophysiques à la Compagnie Générale de Géophysique à Denver. De 1983 à 2000, il a occupé plusieurs postes chez Mobil Research and Development Corporation, le dernier étant celui de professeur à l'*Institute for Statistics and its Applications* de l'université Carnegie-Mellon. Depuis 2000, M. YOUNG est Doyen du Département de géophysique de l'École des Mines du Colorado.

La liste des principaux mandats exercés par M. YOUNG au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

4.2.1.2. Autres mandats des membres du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2013

Nom	Mandats exercés au cours des cinq dernières années
<p>M. Robert BRUNCK Président du Conseil d'administration</p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>au sein du Groupe : aucun</p> <p>hors Groupe :</p> <p>Sociétés et institutions françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Administrateur du Centre européen d'éducation permanente (« Cedep ») ▶ Président de l'Association pour la recherche et le développement des méthodes et processus industriels (« Armines ») ▶ Administrateur de l'École nationale supérieure de géologie (« ENSG ») ▶ Administrateur du Bureau de recherches géologiques et minières (« BRGM ») ▶ Administrateur du Groupement des entreprises parapétrolières et paragazières — Association française des techniciens du pétrole (« GEP-AFTP ») ▶ Administrateur et membre du Comité de nomination et de rémunération de Nexans (société cotée sur Euronext Paris) <p>Mandats n'étant plus exercés :</p> <p>au sein du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président Directeur Général de CGG SA ▶ Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding ▶ Président et administrateur de CGG Americas ▶ Président du Conseil de surveillance de CGG Holding BV <p>hors Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Administrateur de Thalès ▶ Administrateur de l'Institut français du pétrole (« IFP ») ▶ Administrateur du Consortium français de localisation ▶ Administrateur du Conservatoire national des arts et métiers (« CNAM »)
<p>M. Jean-Georges MALCOR Directeur Général</p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>au sein du Groupe :</p> <p>Sociétés françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président du Conseil d'administration de Sercel Holding SA <p>Sociétés étrangères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Administrateur d'Ardisis FZCO (Dubai, Émirats arabes unis) ▶ Administrateur d'Arabian Geophysical & Surveying Company (Argas, Arabie Saoudite) <p>hors Groupe :</p> <p>Sociétés et institutions françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président Conseil d'administration d'Universcience Partenaires ▶ Administrateur de l'association Océanides <p>Sociétés étrangères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Membre du Comité d'audit et membre du Conseil de surveillance de STMicroelectronics (société cotée sur Euronext Paris, New York Stock Exchange et Borsa Italiana) ▶ Membre du Conseil de surveillance de Fives SA ▶ Gérant de la société civile SCI l'Australe ▶ Administrateur de Seabed Geosolutions BV (Pays-Bas) <p>Mandats n'étant plus exercés :</p> <p>au sein du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président-Directeur Général et administrateur de CGG Services SA <p>hors Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Administrateur de l'Association des Centraliens ▶ Administrateur de la Fondation Vilette entreprises ▶ Administrateur et Secrétaire du conseil de l'École centrale de Paris

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

- ▶ Président-Directeur Général de Thalès Avionics SA
- ▶ Président-Directeur Général de Thalès Systèmes Aéroportés SA
- ▶ Président-Directeur Général de Thalès International SAS
- ▶ Président du Directoire de Thalès International SAS
- ▶ Membre du Directoire de Thalès International SAS
- ▶ Président de Thalès Europe SAS
- ▶ Membre du Comité exécutif de Thalès USA, Inc.
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Thalès Nederland BV
- ▶ Administrateur d'Australian Defence Industries Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thalès ATM Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de DCNS
- ▶ Administrateur de Thalès Australia Holdings Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thalès Australia Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Group Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Group Holdings Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Munitions Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thalès Training & Simulation Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thalès Underwater Systems Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thalès Australia Corporate Finance Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thalès Australia Finance Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI UAE Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Lithgow Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thalès Telematics Australia Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Advanced Systems Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Engineering & Vehicles Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'Aviation Communication & Surveillance Systems

M. Olivier APPERT

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Président-Directeur Général d'IFP Énergies Nouvelles
- ▶ Administrateur, membre du comité stratégique et du comité d'éthique et de gouvernance de Technip (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur, membre du comité d'audit, membre du Comité de suivi des engagements nucléaires d'EDF (société cotée sur Euronext Paris)

Mandats n'étant plus exercés :

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de l'Institut de physique du globe de Paris (« IPGP »)
- ▶ Administrateur et membre du Comité d'audit de Storengy

M. Loren CARROLL

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur, membre du comité des rémunérations, membre du Comité d'audit et Président du Comité des nominations et de gouvernance de Forest Oil Corporation (États-Unis, société cotée sur le New York Stock Exchange)
- ▶ Administrateur référent, membre du Comité des rémunérations et Président du comité de nomination et de gouvernance de KBR Inc. (États-Unis, société cotée sur le New York Stock Exchange)

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années
Mandats n'étant plus exercés :
au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGG Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Smith International Inc.
- ▶ Administrateur de Veritas DGC Inc.
- ▶ Administrateur de Fleetwood Enterprises Inc.

M. Rémi DORVAL

Administrateur

Mandats en cours :
au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :
Sociétés et institutions françaises :

- ▶ Directeur Délégué de Vinci (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Président de la Fabrique de la Cité

Mandats n'étant plus exercés :
au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGG Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Solétanche Freyssinet
- ▶ Directeur Général et Directeur Général Délégué de Solétanche Freyssinet
- ▶ Administrateur de Solétanche SA
- ▶ Administrateur de Soletanche Bachy GmbH
- ▶ Représentant de Solétanche Bachy France au GIE SB Mat
- ▶ Président de Forsol
- ▶ Administrateur de Sepicos Perfosol
- ▶ Administrateur de Sol-Expert International
- ▶ Administrateur de Solmarine
- ▶ Administrateur, Président et Directeur Général de Sol Data
- ▶ Administrateur, Vice-Président et Directeur Général de Solétanche Bachy Entreprise
- ▶ Administrateur, Président Directeur Général, Vice-Président et Directeur Général Délégué de Solétanche Bachy France
- ▶ Administrateur de Cermeff SA
- ▶ Administrateur de Bachy SA
- ▶ Administrateur de Pride International, cogérant d'Inertec
- ▶ Administrateur de Rodio Inc.
- ▶ Président de SB 2007
- ▶ Administrateur de SHPIC
- ▶ Administrateur de Bachy Soletanche Holdings
- ▶ Administrateur de Nicholson Construction
- ▶ Administrateur de SBUSA
- ▶ Administrateur de Soldata Iberia

Mme. Agnès LEMARCHAND

Administrateur

Mandats en cours :
au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :
Sociétés et institutions françaises :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des nominations et rémunérations et membre du Comité stratégique d'Areva (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Membre du Conseil de surveillance représentant la Banque Publique d'Investissement (ex Fonds Stratégique d'Investissement), membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de SICLAE

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

- ▶ Membre du Conseil économique, social et environnemental
- ▶ Administrateur et membre du Comité des Comptes de Saint Gobain (société cotée sur Euronext Paris)

Sociétés étrangères :

- ▶ Président Exécutif de Steetley Dolomite Limited (Royaume-Uni)

Mandats n'étant plus exercés :

hors Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des nominations et rémunérations et membre du Comité stratégique de Mersen (société cotée sur Euronext Paris)

Mme. Gilberte LOMBARD

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de Zodiac Aérospace (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur, Président du comité des rémunérations et membre du Comité d'audit de Robertet SA (société cotée sur Euronext Paris)

Mandats n'étant plus exercés :

hors Groupe

- ▶ Administrateur de Nobel
- ▶ Administrateur de HBSC Assurances Vie
- ▶ Administrateur de Financière d'Uzès
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Robertet SA

Mme. Hilde MYRBERG

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de Petoro AS (Norvège)
- ▶ Membre du comité de nomination de Det Norske Oljeselskap ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- ▶ Membre du comité de nomination de NBT AS (Norvège)
- ▶ Administrateur de Norges Bank AS (Norvège)
- ▶ Administrateur de Nordic Mining ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)

Mandats n'étant plus exercés :

hors Groupe

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Gjensidige Forsikring ASA
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Jotun AS
- ▶ Administrateur et membre du Comité de gouvernance de Renewable Energy Corporation ASA
- ▶ Vice-Président Senior Gouvernance & Compliance d'Orkla ASA
- ▶ Administrateur d'Orkla Brand AS
- ▶ Administrateur de Borregaard AS
- ▶ Administrateur de Sapa AB
- ▶ Administrateur de Kongsberg Automotive AS
- ▶ Administrateur de Salvesen & Thams AS
- ▶ Président du Conseil d'administration d'Orkla Asia Holding AS

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

M. Robert SEMMENS

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés étrangères :**

- ▶ Administrateur de MicroPharma Ltd. (Canada)
- ▶ Administrateur de Bronco Holdings LLC. (États-Unis)
- ▶ Adjunct Professor de Finance de Leonard N. Stern School of Business, New York University (États-Unis)
- ▶ Administrateur de DeBusk Holdings LLC. (États-Unis)

Mandats n'étant plus exercés :**au sein du Groupe :**

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding

hors Groupe :

- ▶ Membre de l'Advisory Board de Sense Networks
- ▶ Administrateur de Mach Gen Holdings, LLC.
- ▶ Administrateur de Khanty Mansysk Oil Corporation
- ▶ Administrateur de Westport Resources Corporation

Mme. Kathleen SENDALL

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés étrangères :**

- ▶ Vice-Président et administrateur d'Alberta Innovates — Energy & Environment Solutions (Canada)
- ▶ Administrateur d'ENMAX (Canada)
- ▶ *Trustee* de l'Ernest C. Manning Awards Foundation (Canada)
- ▶ Membre de l'Advisory Board de Hatch (Canada)

Mandats n'étant plus exercés :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :**

- ▶ Administrateur du Canadian Center for Energy Information
- ▶ Administrateur de Michaelle Jean Legacy Foundation
- ▶ Administrateur de Public Policy Forum
- ▶ Membre du Board of Governors de l'université de Calgary
- ▶ Administrateur de Calgary Opera
- ▶ Administrateur de Canadian Association of Petroleum Producers
- ▶ Administrateur de Canadian Council of Academies
- ▶ Administrateur de Canadian Academy of Engineering
- ▶ Directeur Exécutif *North American Natural Gas Business Unit* de Petro-Canada

M. Daniel VALOT

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés françaises :**

- ▶ Administrateur, Président du Comité d'audit, membre du Comité stratégique, du Comité des rémunérations et de nomination et du Comité des risques de SCOR (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur de Dietswell
- ▶ Administrateur, Président du Comité d'audit, et membre du Comité des rémunérations et de nomination de Albioma (société cotée sur Euronext Paris)

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGG Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Petro-Canada
- ▶ Administrateur de SCOR Vie
- ▶ Président-Directeur Général de Technip
- ▶ Représentant permanent de Technip au Conseil d'administration de Technip France
- ▶ Administrateur de Technip Far East
- ▶ Président de Technip Italy
- ▶ Administrateur de l'Institut français du pétrole
- ▶ Administrateur et Directeur Général de Coflexip
- ▶ Administrateur de Petrofina
- ▶ Président du Conseil d'administration de Technip Americas
- ▶ Président du Conseil de surveillance de Technip Germany

M. Terence YOUNG

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Veritas DGC Inc.
- ▶ Administrateur de DNO International ASA
- ▶ Président de Wavefield Inseis AS

4.2.1.3. Administrateurs désignés par les salariés — censeurs

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur désigné par les salariés. La Société n'a désigné aucun censeur.

4.2.1.4. Administrateurs indépendants

La qualification d'administrateur indépendant est revue annuellement par le Conseil d'administration de la Société, avant la publication du document de référence. Ainsi, au cours de sa réunion du 26 février 2014, le Conseil d'administration s'est prononcé sur la qualification d'administrateurs

indépendants de ses membres et a conclu que sept administrateurs sur les douze administrateurs en poste à cette date pouvaient être qualifiés d'indépendants (soit, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, plus de la moitié des membres du Conseil d'administration ⁽¹⁾). Il s'agit de Mmes Agnès Lemarchand, Gilberte Lombard, Hilde Myrberg et Kathleen Sendall et MM. Loren Carroll, Rémi Dorval, et Terence Young.

Conformément aux critères fixés par le Code AFEP-MEDEF ⁽²⁾, ces administrateurs n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement.

(1) Le code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés à capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle la part d'administrateurs indépendants représente au moins la moitié des membres du conseil.

(2) Il est rappelé que les critères fixés par le Code AFEP-MEDEF afin d'établir l'indépendance d'un administrateur sont les suivants :

- ▶ ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
 - ▶ ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur,
 - ▶ ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - » significatif de la société ou de son groupe ; ou
 - » pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
 - ▶ ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social,
 - ▶ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
 - ▶ ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans.
- des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà du seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, doit s'interroger systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Dans le cadre de sa revue, et par exception aux critères du code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a estimé que le fait que Messieurs Loren Carroll et Rémi Dorval aient été membres du Conseil de surveillance de CGG Holding BV, filiale à 100 % de la Société, jusqu'au 1^{er} septembre 2010 ne compromet en rien leur indépendance.

4.2.1.5. Point sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Conformément à la loi du 27 janvier 2011 et aux dispositions du code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a entrepris d'assurer un meilleur équilibre dans la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'administration. Ainsi, Mme Kathleen Sendall, a été nommée administrateur de la Société par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 5 mai 2010, Mesdames Lombard et Myrberg par celle du 4 mai 2011 et Mme Agnès Lemarchand a été cooptée en tant qu'administrateur le 21 septembre 2012 ⁽¹⁾. Le nombre de femmes au Conseil d'administration de la Société excède désormais 30 %.

4.2.1.6. Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont ici professionnellement domiciliés au siège de la Société, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

4.2.1.7. Nombre minimal d'actions devant être détenu par les membres du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir au moins 500 actions de la Société. Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22 et 223-23 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), les administrateurs sont tenus d'informer l'AMF, selon les modalités prévues par l'instruction de l'AMF n° 2006-05 du 3 février 2006, de toutes opérations qu'eux-mêmes ou des personnes ayant un lien étroit avec eux peuvent réaliser sur les titres de la Société. L'état récapitulatif de ces opérations figure au paragraphe 4.3.4 du présent document de référence.

4.2.1.8. Règles applicables aux opérations effectuées par les administrateurs sur les titres de la Société

Les administrateurs peuvent être amenés à disposer d'une information relative à la Société dont ils ont eu connaissance du fait de leur fonction d'administrateur et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sensible sur le cours du titre de la Société. Le caractère significatif d'une information est normalement lié à son influence sur les résultats financiers de la Société cotée. Une information significative peut porter sur le chiffre d'affaires, les perspectives financières ou budgétaires, les opérations d'investissement, d'acquisition ou de désinvestissement, les grandes découvertes, les arrêts d'unités de production importantes, le lancement ou le retrait de produits, les changements significatifs d'actionariat ou de Direction Générale, les opérations affectant le capital, le dividende, la survenance ou le règlement d'un contentieux, etc.

Dans un tel cas, le règlement intérieur précise que les administrateurs doivent s'abstenir :

- ▶ d'exploiter, pour leur compte ou pour celui d'autrui, une telle information, directement ou par personne interposée, en achetant ou vendant des titres de la Société ou des produits financiers liés à ce titre ;
- ▶ de communiquer cette information à des fins autres ou pour une activité autre que celle à raison desquelles elle est détenue.

En outre, les administrateurs ne peuvent effectuer aucune opération que ce soit sur les titres de la Société, pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels et jusqu'au lendemain de la date de publication. Ces publications interviennent la dernière semaine de février, mi-mai, la dernière semaine de juillet et mi-novembre.

En cas de doute, les administrateurs sont invités à contacter le Directeur Financier du Groupe.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les administrateurs sont tenus de déclarer directement à l'Autorité des marchés financiers, toutes les opérations effectuées sur les titres de la Société, dans un délai de cinq jours de négociation suivant leur réalisation. L'obligation de déclarer ces opérations relève de leur responsabilité directe.

⁽¹⁾ Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 3 mai 2013.

4.2.2. Direction Générale

4.2.2.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Lorsque Monsieur Jean-Georges Malcor a rejoint la Direction Générale du Groupe en janvier 2010, il avait été annoncé que les fonctions de Président et de Directeur Général seraient dissociées en cours d'année. Cette dissociation des fonctions est intervenue le 30 juin 2010. Monsieur Jean-Georges Malcor assume, depuis lors, les fonctions de Directeur Général de la Société, Monsieur Robert Brunck demeurant Président du Conseil d'administration.

Lors de sa séance du 10 mai 2012, le Conseil d'administration a reconduit Messieurs Robert Brunck et Jean-Georges Malcor dans leurs fonctions pour deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Le Directeur Général est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués nommés pour une durée de trois ans et respectivement en charge des fonctions stratégique, secrétariat général et relations investisseurs et de la gestion des risques, du HSE (hygiène, sécurité et environnement) et du développement durable.

Rôle du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction Générale ; il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société. En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe, tant au plan national qu'international. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et des situations significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses Comités. Il peut entendre les commissaires aux Comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'Audit.

Rôle du Directeur Général

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernance d'entreprise

propres à la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est responsable de l'information financière diffusée par la Société et présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives du Groupe aux actionnaires et à la communauté financière. Il rend compte au Conseil d'administration et à son Président des faits marquants de la vie du Groupe.

4.2.2.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général. En conséquence, conformément à la loi et à l'article 10 des statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, à l'exception des cas spécifiquement prévus par la loi.

4.2.2.4. Directeurs Généraux Délégués non administrateurs

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration de CGG a nommé MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER Directeurs Généraux Délégués du Groupe le 29 février 2012.

M. Stéphane-Paul FRYDMAN assiste le Directeur Général en assurant la Direction des Fonctions Stratégique, Juridique et Relations investisseurs. Parallèlement, il continue d'assumer sa fonction de SEVP Finance.

M. Pascal ROUILLER assiste le Directeur Général en prenant la Direction des Fonctions Gestion des risques, Hygiène, Sécurité, Environnement (« HSE ») et développement durable. Parallèlement, il continue d'assurer sa fonction de SEVP, Division Équipements (Sercel).

M. Stéphane-Paul FRYDMAN, 50 ans, a rejoint le Groupe en 2002 à la Direction Financière. Il a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie, puis au ministère des Finances de 1992 à 1997. Jusqu'en 2000, il fut conseiller industriel auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Il fut ensuite Directeur d'investissement de Butler Capital Partners. Il rejoint CGG en 2002 en tant que Directeur Financier Adjoint, puis Contrôleur de gestion et Trésorier en 2005. En 2007, Stéphane-Paul FRYDMAN est nommé Directeur Financier (CFO) du Groupe. Il est membre du Comité Corporate du Groupe. La liste des principaux mandats exercés par M. FRYDMAN au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Pascal ROUILLER, 60 ans, a rejoint le Groupe en 1979 en tant qu'ingénieur terrain. En 1981, il devient responsable des opérations terrestres à Djakarta et à Singapour, pour ensuite être nommé, en 1985, Directeur des Opérations terrestres Asie-Pacifique. Il a été, de 1992 à 1995, Directeur de la région Asie-Pacifique. En 1995, Pascal ROUILLER est nommé Directeur Marketing et Ventes de Sercel, la Division Équipements du Groupe CGG, leader mondial de son secteur.

Il en devient le Directeur Général adjoint en 1996. En 2005, Pascal ROUILLER est nommé Président du Directoire de Sercel. Il est membre du Comité Corporate du Groupe. La liste

des principaux mandats exercés par M. ROUILLER au 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

Stéphane-Paul FRYDMAN

Directeur Général Délégué
Nombre d'actions détenues au
31 décembre 2013 :
32 674

Mandats en cours :

au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Administrateur de CGG Services SA
- ▶ Administrateur de Sercel Holding SA
- ▶ Administrateur de Sercel SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur de CGG Holding (U.S.) Inc. (États-Unis)
- ▶ Administrateur de CGG Eidesvik Shipmanagement AS (Norvège)
- ▶ Administrateur et Président du Conseil d'administration de CGG International SA (Suisse)

hors Groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

Membre du comité de direction de Geomar
Administrateur de CGG Services (Norway) AS
Administrateur de CGG Americas Inc.
Membre du Conseil de surveillance de CGG Holding BV

hors Groupe : aucun

Pascal ROUILLER

Directeur Général Délégué
Nombre d'actions détenues au
31 décembre 2013 :
27 110

Mandats en cours :

au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Directeur Général de Sercel Holding SA
- ▶ Président-Directeur Général de Sercel SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Président du Conseil d'administration de Hebei Sercel JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (Chine)
- ▶ Président du Conseil d'administration de Sercel (Beijing) Technological Services Co. Ltd. (Chine)
- ▶ Président du Conseil d'administration de Sercel Australia Pty Ltd. (Australie)
- ▶ Président du Conseil d'administration de Sercel Canada Ltd. (Canada)
- ▶ Administrateur et Directeur Général de Sercel Inc. (États-Unis)
- ▶ Administrateur de Sercel Singapore Private Ltd. (Singapour)
- ▶ Vice-Président de Sercel-GRC (États-Unis)

hors Groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Vibration Technology Ltd.
- ▶ Administrateur de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd.

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Cybernetix

4.2.3. Conflits d'intérêt

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration ni aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination ni d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un

tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il est précisé qu'il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et leurs intérêts privés.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

4.2.4. Comité Corporate

À la date du présent document, les membres du Comité Corporate (« C-Com ») sont :

M. Jean-Georges MALCOR	Directeur Général
M. Stéphane-Paul FRYDMAN	Directeur Général Délégué SEVP, Finance
M. Pascal ROUILLER	Directeur Général Délégué SEVP, Division Équipements
M. Benoît RIBADEAU-DUMAS	SEVP, Division Acquisition
Mme Sophie ZURQUIYAH	SEVP, Division Géologie, Géophysique & Réservoir

M^{me} Béatrice PLACE-FAGET, en sa qualité de Secrétaire Général et Directeur Juridique du Groupe, est secrétaire du Comité Corporate.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont les seuls mandataires sociaux membres du Comité Corporate.

4.3. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

4.3.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration

La Société a versé en janvier 2014 à titre de jetons de présence une somme totale de 730 000 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2013. Ce montant est réparti entre les administrateurs en une rémunération fixe et variable, sur une base de deux tiers du montant de base pour la fonction et d'un tiers pour la présence, de la façon décrite ci-après. Le montant de base est de 580 000 euros, auquel s'ajoutent les allocations forfaitaires pour un montant de 150 000 euros et dont la répartition est également décrite ci-après. Ces modalités de calcul ont été revues par le Conseil d'administration de la Société en mars 2014, afin de prendre en compte les nouvelles dispositions du code AFEP-MEDEF. La part variable basée sur la participation effective de chaque administrateur aux réunions représentera désormais deux-tiers du montant global versé à chaque administrateur.

Répartition du montant de base

La rémunération fixe est calculée sur la base d'une part pour chaque administrateur et d'une part supplémentaire pour l'appartenance à un comité, sachant que tout administrateur rejoignant le Conseil en cours d'année sera rémunéré au prorata de la durée de son mandat sur l'année.

La partie variable liée à la participation aux réunions des comités et du Conseil est calculée sur la base d'une part pour

une participation à une réunion du Conseil d'administration ou d'un comité ou à une réunion conjointe de l'ensemble des comités, d'une part et demie pour la présidence du Conseil d'administration ou d'un comité (cette règle s'appliquera également à un Président assistant à une réunion conjointe de l'ensemble des comités). Un administrateur participant à une réunion de comité du Conseil d'administration en tant qu'invité n'est pas rémunéré.

Allocation forfaitaire

En complément de ce qui précède, une allocation forfaitaire supplémentaire est attribuée de la façon suivante :

- ▶ 20 000 euros à chaque administrateur résidant hors France, soit un total à verser de 120 000 euros ;
- ▶ 10 000 euros pour le Président du Comité d'audit ;
- ▶ 5 000 euros à chaque autre membre du Comité d'audit, soit un total à verser de 20 000 euros.

Le montant brut versé à chacun des administrateurs de la Société et/ou une de ses filiales au titre des deux derniers exercices figure dans le tableau récapitulatif ci-après.

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

<i>Administrateurs</i>	Montants versés au titre de l'exercice 2012	Montants versés au titre de l'exercice 2013
Olivier APPERT		
Jetons de présence	51 013,79 €	51 288,34 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Loren CARROLL		
Jetons de présence	64 085,30 €	67 515,31 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Rémi DORVAL		
Jetons de présence	65 854,44 €	82 539,85 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Jean DUNAND ^(a)		
Jetons de présence	55 375,25 €	25 146,45 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Agnès LEMARCHAND		
Jetons de présence	12 847,76 €	67 826,40 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.

Tableau de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Le mandat d'administrateur de M. Jean Dunand est arrivé à expiration le 3 mai 2013. M. Dunand n'a pas été remplacé.

(b) A démissionné de son mandat le 27 octobre 2012.

(c) A démissionné de son mandat le 1^{er} septembre 2012.

<i>Administrateurs</i>	Montants versés au titre de l'exercice 2012	Montants versés au titre de l'exercice 2013
Gilberte LOMBARD		
Jetons de présence	46 071,60 €	54 411,11 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Hilde MYRBERG		
Jetons de présence	70 447,68 €	74 141,97 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Denis RANQUE ^(b)		
Jetons de présence	38 424,62 €	n.a.
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Robert SEMMENS		
Jetons de présence	72 337,99 €	74 141,97 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Kathleen SENDALL		
Jetons de présence	73 662,19 €	75 212,08 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Daniel VALOT		
Jetons de présence	49 289,36 €	90 768,63 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
David WORK ^(c)		
Jetons de présence	58 923,12 €	n.a.
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Terence YOUNG		
Jetons de présence	65 054,89 €	67 007,90 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.

Tableau de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Le mandat d'administrateur de M. Jean Dunand est arrivé à expiration le 3 mai 2013. M. Dunand n'a pas été remplacé.

(b) A démissionné de son mandat le 27 octobre 2012.

(c) A démissionné de son mandat le 1^{er} septembre 2012.

Conformément à la loi, les administrateurs, à l'exception de M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général, ne bénéficient pas d'options de souscription d'achat ou d'actions gratuites de la Société. Il est précisé que M. Robert Brunck, Président du Conseil, ne bénéficie plus d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites depuis l'exercice 2012.

4.3.2. Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2013

La rémunération des membres du Comité Corporate, au 31 décembre 2013, comporte une partie fixe et une partie variable.

La partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs financiers du Groupe, tels que le résultat opérationnel, le *free cash flow* ⁽¹⁾ et les revenus externes, ainsi que sur des objectifs commerciaux et financiers propres à chacune des Divisions du Groupe pour les patrons de ces Divisions. La partie variable est également assise sur la réalisation d'objectifs individuels qualitatifs.

Compte tenu du poids donné à la part variable, le montant des rémunérations peut significativement varier d'une année sur l'autre. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au mois de mars de l'exercice suivant.

La rémunération globale brute (incluant les avantages en nature mais hors jetons de présence) versée aux membres du Comité Corporate, y compris celles du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, s'est élevée, en 2013, à 3 557 142 euros.

(1) Tel que défini au chapitre 5.1.4 du présent document.

4.3.3. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2012	Exercice 2013
Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.1)	285 412,00 €	285 440,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (*)	n.a.	n.a.
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.2)	n.a.	n.a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.3)	n.a.	n.a.
TOTAL	285 412,00 €	285 440,00 €
Jean-Georges MALCOR, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.1)	997 845,00 €	898 920,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (*)	n.a.	462 000,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.2)	804 000,00 €	810 000,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.3)	498 575,00 €	n.a.
TOTAL	2 300 420,00 €	2 170 920,00 €
Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.1)	579 338,00 €	563 696,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (*)	n.a.	210 000,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.2)	402 000,00 €	405 000,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.3)	203 963,00 €	n.a.
TOTAL	1 185 301,00 €	1 178 696,00 €
Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.1)	592 364,00 €	583 728,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (*)	n.a.	210 000,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.2)	402 000,00 €	405 000,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.3.3.3)	203 963,00 €	n.a.
TOTAL	1 198 327,00 €	1 198 728,00 €

Tableau 1 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(*) Le mécanisme de rémunération variable pluriannuelle est détaillé au paragraphe 4.3.3.2. ci-dessous.

La valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'exercice éventuel de ces options par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que

l'exercice de ces options est subordonné à la réalisation de conditions de performance et suppose un cours d'exercice inférieur au cours de bourse (à titre d'information, à la date du présent document de référence, seul le plan de 2009 a un

prix inférieur au cours de bourse]. Le bénéfice avant impôt pouvant en outre être retiré de l'exercice desdites options dépendra du cours de l'action au jour de l'opération. Le bénéfice peut être nul si, pendant toute la période d'exercice des options, le prix d'exercice reste supérieur au cours de l'action.

4.3.3.1. Rémunération fixe et variable annuelle

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et de rémunération.

Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable ainsi que des avantages en nature (voiture de fonction). La partie variable due au titre d'un exercice donné

est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la rémunération du Président du Conseil d'administration ne comporte plus qu'une partie fixe et des avantages en nature (voiture de fonction).

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués seront ci-après collectivement désignés par les « Mandataires Sociaux ».

A. Rémunération de M. Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration

Les montants des rémunérations brutes fixes et variables versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Robert BRUNCK, au titre des exercices 2012 et 2013, figurent dans le tableau ci-après.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Robert Brunck, Président du Conseil d'administration

Robert BRUNCK	2012		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Conseil d'administration</i>				
Rémunération fixe	275 000,00 €	275 000,00 €	275 000,00 €	275 000,00 €
Rémunération variable annuelle	n.a.	103 125,00 € ^(a)	n.a.	n.a.
Rémunération variable pluri-annuelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Indemnité de retraite	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	49 997,56 € ^(b)	n.a.	n.a.
Avantages en nature (voiture de fonction)	10 412,00 €	10 412,00 €	10 440,00 €	10 440,00 €
TOTAL	285 412,00 €	438 534,56 €	285 440,00 €	285 440,00 €

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

(b) Versé en janvier 2012 au titre de l'exercice 2011.

B. Rémunération de M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2012 et 2013 à M. Jean-Georges MALCOR figurent dans le tableau ci-après.

La partie variable de la rémunération de M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, est assise sur la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe.

Pour l'exercice 2013, les objectifs individuels étaient relatifs à la gouvernance du Groupe, l'intégration de la Division

Geoscience de Fugro, les relations avec les grands clients, les actionnaires et la communauté financière, la promotion et le développement du Groupe sur son secteur d'activité, la performance opérationnelle et aux ressources humaines.

Les objectifs financiers étaient relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au *free cash flow* du Groupe (pondération de 15 %), chiffre d'affaires externe du Groupe (pondération de 20 %), à l'EBIT du Groupe (pondération de 20 %), et à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 20 %).

Pour 2013, le taux global de réalisation des objectifs M. Jean-Georges MALCOR s'est établi à 41 % du montant cible de la rémunération variable.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général

Jean-Georges MALCOR	2012		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général</i>				
Rémunération fixe	600 000,00 €	600 000,00 €	630 000,00 €	630 000,00 €
Rémunération variable annuelle	385 795,00 €	608 502,00 € ^(a)	257 040,00 €	385 795,00 € ^(b)
Rémunération variable pluriannuelle ^(c)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	12 050,00 €	9 360,00 €	11 880,00 €	11 880,00 €
TOTAL	997 845,00 €	1 217 862,00 €	898 920,00 €	1 027 675,00 €

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

(b) Versé en mars 2013 au titre de l'exercice 2012.

(c) Le mécanisme de rémunération variable pluriannuelle mis en place le 24 juin 2013 est détaillé au paragraphe 4.3.3.2. ci-dessous. Aucune rémunération à ce titre n'est due ni versée sur l'exercice 2013.

C. Rémunération de M. Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2012 et 2013 à M. Stéphane-Paul FRYDMAN, nommé Directeur Général Délégué le 29 février 2012, figurent dans le tableau ci-après.

La partie variable de la rémunération de M. Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué, est assise sur la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 75 % de sa rémunération fixe.

Pour l'exercice 2013, les objectifs individuels étaient relatifs à la gouvernance du Groupe, au contrôle interne, à la gestion

des ressources financières, aux relations avec les investisseurs et l'ensemble de la communauté financière, à la stratégie et à la gestion des capitaux employés du Groupe et aux ressources humaines.

Les objectifs financiers étaient relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au *free cash flow* du Groupe (pondération de 15 %), à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 20 %), chiffre d'affaires externe du Groupe (pondération de 20 %) et à l'EBIT du Groupe (pondération de 20 %).

Pour 2013, le taux global de réalisation des objectifs de M. Stéphane-Paul FRYDMAN s'est établi à 46 % du montant cible de la rémunération variable.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Général Délégué

Stéphane-Paul FRYDMAN	2012		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	320 000,00 €	320 000,00 €	336 000,00 €	336 000,00 €
Rémunération fixe au titre du mandat social	80 000,00 €	66 660,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Intéressement ^(a)	4 022,00 €	n.a.	n.a. ^(b)	4 022,00 € ^(c)
Rémunération variable annuelle	174 538,00 €	194 952,00 € ^(d)	142 896,00 €	174 538,00 € ^(e)
Rémunération variable pluriannuelle ^(f)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
TOTAL	579 338,00 €	586 412,00 €	563 696,00 €	599 360,00 €

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Versé au titre de l'accord d'intéressement du 20 juin 2012 (voir paragraphe 2.2.2.1.D) dont bénéficient les deux Directeurs Généraux Délégués au titre de leur contrat de travail.

(b) Le montant de l'intéressement dû au titre de l'exercice n'est connu qu'au mois de juin de l'exercice suivant.

(c) Versé en juillet 2013 au titre de l'exercice 2012.

(d) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

(e) Versé en mars 2013 au titre de l'exercice 2012.

(f) Le mécanisme de rémunération variable pluriannuelle mis en place le 24 juin 2013 est détaillé au paragraphe 4.3.3.2. ci-dessous. Aucune rémunération à ce titre n'est due ni versée sur l'exercice 2013.

D. Rémunération de M. Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2012 et 2013 à M. Pascal ROUILLER, nommé Directeur Général Délégué le 29 février 2012, figurent dans le tableau ci-après.

La partie variable de la rémunération de M. Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué, est assise sur la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 75 % de sa rémunération fixe.

Pour l'exercice 2013, les objectifs individuels étaient relatifs au HSE, au plan de performance du Groupe, à la technologie,

au développement stratégique de la Division Équipements et aux ressources humaines.

Les objectifs financiers étaient relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au *free cash flow* du Groupe (pondération de 15 %), à l'EBITDA Groupe moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 10 %), à l'EBITDA Équipements moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 10 %), à la production de la Division Équipements (pondération 20 %), à l'EBIT du Groupe (pondération 10 %) et à l'EBIT de la Division Équipements (pondération 10 %).

Pour 2013, le taux global de réalisation des objectifs de M. Pascal ROUILLER s'est établi à 56 % du montant cible de la rémunération variable.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Pascal Rouiller, Directeur Général Délégué

Pascal ROUILLER	2012		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	320 000,00 € ^(a)	320 000,00 € ^(a)	336 000,00 € ^(a)	336 000,00 € ^(a)
Rémunération fixe au titre du mandat social	80 000,00 €	66 660,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Intéressement ^(d)	3 845,00 €	n.a.	n.a. ^(b)	3 845,00 € ^(c)
Rémunération variable annuelle	175 084,00 €	251 013,00 € ^(e)	162 448,00 €	175 084,00 € ^(f)
Rémunération variable pluriannuelle ^(g)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	5 280,00 €	5 280,00 €	5 280,00 €	5 280,00 €
TOTAL	592 364,00 €	654 953,00 €	583 728,00 €	600 209,00 €

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Inclus 12 000 € versés au titre du mandat social dans Sercel SA.

(b) Le montant de l'intéressement dû au titre de l'exercice n'est connu qu'au mois de juin de l'exercice suivant.

(c) Versé en juillet 2013 au titre de l'exercice 2012.

(d) Versé au titre de l'accord d'intéressement du 20 juin 2012 (voir paragraphe 2.2.2.1.D) dont bénéficient les deux Directeurs Généraux Délégués au titre de leur contrat de travail.

(e) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

(f) Versé en mars 2013 au titre de l'exercice 2012.

(g) Le mécanisme de rémunération variable pluriannuelle mis en place le 24 juin 2013 est détaillé au paragraphe 4.3.3.2. ci-dessous. Aucune rémunération à ce titre n'est due ni versée sur l'exercice 2013.

4.3.3.2. Rémunération variable pluriannuelle sous forme d'unités de performance

Le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de nomination-rémunération a mis en place, le 24 juin 2013, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :

- ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe, et
- ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (3 ans).

Sont éligibles à ce système les membres du Comité Corporate (incluant les Mandataires Sociaux) ainsi que les cadres dirigeants et les salariés ayant contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à 3 ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2013 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60%. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Les unités de performance attribuées aux mandataires sociaux par le Conseil d'administration le 24 juin 2013 se décomposent comme suit :

<i>Nom du mandataire social</i>	Date du Conseil d'administration	Nombre maximum d'unités de performance	Valorisation des unités de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	24.06.2013	27 500	462 000	24.06.2016
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué</i>	24.06.2013	12 500	210 000	24.06.2016
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué</i>	24.06.2013	12 500	210 000	24.06.2016

4.3.3.3. Options de souscription d'actions attribuées aux Mandataires Sociaux

A. Options de souscription d'actions attribuées aux Mandataires Sociaux au cours des exercices 2012 et 2013

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les Mandataires Sociaux se sont vus attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société au cours des exercices 2012 et 2013, les options de souscription d'actions figurant dans le tableau ci-après.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe.

<i>Nom du dirigeant mandataire social</i>	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice considéré (c)	Prix d'exercice (b)	Période d'exercice
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	26.06.2012	Options de souscription d'actions	804 000	210 484 ^(a) 0,14 % ^(*)	17,84 € ^(a)	Du 27.06.2014 au 26.06.2020 inclus
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué</i>	26.06.2012	Options de souscription d'actions	402 000	105 243 ^(a) 0,07 % ^(*)	17,84 € ^(a)	Du 27.06.2014 au 26.06.2020 inclus
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué</i>	26.06.2012	Options de souscription d'actions	402 000	105 243 ^(a) 0,07 % ^(*)	17,84 € ^(a)	Du 27.06.2014 au 26.06.2020 inclus
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	24.06.2013	Options de souscription d'actions	810 000	200 000 0,11 % ^(*)	18,47 €	Du 25.06.2015 au 24.06.2021 inclus
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué</i>	24.06.2013	Options de souscription d'actions	405 000	100 000 0,05 % ^(*)	18,47 €	Du 25.06.2015 au 24.06.2021 inclus
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué</i>	24.06.2013	Options de souscription d'actions	405 000	100 000 0,05 % ^(*)	18,47 €	Du 25.06.2015 au 24.06.2021 inclus

Tableau 4 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Nombre d'options et prix d'exercice ajustés à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(b) Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGG au cours des vingt séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration les ayant attribuées.

(c) Attribution soumise aux conditions de performance décrites ci-dessous.

(*) Part de l'attribution par rapport au capital social à la date de l'attribution.

La valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'exercice éventuel de ces options par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'exercice de ces options est subordonné à la réalisation de conditions de performance. Le bénéfice avant impôt pouvant en outre être retiré de l'exercice desdites options dépendra du cours de l'action au jour de l'opération. Le bénéfice peut être nul si, pendant toute la période d'exercice des options, le prix d'exercice reste supérieur au cours de l'action.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options de souscription d'actions. Les conditions des plans applicables aux mandataires sociaux sont celles des plans généraux auxquelles s'ajoutent celles décrites ci-dessous.

CONDITIONS DE PERFORMANCE

Plan du 26 juin 2012

Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition des droits aux options, en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées en juin 2014, 25 % des options attribuées en juin 2015 et 25 % des options attribuées en juin 2016), aux conditions de performance suivantes :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;

- ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois (3) ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration.

Plan du 24 juin 2013

Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition des droits aux options, en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées en juin 2015, 25 % des options attribuées en juin 2016 et 25 % des options attribuées en juin 2017), aux conditions de performance suivantes :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;
- ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois (3) ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration.

OBLIGATION DE CONSERVATION AU NOMINATIF

Le Conseil d'administration a également décidé que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que les Mandataires Sociaux bénéficiant de ces plans sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat devrait représenter 20% du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée au moment de l'exercice des options attribuées par les Conseils d'administration des 26 juin 2012 et 24 juin 2013.

INTERDICTION DE RECOURS À DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Conformément aux dispositions du Code et aux

recommandations de l'AMF, les Mandataires Sociaux ne doivent pas recourir à des opérations de couvertures tant sur les options que sur les actions issues de la levée d'options jusqu'à la fin de la période de conservation des titres au nominatif fixée par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225.185 du Code de commerce.

PÉRIODE D'EXERCICE DES OPTIONS

Le Conseil d'administration rappelle que l'exercice des options par les Mandataires Sociaux est soumis au respect des règles d'abstention des opérations sur les titres de la Société fixées par le Groupe applicables à l'ensemble des initiés permanents du Groupe (voir paragraphe 4.2.1.5. du présent document de référence).

B. Options de souscription d'actions levées durant les exercices 2012 et 2013 par les Mandataires Sociaux au titre des autres plans de souscription d'actions en vigueur au sein du Groupe

I. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES PAR M. ROBERT BRUNCK, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>Robert BRUNCK</i>	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2012 ^(a)	Prix d'exercice ^(a) (en euros)
Plan 2009	16 mars 2009	20 000	8,82
TOTAL	—	20 000	—

Tableau 5 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Nombre et prix d'exercice non ajustés car les options ont été souscrites avant l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Les conditions d'application de ce plan sont décrites au paragraphe 2.2.2.2.

M. Robert BRUNCK n'a exercé aucune option de souscription d'actions au cours de l'exercice 2013.

II. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES PAR M. JEAN-GEORGES MALCOR, DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Georges MALCOR n'a exercé aucune option de souscription d'actions au cours des exercices 2012 et 2013.

III. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES PAR M. STÉPHANE-PAUL FRYDMAN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

<i>Stéphane-Paul FRYDMAN</i>	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2012 ^(a)	Prix d'exercice ^(a) (en euros)
Plan 2009	16 mars 2009	4 774	8,82
TOTAL	—	4 774	—

Tableau 5 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Nombre et prix d'exercice non ajustés car les options ont été souscrites avant l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Les conditions d'application de ce plan sont décrites au paragraphe 2.2.2.2.

M. Stéphane-Paul FRYDMAN n'a exercé aucune option de souscription d'actions au cours de l'exercice 2013.

IV. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES PAR M. PASCAL ROUILLER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

<i>Pascal ROUILLER</i>	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2013	Prix d'exercice ^(a) (en euros)
Plan 2009	16 mars 2009	42 096	8,38
TOTAL	—	42 096	—

Tableau 5 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Prix d'exercice ajusté à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Les conditions d'application de ce plan sont décrites au paragraphe 2.2.2.2.

M. Pascal ROUILLER n'a exercé aucune option de souscription d'actions au cours de l'exercice 2012.

4.3.3.4. Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux (article L. 225-97-1 du Code de commerce)

A. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2012

Nom du mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Pascal Rouiller, Directeur Général Délégué	14 mars 2008	2 428	n.a. ^(a)

Tableau 7 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) À la date de mise en place de ce plan, M. Pascal Rouiller n'était pas encore mandataire social de la Société. Aucun des autres mandataires sociaux actuels n'a reçu d'actions au titre de ce plan.

B. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2013

Nom du mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Pascal Rouiller, Directeur Général Délégué	16 mars 2009	3 750	n.a. ^(a)

Tableau 7 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) À la date de mise en place de ce plan, M. Pascal Rouiller n'était pas encore mandataire social de la Société. Aucun des autres mandataires sociaux actuels n'a reçu d'actions au titre de ce plan.

C. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au cours des deux derniers exercices

Nom du mandataire social	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées ^(a)	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	26.06.2012	28 892	498 575	26.06.2014	26.06.2016	EBI EBITDAS
Stéphane-Paul FRYDMAN Directeur Général Délégué	26.06.2012	11 819	203 963	26.06.2014	26.06.2016	EBI EBITDAS
Pascal ROUILLER Directeur Général Délégué	26.06.2012	11 819	203 963	26.06.2014	26.06.2016	EBI EBITDAS

Tableau 6 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Nombre d'actions ajusté à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Aucun plan d'actions gratuites n'a été mis en place par la Société ou ses filiales au cours de l'exercice 2013.

Plan du 26 juin 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a fixé à 10 % du montant total des actions consenties aux Mandataires Sociaux bénéficiaires du plan du 26 juin 2012 la quantité d'actions ainsi attribuées que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

Le Conseil d'administration du 26 juin 2012 a en outre décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de fixer la quantité d'actions supplémentaires que les mandataires sociaux sont tenus d'acquérir à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées dans le cadre du plan de 2012 à une (1) action à acheter pour vingt (20) actions attribuées.

D. Actions définitivement attribuées à chaque mandataire social au cours des deux derniers exercices au titre des plans d'actions gratuites en cours

Plan du 24 mars 2011

Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que (i) la condition de réalisation d'EBITDA du secteur Services était remplie à hauteur de 85 %, (ii) la condition de réalisation d'EBITDA du secteur Équipements était remplie à hauteur de 108 % et (iii) la condition de réalisation d'EBITDA du Groupe était remplie à hauteur de 92 %. En conséquence, MM. Robert BRUNCK, Jean-Georges MALCOR, Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER se sont vus attribuer respectivement au titre de ce plan 12 423, 24 847, 7 634 et 8 166 actions gratuites.

Plan du 22 mars 2010 ⁽¹⁾

Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que la condition de réalisation d'un résultat d'exploitation moyen était remplie à hauteur de 153 % pour le secteur Équipements et à hauteur de 75 % pour le Groupe. En revanche, aucune des conditions de performance n'a été remplie pour le secteur Services. En conséquence, MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR se sont vus attribuer, le 10 mai 2012, respectivement 8 694 et 7 113 actions gratuites au titre de ce plan, et Messieurs Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER 2 766 actions gratuites chacun.

Le tableau récapitulatif de l'historique des attributions d'actions gratuites figure au paragraphe 2.2.2.3.

4.3.3.5. Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des fonctions

A. Directeur Général

Le Conseil d'administration du 10 mai 2012 ayant renouvelé le mandat de M. Jean-Georges MALCOR pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur

⁽¹⁾ En ce qui concerne le plan du 22 mars 2010, cette obligation ne s'applique qu'à M. Robert BRUNCK, seul mandataire social en fonction à cette date.

les comptes de l'exercice 2013, a également renouvelé pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de cessation de son mandat social tels qu'ils avaient été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011. Ces avantages ont été ratifiés par l'assemblée générale du 3 mai 2013.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ M. Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :
 - (a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges MALCOR au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et
 - (b) toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.
- ▶ Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence ;
- ▶ Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de la Société :
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ,
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ,
 - » la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

B. Directeurs Généraux Délégués

Les avantages consentis à MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER en cas de départ du Groupe ont été approuvés par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifiés par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER ne bénéficient d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :
 - a) un montant brut égal à 200 % de leur rémunération fixe versée par la Société au cours des douze mois précédant leur date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant leur date de départ (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») et ;
 - b) toutes sommes auxquelles MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER pourraient prétendre en cas de départ du Groupe, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence à laquelle il est fait référence ci-après.
- ▶ Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence ;
- ▶ Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation d'une condition de performance appréciée au regard des performances de la Société sur la base de la réalisation d'au moins deux des trois objectifs suivants :
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
 - » la moyenne de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans

l'hypothèse où seule une de ces conditions serait remplie, MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER n'auraient alors droit qu'à 50 % de l'indemnité spéciale de rupture.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

4.3.3.6. Engagement de non-concurrence

A. Directeur Général

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juin 2010 a approuvé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et M. Jean-Georges MALCOR. Cet engagement a été ratifié par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges MALCOR, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection gouvernant le versement de son indemnité contractuelle de rupture.

B. Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 février 2012 a approuvé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à

100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection. Cet engagement a été ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

4.3.3.7. Régime de prévoyance général obligatoire

A. Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés, à MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

B. Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 29 février 2012, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'application à MM. FRYDMAN et ROUILLER du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

4.3.3.8. Régime de prévoyance individuelle

Au cours de sa séance du 30 juin 2010, le Conseil d'administration a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, au profit de M. Jean-Georges MALCOR, d'un contrat de prévoyance individuelle. Au titre de cette souscription, le Conseil d'administration a autorisé la Société à verser un montant initial de 43 000 €. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011. Ce contrat a pris effet en septembre 2011, pour une période arrivant à échéance le 31 décembre 2014.

En complément, le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 novembre 2011, a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion définitive dudit contrat aux conditions définitives proposées par l'assureur et a autorisé la Société à verser un montant complémentaire maximum de 40 000 € couvrant toute la durée du contrat. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 10 mai 2012. Ce nouveau contrat a été conclu le 20 décembre 2011. Il se substitue à celui devenu effectif en septembre 2011 et qui avait été autorisé le 30 juin 2010.

4.3.3.9. Assurance chômage individuelle

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux

conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, à compter du 1^{er} juillet 2010, d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC GAN au profit de M. Jean-Georges MALCOR. La cotisation annuelle versée par la Société à ce titre pour 2013 s'élève à 10 137 €. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 13 % de la rémunération cible de M. Jean-Georges MALCOR en 2013 (soit 162 941 €), sur une durée de douze mois. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

4.3.3.10. Régime de retraite supplémentaire

Un régime de retraite supplémentaire a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2005 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 et les membres du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 (ci-après les « Bénéficiaires »). Les mandataires sociaux de la Société en bénéficient. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » et plafonné. Les droits complémentaires potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans.

Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :

- ▶ avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ;
- ▶ avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 ou du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 ; et
- ▶ terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société.

Les conditions d'âge et de durée s'apprécient dans la continuité de leur appartenance aux nouveaux organes de gouvernance du Groupe.

Au 31 décembre 2013, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour le Directeur Général, M. Jean-Georges MALCOR et les deux Directeurs Généraux délégués, M. Stéphane-Paul FRYDMAN et M. Pascal Rouiller à une pension annuelle respective égale à 16 %, 27 % et 21 % de leur rémunération annuelle cible 2013.

Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2013 s'élève pour les Bénéficiaires à 14 963 043 €, dont 1 013 186 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2013.

Sur ces montants, les montants correspondant à M. Jean-Georges MALCOR sont respectivement de 1 162 351 € et 334 336 €, ceux correspondant à M. Stéphane-Paul FRYDMAN sont respectivement de 901 881 € et 87 466 € et ceux correspondant à M. Pascal ROUILLER sont respectivement de 2 536 739 € et 104 606 €.

4.3.3.11. Tableau récapitulatif

<i>Dirigeants mandataires sociaux</i>	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ^(a)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ^(b)		Indemnité relative à une clause de non-concurrence ^(c)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert BRUNCK <i>Président du Conseil d'administration</i> Date de début de mandat : 1999 Date de fin de mandat : 2014		X		n.a. (retraité)		X		X
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i> Date de début de mandat : 2010 Date de fin de mandat : 2014		X	X		X		X	
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué</i> Date de début de mandat : 2012 Date de fin de mandat : 2015	X		X		X		X	
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué</i> Date de début de mandat : 2012 Date de fin de mandat : 2015	X		X		X		X	

Tableau 11 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Le détail du régime de retraite supplémentaire figure au paragraphe 4.3.3.10.

(b) Le détail des indemnités dues à raison de la cessation des fonctions figure au paragraphe 4.3.3.5.

(c) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 4.3.3.6.

4.3.3.12. Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à chaque dirigeant mandataire social de la Société, soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Robert Brunck, Président du Conseil d'administration, soumis à l'avis des actionnaires

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	275 000 €	La rémunération fixe brute de M. BRUNCK pour l'exercice 2013 a été arrêtée par le Conseil d'administration le 20 mars 2013. Elle est inchangée par rapport à 2012.
Rémunération variable annuelle	Sans objet	M. BRUNCK ne bénéficie d'aucune rémunération variable.
Rémunération variable différée	Sans objet	M. BRUNCK ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	M. BRUNCK ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	M. BRUNCK ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	M. BRUNCK ne bénéficie d'aucune attribution d'options de souscription d'actions depuis 2012.
	Actions gratuites	Au cours de sa réunion du 27 février 2013, le Conseil d'administration a constaté que les conditions de performance du plan d'actions gratuites soumises à condition de performance telles que fixées par le Conseil d'administration le 24 mars 2011 étaient remplies à hauteur de (i) 85 % pour la condition de réalisation d'EBITDA au niveau du secteur Services, (ii) 108 % pour la condition de réalisation d'EBITDA du secteur Équipements et (iii) 92 % pour la condition de réalisation d'EBITDA au niveau du Groupe. M. BRUNCK s'est donc vu attribuer 12 423 actions au titre de ce plan, soit 0,007 % du capital social.
Jetons de présence	Sans objet	M. BRUNCK ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	10 440 €	M. BRUNCK bénéficie d'une voiture de fonction. Cet avantage a été approuvé par le Conseil d'administration le 20 mars 2013.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Sans Objet	M. BRUNCK ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	Sans Objet	M. BRUNCK ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de prévoyance général	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	M. BRUNCK bénéficie du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de prévoyance à M. BRUNCK a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011.
Régime de retraite supplémentaire	Sans Objet	M. BRUNCK a liquidé ses droits à la retraite.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général, soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	630 000 €	La rémunération fixe brute de M. MALCOR pour l'exercice 2013 a été arrêtée par le Conseil d'administration le 20 mars 2013. Elle était de 600 000 € en 2011 et 2012.
Rémunération variable annuelle	257 040 €	<p>M. MALCOR bénéficie d'une rémunération variable soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe.</p> <p>Pour l'exercice 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les objectifs financiers étaient relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au free cash flow du Groupe (pondération de 15 %), chiffre d'affaires externe du Groupe (pondération de 20 %), à l'EBIT du Groupe (pondération de 20 %), et à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 20 %) ; et ▶ les objectifs individuels étaient relatifs à la gouvernance du Groupe, l'intégration de la Division Geoscience de Fugro, les relations avec les grands clients, les actionnaires et la communauté financière, la promotion du Groupe et son développement sur son secteur d'activité, la performance opérations et les ressources humaines. <p>Le Conseil d'administration du 26 mars 2014, sur la base de la réalisation des critères qualitatifs et quantitatifs ci-dessus et des comptes arrêtés de l'exercice 2013, a fixé cette rémunération variable à un montant de 257 040 €. Cela correspond à un taux global de réalisation de 41 % du montant cible de la rémunération variable.</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable différée	Sans objet	M. MALCOR ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	Valorisation des Unités de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2013 : 462 000 €	<p>Le Conseil d'administration de la Société a mis en place, le 24 juin 2013, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe, ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (3 ans). <p>Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à 3 ans.</p> <p>L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2013 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.</p> <p>Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.</p> <p>Le Conseil d'administration a attribué 27 500 unités de performance à M. MALCOR au titre de ce plan.</p>
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	M. MALCOR ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Valorisation des Options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2013 : 810 000 €	<p>Au cours de sa réunion du 24 juin 2013 sur le fondement de la 27^{ème} résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2013, le Conseil d'administration de la Société a attribué à M. MALCOR 200 000 options de souscription d'actions, soit 0,11 % du capital social de la Société.</p> <p>Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition des droits aux options, en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées en juin 2015, 25 % des options attribuées en juin 2016 et 25 % des options attribuées en juin 2017), aux conditions de performance suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération long terme		<p>moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ; ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ; ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de 3 ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration. <p>Les autres conditions applicables à ce plan figurent au paragraphe 4.3.3.3 du document de référence.</p>
	Actions gratuites	<p>Au cours de sa réunion du 27 février 2013, le Conseil d'administration a constaté que les conditions de performance du plan d'actions gratuites soumises à condition de performance telles que fixées par le Conseil d'administration le 24 mars 2011 étaient remplies à hauteur de (i) 85 % pour la condition de réalisation d'EBITDA au niveau du secteur Services, (ii) 108 % pour la condition de réalisation d'EBITDA du secteur Équipements et (iii) 92 % pour la condition de réalisation d'EBITDA au niveau du Groupe.</p> <p>Mr. MALCOR s'est donc vu attribuer 24 847 actions au titre de ce plan, soit 0,01 % du capital social.</p>
Jetons de présence	Sans objet	M. MALCOR ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	11 880 €	M. MALCOR bénéficie d'une voiture de fonction. Cet avantage a été approuvé par le Conseil d'administration le 20 mars 2013.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	<p>En cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, M. MALCOR bénéficie d'une indemnité dont le montant est fixé à la différence entre :</p> <p>(a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. MALCOR au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. MALCOR, (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et</p> <p>(b) toutes sommes auxquelles M. MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence (voir ci-dessous).</p> <p>Le montant total de cette indemnité est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence et, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce son versement est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciée au regard des performances de la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ; ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ; ▶ la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. MALCOR doit être supérieure à 25 %. <p>Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.</p> <p>Conformément à la procédure prévue à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet engagement a été approuvé par le Conseil d'administration du 10 mai 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 3 mai 2013.</p>
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	<p>M. MALCOR bénéficie d'un engagement de non-concurrence applicable aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.</p> <p>En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. MALCOR, ce</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de non-concurrence		<p>dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifié par l'assemblée générale du 4 mai 2011.</p>
Régime de prévoyance général	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	<p>M. MALCOR bénéficie du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de prévoyance à M. MALCOR a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 mai 2011.</p>
Régime de prévoyance individuelle	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	<p>M. MALCOR bénéficie d'un contrat de prévoyance individuelle jusqu'au 31 décembre 2014.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion de ce contrat a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 novembre 2011 et ratifiée par l'assemblée générale du 10 mai 2012.</p>
Assurance chômage individuelle	Aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2013	<p>M. MALCOR bénéficie depuis le 1^{er} juillet 2010, d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC GAN. La cotisation annuelle versée par la Société à ce titre pour 2013 s'élève à 10 137 €. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 13 % de la rémunération cible de M. Jean-Georges MALCOR en 2013 (soit 162 941 €), sur une durée de douze mois.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion de cette garantie a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 mai 2011.</p>
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2013	<p>M. MALCOR bénéficie du régime de retraite supplémentaire mis en place pour les membres du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 et les membres du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » et plafonné. Les droits complémentaires potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans.</p> <p>Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ;

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

Montants soumis au vote	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 ou du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 ; et ▶ terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société. <p>Les conditions d'âge et de durée s'apprécient dans la continuité de leur appartenance aux nouveaux organes de gouvernance du Groupe.</p> <p>Au 31 décembre 2013, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour M. MALCOR à une pension annuelle égale à 16 % de sa rémunération annuelle cible 2013.</p> <p>Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2013 s'élève pour les bénéficiaires à 14 963 043 €, dont 1 013 186 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2013.</p> <p>Sur ces montants, les montants correspondant à M. MALCOR sont respectivement de 1 162 351 € et 334 336 €.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de retraite à M. MALCOR a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 mai 2011.</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Général Délégué, soumis à l'avis des actionnaires

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	416 000 €	<p>La rémunération fixe brute de M. FRYDMAN pour l'exercice 2013 a été arrêtée par le Conseil d'administration le 20 mars 2013. Elle se décompose de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 336 000 € au titre de son contrat de travail (320 000 € en 2012) ; ▶ 80 000 € au titre de son mandat social dans CGG SA (inchangé par rapport à 2012).
Intéressement	4 022 €	M. FRYDMAN a bénéficié de l'accord d'intéressement du 20 juin 2012 applicable à la Société (voir paragraphe 2.2.2.1.D du document de référence). Aucun paiement n'a été fait en 2012 au titre de cet accord.
Rémunération variable annuelle	142 896 €	M. FRYDMAN bénéficie d'une rémunération variable soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 75 % de sa rémunération fixe.

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable annuelle		<p>Pour l'exercice 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les objectifs financiers sont relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au free cash flow du Groupe (pondération de 15 %), à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 20 %), chiffre d'affaires externe du Groupe (pondération de 20 %) et à l'EBIT du Groupe (pondération de 20 %) ; et ▶ les objectifs individuels ont trait à la gouvernance du Groupe, au contrôle interne, à la gestion des ressources financières, aux relations avec les investisseurs et l'ensemble de la communauté financière, à la stratégie et à la gestion des capitaux employés du Groupe et aux ressources humaines. <p>Le Conseil d'administration du 26 mars 2014, sur proposition du Comité de nomination-rémunération, sur la base de la réalisation des critères qualitatifs et quantitatifs ci-dessus et des comptes arrêtés de l'exercice 2013, a fixé cette rémunération variable à un montant de 142 896 €. Cela correspond à un taux global de réalisation de 46 % du montant cible de la rémunération variable.</p>
Rémunération variable différée	Sans objet	M. FRYDMAN ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	Valorisation des Unités de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2013 : 210 000 €	<p>Le Conseil d'administration de la Société a mis en place, le 24 juin 2013, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe, ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (3 ans). <p>Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à 3 ans.</p> <p>L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2013 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.</p> <p>Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.</p>

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable pluri-annuelle		Le Conseil d'administration a attribué 12 500 unités de performance à M. FRYDMAN au titre de ce plan.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	M. FRYDMAN ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Valorisation des Options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2013 : 405 000 €	<p>Au cours de sa réunion du 24 juin 2013 sur le fondement de la 27^{ème} résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2013, le Conseil d'administration de la Société a attribué à M. FRYDMAN 100 000 options de souscription d'actions, soit 0,05 % du capital social de la Société.</p> <p>Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition des droits aux options, en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées en juin 2015, 25 % des options attribuées en juin 2016 et 25 % des options attribuées en juin 2017), aux conditions de performance suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ; ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ; ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ; ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois (3) ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration. <p>Les autres conditions applicables à ce plan figurent au paragraphe 4.3.3.3 du document de référence.</p>
	Actions gratuites	<p>Au cours de sa réunion du 27 février 2013, le Conseil d'administration a constaté que les conditions de performance du plan d'actions gratuites soumises à condition de performance telles que fixées par le Conseil d'administration le 24 mars 2011 étaient remplies à hauteur de (i) 85 % pour la condition de réalisation d'EBITDA au niveau du secteur Services, (ii) 108 % pour la condition de réalisation d'EBITDA du secteur Équipements et (iii) 92 % pour la condition de réalisation d'EBITDA au niveau du Groupe.</p> <p>M. FRYDMAN s'est donc vu attribuer 7 634 actions au titre de ce plan, soit 0,004 % du capital social.</p>
Jetons de présence	Sans objet	M. FRYDMAN ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	4 800 €	M. FRYDMAN bénéficie d'une voiture de fonction. Cet avantage a été approuvé par le Conseil d'administration le 20 mars 2013.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	<p>En cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, M. FRYDMAN bénéficie d'une indemnité dont le montant est fixé à la différence entre :</p> <p>(a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. FRYDMAN au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. FRYDMAN (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et</p> <p>(b) toutes sommes auxquelles M. FRYDMAN pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence (voir ci-dessous).</p> <p>Le montant total de cette indemnité est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence et, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce son versement est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. FRYDMAN doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ; ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. FRYDMAN doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ; ▶ la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. FRYDMAN doit être supérieure à 25 %. <p>Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. FRYDMAN n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.</p> <p>Conformément à la procédure prévue à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.</p>
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	M. FRYDMAN bénéficie d'un engagement de non-concurrence applicable aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de non-concurrence		En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. FRYDMAN, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection
Régime de prévoyance général	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	<p>M. FRYDMAN bénéficie du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de prévoyance à M. FRYDMAN a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.</p>
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2013	<p>M. FRYDMAN bénéficie du régime de retraite supplémentaire mis en place pour les membres du Comité Exécutif tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 et les membres du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » et plafonné. Les droits complémentaires potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans.</p> <p>Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ; ▶ avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 ou du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 ; et ▶ terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société. <p>Les conditions d'âge et de durée s'apprécient dans la continuité de leur appartenance aux nouveaux organes de gouvernance du Groupe.</p> <p>Au 31 décembre 2013, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour M. FRYDMAN à une pension annuelle égale à 27 % de sa rémunération annuelle cible 2013.</p> <p>Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2013 s'élève pour les bénéficiaires à 14 963 043 €, dont 1 013 186 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2013.</p> <p>Sur ces montants, les montants correspondant à M. FRYDMAN sont respectivement de 907 881 € et 87 466 €.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de retraite à M. FRYDMAN a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 mai 2012.</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Pascal Rouiller, Directeur Général Délégué, soumis à l'avis des actionnaires

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	416 000 €	<p>La rémunération fixe brute de M. ROUILLER pour l'exercice 2013 a été arrêtée par le Conseil d'administration le 20 mars 2013. Elle se décompose de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 336 000 € au titre de son contrat de travail incluant 12 000 € au titre de son mandat social dans Sercel SA (320 000 € en 2012) ; ▶ 80 000 € au titre de son mandat social dans CGG SA (inchangé par rapport à 2012).
Intéressement	3 845 €	<p>M. ROUILLER a bénéficié de l'accord d'intéressement du 20 juin 2012 applicable à la Société (voir paragraphe 2.2.2.1D du document de référence). Aucun paiement n'a été fait en 2012 au titre de cet accord.</p>
Rémunération variable annuelle	162 448 €	<p>M. ROUILLER bénéficie d'une rémunération variable soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 75 % de sa rémunération fixe.</p> <p>Pour l'exercice 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les objectifs financiers sont relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au free cash flow du Groupe (pondération de 15 %), à l'EBITDA Groupe moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 10 %), à l'EBITDA Équipements moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 10 %), à la production de la Division Équipements (pondération 20 %), à l'EBIT du Groupe (pondération 10 %) et à l'EBIT de la Division Équipements (pondération 10 %) ; et ▶ les objectifs individuels ont trait au HSE, au plan de performance du Groupe, à la technologie, au développement stratégique de la Division Équipements et aux ressources humaines. <p>Le Conseil d'administration du 26 mars 2014, sur proposition du Comité de nomination-rémunération, sur la base de la réalisation des critères qualitatifs et quantitatifs ci-dessus et des comptes arrêtés de l'exercice 2013, a fixé cette rémunération variable à un montant de 162 448 €. Cela correspond à un taux global de réalisation de 56 % du montant cible de la rémunération variable.</p>
Rémunération variable différée	Sans objet	<p>M. ROUILLER ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

Rémunération variable pluriannuelle

Valorisation des Unités de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2013 : 210 000 €

Le Conseil d'administration de la Société a mis en place, le 24 juin 2013, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :

- ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe,
- ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (3 ans).

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à 3 ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2013 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Le Conseil d'administration a attribué 12 500 unités de performance à M. ROUILLER au titre de ce plan.

Rémunération exceptionnelle

Sans objet

M. ROUILLER ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.

Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Valorisation des Options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2013 : 405 000 €

Au cours de sa réunion du 24 juin 2013 sur le fondement de la 27e résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2013, le Conseil d'administration de la Société a attribué à M. M. ROUILLER 100 000 options de souscription d'actions, soit 0,05 % du capital social de la Société.

Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition des droits aux options, en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées en juin 2015, 25 % des options attribuées en juin 2016 et 25 % des options attribuées en juin 2017), aux conditions de performance suivantes :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération long terme		<ul style="list-style-type: none"> ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ; ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ; ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration. <p>Les autres conditions applicables à ce plan figurent au paragraphe 4.3.3.3 du document de référence.</p>
	Actions gratuites	<p>Au cours de sa réunion du 27 février 2013, le Conseil d'administration a constaté que les conditions de performance du plan d'actions gratuites soumises à condition de performance telles que fixées par le Conseil d'administration le 24 mars 2011 étaient remplies à hauteur de (i) 85 % pour la condition de réalisation d'EBITDA au niveau du secteur Services, (ii) 108 % pour la condition de réalisation d'EBITDA du secteur Équipements et (iii) 92 % pour la condition de réalisation d'EBITDA au niveau du Groupe.</p> <p>M. ROUILLER s'est donc vu attribuer 8 166 actions au titre de ce plan, soit 0,004 % du capital social.</p>
Jetons de présence	Sans objet	M. ROUILLER ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	5 280 €	M. ROUILLER bénéficie d'une voiture de fonction. Cet avantage a été approuvé par le Conseil d'administration le 20 mars 2013.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	<p>En cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, M. ROUILLER bénéficie d'une indemnité dont le montant est fixé à la différence entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. ROUILLER au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. ROUILLER (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et (b) toutes sommes auxquelles M. ROUILLER pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence (voir ci-dessous). <p>Le montant total de cette indemnité est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence et, conformément aux</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ		<p>dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce son versement est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciée au regard des performances de la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ; ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ; ▶ la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. ROUILLER doit être supérieure à 25 %. <p>Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. ROUILLER n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.</p> <p>Conformément à la procédure prévue à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.</p>
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	<p>M. ROUILLER bénéficie d'un engagement de non-concurrence applicable aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.</p> <p>En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. ROUILLER, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.</p>
Régime de prévoyance général	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2013	<p>M. ROUILLER bénéficie du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de prévoyance à M. ROUILLER a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants soumis au vote	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2013	<p>M. ROUILLER bénéficie du régime de retraite supplémentaire mis en place pour les membres du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 et les membres du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » et plafonné. Les droits complémentaires potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans.</p> <p>Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ; ▶ avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 ou du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 ; et ▶ terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société. <p>Les conditions d'âge et de durée s'apprécient dans la continuité de leur appartenance aux nouveaux organes de gouvernance du Groupe.</p> <p>Au 31 décembre 2013, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour M. ROUILLER à une pension annuelle égale à 21 % de sa rémunération annuelle cible 2013.</p> <p>Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2013 s'élève pour les Bénéficiaires à 14 963 043 €, dont 1 013 186 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2013.</p> <p>Sur ces montants, les montants correspondant à M. ROUILLER sont respectivement de 2 536 739 € et 104 606 €.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de retraite à M. ROUILLER a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 mai 2012.</p>

4.3.4. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2013

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'état récapitulatif

des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 susvisé est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les dirigeants de la Société (mandataires sociaux, administrateurs et membres des Comités Corporate (voir chapitre 4.4.3. du présent document de référence) ne peuvent effectuer aucune opération sur les titres de la Société, quelle qu'elle soit, y compris la levée d'options de souscription d'actions :

(i) pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou

annuels, les opérations sur titres ne pouvant reprendre que le lendemain de la date de publication des résultats ;

(ii) en cas de détention d'informations qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action.

Nom	Nature de l'opération	Date	Prix unitaire	Montant de l'opération
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué et SEVP de la Division Équipements</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	25 mars 2013	8,38 €	352 764,48 €
	Cession d'actions	25 mars 2013	17,73 €	746 362,08 €
Olivier APPERT <i>Administrateur</i>	Achat d'actions	5 juin 2013	18,50 €	4 995 €
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général et administrateur</i>	Achat d'actions	20 juin 2013	18 €	19 800 €
	Achat d'actions	23 décembre 2013	12,105 €	24 210 €
Robert SEMMENS <i>Administrateur</i>	Achat d'ADS	24 décembre 2013	16,33 US\$	10 042,95 US\$

4.3.5. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

La liste des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2013 par la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs, ainsi que celles ayant continué à produire

leurs effets au cours de l'exercice 2013, figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes reproduit au paragraphe 6.7 du présent document de référence.

4.4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITÉS

4.4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Rôle du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Préparation des réunions

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur (ci-après le « Règlement intérieur du Conseil d'administration ») consultable sur le site internet de la Société (www.cgg.com). Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-dessous.

Information des administrateurs

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Cette transmission est généralement réalisée par la mise en ligne dudit dossier sur le site internet dédié et sécurisé du Conseil d'administration et de ses Comités. Ce dossier est transmis aux administrateurs avec un délai suffisant afin de leur permettre d'en étudier le contenu avant la réunion.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Directeur Général, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse relatifs aux comptes trimestriels, semestriels et annuels et à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires à la Direction Générale. Les autres communiqués de presse leur sont, par ailleurs, systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

D'une façon générale, le Président du Conseil veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Dans ce but, il s'assure que chacun d'entre eux reçoive tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. En outre, il est d'usage que les administrateurs se réunissent pour un séminaire annuel de deux jours, tenu généralement à proximité d'un site du Groupe. L'ordre du jour de ce séminaire est établi par le

Directeur Général, en étroite consultation avec les présidents de chacun des Comités du Conseil.

Réunions du Conseil d'administration

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des grands secteurs d'activités du Groupe depuis la réunion précédente.

Cette information sectorielle est complétée par un point particulier sur la situation financière consolidée du Groupe notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles à court terme et des projections futures.

Toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle que notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil après avis du comité stratégique. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an en présence des commissaires aux Comptes.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent participer, dans les conditions fixées à l'article L. 225-37 du Code de commerce, aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité selon les termes du règlement intérieur du Conseil d'administration. Toutefois, conformément à la loi, ce procédé ne peut être utilisé pour les décisions suivantes :

- ▶ l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ;
- ▶ l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe, s'il n'est pas inclus dans le rapport de gestion annuel.

En outre, le règlement intérieur du Conseil d'administration étend cette restriction aux décisions relatives à l'établissement des comptes semestriels et du rapport du Conseil y afférent.

Règles applicables aux administrateurs

Devoir d'expression

Chaque administrateur s'engage à exprimer clairement son opinion et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position.

Assiduité

Chaque administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire. Avant d'accepter tout nouveau mandat, il doit se demander s'il sera en mesure de continuer à faire face à cette obligation. Il doit participer, sauf impossibilité réelle, à toutes les réunions du Conseil et des Comités dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales des actionnaires.

Conflit d'intérêts

Chaque administrateur doit informer le Conseil de toute situation de conflit d'intérêt dans laquelle il peut se trouver du fait des fonctions qu'il peut détenir dans d'autres sociétés.

Dans ce cas, le Président pourra demander à cet administrateur de ne pas participer à la délibération concernée par un tel conflit d'intérêt.

Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2013

En 2013, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni huit fois. Le taux moyen de participation des administrateurs à ces réunions a été de 90 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil a notamment approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2012 et a revu les comptes trimestriels et semestriel intermédiaires de l'exercice 2013 ainsi que les prévisions 2013 et le prébudget 2014. Il a également convoqué l'assemblée générale annuelle tenue en mai 2013 et arrêté les textes des rapports et des projets de résolutions soumis à ladite assemblée.

Le Conseil a approuvé la modification de la composition de certains Comités du Conseil, nommé le Président du Comité d'audit et son Financial Expert, revu la qualification d'administrateur indépendant, révisé la charte du Comité HSE/Développement Durable et a pris acte de la présentation relative à la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise (article L. 2323-47 du code du travail) et au plan pour l'égalité professionnelle.

Le Conseil a approuvé les éléments de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2013.

Il a également mis en place (i) un plan d'options de souscription d'actions pour certains salariés du Groupe et un plan spécifique pour les trois mandataires sociaux et les membres du Comité Corporate, soumis à la réalisation de

conditions de performance conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, et (ii) un plan d'unités de performance dont l'attribution est soumise à des conditions de performance pour certains salariés du Groupe, et les mandataires sociaux. Il a également constaté (i) la réalisation partielle des conditions de performance fixées dans le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions du 24 mars 2011 et procédé à l'attribution définitive desdites actions ainsi que (ii) la réalisation des conditions de performances applicables respectivement aux 3^e et 2^e tranches des plans d'options de souscription d'actions des 22 mars 2010 et 24 mars 2011 applicables aux mandataires sociaux.

S'agissant des opérations financières et stratégiques, le Conseil d'administration a autorisé (i) la signature du contrat de prêt et du contrat d'émission dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, (ii) l'avenant au contrat de prêt avec la société Fugro, (iii) le refinancement des accords de crédit syndiqué US et français, (iv) la mise en place d'un financement avec Nordea et (v) le remboursement partiel de l'emprunt obligataire à échéance 2016.

Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration organise une évaluation annuelle de son fonctionnement et de celui de ses Comités. Il s'agit d'une autoévaluation exploitée par un consultant externe et complétée, une fois tous les trois ans, par une évaluation plus poussée qui inclut des entretiens individuels entre chacun des administrateurs et le consultant externe. La dernière évaluation complète a été réalisée en 2011. En 2013, il a été procédé à une autoévaluation accompagnée d'un entretien du Président du Conseil, du Directeur Général et de chacun des présidents des Comités avec le consultant externe.

Les administrateurs ont exprimé leur satisfaction quant à la façon dont les réunions du Conseil ont été menées en 2013 et ont mis en avant la bonne contribution de chacun des administrateurs et des Comités du Conseil aux travaux du Conseil.

Les administrateurs souhaitent pouvoir aller plus loin dans la définition et la réflexion sur la stratégie long terme de chacune des Divisions du Groupe. Les administrateurs ont confirmé avoir pu approfondir en 2013 leur revue d'analyse et d'anticipation des risques du Groupe. Ils ont en outre exprimé leur satisfaction quant aux informations portées à leur connaissance concernant la politique de ressources humaines du Groupe. Ils souhaitent toutefois approfondir leur revue des plans de succession et de recrutement de talents. Enfin, le Conseil souhaite également que, dans la mesure du possible, la documentation transmise avant chaque réunion soit plus concise et envoyée bien à l'avance.

4.4.2. Comités institués par le Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration formalise la composition, les missions et les modalités de fonctionnement du Comité stratégique, du Comité technologique et du Comité HSE/Développement Durable. Le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération disposent chacun d'une

charte régissant leur fonctionnement. Ces chartes sont annexées au règlement intérieur du Conseil d'administration et peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.cgg.com).

A. Le Comité de nomination et de rémunération

a) Missions et fonctionnement :

Ce Comité est chargé de formuler des propositions et/ou des recommandations au Conseil d'administration concernant :

1. la rémunération des mandataires sociaux, incluant les procédures de détermination de la part variable y afférente et l'attribution éventuelle d'avantages en nature ;
2. toutes dispositions relatives à la retraite des mandataires sociaux ;
3. les éléments de rémunération différée pour les mandataires sociaux (retraite, lettres de protection) devant être soumis à l'assemblée générale des actionnaires ;
4. l'évaluation des conséquences financières de tous les éléments de rémunération pour les mandataires sociaux sur les comptes de la Société ;
5. les conventions conclues entre la Société et un mandataire social ;
6. les éventuelles candidatures aux fonctions d'administrateur, de mandataire social ou de membre d'un Comité du Conseil d'administration ;
7. la revue périodique de l'indépendance des membres du Conseil d'administration ;
8. le montant des jetons de présence et leurs règles d'attribution ;
9. la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés ; et
10. la mise en place de plans de rémunération en espèces et/ou en actions.

Outre les missions décrites ci-dessus, le Comité est également en charge de :

1. l'examen de la rémunération des membres du Comité Corporate (« C-Com ») et de son évolution ;
2. l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités ;
3. l'évaluation du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
4. la revue de la procédure de plan de succession des membres du C-Com ;
5. la conformité des politiques de rémunération et des avantages au regard de l'ensemble des dispositions légales applicables ;
6. la revue des données relatives à la rémunération et toute autre information y afférente devant être divulguées par la Société dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié conformément aux lois et règlements en vigueur ; et

7. l'approbation de la politique et de la procédure de vérification et de remboursement des dépenses des administrateurs et des mandataires sociaux.

Le Comité peut également être amené à étudier toute question susceptible de lui être soumise par son Président en rapport avec l'un des sujets mentionnés ci-dessus.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. Le Comité rend compte au Conseil d'administration de ses actions à la suite de chacune de ses réunions.

b) Composition :

À la date d'établissement du présent rapport, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Rémi Dorval^(*) (Président) ;
- ▶ Olivier Appert ;
- ▶ Robert Semmens ;
- ▶ Agnès Lemarchand^(*) ; et
- ▶ Hilde Myrberg^(*).

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, ce Comité est composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

c) Travaux du comité :

Au cours de l'exercice 2013, ce Comité s'est réuni 7 fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 94 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment statué sur (i) la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et la fixation de leurs objectifs, (ii) la rémunération des autres membres du C-Com, (iii) le montant et les règles de répartition des jetons de présence des administrateurs, (iv) la mise en place du nouveau plan de rémunération à long terme⁽¹⁾, (v) la revue de la qualification d'administrateur indépendant en amont de sa soumission au Conseil d'administration, (vi) la rédaction des paragraphes des rapports annuels (rapport de gestion, document de référence et rapport 20-F) relatifs à la rémunération des mandataires sociaux, (vii) les plans de bonus 2013, (viii) le plan de succession des membres du E-Com et M-Com, (ix) la mise en œuvre de la procédure d'évaluation du Conseil d'administration, de son Président et du Directeur Général, (x) la composition des Comités du Conseil.

B. Le Comité stratégique

a) Missions et fonctionnement :

Le Comité stratégique a pour mission d'étudier :

- ▶ les plans d'affaires et les budgets de la Société ;

^(*) Administrateur indépendant.

⁽¹⁾ La description des plans d'options de souscription d'actions et d'unités de performance mis en place au cours de l'exercice 2013 figure aux paragraphes 4.3.3.3 et 4.3.3.2., respectivement, du document de référence.

- ▶ les options stratégiques pour la Société ;
- ▶ le développement organique de la Société, et
- ▶ les projets d'opérations financières.

Le Comité stratégique se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d'administration et plus souvent si nécessaire.

b) Composition :

À la date d'établissement du présent rapport, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Robert Brunck (Président) ;
- ▶ Olivier Appert ;
- ▶ Robert Semmens ; et
- ▶ Daniel Valot.

c) Travaux du Comité :

Au cours de l'exercice 2013, ce Comité s'est réuni 9 fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 86 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a, notamment, été consulté sur (i) le budget 2013, (ii) le plan d'affaires 2013-14, (iii) l'évolution des prix en marine et l'intégration de la flotte de Fugro, (iv) la composition de l'actionnariat du Groupe, (v) l'environnement économique de l'industrie sismique, (vi) les perspectives du marché multiclients et du positionnement du Groupe sur ce marché, (vii) le prébudget 2014 et (viii) les principaux messages délivrés à la communauté financière lors du « Capital Day » du 16 décembre 2013.

C. Le Comité HSE/Développement Durable

a) Missions et fonctionnement :

Le Comité a pour mission de :

- ▶ assister la Direction Générale dans le développement d'une approche stratégique cohérente pour les domaines HSE et Développement Durable. Déterminer les principaux axes d'amélioration continue de la performance HSE. Encourager, seconder et conseiller la Direction Générale dans le maintien et l'amélioration de la performance HSE et Développement Durable ;
- ▶ surveiller la performance des systèmes et programmes HSE et Développement Durable de CGG et, à la discrétion du Comité, recommander des modifications au Conseil d'administration ;
- ▶ revoir la performance HSE et Développement Durable de CGG lors de chaque réunion. Comparer la performance de CGG par rapport à celle de ses pairs de l'industrie ;

- ▶ revoir les risques opérationnels estimés majeurs et les systèmes de contrôle mis en place pour la gestion de ces risques. Revoir des incidents majeurs, avérés ou presque, et notamment des accidents mortels et des HPIs ;
- ▶ revoir les programmes Développement Durable du Groupe (concernant principalement les sujets environnementaux, sociétaux et éthiques) et orienter les efforts de CGG à long et moyen termes dans ce domaine ;
- ▶ veiller à la conformité du Groupe envers les réglementations en vigueur et relatives aux sujets HSE et Développement Durable ;
- ▶ revoir les dispositifs de préparation du Groupe dans la gestion de crise éventuelle. Suivre toute crise majeure dans le domaine HSE et soutenir le Conseil d'administration et la Direction Générale de manière appropriée dans le cas de cette éventualité ;
- ▶ proposer au Conseil d'administration et à la Direction Générale toute politique et/ou actions apparaissant nécessaires à la vue de son activité de revue et de surveillance.

Le Comité rend compte au Conseil d'administration de ses actions à la suite de chaque réunion sur tout sujet inhérent à ses missions et responsabilités.

b) Composition :

À la date d'établissement du présent rapport, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Kathleen Sendall (*) (Président) ;
- ▶ Agnès Lemarchand (*) ;
- ▶ Daniel Valot ; et
- ▶ Terence Young (*) .

c) Travaux du Comité :

Au cours de l'exercice 2013, le Comité s'est réuni deux fois. Le taux de participation des membres du Comité aux réunions a été de 90 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les points suivants : (i) la mise en œuvre des conclusions de l'audit extérieur lancé afin d'évaluer la qualité de la gouvernance du Groupe en matière de gestion des risques industriels et de proposer des améliorations dans une démarche de progrès continu, (ii) les incidents à haut potentiel de gravité intervenus en acquisition terrestre et marine ainsi que les indicateurs HSE du Groupe, (iii) la revue de risques spécifiques (transport routier, sûreté), (iv) les bonnes pratiques HSE mises en place au sein du Groupe et les actions entreprises en matière de développement durable, (v) l'intégration de la Division Geoscience de Fugro en matière de HSE.

[*] Administrateur indépendant.

D. Le Comité d'audit

a) Missions et fonctionnement :

Conformément à sa charte, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration et de préparer ses travaux.

Dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par la loi, le Comité d'audit est notamment en charge du suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière,
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- c) du contrôle légal des comptes sociaux annuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- d) de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Dans ce cadre, les principales missions du Comité sont les suivantes :

MISSIONS RELATIVES AUX COMPTES ET À L'INFORMATION FINANCIÈRE :

- ▶ passer en revue et débattre avec la Direction Générale et les Commissaires aux Comptes des points suivants :
 - » pertinence et permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - » périmètre de consolidation,
 - » projets de comptes sociaux et de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels ainsi que leurs annexes, et notamment les engagements hors bilan,
 - » qualité, exhaustivité, exactitude et sincérité des états financiers de la Société ;
- ▶ entendre les Commissaires aux Comptes qui lui font part de leurs travaux, y compris les éventuelles observations et suggestions effectuées par ceux-ci, et du périmètre de leurs vérifications ;
- ▶ étudier les projets de communiqués de presse relatifs aux résultats du Groupe et proposer toute modification qui lui paraîtra souhaitable ;
- ▶ examiner le document de référence et le rapport annuel 20-F ;
- ▶ se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît d'importance.

MISSIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES ET AU CONTRÔLE INTERNE :

- ▶ examiner avec la Direction Générale (i) la politique de gestion des risques de la Société, (ii) l'analyse des risques majeurs (cartographie des risques) réalisée par la Société, et (iii) les programmes mis en place pour les contrôler ;
- ▶ examiner avec la Direction Générale (i) les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne dans la Société ; (ii) les principes/ règles de contrôle interne définis

par la Société sur l'environnement général de contrôle interne (gouvernance, éthique, délégations de pouvoir, système d'information...) et sur les processus clés (trésorerie, achats, clôture des comptes, immobilisations...), (iii) la qualité du contrôle interne telle que perçue par la Société, et (iv) les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne identifiées par la Société ou communiquées par les Commissaires aux Comptes (article L. 823-16 du Code de commerce) ainsi que les actions correctives mises en place ;

- ▶ examiner (i) le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques, et (ii) les conclusions des Commissaires aux Comptes sur ledit rapport.

MISSIONS RELATIVES À L'AUDIT INTERNE :

- ▶ passer en revue avec la Direction Générale :
 - » l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne,
 - » ses activités et notamment les propositions de missions dans le cadre du plan d'audit arrêté par la Direction Générale et présenté au Comité,
 - » les résultats des missions réalisées.

MISSIONS RELATIVES AU COMMISSARIAT AUX COMPTES :

- ▶ examiner avec les commissaires aux Comptes leur plan d'intervention ;
- ▶ entendre, le cas échéant, les Commissaires aux Comptes en dehors de la présence de la Direction Générale ;
- ▶ piloter la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et soumettre au Conseil d'administration une recommandation sur le choix des Commissaires aux Comptes dont la désignation est proposée à l'assemblée générale ;
- ▶ s'assurer annuellement de l'indépendance des Commissaires aux Comptes de la Société ;
- ▶ examiner, le cas échéant séparément, avec la Direction Générale et les Commissaires aux Comptes les travaux de ces derniers et revoir régulièrement avec la Direction le montant de leurs honoraires. Dans le cadre d'une procédure qu'il définit annuellement, le Comité est seul habilité à autoriser la réalisation par les Commissaires aux Comptes et/ou les membres de leur réseau, de prestations directement liées à leur mission de commissariat aux comptes.

AUTRES MISSIONS :

- ▶ examiner avec la Direction Générale et, le cas échéant, les Commissaires aux Comptes les conventions liant, directement ou indirectement, le Groupe à ses dirigeants ;
- ▶ assurer le traitement, sur une base anonyme, de toute remontée d'informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou tout problème de nature comptable et financière.

Enfin, la Direction Générale de la Société est tenue de porter à la connaissance du Comité d'audit toute fraude suspectée portant sur un montant significatif afin que ce dernier puisse procéder, s'il l'estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées.

Sont conviés aux réunions : le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, les membres de l'E-Com concernés, le Directeur Financier du Groupe, le Directeur des affaires comptables du Groupe, les Commissaires aux Comptes qui rendent compte de leurs interventions, le Directeur de l'Audit interne Groupe qui fait le point des missions importantes au moins deux fois par an.

Le Comité d'audit se réunit en général avant chaque séance du Conseil d'administration.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion. En outre, le Président du Comité fait un compte rendu des travaux dudit Comité lors de chaque réunion du Conseil d'administration. Ce compte rendu est consigné dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

b) Composition :

À la date d'établissement du présent rapport, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Gilberte Lombard (*) (Président) ;
- ▶ Loren Carroll (*) ;
- ▶ Rémi Dorval (*) ;
- ▶ Agnès Lemarchand (*) ; et
- ▶ Daniel Valot.

Gilberte Lombard a été désignée par le Conseil d'administration en qualité de « Financial Expert », en application de l'article 407 de la loi Sarbanes-Oxley.

Gilberte Lombard et Loren Carroll sont également les membres indépendants du Comité ayant « des compétences particulières en matière financière ou comptable » au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

En effet, Gilberte Lombard a acquis une expérience significative en matière comptable et financière au travers des diverses responsabilités financières au sein du groupe HSBC (antérieurement CCF), dans lequel elle a accompli sa carrière. À compter de la privatisation de la banque (1987), elle a été chargée des relations investisseurs, notamment des relations avec les analystes financiers et investisseurs institutionnels, et a coordonné la politique d'information vis-à-vis de l'ensemble des actionnaires : grands actionnaires et actionnaires individuels. Après la prise de contrôle du CCF par HSBC (2000), elle a été nommée Directeur des Opérations Financières en charge du suivi et du montage des opérations de cession, acquisition, fusion et autres opérations de restructuration pour le compte du groupe HSBC France, ainsi que de la gestion de son portefeuille de participations industrielles et financières. À ce titre, elle a été nommée

administrateur et membre du comité d'audit de diverses sociétés du groupe HSBC France.

En ce qui concerne Loren Carroll, les fonctions qu'il a exercées durant les quinze années passées au sein d'Arthur Andersen lui ont permis de développer une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit, en particulier de sociétés cotées. Il est ensuite devenu Directeur Financier de Smith International, fournisseur de produits et services sur les marchés du pétrole, du gaz, de la pétrochimie et d'autres industries. Au sein de Smith International, il était plus particulièrement en charge des relations avec les investisseurs, de la supervision des affaires financières de la société cotée (NYSE) ainsi que des fusions et acquisitions et du développement stratégique du groupe.

Gilberte Lombard et Loren Carroll ont donc été particulièrement sensibilisés au cours de leurs carrières aux spécificités comptables et financières de notre secteur industriel ainsi qu'à celles liées au contexte international dans lequel se déroulent les activités du Groupe.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, ce Comité est composé de deux tiers ou plus d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit s'est appuyé sur le rapport émis par l'Autorité des marchés financiers sur les comités d'audit, à la suite de la promulgation de l'ordonnance du 8 décembre 2008 relative au fonctionnement et aux attributions du comité d'audit.

c) Travaux du Comité :

Au cours de l'exercice 2013, le Comité d'audit s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 93 %.

Le Comité d'audit a revu en particulier les projets de comptes annuels consolidés de l'exercice 2012, de comptes consolidés du premier trimestre, du premier semestre et du troisième trimestre 2013. Il a également revu les prévisions de clôture des comptes annuels 2013. Le Comité a donné son avis au Conseil sur les comptes qui lui étaient présentés. Le Comité d'audit a aussi revu le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques, le rapport 20-F et le document de référence 2012.

Le Comité a également tenu une réunion avec les Commissaires aux Comptes hors de la présence de la Direction Générale. Au cours de cette réunion, les Commissaires aux Comptes et le Comité ont fait le bilan des travaux de clôture 2012.

Le Comité a également arrêté et mis en œuvre son plan annuel de revue des principaux risques du Groupe et de certains risques spécifiques qu'il a déterminés. Dans ce cadre, le Comité a notamment revu la politique d'assurance du Groupe, les systèmes d'information financière et la sécurité informatique, la politique du Groupe en matière d'éthique et les rôles et missions du comité d'éthique.

(*) Administrateur indépendant.

Le Comité d'audit a piloté la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants pour les exercices 2013 à 2018, et a émis finalement une recommandation au Conseil d'administration visant à proposer à l'assemblée générale de reconduire pour six ans les Commissaires aux Comptes actuels, décision qui a été formellement prise lors de l'assemblée générale annuelle tenue en mai 2013. Il a aussi procédé à l'examen de la mission d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes 2013 et en a approuvé le budget. Dans le cadre de la procédure d'approbation préalable qu'il a mise en place, le Comité a suivi les prestations de services complémentaires rendues par les Commissaires aux Comptes et/ou les membres de leur réseau au cours de l'exercice 2013.

Le Comité d'audit a examiné les activités de l'audit interne qui intervient sur la base d'un programme arrêté par l'E-Com et présenté au Comité d'audit. Ce programme est établi en fonction d'une estimation des risques opérationnels et financiers et selon le principe d'une revue triennale des entités principales de chaque secteur d'activité. Le Comité d'audit a également approuvé la charte de l'audit interne.

Il a aussi été régulièrement tenu informé de l'état d'avancement de l'évaluation des procédures de contrôle interne en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley et des résultats de ces évaluations. Les Commissaires aux Comptes et l'audit interne lui ont présenté leurs conclusions respectives.

Le Comité suit également l'évolution du périmètre juridique du Groupe et, en particulier, le programme de rationalisation de ses structures juridiques.

Il a par ailleurs été régulièrement informé de la situation du Groupe en matière de trésorerie, d'endettement, de perspectives de génération de cash, de refinancement à moyen terme et de politique de change du Groupe.

Enfin, le Comité a examiné les implications comptables de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et a revu l'évaluation préliminaire conduite sur les entités Fugro récemment intégrées au Groupe en matière de contrôle et de gestion des risques. Il a également examiné la nouvelle organisation du Groupe selon les centres de génération de trésorerie en vue d'une répartition de l'écart d'acquisition et d'une préparation aux tests de valeurs.

4.4.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2013

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations de pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au

[*] Administrateur indépendant.

E. Le Comité technologique

a) Missions et fonctionnement :

Le Comité a pour mission d'assister le Conseil dans sa revue :

- ▶ de l'offre technologique des concurrents du Groupe et des autres sociétés du secteur pétrolier ;
- ▶ de la stratégie de développement du Groupe dans le domaine de l'imagerie de réservoir de la sismique et la recherche d'opportunités dans d'autres produits et services liés aux gisements pétroliers ;
- ▶ des principaux programmes de développement des produits et services ;
- ▶ des budgets de recherche et développement ;
- ▶ de la protection de la propriété intellectuelle.

Le Comité technologique se réunit en principe deux fois par an.

b) Composition :

À la date d'établissement du présent rapport, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Robert Brunck (Président) ;
- ▶ Rémi Dorval (*) ;
- ▶ Hilde Myrberg (*) ;
- ▶ Kathleen Sendall (*) ; et
- ▶ Terence Young (*) .

c) Travaux du Comité :

Au cours de l'exercice 2013, le Comité s'est réuni deux fois. Le taux de participation des membres du Comité aux réunions a été de 100 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a revu les plans d'actions stratégiques en matière de technologie et propriété intellectuelle, les derniers développements technologiques des Divisions opérationnelles, et certains projets technologiques spécifiques.

sein de CGG (ci-après « la Société ») et de ses filiales consolidées (ci-après désignées ensembles par « le Groupe »). Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 26 février 2014.

La composition du Conseil d'administration est traitée au paragraphe 4.2.1. du présent document de référence. Les

conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration figurent aux paragraphes 4.4.1. Les modalités d'exercice de la Direction Générale et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général sont décrites au paragraphe 4.2.2.1.

La partie de ce rapport relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société figure ci-après. Le texte complet de ce rapport est disponible sur simple demande au siège social de la Société et a été mis en ligne sur le site internet de la Société. Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ainsi que les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au paragraphe 7.3.1.1 du présent document de référence.

Le contrôle interne et la gestion des risques de la Société, assurés par le Conseil d'administration, la Direction et ses collaborateurs, visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs dans les domaines suivants :

- ▶ la performance des opérations, y compris la bonne gestion et la protection des ressources ;
- ▶ la fiabilité et la sincérité des informations financières ;
- ▶ la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le principal objectif des systèmes et processus de contrôle interne et la gestion des risques est d'identifier et contrôler les risques liés aux activités de la Société, ainsi que les risques liés aux états financiers et à l'information financière.

La Société est cotée en France et aux États-Unis ; par conséquent, elle est soumise à la fois au respect de la loi de sécurité financière (« LSF ») et de la loi Sarbanes-Oxley (« SOX »). Pour la mise en œuvre des recommandations et des dispositions relatives à Sarbanes-Oxley, la Société se réfère au cadre et aux outils d'évaluation du contrôle interne établis par le *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« COSO »). L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a intégré les principaux éléments de ce référentiel dans son propre cadre de référence.

Il est précisé à cet égard qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley, la Société doit inclure dans son rapport annuel 20-F (ci-après le « rapport 20-F ») déposé auprès de la *Securities Exchange Commission* (« SEC ») un rapport sur le contrôle interne relatif à l'information financière. Ce rapport ainsi que l'opinion des commissaires aux Comptes sur le contrôle interne de la Société figureront à la section 15 du rapport 20-F relatif à l'exercice 2013. Une traduction en langue française de la section 15 sera incluse dans le document de référence de l'exercice 2013.

A. Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est la structure de base qui soutient tout le système de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe. Il est caractérisé par un ensemble structurant de valeurs et de règles et une organisation qui définit les rôles et responsabilités de chacun au sein du Groupe. Sont décrites ci-dessous les chartes et politiques du Groupe en matière d'éthique et d'intégrité, l'organisation du

Groupe et les modalités selon lesquelles l'autorité et les responsabilités sont déléguées au sein du Groupe, afin d'assurer le contrôle interne et la gestion des risques.

A.1. Intégrité et Éthique

Intégrité et éthique sont des valeurs essentielles pour le contrôle interne du Groupe.

Les attentes du Groupe en matière d'intégrité et éthique sont exposées dans sa Charte d'éthique, ses Valeurs et son Code de conduite des affaires qui sont applicables à l'ensemble du personnel du Groupe. Ces documents sont diffusés très largement dans le Groupe et sont disponibles pour tous sur son site intranet *InSite*.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 406 de la loi Sarbanes-Oxley le Conseil d'administration a mis en place un Code d'Éthique applicable au Directeur Général et aux membres de l'E-Com et du Comité de Communication de l'Information. Ce code définit les règles de conduite et d'intégrité que doivent respecter les personnes dans l'exercice de leur fonction et leurs obligations relatives à la communication d'informations. Ce code est toujours en vigueur.

VALEURS ET CHARTE D'ÉTHIQUE

La Société a élaboré et communiqué largement à tous ses employés un exposé de ses Valeurs — *Nos Valeurs*. Cet exposé des Valeurs définit ce que la Société et ses collaborateurs tiennent pour essentiel : *opérer en toute sécurité et avec intégrité ; avoir la passion de l'innovation ; être socialement responsable*.

La Charte d'éthique du Groupe illustre l'engagement pris par le Groupe à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses employés et de ses partenaires de se conformer aux lois et règlements locaux en vigueur et de respecter les principes de son Code de conduite des affaires.

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Le Code de conduite des affaires est un code de « bonne conduite ». Il constitue, en complément de l'exposé des missions, de la vision et des valeurs du Groupe, un document de référence destiné à aider l'ensemble des collaborateurs à exercer leurs fonctions en toute intégrité. Il traite du respect des lois et règlements, de la prévention des conflits d'intérêts, du respect des personnes et de l'environnement, de la protection des actifs du Groupe, de la sécurité et de la transparence financière, du contrôle interne et du rôle de l'audit interne. Le Code a été traduit dans huit langues. En complément, des recommandations ont été émises pour les salariés du Groupe afin d'attirer leur attention sur des comportements et/ou pratiques interdit(e)s concernant les paiements de facilitation, cadeaux et invitations, contributions politiques et dons à des organisations caritatives. Par ailleurs, un livret d'intégrité des affaires a également été publié en juin 2013 afin d'aider les salariés à comprendre le concept de la corruption et les règles, risques et lignes rouges associées et à appliquer le Code de conduite des affaires et déterminer le comportement éthique à appliquer en toutes circonstances.

Enfin, la sélection des agents commerciaux du Groupe et leur gestion est strictement encadré par une procédure définissant les règles précises et identiques applicables à l'ensemble des entités du Groupe afin d'assurer en particulier, le respect par les agents commerciaux de notre Charte d'éthique et Code de conduite des affaires ainsi que de l'ensemble des réglementations nationales et internationales relatives à la prévention de la corruption (Convention des Nations Unies et de l'OCDE, US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) or UK Bribery Act). Cette procédure est disponible sur le site intranet *Insite*.

Afin de favoriser l'application du Code de conduite des affaires, la Société a mis en place un Comité d'Éthique que les collaborateurs peuvent contacter de façon anonyme afin de lui faire part de toutes préoccupations relevant de son domaine de compétence. La Société a également mis en place au niveau mondial une ligne téléphonique d'alerte en matière d'éthique, Ethics Alert, opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce dispositif est conforme à la loi Sarbanes-Oxley et aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Enfin, le programme de formation sur l'éthique a été renforcé par la mise en place d'un e-learning sur l'Éthique à l'attention des employés du groupe. Ce programme de formation a été jusqu'à présent suivi par 63% des employés du Groupe. Nous avons également mis en place un programme de formation sur les réglementations relatives à la prévention de la corruption. Ce programme a été délivré dans nos principaux sites dans le monde.

Enfin, nous avons entamé un processus d'audit de notre programme anti-corruption par Adit/Mazars en vue de sa certification début 2014.

A.2. Organisation du Groupe

L'organisation du Groupe constitue le cadre dans lequel ses activités destinées à atteindre ses objectifs globaux sont programmées, menées et contrôlées. Des domaines clés d'autorité et de responsabilité, ainsi que des lignes hiérarchiques sont définis à ces fins. Les schémas d'organisation ayant trait au contrôle interne et à la gestion des risques sont décrits ci-après.

Depuis le 1^{er} février 2013, à la suite de l'acquisition de la Division Geoscience du Groupe Fugro, une nouvelle organisation opérationnelle a été mise en place afin notamment d'aligner la structure de gestion du Groupe à sa nouvelle taille et à sa stratégie de développement. Le Groupe est désormais organisé autour de trois Divisions, intégrant dix Lignes de produits, avec six Fonctions transverses et cinq Départements Groupe.

Les trois nouvelles Divisions permettent de mieux couvrir la chaîne de valeur de l'exploration à la production, ce qui offre au Groupe de nombreuses et nouvelles possibilités pour créer de la valeur pour ses actionnaires, clients, collaborateurs et partenaires.

Les Divisions et Lignes de produits sont les suivantes :

- ▶ Division Équipements : cette Division rassemble toutes les entités de Sercel, comme Metrolog, GRC, Optoplan et De Regt ;

- ▶ Division Acquisition : cette Division regroupe les activités des Lignes de produits suivantes :
 - » Acquisition Marine (y compris les services gravimétriques et magnétiques marines),
 - » Acquisition Terrestre (y compris électromagnétisme terrestre et géophysique générale),
 - » Géophysique Aéroportée ;
- ▶ Division Géologie, Géophysique et Réservoir (GGR) : cette Division regroupe les activités de Lignes de produits existantes suivantes :
 - » Multiclients et Nouveaux modèles de business,
 - » Traitement et Imagerie,
 - » Jason,
 - » Hampson-Russell,
 - » Robertson,
 - » Services de Gestion de données.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les activités de Jason, Hampson-Russell et Robertson ont été regroupées au sein de deux nouvelles Lignes de produits : GeoSoftware et GeoConsulting :

- » la Ligne de produits *GeoSoftware* regroupe les activités commerciales et de développement de logiciel de Jason et Hampson-Russell,
- » la Ligne de produits *GeoConsulting* regroupe les activités de consulting de Jason et Hampson Russell ainsi que les activités de consulting et de géologie de Robertson.

La Division GGR est donc désormais organisée comme suit :

- » Multiclients et Nouveaux modèles de business,
- » Traitement et Imagerie,
- » GeoSoftware,
- » GeoConsulting,
- » Services de Gestion de données.

LES FONCTIONS TRANSVERSES :

Ces six fonctions sont définies à l'échelle du Groupe assurant ainsi une transversalité globale et apportant leur support à l'ensemble des activités, à savoir : (i) la Fonction Finance, (ii) la Fonction Ressources Humaines, (iii) la Fonction Excellence Opérationnelle Globale, (iv) le Secrétariat Général, (v) la Fonction Ventes & Marketing & Geomarkets et (vi) la Fonction Technologie.

LES DÉPARTEMENTS GROUPE :

Ces cinq départements transverses sont respectivement en charge de (i) l'Audit interne, (ii) la Communication, (iii) les Relations investisseurs, (iv) la Gestion des risques, HSE et Développement Durable et (v) la Stratégie Intégration et Partenariats.

A.3 Organisation de la Direction Générale du Groupe

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration de la Société ⁽¹⁾ investit le Directeur Général d'un large pouvoir de direction et de gestion.

C'est au Directeur Général qu'incombe la responsabilité ultime dans le cadre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Il veille à l'existence d'un environnement favorable à l'efficacité du contrôle et s'assure que toutes les composantes du contrôle interne et de la gestion des risques sont en place. Il est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués respectivement en charge d'une part du Secrétariat Général, des fonctions Stratégie et Relations Investisseurs et d'autre part, de la Gestion des risques, du HSE et du Développement Durable.

Les responsabilités du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont déléguées aux responsables de chaque Division, Fonction transversale et Départements Groupe. Ils ont ainsi, avec leur ligne de direction directe, la responsabilité du contrôle interne et de la gestion des risques liés à la réalisation des objectifs de leur unité. Ils président à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles et procédures de contrôle interne qui ont un lien avec ces objectifs et veillent à la cohérence entre ces derniers et ceux du Groupe.

Pour réaliser les objectifs qui sont fixés par le Conseil d'administration, le Directeur Général gère l'organisation en s'appuyant sur ses collaborateurs directs au travers de trois comités principaux qu'il dirige et préside :

- ▶ le Comité Corporate (« C-Com ») ;
- ▶ le Comité Exécutif (« E-Com »), et
- ▶ le Comité de Management (« M-Com »).

Le rôle de chacun de ces comités est le suivant :

COMITÉ CORPORATE (« C-COM »)

Le C-Com est présidé par le Directeur Général et regroupe les deux Directeurs Généraux Délégués du Groupe ainsi que les responsables des Divisions. C'est un organe décisionnel qui se réunit tous les mois, et plus souvent si cela est nécessaire, pour l'analyse et la conduite générale des affaires du Groupe. Le C-Com assure le suivi et le contrôle de la performance de chaque activité ainsi que la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et la réalisation de ses projets à travers l'ensemble des Divisions, Fonctions et Départements Groupe. Ses membres assurent régulièrement l'interface avec le Conseil d'administration, le marché et participent aux présentations itinérantes financières et commerciales.

COMITÉ EXÉCUTIF (« E-COM »)

L'E-Com se réunit tous les mois en assistance et complément du C-Com. L'E-Com est composé des membres du C-Com et

des responsables des Fonctions. Il s'agit principalement d'un organe de discussion et de proposition entre Divisions et Fonctions, mais aussi d'un organe décisionnel pour ce qui concerne la validation et le suivi de tous les projets et mesures avec des impacts transversaux. Il est en particulier chargé de :

- ▶ superviser et suivre l'exécution des décisions prises au niveau du C-Com ;
- ▶ garantir la cohérence des initiatives transversales du Groupe dans les trois Divisions ;
- ▶ superviser et suivre la gestion des fonctions de support et des services partagés.

L'E-Com définit les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement essentielles sur lesquels repose le système de contrôle interne du Groupe. L'E-Com prend des mesures relatives à l'organisation du Groupe, au contenu et à la communication des principales politiques à mettre en œuvre, ainsi qu'aux systèmes de planification et d'information qui seront utilisés par le Groupe.

L'E-Com est directement responsable du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du Groupe. Il définit les orientations en matière de contrôle interne et veille à leur mise en œuvre. La responsabilité de l'exécution des obligations correspondantes est attribuée en cascade, par palier hiérarchique, au sein de chaque Division et de chaque Fonction.

COMITÉ DE MANAGEMENT (« M-COM »)

Le M-Com se réunit deux fois par trimestre afin d'échanger et de discuter les informations concernant la performance, les activités et le budget du Groupe et d'aborder, si nécessaires, des sujets d'intérêt spécifiques pour le Groupe.

Le M-Com est composé des membres du C-Com et de l'E-Com ainsi que des responsables de chacune des Lignes de produits constituant les Divisions et des Départements Groupe.

Par leur rôle transversal, certaines Fonctions et Départements Groupe jouent un rôle pivot en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

LES FONCTIONS TRANSVERSES

L'ensemble des Fonctions transverses est rattaché au Directeur Général, à l'exception du Secrétariat Général qui est rattaché au Directeur Général Délégué en charge des fonctions Stratégie, Secrétariat Général et Relations Investisseurs.

La Fonction Finance

Le Vice-Président Exécutif Senior en charge de la Fonction Finance est le Directeur Financier du Groupe.

(1) La structure et la responsabilité du Conseil d'administration, traitées au paragraphe 4.2. du présent document de référence, ne seront pas davantage développées ici.

Au sein de la Fonction Finance, les services suivants jouent chacun un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques :

- ▶ **le Contrôle Financier Groupe** : ce service supervise le processus budgétaire ainsi que le reporting financier mensuel, trimestriel et annuel. Il établit les synthèses financières Groupe, en étroite coordination avec les contrôleurs financiers des Divisions, et participe étroitement à la préparation des travaux des comités du Conseil d'administration (Comité d'audit, Comité stratégique, Comité de nomination et de rémunération). Il assure aussi façon régulière, en collaboration avec le contrôle financier des Divisions, la surveillance des opérations de la Société et le suivi des plans d'actions initiés au niveau Groupe. Il assure enfin, au cas par cas, le soutien financier du Département Stratégie, Intégration et Partenariats pour tout projet significatif d'investissement ;
- ▶ **la Comptabilité et Consolidation** : ce service, dirigé par le Directeur des affaires comptables du Groupe, est d'une manière générale responsable de la production et la supervision des comptes au sein du Groupe, tant au niveau des comptes statutaires des diverses entités qu'au niveau des comptes consolidés et des rapports trimestriels et annuels. À ce titre, il élabore et veille à la mise en place, à tout niveau au sein de la Société, des procédures comptables dont il veille en permanence à ce qu'elles permettent de respecter les exigences légales et réglementaires ayant trait à l'information financière publiée. Ce département supervise par ailleurs le contrôle interne au sein de la Société, en particulier l'application de procédures et de bonnes pratiques permettant d'assurer l'efficacité des activités de contrôle. Cette supervision est exercée sous la responsabilité du Directeur de la Conformité de la Société. Enfin, en liaison avec le Contrôle Financier Groupe, il supervise le département en charge du suivi et du contrôle des systèmes d'information financiers ;
- ▶ **la Trésorerie** : ce service assure la gestion des disponibilités du Groupe et de leur placement. Il supervise et gère les risques liés aux fluctuations des taux de change, ainsi que les risques de crédit, de contrepartie et les risques commerciaux et politiques. Il assure aussi le secrétariat d'un comité financier qui a pour finalité d'examiner au mois le mois la situation financière de la Société au niveau du C-Com ;
- ▶ **la Fiscalité** : ce service est d'une manière générale responsable de la gestion des obligations fiscales du Groupe et de la supervision des risques associés. À ce titre notamment, il veille au dépôt en temps et en heure des diverses déclarations fiscales à tout niveau au sein de la Société. Il est par ailleurs associé au cas par cas par les opérations en amont des projets significatifs pour étudier et déterminer les schémas fiscaux les plus appropriés.

La Fonction Finance accomplit ses missions dans le respect des directives arrêtées en E-Com dans le cadre du guide de contrôle interne et des Objectifs 2013 de contrôle interne.

La Fonction Ressources Humaines

La Fonction Ressources Humaines joue un rôle clé en matière d'exécution de contrôle interne et de gestion des risques. C'est un pilote et un centre d'expertise dans les domaines du

recrutement, du développement et de la motivation des employés et ainsi, la Fonction Ressources Humaines aide la Société à atteindre ses objectifs.

La Fonction Ressources Humaines développe et propose une vision cohérente dans chaque domaine des ressources humaines et contribue ainsi à l'attractivité de la Société par le biais du développement professionnel, de l'engagement et de la reconnaissance individuelle.

La Fonction Ressources Humaines est un vecteur de changement et de progrès au sein de l'organisation ; elle anticipe les besoins et s'assure de la disponibilité des employés compétents et talentueux requis pour satisfaire les besoins de la Société et de son développement.

Recrutement

Le recrutement est géré globalement par une cellule de professionnels dédiée à la mise en place d'outils et de processus visant à assurer que la Société est bien positionnée pour attirer les talents et que les postes vacants au sein du Groupe sont bien communiqués. La Direction des Ressources Humaines assiste les Divisions, les Fonctions et les Départements Groupe dans leur activité de recrutement dans les pays où elles exercent leurs activités.

Développement

Quatre processus clés sont mis en place pour favoriser le développement individuel, permettre d'améliorer la performance et d'anticiper sur les évolutions de l'organisation et des carrières : ce sont la cartographie des postes et des compétences, la revue et l'évaluation de la performance individuelle des employés, la revue des talents, et la revue des plans de carrières.

- ▶ Les postes et fonctions du Groupe ont été cartographiés dans un référentiel à 9 niveaux (Magellan) afin de clarifier les besoins de l'organisation, et assurer la cohérence entre d'une part les Divisions, les Fonctions et les Départements Groupe et d'autre part les régions et les pays. Ce système structurant facilite aussi l'identification des compétences nécessaires à certains postes spécifiques.
- ▶ Les évaluations de la performance individuelle s'appuient sur un ensemble d'outils fournis par le Département des Ressources Humaines, disponibles sur le site intranet de la Société. Les évaluations de performance et de compétence se font par entretiens entre l'employé et son responsable.
- ▶ Les besoins spécifiques des employés identifiés comme ayant un fort potentiel de compétences techniques ou managériales sont évalués et suivis par la Direction lors des réunions de revue des talents.

Formation

CGG Université développe et dispense des programmes de formation adaptés aux besoins de l'entreprise. Elle agit seule ou en partenariat notamment pour des modules de formation dans les domaines du leadership, de la sécurité et de l'acquisition de compétences techniques. La formation continue est ouverte à tous les niveaux, du jeune embauché au

dirigeant expérimenté. Des modules spécifiques sont dédiés au *Contrôle Interne*, à la *Gouvernance* et à la *Performance*.

Plans de succession

Les besoins futurs de l'organisation et le potentiel des employés sont réconciliés à travers l'exercice des plans de succession réalisés au sein de chaque Division, chaque Fonction et chaque Département Groupe. Ces revues sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines afin de donner une vue globale des besoins de l'entreprise et d'identifier les actions à mener en termes de développement et formation et ainsi préparer les employés à leurs futures responsabilités.

Conformité

La Fonction Ressources Humaines s'informe de l'évolution des lois et des règles locales dans leur domaine et s'assurent avec les parties prenantes que la Société est en totale conformité.

La Fonction Excellence Opérationnelle Globale

La Fonction Excellence Opérationnelle Globale joue un rôle important en matière d'optimisation des ressources, participe à la fiabilité et la sécurité de l'information et s'assure du respect des lois et règlements applicables dans son domaine. Chacun des services suivants joue un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

- ▶ Conformité aux Réglementations Export/Import : ce service a pour mission de veiller à ce que l'ensemble du Groupe ait connaissance des lois et règlements applicables en matière d'exportation, de réexportation, d'importation et de transport des marchandises et de technologies soumises à un contrôle particulier, et que les dispositions nécessaires soient prises afin de s'y conformer. Il intervient en qualité de consultant auprès des opérationnels qu'il aide à obtenir les autorisations et documents nécessaires en matière d'importation et d'exportation ;
- ▶ Sécurité de l'Information du Groupe : ce service met en place un dispositif global de protection des informations. Il fixe des normes et met en œuvre des processus destinés à assurer la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information au sein du Groupe.

Ce service accomplit sa mission selon les directives établies par l'E-Com et publiées dans le document intitulé *Politique en matière de Sécurité des Informations*.

- ▶ Approvisionnement Global et Chaîne Logistique : ce service est responsable des achats de tous les équipements, matériels et services du Groupe. Il assure la qualité et la livraison des équipements, matériels et services, en étroite collaboration avec les Divisions et Fonctions, il gère et développe les relations avec les fournisseurs pour obtenir le meilleur niveau de performance, optimise les besoins et le coût total de possession tout en maintenant au niveau requis les critères de qualité et les délais de livraison.

Il supervise les processus clés tels la création de la liste des fournisseurs agréés et sa mise à jour de listes de

fournisseurs, la recherche de fournisseurs et la validation des offres et contrats fournisseurs.

Le service Approvisionnement Global et Chaîne Logistique assure sa mission en respectant son *Code de Conduite Achats* ainsi qu'un *Guide d'Achat* dans le cas de Sercel. Le *Code de Conduite Achats* est systématiquement intégré aux dossiers d'appels d'offres.

- ▶ Qualité du Groupe : ce service fait un examen systématique des processus clés afin d'identifier, de réduire et prévenir les risques qui y sont associés. Il prête son concours aux Divisions du Groupe en la matière et contribue à la réduction des coûts de non-qualité, jouant ainsi un rôle important en matière d'optimisation des ressources et des opérations.

Ce Service accomplit sa mission selon les directives établies par l'E-Com publiées dans le document intitulé *Politique Qualité* et dans le cadre des *Objectifs 2013 Qualité*.

Le Secrétariat Général

La Fonction Secrétariat Général joue un rôle central en matière de gouvernance du Groupe, de conformité et de gestion des risques juridiques du Groupe.

Gouvernance du Groupe :

Le Secrétariat Général assiste la Direction Générale en matière de définition et d'application des principes de gouvernance d'entreprise, en se référant aux meilleures pratiques observées sur les places de cotation de la Société dont il suit l'évolution en représentant le Groupe au sein des associations et organismes de la place spécialisés dans ces domaines (AFEP, IFA...).

Le Secrétariat Général assure la gestion juridique de la société-mère du Groupe, cotée sur le marché Euronext et la Bourse de New York (NYSE) et de l'ensemble des filiales du Groupe et de leurs succursales. Le Secrétaire Général intervient en qualité de Secrétaire du Conseil d'administration de la société mère.

Le Secrétariat Général gère l'ensemble des mandats d'administrateurs de la Société et de ses filiales. Il établit les instructions générales relatives à la gestion des entités et succursales du Groupe.

Enfin, le Secrétariat Général prépare l'ordre du jour des réunions de C-Com, E-Com et M-Com et en rédige les comptes rendus.

Conformité et gestion des risques juridiques du Groupe :

Le Secrétariat Général veille à ce que le Groupe soit en conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption (FCPA, UK Bribery Act, réglementation OCDE.). Il établit l'instruction générale relative à la gestion du réseau des consultants commerciaux du Groupe et s'assure de son respect par l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, au travers de la Direction Juridique de Groupe et des Directions Juridiques de chacune des Divisions, le

Secrétariat Général conseille et apporte son support aux Fonctions, aux Départements Groupe et aux Divisions ainsi qu'à l'ensemble des filiales.

La Direction Juridique du Groupe veille au respect (i) des lois et réglementations et, notamment des réglementations boursières, en particulier dans le domaine de l'information externe en y incluant les dépôts de documents légaux auprès des Autorités de Marché et (ii) des engagements financiers. La Direction Juridique du Groupe intervient en qualité de conseil dans le domaine des fusions-acquisitions, du financement et du droit des sociétés. Elle gère le portefeuille de marques de la Société.

Elle établit les instructions générales du Groupe en matière de délégations de pouvoirs, exerce un contrôle sur les délégations de pouvoirs formalisées au sein de la Société, et veille à leur adaptation en cas de changement d'organisation.

La Direction Juridique de chacune des Divisions joue un rôle actif dans un certain nombre d'opérations, en prêtant son concours aux Divisions et à la Fonction Ventes & Marketing & Geomarkets du Groupe, dans leurs activités quotidiennes, afin d'assurer :

- ▶ la présentation en temps utile de solutions orientées sur leurs activités ;
- ▶ la prévention et la gestion des risques juridiques ;
- ▶ le respect des lois et règlements ainsi que des règles et instructions de la Société.

Elle joue un rôle moteur dans le processus d'examen des offres et des contrats, en veillant à ce que les offres et contrats principaux qui comportent des risques, conclus avec des clients ou avec des sous-traitants, contiennent des clauses protégeant le Groupe.

La Fonction Ventes & Marketing & Geomarkets

Les principales missions et responsabilités de la Fonction Ventes & Marketing & Geomarkets sont les suivantes :

- ▶ soutien des stratégies commerciales des Divisions et partage des objectifs de vente régionaux ;
- ▶ représentation et promotion du portefeuille d'activités complet de la Société auprès des clients ;
- ▶ gestion des relations client aux niveaux global et local afin qu'elles se transforment en opportunités de vente pour les Divisions grâce à des communications client « privilégiées » et une proximité avec ce dernier ;
- ▶ collaboration avec les Divisions, les Lignes de produits et la Communication Groupe afin d'assurer le déploiement d'un plan marketing solide et cohérent ;
- ▶ gestion du réseau de consultants commerciaux ;
- ▶ réunion, gestion et rapport des objectifs, actions et résultats régionaux au Comité commercial (Co-Com) du Groupe.

Le Vice-Président Exécutif en charge de la Fonction est assisté par :

- ▶ des directeurs de Geomarkets, en charge d'un pays ou d'un groupe de pays donnés, et leurs équipes de responsables de zones clés chapeautant des sous-régions et comptes locaux ;

- ▶ des gestionnaires de grands comptes (*Key Account Managers*), en charge des clients globaux ayant une présence internationale ;
- ▶ de l'équipe de Marketing technique, chargée de créer et fournir du contenu à teneur technologique pour soutenir nos engagements extérieurs envers les clients ;
- ▶ du responsable des consultants commerciaux, qui supervise le réseau de ces consultants.

La Fonction Technologie

Les principales missions et responsabilités de la Fonction Technologie sont les suivantes :

- ▶ développer une culture de l'excellence technique ;
- ▶ établir le plan technologique en accord avec la stratégie commerciale ;
- ▶ fournir une expertise en géosciences et en ingénierie ;
- ▶ développer les talents en recherche et développement ;
- ▶ assurer l'environnement nécessaire à l'innovation afin de détecter et de développer des concepts d'avant-garde ;
- ▶ incuber les concepts innovants pour le compte des Divisions ;
- ▶ gérer la propriété intellectuelle et s'assurer qu'elle est respectée partout dans le monde ;
- ▶ coordonner la recherche et développement entre les Divisions ;
- ▶ contribuer à la promotion et à la communication de notre technologie.

Le Vice-Président Exécutif en charge de la Fonction est assisté par :

- ▶ l'équipe du CTO et les VP Recherche et Développement des Divisions (rapportant fonctionnellement à l'EVP Technologie), qui constituent l'épine dorsale de la fonction Technologie ;
- ▶ des effectifs Recherche et Développement Technologie internes, développant pour le compte des Divisions des projets de pointe et ayant un impact à long terme ;
- ▶ des experts dédiés assistant chacune des Divisions ;
- ▶ une équipe de gestion IP (propriété intellectuelle) avec des correspondants dans les Divisions ;
- ▶ des équipes déployées dans les Centres de technologie de l'entreprise (Arabie Saoudite, Brésil, Canada) et qui garantissent notre proximité avec des clients/partenaires stratégiques.

LES DÉPARTEMENTS GROUPE :

Audit Interne

Le Département Groupe Audit Interne est en relation directe avec l'E-Com et le Comité d'audit du Conseil. Il les aide à exercer leurs fonctions de surveillance portant sur l'efficacité

de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que sur la gouvernance d'entreprise. À la date du présent rapport, la fonction Audit interne comprend dix auditeurs.

L'Audit Interne procède à une évaluation des contrôles internes sur la base du référentiel et des outils COSO, dans le respect du Code d'Éthique de l'*Institute of Internal Auditors (« IIA »)*. Depuis le mai 2012, l'Audit Interne s'est doté d'une charte qui régit ses modalités de fonctionnement. Cette charte a été approuvée par le Comité d'audit. Enfin, en 2013, l'Audit Interne a fait l'objet d'une certification IFACI/IIA.

Les audits internes étaient planifiés selon un cycle tri-annuel afin que toutes les entités soient auditées régulièrement. À partir du plan 2014, le cycle de planification sera sur cinq ans. Les entités d'importance significative sont auditées annuellement. Les priorités sont définies en fonction des opérations en cours et d'une évaluation du niveau de risque. Le plan d'audit interne annuel est défini par le Département Audit Interne, approuvé par l'E-Com et présenté au Comité d'audit.

L'Audit Interne procède à des audits financiers, comptables et opérationnels et de conformité. Les recommandations émises à la suite d'audits sont approuvées par l'E-Com et des plans d'actions sont mis en œuvre par les responsables de Divisions et de Fonctions sous le contrôle de l'Audit Interne jusqu'à ce que tous les problèmes relevés aient été réglés. L'Audit Interne effectue aussi les tests de conformité des contrôles clés mis en place au regard des exigences de la loi Sarbanes-Oxley.

Au cours des trois dernières années, les unités ayant fait l'objet d'un audit ont représenté environ 90 % du chiffre d'affaires du Groupe. En 2013, les activités relevant de l'audit interne, à l'exception de celles liées à la loi Sarbanes-Oxley, ont été centrées sur les activités principales du Groupe, notamment les entités de la Division Équipements ainsi que celles du Traitement & Imagerie, et sur les entités considérées comme prioritaires sur la base d'une évaluation des risques, comme la sécurité informatique, la conformité aux Réglementations Export/Import et les entités Marine en partenariat. Le budget annuel d'Audit Interne représente près de 0,1 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui correspond à la norme de son secteur.

Le Département est rattaché au Directeur Général du Groupe.

Relations Investisseurs

Ce département est principalement en charge des relations du Groupe et de sa communication vis-à-vis de la communauté financière, qu'il s'agisse des actionnaires du Groupe, des prêteurs du Groupe et des investisseurs d'une manière générale. Ses missions incluent notamment la préparation des communiqués de presse sur les résultats financiers annuels, semestriels et trimestriels, l'organisation des roadshows et la participation à des conférences d'investisseurs.

Le Département est rattaché au Directeur Général Délégué en charge des fonctions Stratégie, Secrétariat Général et Relations Investisseurs.

Gestion des Risques, Hygiène Sécurité Environnement (HSE) & Développement Durable

Le système de gestion HSE joue son rôle en matière de gouvernance et définit les procédures dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté des collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes, de la protection de l'environnement et, plus globalement, de la sécurité des opérations. L'organisation HSE exerce un contrôle actif dans ces domaines sur l'ensemble des activités du Groupe.

L'organisation HSE s'intéresse aussi à la réputation du Groupe, aux risques associés et à son engagement en intervenant dans le domaine du Développement Durable.

Le Département Groupe HSE & Développement Durable accomplit sa mission selon les directives établies par l'E-Com dans le document intitulé *Politique Qualité, Santé, Sécurité et Protection de l'Environnement* et dans d'autres documents traitant de santé et de bien-être, de développement durable, d'environnement et de sécurité. Les objectifs sont fixés sur trois ans et sont cascades dans les Lignes de produits pour qu'elles les adaptent aux besoins de leur activité et les précisent afin que chaque Ligne de produits dispose d'objectifs clairs et mesurables.

Les missions du Département en matière de gestion des risques Groupe sont décrites ci-après dans le chapitre Gestion des Risques.

Le Département est rattaché au Directeur Général Délégué en charge de la Gestion des risques, du HSE et du Développement Durable.

Communication Groupe

Ce département supervise les actions et orientations de la Société en matière de communication et de mécénat. Il élabore des mécanismes visant à renforcer la communication interne dans les deux sens. Le Département Communication Groupe est en charge de la communication interne du Groupe et gère dans ce cadre, l'intranet interne du Groupe. Il mesure régulièrement la qualité de la communication interne par le biais d'enquêtes menées auprès des collaborateurs. Il supervise également les actions de communication externe, notamment les communiqués de presse commerciaux, en veillant à l'exactitude et à leur communication en temps utile.

Le Département Communication Groupe accomplit sa mission selon les directives établies par l'E-Com dans les documents intitulés *Politique relative aux communiqués de presse et à la communication d'informations financières, Procédure à suivre en matière de communication de nouvelles et Procédure à suivre en matière de communiqués de presse*.

Le Département est rattaché au Directeur Général.

B. Gestion des Risques

Le Groupe a adopté une organisation, des procédures et des pratiques destinées à assurer la gestion des risques. La gestion des risques est pleinement intégrée aux processus de décision de la Société. La Société identifie et évalue les risques

principaux susceptibles de l'empêcher d'atteindre ses objectifs d'ordre opérationnel et financier, ou de compromettre le respect des lois et règlements.

La gestion des risques est assurée au sein du Groupe par des systèmes de gestion éprouvés, par l'intervention de départements chargés de traiter certains risques spécifiques et par des procédures qui s'appliquent de façon transverse à l'ensemble du Groupe.

Le Département Groupe Gestion des Risques, Hygiène Sécurité Environnement et Développement Durable a défini un cadre méthodologique dans lequel s'inscrit la gestion des risques. Il identifie les risques les plus élevés auxquels la Société est exposée, et conçoit avec les Divisions, les Fonctions et les Départements Groupe des mesures permettant de les maîtriser et de les réduire. Il s'attache avec le concours des Fonctions Transverses, des Départements Groupe et des Divisions susvisés à la mise en œuvre des moyens par lesquels les risques sont maîtrisés. Il veille à cette mise en œuvre et à l'efficacité de ces moyens et éclaire l'E-Com sur les risques les plus élevés auxquels le Groupe doit faire face.

Le Groupe a mis en place un processus d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques :

- ▶ la méthode d'identification des risques adoptée consiste en une combinaison de techniques et d'outils qui incluent la collecte des faits survenus, des analyses internes, des entretiens, des analyses des processus, le suivi d'indicateurs de faits majeurs et des analyses de données de sinistres ;
- ▶ l'évaluation des risques sert à déterminer dans quelle mesure certains faits susceptibles de se produire pourraient avoir un impact sur le Groupe. Les risques sont évalués en termes d'impact et de probabilité d'occurrence. Les responsables étudient les conséquences potentielles sur les personnes, l'environnement, la situation financière, les comptes, la réalisation des objectifs stratégiques et autres objectifs opérationnels, la conformité aux lois et règlements et la réputation du Groupe. La méthodologie employée comprend des techniques qualitatives et quantitatives ;
- ▶ la maîtrise des risques est assurée au travers de processus éprouvés permettant de les éviter, les réduire, les partager ou les accepter. Le Groupe s'emploie par différents moyens à réduire la probabilité de leur occurrence et de leur gravité. Les actions visant à maîtriser les risques sont menées selon les politiques et procédures établies à cet effet, à tous les niveaux de l'organisation et au sein de toutes les fonctions de l'entreprise. Les règles édictées, les objectifs fixés, les instructions données par le personnel d'encadrement et les procédures à suivre peuvent être consultés par l'ensemble des collaborateurs grâce au *Système de Gestion des Documents (DMS)* accessible sur le portail Intranet du Groupe.

Le Département Assurances du Groupe est rattaché au Département Groupe Gestion des Risques, Hygiène Sécurité Environnement et Développement Durable afin de favoriser une approche intégrée du risque au sein du Groupe. Dans le cadre des Assurances, un programme rigoureux a été mis en œuvre à l'échelle du Groupe afin de partager ou transférer un

certain nombre de risques. Ainsi il est procédé à une analyse visant à déterminer si tel ou tel risque considéré comme élevé peut être transféré à un coût acceptable par le biais de polices d'assurance.

Cartographie des risques

La cartographie des risques constitue l'un des résultats du programme de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe. Il s'agit d'un outil de gestion permettant à l'ensemble des personnes concernées au sein du Groupe de connaître les risques qui pourraient, s'ils se réalisaient, avoir des conséquences significatives. Les risques figurant sur la Cartographie des risques sont classés par famille : risques opérationnels, risques technologiques, risques comptables et financiers, risques liés aux ressources humaines et risques encourus en matière de communication.

La Cartographie des risques est présentée annuellement à l'E-Com et au Comité d'audit.

C. Contrôle interne

Le Groupe dispose d'un département de contrôle interne rattaché au Directeur des affaires comptables du Groupe dont le rôle est de soutenir l'organisation dans la mise en œuvre et le maintien de processus efficaces, et de s'assurer que les contrôles atténuent efficacement les risques identifiés. Il maintient également le référentiel de contrôle interne du Groupe et coordonne le dispositif d'évaluation du contrôle interne sur l'information financière (section 404 de la loi Sarbanes-Oxley).

Depuis 2012, le Groupe dispose d'un guide sur la base du référentiel COSO de contrôle interne qui fournit à l'ensemble du personnel du Groupe une source unique de directives en matière de contrôle interne. Ce guide a été déployé sur l'ensemble des sites, Divisions et Fonctions supports et a pour objectif d'améliorer la gestion des risques du Groupe.

D. Gestion de la Sécurité Financière

Des processus et des contrôles spécifiques ont été mis en place par le Groupe afin d'assurer la fiabilité et la pertinence de l'information financière.

Information financière

- ▶ Les processus essentiels, tels que la préparation des états financiers consolidés, des documents destinés au Conseil d'administration et au Comité d'Audit, la préparation des budgets, etc. font l'objet d'un descriptif formel.
- ▶ Les instructions données par l'E-Com quant aux principes et aux objectifs touchant à la sécurité financière sont régulièrement renouvelées afin de rappeler aux responsables financiers et opérationnels de chaque unité l'importance du contrôle interne et la nécessité de veiller en permanence à sa mise en œuvre au regard d'objectifs annuels et grâce à des formations organisées à la demande.
- ▶ Le Groupe est doté d'un manuel comptable exposant ses pratiques comptables, les instructions à suivre en la

matière et les règles relatives à la communication d'informations. Ce manuel concerne l'ensemble des entités du Groupe et vise à assurer une application fiable et homogène des règles comptables dans l'ensemble de celui-ci. Il définit dans le détail les procédures de clôture des comptes, de préparation du bilan et du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, ainsi que le processus de consolidation. Il expose en outre les principes selon lesquels doivent être rédigées les notes relatives aux états financiers consolidés.

- ▶ Afin de limiter les risques de fraude, il a été procédé à une séparation des tâches, de la validation des commandes aux règlements effectués en faveur des fournisseurs.
- ▶ L'ensemble des entités du Groupe contribuent à l'établissement des comptes consolidés sous un format choisi par la Société, en utilisant des outils standardisés. Le passage des comptes des différentes sociétés aux comptes consolidés s'opère sous un format spécifique uniformisé.
- ▶ Des opérations intragroupe sont réalisées dans différents domaines (prestations de services, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciel). Les prix correspondants varient en fonction de la nature de l'opération. Ils sont fixés selon les conditions du marché et dans le respect des règles applicables en matière de prix de transfert.
- ▶ Des progiciels de gestion utilisés dans les domaines financier et logistique ainsi qu'en matière d'approvisionnements sont des composantes essentielles du dispositif de contrôle interne en ce qu'ils définissent dans le détail les procédures à suivre dans chacun de ces domaines.

Gestion de la sécurité informatique de l'infrastructure et des systèmes d'information

- ▶ Les accès aux réseaux internes des entités du Groupe et aux systèmes d'informations sont réglementés.
- ▶ Les réseaux sont protégés par des pare-feu et des systèmes anti-virus. Les accès extérieurs sont possibles par l'utilisation de connexions sécurisées et cryptées.
- ▶ Les utilisateurs doivent s'authentifier avant tout accès aux systèmes d'information.
- ▶ Des procédures sont en place pour la sauvegarde, l'archivage et la récupération des données. Les procédures sont créées, modifiées et mises à jour par le personnel habilité. Une fois par an, un audit interne est réalisé afin d'évaluer l'efficacité des procédures en place ; il s'appuie sur des experts externes pour réaliser des tests d'intrusion.

CONTRÔLE DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS À L'EXTÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ

- ▶ La Société est dotée d'une procédure décrivant les règles de préparation, de validation et d'approbation des communiqués de presse ;
- ▶ La Société suit un processus préétabli en matière de préparation et de diffusion des documents dont la publication est imposée par la réglementation.

COMITÉ DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS

Le Comité de la Communication d'Informations a été mise en place conformément aux dispositions de la loi Sarbanes-Oxley. Il a pour missions principales :

- ▶ d'apprécier l'importance des informations et de déterminer s'il est opportun de les divulguer, et dans l'affirmative, d'établir le calendrier de cette communication ; à cet effet, le Comité :
 - » examine l'ensemble des informations devant être publiées ainsi que le projet de rédaction du communiqué devant être diffusé,
 - » supervise les procédures de divulgation et coordonne les communications à faire vis-à-vis des actionnaires, des autorités de marché, des investisseurs, de la presse, etc.
- ▶ de définir les lignes directrices des rapports internes afin de pouvoir déterminer les informations d'importance significative qui devront être communiquées dans les documents trimestriels, semestriels ou annuels destinés aux autorités de marché ou aux marchés financiers eux-mêmes ;
- ▶ d'informer le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe de tous changements, insuffisances ou faiblesses significatives relevées par le comité dans le processus de préparation des informations financières.

Le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe établissent le certificat devant accompagner les comptes annuels déposés par la Société auprès de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) et prévu par l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley, sur la base des délibérations du comité.

En 2013, le Comité était présidé par le Directeur des affaires comptables du Groupe et composé de la façon suivante :

- ▶ le SEVP, Division Acquisition ;
- ▶ le SEVP, Division GGR ;
- ▶ le SEVP, Division Équipements ;
- ▶ le Contrôleur Financier, Division Équipements ;
- ▶ le Contrôleur Financier Division Acquisition ;
- ▶ le Contrôleur Financier Division GGR ;
- ▶ le Directeur Audit Interne Groupe ;
- ▶ le Directeur Relations Investisseurs ;
- ▶ le Directeur Fiscal Groupe ;
- ▶ le Secrétaire Général et Directeur Juridique Groupe ;
- ▶ le Directeur de la Communication du Groupe ;
- ▶ le Directeur Trésorerie du Groupe.

Le Comité se réunit une fois par trimestre avant la diffusion par la Société de ses communiqués périodiques. Il se livre chaque année à une autoévaluation visant une amélioration continue de son fonctionnement.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET DOMAINES DE RESPONSABILITÉ

Les délégations de pouvoirs sont autorisées par le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués et donnent lieu à une attribution des responsabilités par niveaux hiérarchiques successifs, selon une procédure formelle au cours de laquelle les documents qui sont établis indiquent clairement le rôle de chacun des intéressés. L'approbation des offres et des contrats ainsi que l'engagement des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation sont contrôlés par le biais de ces délégations. Les niveaux hiérarchiques auxquels sont autorisés les investissements, la signature des baux, les opérations de cessions-bails et l'engagement des autres dépenses sont également définis.

Les délégations de pouvoirs sont mises en place selon les directives établies par l'E-Com dans le document intitulé *Instruction Générale relative aux Délégations d'Autorité et Délégations de Pouvoirs*.

La gestion du processus de préparation des offres, de contrôle et d'approbation des contrats signés entre les entités juridiques du Groupe, d'une part, et ses clients, partenaires et sous-traitants, d'autre part, s'inscrit dans le cadre du processus d'examen des offres et soumissions. Ce processus se déroule selon les règles d'autorisation applicables en matière d'engagements contractuels, lesquelles fixent en particulier les seuils à partir desquels un examen et une autorisation préalables par le C-Com sont obligatoires. L'ensemble des fonctions qui contribuent au contrôle des risques par l'examen des offres et des contrats, dont la Direction Juridique de la Division concernée, le Département Fiscal, la Trésorerie et le Département HSE, joue un rôle clé dans ce processus.

E. Activités de contrôle

L'identification des procédures de contrôle nécessaires au bon fonctionnement du Groupe est basée sur l'évaluation des risques et les processus nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.

Procédures de contrôle

Les procédures de contrôle du Groupe sont mises en place en fonction des niveaux hiérarchiques des collaborateurs concernés et de l'importance des différents sujets, selon le principe de séparation des fonctions, et au regard des risques identifiés.

Système d'évaluation du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe est évalué à l'aide de grilles d'autoévaluation et par le biais des audits internes.

Les objectifs annuels de sécurité financière imposent à toutes les entités juridiques actives de remplir ces grilles d'autoévaluation en utilisant le questionnaire *ICAF (Internal Control Assessment Form)*. Ce questionnaire comprend environ quarante prérequis définis à l'intention des Divisions opérationnelles et des Fonctions de support. Les résultats obtenus sont analysés et consolidés chaque année et

distribués aux responsables des opérations et aux responsables des fonctions support. Les domaines d'amélioration du contrôle interne sont ainsi identifiés par ces évaluations.

Le contrôle interne est évalué de manière continue à travers le programme d'audits internes. En 2013, près d'une cinquantaine d'audits internes ont été effectués par le Département d'Audit Interne Groupe en sus des tests SOX, 7 étant des audits de conformité, 8 audits étant des audits opérationnels et 29 étant des revues générales (financier plus opérationnel et de performance). Les points d'audit et les recommandations sont présentés pour chaque audit aux responsables concernés, au management exécutif de la Division quand requis, et les plans d'actions sont validés afin d'assurer une amélioration continue du contrôle interne. Les rapports d'audit et les plans d'actions sont envoyés à l'E-Com dont les membres reçoivent tous les mois le tableau de bord du suivi des points d'action afin de superviser les actions d'amélioration.

Les domaines d'amélioration déterminés à partir des grilles d'évaluation et des audits internes sont à la base des plans stratégiques en matière de changements organisationnels et des objectifs annuels de sécurité financière.

Enfin, la mise en place de contrôleurs financiers régionaux permet d'assurer une bonne couverture géographique en matière de sécurité financière.

Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visent à s'assurer que les informations d'ordre comptable et financier qui sont communiquées à l'extérieur donnent une image fidèle de l'activité et de la situation du Groupe :

- ▶ les états financiers de l'ensemble des filiales de la Société sont examinés par la Fonction Finance. Des inventaires physiques sont régulièrement établis sur chaque site. La valeur des stocks inscrite au bilan est comparée à celle ressortant de ces inventaires. Les différences constatées font l'objet de corrections ;
- ▶ l'accès aux systèmes informatiques dédiés au traitement des données comptables est formellement limité selon la fonction et les responsabilités de chaque utilisateur ;
- ▶ les systèmes informatiques dédiés au traitement des informations de gestion permettent d'enregistrer les opérations avec exactitude et exhaustivité, d'en assurer le suivi et d'effectuer des sauvegardes régulières ;
- ▶ toutes les opérations intragroupe s'accompagnent de justificatifs et donnent lieu à des rapprochements à des dates déterminées en fonction des opérations ;
- ▶ la Société assure un suivi de ses engagements hors bilan ;
- ▶ les comparaisons et rapprochements sont effectués à différents niveaux, en particulier entre les informations communiquées au premier stade et les données issues de la consolidation. Les états financiers consolidés sont examinés par le Directeur Financier du Groupe et par les contrôleurs financiers des différentes Divisions.

Selon les exigences ressortant de la loi Sarbanes-Oxley, le Groupe dispose d'un système d'évaluation des contrôles internes portant sur l'information financière.

L'E-Com soutient pleinement cette démarche qui contribue au maintien d'un contrôle interne répondant aux défis auxquels le Groupe est confronté, et qui présente l'avantage d'être conforme aux valeurs du Groupe et de favoriser la mise en œuvre du programme de sécurité financière.

F. Informations et Communiqués

Une bonne diffusion de l'information à tous les niveaux du Groupe est de nature à favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les normes de qualité, les exigences en matière de sécurité ainsi que les obligations légales et professionnelles auxquelles nous sommes soumis appellent la mise en place de procédures définies précisément sous une forme aisément accessible. Le Groupe encourage le partage des connaissances et le partage des meilleures pratiques. L'ensemble des collaborateurs a accès, sur un site intranet dédié, aux codes et chartes, aux règles du Groupe, aux objectifs annuels, aux instructions générales, aux procédures, aux normes et autres documents sur lesquels repose le système de gestion du Groupe. D'une façon générale, le site intranet du Groupe permet d'améliorer la communication et la coopération entre les entités du Groupe et les fonctions opérationnelles et d'appui.

La Société organise des séminaires annuels pour le C-Com, l'E-Com et le M-Com, pour les cadres dirigeants et les principaux responsables hiérarchiques de toutes les régions du monde.

La Société a mis en place un système de reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel basé sur la pertinence des informations en fonction des niveaux hiérarchiques, système où sont échangées les informations nécessaires à la réalisation, à la gestion et au contrôle des opérations. Les données diffusées concernent les opérations ainsi que les questions financières, juridiques ou touchant à la réglementation. Il s'agit non seulement de données produites par la Société mais également de données relatives à l'environnement extérieur.

Les cadres dirigeants évaluent les performances du Groupe sur la base d'informations de source interne et externe.

G. Pilotage

L'environnement dans lequel le Groupe exerce son activité évolue en permanence. Le système de contrôle interne est donc sans cesse adapté afin de tenir compte de ces évolutions et de l'expérience acquise.

La gestion et la supervision des opérations quotidiennes, les analyses comparatives effectuées, la comparaison d'un certain nombre d'informations ainsi que l'exécution par les collaborateurs d'autres tâches quotidiennes permettent au Groupe d'assurer l'efficacité des contrôles internes. Les cadres dirigeants procèdent à des évaluations périodiques, en tenant compte de la nature et de l'importance des changements qui pourraient s'être produits.

Les responsables de l'Audit interne, Affaires comptables et Contrôle interne ainsi que celui de la Gestion des risques, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable se réunissent tous les mois pour information et coordination mutuelle.

Le suivi des risques s'effectue dans le cadre de nos processus de revues d'activités existant au niveau des chefs de projet, des Divisions, de l'E-Com et du C-Com. Des indicateurs-clé ont été identifiés afin de signaler les changements constatés dans l'environnement pouvant générer un risque, ainsi que les tendances défavorables. Ces indicateurs sont passés en revue lors de réunions d'encadrement tenues à différents niveaux. Les Fonctions, les Départements Groupe et les Divisions contribuent au suivi de ces indicateurs et concentrent si nécessaire leur attention sur certains risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe a mis en place un suivi et un pilotage des incidents à l'échelle mondiale avec un système d'alertes rapides. Tout incident grave ou tout événement qui pourrait être potentiellement un incident grave (HPI) quel que soit l'endroit où il survient est relaté et communiqué dans les 24h à la Direction concernée et à la Direction Générale par le biais d'une base de données reliée à Internet (système PRISM).

L'E-Com revoit régulièrement les risques clés du Groupe et les mesures mises en place pour contrôler et réduire ces risques. La cartographie des risques est présentée annuellement à l'E-Com ainsi que les polices d'assurances contractées pour couvrir ces risques. L'E-Com établit une liste des risques importants et le planning associé afin de les analyser en profondeur tout au long de l'année.

Le Conseil d'administration, à travers ses comités, fait régulièrement une revue des risques auxquels la Société est confrontée. La cartographie des risques lui est présentée ainsi que le programme de gestion de ces risques et les contrôles clés mis en place pour les réduire. Les Comités d'Audit, de HSE et Développement Durable, de Nomination et Rémunération, de Technologie et de Stratégie font une revue des risques spécifiques liés à leurs domaines.

H. Assurance Raisonnable

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi efficace qu'il soit, comporte des limitations qui lui sont inhérentes et, en particulier, la possibilité de contourner ou d'outrepasser les contrôles mis en place. Il s'ensuit que le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité et la sincérité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Afin d'apprécier l'efficacité et la correcte application des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle et au-delà des actions menées en la matière par la Direction de l'Audit Interne, la Société a mis en place un dispositif d'autoévaluation du contrôle interne à destination de toutes les unités du Groupe. Au niveau du Groupe, un responsable du suivi et de la conformité en matière de sécurité financière a par ailleurs été nommé, mettant ainsi en avant l'attachement du Groupe aux règles de bonne gouvernance.

4.4.4. Rapport des commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CGG SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▶ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

Fait à Paris La Défense, le 10 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Jean-Luc Barlet

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne

Laurent Vitse

informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

4.4.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F — item 15)

La Société précise qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley elle fera figurer dans son rapport annuel américain (*Form 20-F – item 15*) déposé auprès de la *Stock Exchange Commission*, les paragraphes suivants relatifs aux procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (*disclosure controls and procedures*) :

« (a) procédures et contrôles internes relatifs à la communication d'informations

À la fin de la période couverte par ce rapport, il a été procédé à une évaluation de l'efficacité des procédures et contrôles relatifs à la communication d'informations (tels que définis aux articles 17 CFR 240.13(a)-15(e) et 240.15(d)-15(e)), sous la supervision de la Direction du Groupe, y compris le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont jugé que les procédures et contrôles en place permettent que l'information devant être communiquée conformément aux dispositions du *Securities Exchange Act* de 1934 dans le cadre des rapports devant être déposés auprès de la SEC soit enregistrée, traitée et remontée dans les délais requis par le *Securities Exchange Act*.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui ait affecté significativement ou soit susceptible d'affecter significativement le contrôle interne sur le reporting financier.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce français tel que modifié par la loi française « loi de sécurité financière » promulguée le 1^{er} août 2003, le Président de notre Conseil d'administration doit remettre un rapport à l'assemblée générale de nos actionnaires sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques. Ce rapport pour 2013 a informé nos actionnaires sur les procédures de contrôle interne que nous avons mis en place afin de prévenir des risques identifiés résultant de nos activités ou des risques d'erreur ou de fraude, particulièrement en comptabilité et finances. Il décrit notre environnement de contrôle actuel, c'est-à-dire nos valeurs relatives à l'intégrité et l'éthique, l'organisation de nos comités de gouvernement d'entreprise, les fonctions de notre Comité de la communication de l'information et nos modalités de délégation de pouvoirs et de détermination des sphères de responsabilité. Il décrit également les procédures

mis en place pour identifier et évaluer nos risques les plus importants, internes ou externes. Il donne des détails sur nos procédures de contrôle interne, particulièrement celles appliquées à l'information financière afin d'assurer la fiabilité de son traitement. Un système d'autoévaluation des procédures de contrôle interne existant actuellement au sein de notre Groupe a été mis en œuvre.

(b) Rapport de la Direction Générale sur le contrôle interne sur le reporting financier : Il est de notre responsabilité de veiller à l'établissement et au maintien d'un contrôle interne approprié sur le reporting financier tel que défini à aux articles 13 à 15(f) du *Securities Exchange Act* de 1934 pour CGG SA.

Du fait de ses limites intrinsèques, le contrôle interne sur le reporting financier ne peut empêcher ou détecter des inexactitudes et ne peut que permettre de s'assurer de façon raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes consolidés. En outre, les prévisions sur une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier pour des périodes ultérieures sont soumises au risque que ces contrôles ne soient plus adaptés en raison de changements de conditions, ou que leur degré de conformité avec les mesures ou les procédures applicables se soit dégradé.

Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier au 31 décembre 2013 et avons conclu que le contrôle interne sur le reporting financier était efficace. Pour cette évaluation, nous avons eu recours aux critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Sur la base de notre évaluation réalisée au regard de ces critères, nous avons conclu qu'au 31 décembre 2013 le contrôle interne sur le reporting financier permettait d'assurer de façon raisonnable la fiabilité du reporting financier et la préparation des comptes consolidés en conformité avec les normes comptables internationales intitulées *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») émises par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et avec les IFRS adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Le cabinet Ernst & Young, commissaire aux Comptes de la Société, a émis une opinion sans réserve sur l'évaluation retenue par la Direction Générale ainsi qu'une opinion confirmant l'efficacité, au 31 décembre 2013, du contrôle interne relatif au reporting financier. Cette opinion figure dans le rapport annuel américain pour l'exercice. »

5

SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

5.1	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	158
5.1.1	Acquisitions et cessions	158
5.1.2	Comparaison des comptes de résultat des exercices 2013 et 2012	162
5.1.3	Comparaison des comptes de résultat des exercices 2012 et 2011	165
5.1.4	Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	166
5.2	PERSPECTIVES	171

5

SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

5.1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Organisation du Groupe

Jusqu'au 1^{er} février 2013, l'information financière était présentée comme l'organisation du Groupe en deux secteurs d'activité : les Services Géophysiques et les Équipements Géophysiques. Compte tenu de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le Groupe a changé son organisation ainsi que la façon dont la performance est mesurée. Depuis le 1^{er} février 2013, le Groupe est organisé en trois Divisions qui sont les secteurs utilisés dans notre reporting financier. Ces secteurs sont :

Acquisition qui regroupe les Lignes de Produits suivantes :

- ▶ Acquisition Marine : services d'acquisition sismique marine menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ou pour l'activité multiclients (activité interne) ;
- ▶ Acquisition Terrestre et Aéroportée : autres services d'acquisition sismique menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ou pour l'activité multiclients (activité interne) ;

Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »). Ce secteur opérationnel regroupe les activités (i) Données Multiclients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques menées par le Groupe et vendues à plusieurs clients sur une base non-exclusive), et (ii) Imagerie et Réservoir (services de traitement et d'imagerie de données géophysiques, d'études de réservoir de conseils géophysiques

et de ventes de logiciels, bibliothèque de données géologiques et services de gestion de données), pour lesquelles le Groupe offre régulièrement des offres combinées et de nombreuses synergies existent.

Équipements, opéré au travers de Sercel, qui comprend les activités du Groupe en matière de fabrication et de commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités terrestre et marine.

L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

Le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (« EBIT ») a remplacé en 2013 le résultat d'exploitation comme principal indicateur de performance du Groupe en raison d'une part significative des activités du Groupe gérées à travers des joint-ventures. L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence.

L'information par secteur d'activités des périodes précédentes a été retraitée afin de refléter ces nouveaux secteurs d'activités.

5.1.1. Acquisitions et cessions

En 2013

Acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro

Le 24 septembre 2012, le Groupe a conclu avec Fugro N.V. (« Fugro »), un contrat d'acquisition aux fins d'acquérir la majeure partie de sa Division Geoscience, soit les activités de :

- ▶ Fugro Geoteam (spécialisé dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles *streamers*) ;
- ▶ Fugro Seismic Imaging (spécialisé dans le traitement de données sismiques) ;
- ▶ Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisé dans les services d'exploration géographique) ;
- ▶ De Regt Marines Cables (spécialisé dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ;

- ▶ ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés (ensemble de la Division Geoscience), hors librairie multiclients et activité de capteurs marin unitaires (*Ocean Bottom Nodes* « OBN »).

Conformément aux stipulations du contrat d'acquisition, les parties avaient également convenu de mettre en place des partenariats stratégiques notamment :

- ▶ une joint-venture entre le Groupe CGG et Fugro, « Seabed Geosolutions BV », à laquelle Fugro apporterait ses activités d'acquisition sismiques à l'aide de capteurs unitaires OBN et le Groupe CGG ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins réalisées à l'aide de câbles (*Ocean Bottom Cables* « OBC ») ainsi que ses capteurs unitaires OBN (« la Joint-Venture Seabed Geosolutions BV ») ;

- des accords commerciaux incluant (i) un contrat de vente et de commercialisation non-exclusif relatif à la librairie multicients de Fugro, (ii) un contrat de coopération technique et commercial conférant un statut réciproques de fournisseur privilégié à chacune des parties et (iii) un contrat de services de transition (les "Accords commerciaux").

Le 31 janvier 2013, CGG a acquis la Division Geoscience du groupe Fugro, à l'exception de l'activité aéroportée et de certains actifs non significatifs dont l'acquisition a été finalisée le 2 septembre 2013 suite à l'obtention des principales autorisations administratives nécessaires.

Le prix d'achat total de l'opération, s'élève à 1 572 millions de dollars US et a conduit à reconnaître un écart d'acquisition provisoire de 721 millions de dollars US dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

L'opération a été financée par les produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 414 millions d'euros réalisée en octobre 2012

Le montant des actifs nets acquis et des passifs reconnus à la date d'acquisition s'établit comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
Actifs courants, nets	39
Navires et actifs corporels ^(a)	625
Autres actifs non courants, nets	12
Actifs incorporels nets ^(a)	94
Fichiers clients (durée de vie moyenne de 14 ans)	53
Librairie géologique multicients (durée de vie maximum de 7 ans) ^(b)	39
Dettes financières	(4)
Autres passifs non courants	(35)
Total Actifs net identifiables acquis	851
Écart d'acquisition provisoire	721
Prix d'acquisition	1 572

(a) Les justes valeurs de deux navires et de leurs équipements et technologies associés ont été déterminées sur la base de données de marché comparables.

(b) La juste valeur de la librairie géologique de Robertson a été déterminée selon la méthode d'exemption de redevances.

Les écarts d'acquisition incluent des immobilisations incorporelles ne répondant pas aux critères de comptabilisation séparée tels que le regroupement de nos effectifs et les synergies attendues au sein de notre secteur GGR résultant de cette transaction.

Les écarts d'acquisition reconnus ne sont pas déductibles du calcul de la charge d'impôt.

les produits nets de l'émission d'obligations convertibles de 360 millions d'euros réalisée en novembre 2012 et par un prêt vendeur consenti par Fugro pour permettre la finalisation rapide de l'accord et s'élevant à 125 millions d'euros à la date de clôture pour être ensuite étendu à 225 millions d'euros lorsque l'activité aéroportée a effectivement été cédée.

À fin décembre 2013, le montant total versé à Fugro après finalisation des ajustements de prix relatifs au besoin en fonds de roulement acquis, ainsi qu'à la position de trésorerie et à la dette financière réellement acquise, s'élève à 933,0 millions de dollars US. Par ailleurs, la moitié du crédit vendeur accordé par Fugro a été remboursée au 31 décembre 2013.

Sur la base des informations financières disponibles relatives au périmètre acquis de la Division Geoscience hors librairie multicients, le chiffre d'affaires 2013 du Groupe aurait été de 3 875,8 millions de dollars US si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2013. L'incidence sur le résultat net consolidé du Groupe aurait été non significative.

Mise en place de la Joint-Venture Seabed Geosolutions BV avec Fugro

La Joint-Venture Seabed Geosolutions BV entre CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le Groupe CGG détient 40 % du capital de Seabed Geosolutions BV. Cette société est mise en équivalence depuis cette date.

Le tableau suivant détaille les contreparties reçues en échange de l'apport des activités Shallow water et OBC ainsi que la valeur comptable des actifs et passifs apportés :

(En millions de dollars US)

Contreparties reçues	
Soulte due par Fugro ^(a)	281
Juste valeur de notre participation dans la société Seabed Geosolutions BV ^(b)	217
Contreparties reçues totales	498
Valeur comptable des actifs et passifs apportés	
Trésorerie	9
Écart d'acquisition	313
Autres actifs et passifs	91
Valeur comptable totale des actifs et passifs apportés	413
Plus-value réalisée	85

(a) Montant lié à la participation de Fugro dans la joint-venture et venant en déduction du prix payé pour l'acquisition de la Division Geoscience (voir ci-dessus).

(b) La juste valeur de notre participation dans la société Seabed Geosolutions BV a été déterminée à partir de techniques d'évaluation multiples, sur la base de la valeur actuelle attendue (flux de trésorerie attendus) et de multiples de marché dérivés d'un échantillon de transactions comparables.

La plus-value nette réalisée lors de cette opération d'apports s'est élevée à 85 millions de dollars US, présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Au 31 décembre 2012, conformément au contrat d'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, il avait été procédé au reclassement en « Actifs détenus en vue de la vente » des actifs destinés à être apportés à la Joint-Venture Seabed Geosolutions BV pour un montant global de 76,4 millions de dollars US. L'écart d'acquisition lié aux activités apportées avait également été reclassé en « Actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 300 millions de dollars US.

Vente de la participation dans le capital de Spectrum ASA

Le 20 février 2013, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation résiduelle dans Spectrum ASA, soit 3 965 181 actions à un prix par action de 47,50 NOK. Une plus-value de 19,8 millions de dollars US a été reconnue et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Création d'une joint-venture avec Louis Dreyfus Armateurs

CGG et le groupe Louis Dreyfus Armateurs (LDA) ont créé le 16 avril 2013 une joint-venture pour la gestion des navires sismiques 3D de haute capacité de la flotte de CGG. Cette joint-venture, dénommée Geofield Ship Management Services SAS est codétenue à 50 % par CGG et 50 % par LDA. Cette Société est mise en équivalence depuis cette date.

Accord conclu avec la société Louis Dreyfus Armateurs (LDA)

Le 27 novembre 2013, CGG a conclu un accord avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA) afin d'exercer son option d'achat sur les titres détenus par LDA dans la société Geomar, la joint-venture propriétaire du navire sismique *CGG Alizé*. Cette option d'achat sera effective le 1^{er} avril 2014.

Cet accord n'a pas d'incidence sur la méthode de consolidation de cette filiale consolidée par intégration globale.

Cette modification de la part d'intérêt de CGG dans Geomar a été comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres au 31 décembre 2013.

Accord-cadre signé avec la société Industrialization & Energy Services Company (TAQA)

Le 31 décembre 2013, CGG et TAQA ont signé un accord de coopération par lequel les deux sociétés renforcent et étendent leur partenariat à long terme au Moyen-Orient.

CGG et TAQA sont actuellement actionnaires de deux joint-ventures au Moyen-Orient, ARGAS et ARDISEIS :

- ▶ ARGAS, une entreprise saoudienne créée en 1966 (détenue à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG) opère des activités de géophysique au Royaume d'Arabie Saoudite ;
- ▶ ARDISEIS, une société créée en 2006 à Dubaï (détenue à 51 % par CGG et par TAQA à 49 %) collecte des données sur terre et en eaux peu profondes dans le reste du Moyen-Orient.

Par cet accord, ARGAS deviendra l'actionnaire unique d'ARDISEIS. L'ensemble des ressources d'ARDISEIS et d'ARGAS seront regroupées dans un nouveau Groupe ARGAS, doté d'un capital plus important (détenu à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG), plus efficace et plus puissant sur un périmètre d'activité plus étendu.

Selon cet accord, les actifs nets d'ARDISEIS ont été reclassés en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 22 millions de dollars US.

En 2012

Acquisition de Geophysical Research Company

Le 17 janvier 2012, Sercel a acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Corporation (« GRC ») pour un montant de 66 millions de dollars US (y compris un earn-out de 17 millions de dollars US). Un écart d'acquisition définitif de 23 millions de dollars US a été enregistré. Basée à Tulsa,

Oklahoma (USA) et créée en 1925 par Amerada Petroleum Corporation, GRC est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière.

Joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Co. Ltd.

Le 27 mars 2012, le Groupe a apporté à la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited un navire sismique 3D de haute capacité, l'*Amadeus*, et PTSC un navire sismique 2D, *Binh Minh II*. Cette joint-venture, détenue à hauteur de 51 % par PTSC et 49 % par CGG, est mise en équivalence depuis cette date.

Vente de participation dans Spectrum ASA

Le Groupe a vendu 18,82 % de ses parts dans la société Spectrum ASA au cours de l'année 2012. La plus-value résultante de cette cession s'élève à 15 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, le Groupe détenait 10,14 % de la société Spectrum ASA. Spectrum ASA est mise en équivalence dans les états financiers du Groupe.

En 2011

Echange d'actifs avec Norfield AS

Le 13 janvier 2011, l'opération d'échange d'actifs entre certaines de filiales de CGG et le groupe norvégien Norfield a été réalisée. Le Groupe détient désormais 100 % du capital de la société « Exploration Vessel Resources II AS » [antérieurement nommée Voyager AS], propriétaire du navire sismique *Geowave Voyager*, et a cédé le navire sismique *Venturer* au groupe Norfield. À l'issue de cette opération, le Groupe n'est plus actionnaire de Norfield AS. La société Exploration Vessel Resources II AS est consolidée par intégration globale depuis le 13 janvier 2011.

La plus-value résultant de la cession d'actifs dans le cadre de cette opération s'élève à 10,9 millions de dollars US, et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

À la date de son acquisition, la société Exploration Vessel Resources II AS a signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques.

Acquisition de Petrodata Consulting LLC

Le 17 mars 2011, le Groupe a acquis pour un montant de 2,5 millions de dollars US la société Petrodata Consulting LLC, une société basée à Moscou fournissant des études statiques et dynamiques de modélisation des réservoirs, des estimations de réserve et de risque, ainsi que le développement de services à l'international pour l'industrie du gaz et du pétrole. Le Groupe détient 100 % du capital de la société Petrodata Consulting LLC, consolidée par intégration globale.

Joint-venture PT Elnusa-CGGVeritas Seismic

Un accord a été signé le 7 avril 2011 avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) pour la création d'une joint-venture en Indonésie, nommée « PT Elnusa-CGGVeritas Seismic ». Cette joint-venture

avait pour vocation de fournir des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières intervenant en Indonésie et d'opérer le premier navire sismique sous pavillon indonésien, le *Pacific Finder*.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic, sous contrôle commun, est détenue à hauteur de 51 % par Elnusa et 49 % par le Groupe et est mise en équivalence depuis le 5 juillet 2011.

Joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited

Un accord a été signé le 19 avril 2011 avec PetroVietnam Technical Services Corporation (PTSC) pour la création d'une joint-venture, nommée « PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited ». Cette joint-venture fournit des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières opérant au Vietnam et dans la région.

Joint-venture CGG Eidesvik Ship Management AS (antérieurement nommée CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS)

Un accord a été signé le 27 juin 2011 avec l'armateur norvégien Eidesvik Offshore en vue de la création d'une joint-venture pour la gestion maritime de dix navires 3D de haute capacité, y compris les deux nouveaux bateaux X-BOW, l'*Oceanic Vega* et l'*Oceanic Sirius*.

Cette joint-venture, nommée « CGG Eidesvik Ship Management AS », détenue à hauteur de 51 % par Eidesvik et 49 % par le Groupe, est mise en équivalence depuis le 27 juin 2011.

Prise de participation dans Spectrum ASA

Le 28 juillet 2011, un contrat stratégique a été signé avec Spectrum ASA, une société norvégienne spécialisée dans le domaine des études multiclients. Au terme de cet accord, le Groupe a apporté à Spectrum ASA la majorité de sa librairie multiclients 2D en contrepartie d'une rémunération en actions et en numéraire. Cette opération a été finalisée le 15 septembre 2011, date à laquelle le Groupe est devenu actionnaire de Spectrum ASA à hauteur de 25 %. Cette opération a permis au Groupe de réaliser une plus-value de 18,8 millions de dollars présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Le 3 octobre 2011, Spectrum ASA a procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant global de 13,6 millions de dollars US (77 millions de couronnes norvégiennes). Les conditions d'émission de cet emprunt obligataire sont décrites dans le prospectus émis par Spectrum ASA le 14 septembre 2011. Dans ce cadre, 27 682 970 obligations convertibles en actions, correspondant à un montant de 4,9 millions de dollars US (27,7 millions de couronnes norvégiennes), nous ont été allouées. Le Groupe a procédé à la conversion de ces obligations au 30 décembre 2011 et a reçu en contrepartie 1 977 355 nouvelles actions de Spectrum ASA.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détenait 10 840 181 actions, soit 29 % du capital de la société Spectrum ASA. La valeur nette comptable de l'investissement

réalisé s'élevait à 26,7 millions de dollars US. Cette société était mise en équivalence depuis le 15 septembre 2011.

Vente de Cybernetix

En 2011, le Groupe a vendu la totalité de ses actions Cybernetix. Cette entité est sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. La plus-value résultant de cette cession s'élève à 4,2 millions de dollars US, et est

présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Navires sismiques

Le 3 octobre 2011, Le Groupe a pris livraison de l'*Oceanic Sirius*. La Société Oceanic Seismic Vessel AS, propriétaire du navire, est mise en équivalence depuis cette date.

5.1.2 Comparaison des comptes de résultat des exercices 2013 et 2012

Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé par activités et Division pour chacune des périodes présentées :

(En millions de dollars US)	2013	2012 (retraité)
Acquisition Marine	1 786	1 310
Acquisition Terrestre et Aéroportée	440	568
Production de la Division Acquisition	2 226	1 878
Données multiclients	585	472
Imagerie et Réservoir	711	478
Chiffre d'affaires de la Division GGR	1 296	950
Production de la Division Équipements	1 045	1 204
Production éliminée et autres	(801)	(621)
Total consolidé	3 766	3 411

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2013 a progressé de 10 % à 3 766 millions de dollars US contre 3 411 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, principalement attribuable à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro en date du 31 janvier 2013, et malgré la déconsolidation des activités du Groupe dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV.

Acquisition

La production totale du secteur Acquisition (comprenant les revenus internes et externes) a progressé de 19 % en 2013 soit 2 226 millions de dollars US contre 1 878 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, progression principalement due à la marine en raison de l'intégration au 1^{er} février de la flotte Fugro qui est composée de 4 navires sismiques C-Class et des 2 navires sismiques *Geo Barents* et *Geo Atlantic*.

Le chiffre d'affaires externes du secteur Acquisition a augmenté de 9 % à 1 636 millions de dollars US en 2013 contre 1 507 millions de dollars US pour la période comparable en 2012.

ACQUISITION MARINE

La production totale de l'activité acquisition marine (comprenant les revenus internes et externes), s'est élevée en

2013 à 1 786 millions de dollars US contre 1 310 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, soit une hausse de 36 % essentiellement due à l'intégration de la flotte de Fugro au 1^{er} février 2013 et une performance opérationnelle accrue.

ACQUISITION TERRESTRE ET AÉROPORTÉE

La production totale des autres activités d'acquisition (comprenant les revenus internes et externes), s'est élevée en 2013 à 440 millions de dollars US, en baisse de 23 %, contre 568 millions de dollars US pour la période comparable en 2012. Cette diminution est essentiellement due à l'apport des actifs shallow water et OBC de CGG à la joint-venture Seabed Geosolutions BV créée avec Fugro, tandis que les activités aéroportées du Groupe en 2013 n'ont pesé que pendant 4 mois. En outre pour l'activité terrestre, la période hivernale en Amérique du Nord n'a pas été aussi solide que l'année dernière et la situation sécuritaire en Afrique du Nord s'améliore progressivement mais reste encore contraignante.

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

Le chiffre d'affaires du secteur GGR a augmenté de 36 % à 1 296 millions de dollars US en 2013 contre 950 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, résultant de l'acquisition des activités de géologie, géophysique et réservoir de Fugro, et grâce à une bonne performance de l'ensemble des activités.

DONNÉES MULTICLIENTS

Le chiffre d'affaires de l'activité de données multiclients s'élève à 585 millions de dollars US en 2013 en progression de 24 % contre 472 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, principalement grâce à une hausse des préfinancements et à un niveau plus élevé d'après-ventes.

Les préfinancements, en hausse de 23 %, se sont élevés à 325 millions de dollars US en 2013 contre 264 millions pour la période comparable en 2012. Les programmes multiclients du Groupe se sont concentrés dans le Golfe du Mexique avec la poursuite du projet IBALT, en Angola, en Australie et en Mer du Nord. Le taux de préfinancement s'est élevé à 69 % en 2013 contre 72 % pour la période comparable en 2012. Les après-ventes ont progressé de 25 % à 260 millions de dollars US en 2013 contre 208 millions de dollars US en 2012, notamment suite au paiement de plusieurs frais de transfert de montant conséquent.

IMAGERIE ET RÉSERVOIR

Le chiffre d'affaires de l'activité imagerie et réservoir est en progression de 49 % en 2013 à 711 millions de dollars US contre 478 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, suite à l'intégration des activités acquises auprès de Fugro et à la demande soutenue en imagerie. Les activités de réservoir et de géologie continuent d'afficher un bon niveau de performance, entretenu par les géologies complexes.

Équipements

La production totale du secteur Équipements (comprenant les revenus internes et externes) est en baisse de 13 % en 2013 à 1 045 millions de dollars US, dont 57 % de ventes terrestres, contre 1 204 millions de dollars US pour la période comparable en 2012. Cette diminution est due à un fléchissement de la demande en équipements marine et à l'absence de ventes terrestres dites « Mega-crews » (très grand nombre de traces) en 2013.

Les ventes internes ont représenté 20 % du chiffre d'affaires du secteur Équipements au cours de l'année, contre 21 % pour 2012.

Le chiffre d'affaires externe du secteur Équipements a baissé de 13 % en passant de 954 millions de dollars US en 2012 à 834 millions de dollars US en 2013.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, sont en hausse de 11 % à 2 977 millions de dollars US en 2013 contre 2 685 millions de dollars US pour la période comparable de 2012, principalement en raison de l'intégration de la Division Geoscience de Fugro. Les dotations aux amortissements des études multiclients ont représenté 65 % des revenus multiclients en 2013 contre 72 % en 2012. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les charges d'exploitation s'élevaient à 79 % en 2013 et en 2012. La marge brute d'exploitation s'est améliorée de 9 % à 791 millions de dollars US en 2013 contre 729 millions de dollars US en 2012, représentant 21 % du chiffre d'affaires consolidé pour les deux années.

Les dépenses de recherche et de développement ont augmenté de 14 % à 106 millions de dollars US en 2013 contre 93 millions de dollars US en 2012, représentant 3 % du chiffre d'affaires consolidé pour les deux années.

Les dépenses commerciales et de marketing ont augmenté de 24 % à 119 millions de dollars US en 2013 contre 96 millions de dollars US au cours de la période comparable en 2012, en conséquence de l'intégration de la Division Geoscience de Fugro.

Les dépenses administratives et générales ont progressé de 18 % en 2013 à 216 millions de dollars US contre 183 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, essentiellement du fait de l'accroissement du périmètre et des coûts d'intégration. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les dépenses administratives et générales représentent 5,7 % en 2013 contre et 5,4 % en 2012.

Les autres dépenses s'élèvent en 2013, à 745 millions de dollars US, principalement du fait de (i) l'activité marine, à hauteur de (721) millions de dollars US, dont (139) millions de dollars US de dépréciation d'actifs et de provisions pour contrat déficitaire [ou dits « onéreux »], et (582) millions de dollars US de dépréciations des écarts d'acquisition en raison de la réduction de 25 % de la flotte dans un contexte de changement des perspectives de marché, (ii) l'activité Terrestre, pour (79) millions de dollars US de dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition en raison de conditions de marché plus difficiles pour les activités terrestres du Groupe ; (iii) une plus-value de cession de la participation de CGG dans Spectrum de 20 millions de dollars US, (iv) une plus-value de 85 millions de dollars US relative à l'apport des actifs shallow water et OBC du Groupe à la joint-venture Seabed Geosolutions BV créée avec Fugro, et (v) des autres charges non récurrentes qui correspondent principalement aux frais d'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

Les autres charges d'exploitation nettes se sont élevées à 27 millions de dollars US en 2012 et sont essentiellement relatives à la dépréciation de la marque Veritas pour 30 millions de dollars US suite au changement de nom du Groupe en CGG et aux frais d'acquisition engagés pour la Division Geoscience de Fugro.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'est élevé à 1 million de dollars US en 2013 contre 37 millions de dollars US en 2012. Cette baisse est principalement attribuable à la joint-venture Seabed Geosolutions BV avec Fugro en raison d'un niveau d'activité faible et de problèmes opérationnels sur un contrat ainsi qu'à une faible contribution d'ARGAS.

Résultat avant charges d'intérêts et impôts (« EBIT »)

L'EBIT, tel que présenté en note 19 des états financiers consolidés, s'est élevé en 2013 à (394) millions de dollars US contre 368 millions de dollars US pour la période comparable en 2012 pour les raisons décrites plus haut. L'EBIT avant éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro ainsi qu'aux dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition de la

Division Acquisition, s'élève à 423 millions de dollars US, en hausse de 5 % par rapport à 2012 (404 millions de dollars US).

L'EBIT du secteur Acquisition en 2013 s'est élevé à (744) millions de dollars US contre 21 millions de dollars US pour la période 2012 comparable. Hors éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro ainsi qu'aux dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition de la Division Acquisition, l'EBIT du secteur Acquisition a été de 56 millions de dollars US en 2013, contre 21 millions de dollars US en 2012.

L'EBIT du secteur GGR en 2013 s'est élevé à 317 millions de dollars US contre 183 millions de dollars US pour la période 2012 comparable. Le taux de marge d'EBIT s'élève à 24 % pour cette année.

L'EBIT du secteur Équipements en 2013 s'est élevé à 293 millions de dollars US contre 380 millions de dollars US pour la période 2012 comparable. Le taux de marge d'EBIT s'élève à 28 % pour cette année.

Résultat financier et charges financières

Le coût net de l'endettement financier a augmenté de 22 % à 192 millions de dollars US en 2013 contre 157 millions de dollars US en 2012, principalement dû à l'amortissement accéléré des frais d'émission relatifs à l'emprunt obligataire de 350 millions de dollars à 9½ % à échéance 2 016 remboursé partiellement et par anticipation, à l'émission de l'obligation convertible (OCEANE) réalisée en novembre 2012 et au crédit vendeur octroyé par Fugro.

Les autres charges financières s'élèvent à 22 millions de dollars US en 2013 contre 20 millions de dollars US en 2012 et sont principalement dues aux pénalités de remboursement partiel anticipé de l'emprunt obligataire à échéance 2 016 décrit ci-dessus pour 6 millions de dollars US.

Impôts

La charge d'impôts s'est élevée à 83 millions de dollars US en 2013 contre 99 millions de dollars US pour la période 2012 comparable. Avant les éléments non récurrents évoqués précédemment d'un montant de 800 millions de dollars US relatifs au plan de réduction des activités terrestres et marines et avant impôts différés sur les variations de change, le taux effectif d'impôts en 2013 s'est élevé à 48 % contre 64 % en 2012. Les deux périodes sont impactées par l'imposition étrangère forfaitaire ou des profits réputés (« *deemed profit* »).

Résultat net

Le résultat net consolidé en 2013 s'est élevé à (691) millions de dollars US contre 92 millions de dollars US pour la période

comparable en 2012, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

Le résultat net par action s'est élevé à (3,95) dollars US pour l'année 2013 contre 0,46 dollar US pour 2012.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de CGG SA a représenté une perte de 699 millions de dollars US (527 millions d'euros) en 2013, à comparer à un profit de 75 millions de dollars US (58 millions d'euros) en 2012.

Comptes sociaux de CGG SA

Le chiffre d'affaires de CGG SA en 2013 s'est élevé à 84 millions d'euros, à comparer à 78 millions d'euros en 2012. Le niveau des services rendus par la Société à ses filiales des secteurs Acquisition et GGR s'est accru légèrement en 2013.

Le résultat d'exploitation 2013 a représenté une perte de 77 millions d'euros, contre une perte de 57 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Le résultat financier 2013 s'est élevé à 170 millions d'euros, à comparer à 154 millions d'euros en 2012. La hausse est le résultat d'un effet combiné des éléments suivants : des dividendes reçus pour 187 millions d'euros en 2013 contre 153 millions d'euros en 2012, des revenus des créances rattachées aux participations de 104 millions d'euros en 2013 contre 61 millions d'euros en 2012, et une variation de provisions pour titres de participation représentant une perte de 17 millions d'euros en 2013 contre un profit de 51 millions d'euros en 2012.

Le résultat exceptionnel pour l'année 2013 a représenté une perte de 776 millions d'euros, principalement du fait de la dépréciation, pour 780 millions d'euros, des titres de CGG Services SA afin de refléter la dépréciation de valeur de certains navires ainsi que le plan de réduction de 25 % de la flotte marine. Le résultat exceptionnel pour l'année 2012 s'est élevé à 13 millions d'euros était principalement dû à la cession partielle de notre investissement dans Spectrum.

La perte nette pour 2013 après un crédit d'impôt de 20 millions d'euros sur le groupe fiscal français s'est élevée à 664 millions d'euros comparés à un revenu net de 150 millions d'euros en 2012 (après un crédit d'impôt de 39 millions d'euros).

Les capitaux propres s'élevaient au 31 décembre 2013 à 2,4 milliards d'euros contre 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

5.1.3. Comparaison des comptes de résultat des exercices 2012 et 2011

Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé par activités et Division pour chacune des périodes présentées :

(En millions de dollars US)	2012	2011
Acquisition Marine	1 310	1 073
Acquisition Terrestre et Aéroportée	568	445
Production de la Division Acquisition	1 878	1 518
Données multiclients	472	497
Imagerie et Réservoir	478	442
Chiffre d'affaires de la Division GGR	950	939
Production de la Division Équipement	1 204	1 142
Production éliminée et autres	(621)	(418)
Total consolidé	3 411	3 181

Le chiffre d'affaires du Groupe en 2012 a progressé de 7 %, à 3 411 millions de dollars US contre 3 181 millions de dollars US en 2011, grâce à la croissance de tous les secteurs du Groupe, et particulièrement le secteur Acquisition.

Acquisition

La production totale du secteur de l'Acquisition (comprenant les revenus internes et externes) est en hausse de 24 % à 1 878 millions de dollars US en 2012 contre 1 518 millions de dollars US en 2011 en raison d'une meilleure performance opérationnelle des navires.

ACQUISITION MARINE

La production totale de l'activité marine comprenant les revenus internes et externes s'est élevée à 1 310 millions de dollars US en 2012 contre 1 073 millions de dollars US en 2011, soit une augmentation de 22 %, due à une meilleure performance opérationnelle et à la hausse des prix au cours du deuxième semestre, mais avec une affectation de la flotte en multiclients plus importante. En 2012, les taux de disponibilité et de production des navires étaient de 90 % contre 86 % en 2011 et la flotte 3D était allouée à 77 % à l'activité contrat en 2012, contre 91 % en 2011.

ACQUISITION TERRESTRE ET AÉROPORTÉE

La production totale de l'activité terrestre, comprenant les revenus internes et externes, a augmenté de 28 %, à 568 millions de dollars US en 2012 contre 445 millions de dollars US en 2011, principalement dû à la forte activité en Amérique du Nord durant l'été.

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

Le chiffre d'affaires de la Division GGR est en augmentation de 1 %, à 950 millions de dollars US en 2012 contre

939 millions de dollars US en 2011 principalement due à une bonne performance de l'activité imagerie et réservoir.

DONNÉES MULTICLIENTS

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multiclients a diminué de 5 % à 472 millions de dollars US en 2012 contre 497 millions de dollars US en 2011.

Les préfinancements ont augmenté de 63 % à 264 millions de dollars US en 2012 contre 162 millions pour la période comparable en 2011, résultant d'une baisse de l'allocation de la flotte 3D du Groupe dans l'activité contractuelle, mais aussi du fait du programme d'hydrocarbures de roche-mère dans le bassin de *Marcellus* aux États-Unis. Le taux de préfinancement était de 72 % pour l'année 2012, contre 80 % pour l'année 2011.

IMAGERIE ET RÉSERVOIR

Le chiffre d'affaires de l'activité imagerie et réservoir a progressé de 8 % à 478 millions de dollars US en 2012 contre 442 millions de dollars US en 2011, soutenu par une demande continue en imagerie haut de gamme et par le niveau important d'activité des principaux centres de traitement du Groupe.

Équipements

La production totale du secteur Équipements (comprenant les revenus internes et externes) s'est élevée à 1 204 millions de dollars US en 2012, en hausse de 5 % par rapport à 1 142 millions de dollars US en 2011. Cette hausse a été soutenue par un volume de vente très important d'équipements terrestres.

Le chiffre d'affaires externe du secteur Équipements a progressé d'une année sur l'autre de 7 % en passant de 891 millions de dollars US en 2011 à 954 millions de dollars US en 2012.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 1 % en 2012, à 2 685 millions de dollars US contre 2 649 millions de dollars US en 2011. En valeur relative, les charges d'exploitation ont diminué en 2012, s'élevant à 79 % du chiffre d'affaires consolidé contre 83 % pour 2011. La marge brute d'exploitation est en hausse de 36 % à 729 millions de dollars US en 2012 contre 535 millions de dollars US en 2011 et représente respectivement 21 % et 17 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, ont augmenté de 21 %, à 93 millions de dollars US en 2012 contre 77 millions de dollars US en 2011 soit respectivement 3 % et 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses marketing et commerciales ont augmenté de 16 % à 96 millions de dollars US en 2012 contre 83 millions de dollars US en 2011.

Les dépenses administratives et générales ont baissé de 10 % à 183 millions de dollars US en 2012 contre 202 millions de dollars US en 2011. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses administratives et générales ont représenté 5 % en 2012 contre 6 % en 2011.

Les autres charges d'exploitation se sont élevées à 27 millions de dollars US en 2012 et sont essentiellement relatives à la dépréciation de la marque Veritas pour 30 millions de dollars US suite au changement de nom du Groupe en CGG et aux frais d'acquisition engagés pour la Division Geoscience de Fugro. Les autres produits d'exploitation s'élevaient à 34 millions de dollars US en 2011 et comprenaient essentiellement une plus-value de 11 millions de dollars US relative à la cession d'actifs dans le cadre de la transaction Norfield et une plus-value de 19 millions de dollars US liée à la cession la librairie multiclents marine 2D à Spectrum ASA en date du 15 septembre 2011.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'est élevé à 37 millions de dollars US en 2012 contre 16 millions de dollars US en 2011, principalement en raison de notre quote-part dans le résultat d'ARGAS, la joint-venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Résultat avant charges d'intérêts et impôts (« EBIT »)

L'EBIT, tel que présenté en note 19 des états financiers consolidés, a progressé de 51 % à 368 millions de dollars US

en 2012 contre 224 millions de dollars US en 2011 pour les raisons décrites plus haut.

L'EBIT du secteur Acquisition en 2012 était de 21 millions de dollars US pour la période 2012 contre une perte de (179) millions de dollars US pour la période 2011 comparable. Le taux de marge d'EBIT était de 1 % pour cette année.

L'EBIT du secteur GGR en 2012 s'est élevé à 183 millions de dollars US contre 229 millions de dollars US pour la période 2011 comparable. Le taux de marge d'EBIT s'élève à 19 % pour cette année.

L'EBIT du secteur Équipements en 2012 s'est élevé à 380 millions de dollars US contre 354 millions de dollars US pour la période 2011 comparable. Le taux de marge d'EBIT s'élève à 32 % pour cette année.

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a diminué de 10 % à 157 millions de dollars US en 2012 contre 175 millions de dollars US en 2011, en raison d'un amortissement de 22 millions de dollars US de frais d'émission enregistrés en 2011 suite au remboursement anticipé de l'emprunt Senior 7 1/2 % à échéance 2015 et du crédit senior Term Loan B de 508 millions de dollars US au premier semestre 2011.

Les autres charges financières se sont élevées à 20 millions de dollars US en 2012 et incluent essentiellement le coût de structuration de 12 millions de dollars US du crédit relais de 700 millions d'euros lié à la transaction Fugro et des effets défavorables de taux de change. En 2011, les autres produits financiers s'élevaient à 1 million de dollars US en 2011.

Impôts

La charge d'impôts s'est élevée à 99 millions de dollars US en 2012 contre 63 millions de dollars US en 2011, principalement due à l'augmentation des profits avant impôts. Le taux effectif d'impôts en 2012 s'est élevé à 64 % contre 187 % en 2011 ; les deux périodes étant impactées par l'imposition étrangère forfaitaire ou des profits réputés (« deemed profit »).

Résultat net du Groupe

Le résultat net du Groupe s'est élevé à 92 millions de dollars US en 2012 contre une perte nette de 13 millions de dollars US en 2011, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-dessus.

5.1.4. Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

Ressources financières

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des

investissements industriels (plus particulièrement réparations et améliorations de nos navires sismiques), des investissements dans les études multiclents, et des opérations d'acquisition.

CGG prévoit de financer ses besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations, ses emprunts et facilités de crédits renouvelables américain et français. Ses facilités de crédit consistent en une ligne de crédit américaine renouvelable de 165 millions de dollars US (non utilisée au 31 décembre 2013) à échéance juillet 2018 et une ligne de crédit française renouvelable de 325 millions de dollars US (tirée à hauteur de 110 millions d'euros au 31 décembre 2013) à échéance juillet 2016 avec deux options de prolongation d'un an chacune. Le Groupe a également dans le passé émis des emprunts obligataires ou convertibles et pourrait en émettre d'autres dans le futur.

La capacité de CGG à honorer ses échéances à moyen terme de remboursement des dettes financières ou le paiement des intérêts financiers, ainsi qu'à financer ses investissements ou à refinancer sa dette, dépend de sa performance future, laquelle est sujette, dans une certaine mesure, au contexte économique, financier, compétitif, législatif, réglementaire et à d'autres facteurs hors de son contrôle. Compte tenu de sa situation, le Groupe estime que ses perspectives de génération de trésorerie par les opérations, sa trésorerie et disponibilités à court terme et ses lignes de crédit disponibles sont suffisantes pour couvrir ses besoins en liquidité au cours des douze prochains mois.

Flux de trésorerie

Exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'est élevé à 908 millions de dollars US en 2013, 921 millions de dollars US en 2012 et 790 millions de dollars US en 2011.

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'est élevé à 964 millions de dollars US en 2013, 860 millions de dollars US en 2012 et 673 millions de dollars US en 2011. La variation du besoin en fonds de roulement en 2013 a eu un impact négatif de 56 millions de dollars US alors qu'en 2012, la variation a eu un impact positif de 61 millions de dollars US, et contre un impact positif de 117 millions de dollars US pour 2011.

Investissement

Les flux nets d'investissements se sont élevés à 1 720 millions de dollars US en 2013, contre 745 millions de dollars US en 2012 et 539 millions de dollars US en 2011.

Le 31 janvier 2013, le Groupe a acquis la Division Geoscience de Fugro, hors activité aéroportée et certains actifs non significatifs, pour un montant en numéraire de 703 millions d'euros et 9 millions US de dollars apportés à la joint-venture Seabed Geosolutions BV, soit 938 millions de dollars US, nets de la trésorerie acquise pour 24 millions de dollars US. L'activité aéroportée a été acquise au cours du 3e trimestre 2013 et a été financée par le crédit-vendeur octroyé par Fugro. Les ajustements définitifs, notamment pour les niveaux effectifs de fonds de roulement, d'endettement et de position de cash ont conduit au paiement par Fugro d'un solde de 5 millions de dollars US à CGG. Le montant total versé à Fugro s'élève à 933,0 millions de dollars US pour l'ensemble de la transaction Fugro.

Le 17 janvier 2012, Sercel avait acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Corporation LLC pour un montant net de trésorerie acquise de 53 millions de dollars US après un paiement initial de 50 millions de dollars US et un complément de 3 millions de dollars US en avril 2012.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les investissements industriels et coûts de développements capitalisés se sont élevés à 347 millions de dollars US, et sont principalement relatifs à des équipements marine et notamment l'achat de streamers Sentinel RD. Pour la période comparable 2012, les investissements industriels et coûts de développement capitalisés s'élevaient à 369 millions de dollars US et correspondaient principalement à la mise à niveau du navire sismique *Oceanic Champion* et à des équipements terrestres. En 2011, les navires sismiques *Oceanic Phoenix* et *Oceanic Endeavour* avaient été modernisés et le *Pacific Finder* et l'*Oceanic Sirius*, livrés respectivement en juin et octobre 2011, avaient été équipés de streamers solides Sentinel.

Le Groupe a également investi au cours de l'exercice 2013, 479 millions de dollars US dans la bibliothèque d'études multiclients, principalement au large du Brésil, dans le Golfe du Mexique, dans la Mer du Nord et aux États-Unis. En 2012, le Groupe avait investi 364 millions de dollars US principalement au large du Brésil, de l'Angola et aux États-Unis. En 2011, le Groupe avait investi 203 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2013, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études multiclients sismiques et géologiques s'élevait à 818 millions de dollars US contre 604 millions de dollars US au 31 décembre 2012 et 527 millions de dollars US au 31 décembre 2011.

Financement

La trésorerie utilisée par les opérations de financement s'est élevée à 197 millions de dollars US en 2013 contre une génération de 795 millions de dollars US en 2012 et une utilisation de 162 millions de dollars US en 2011.

CRÉDIT VENDEUR ACCORDÉ PAR FUGRO

Dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro le 31 janvier 2013, Fugro a accordé au Groupe un crédit vendeur de 125 millions d'euros avec une maturité de 5 ans et portant intérêt au taux de 5,5 % par an, porté à 225 millions d'euros lors de l'acquisition effective de l'activité aéroportée.

Le 21 août 2013, le Groupe a procédé au remboursement partiel du crédit vendeur de Fugro pour 112,5 millions d'euros. Le solde restant dû au 31 décembre 2013 s'élève à 112,5 millions d'euros.

PRÊT À TERME ET CRÉDIT RENOUVELABLE DE 200 MILLIONS DE DOLLARS US

Le 1^{er} juillet 2013, une convention de crédit de 5 ans d'un montant de 200 millions de dollars US et garantie par des actifs (navires), a été signée afin notamment de rembourser l'échéance 2013 du crédit vendeur Fugro.

Un contrat de swap de taux d'intérêt a été contracté afin de figer le taux annuel à 4,4 %.

Selon cet accord, les ratios financiers à respecter sont les suivants :

- ▶ le seuil minimal de Trésorerie et équivalents de trésorerie est fixé à 75 millions de dollars US ;
- ▶ le seuil maximum du ratio Dette financière nette sur EBITDA est fixé à 3,00 ;
- ▶ et le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges financières est fixé à 3,00.

Le solde restant à rembourser, au 31 décembre 2013 est de 186,5 millions de dollars US.

FACILITÉ DE CRÉDIT « REVOLVER US »

Le 15 juillet 2013, une facilité de crédit « US revolver » de 165 millions de dollars US sur 5 ans a été conclue. Aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2013. Selon cet accord les ratios financiers suivants ont été définis :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDA par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 jusqu'au 30 juin 2018 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2018.

FACILITÉ DE CRÉDIT « FRENCH REVOLVER »

Le 31 juillet 2013, une facilité de crédit « French revolver » de 325 millions de dollars US sur 3 ans avec 2 options d'extension d'une année chacune a été conclue. À fin décembre 2013, 110 millions d'euros ont été tirés sur cette ligne de crédit.

Selon cet accord, les ratios suivants ont été définis :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDA par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 jusqu'au 30 juin 2016 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2016.

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

(En millions de dollars US)	31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Concours bancaires	4,5	4,2	6,0
Part à court terme des dettes financières	247,0	47,8	64,5
Dettes financières à long terme	2 496,1	2 253,2	1 871,6
Dette financière brute	2 747,6	2 305,2	1 942,1
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(530,0)	(1 520,2)	(531,4)
Dette financière nette	2 217,6	785,0	1 410,7

OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT (350 MILLIONS DE DOLLARS US, 9,5 % SENIOR NOTES, ÉCHÉANCE 2016)

Le 9 juin 2009, CGG SA a émis un emprunt obligataire par placement privé international d'un nominal de 350 millions de dollars US à échéance 2016 et portant intérêt à 9,5 %. Cette émission a été réalisée au prix de 97,0 %, correspondant à un rendement de 10,125 %. Le remboursement est à échéance du 15 mai 2016.

Le 21 août 2013, CGG a procédé au remboursement anticipé de 125 millions de dollars US sur un montant total de 350 millions de dollars US de l'emprunt Senior 9 1/2 % à échéance 2016. L'amortissement accéléré des frais d'émission ainsi que les pénalités pour remboursement anticipé se sont élevés respectivement à 4,3 millions de dollars US et 5,9 millions de dollars US.

La dette financière brute au 31 décembre 2013 s'élevait à 2 747,6 millions de dollars US contre 2 305,2 millions de dollars US en 2012, et 1 942,1 millions de dollars US en 2011. La dette financière nette au 31 décembre 2013 s'élevait à 2 217,6 millions de dollars US en 2013, contre 785,0 millions de dollars US en 2012 et 1 410,7 millions de dollars US en 2011. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres correspondant au 31 décembre 2013, 2012 et 2011 était de 47 %, 17 % (36 % avant impact du financement de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro au 31 décembre 2012) et 37 % respectivement.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières à long terme ; et la dette financière nette correspond à la dette financière brute moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire, car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

Définition comptable : EBIT et EBITDAS

L'EBIT s'est élevé à (394) millions de dollars US en 2013 contre 368 millions de dollars US en 2012 et 224 millions de dollars US en 2011.

L'EBITDAS s'est élevé à 1 140 millions de dollars US en 2013 contre 1 006 millions de dollars US en 2012 et 826 millions de dollars US en 2011.

L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence. L'EBIT est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par le management pour apprécier la contribution des entités mises en équivalence aux résultats du groupe.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, taxes, dépréciations, amortissements nets de

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBIT avec le résultat d'exploitation provenant du compte de résultat, pour chaque période mentionnée :

En millions de dollars US	31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
EBIT	(394,3)	368,0	223,6
Moins résultat des sociétés mises en équivalence	0,6	37,4	16,4
Résultat d'exploitation	(394,9)	330,6	207,2

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour chaque période mentionnée :

(En millions de dollars US)	31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
EBITDAS	1 139,7	1 006,2	826,1
Autres produits (charges) financiers	(22,3)	(19,7)	0,8
Augmentation (diminution) des provisions	39,6	(20,1)	(22,6)
Plus ou moins-values de cessions d'actif	(90,3)	(9,4)	(23,6)
Dividendes reçus	10,0	48,2	6,9
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	4,5	(0,5)	(22,2)
Impôt décaissé	(117,3)	(145,1)	(92,3)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	46,5	(49,3)	60,3
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	(46,8)	(46,7)	(14,4)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	25,5	7,1	40,2
(Augmentation) diminution des fournisseurs et comptes rattachés	(76,9)	113,8	(13,4)
(Augmentation) diminution des autres passifs circulants	0,5	37,8	54,3
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	(5,0)	(1,4)	(10,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	907,7	920,9	789,9

On désigne par ailleurs par cash flow libre (*free cash flow*) les flux de trésorerie provenant de l'exploitation réduits (i) des « Acquisitions nettes d'immobilisations » et des « Investissements dans les études multiclients » tels que figurant dans le volet « Investissement » du tableau des flux de trésorerie consolidés, et (ii) des « Charges d'intérêts payées » telles que figurant dans le volet « Financement » du tableau des flux de trésorerie consolidés.

ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires.

D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT et EBITDAS différemment. L'EBIT et l'EBITDAS ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Ce flux s'est élevé à un flux négatif de (56) millions de dollars US en 2013 (correspondant à un flux positif de 5 millions de dollars US hors le coût cash des éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro), contre un flux positif de 63 millions de dollars US en 2012, et de 94 millions de dollars US en 2011.

Variations du cours des devises

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollar US et en euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le réal brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne et la livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Les fluctuations des taux de change du dollar US par rapport à d'autres devises, l'euro en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du Groupe, qui sont publiés désormais en dollars US. Dès lors que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe le Groupe sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. Le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 500 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 50 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

Le Groupe cherche à faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change. À titre d'exemple, les coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques, ainsi que la location des matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars US. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars US sont restées inférieures aux revenus en dollars US, principalement en raison des frais de personnel payés en euros en France et en Europe.

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Au 31 décembre 2013, 2012 et 2011, les encours des contrats de change à terme de CGG se montaient respectivement à 5 millions de dollars US, à 35 millions de dollars US et à 158 millions de dollars US.

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

Impôts

Le Groupe opère la plus grande part de ses activités en dehors de France, et est imposé sur le chiffre d'affaires ou sur les résultats réalisés dans chaque pays étranger selon les règles fiscales locales. Le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires substantiels qu'il estime pouvoir utiliser à l'avenir pour éliminer ses futurs impôts sur ses revenus émanant de certains pays de l'OCDE. Le Groupe comptabilise ses actifs d'impôts différés quand un historique suffisant de profits existent et lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable.

Inflation

L'inflation n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats opérationnels du Groupe au cours des exercices présentés. Le Groupe exerce son activité et reçoit des paiements dans les monnaies de certains pays au taux d'inflation historiquement élevé, tels que le Mexique, le Brésil et le Venezuela. Le Groupe cherche à limiter ce risque, par exemple, en indexant les paiements en devises sur le cours de change à une certaine date, afin de tenir compte de l'inflation pendant la durée du contrat.

Saisonnalité

Les activités d'acquisition terrestre et marine de données sismiques sont soumises pour partie à un caractère de saisonnalité selon qu'elles sont opérées en hémisphère nord ou en hémisphère sud pour des considérations météorologiques, ou encore du fait du comportement acheteur de clients importants du Groupe qui dépend lui-même de considérations budgétaires internes fluctuantes au sein d'un même exercice (parfois une réticence à gager tôt dans l'année le budget annuel d'exploration ; parfois, à l'inverse, une accélération des commandes en fin d'année en vue de consommation de reliquats de crédits autorisés).

Les activités d'acquisition marine sont par ailleurs, par nature, exposées à des périodes intercalaires non productives (arrêts techniques, transit d'une zone d'opération à une autre) au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires.

5.2. PERSPECTIVES

Environnement de marché

La prise de conscience par les opérateurs du marché pétrolier et gazier comme par les grands pays consommateurs du déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande en hydrocarbures s'est traduite par un rehaussement très significatif et continu des prix de l'énergie, et par la conviction répandue et partagée qu'il faudrait à l'avenir durablement produire davantage de pétrole et de gaz pour satisfaire la consommation mondiale. En l'espèce, le diagnostic est que les taux de renouvellement des réserves pétrolières sont insuffisants pour couvrir à la fois, année après année, le remplacement des quantités d'hydrocarbures extraites du sous-sol et consommées et la compensation de la déplétion naturelle des réserves en terre. La nécessité de découvrir de nouvelles réserves et celle de chercher à récupérer avec le plus grand soin les quantités d'huile et de gaz en place s'est traduite pendant plusieurs années, sauf en 2009, par des niveaux d'investissement élevés en Exploration-Production, et dès lors par des perspectives de croissance favorable pour la géophysique.

Depuis 2010, les dépenses en Exploration-Production ont ainsi crû annuellement à deux chiffres en dépit de la concrétisation sur la période de risques majeurs auxquels sont exposées ces activités comme notamment :

- ▶ le risque technologique avec l'accident en avril 2010 de la plateforme Deepwater Horizon dans le Golfe du Mexique ;
- ▶ le risque géopolitique, avec en 2011 le « printemps arabe » en Afrique du Nord, puis les changements de régime en Libye ou encore en Égypte ;

- ▶ le risque lié à l'offre entrante, avec notamment depuis 2011 la montée en puissance rapide de la production d'hydrocarbures de roche-mère, dits « non-conventionnels » en Amérique du Nord qui modifie fortement l'équation mondiale en termes d'offre et de demande compte tenu du poids de la consommation américaine ;
- ▶ le risque économique général avec le ralentissement en 2013 de la croissance de grands pays consommateurs clés comme le Brésil et la Chine.

L'année 2013 a été contrastée, avec une croissance du secteur des services pétroliers, et donc de la sismique, qui s'est fortement ralentie au cours de l'année, du fait principalement d'arbitrages rendus par les grandes compagnies internationales en défaveur des projets d'exploration, et plus largement des dépenses d'investissement en Exploration-Production, pour le propos de générer plus de cash sur le court terme. Cette tendance s'inscrit dans un contexte d'ensemble marqué par l'inflation des coûts des projets de d'exploration et de développement du fait d'un accroissement de leur complexité, des prix directeurs du pétrole et du gaz qui restent relativement stables, et une pression continue pesant sur les compagnies pour maintenir néanmoins une rémunération soutenue des actionnaires sous forme de dividendes.

Cet environnement devrait continuer à prévaloir en 2014, avec un marché sismique que l'on anticipe stable au sein de dépenses d'Exploration-Production des compagnies pétrolières qui pourraient être très légèrement en hausse sur l'année.

Perspectives des différents secteurs d'activité du Groupe en 2014

Une activité d'exploration attendue stable

La sismique est fortement corrélée à l'exploration et devrait donc être stable en 2014 dans le monde, à l'exception des eaux russes en arctique dans lesquelles aucune sismique n'a encore été réalisée. Toutefois les compagnies pétrolières devraient rester focaliser sur l'optimisation de leurs réservoirs existants.

Ceci devrait se traduire par :

- ▶ la réduction d'activité dans de nouvelles zones ;
- ▶ la poursuite d'une activité importante de sismique de haut de gamme pour améliorer les champs existants, notamment au Moyen-Orient ;
- ▶ l'ouverture progressive de certains pays non accessibles jusqu'à présent à de la sismique de haut de gamme. Cette ouverture pourrait se faire, notamment en Chine ou bien en Russie, *via* des partenariats ou des accords commerciaux avec des sociétés locales, à l'image de l'accord signé début 2012 par le Groupe au Vietnam avec PetroVietnam.

L'évolution des activités d'Exploration-Production modifie le rôle de la géophysique et de la géoscience

Les clients du Groupe accordent une importance grandissante, et ce très en amont dans le cycle de mise en production, au positionnement futur des puits de forage et à leur configuration. Pour améliorer leur mise en service et augmenter leur productivité, une activité de conseil en ingénierie de réservoirs et de production, ainsi qu'une meilleure connaissance des réservoirs, sont de plus en plus demandées. Ceci devrait se traduire par :

- ▶ un intérêt grandissant de la part des compagnies pétrolières et gazières pour le contenu technologique des données sismiques, et cela afin d'augmenter leur connaissance en amont des décisions d'investissements de développement sur les caractéristiques du réservoir, les structures des failles et ainsi faciliter la mise en service futur des puits tout en optimisant le retour sur investissement ;

- un rôle plus important du traitement sismique mais aussi des activités de caractérisation de réservoirs et plus généralement une forte évolution attendue de la sismique dans le domaine de la géoscience.

S'agissant de l'acquisition contractuelle marine, la croissance de l'offre devrait rester modérée (+5 %). Toutefois, la demande est prévue globalement stable d'une année sur l'autre. Ceci devrait se traduire par une quasi-stabilité des prix après celle enregistrée en 2013. Durant l'été, l'activité en Mer du Nord devrait rester stable à un niveau élevé tandis que l'activité en Russie devrait compenser une plus faible activité en Norvège.

L'activité contractuelle terrestre devrait rester modérée à l'exception du Moyen-Orient. En Amérique du Nord, le Groupe constate depuis l'automne dernier un très fort ralentissement de l'activité. Le contexte en Afrique du Nord reste exposé à des aléas géopolitiques importants. Les activités seabed et shallow water, désormais opérées par la joint-venture Seabed Geosolutions BV dans laquelle le Groupe détient une participation, devraient connaître une croissance significative en 2014, après une faible activité en 2013.

Côté activité multiclients marine, les investissements sont prévus en hausse suite à l'attribution à CGG en fin d'année 2013 de trois grands programmes au Brésil qui se dérouleront au cours de l'année 2014. Par ailleurs, le programme multiclients IBALT, lancé en 2012 dans le Golfe du Mexique et basé sur StagSeis se poursuivra en 2014. Il devrait susciter un intérêt croissant de la part des principales sociétés pétrolières actives dans cette région notamment en amont d'une période de fort renouvellement des blocs sur la période 2015-2017.

Côté multiclients terrestre, les investissements du Groupe devraient décroître cette année en raison de la fin du programme majeur de CGG dans le bassin de Marcellus.

Le carnet de commandes à fin décembre 2013 en Imagerie Subsurface était élevé. Le marché de traitement de données devrait rester soutenu en 2014, porté par la croissance des volumes en acquisition marine et par la complexité croissante des géologies à imager, qui nécessite des algorithmes de calcul sophistiqués et de haut de gamme, domaine dans lesquels le Groupe bénéficie d'un positionnement inégalé.

Dans le domaine de l'expertise géologique, l'offre de services du Groupe, regroupée dans l'activité GeoConsulting, composée de Robertson et de l'activité de caractérisation sismique de réservoir, devrait profiter de la focalisation croissante des clients du Groupe sur des projets destinés à accélérer la récupération des réserves existantes.

Dans le domaine des logiciels, l'offre de services du Groupe, regroupée dans l'activité GeoSoftware, composée des logiciels Jason, Hampson-Russell et *geovation*, devrait profiter de la demande croissante pour des logiciels intégrés depuis la sismique vers la simulation des réservoirs, et du levier procuré par la mise en œuvre de partenariats externes notamment avec Baker Hugues International.

S'agissant de Sercel, le chiffre d'affaires externe est prévu stable à un niveau élevé. Les ventes d'équipements marins devraient être plus faibles du fait de la diminution du nombre de bateaux nouvellement construits et ce malgré la montée en puissance du marché de renouvellement, tandis que les ventes d'équipements terrestres devraient croître en volume notamment grâce aux projets à grand nombre de canaux au Moyen-Orient, pendant dans un contexte concurrentiel de plus en plus fort.

La différenciation technologique au cœur de la stratégie commerciale de CGG

Le Groupe estime que le renforcement de son offre de services et d'équipements sismiques de haut de gamme, à travers la meilleure appréhension des problèmes d'Exploration-Production de ses clients, et de leurs besoins en technologies géologiques, géophysiques et de caractérisation de réservoirs, constitue un élément de différenciation majeur vis-à-vis de la concurrence.

Le Groupe considère que sa stratégie centrée sur le développement progressif de son portefeuille d'activités dans le domaine des géosciences doit lui permettre de tirer le meilleur parti d'un contexte où l'industrie pétrolière va continuer à faire face à des enjeux technologiques de plus en plus complexes et à accroître sa part de prestations externes.

Le maintien à un haut niveau des dépenses de recherche et de développement, la qualité des services et des technologies fournis et la bonne gestion des conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont autant d'éléments clés pour fonder des relations durables entre le client et le prestataire. Le Groupe continuera à orienter sa stratégie vers l'amélioration et l'enrichissement du contenu du service offert à sa clientèle, sachant que les clients du Groupe

recherchent de plus en plus des solutions intégrées en géologie, géophysique et caractérisation de réservoirs pour, notamment, mieux évaluer les réserves connues et améliorer le taux de récupération des hydrocarbures sur les champs en production. Le Groupe poursuivra le développement de solutions basées sur une approche transverse qui permet d'intégrer l'ensemble des technologies de pointe développées dans chaque spécialité et de les adapter ou les faire évoluer pour répondre au problème posé par le client.

Dans le domaine des hydrocarbures de roche mère, l'amélioration du processus d'exploration grâce à une meilleure identification des zones propices en amont des forages, permettant d'optimiser les coûts des développements associés, est une priorité pour les clients du Groupe. CGG et Baker Hugues International poursuivront leur accord de collaboration afin de fournir au client une solution complète pour la bonne interprétation des attributs de réservoir.

Le Groupe estime au total que la différenciation à long terme sera fondée à l'avenir sur des technologies avancées d'acquisition de données sismiques enrichies de prestations de traitement, visant à améliorer la qualité de l'imagerie sismique

tout en conservant des délais de réalisation restant compatibles avec les contraintes de temps propres aux processus décisionnels des clients pétroliers et gaziers. Cette différenciation sera d'autant plus fructueuse qu'elle pourra s'appuyer et être complétée en amont par des prestations

d'expertise et de conseil géologiques, et en aval par des services de caractérisation de réservoir visant, grâce à une meilleure utilisation des informations sismiques, à permettre au client final d'accéder à une modélisation statique plus fiable des réserves à développer ou déjà en production.

Perspectives du Groupe en matière de développements technologiques

Poursuite des programmes de recherche centrés sur l'amélioration de l'imagerie

Sur le plan technologique, le Groupe estime que grâce à une amélioration continue de ses techniques d'acquisition et de ses logiciels de traitement de données sismiques, il restera parmi les principaux fournisseurs de prestations de services sismiques de haut de gamme en terrestre et en marine. Ses travaux de recherche et développement continueront à être orientés vers l'amélioration de l'imagerie en zone complexe pour l'exploration et vers la sismique de production en tant que technologie de caractérisation et de surveillance des réservoirs. La prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures) et les applications liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant compactage des mesures, l'imagerie profondeur sous le sel (*Full Azimuth*), l'imagerie profondeur utilisant une plus large gamme de fréquences (technique d'acquisition BroadSeis), les multicomposantes et les études 4D, continueront à être développées.

Développement et amélioration des techniques d'acquisition terrestre et marine

Le Groupe estime que la croissance de la demande de services géophysiques continuera à être associée aux nouvelles technologies. Le Groupe prévoit que les études 3D en haute définition, 3D à large bande de fréquence (BroadSeis), 3D *Full Azimuth*, ainsi que les études 4D (qui ajoutent le temps comme quatrième dimension) et multicomposantes (3C ou 4C) joueront un rôle clé en Exploration-Production, tout particulièrement dans le secteur Marine. En ce qui concerne le secteur Terrestre, il faut mentionner l'avènement de la très haute densité de capteurs, qui devrait se concrétiser bientôt par le déploiement sur le terrain de plusieurs centaines de milliers de canaux. Cette évolution devrait bouleverser toute la chaîne d'acquisition terrestre, avec des développements se portant sur des senseurs moins coûteux, des déploiements plus mécanisés, des contrôles automatisés de la qualité des données. Pour anticiper l'accroissement exponentiel correspondant du flux de données acquises, des efforts importants de recherche et de développement devront être faits également en traitement de données sismiques, stockage et gestion de ces données, ainsi que dans l'étude de nouvelles architectures de calculateurs parallèles qui devront permettre de traiter ces données dans un temps acceptable, tout en restant économes en énergie.

Développement des offres de solutions intégrées de la sismique vers la simulation des réservoirs

L'acquisition de la Division Geoscience de Fugro en 2013, suivie de la réorganisation autour des deux Lignes de produits GeoSoftware et GeoConsulting au sein de la Division Géologie, Géophysique & Réservoir effective au 1^{er} janvier 2014, offre de nouvelles perspectives uniques en créant une intégration verticale vers les sciences du réservoir qui renforce la position du Groupe comme le leader mondial du secteur des services géophysiques avec un portefeuille de produits et solutions à très fort contenu technologique.

Des solutions innovantes pour Sercel dans des marchés émergents, fondées sur le maintien d'un effort important de recherche et développement

Dans le domaine des équipements, la nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de recherche et développement élevé se justifie par le fort contenu technologique des équipements sismiques qui intègrent de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquence, d'électronique miniaturisée mais également d'optique ou d'acoustique.

Sercel a également mis sur le marché en 2013 de nouveaux produits de dernière génération pour les acquisitions terrestres et marines, qui devraient connaître un succès grandissant dès 2014 :

- ▶ le système d'acquisition terrestre 508XT : ce système offre des fonctionnalités uniques qui allient le meilleur des technologies avec et sans câble. Il permet notamment d'accéder en continu aux données en temps réel, grâce à une technologie de réseau intelligente de nouvelle génération. Ses fonctionnalités spécifiques de stockage local des données, de retransmission automatique, ainsi que ses niveaux renforcés de redondance et de contrôle qualité, garantissent une production continue ;
- ▶ le nouveau Sentinel MS : en complément des excellentes mesures de pression obtenues avec son hydrophone, le Sentinel MS intègre deux accéléromètres supplémentaires pour mesurer les fronts d'ondes latéraux et verticaux et obtenir des données multi-senseurs à large bande de fréquences (*broadband*) et d'une qualité optimale.

Perspectives 2014 du Groupe CGG

Perspectives commerciales

Le carnet de commandes de CGG au 1^{er} janvier 2014 s'élève à 1 350 millions de dollars US.

Perspectives industrielles

En 2014, dans des conditions de marché attendues stables d'une année sur l'autre, le Groupe CGG se focalisera sur les actions suivantes :

Redimensionnement de la Division Acquisition

À l'horizon 2016, la feuille de route de CGG en acquisition marine vise à poursuivre le repositionnement et le redimensionnement de sa flotte sur ses navires haut-de-gamme, y compris les 4 navires modernes C-Class récemment acquis, et sur les segments de marché à forte valeur ajoutée technologique. Après l'arrêt définitif du navire *Symphony* début 2014, la flotte CGG sera progressivement réduite à 13 navires de grande capacité d'ici à 2016. Cet ajustement de la flotte opérée conduira à une réduction significative des coûts fixes et des investissements, et par là même permettra de réduire la volatilité de la profitabilité marine pour accroître la génération de cash au cours du cycle. Une taille critique sera maintenue pour préserver la position de leader mondial du Groupe, lui permettre d'opérer dans les principaux bassins régionaux et de continuer à proposer à ses clients des solutions technologiques et configurations d'acquisition les plus avancées. Différents scénarios sont actuellement à l'étude pour délivrer ce repositionnement et ce redimensionnement dans les meilleurs délais, sachant que le critère de choix prépondérant sera l'optimisation en matière de génération de cash et de valorisation patrimoniale des actifs.

En acquisition terrestre, CGG poursuit sa feuille de route stratégique focalisée sur des marchés de niche et technologiques ainsi que sur des partenariats de long terme dans des régions clés. En Amérique du Nord, CGG va restructurer son activité terrestre dans la région. Au Moyen-Orient, CGG vient de signer un accord de coopération avec TAQA son partenaire industriel saoudien de long terme pour renforcer sa présence stratégique et bénéficier ainsi de la demande croissante dans la région pour des équipes à grand nombre de capteurs.

Les géosciences au cœur de CGG

La création en 2013 de la Division GGR est la résultante du mouvement stratégique de CGG vers les géosciences à travers l'acquisition des activités correspondantes de Fugro. Le Groupe a ainsi étendu son spectre d'activité vers le domaine de la géologie et du réservoir. La mise en place des Lignes de produits GeoConsulting et GeoSoftware devrait permettre de mettre en œuvre pratiquement cette stratégie en favorisant le développement d'offres dédiées et calibrées aux besoins particuliers des clients dans ces domaines.

Les priorités de CGG restent au total focalisées sur le développement et la promotion de solutions de haut de gamme, en amont au niveau de l'offre en équipements, et en aval pour ce qui concerne les services liés à l'utilisation des données géologiques et géophysiques, une présence forte dans le domaine de l'acquisition restant essentiel pour entretenir une relation forte et globale avec les principaux donneurs d'ordre pétroliers et gaziers.

Ces initiatives de rééquilibrage des activités de CGG se traduiront par une réduction significative du chiffre d'affaires en Acquisition qui sera toutefois compensée par la croissance organique de la Division GGR, ainsi que par la croissance renouvelée en Équipements. Fin 2016, le nouveau profil du Groupe CGG devrait ainsi être rééquilibré de manière très significative, avec un objectif de chiffre d'affaires supérieur à 4 milliards de dollars US et une amélioration de marge d'EBIT de 400 points de base à l'horizon 2016 par rapport à 2013.

Perspectives financières

En 2014, les conditions de marché devraient rester stables au total sur l'ensemble de l'année, avec séquentiellement un premier trimestre que l'on anticipe faible. Dans ce contexte, les priorités de CGG porteront sur la gestion rigoureuse de la trésorerie, sur la réduction des coûts, sur l'efficacité opérationnelle et commerciale, et sur la gestion dynamique de son endettement. Les investissements industriels devraient être en baisse pour être compris entre 275 et 300 millions de dollars US. Les investissements cash multiclients pour leur part devraient être compris entre 500 à 550 millions de dollars US pour un taux de préfinancement supérieur à 70 %.

6

COMPTES DE L'EXERCICE 2013 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

6.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2011-2012-2013 DE CGG	177
6.2	TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)	252
6.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013	253
6.4	COMPTES ANNUELS 2013-2012 DE CGG	254
6.5	TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE CGG AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)	279
6.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2013	280
6.7	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	281
6.8	INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	287
6.9	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2012 ET 2013	288
6.10	LITIGES ET ARBITRAGES	289

COMPTES DE L'EXERCICE 2013 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- ▶ les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux Comptes correspondant, figurant respectivement aux pages 136 à 204 et 205 à 230 du document de référence de l'exercice 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2012 sous le numéro D. 12-0379 ;
- ▶ les informations financières figurant aux pages 120 à 129 du document de référence de l'exercice 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2012 sous le numéro D. 12-0379 ;
- ▶ les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des commissaires

aux Comptes correspondant, figurant respectivement aux pages 149 à 219 et 220 à 247 du document de référence de l'exercice 2012, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2013 sous le numéro D. 13-0429 ;

- ▶ les informations financières figurant aux pages 132 à 141 du document de référence de l'exercice 2012, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2013 sous le numéro D. 13-0429.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.cgg.com) ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS 2011-2012-2013 DE CGG

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2014 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2014.

Bilan consolidé

(En millions de dollars US)	Notes	31 décembre		
		2013	2012 (retraité) (a)	2011 (retraité) (a)
ACTIF :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	530,0	1 520,2	531,4
Clients et comptes rattachés	3	987,4	888,7	876,0
Stocks et travaux en cours	4	505,2	419,2	361,5
Créances d'impôt		118,1	111,7	119,4
Autres actifs courants	5	175,6	139,6	157,0
Actifs détenus en vue de la vente, nets	5	37,7	393,9	64,5
Total actif courant		2 354,0	3 473,3	2 109,8
Impôts différés actifs	24	222,6	171,4	188,8
Participations et autres immobilisations financières	7	47,8	53,7	24,7
Sociétés mises en équivalence	8	325,8	124,5	131,7
Immobilisations corporelles, nettes	9	1 557,8	1 159,5	1 183,2
Immobilisations incorporelles, nettes	10	1 271,6	934,9	865,1
Écarts d'acquisition des entités consolidées	11	2 483,2	2 415,5	2 688,2
Total actif non courant		5 908,8	4 859,5	5 081,7
TOTAL ACTIF		8 262,8	8 332,8	7 191,5
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES :				
Concours bancaires court terme	13	4,5	4,2	6,0
Dettes financières — part court terme	13	247,0	47,8	64,5
Fournisseurs et comptes rattachés		557,6	505,5	386,4
Dettes sociales		251,1	209,9	185,7
Impôts sur les bénéfices à payer		73,9	97,0	159,7
Acomptes clients		52,4	36,0	51,0
Provisions — part court terme	16	73,1	21,0	34,6
Autres passifs courants	12	283,9	300,2	272,3
Total passif courant		1 543,5	1 221,6	1 160,2
Impôts différés passif	24	148,9	106,0	104,4
Provisions — part long terme	16	142,5	123,5	123,8
Dettes financières — part long terme	13	2 496,1	2 253,2	1 871,6
Autres passifs non courants	17	41,7	46,6	49,8
Total dettes et provisions non courantes		2 829,2	2 529,3	2 149,6
Capital social 301 784 014 actions autorisées et 176 890 866 actions émises au nominal de 0,40 € au 31 décembre 2013	15	92,7	92,4	79,8
Primes d'émission et d'apport		3 180,4	3 179,1	2 669,3
Réserves		1 273,9	1 190,6	1 147,5
Autres réserves		(46,1)	(27,8)	(17,0)
Titres d'autocontrôle		(20,6)	(20,6)	(20,6)
Résultat de la période attribué aux actionnaires de la société mère		(698,8)	75,2	(27,1)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(7,6)	(7,6)	(11,5)
Écarts de conversion		26,0	1,9	(25,8)
Total capitaux propres — attribuables aux actionnaires de la société mère		3 799,9	4 483,2	3 794,6
Participations ne donnant pas le contrôle		90,2	98,7	87,1
Total capitaux propres		3 890,1	4 581,9	3 881,7
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 262,8	8 332,8	7 191,5

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

Compte de résultat consolidé

(En millions de dollars US, sauf pour les données par action)	Notes	31 décembre		
		2013	2012 (retraité) ^(d)	2011 (retraité) ^(d)
Chiffre d'affaires	19	3 765,8	3 410,5	3 180,9
Autres produits des activités ordinaires	19	2,1	3,6	3,3
Total produits des activités ordinaires		3 767,9	3 414,1	3 184,2
Coût des ventes		(2 977,2)	(2 685,4)	(2 649,4)
Marge brute		790,7	728,7	534,8
Coûts nets de Recherche et Développement	20	(105,9)	(92,8)	(77,0)
Frais commerciaux		(118,6)	(96,0)	(83,1)
Frais généraux et administratifs		(215,9)	(182,6)	(201,8)
Autres produits et charges, nets	21	(745,2)	(26,7)	34,3
Résultat d'exploitation	19	(394,9)	330,6	207,2
Coût de l'endettement financier brut		(193,3)	(159,0)	(177,2)
Produits financiers sur la trésorerie		1,6	2,3	2,7
Coût de l'endettement financier net	22	(191,7)	(156,7)	(174,5)
Autres produits (charges) financiers	23	(22,3)	(19,7)	0,8
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		(608,9)	154,2	33,5
Impôts différés sur les variations de change		9,7	—	(4,6)
Autres impôts sur les bénéfices		(92,6)	(99,2)	(58,5)
Impôt sur les bénéfices	24	(82,9)	(99,2)	(63,1)
Résultat net des entreprises intégrées		(691,8)	55,0	(29,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence		0,6	37,4	16,4
Résultat net de l'ensemble consolidé		(691,2)	92,4	(13,2)
Attribué aux :				
Actionnaires	\$	(698,8)	75,2	(27,1)
Actionnaires (en millions d'euros) ^(e)	€	(527,2)	58,3	(19,3)
Participations ne donnant pas le contrôle	\$	7,6	17,2	13,9
Nombre moyen pondéré d'actions émises ^(c)	29	176 734 989	162 077 608	158 571 323
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options	29	(a)	827 902	(a)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	29	(a)	503 932	(a)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	29	(a)	(b)	(a)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	29	176 734 989	163 409 442	158 571 323
Résultat net par action ^(c)				
Base	\$	(3,95)	0,46	(0,17)
Base ^(e)	€	(2,98)	0,36	(0,12)
Dilué	\$	(3,95)	0,46	(0,17)
Dilué ^(e)	€	(2,98)	0,36	(0,12)

(a) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent, les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

(b) Les obligations convertibles avaient un effet accréteur ; par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination du résultat dilué par action.

(c) Le calcul du résultat net par action de base et dilué de 2012 et 2011 a été ajusté suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée par CGG SA en 2012. Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

(d) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

(e) Converti au taux moyen de 1,3254 dollar US ; 1,2900 dollar US et 1,4025 dollar US pour un euro respectivement en 2013, 2012 et 2011.

État du résultat global consolidé

	31 décembre		
	2013	2012 [retraité] ^(a)	2011 [retraité] ^(a)
<i>(En millions de dollars US)</i>			
Résultat net de l'ensemble consolidé	(691,2)	92,4	(13,2)
Éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net :			
Produits (charges) sur couverture des flux de trésorerie	—	3,7	(4,4)
Impôts	—	(1,3)	1,6
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	—	2,4	(2,8)
Variation de l'écart de conversion	25,2	27,7	(30,6)
Total des éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net (1)	25,2	30,1	(33,4)
Éléments non classés ultérieurement en résultat :			
Produits (charges) sur écarts actuariels des plans de retraite	(3,8)	(18,0)	(1,7)
Impôts	1,3	6,2	0,6
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	(2,5)	(11,8)	(1,1)
Total des éléments non reclassés ultérieurement en résultat (2)	(2,5)	(11,8)	(1,1)
Quote-part de variation du résultat global des sociétés mises en équivalence, nette d'impôts (3)	—	1,5	(4,6)
Autres éléments du résultat global des sociétés, nets d'impôts (1) + (2) + (3)	22,7	19,8	(39,1)
État du résultat global consolidé de la période	(668,5)	112,2	(52,3)
<i>Attribué aux :</i>			
<i>Actionnaires de la société mère</i>	<i>(677,6)</i>	<i>95,0</i>	<i>(68,4)</i>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>9,1</i>	<i>17,2</i>	<i>16,1</i>

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

Les écarts actuariels des plans de retraite ne seront pas reclassés au compte de résultat les exercices suivants. Les autres éléments du résultat global consolidé seront reclassés au compte de résultat si certaines conditions sont remplies

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(En millions de dollars US, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2011 (retraité) ^(a)	151 506 109	79,6	2 666,3	1 039	(21,4)	(20,6)	(4,7)	7,6	3 745,8	77,1	3 822,9
Augmentations de capital	355 823	0,2	3,0						3,2		3,2
Dividendes										(4,0)	(4,0)
Résultat net				(27,1)					(27,1)	13,9	(13,2)
Paiements fondés sur des actions				15,7					15,7		15,7
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				(1,1)					(1,1)		(1,1)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>							(7,4)		(7,4)		(7,4)
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>							0,6	(33,4)	(32,8)	2,2	(30,6)
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1) + (2) + (3)				(1,1)			(6,8)	(33,4)	(41,3)	2,2	(39,1)
Émission d'obligations convertibles, nets d'impôts différés				81,9					81,9		81,9
Variation de périmètre et autres				12,0	4,4				16,4	(2,1)	14,3
Au 31 décembre 2011 (retraité) ^(a)	151 861 932	79,8	2 669,3	1 120,4	(17)	(20,6)	(11,5)	(25,8)	3 794,6	87,1	3 881,7

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

COMPTES DE L'EXERCICE 2013 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

6

Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG

<i>(En millions de dollars US, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écart de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2012 (retraité) ^(a)	151 861 932	79,8	2 669,3	1 120,4	(17)	(20,6)	(11,5)	(25,8)	3 794,6	87,1	3 881,7
Augmentations de capital	24 530 293	12,6	509,8						522,4		522,4
Dividendes									—	(5,6)	(5,6)
Résultat net				75,2					75,2	17,2	92,4
Paiements fondés sur des actions				21,5					21,5		21,5
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)</i>				(11,8)					(11,8)		(11,8)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>							3,9		3,9		3,9
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>								27,7	27,7		27,7
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1)+(2)+(3)				(11,8)			3,9	27,7	19,8		19,8
Emission d'obligations convertibles, nets d'impôts différés				64,1					64,1		64,1
Variation de périmètre et autres				(3,6)	(10,8)			—	(14,4)		(14,4)
Au 31 décembre 2012 (retraité) ^(a)	176 392 225	92,4	3 179,1	1 265,8	(27,8)	(20,6)	(7,6)	1,9	4 483,2	98,7	4 581,9

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir Note 1 — Changement de méthodes comptables

<i>(En millions de dollars US, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2013 (retraité) ^(a)	176 392 225	92,4	3 179,1	1 265,8	(27,8)	(20,6)	(7,6)	1,9	4 483,2	98,7	4 581,9
Augmentations de capital	498 641	0,3	1,3	(0,2)					1,4		1,4
Dividendes										(7,5)	(7,5)
Résultat net				(698,8)					(698,8)	7,6	(691,2)
Paiements fondés sur des actions				11,9					11,9		11,9
Actions propres											
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)</i>				(2,5)					(2,5)		(2,5)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>											
Variation de l'écart de conversion (3)							(0,4)	24,1	23,7	1,5	25,2
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1) + (2) + (3)				(2,5)			(0,4)	24,1	21,2	1,5	22,7
Variation de périmètre et autres				(1,1)	(18,3)		0,4		(19,0)	(10,1)	(29,1)
Au 31 décembre 2013	176 890 866	92,7	3 180,4	575,1	(46,1)	(20,6)	(7,6)	26,0	3 799,9	90,2	3 890,1

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En millions de dollars US)	Notes	31 décembre		
		2013	2012 (retraité) ^(a)	2011 (retraité) ^(a)
EXPLOITATION				
Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		(691,2)	92,4	(13,2)
Amortissements et dépréciations	28	1 213,0	368,0	343,7
Amortissements et dépréciations des études multiclients	10, 28	398,7	340,9	285,3
Amortissements et dépréciations des études multiclients capitalisés	10	(92,9)	(54,2)	(25,8)
Augmentation (diminution) des provisions		39,6	(20,1)	(22,6)
Charges liées aux stock-options		15,8	20,9	15,7
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	28	(90,3)	(9,4)	(23,6)
Résultat des mises en équivalence		(0,6)	(37,4)	(16,4)
Dividendes reçus		10,0	48,2	6,9
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		4,5	(0,5)	(22,2)
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		806,6	748,8	527,8
Annulation du coût de la dette financière		191,7	156,7	174,5
Annulation de la charge d'impôt		82,9	99,2	63,1
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		1 081,2	1 004,7	765,4
Impôt décaissé		(117,3)	(145,1)	(92,3)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		963,9	859,6	673,1
Variation des actifs et passifs circulants :				
(augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		46,5	(49,3)	60,3
(augmentation) diminution des stocks et travaux en cours		(46,8)	(46,7)	(14,4)
(augmentation) diminution des autres actifs circulants		25,5	7,1	40,2
augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(76,9)	113,8	(13,4)
augmentation (diminution) des autres passifs circulants		0,5	37,8	54,3
impact du change sur les actifs et passifs financiers	28	(5,0)	(1,4)	(10,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		907,7	920,9	789,9
INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations	9	(347,2)	(368,8)	(365,6)
Investissements en trésorerie dans les études multiclients	10	(479,4)	(363,8)	(203,2)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		6,1	6,2	21,3
Plus ou moins-values sur immobilisations financières	28	33,7	35,4	13,0
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	28	(937,9)	(52,5)	(10,7)
Variation des avances reçues		3,9	1,7	4,6
Variation des subventions d'investissement		(1,5)	(1,2)	—
Variation des autres actifs financiers non courants		2,8	(1,6)	2,1
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(1 719,5)	(744,6)	(538,5)

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

<i>(En millions de dollars US)</i>	Notes	31 décembre		
		2013	2012 (retraité) ^(a)	2011 (retraité) ^(a)
FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts		(481,3)	(94,8)	(1 186,9)
Nouveaux emprunts		444,4	537,4	1 190,7
Paie ment du principal des contrats de crédit-bail		(16,8)	(30,1)	(38,0)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		(0,4)	(1,7)	—
Charges d'intérêts payés	28	(136,9)	(125,2)	(126,9)
Augmentation de capital :				
par les actionnaires de la société mère		1,4	514,8	3,2
par les participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—
Dividendes versés et remboursement de capital :				
aux actionnaires		—	—	—
aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		(7,5)	(5,6)	(4,0)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(197,1)	794,8	(161,9)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		21,4	17,7	(6,9)
Incidence des variations de périmètre		(2,7)	—	—
Variation de trésorerie		(990,2)	988,8	82,6
Trésorerie à l'ouverture	28	1 520,2	531,4	448,8
Trésorerie à la clôture	28	530,0	1 520,2	531,4

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CGG SA (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») sont un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont établis suivant les normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2013.

Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Les principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées :

- ▶ amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers — présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » ;
- ▶ amendement d'IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- ▶ IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- ▶ IFRS 11 « Partenariats » ;
- ▶ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- ▶ amendement d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- ▶ IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- ▶ améliorations annuelles (2009-2011).

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers présentés, à l'exception de l'amendement d'IAS 19 « Avantages du personnel ». L'adoption des normes IFRS 10 et IFRS 11 n'a pas eu d'incidence sur les méthodes de consolidation appliquées aux filiales de CGG SA.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation au 31 décembre 2013 :

- ▶ amendement d'IAS 36 « Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;

- ▶ amendement d'IAS 39 et IFRS 9 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- ▶ amendement d'IAS 32 et IFRS 7 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers ».

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2013 :

- ▶ IFRS 9 « Instruments financiers — classification et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers » ;
- ▶ Interprétation d'IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » ;
- ▶ amendement d'IAS 19 « Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel » ;
- ▶ améliorations annuelles (2010-2012) ;
- ▶ améliorations annuelles (2011-2013).

La revue de ces normes, amendements et interprétations est en cours actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur les comptes consolidés. Aucun impact significatif n'a été anticipé.

Dans les états financiers présentés, l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne ne diffère pas de l'application des normes et interprétations telles que publiées par l'IASB.

Application d'IAS 19 révisée — Avantages au personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique l'amendement de la norme IAS 19. L'application de cet amendement constitue un changement de méthodes comptables applicable de manière rétrospective. À ce titre, les états financiers historiques ont été retraités :

- ▶ les coûts des services passés résultant de changements de régimes de retraite ne sont plus amortis sur la durée résiduelle d'acquisition des droits mais sont comptabilisés en résultat à la date de modification du régime ou lorsque les coûts de restructuration correspondants sont comptabilisés ;
- ▶ les intérêts sur les actifs de régime comptabilisés au compte de résultat sont désormais calculés en multipliant la juste valeur de ces actifs à l'ouverture par le taux d'actualisation et non plus par le taux de rendement attendu des actifs. La notion de rendement attendu n'existe donc plus. La réestimation liée au rendement réellement constaté est comptabilisée en « autres éléments du résultat global », sans reclassement ultérieur en résultat ;
- ▶ le Groupe appliquait déjà l'option proposée par IAS 19 de comptabilisation immédiate des écarts actuariels au cours de la période de leur constatation en autres éléments du résultat global. Cet amendement n'a donc pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Les retraitements liés à l'application de cet amendement et notamment à la reconnaissance du coût des services passés se présentent comme suit :

<i>(En million de dollars US)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Augmentation des provisions pour départ à la retraite	15,9	17,1	19,2
Diminution des impôts différés passifs	(5,9)	(6,4)	(7,0)
Augmentation du résultat avant impôt des entreprises intégrées	1,5	1,7	1,6
Augmentation de la charge d'impôt sur les bénéfices	(0,5)	(0,6)	(0,6)
Incidence sur le résultat net de l'ensemble consolidé	1,0	1,1	1,0
Incidence sur les réserves et écarts de conversion	(11,0)	(11,8)	(13,2)
Incidence sur les réserves consolidées	(10,0)	(10,7)	(12,2)
Attribuable aux :			
Actionnaires	(10,0)	(10,7)	(12,2)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—

Ce changement n'a pas d'impact sur le tableau des flux de trésorerie consolidés. L'impact sur le résultat net par action de base et dilué est non significatif.

Jugements et estimations

Pour établir les états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments du bilan, du compte de

résultat et des formations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

Le tableau suivant récapitule les hypothèses déterminantes pour les jugements et estimations présents dans les comptes de CGG :

<i>Note</i>	Jugements et estimations	Hypothèses clés
Note 2	Juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des différentes allocations du prix d'acquisition	Modèles utilisés pour déterminer la juste valeur
Note 3	Caractère recouvrable des créances clients	Estimation du risque de défaillance des clients
Notes 7 et 8	Évaluation des participations et immobilisations financières	Estimation de la juste valeur des actifs financiers Estimation de la valeur des sociétés mises en équivalence
Note 10	Amortissement et dépréciation des études multiclients	Taux de marge attendu par catégorie d'études Durée d'utilité des études multiclients
Note 10	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilité des actifs
Note 11	Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Perspectives industrielles du marché de la géophysique Taux d'actualisation (CMPC)
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	Taux d'actualisation Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi Taux d'inflation
Note 16	Provisions pour risques, charges et litiges	Appréciation du risque lié aux litiges auxquels le Groupe est partie prenante
Note 19	Reconnaissance du revenu	Estimation de l'avancement des contrats Estimation de la juste valeur des programmes de fidélisation des clients Estimation de la juste valeur des différents éléments identifiables d'un contrat
Note 20	Coûts de développement	Estimation des avantages futurs des projets
Note 24	Impôts différés actifs	Hypothèses de réalisation de bénéfices fiscaux futurs

Changements d'estimations

CGG a réévalué la durée d'utilisation normale de ses streamers solides « Sentinels » de 7 à 6 ans. De ce fait, depuis le 1^{er} janvier 2013, CGG calcule les amortissements pratiqués sur ces équipements sur leur durée de vie résiduelle réestimée. Ce changement d'estimation a été appliqué de façon prospective et n'affecte pas les exercices précédents.

L'impact sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

- ▶ augmentation des dépréciations et amortissements du résultat d'exploitation de 13,3 millions de dollars US ;
- ▶ diminution de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles de 13,3 millions de dollars US.

dollar US afin de mieux refléter le profil des produits, des coûts et des flux de trésorerie qui sont principalement générés en dollars US, et ainsi, permettre de mieux figurer sa performance financière.

Un changement de devise de présentation constitue un changement de méthode comptable, et à ce titre, les états financiers historiques ont été retraités de l'euro au dollar US.

Les écarts de conversion cumulés, remis à zéro au 1^{er} janvier 2004 lors de la transition aux IFRS, sont présentés comme si le Groupe avait appliqué le dollar US comme devise de présentation depuis cette date.

La devise fonctionnelle de la société-mère demeure l'euro. Les écarts de conversion provenant de la maison-mère sont présentés en autres réserves.

Devise de présentation

Le 1^{er} janvier 2012, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au

Les principaux retraitements liés au changement de devise de présentation de l'euro au dollar US pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 sont présentés comme suit (en millions) :

	Comptes consolidés historiques 31.12.2011 en euros	Comptes consolidés historiques 31.12.2011 convertis en dollar US ^(a)	Retraitements ^(b)	Retraitements IAS 19R	Comptes consolidés 31.12.2011 retraités en dollar US
Capital, primes, réserves et autres	2 883,1	3 730,5	+102,4	(12,5)	3 820,4
Écarts de conversion	55,8	72,2	(99,8)	1,8	(25,8)
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGG	2 938,9	3 802,7	+2,6	(10,7)	3 794,6

(a) Conversion au taux de clôture €/US\$ de 1,2939.

(b) Écarts entre les taux historiques et le taux de clôture de 1,2939 US\$ pour 1 euro, y compris écarts de conversion négatif de la maison-mère de 17,0 millions de dollars US classés en autres réserves.

	Comptes consolidés historiques 31.12.2010 en euros	Comptes consolidés historiques 31.12.2010 convertis en dollar US ^(a)	Retraitements ^(b)	Retraitements IAS 19R	Comptes consolidés 31.12.2010 retraités en dollar US
Capital, primes, réserves et autres	2 837,2	3 791,1	(39,3)	(13,6)	3 738,2
Écarts de conversion	(25,1)	(33,6)	39,8	1,4	7,6
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGG	2 812,1	3 757,5	+0,5	(12,2)	3 745,8

(a) Conversion au taux de clôture de 1,3362 dollar US pour un euro.

(b) Écarts entre les taux historiques et le taux de clôture de 1,3362 dollar US pour un euro, y compris écarts de conversion négatif de la maison-mère de 21,4 millions de dollars US classés en autres réserves.

1. Méthodes de consolidation

Nos états financiers incluent CGG SA et toutes ses filiales.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle de la filiale est obtenu. Elles sont consolidées tant que le contrôle perdure. La société mère contrôle une filiale lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette filiale, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient. Même si elle détient moins de la majorité des droits de vote dans la filiale, la société mère peut avoir le pouvoir, notamment du fait d'accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote ou encore du fait de droits de vote potentiels.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date que la société mère et selon des méthodes comptables uniformes. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupes sont intégralement éliminés.

Le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle. Les modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

En cas de perte du contrôle d'une filiale, nous :

- (a) décomptabilisons les actifs (y compris tout écart d'acquisition éventuel) et les passifs de la filiale à leur valeur comptable à la date de la perte du contrôle ;
- (b) décomptabilisons la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'ancienne filiale à la date de la perte de contrôle (y compris tous les autres éléments du résultat global qui lui sont attribuables) ;
- (c) comptabilisons :
 - (i) la juste valeur de la contrepartie éventuellement reçue au titre de la transaction, de l'événement ou des circonstances qui ont abouti à la perte de contrôle, et
 - (ii) si la transaction qui a abouti à la perte de contrôle implique une distribution de parts de la filiale à des propriétaires agissant en cette qualité, cette distribution ;
- (d) comptabilisons toute participation conservée dans l'ancienne filiale à sa juste valeur à la date de perte de contrôle ;
- (e) reclassons en résultat, ou transférons directement en résultats non distribués, la part de la société mère dans les autres éléments du résultat global ;
- (f) comptabilisons toute différence qui en résulte au titre de profit ou de perte en résultat attribuable à la société mère.

Nous utilisons la méthode de comptabilisation par mise en équivalence pour les filiales qualifiées de coentreprises, dans lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint et avons des droits sur l'actif net de celles-ci. Le Groupe possède effectivement des sociétés sous contrôle commun, dans lesquelles le contrôle économique est partagé en vertu d'un

accord contractuel. Les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent alors le consentement unanime des partenaires.

2. Conversion des états financiers de certaines filiales françaises et des filiales étrangères et des opérations en devises

Les comptes des filiales du Groupe sont tenus dans leur monnaie locale, à l'exception des comptes des filiales pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est différente. Pour ces filiales, les comptes sont tenus dans la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent. Les écarts d'acquisition des filiales sont comptabilisés dans leur devise fonctionnelle.

Les bilans des sociétés dont la monnaie n'est pas le dollar US sont convertis en dollars US au cours de change de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de l'année. Les différences de conversion qui en résultent sont enregistrées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat. Les différences de change latent sur des actifs et passifs monétaires dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition sont mesurés comme la somme de la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle. Pour chaque regroupement d'entreprise, nous évaluons toute participation détenue dans l'entreprise acquise et ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur les périodes durant lesquelles ils sont encourus.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, nous réévaluons la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisons l'éventuel profit ou perte en résultat. Nous comptabilisons toute contrepartie éventuelle à sa juste valeur à la date de l'acquisition comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise. Nous comptabilisons les changements de juste valeur de contreparties éventuelles comme des instruments financiers qui relèvent du champ d'application d'IAS 39 ; ainsi, pour tout profit ou perte en résultant est comptabilisé soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global. Si la contrepartie

éventuelle est classée en capitaux propres, celle-ci n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres.

L'écart d'acquisition à la date d'acquisition est évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur et des participations ne donnant pas le contrôle par rapport au solde net des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur du solde des actifs identifiables acquis et des passifs repris, la différence est constatée en résultat. Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est égal à sa valeur initiale minorée des pertes de valeurs cumulées constatées au cours des différents exercices. Afin d'effectuer des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition comptabilisé après un regroupement d'entreprise est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités. Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et si le Groupe se sépare d'une activité incluse dans cette unité, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de la cession et est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité sortie et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restant à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

Études multiclients

Les études multiclients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multiclients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés, ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Le Groupe examine la libranie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Le chiffre d'affaires généré par les études multiclients est composé des préfinancements et de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — D'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans le bilan en « acomptes clients ».

Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction de l'avancement physique dudit projet.

Après-ventes — D'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multiclients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données.

Si le contrat comporte de multiples éléments, le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation contractuelle. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque élément.

Après-ventes sur des contrats multiblocs — Le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multiclients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et a sélectionné les blocs, et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable.

Études exclusives

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement — pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base de coûts engagés en fonction de la réalisation effective de la prestation de services sur les coûts totaux lorsque ceux-ci peuvent être estimés de façon fiable.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multiclients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement soient atteints.

Vente de matériel

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Vente de logiciels et de matériel informatique

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciels est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est

effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique, selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel telle la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque section.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support client » post-livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Autres prestations géophysiques

Le chiffre d'affaires provenant des autres prestations géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les prestations géophysiques ont été réalisées et, dans le cadre de contrats long terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

Programmes de fidélisation des clients

Le Groupe peut octroyer des crédits de prestations à ses principaux clients. Ces crédits sont déterminés contractuellement sur la base des volumes d'affaires annuels réalisés auprès de ces clients et facturés, et sont utilisables sur des services futurs. Ces crédits sont considérés comme un élément séparé de la vente initiale. Le chiffre d'affaires relatif à ces crédits n'est reconnu que lorsque l'obligation a été remplie.

Ces crédits sont mesurés à leur juste valeur sur la base des taux contractuels et des volumes d'affaires annuels prévisionnels.

5. Coût de l'endettement financier net

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés dont la construction a commencé après le 1^{er} janvier 2009 sont capitalisés.

6. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des

passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable.

Un impôt différé passif est également constaté sur les immobilisations incorporelles valorisées lors de regroupement d'entreprises (actifs technologiques, relations clientèles).

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- ▶ installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- ▶ véhicules : 3 à 5 ans ;
- ▶ avions : 5 à 10 ans ;
- ▶ navires sismiques : 12 à 30 ans ;
- ▶ bâtiments industriels : 20 ans ;
- ▶ bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Contrats de location

Les biens financés par un contrat de location-financement ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur un solde restant dû au passif. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation jusqu'à l'échéance du contrat.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est déterminé conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » pour les acquisitions réalisées après le 1^{er} janvier 2010. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture.

Études multiclients

Les études multiclients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles (y compris les éventuels coûts de transit). Les études multiclients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. L'éventualité de dépréciation à constater est réexaminée de manière courante et au niveau pertinent en matière de données multiclients (études indépendantes). Le Groupe examine à chaque clôture la librarie des études pour toute dépréciation éventuelle des études au niveau pertinent (études ou groupes d'études indépendants).

Les études multiclients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes, ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes.

Les études multiclients sont amorties sur la période attendue de commercialisation des données en appliquant au chiffre d'affaires comptabilisé un taux d'amortissement en fonction de la catégorie d'étude.

Le Groupe utilise généralement des taux d'amortissement de 50 % à 83,3 % qui correspondent au rapport des coûts totaux estimés par le chiffre d'affaires total estimé, à moins d'indications spécifiques conduisant à l'utilisation d'un taux différent.

Pour toute catégorie d'études et à compter de la date de livraison, un amortissement linéaire sur une période de cinq ans minimum est pratiqué lorsque le total cumulé d'amortissements déterminé à partir des ventes est inférieur à cet amortissement.

Concernant les études multiclients Marine au Brésil qui ont été directement touchées par les reports répétés d'attribution des licences, la durée d'amortissement linéaire minimum a fait l'objet d'un changement d'estimation et a été étendue à 7 ans de façon prospective à compter du 1^{er} avril 2012.

Dépenses de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique,

sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de Recherche et Développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- ▶ le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- ▶ la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- ▶ les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- ▶ il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le Groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de Recherche et Développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur 5 ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels correspondent principalement aux fichiers clients, à la technologie et aux marques commerciales acquis lors de regroupements d'entreprises. Les fichiers clients sont généralement amortis sur des périodes de 10 à 20 ans et la technologie sur des périodes de 5 à 10 ans.

Perte de valeur

Les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, à l'exception des stocks, des impôts différés actifs, des actifs relatifs aux régimes de retraite et des actifs financiers, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- ▶ sous-performance significative par rapport aux résultats attendus fondés sur des données historiques ou estimées ;
- ▶ changement significatif relatif à l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ;
- ▶ tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture ou bien dès qu'une indication de perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie survient.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés avec le coût moyen pondéré du capital (CMPC) annuellement retenu par le Groupe pour chaque secteur. Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, la juste valeur est déterminée par référence à un marché actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat et viennent, dans le cas d'un groupe d'actifs non autonomes affecté à une unité génératrice de trésorerie, réduire en premier lieu la valeur nette comptable des écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie, puis les valeurs nettes comptables des actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, à la condition que la valeur nette comptable ne devienne pas inférieure à sa valeur d'usage ou à sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un écart d'acquisition, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur d'un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être immédiatement comptabilisée au compte de résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas celle-ci doit être traitée comme une réévaluation positive.

Une perte de valeur relative à l'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs classés en actifs détenus en vue de la vente correspondent à des actifs non courants dont la valeur comptable sera recouvrée par une cession plutôt que par son utilisation dans le cadre de l'exploitation. Les actifs détenus en vue de la vente sont valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

8. Participations et autres immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. L'écart d'acquisition qui fait partie de la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée n'est pas comptabilisé individuellement et n'est pas soumis au test de dépréciation séparément.

La valeur comptable totale de la participation est soumise au test de dépréciation selon IAS 36 en tant qu'actif unique, en comparant sa valeur recouvrable avec sa valeur comptable.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans les entreprises mises en équivalence. Dans ce cas, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des participations. La perte de valeur éventuelle est comptabilisée dans la ligne « résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Lors de la perte d'une influence notable, le Groupe évalue à la juste valeur tout investissement qu'il conserve dans l'ancienne entreprise associée. Toute différence entre la valeur nette comptable de la participation dans l'entreprise associée au moment de la perte d'influence notable et la juste valeur de l'investissement conservé et les produits de vente est reconnue au compte de résultat.

Titres de participation dans des sociétés non consolidées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global, sauf en cas de perte de valeur jugée définitive. Les gains ou pertes issus de la cession de titres non consolidés disponibles à la vente ayant fait l'objet d'une dépréciation ne sont pas comptabilisés au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti.

Dépréciation

À la fin de chaque période de reporting, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat.

En cas d'indication objective de dépréciation d'un actif financier (par exemple en cas de baisse sévère ou durable de la valeur de cet actif), une perte de valeur non réversible est enregistrée.

Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque :

- ▶ les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou ;
- ▶ lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ou lorsque le groupe a l'obligation de remettre sans délai significatif tout flux de trésorerie qu'elle recouvre pour le compte des bénéficiaires finaux ; et soit (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, soit (b) le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

Lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier sont transférés, le Groupe évalue dans quelle mesure il conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

Si le Groupe ne transfère pas, mais ne conserve pas non plus, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif transféré, et conserve le contrôle de l'actif transféré, il continue à comptabiliser l'actif transféré à hauteur de son implication continue. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base reflétant les droits et obligations conservés par le Groupe.

Quand l'implication continue du Groupe prend la forme d'une garantie de l'actif transféré, la mesure de l'implication continue est déterminée comme suit : le plus faible des montants entre la valeur comptable de cet actif et le montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourra être tenu de rembourser.

9. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

10. Stocks et encours de production

Les stocks et encours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré pour le secteur des Équipements et selon la méthode FIFO (*First in, First out*) pour le secteur des Services.

11. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats déficitaires (ou dits « onéreux ») font l'objet d'une provision correspondant aux coûts inévitables engagés et restant à engager pour la réalisation du contrat, qui ne seront pas couverts par les revenus liés à ce contrat et estimés par le Groupe.

Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

Régimes à cotisations définies : le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues, et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies :

- ▶ les provisions sont déterminées suivant la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (*projected unit credit method*), qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale ;
- ▶ le passif enregistré au bilan correspond à la valeur de l'obligation actualisée, nette de la juste valeur des actifs de régime. L'impact de l'actualisation est calculé sur la base du montant net de la provision et comptabilisé au compte de résultat ;
- ▶ les coûts de services passés sont reconnus immédiatement si les prestations ont été acquises immédiatement après la mise en place ou la modification d'un régime à prestation définies ;
- ▶ le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies en capitaux propres.

12. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées :

- ▶ à l'émission, à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des frais d'émission et/ou des primes d'émission ;
- ▶ puis au coût amorti, correspondant à la juste valeur à laquelle est initialement comptabilisé le passif financier, diminuée des remboursements en principal et majorée ou minorée du cumul de l'amortissement, de toute différence entre cette juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance ; l'amortissement des différences entre la juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance se fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

13. Emprunts convertibles

Le Groupe comptabilise séparément les composantes d'une obligation convertible qui, d'une part, crée un passif financier et, d'autre part, confère au porteur de l'obligation une option de conversion de l'obligation en instrument de capitaux propres du Groupe.

Le Groupe détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une composante capitaux propres associée.

La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres représenté par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres est présentée nette de l'imposition différée relative.

La somme des valeurs comptables attribuées aux composantes de passif et de capitaux propres lors de la comptabilisation initiale est toujours égale à la juste valeur qui serait attribuée à l'instrument dans sa globalité.

14. Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change liés à des activités libellées dans des monnaies différentes de la monnaie principale de l'environnement économique, le Groupe a recours à des instruments financiers. Le Groupe peut également avoir recours à des contrats de swap de taux d'intérêts afin de limiter son exposition aux variations de ces taux. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « autres charges et produits financiers ».

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « écart de conversion cumulé », la partie inefficace étant comptabilisée en compte de résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture au poste « résultats enregistrés directement en capitaux propres ». La partie inefficace est enregistrée en « autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, les montants précédemment reconnus en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture sont enregistrées en compte de résultat.

15. Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

Flux de trésorerie généré par les opérations d'exploitation

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour l'entité ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement

Les opérations d'investissement correspondent aux actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

Les investissements en études multiclients sont présentés nets des dotations aux amortissements capitalisés dans les études multiclients, reflétant les sorties de trésorerie effectives. Ces dotations aux amortissements sont également retraitées au niveau des opérations d'exploitation.

Flux de trésorerie généré par les opérations de financement

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité. Elles incluent les charges financières décaissées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dans le bilan consolidé comprennent des dépôts bancaires ainsi que de la monnaie fiduciaire et des placements à court terme ayant une maturité inférieure à trois mois.

16. Options de souscription ou d'achat d'actions

Certains salariés du Groupe (dont les cadres dirigeants) reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme de paiements fondés sur des actions. Ces droits peuvent donner lieu soit à l'attribution d'actions (paiement en actions) soit à un versement (paiement en numéraire).

Paiement en actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuée est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en coût du personnel (avec une contrepartie reconnue en capitaux

propres) suivant le mode d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'octroi à la date de fin d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle mathématique de Black-Scholes.

Paiement en numéraire :

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date d'attribution, à l'aide d'un modèle binomial. Les engagements résultant de rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie sont provisionnés durant la période de blocage. Ils sont valorisés à leur juste valeur à chaque date de clôture du bilan et tout changement de juste valeur est comptabilisé en compte de résultat.

17. Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés

qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées au bilan en autres dettes non courantes.

18. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe (ajusté des montants après impôt, des dividendes préférentiels, des écarts résultants du règlement des actions préférentielles et d'autres effets similaires d'actions préférentielles classées en capitaux propres) par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à la conversion des obligations convertibles, l'exercice des options en circulation ainsi que des actions gratuites sous condition de performance.

NOTE 2 ACQUISITIONS ET CESSIIONS

Au cours de l'exercice 2013

Acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro

Le 24 septembre 2012, le Groupe a conclu avec Fugro N.V. (« Fugro »), un contrat d'acquisition aux fins d'acquérir la majeure partie de sa Division Geoscience, soit les activités de :

- ▶ Fugro Geoteam (spécialisé dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles *streamers*) ;
- ▶ Fugro Seismic Imaging (spécialisé dans le traitement de données sismiques) ;
- ▶ Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisé dans les services d'exploration géographique) ;
- ▶ De Regt Marines Cables (spécialisé dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ;
- ▶ ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés (ensemble de la Division Geoscience), hors librairie multiclients et activité de capteurs marin unitaires (*Ocean Bottom Nodes* « OBN »).

Conformément aux stipulations du contrat d'acquisition, les parties avaient également convenu de mettre en place des partenariats stratégiques notamment :

- ▶ une joint-venture entre les groupes CGG et Fugro, « Seabed Geosolutions BV », à laquelle Fugro apporterait ses activités d'acquisition sismiques à l'aide de capteurs unitaires OBN et le groupe CGG ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins réalisées à

l'aide de câble (Ocean Bottom Cable « OBC ») ainsi que ses capteurs unitaires OBN (« la Joint-Venture Seabed Geosolutions BV ») ;

- ▶ des accords commerciaux incluant (i) un contrat de vente et de commercialisation non-exclusif relatif à la librairie multiclients de Fugro, (ii) un contrat de coopération technique et commercial conférant un statut réciproques de fournisseur privilégié à chacune des parties et (iii) un contrat de services de transition (les « Accords commerciaux »).

Le 31 janvier 2013, CGG a acquis la Division Geoscience du groupe Fugro, à l'exception de l'activité aéroportée et de certains actifs non significatifs dont l'acquisition a été finalisée le 2 septembre 2013 suite à l'obtention des principales autorisations administratives nécessaires.

Le prix d'achat total de l'opération, s'élève à 1 572 millions de dollars US et a conduit à reconnaître un écart d'acquisition de 721 millions de dollars US dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

L'opération a été financée par les produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 414 millions d'euros réalisée en octobre 2012 (voir note 15), les produits nets de l'émission d'obligations convertibles de 360 millions d'euros réalisée en novembre 2012 (voir note 13) et par un prêt vendeur consenti par Fugro pour permettre la finalisation rapide de l'accord et s'élevant à 125 millions d'euros à la date de clôture pour être ensuite étendu à 225 millions d'euros lorsque l'activité aéroportée a effectivement été cédée (voir note 13).

À fin décembre 2013, le montant total versé à Fugro après finalisation des ajustements de prix relatifs au besoin en fonds de roulement acquis, ainsi qu'à la position de trésorerie et à la dette financière réellement acquise, s'élève à 933,0 millions de dollars US. Par ailleurs, la moitié de crédit vendeur accordé par Fugro a été remboursée au 31 décembre 2013.

Le montant des actifs nets acquis et des passifs reconnus à la date d'acquisition s'établit comme suit :

Sur la base des informations financières disponibles relatives au périmètre acquis de la Division Geoscience hors librairie multiclient, le chiffre d'affaires 2013 du groupe aurait été de 3 875,8 millions de dollars US si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2013. L'incidence sur le résultat net consolidé du Groupe aurait été non significative.

(En millions de dollars US)	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
Actifs courants, nets	39
Navires et actifs corporels ^(a)	625
Autres actifs non courants, nets	12
Actifs incorporels nets ^(a)	94
Fichiers clients (durée de vie moyenne de 14 ans)	53
Librairie géologique multiclients (durée de vie maximum de 7 ans) ^(b)	39
Dette financière	(4)
Autres passifs non courants	(35)
Total actifs nets identifiables acquis	851
Écart d'acquisition	721
Prix d'acquisition	1 572

(a) Les justes valeurs de deux navires et de leurs équipements et technologies associés ont été déterminées sur la base de données de marché comparables.

(b) La juste valeur de la librairie géologique de Robertson a été déterminée selon la méthode d'exemption de redevances.

Les écarts d'acquisition incluent des immobilisations incorporelles ne répondant pas aux critères de comptabilisation séparée tels que le regroupement de nos effectifs et les synergies attendues au sein de notre secteur GGR résultant de cette transaction (voir note 19).

Les écarts d'acquisition reconnus ne sont pas déductibles du calcul de la charge d'impôt.

Mise en place de la Joint-Venture Seabed Geosolutions BV avec Fugro

détient 40 % du capital de Seabed Geosolutions BV Cette société est mise en équivalence depuis cette date.

La Joint-Venture Seabed Geosolutions BV entre CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le Groupe CGG

Le tableau suivant détaille les contreparties reçues en échange de l'apport des activités shallow water et OBC ainsi que la valeur comptable des actifs et passifs apportés :

(En millions de dollars US)	
Contreparties reçues	
Soulte due par Fugro ^(a)	281
Juste valeur de notre participation dans la société Seabed Geosolutions BV ^(b)	217
Contreparties reçues totales	498
Valeur comptable des actifs et passifs apportés	
Trésorerie	9
Écart d'acquisition	313
Autres actifs et passifs	91
Valeur comptable totale des actifs et passifs apportés	413
Plus-value réalisée	85

(a) Montant lié à la participation de Fugro dans la joint-venture et venant en déduction du prix payé pour l'acquisition de la Division Geoscience (voir ci-dessus).

(b) La juste valeur de notre participation dans la société Seabed Geosolutions BV a été déterminée à partir de techniques d'évaluation multiples, sur la base de la valeur actuelle attendue (flux de trésorerie attendus) et de multiples de marché dérivés d'un échantillon de transactions comparables.

La plus-value réalisée lors de cette opération s'est élevée à 84,5 millions de dollars US et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Au 31 décembre 2012, conformément au contrat d'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, il avait été procédé au reclassement en « Actifs détenus en vue de la vente » des actifs destinés à être apportés à la Joint-Venture Seabed Geosolutions BV pour un montant global de 76,4 millions de dollars US. L'écart d'acquisition lié aux activités apportées avait également été reclassé en « Actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 300 millions de dollars US (voir note 5).

Création d'une joint-venture avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA)

CGG et le groupe Louis Dreyfus Armateurs (LDA) ont créé le 16 avril 2013 la joint-venture GeofielD Ship Managements Services SAS dont CGG détient 50 %. Cette joint-venture assure la gestion de navires sismiques 3D de haute capacité de la flotte de CGG. Cette société est mise en équivalence depuis cette date.

Option d'achat conclue avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA)

Le 27 novembre 2013, CGG a convenu avec le groupe Louis Dreyfus Armateurs (LDA) d'exercer son option d'achat sur les titres détenus par LDA dans la société Geomar, la joint-venture propriétaire du navire sismique *CGG Alizé*. Cet achat sera effectif le 1^{er} avril 2014.

Cet accord n'a pas d'incidence sur la méthode de consolidation de cette filiale consolidée par intégration globale. Cette modification de la part d'intérêt de CGG dans Geomar a été comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres au 31 décembre 2013.

Accord-cadre signé avec la société Industrialization & Energy Services Company (TAQA)

Le 31 décembre 2013, CGG et TAQA ont conclu un accord de coopération par lequel les deux sociétés renforcent et étendent leur partenariat à long terme au Moyen-Orient.

CGG et TAQA sont actuellement actionnaires de deux joint-ventures au Moyen-Orient, ARGAS et Ardiseis. ARGAS, une entreprise saoudienne créée en 1966 (détenue à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG) opère des activités de géophysique au Royaume d'Arabie Saoudite.

Ardiseis, une société créée en 2006 à Dubaï détenue à 51 % par CGG et par TAQA à 49 %, collecte des données sur terre et en eaux peu profondes dans le reste du Moyen-Orient.

Par cet accord, ARGAS deviendra l'actionnaire unique d'Ardiseis. L'ensemble des ressources d'Ardiseis et d'ARGAS seront regroupées dans un nouveau Groupe ARGAS, doté d'un capital plus important détenu à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG, plus efficace et plus puissant sur un périmètre d'activité plus étendu.

Selon cet accord, les actifs nets d'ARDISEIS ont été reclassés en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 22 millions de dollars US (voir note 5).

Vente de la participation dans le capital de Spectrum ASA

Le 20 février 2013, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation résiduelle dans Spectrum ASA, soit 3 965 181 actions à un prix par action de 47,50 NOK. Une plus-value de 19,8 millions de dollars US a été reconnue et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

Au cours de l'exercice 2012

Geophysical Research Corporation

Le 17 janvier 2012, Sercel avait acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Corporation LLC (« GRC »). Basée à Tulsa, Oklahoma (USA) et créée en 1925 par Amerada Petroleum Corporation, GRC est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière. Le prix d'acquisition s'était élevé à 66 millions de dollars US, y compris un « earn-out » de 17 millions de dollars US. Un écart d'acquisition définitif de 23 millions de dollars US avait été enregistré.

GRC a été consolidée par intégration globale dans les états financiers du groupe depuis le 17 janvier 2012.

PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited

Le 27 mars 2012, le Groupe avait apporté à la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited un navire sismique 3D de haute capacité, l'*Amadeus* et PTSC un navire sismique 2D, *Binh Minh II*. Cette joint-venture, détenue à hauteur de 51 % par PTSC et 49 % par CGG, a été mise en équivalence depuis cette date.

Spectrum ASA

Au cours de l'année 2012, à travers deux transactions datées respectivement du 27 avril et du 24 septembre, le Groupe avait cédé 18,82 % de ses parts dans la société Spectrum ASA. La plus-value résultante de cette cession s'était élevée à 15 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, le Groupe détenait 10,14 % de la société Spectrum ASA. Spectrum ASA était mise en équivalence dans les états financiers du Groupe, dans la mesure où le Groupe disposait d'un siège au Conseil d'administration de la société.

Au cours de l'exercice 2011

Norfield AS

Le 13 janvier 2011, l'opération d'échange d'actifs entre certaines de nos filiales et le groupe norvégien Norfield avait été réalisée. Nous détenions 100 % du capital de la société Voyager AS, renommée « Exploration Vessel Resources II AS », propriétaire du navire sismique *Geowave Voyager*, et avions cédé le navire sismique *Venturer* au groupe Norfield. À l'issue de cette opération, le Groupe n'était plus actionnaire de Norfield AS. La société Exploration Vessel Resources II AS a été consolidée par intégration globale depuis le 13 janvier 2011.

La plus-value résultant de la cession d'actifs dans le cadre de cette opération s'élevait à 10,9 millions de dollars US, et était présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

À la date de son acquisition, la société Exploration Vessel Resources II AS avait signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques, et devant respecter des ratios financiers similaires à ceux du crédit senior *Term Loan B*.

Petrodata Consulting LLC

Le 17 mars 2011, le Groupe avait acquis pour un montant de 2,5 millions de dollars US la société Petrodata Consulting LLC, une société basée à Moscou, fournissant des études statiques et dynamiques de modélisation des réservoirs, des estimations de réserve et de risque, ainsi que le développement de services à l'international pour l'industrie du gaz et du pétrole. Le Groupe détenait 100 % du capital de la société Petrodata Consulting LLC, consolidée par intégration globale.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic

Un accord avait été signé le 7 avril 2011 avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) pour la création d'une joint-venture en Indonésie, nommée « PT Elnusa-CGGVeritas Seismic ». Cette joint-venture avait pour vocation de fournir des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières intervenant en Indonésie et d'opérer le premier navire sismique sous pavillon indonésien, le *Pacific Finder*.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic, sous contrôle commun, était détenue à hauteur de 51 % par Elnusa et 49 % par le Groupe et a été mise en équivalence depuis le 5 juillet 2011.

PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited

Un accord avait été signé le 19 avril 2011 avec PetroVietnam Technical Services Corporation (PTSC) pour la création d'une joint-venture, nommée « PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited ». Cette joint-venture fournit des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières opérant au Vietnam et dans la région.

CGG Eidesvik Ship Management AS

Un accord avait été signé le 27 juin 2011 avec l'armateur norvégien Eidesvik Offshore en vue de la création d'une joint-venture pour la gestion maritime de dix navires 3D de haute capacité, y compris les deux nouveaux bateaux X-BOW, l'*Oceanic Vega* et l'*Oceanic Sirius*.

Cette joint-venture, nommée « CGG Eidesvik Ship Management AS », détenue à hauteur de 51 % par Eidesvik et 49 % par le Groupe, a été mise en équivalence depuis le 27 juin 2011.

Spectrum ASA

Le 28 juillet 2011, un contrat stratégique avait été signé avec Spectrum ASA, une société norvégienne spécialisée dans le domaine des études multiclients. Au terme de cet accord, le Groupe avait apporté à Spectrum ASA la majorité de sa librairie multiclients 2D en contrepartie d'une rémunération en actions et en numéraire. Cette opération avait été finalisée le 15 septembre 2011, date à laquelle le Groupe était devenu actionnaire de Spectrum ASA à hauteur de 25 %. Cette opération avait permis au Groupe de réaliser une plus-value de 18,8 millions de dollars présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

Le 3 octobre 2011, Spectrum ASA avait procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant global de 13,6 millions de dollars US (77 millions de couronnes norvégiennes). Les conditions d'émission de cet emprunt obligataire étaient décrites dans le prospectus émis par Spectrum ASA le 14 septembre 2011. Dans ce cadre, 27 682 970 obligations convertibles en actions, correspondant à un montant de 4,9 millions de dollars US (27,7 millions de couronnes norvégiennes), nous avaient été allouées. Le Groupe avait procédé à la conversion de ces obligations au 30 décembre 2011 et avait reçu en contrepartie 1 977 355 nouvelles actions de Spectrum ASA.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détenait 10 840 181 actions, soit 29 % du capital de la société Spectrum ASA. L'investissement réalisé s'élevait à 26,7 millions de dollars US (voir note 8). Cette société était mise en équivalence depuis le 15 septembre 2011.

Cybernetix

En 2011, le Groupe avait vendu la totalité de ses actions Cybernetix. Cette entité était sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. La plus-value résultant de cette cession s'élevait à 4,2 millions de dollars US, et était présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

Navires sismiques

Le 3 octobre 2011, Le Groupe avait pris livraison de l'*Oceanic Sirius*. La Société *Oceanic Seismic Vessel AS*, propriétaire du navire, a été mise en équivalence depuis cette date.

NOTE 3 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Clients et comptes rattachés, bruts – part court terme	751,1	600,4	679,4
Provision pour créances douteuses – part court terme	(29,6)	(23,8)	(22,5)
Clients et comptes rattachés, nets – part court terme	721,5	576,6	656,9
Clients et comptes rattachés, bruts – part à plus d'un an	5,2	9,6	1,8
Provision pour créances douteuses – part à plus d'un an	(1,0)	(0,5)	(1,4)
Clients et comptes rattachés, nets – part à plus d'un an	4,2	9,1	0,4
Créances à l'avancement non facturées	261,7	303,0	218,7
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	987,4	888,7	876,0

Les créances clients et comptes rattachés rachetés dans le cadre de l'acquisition de la Division Fugro Geoscience le 31 janvier 2013 s'élèvent à 192,3 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, le Groupe avait reclassé 11 millions de dollars US de créances devant être apportés à la Joint-Venture Seabed Geosolutions BV en « Actifs détenus en vue de la vente ».

Les créances à l'avancement non facturées représentent le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client. Ces créances sont généralement facturées dans les 30 à 60 jours qui suivent la réalisation de la prestation.

Les clients des activités acquisition et géologie, géophysique et réservoir (« GGR ») sont généralement d'importantes

compagnies pétrolières nationales et internationales, ce qui réduit le risque potentiel de crédit. En ce qui concerne l'activité équipement, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe constate une dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques, ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées. Les provisions pour créances douteuses concernent exclusivement les créances échues au 31 décembre 2013.

Les créances à plus d'un an sont relatives au secteur Équipements au 31 décembre 2013, 2012, et 2011.

Au 31 décembre 2013, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Non échus < 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours	Total	
2013 Clients et comptes rattachés – nets	445,3	99,9	71,6	18,6	12,6	77,7	725,7
2012 Clients et comptes rattachés – nets	340,8	103,4	16,8	42,3	13,1	69,3	585,7
2011 Clients et comptes rattachés – nets	374,3	131,5	35,2	39,5	21,0	55,8	657,3

Litiges

Le 18 mars 2013, la Société CGG Services SA, une filiale de CGG SA, a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de la société indienne ONGC aux fins de recouvrer certaines sommes dues par cette dernière au titre de trois contrats commerciaux conclus entre les deux sociétés entre 2008 et 2010. Nous estimons que cette procédure d'arbitrage nous permettra de recouvrer le montant figurant à notre bilan au 31 décembre 2013 au titre de ces créances clients non réglées.

31 décembre 2013, le montant total des créances commerciales transférées s'élève à 36,9 millions de dollars US et à 68,2 millions de dollars US au 31 décembre 2012. Les principaux risques conservés par le Groupe sont le risque de non-paiement pour une période de 30 jours et le risque de litige commercial, lesquels ont été historiquement bas au regard des créances transférées.

En conséquence, le Groupe n'a constaté que des montants non significatifs correspondant à son implication continue. Les coûts relatifs reconnus en résultat d'exploitation sont non significatifs.

Contrats d'affacturage

En 2012 et 2013, le Groupe a conclu des contrats d'affacturage avec divers établissements bancaires. Au

NOTE 4 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Le détail des comptes de stocks et travaux en cours s'établit comme suit :

(En millions de dollars US)	31 décembre 2013			31 décembre 2012 (retraité)			31 décembre 2011 (retraité)		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Matières et pièces détachées	60,6	(0,8)	59,8	48,1	(1,2)	46,9	47,9	(1,2)	46,7
Matières premières et produits intermédiaires	121,8	(16,5)	105,3	108,7	(14,5)	94,2	92,4	(14,0)	78,4
Travaux en cours	245,6	(17,5)	228,1	212,2	(11,7)	200,5	179,9	(11,6)	168,3
Produits finis	127,3	(15,1)	112,0	87,5	(9,9)	77,6	73,7	(5,6)	68,1
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	555,1	(49,9)	505,2	456,5	(37,3)	419,2	393,9	(32,4)	361,5

La variation des comptes de stocks et de travaux en cours s'établit de la manière suivante :

Variation de la période

Au 31 décembre

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Solde en début de période	419,2	361,5	353,4
Variations	60,1	49,2	19,8
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation	(11,3)	(2,5)	(6,8)
Variations de périmètre	20,9	6,0	—
Effets de change	13,8	6,4	(5,9)
Autres	2,5	(1,4)	1,0
Solde en fin de période	505,2	419,2	361,5

Les dotations nettes de reprises aux provisions pour dépréciation des travaux en cours sont présentées dans le compte de résultat consolidé en « Coût des ventes ».

La ligne « Variations de périmètre » correspond aux entrées de stocks et travaux en cours acquis lors de l'acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro.

La ligne « Autres » inclut une reclassification de 2,9 millions de dollars US de stocks en « Actifs détenus en vue de la vente » en 2013 et de 2,0 millions de dollars US en 2012.

NOTE 5 AUTRES ACTIFS COURANTS ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le détail des autres actifs courants s'établit comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Créances d'impôt et sociales	61,7	44,3	51,0
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	1,8	3,0	3,5
Autres créances diverses ^(a)	34,4	27,3	37,0
Acomptes fournisseurs	52,1	39,2	39,0
Charges constatées d'avance	25,6	25,8	26,5
AUTRES ACTIFS COURANTS	175,6	139,6	157,0

(a) Inclus 4,8 millions de dollars de disponibilités bloquées en 2013.

Actifs détenus en vue de la vente

Le détail des actifs détenus en vue de la vente s'établit comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Actifs nets Ardiseis liés à l'accord signé avec TAQA (voir note 2)	21,9	-	-
Site de Massy, terrain et constructions	10,7	10,7	10,7
Actifs nets Seabed Geosolutions BV liés à l'accord signé avec Fugro (voir note 2)	-	376,4	-
Navires sismiques	-	6,8	48,3
Équipements sismiques et autres actifs	5,1	-	5,5
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	37,7	393,9	64,5

Le 16 février 2013, il a été procédé à l'apport des actifs destinés à être apportés à la Joint-Venture Seabed Geosolutions BV entre CGG et Fugro (voir note 2).

sismique 3D de haute capacité, l'*Amadeus*, classé en tant qu'actif détenu en vue de la vente au 31 décembre 2011 (voir note 2).

Le 27 mars 2012, le Groupe avait apporté à la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited un navire

NOTE 6 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS COURANTS

Le détail des dépréciations d'actifs s'établit comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre 2013					
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	Solde à la clôture
Clients et comptes rattachés	24,3	7,9	(6,1)	—	4,5	30,6
Stocks et en cours	37,3	14,2	(2,9)	—	1,3	49,9
Actifs d'impôt	1,6	—	(1,5)	—	—	0,1
Autres actifs	13,9	3,9	(6,6)	—	—	11,2
Prêts et autres investissements	0,2	—	(0,2)	—	0,1	0,1
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	77,3	26,0	(17,3)	—	5,9	91,9

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre 2012 (retraité)					
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	Solde à la clôture
Clients et comptes rattachés	23,9	4,0	(3,8)	—	0,2	24,3
Stocks et en cours	32,4	6,9	(4,4)	—	2,4	37,3
Actifs d'impôt	1,0	0,6	—	—	—	1,6
Autres actifs	10,6	3,3	—	—	—	13,9
Prêts et autres investissements	1,2	—	(1,1)	—	0,1	0,2
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	69,1	14,8	(9,3)	—	2,7	77,3

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

Au 31 décembre 2011 (retraité)

(En millions de dollars US)	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	Solde à la clôture
Clients et comptes rattachés	24,4	8,1	(6,6)	—	(2,0)	23,9
Stocks et en cours	28,2	8,2	(1,4)	—	(2,6)	32,4
Actifs d'impôt	0,5	0,6	—	—	(0,1)	1,0
Autres actifs	1,7	7,4	—	—	1,5	10,6
Prêts et autres investissements	2,9	—	(0,7)	—	(0,9)	1,2
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	57,7	24,3	(8,7)	—	(4,2)	69,1

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

NOTE 7 PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le détail des participations et autres immobilisations financières s'établit comme suit :

Au 31 décembre

(En millions de dollars US)	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Titres non consolidés	8,5	7,3	6,7
Prêts et avances	26,5	30,5	3,0
Dépôts et autres	12,8	15,9	15,0
PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	47,8	53,7	24,7

Titres non consolidés

Le détail des titres non consolidés est le suivant :

Au 31 décembre

(En millions de dollars US)	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Autres investissements dans des sociétés non consolidées			
Tronic's Microsystems SA ^(a)	5,3	5,1	5,0
Autres investissements dans des sociétés non consolidées	3,2	2,2	1,7
TOTAL TITRES NON CONSOLIDÉS	8,5	7,3	6,7

(a) Le pourcentage de participation du Groupe dans Tronic's Microsystems SA est de 16,07 % aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

Prêts et avances consentis

Les prêts et avances incluent essentiellement un prêt accordé par CGG Holding BV à la joint-venture PTSC CGGV Geophysical

Survey limited pour un montant de 25,1 millions de dollars US et 29,2 millions de dollars US respectivement au 31 décembre 2013 et 2012.

NOTE 8 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence sont composées de :

(En millions de dollars US)	Siège	% d'intérêt à fin 2013	Au 31 décembre		
			2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Argas	Arabie Saoudite/Al-Khobar	49,0 %	63,3	51,1	69,6
CGG Eidesvik Ship Management AS	Norvège/ Bergen	49,0 %	1,2	(0,8)	0,2
Eidesvik Seismic Vessel AS	Norvège/ Bomlo	49,0 %	14,2	12,5	10,9
Gardline	Singapour	49,0 %	5,8	4,9	3,8
Magnitude Microseismic LLC	États-Unis/Houston	49,0 %	(4,1)	(2,4)	(1,4)
Oceanic Seismic Vessel AS	Norvège/ Bomlo	49,0 %	21,6	19,2	17,4
PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	Indonésie/ Jakarta	49,0 %	0,6	0,5	3,4
PTSC CGGV Geophysical Survey Limited	Vietnam/Vung Tau City	49,0 %	28,9	27,1	—
Reservoir Évaluation Services LLP	Kazakhstan/Almaty	36,0 %	1,6	—	—
Seabed Geosolutions BV	Pays-Bas/ Amsterdam	40,0 %	193,2	—	—
Spectrum ASA	Norvège/ Oslo	0,0 %	—	12,4	27,8
Veri-Illuq Geophysical Ltd.	Canada/ Calgary	49,0 %	(0,1)	—	—
Yamoria Geophysical Ltd.	Canada/ Calgary	49,0 %	(0,4)	—	—
INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE			325,8	124,5	131,7

Le tableau ci-dessous résume les données financières des principales entités mises en équivalence pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 :

(En millions de dollars US)	Argas	Seabed Geosolutions BV
Activité de l'entité	Acquisition Terrestre	Acquisition Terrestre
Chiffre d'affaires	195,6	159,9
Amortissements et dépréciations	(40,2)	(38,4)
Coût de l'endettement financier	0,4	—
Impôt sur les bénéfices	—	6,1
Résultat net	24,7	(62,2)
Disponibilités	70,5	19,2
Actifs courants	56,3	65,5
Actifs non courants	47,4	567,1
Passifs financiers courants	—	1,9
Passifs courants	27,6	87,4
Passifs financiers non courants	—	—
Passifs non courants	10,4	4,2
Capitaux propres	136,2	558,3
Dividendes versés à CGG	—	—

La réconciliation entre les données financières des principales entités mises en équivalence présentées ci-dessus et la valeur nette des investissements au bilan du Groupe au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

(En millions de dollars US)			Autres entités mises en équivalence	Total
	Argas	Seabed Geosolutions BV		
Capitaux propres	136,2	558,3		
% d'intérêt	49 %	40 %		
Part des capitaux propres des principales entités mises en équivalence	66,7	223,3		
Ajustements et éliminations	(3,4)	(30,1)		
Valeur nette des investissements dans les sociétés mises en équivalence	63,3	193,2	69,3	325,8

La variation du poste « sociétés mises en équivalence » se décompose ainsi :

Variation de la période (En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Solde en début de période	124,5	131,7	98,6
Variation de périmètre	(13,9)	(20,4)	(8,5)
Investissements effectués durant l'année	219,6	21,7	36,1
Quote-part des résultats	0,6	37,4	16,4
Dividendes reçus et remboursement de capital	(10,0)	(48,2)	(6,9)
Variation du résultat global des sociétés mises en équivalence	—	1,5	(4,6)
Variation de change et autres	5,0	0,8	0,6
Solde en fin de période	325,8	124,5	131,7

En 2013, la variation de périmètre correspond à hauteur de 13,9 millions de dollars US à la cession de 10,14 % des parts détenues dans la société Spectrum ASA (voir note 2). L'adoption de la norme IFRS 11 n'a pas eu d'impact sur le périmètre de consolidation.

En 2012, elle correspondait à hauteur de 20,4 millions de dollars US à la cession de 18,82 % des parts détenues dans la société Spectrum ASA (voir note 2), et en 2011, pour 8,5 millions de dollars US à la cession de 32,6 % de nos parts dans Cybernetix (voir note 2).

Les investissements en 2013 correspondent pour 217 millions de dollars US à l'investissement au capital de Seabed Geosolutions BV (voir note 2). Les investissements en 2012 correspondaient pour 21,7 millions de dollars US à

notre contribution dans la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Limited (voir note 2). Les investissements en 2011 comprenaient pour 26,5 millions de dollars US l'acquisition de 29 % du capital de Spectrum ASA et les souscriptions aux augmentations de capital des sociétés Oceanic Seismic Vessel AS (4,8 millions de dollars US), PT Elnusa CGGVeritas Seismic (4,8 millions de dollars US) et CGG Eidesvik Ship Management AS (voir note 2).

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence inclut respectivement la contribution d'ARGAS qui s'élève à 9,1 millions de dollars US et la contribution de Seabed Geosolutions BV qui s'élève à (21,8) millions de dollars en 2013. La contribution de la société Argas dans la quote-part des résultats s'élevait respectivement à 27,2 millions de dollars US en 2012, à 13,8 millions de dollars US en 2011.

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail du poste « immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre						
	2013			2012 (retraité)			2011 (retraité)
	Bruts	Cumulés	Nets	Bruts	Cumulés	Nets	Nets
Terrains	21,1	—	21,1	20,2	—	20,2	19,4
Constructions	276,8	(110,1)	166,7	243,1	(92,2)	150,9	153,2
Matériels et outillages	1 590,4	(912,8)	677,6	1 281,0	(722,0)	559,0	578,5
Matériel de transport	975,0	(400,6)	574,4	599,7	(245,8)	353,9	341,6
Mobiliers, agencements et divers	140,3	(99,8)	40,5	110,6	(74,8)	35,8	34,7
Immobilisations en cours	77,5	—	77,5	39,7	—	39,7	55,8
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 081,1	(1 523,3)	1 557,8	2 294,3	(1 134,8)	1 159,5	1 183,2

Les contrats de crédit-bail sont inclus dans les immobilisations corporelles pour les montants suivants :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre						
	2013			2012 (retraité)			2011 (retraité)
	Bruts	Cumulés	Nets	Bruts	Cumulés	Nets	Nets
Matériel géophysique et de transport en crédit-bail	117,4	(92,5)	24,9	118,1	(77,6)	40,5	59,4
Terrain et constructions en crédit-bail	106,3	(10,0)	96,3	101,8	(5,6)	96,2	98,0
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	3,7	(3,7)	—	3,7	(3,4)	0,3	1,6
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	227,4	(106,2)	121,2	223,6	(86,6)	137,0	159,0

L'amortissement économique relatif à des immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail est comptabilisé comme si le Groupe en détenait la propriété juridique.

La variation du poste « Immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Solde en début de période	1 159,5	1 183,2	1 045,6
Acquisitions	289,5	339,1	336,6
Acquisitions par crédit-bail	—	2,8	29,1
Amortissements	(482,2)	(287,5)	(284,6)
Cessions	(16,1)	(16,4)	(33,6)
Effets de change	6,4	4,4	(16,2)
Variation de périmètre	624,1	2,0	160,1
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	(20,8)	(57,5)	(41,3)
Autres	(2,6)	(10,6)	(12,5)
Solde en fin de période	1 557,8	1 159,5	1 183,2

En 2013, la ligne « amortissements » inclut des dépréciations exceptionnelles de navires et d'équipements sismiques pour 105,0 millions de dollars US (voir notes 19 et 21).

Les cessions correspondent essentiellement à des mises au rebut d'équipements Marine.

La variation de périmètre correspond à l'acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro.

En 2013, des immobilisations corporelles ont été reclassées en « Actifs détenus en vue de la vente » à hauteur de 20,8 millions de dollars US dans le cadre des accords conclus avec TAQA (voir note 2).

La réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie s'établit comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors crédit-bail)	289,5	339,1	336,6
Coûts de développement capitalisés — voir notes 10 et 20	56,9	29,1	23,0
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles (hors études multiclients) — voir note 10	8,7	2,5	8,1
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(7,9)	(1,9)	(2,1)
Total acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau des flux de trésorerie	347,2	368,8	365,6

Dépenses de réparation et maintenance

En 2013, le coût des ventes correspond à hauteur de 115,9 millions de dollars US à des dépenses de rénovation et

de réparation des navires sismiques. Ces dépenses s'élevaient à 114,7 millions de dollars US en 2012 et 116,4 millions de dollars US en 2011.

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et la variation du poste « immobilisations incorporelles » s'établissent de la manière suivante :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre							
	2013			2012 (retraité)			2011 (retraité)	
	Bruts	Cumulés	Nets	Bruts	Cumulés	Nets	Nets	
Études multiclients Marine	3 049,2	(2 380,9)	668,3	2 571,3	(2 097,2)	474,1	391,7	
Études multiclients Terrestre	867,5	(752,6)	114,9	820,8	(690,7)	130,1	135,6	
Études multiclients Robertson	51,6	(16,8)	34,8	—	—	—	—	
Coûts de développement capitalisés	306,9	(101,6)	205,3	168,5	(72,3)	96,2	86,6	
Logiciels	89,3	(55,9)	33,4	75,3	(44,8)	30,5	28,7	
Technologies	153,5	(111,5)	42,0	154,5	(103,1)	51,4	49,4	
Fichiers clients	239,6	(102,3)	137,3	204,1	(71,9)	132,2	124,0	
Marques	45,2	(30,3)	14,9	33,7	(30,0)	3,7	30,0	
Autres immobilisations incorporelles	53,6	(32,9)	20,7	44,3	(27,6)	16,7	19,1	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 856,4	(3 584,8)	1 271,6	4 072,5	(3 137,6)	934,9	865,1	

La variation du poste « Immobilisations Incorporelles » s'établit de la manière suivante :

Variation de la période	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
(En millions de dollars US)			
Solde en début de période	934,9	865,1	963,9
Investissements dans études multiclients	572,3	418,0	229,0
Coûts de développement capitalisés	56,9	29,1	23,0
Autres acquisitions	8,7	2,5	8,1
Dépréciation des études multiclients	(398,7)	(340,9)	(285,3)
Autres amortissements	(90,8)	(80,5)	(59,1)
Cessions	(0,4)	(0,2)	(20,4)
Effets de change	2,3	4,2	(3,5)
Variation de périmètre	184,9	34,5	—
Reclassement d'actifs incorporels en actifs détenus en vue de la vente	—	(6,7)	—
Autres	1,5	9,8	9,4
Solde en fin de période	1 271,6	934,9	865,1

En 2013, la variation de périmètre correspond à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro (voir note 2). Le fort niveau d'investissement dans les études multiclients est lié aux programmes dans le Golfe du Mexique. Enfin, la ligne « Autres amortissements » comprend une dépréciation des fichiers clients de 21 millions de dollars US (voir notes 19 et 21).

En 2012, la variation de périmètre correspondait à l'acquisition de l'ensemble des actifs de GRC (voir note 2). Les « autres amortissements » comprenaient la dépréciation de

30 millions de dollars US de la marque Veritas suite à la décision de changement de nom du Groupe. Les actifs incorporels à apporter à la joint-venture Seabed Geosolutions BV étaient reclassés en « Actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 6,7 millions de dollars US.

En 2011, les cessions étaient principalement liées à la vente de notre bibliothèque multiclients 2D à Spectrum ASA (voir note 2).

La réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les acquisitions présentées dans la note 19 s'établit comme suit :

Variation de la période	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
(En millions de dollars US)			
Investissements dans études multiclients	572,3	418,0	229,0
Amortissements et dépréciations des études multiclients capitalisés	(92,9)	(54,2)	(25,8)
Investissement dans les études multiclients selon le tableau des flux de trésorerie	479,4	363,8	203,2

NOTE 11 ÉCARTS D'ACQUISITION

Variation de la période	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
(En millions de dollars US)			
Solde en début de période	2 415,5	2 688,2	2 688,5
Augmentation	721,6	23,0	1,8
Dépréciation	(640,0)	—	—
Reclassement en Actif détenus en vue de la vente (note 5)	(13,0)	(300,0)	—
Effets de change	(0,9)	4,3	(2,1)
Solde en fin de période	2 483,2	2 415,5	2 688,2

Les augmentations correspondent aux écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro en 2013, de l'acquisition des actifs de Geophysical Research Corporation LLC (« GRC ») en 2012, et de l'achat de Petrodata Consulting LLC en 2011 (voir note 2).

En 2013, une dépréciation de 640,0 millions de dollars US a été reconnue suite au test annuel de valeur des écarts d'acquisition et comptabilisée dans la ligne « Autres produits et charges nets » du Compte de résultat consolidé (voir note 21).

Revue des tests de valeur

La Direction du Groupe effectue au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie, afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur est nécessaire.

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond à la valeur d'utilité des actifs, unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie, définie comme

Le tableau suivant décrit le détail des écarts d'acquisition par segment au 31 décembre 2013 :

Variation de la période	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
(En millions de dollars US)			
Acquisition	782	1 344	1 644
GGR	1 493	901	901
Équipements	208	170	143
Total	2 483	2 415	2 688

Hypothèses retenues pour la détermination valeur recouvrable

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs en approche valeur d'usage, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments incertains. Les valeurs d'utilité sont déterminées sur la base d'hypothèses économiques, et de conditions d'exploitation prévisionnelles comme présenté ci-dessous :

- ▶ flux de trésorerie prévisionnels estimés du budget 2014 et des perspectives 2015-2016 tels que présentés au Conseil d'administration du 26 février 2014 ;
- ▶ utilisation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année ;
- ▶ taux de productivité entre 2 % et 2,5 % en fonction de l'activité ;
- ▶ taux d'actualisation après impôts considéré comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur concerné :
 - » 10,0 % pour le secteur Équipements (correspondant à un taux avant impôt de 14,5 %),
 - » 8,5 % pour les unités génératrices de trésorerie du secteur Acquisition (correspondant à un taux avant impôt compris entre 10,3 % et 15,9 %) ; et,

étant l'ensemble des flux de trésorerie futurs actualisés. Dans certains cas, la valeur recouvrable retenue est la juste valeur des actifs minorée des coûts de cession, le cas échéant définie par rapport à un marché actif.

Suite à l'acquisition de la Division Geoscience en janvier 2013 et à la nouvelle organisation de Groupe autour de trois Divisions Acquisition, GGR, et Équipements, les unités génératrices de trésorerie ont été redéfinies en cohérence avec les nouveaux secteurs à présenter. Cela a notamment été rendu nécessaire par la séparation des précédentes unités génératrices de trésorerie, comme la Marine, entre l'activité multiclients dans un segment et l'activité acquisition dans un autre segment. De plus, les nouvelles activités géoscience acquises auprès du Groupe Fugro ont rendu nécessaire l'identification de nouvelles unités génératrices de trésorerie.

Par conséquent, il y a maintenant huit unités génératrices de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie est un groupe homogène d'actifs qui génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs.

- » 9,5 % pour les unités génératrices de trésorerie du secteur GGR (correspondant à un taux avant impôt compris entre 12,7 % and 13,3 %).

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011.

En conséquence du plan de réduction de notre flotte à hauteur de 25 % et de la révision des perspectives de marché, le test de valeur de notre unité de génératrice de trésorerie Marine au 31 décembre 2013 s'est traduit par une dépréciation pour perte de valeur des écarts d'acquisition à hauteur de 582 millions de dollars US. Par ailleurs, compte tenu des conditions globalement plus difficiles sur le marché de l'acquisition Terrestre, nous avons reconnu en 2013 une dépréciation pour perte de valeur des écarts d'acquisition de 58 millions de dollars US. Au total, les écarts d'acquisition du segment Acquisition ont été dépréciés fin décembre 2013 pour une perte de valeur de 640 millions de dollars US.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Changer certaines hypothèses définies par la Direction du Groupe, en particulier le taux d'actualisation et les flux normatifs (basés sur l'EBITDAS) retenus, peut affecter significativement l'évaluation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, et donc les résultats du test de valeur du Groupe.

Les changements d'hypothèses sont présentés de la façon suivante :

(En millions de dollars US)	Écart d'acquisition	Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs	Sensibilité à une diminution de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une augmentation de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une diminution de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt	Sensibilité à une augmentation de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt
Acquisition	782	57	(185)	+185	+89	(82)
GGR	1 493	325	(292)	+292	+130	(121)
Équipements	208	1 601	(209)	+209	+84	(79)
TOTAL	2 483					

Les changements d'hypothèses pour lesquels la valeur recouvrable est égale à la valeur nette comptable sont présentés de la façon suivante :

	Sensibilité aux flux normatifs	Sensibilité au taux d'actualisation net d'impôt
Acquisition	(3,1) %	+0,2 %
GGR	(11,1) %	+0,7 %
Équipement	Non pertinent	Non pertinent

NOTE 12 AUTRES PASSIFS COURANTS

L'analyse des autres passifs courants est la suivante :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
TVA et autres taxes à payer	89,1	75,6	64,3
Produits constatés d'avance	109,3	139,3	145,4
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	1,0	0,8	9,5
Autres passifs d'exploitation	84,5	84,5	53,1
AUTRES PASSIFS COURANTS	283,9	300,2	272,3

Les autres passifs d'exploitation comprennent un « earn-out » de 9,5 millions de dollars US et 17,0 millions de dollars US relatif à l'acquisition de Geophysical Research Corporation, LLC respectivement au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 (voir note 2).

NOTE 13 DETTES FINANCIÈRES

L'analyse des dettes financières par type de dettes est la suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre						
	2013			2012 (retraité)			2011 (retraité)
	1 an	> 1 an	Total	1 an	> 1 an	Total	Total
Obligations à haut rendement	—	1 234,9	1 234,9	—	1 349,0	1 349,0	1 342,7
Obligations convertibles	—	836,6	836,6	—	763,5	763,5	363,0
Emprunts bancaires	199,5	157,3	356,8	14,7	26,2	40,9	56,9
Autres emprunts	18,8	155,1	173,9	—	—	—	—
Contrats de crédit-bail	9,0	112,2	121,2	16,4	114,5	130,9	157,3
Total dettes long terme	227,3	2 496,1	2 723,4	31,1	2 253,2	2 284,3	1 919,9
Intérêts courus	19,7	—	19,7	16,7	—	16,7	16,2
Dettes financières	247,0	2 496,1	2 743,1	47,8	2 253,2	2 301,0	1 936,1
Découverts bancaires	4,5	—	4,5	4,2	—	4,2	6,0
TOTAL			2 747,6			2 305,2	1 942,1

L'analyse des dettes financières par devise est la suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Dollar US	1 493,1	1 431,3	1 464,5
Euro	1 230,3	853,0	455,4
Autres devises	—	—	—
TOTAL	2 723,4	2 284,3	1 919,9

L'analyse des dettes financières par taux d'intérêt est la suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2013 : 2,20 %, 2012 : 2,84 %, 2011 : 2,73 %)	168,2	41,4	74,0
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre 2013 : 7,20 %, 2012 : 6,27 %, 2011 : 8,16 %)	2 555,2	2 242,9	1 845,9
TOTAL	2 723,4	2 284,3	1 919,9

Les taux d'intérêts variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée.

L'analyse de la dette financière selon les sources de financement au 31 décembre 2013 est la suivante :

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal	Solde net au 31.12.2013	Taux d'intérêt	Dernier amendement
			<i>(en millions de devises)</i>	<i>(en millions de dollars US)</i>		
Obligation à haut rendement 2016	2009	2016	350 US\$	217,8	9,50 %	—
Obligation à haut rendement 2017	2007	2017	400 US\$	396,0	7,75 %	—
Obligation à haut rendement 2021	2011	2021	650 US\$	621,1	6,50 %	—
Sous-total obligations à haut rendement				1 234,9		
Obligations convertibles 2016	2011	2016	360 €	436,9	1,75 %	—
Obligations convertibles 2019	2012	2019	360 €	399,7	1,25 %	—
Sous-total Obligations convertibles				836,6		
Prêt à terme et crédit renouvelable de 200 millions de dollars US	2013	2018	200 US\$	186,5	4,44 %	—
Autres emprunts bancaires	—	—	—	170,3	—	—
Sous-total emprunts bancaires				356,8		
Autres emprunts	—	—	—	173,9	—	—
Sous-total emprunts bancaires				173,9		
Crédit-bail immobilier	2010	2015	75 €	88,4	—	—
Autres crédits-baux	—	—	—	32,8	—	—
Sous-total crédits-baux				121,2		
TOTAL DETTE FINANCIÈRE				2 723,4		

L'analyse des lignes de crédit au 31 décembre 2013 est la suivante :

	Date d'émission	Échéance	Montant autorisé	Montant mobilisé	Montant disponible	Montant utilisé	Dernier amendement
			<i>(en millions de dollars US)</i>	<i>(en millions de dollars US)</i>	<i>(en millions de dollars US)</i>	<i>(en millions de dollars US)</i>	
Crédit renouvelable US	2013	2018	165,0	—	165,0	—	—
Crédit renouvelable France	2013	2016	325,0	—	173,0	152,0	—
Autre Crédit renouvelable	2013	2018	100,0	—	5,0	95,0	—
TOTAL			590,0	—	343,0	247,0	
Lignes de crédit à court terme (découverts bancaires)	—	—	12,5	—	8,0	4,5	—

Parmi les lignes de crédit à taux fixes, aucune ligne significative ne doit être renouvelée dans les prochains 12 mois (voir note 18).

Le Groupe considère que l'excédent de trésorerie provenant de l'exploitation, les ressources financières additionnelles générées par les émissions d'obligations et par les conventions de crédit renégociées (165 millions de dollars US pour la facilité de crédit US et 325 millions de dollars US pour la facilité de crédit français) suffiront à couvrir ses besoins en liquidité pour les douze prochains mois. L'impact des instruments de couverture n'est pas inclus dans les chiffres des tableaux ci-dessus.

L'ensemble des ratios financiers étaient respectés au 31 décembre 2013.

Obligations à haut rendement

Depuis 2007, CGG SA a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2016, 2017 et 2021.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières taxes, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multiclents, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est considéré hors éléments non récurrents pour le calcul des ratios.

Les charges financières brutes correspondent aux charges financières consolidées hors amortissement de dépenses différées.

Tous ces ratios sont respectés aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

Obligations à haut rendement (350 millions de dollars US, 9 1/2 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 21 août 2013, CGG a procédé au remboursement anticipé de 125 millions de dollars US sur un montant total de 350 millions de dollars US de l'emprunt Senior 9 1/2 % à échéance 2016. L'amortissement accéléré des frais d'émission ainsi que les pénalités pour remboursement anticipé se sont élevés respectivement à 4,3 millions de dollars US et 5,9 millions de dollars US.

Le 9 juin 2009, CGG SA avait émis un emprunt obligataire par placement privé international d'un nominal de 350 millions de dollars US à échéance 2016 et portant intérêt à 9 1/2 %. Cette émission a été réalisée au prix de 97,0 %, correspondant à un rendement de 10,125 %. Le remboursement est à échéance du 15 mai 2016.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7 3/4 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, CGG SA avait émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à échéance 2017 au taux nominal de 7 3/4 %. Les fonds reçus avaient permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars US ayant financé l'acquisition de Veritas.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6 1/2 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, CGG SA avait émis par placement privé international un emprunt obligataire d'un nominal de 650 millions de dollars US à échéance juin 2021 et portant intérêt au taux de 6 1/2 %. Les obligations avaient été émises à un prix de 96,45 % du pair, correspondant à un rendement de 7,0 %. Le produit net de cette émission avait été affecté au remboursement total du crédit *Senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US et au remboursement à hauteur de 70 millions de dollars US de l'emprunt obligataire à échéance 2015.

Obligations convertibles

Obligations convertibles (360 millions d'euros, 1,75 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 27 janvier 2011, CGG SA avait procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission avait été affecté au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7,5 % d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par CGG SA.

La valeur nominale unitaire des obligations avait été fixée à 27,80 euros, ce qui faisait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Au 27 janvier 2011, le montant de la dette financière s'élevait à 364 millions de dollars US (266 millions d'euros) et la composante en capitaux propres à 121 millions de dollars US (89 millions d'euros), net de frais d'émission. La juste valeur de la dette avait été estimée avec un taux d'intérêt à 8,15 %.

Obligations convertibles (360 millions d'euros, 1,25 % Senior Notes, échéance 2019)

Le 20 novembre 2012, CGG SA avait procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2019, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission avait été affecté au financement partiel de l'acquisition de la Division Geoscience (hors librairie multiclents et OBN) de Fugro.

La valeur nominale unitaire des obligations avait été fixée à 32,14 euros, ce qui faisait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Au 20 novembre 2012, le montant de la dette financière s'élevait à 359 millions de dollars US (277 millions d'euros) et la composante en capitaux propres à 98 millions de dollars US (75 millions d'euros), net de frais d'émission. La juste valeur de la dette avait été estimée avec un taux d'intérêt à 5,47 %.

Emprunts bancaires et facilités de crédit

Au 31 décembre 2013, 365,9 millions de dollars US d'emprunts bancaires sur un montant total de 530,7 millions de dollars US sont garantis par des immobilisations corporelles et des créances.

Facilité de crédit « Revolver US »

Le 15 juillet 2013, une facilité de crédit « US revolver » de 165 millions de dollars US sur 5 ans a été conclue. Aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2013. Selon cet accord les ratios financiers suivants ont été définis :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDA par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 jusqu'au 30 juin 2018 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2018.

Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2013.

Crédit *Senior Term Loan B* et facilités de crédit renouvelable américain

Le 18 juillet 2013, CGG a mis un terme à la facilité de crédit renouvelable américain lors de la mise en place de la nouvelle facilité de crédit « Revolver US » décrite immédiatement ci-dessus.

Le 11 décembre 2012, le crédit syndiqué américain avait fait l'objet d'un avenant permettant l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro. Cet avenant assouplit certaines restrictions autorisant ainsi la mise en place de la joint-venture Seabed Geosolutions BV, la fourniture de garanties et l'émission de nouvelles dettes dans le cadre de la transaction avec Fugro.

Le 15 décembre 2011, nos facilités de crédit avaient fait l'objet d'un avenant ayant étendu l'échéance de 2 ans à janvier 2014 et ramené à 79 millions de dollars US notre ligne de crédit.

Suite à cet avenant, les ratios financiers avaient été redéfinis de la façon suivante :

- ▶ le seuil maximal de ratio EBITDAS/dette financière nette par trimestre et sur douze mois glissants est fixé à 2,50 jusqu'à fin 2013 ;
- ▶ le seuil minimal de ratio EBITDAS rapporté aux charges financières par trimestre et sur douze mois glissants est fixé à 3,00 jusqu'à fin 2013.

Le 2 juin 2011, le Groupe avait procédé au remboursement du crédit *Senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US, en émettant l'emprunt obligataire à échéance 2021 décrit ci-dessus.

Le 15 juillet 2010, nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* avaient fait l'objet d'un avenant. Cet avenant avait étendu l'échéance de 348 millions de dollars US des 515 millions de dollars US restants dus au 30 juin 2010, de janvier 2014 à janvier 2016, et assoupli la plage de ratios financiers (covenants) à respecter. En contrepartie, les taux d'intérêts applicables à l'ensemble des facilités de crédit senior avaient augmenté de 1 % pour les montants dont la maturité avait été étendue. La tranche dont la maturité avait été étendue à 2016 verrait sa maturité accélérée à février 2015 si les obligations à haut rendement à échéance de mai 2015 n'étaient toujours pas refinancées en février 2015.

Les 21 et 27 mai 2009, nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* et crédit renouvelable français avaient fait l'objet d'avenants. Ces avenants, s'inscrivant dans le cadre de la politique financière prudente du Groupe, ont eu pour principaux effets le remboursement anticipé de 100 millions de dollars US, l'augmentation de 1,0 % des taux d'intérêts bancaires applicables aux montants tirés de ces contrats de crédit et l'assouplissement de la plage des ratios financiers à respecter (covenants).

Le 12 décembre 2008 avait été signé un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Senior Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007. Les modifications apportées aux accords de financement avaient donné au Groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

Le 12 janvier 2007, le Groupe avait signé une convention de crédit sécurisée de 1 140 millions de dollars US avec Crédit Suisse, comme agent administratif et agent collatéral, et des prêteurs, organisant la mise à disposition d'une ligne de crédit *Senior Term Loan B* d'un montant de 1 000 millions de dollars US et d'une ligne de crédit renouvelable américaine de 140 millions de dollars US (dont une partie peut être utilisée pour l'émission de lettres de crédit). Le 29 juin 2007, le Groupe avait remboursé 100 millions de dollars US de la ligne de crédit *Senior Term Loan B*.

Les obligations de CGG Holding (U.S.) Inc. au titre de la convention de crédit sont garanties par CGG SA et certaines de ses filiales, en ce compris certaines des filiales de l'ancien groupe Veritas. Les titres de CGG Holding (U.S.) Inc. et de certaines autres des filiales directes de CGG SA sont nantis au profit des prêteurs ainsi que les titres de certaines des filiales directes de CGG Holding (U.S.) Inc. En outre, certaines des filiales garantes ont consenti des nantissements sur certains de leurs actifs corporels et incorporels, y compris (sans que cette liste soit exhaustive), certains navires, propriétés immobilières, droits minéraux, comptes bancaires et propriétés intellectuelles. Pour certaines des filiales, en particulier CGG Holding (U.S.) Inc. et certaines filiales américaines et canadiennes, le nantissement peut porter sur la quasi-totalité de leurs actifs.

Facilité de crédit « French Revolver »

Le 31 juillet 2013, une facilité de crédit « French revolver » de 325 millions de dollars US sur 3 ans avec 2 options d'extension d'une année chacune a été conclue. À fin décembre 2013, 110 millions d'euros ont été tirés sur cette ligne de crédit.

Selon cet accord, les ratios suivants ont été définis :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDA par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 jusqu'au 30 juin 2016 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2016.

Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2013.

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars US (contrat de crédit syndiqué Français)

Le 18 juillet 2013, CGG a mis un terme à cette ligne de crédit lors de la mise en place de la nouvelle facilité de crédit « French Revolver » décrite immédiatement ci-dessus.

Durant l'année 2013, 85 millions d'euros ont été tirés et entièrement remboursés. Durant l'année 2012, 30 millions d'euros et 40 millions de dollars US ont été tirés et entièrement remboursés respectivement courant juin et novembre.

Le 21 décembre 2012, le crédit syndiqué français avait fait l'objet d'un avenant assouplissant certaines restrictions et autorisant l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro. Suite à cet avenant, le montant des investissements nets réalisés chaque année par le Groupe ne doit pas dépasser la plus forte des valeurs entre 750 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDA.

Le 15 décembre 2011, les crédits syndiqués français et américain avaient été modifiés afin d'assouplir certaines restrictions et conventions.

Les covenants avaient été redéfinis comme suit : le montant des investissements nets réalisés chaque année par le Groupe ne doit pas dépasser la plus forte des valeurs entre 600 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDA. L'investissement net signifie l'acquisition d'immobilisations moins les préfinancements des ventes multiclients.

Le 4 novembre 2010, ce crédit renouvelable avait fait l'objet d'un avenant afin d'aligner le niveau des ratios financiers (*covenants*) à ceux de nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* et d'étendre la maturité de 2 ans, de février 2012 à février 2014. L'avenant avait modifié les ratios financiers à respecter de la façon suivante :

- ▶ le ratio dette financière nette/EBITDA est passé de 2,25 à 2,75 en 2010, baissant ensuite à 2,0 en 2014 ;
- ▶ le ratio EBITDA/ intérêts financiers passe de 4,0 à 3,50 en 2010 et augmente ensuite à 4,50 en 2014.

Suite à cet avenant, les taux d'intérêts avaient augmenté de 25 points de base à Libor +325, ajustés en fonction du rating de CGG par les agences de notation.

Deux avenants aux dispositions du crédit syndiqué avaient été signés les 21 et 27 mai 2009 et le 12 décembre 2008 : voir ci-dessus.

Le 7 février 2007, CGG SA avait signé une convention de crédit renouvelable de 200 millions de dollars US avec Natixis comme agent administratif et Crédit Suisse comme agent collatéral. Cette ligne de crédit, mobilisable en dollars US et en euros, a pour objet de financer les opérations courantes de l'emprunteur.

Prêt à terme et crédit renouvelable de 200 millions de dollars US

Le 1^{er} juillet 2013, une convention de crédit de 5 ans d'un montant de 200 millions de dollars US et garantie par des actifs (navires), a été signée afin notamment de rembourser l'échéance 2013 de notre crédit vendeur Fugro.

Un contrat de swap de taux d'intérêt a été contracté afin de figer le taux annuel à 4,4 %.

Selon cet accord, les ratios financiers à respecter sont les suivants :

- ▶ le seuil minimal de Trésorerie et équivalents de trésorerie est fixé à 75 millions de dollars US ;
- ▶ le seuil maximum du ratio Dette financière nette sur EBITDA est fixé à 3,00 ;
- ▶ et le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges financières est fixé à 3,00.

Le solde restant à rembourser, au 31 décembre 2013 est de 186,5 millions de dollars US, net des frais d'émission.

Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2013.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US

Le 19 décembre 2013, un contrat de prêt en plusieurs tirages d'un montant maximum de 25 millions de dollars US a été signé afin de financer l'acquisition d'équipements maritimes en un maximum de douze lots mensuels pendant une période d'un an. Ce prêt est remboursable sur 5 ans après la date limite de tirage. Au 31 décembre 2013, cette ligne n'était pas encore tirée.

Facilité de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US

Le 18 décembre 2013, cette facilité de crédit a fait l'objet d'un avenant afin d'aligner le niveau des ratios financiers (*covenants*) sur ceux du prêt à terme et crédit renouvelable de 200 millions de dollars US mentionné immédiatement ci-dessus. Le montant résiduel au 31 décembre 2013 est de 22,2 millions de dollars US.

Le 13 janvier 2011, la société Exploration Vessel Resources II AS avait signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques, et devant respecter des ratios financiers similaires à ceux de la facilité de crédit renouvelable américain.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US

Le 30 avril 2007, Geomar avait signé une convention de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US. Cette ligne de crédit avait pour objet de refinancer le navire sismique *CGG Alizé*. Cette ligne de crédit était tirée en totalité au 31 décembre 2007. Le montant résiduel au 31 décembre 2013 est de 1,8 million de dollars US.

Autres emprunts

Crédit vendeur accordé par Fugro

Dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro le 31 janvier 2013, Fugro a accordé au Groupe

un crédit vendeur de 125 millions d'euros avec une maturité de 5 ans et portant intérêts au taux de 5,5 % par an, porté à 225 millions d'euros lors de l'acquisition effective de l'activité aéroportée.

Le 21 août 2013, le Groupe a procédé au remboursement partiel du crédit vendeur de Fugro pour 112,5 millions d'euros. Le solde restant dû au 31 décembre 2013 s'élève à 112,5 millions d'euros.

NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Pour une information détaillée, voir également le chapitre 3 « Facteurs de risques » de notre document annuel de Référence.

Gestion du risque de change

Voir également le chapitre 3.4.1 « Risque de change » du document annuel de référence.

CGG tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGG sont libellées de manière prépondérante en dollars US et en euros, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le real brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne, le dollar singapourien, la livre sterling et le yuan chinois. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGG est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Analyse de sensibilité

Les fluctuations du cours du dollar US par rapport aux autres devises, en particulier l'euro, ont eu et continueront à avoir un impact significatif sur nos résultats financiers qui étaient

reportés en euros avant le 1^{er} janvier 2012. Depuis cette date, la devise de présentation des états financiers du Groupe est le dollar US. Dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe le groupe CGG sont libellés en dollars US, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. À ce jour, la base de coût euro du groupe est estimée à 500 millions d'euros après prise en compte des couvertures. Aussi, une variation défavorable de 10 cents du dollar par rapport à l'euro diminuerait notre résultat d'exploitation et nos fonds propres de 50 millions de dollars.

À travers l'IAS 12, le Groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale.

Contrats de ventes à terme

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars US en fonction des excédents escomptés dans cette devise, compte tenu de son carnet de commandes à échéance de six mois en moyenne. Dans une moindre mesure, une politique de couverture similaire est appliquée aux excédents en livres sterling, en yuans chinois, couronne norvégienne, en dollars de Singapour et en francs suisses. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change sur ces devises.

Le détail des contrats de vente à terme est le suivant :

	Au 31 décembre		
	2013	2012	2011
Contrats de vente à terme de dollars US en euros			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	5,0	35,0	157,8
<i>dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	5,0	35,0	157,8
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	11 jours	22 jours	57 jours
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/€)	1,3711	1,2840	1,3492
Contrats de vente à terme de dollars US en livres sterling			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	11,4	3,0	17,2
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	11,4	3,0	17,2
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	21 jours	20 jours	41 jours
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/£)	1,5919	1,6022	1,5635
Contrats de vente à terme de dollars US en yuans chinois			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	5,4	2,0	21,5
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	5,4	2,0	21,5
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	42 jours	29 jours	20 jours
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/RMB)	0,1646	0,1595	0,1576
Contrats de vente à terme de dollars US en dollars de couronne norvégienne			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	—	15,6	—
<i>dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	15,6	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	—	21 jours	—
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/NOK)	—	5,6505	—
Contrats de vente à terme de dollars US en dollars de Singapour			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	7,9	8,2	2,3
<i>dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	7,9	8,2	2,3
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	35 jours	38 jours	50 jours
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/SGD)	0,7936	0,8199	0,7735
Contrats de vente à terme de dollars US en francs suisses			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	—	1,1	3,8
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	53 jours	41 jours
Échéance moyenne pondérée	—	0,9120	0,8713
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/CHF)			
Contrats de vente à terme de dollars US en dollars australien	1,8	—	—
Montant notionnel (en millions de dollars US)	1,8	—	—
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	24 jours	—	—
Échéance moyenne pondérée	0,9085	—	—
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/AUD)			

L'impact des contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Juste Valeur des contrats de vente à terme de devises à la juste valeur (voir notes 5 et 12)	0,8	2,2	(6,0)
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir note 21)	1,9	0,8	4,8
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	—	3,7	(4,4)

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des instruments financiers des sociétés mises en équivalence.

Les profits (pertes) enregistrés en résultat pour ces entités sont inclus dans la ligne « résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé.

Les profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres sont présentés sur la ligne « quote-part de variation du résultat étendu des sociétés mises en équivalence » sur l'état du compte de résultat global consolidé.

Contrats d'option d'achat

Le Groupe ne disposait d'aucun contrat d'option d'achat de devises aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

Gestion du risque de taux

Voir également le chapitre 3.3.7 « Risque de taux » du document annuel de référence.

La stratégie du Groupe est de gérer le risque de taux par l'utilisation maximale de dettes à taux fixe. Ainsi, l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts est limitée dans la mesure où 94 % de la dette financière au 31 décembre 2013 est constituée d'emprunts obligataires à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédit-bail et de lignes de crédit bancaires à moyen terme à taux fixes et de maturités variables. Cependant, le Groupe peut être amené à souscrire à une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêts variables indexés sur des durées de tirage allant d'un à douze mois, et il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. Le Groupe peut également avoir recours à des contrats de swap de taux d'intérêts afin d'ajuster l'exposition lorsque les conditions de marché sont favorables.

Analyse de sensibilité

Les sources de financement du Groupe CGG sont constituées d'emprunts garantis et de facilités de crédit soumises à des taux d'intérêts variables. En conséquence, les charges financières du Groupe peuvent augmenter si les taux d'intérêts augmentent. L'analyse de sensibilité porte sur une exposition nette après prise en compte des couvertures de 160 millions de dollars US. Ainsi, toute augmentation de 0,80 % des taux d'intérêts augmenterait les produits financiers du Groupe de près de 1,3 million de dollars US par an, alors qu'une baisse de 0,80 % diminuerait les charges d'intérêt de 1,3 million de dollars US.

Contrats de cap de taux d'intérêts

Le Groupe ne dispose d'aucun contrat de cap de taux d'intérêt au 31 décembre 2013.

Gestion du risque de crédit

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales parmi les mieux évaluées. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative.

Les créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de clients, des différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de sa présence dans plusieurs zones géographiques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2013 pour respectivement 5,1 % et 3,9 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 7,1 % et 5,8 % en 2012 et 13,0 % et 3,0 % en 2011.

Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (en particulier les opérations de réparations et d'amélioration de performances des navires sismiques), des investissements dans les études non exclusives, et des opérations d'acquisition.

Les opérations d'exploitation courante ainsi que le service d'intérêts de la dette sont financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La capacité du Groupe à effectuer des remboursements réguliers du principal des emprunts, à payer d'éventuels intérêts exceptionnels, à restructurer son endettement, ou à financer ses investissements dépendra de ses performances futures, qui, dans une certaine mesure, restent liées à des facteurs économiques, financiers, de compétitivité, juridiques et de réglementation. Le Groupe considère que l'excédent de trésorerie provenant de l'exploitation, les ressources financières additionnelles générées par les émissions d'obligations et par les conventions de crédit renouvelable (165 millions de dollars pour le crédit US et 325 millions de dollars pour le crédit France) suffiront à couvrir ses besoins en liquidité pour les douze prochains mois (voir note 13).

Voir également le chapitre 3.3.6 « Risque de liquidité » du document annuel de référence.

Impact et ventilation des instruments financiers sur le bilan

L'impact et la ventilation sur le bilan des instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre 2013							
	Hierarchie des justes valeurs	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs détenus en vue de la vente	Prêts, créances et dettes d'exploitation	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres non consolidés	Niveau 3	8,5	8,5		8,5			
Actifs financiers non courants	Niveau 3	39,3	39,3			39,3		
Clients et comptes rattachés	Niveau 3	987,4	987,4			987,4		
Actifs financiers courants	Niveau 2	1,8	1,8					1,8
Équivalents de trésorerie	Niveau 2	90,2	90,2	90,2				
Trésorerie	Niveau 2	439,9	439,9	439,9				
TOTAL ACTIFS		1 567,1	1 567,1	530,1	8,5	1 026,7		1,8
Dettes financières (note 13)	Niveau 2	2 723,4	3 367,8				2 723,4	
Fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	557,6	557,6			557,6		
Passifs financiers courants	Niveau 2	1,0	1,0					1,0
TOTAL PASSIFS		3 282,0	3 926,4			557,6	2 723,4	1,0

Le classement des éléments du bilan selon la hiérarchie des justes valeurs n'a fait l'objet d'aucune modification.

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers du Groupe sont les suivants :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012 (retraité)		Au 31 décembre 2011 (retraité)	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	530,0	530,0	1 520,2	1 520,2	531,4	531,4
Découverts bancaires	4,5	4,5	4,2	4,2	6,0	6,0
Dettes financières	2 723,4	3 367,8	2 284,3	3 400,6	1 919,9	2 840,6
Contrats de vente à terme de devises	0,8	0,8	2,2	2,2	(6,0)	(6,0)

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs et passifs peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative, à l'exception des dettes financières.

Pour les emprunts bancaires à taux fixe, la valeur de marché a été estimée en fonction de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (paiement des intérêts et remboursement du principal) aux taux d'intérêts de marché correspondant à leurs caractéristiques. Au 31 décembre 2013, le taux de marché utilisé pour actualiser les obligations à haut rendement est de

6,8 % (source Thomson Reuters), de 4,3 % (source BNP) pour les obligations convertibles, de 5,0 % (source : Thomson Reuters) pour le prêt à terme et crédit renouvelable de 200 millions de dollars US, et de 5,75 % (source : CA-CIB) pour le crédit vendeur accordé par Fugro.

La valeur de marché des contrats de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

NOTE 15 CAPITAL SOCIAL ET PLANS D'OPTIONS

Au 31 décembre 2013, le capital social de CGG SA se composait de 176 890 866 actions ordinaires de valeur nominale 0,40 euro. Au 31 décembre 2012, il se composait de 176 392 225 actions ordinaires et au 31 décembre 2011, de 151 861 932 actions ordinaires.

CGG cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans le bilan consolidé. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques. Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices. CGG SA n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société.

Au 31 décembre 2013, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 2 313,6 millions d'euros (3 190,8 millions de dollars US).

Aucun dividende n'a été versé en 2013, 2012 et 2011.

Émission d'actions

En 2013, CGG SA a émis 498 641 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- ▶ 122 561 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées ;
- ▶ 376 080 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance ;

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2006 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options ont été acquis par quart tous les ans à compter de mai 2006, lesdites options pouvant être exercées à tout moment mais les actions résultant de la levée desdites options ne pouvant quant à elles être vendues avant mai 2010. Des 1 012 500 options attribuées en mai 2006, 680 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2007 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers tous les ans à compter de mars 2007, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 24 mars 2011. Des 1 308 750 options attribuées en mars 2007, 675 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2008 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers pendant une période de 3 ans, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 14 mars 2012. Des 1 188 500 options attribuées en mars 2008, 584 742 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2009 ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan. 1 002 000 actions ont été attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du Groupe, 200 000 options ont été attribuées au Président-Directeur Général, et 125 000 options au Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 6 janvier 2010 avait décidé d'attribuer 220 000 options de souscription d'actions à un bénéficiaire. Le prix de souscription avait été fixé à 14,71 euros. Les options ont une durée de 8 ans ; 110 000 de ces options de souscription d'actions sont acquises immédiatement, 55 000 seront acquises le 7 janvier 2011 et 55 000 le 7 janvier 2012.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010 avait décidé d'attribuer :

- ▶ 1 348 150 options de souscription d'actions à 338 bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 19,44 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les 3 premières années du plan ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Président-Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 19,44 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les 3 premières années du plan, d'une durée de 8 ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le 21 octobre 2010, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer 120 000 options de souscription d'actions à trois bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 16,88 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan.

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 964 363 options de souscription d'actions à 364 bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 25,48 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 66 667 options de souscription d'actions au Président du Conseil d'administration et 133 333 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 25,48 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de 8 ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 590 625 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 €. Les droits aux dites options sont acquises en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans ;
- ▶ 420 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité Exécutif. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 €. Les options ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options sont acquises en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux ;

- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 €. Les options ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options sont acquises en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le 24 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 062 574 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les droits aux dites options sont acquises en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans ;
- ▶ 180 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les options ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options sont acquises en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),

- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les options ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options sont acquises en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2013 :

	Options initialement attribuées	Options non exercées au 31.12.2013 (a)	Prix d'exercice (a) par action	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 11 mai 2006	1 012 500	1 001 048	24,95 €	10 mai 2014	4,3 mois
Plan du 23 mars 2007	1 308 750	1 220 109	28,89 €	23 mars 2015	14,7 mois
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 117 594	30,95 €	14 mars 2016	26,4 mois
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	828 039	8,38 €	16 mars 2017	38,5 mois
Plan du 6 janvier 2010	220 000	231 538	13,98 €	6 janvier 2018	48,2 mois
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	1 415 977	18,47 €	22 mars 2018	50,7 mois
Plan du 21 octobre 2010	120 000	126 291	16,05 €	21 octobre 2018	57,7 mois
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	1 130 380	24,21 €	24 mars 2019	62,8 mois
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	1 458 208	17,84 €	26 juin 2020	77,9 mois
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	1 622 636	18,47 €	24 juin 2021	89,8 mois
TOTAL	10 942 462	10 151 820			

(a) Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options ont été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 23 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 11 mai 2006	1 001 048	26,26	24,95
Plan du 23 mars 2007	1 221 425	30,40	28,89
Plan du 14 mars 2008	1 120 226	32,57	30,95
Plan du 16 mars 2009	950 179	8,82	8,38
Plan du 6 janvier 2010	231 538	14,71	13,98
Plan du 22 mars 2010	1 430 622	19,44	18,47
Plan du 21 octobre 2010	126 291	16,88	16,05
Plan du 24 mars 2011	1 150 636	25,48	24,21
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77	17,84
TOTAL	8 715 389		

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

	2013		2012 (retraité)		2011 (retraité)	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>(En euros, sauf nombre d'options)</i>						
Options non exercées en début d'exercice	8 711 012	21,67 €	7 062 320	23,16 €	6 428 504	22,17 €
Attributions	1 642 574	18,47 €	1 410 625	18,77 €	1 164 363	25,48 €
Ajustements liés à l'augmentation de capital	—	—	435 498	21,68 €	—	—
Exercées	(122 561)	8,42 €	(132 758)	13,06 €	(318 823)	7,31 €
Échues non exercées	(79 205)	20,30 €	(64 673)	23,98 €	(211 724)	20,21 €
Options non exercées en fin d'exercice	10 151 820	21,33 €	8 711 012	21,67 €	7 062 320	23,16 €
Options exerçables en fin d'exercice	6 694 183	14,91 €	5 943 122	22,60 €	4 535 303	16,11 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 17,46 euros en 2013, 21,89 euros en 2012 et 20,17 euros en 2011.

Actions gratuites sous conditions de performance

Plan d'attribution du 24 mars 2011

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration avait décidé l'attribution de 488 586 actions gratuites sous conditions de performance, dont 13 750 attribuées au Président du Conseil d'administration et 27 500 attribuées au Directeur Général. L'attribution définitive était soumise (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipements, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Suite à l'augmentation de capital publique intervenue en octobre 2012, le nombre d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires, en ce compris les Mandataires Sociaux et les membres du Comité Exécutif a été ajusté à 472 846.

Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 24 mars 2011 étaient partiellement remplies et que 376 080 actions ont été attribuées au titre de ce plan le 3 mai 2013.

Plan d'attribution du 26 juin 2012

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration avait décidé l'attribution de 516 550 actions gratuites sous conditions de performance, dont 27 500 attribuées au Directeur Général, 11 250 attribuées à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 57 000 attribuées aux membres du Comité Exécutif et 409 550 attribuées à certains employés. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de (i) la réalisation d'un Résultat retraité des Éléments Financiers net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipements, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013. De plus, un

contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, le nombre d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires, en ce compris les Mandataires Sociaux et les membres du Comité Exécutif a été ajusté à 535 018.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 26 juin 2014 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Unités de performance

Plan d'attribution du 24 juin 2013

Le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du comité de nomination-rémunération a mis en place, le 24 juin 2013, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :

- ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du groupe ;

- ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (3 ans).

Sont éligibles à ce système les membres du C-COM (incluant les mandataires sociaux) ainsi que les cadres dirigeants et les salariés ayant contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le groupe à 3 ans.

L'atteinte des objectifs groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2013 qui sera définitivement acquis aux Bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Coût de compensation sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2011, 2012 et 2013, le plan 2012 d'attribution d'actions gratuites et le plan 2013 d'unités de performance sont reprises dans les tableaux suivants :

	Options attribuées	Volatilité	Taux sans risque	Prix d'exercice par actions (en euros) ^(a)	Durée de vie résiduelle (ans)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'options 2011	1 164 363	37 %	2,52 %	25,48	4	8,48	0,0 %
Plan d'options 2012	1 410 625	42 %	1,23 %	18,77	4	5,98	0,0 %
Plan d'options 2013	1 642 574	42 %	1,11 %	18,47	4	5,14	0,0 %

(a) Prix d'exercice ne tenant pas compte de l'ajustement opéré à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

	Actions gratuites attribuées	Accomplissement des conditions de performance	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2012	516 550	35 % ^(b)	18,13 ^(a)	0,0 %
Plan d'unités de performance sous condition de performance 2013	625 500	50 % ^(b)	16,80 ^(a)	0,0 %

(a) Correspond au cours de clôture de l'action CGG en date d'attribution.

(b) Estimé.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 est reconnue en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

<i>(En millions de dollars US)</i>	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Plan d'options 2008 ^(a)	—	—	0,4
Plan d'options 2009 ^(b)	—	0,1	0,6
Plan d'options 2010 ^(c)	0,6	3,2	7,6
Plan d'option 2011 ^(d)	1,7	4,3	5,6
Plan d'option 2012 ^(e)	3,8	1,9	—
Plan d'option 2013 ^(f)	1,8	—	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2009 ^(g)	—	—	0,1
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2010 ^(h)	—	0,1	(1,8)
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2011 ⁽ⁱ⁾	1,9	9,9	3,2
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2012 ^(j)	1,7	1,4	—
Plan d'unités de performance sous condition de performance 2013 ^(k)	0,7	—	—
Charge totale des transactions dénouées par remise d'instruments de capitaux propres	12,2	20,9	15,7

(a) Dont 0,3 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2011.

(b) Dont 0,1 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2012 et 0,3 million de dollars en 2011.

(c) Dont 0,3 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2013, 1,4 million de dollars en 2012 et 3,8 millions de dollars en 2011.

(d) Dont 1,1 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2013, 2,9 millions de dollars 2012 et 3,8 millions de dollars en 2011.

(e) Dont 1,8 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2013 et 0,9 million de dollars en 2012.

(f) Dont 0,6 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2013.

(g) Néant.

(h) Dont (0,3) million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2011.

(i) Dont 0,5 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2013, 2,4 millions de dollars en 2012 et 0,7 million de dollars en 2011.

(j) Dont 0,3 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2013 et 0,3 million de dollars en 2012.

(k) Dont 0,1 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2013.

NOTE 16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail et la variation des provisions pour risques et charges s'établissent comme suit :

(En millions de dollars US)	Solde au 31.12.2012 (retraité)	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Autres ^(a)	Solde au 31.12.2013
Provisions pour frais de restructuration	0,8	24,0	(5,2)	(12,9)	—	6,7
Provisions pour contrats déficitaires	4,8	35,0	(1,7)	—	—	38,1
Provisions pour litiges	2,1	0,8	(1,0)	—	0,2	2,1
Provisions pour risques fiscaux	—	—	—	—	6,3	6,3
Autres provisions relatives à des contrats	8,5	14,6	(10,7)	—	6,6	19,0
Provisions pour charge de démobilisation des navires	4,8	0,9	(0,5)	—	(4,3)	0,9
Total provisions court terme	21,0	75,3	(19,1)	(12,9)	8,8	73,1
Provision pour unités de performance régées en numéraire (note 15)	—	3,8	—	—	—	3,8
Provisions pour départ à la retraite	73,2	10,5	(13,0)	(2,5)	15,4	83,6
Provisions pour risques fiscaux	7,1	2,9	(2,3)	—	(1,7)	6,0
Provisions pour contrats défavorables	4,8	—	(5,0)	—	6,8	6,6
Provisions pour garantie clients	20,6	9,6	(12,4)	—	(0,1)	17,7
Provisions pour risques douaniers et autres impôts	17,8	8,5	(1,3)	—	(0,2)	24,8
Total provisions long terme	123,5	35,3	(34,1)	(2,5)	20,2	142,5
TOTAL PROVISIONS	144,5	110,6	(53,1)	(15,4)	29,0	215,6

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre, les reclassements entre comptes ainsi que les gains ou pertes de change actuariels.

Provisions pour frais de restructuration

En 2013, une provision pour restructuration relative à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro a été comptabilisée.

Provisions pour contrats déficitaires

Une provision pour contrat déficitaire de 34,0 millions liée au plan de réduction de 25 % de la flotte du Groupe a été comptabilisée en 2013.

Provisions pour garantie clients

Le poste « Provisions pour garantie clients » correspond aux garanties données par Sercel à ses clients externes.

Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe provisionne des engagements de retraite et autres avantages similaires qu'il accorde à ses salariés en France, aux États-Unis, aux Pays-Bas, au Royaume Uni, au Mexique et en Norvège.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding. En 2013, 4,6 millions de dollars US ont été versés et 6,9 millions de dollars US en 2011. Il n'a fait l'objet d'aucun versement en 2012.

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- ▶ prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité ;
- ▶ âge de départ en retraite entre 60 et 65 ans pour la France, 67 ans pour la Norvège ;
- ▶ taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs.

Au 31 décembre 2013, le montant de la provision pour engagement de retraite nette s'élève à 83,6 millions de dollars US.

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées au titre de l'ensemble des engagements de retraite du Groupe se présentent comme suit :

	Au 31 décembre			
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)	2010 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>				
Éléments enregistrés dans le bilan				
Obligation ^(a)	163,0	145,5	115,9	117,1
Juste valeur des actifs de régime	(79,4)	(72,3)	(63,5)	(61,3)
Obligation nette	83,6	73,2	52,4	55,8
Passif net (actif) enregistré dans le bilan	83,6	73,2	52,4	55,8
Éléments enregistrés en résultat de la période				
Charge annuelle des prestations de services	5,7	4,4	4,9	4,0
Charge (produit) d'intérêt pour l'exercice	2,2	2,5	2,0	2,4
Effets des réductions/liquidations	(4,1)	—	(0,3)	(0,9)
Taxes	—	0,1	0,1	—
Charge nette de la période	3,8	7,0	6,7	5,5
Variation de la provision enregistrée dans le bilan				
Provision au 1^{er} janvier	73,2	52,4	55,8	66,3
Charge nette de la période	3,8	7,0	6,7	5,5
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global ^(b)	6,3	14,4	1,8	—
Cotisations payées	(6,6)	(1,4)	(7,3)	(6,1)
Paiement d'indemnités	(2,1)	(2,3)	(2,9)	(4,4)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	8,4	2,8	(1,3)	(4,1)
Autres	0,6	0,3	(0,4)	(1,4)
Provision nette au 31 décembre	83,6	73,2	52,4	55,8
Variation de l'obligation				
Obligation au 1^{er} janvier	145,5	115,9	117,1	123,1
Taxes	—	0,1	0,2	(0,2)
Charge annuelle des prestations de services	6,0	4,4	4,9	4,0
Cotisations payées	0,3	0,4	1,1	0,4
Charge d'intérêt pour l'exercice	5,2	5,6	5,6	5,5
Coût des services passés	(0,3)	—	—	—
Paiement d'indemnités	(7,2)	(2,7)	(15,3)	(4,8)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	7,1	16,0	4,5	2,8
Effets des réductions/liquidations	(6,4)	—	(0,6)	(5,7)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	12,2	5,8	(1,6)	(8,3)
Autres	0,6	—	—	0,3
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	163,0	145,5	115,9	117,1

(a) En 2013, l'obligation s'élève à 163,0 millions de dollars US, dont 54,3 millions de dollars US pour des plans à prestations définies non couverts (46,9 millions de dollars US en 2012, 37,1 millions de dollars US en 2011 et 39,4 millions de dollars US en 2010).

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre			
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Variation des actifs de régime				
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier	72,3	63,5	61,3	56,8
Produit d'intérêt pour l'exercice	3,0	3,1	3,6	3,1
Cotisations payées	6,9	1,8	8,4	6,5
Paiement d'indemnités	(5,1)	(0,4)	(12,4)	(0,4)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	0,8	1,6	2,7	2,8
Effets des réductions/liquidations	(2,3)	—	(0,3)	(4,8)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	3,8	3,0	(0,3)	(2,6)
Autres	—	(0,3)	0,5	(0,1)
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre ^(c)	79,4	72,3	63,5	61,3
Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe :				
Taux d'actualisation ^(d)	3,00 %	3,00 %	4,75 %	4,75 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ^(e)	3,31 %	3,04 %	2,93 %	2,89 %

(a) En 2013, l'obligation s'élève à 163,0 millions de dollars US, dont 54,3 millions de dollars US pour des plans à prestations définies non couverts (46,9 millions de dollars US en 2012, 37,1 millions de dollars US en 2011 et 39,4 millions de dollars US en 2010).

La durée des régimes d'indemnités de fin de carrière est de 15,3 ans au 31 décembre 2013 et de 16,6 ans au 31 décembre 2012.

(b) Autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2013, le total cumulé des pertes actuarielles enregistrées dans les autres éléments du résultat global s'élève à 22,8 millions de dollars US.

L'estimation des écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global est déterminée comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre	
	2013	2012 (retraité)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global		
Ajustements issus de l'expérience	4,0	—
Changement d'hypothèses démographiques	3,1	4,8
Changement d'hypothèses financières	(0,1)	11,8
Écarts actuariels sur les fonds de préfinancement	(0,7)	(2,2)
Sous-total enregistré en autres éléments du résultat global	6,3	14,4

(c) Actifs de régime

Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime sont les suivantes :

	Au 31 décembre			
	2013	2012	2011	2010
Actions	48 %	47 %	35 %	45 %
Obligations	22 %	22 %	29 %	50 %
Immobilier	8 %	8 %	4 %	4 %
Autres	22 %	23 %	32 %	1 %

(d) Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation pour les entités de la zone euro est de 3,00 %. Il a été déterminé par référence aux taux suivants au 31 décembre 2013 :

- ▶ Bloomberg Corporate 15 ans : 3,02 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA : 3,17 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA financier : 3,31 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA Non financier : 3,03 %.

Pour les entités hors zone euro, les taux d'actualisation utilisés sont de 4,65 % pour le Royaume-Uni, de 4,45 % pour les États-Unis, 3,5 % pour la Norvège et 7,50 % pour le Mexique.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 5,8 millions de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 6,4 millions de dollars US.

Une variation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait un impact non significatif sur la charge annuelle des prestations de services et sur charge ou le produit d'intérêt de l'exercice (impact calculé inférieur à 0,3 millions de dollars US).

(e) Émoluments futurs

Une augmentation de 0,25 % du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs entraînerait une augmentation de l'obligation de 3,6 millions de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 % entraînerait une diminution de l'obligation de 3,4 millions de dollars US.

Une variation de 0,25 % du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs aurait un impact non significatif sur la charge annuelle des prestations de services et sur charge ou le produit d'intérêt de l'exercice (impact calculé inférieur à 0,3 millions de dollars US).

NOTE 17 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le détail des autres passifs non courants se présente comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Dépôts et garanties reçus	—	—	4,4
Subventions d'État à la recherche	4,2	5,5	6,7
Intéressement et participation des salariés	37,5	41,1	38,7
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	41,7	46,6	49,8

NOTE 18 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Les obligations contractuelles du Groupe sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Obligations liées aux dettes financières	3 388,8	3 013,5	2 606,8
Obligations issues des locations-financements	120,3	136,6	170,8
Obligations issues des locations simples ^(a)	1 211,1	1 174,3	1 100,3
TOTAL	4 720,2	4 324,4	3 877,9

(a) Y compris 807,4 millions de dollars US relatifs aux contrats d'affrètement « coque nue » des navires sismiques en 2013, 898,3 millions de dollars US en 2012 et 863,5 millions de dollars US en 2011.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2013 :

(En millions de dollars US)	Paiements dus par période				
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations liées aux dettes financières :					
Remboursements dettes à taux fixe	60,7	879,1	547,6	1 146,5	2 633,8
Remboursements dettes à taux variable ^(a)	161,5	14,6	—	—	176,2
Intérêts sur emprunts obligataires	126,8	225,6	117,7	108,7	578,8
Total obligations liées aux dettes financières	349,0	1 119,3	665,3	1 255,2	3 388,8
Obligations issues des locations-financements :					
Obligations issues des locations-financements à taux fixe	15,2	30,2	30,0	44,9	120,3
Obligations issues des locations-financements à taux variable	—	—	—	—	—
Total obligations issues des locations-financements	15,2	30,2	30,0	44,9	120,3
Obligations issues des locations simples ^(b) :					
Contrats d'affrètement coque nue des navires	227,9	250,4	177,0	152,1	807,4
Obligations issues des locations simples	84,7	112,4	78,5	128,1	403,7
Total obligations issues des locations simples	312,6	362,8	255,5	280,2	1 211,1
TOTAL OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ^(c)	676,8	1 512,3	950,8	1 580,3	4 720,2

(a) Les paiements futurs sont déterminés sur la base des taux variables en vigueur au 31 décembre 2013.

(b) Inclut le contrat marine d'une durée de 5 ans signé le 28 juin 2011 avec Bourbon pour six nouveaux navires dont 3 délivrés en 2013.

(c) Les paiements futurs en devises sont convertis en dollars sur la base des taux de change du 31 décembre 2013.

Obligations contractuelles — locations-financements

Le Groupe a des engagements sur des contrats long terme concernant principalement des terrains, bâtiments et équipements géophysiques. Les dates d'expiration de ces différents contrats de crédit-bail s'étendent entre une et les dix prochaines années.

Au 31 décembre 2013, la réconciliation entre les obligations issues des locations-financements et les dettes de crédit-bail se présente comme suit :

(En millions de dollars US)	Moins d'un an	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations issues des locations-financements	15,2	60,2	44,9	120,3
Effet de l'actualisation	(6,2)	(13,6)	(15,6)	(35,4)
Option d'achat du siège social	—	—	36,3	36,3
DETTES DE LOCATIONS-FINANCEMENTS (VOIR NOTE 13)	9,0	46,6	65,6	121,2

Obligations contractuelles — locations simples

Les contrats de locations simples correspondent principalement aux contrats d'affrètement « coque nue » des navires sismiques, aux équipements géophysiques et aux bureaux et matériels informatiques.

Le coût total des locations est de 586,8 millions de dollars US en 2013, 466,1 millions de dollars US en 2012 et 445,6 millions de dollars US en 2011.

Contrats de crédit

Voir note 13.

Garanties

Les garanties émises sont les suivantes :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Opérations			
Garanties émises en faveur des clients ^(a)	789,0	720,2	577,1
Autres garanties et divers engagements ^(b)	215,0	184,2	220,5
Financement			
Garanties émises en faveur des banques ^(c)	1,5	3,9	3,3
TOTAL	1 005,5	908,3	800,9

(a) Les garanties en faveur des clients concernent principalement des cautions données dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats.

(b) Liées essentiellement à des garanties données en faveur des douanes et des administrations locales dans des filiales étrangères et sociétés liées.

(c) Les garanties en faveur des banques concernent principalement la mise en place de lignes de découverts bancaires.

En décembre 2011, le contrat d'affrètement du navire *Elnusa Finder*, d'une durée de 8 ans, était été transféré à la joint-venture PT Elnusa-CGGVeritas Seismic. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe avait émis une garantie au profit du propriétaire du navire (Swire Pacific Offshore) à hauteur de l'engagement, estimé à 62 millions d'euros. Cette garantie a

fait l'objet d'une contre-garantie émise par notre partenaire PT Elnusa Tbk à hauteur de sa participation dans la joint-venture. Le 13 juillet 2012, le contrat d'affrètement du navire avait été retransféré à la société Exploration Investment Ressources II, filiale consolidée par intégration globale. Le navire a été renommé *Pacific Finder*.

Les échéances concernant les engagements donnés dans le cadre de l'activité sont présentées dans le tableau suivant :

(En millions de dollars US)	France				
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Opérations					
Garanties émises en faveur des clients	680,3	52,8	3,4	52,5	789,0
Autres garanties et divers engagements	108,9	10,2	0,6	95,3	215,0
Financement					
Garanties émises en faveur des banques	1,5	—	—	—	1,5
TOTAL	790,7	63,0	4,0	147,8	1 005,5

Autres

Le 28 juin 2013, une extension du contrat d'affrètement du navire *Venturer* a été signée pour une année supplémentaire jusqu'en décembre 2014.

Les navires sismiques *Bergen Surveyor* et *Geo Atlantic* ont été restitués à leur propriétaire respectivement le 17 octobre 2013 et le 30 octobre 2013.

Il n'existe pas d'engagement hors bilan significatif non décrit ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

Le Groupe est défendeur dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. Le Groupe estime que les

éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats consolidés ou sur sa position financière.

Demandes d'informations du Bureau of Industry and Security du Département du Commerce américain

Afin de fournir des réponses précises et complètes à des demandes d'informations formulées par des représentants du Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du Commerce américain, nous avons procédé à une revue des circonstances entourant certaines expéditions faites à destination de nos navires opérant dans les eaux cubaines ou à leur proximité. Au cours de cette revue, nous avons découvert que, en dépit des précautions que nous avons prises, certaines expéditions pouvaient ne pas avoir été

effectuées dans le respect de nos procédures internes et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative aux exportations et embargos commerciaux. Nous avons fourni au BIS l'ensemble des informations requises à ce jour et coopérons pleinement avec l'Administration. Nous

avons, en outre, informé de façon volontaire l'*US Office of Foreign Assets Control*.

Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

NOTE 19 ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Jusqu'au 1^{er} février 2013, l'information financière était précédemment présentée conformément à l'organisation du groupe en deux secteurs d'activité : les services géophysiques et les équipements géophysiques. Compte tenu de l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro le 31 janvier 2013, le Groupe a changé son organisation ainsi que la façon dont la performance est mesurée. Depuis le 1^{er} février 2013, le Groupe est organisé en trois Divisions qui sont les secteurs utilisés dans notre reporting financier. Ces secteurs sont :

- ▶ **Acquisition** qui regroupe les secteurs opérationnels suivants :
 - » Acquisition marine : services d'acquisition sismique menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ou pour le compte de notre activité multiclient,
 - » Acquisition terrestre et aéroportée : autres services d'acquisition sismique menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ou pour le compte de notre activité multiclient ;
- ▶ **Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR »)**. Ce secteur opérationnel regroupe les activités Données multiclients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que nous menons et vendons à plusieurs clients sur une base non-exclusive), et Imagerie et Réservoir (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil géophysique et solutions logiciels sismiques ; solutions de gestion de données géologiques).
- ▶ **Équipements**, est chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités terrestre et marine. Nous opérons cette activité au travers de notre filiale Sercel.

L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

Par ailleurs, en plus de notre réorganisation en trois secteurs, le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (« EBIT ») a remplacé le résultat d'exploitation comme principal indicateur de performance du Groupe en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence. L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence.

L'information par secteur d'activité des périodes précédentes a été retraitée afin de refléter les nouveaux secteurs d'activité.

Les ventes internes entre les trois secteurs d'activité sont effectuées aux prix du marché et correspondent principalement à des ventes de matériels effectuées par le secteur Équipement pour le secteur Acquisition, et à des services rendus par le secteur Acquisition pour le secteur GGR relatifs à la librairie multiclients sismique.

Ces revenus intersecteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation, et présentés dans la colonne « Éliminations et autres ».

Les ventes intersecteurs du secteur Équipement et le résultat opérationnel en découlant, sont éliminés en consolidation et présentés comme suit dans les tableaux ci-dessous : (i) l'EBIT relatif à notre secteur Acquisition est présenté après élimination des dépenses d'amortissement correspondant aux marges intersegments incluses dans les immobilisations vendues par le secteur Équipement au secteur Acquisition ; et (ii) les dépenses en immobilisation de notre secteur Acquisition sont présentées après élimination de la marge intersecteur.

L'EBIT inclut des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « Éliminations et autres » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité dans la mesure où ces indicateurs sont suivis au niveau de la société mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont relatifs aux actifs financiers et disponibilités. Le Groupe ne présente pas ces actifs par zone géographique.

Les capitaux employés représentent le total des actifs hors trésorerie et équivalents de trésorerie, moins (i) les passifs courants hors concours bancaires et dettes financières court terme et (ii) les passifs non courants hors dettes financières.

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires et, le résultat avant intérêts et taxes par secteur d'activité, ainsi que le chiffre d'affaires par zone géographique (localisation client). En 2013, les deux clients les plus importants du Groupe représentent respectivement 5,1 % et 3,9 % du chiffre d'affaires consolidé en 2013 contre 7,1 % et 5,8 % en 2012 et 13,0 % et 3,0 % en 2011.

Analyse par secteur d'activité

(En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US))	2013				
	Acquisition	GGR	Équipement	Éliminations et autres	Total consolidé
Chiffre d'affaires tiers	1 635,5	1 296,0	834,3	—	3 765,8
Chiffre d'affaires intersecteur	590,5	—	210,6	(801,1)	—
Chiffre d'affaires total	2 226,0	1 296,0	1 044,9	(801,1)	3 765,8
Dotation aux amortissements (hors multiclients)	(1 106,0)	(62,8)	(44,2)	—	(1 213,0)
Dotation aux amortissements multiclients	—	(398,7)	—	—	(398,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence ^(a)	22,2	0,2	—	(21,8)	0,6
Résultat avant intérêts et taxes ^(b)	(744,0)	317,2	293,0	(260,5)	(394,3)
Acquisition d'immobilisations (hors multiclients) ^(c)	249,8	49,6	55,0	(7,2)	347,2
Investissement en trésorerie dans les études multiclients	—	479,4	—	—	479,4
Capitaux employés	2,4	2,8	0,9	—	6,1
Total actifs identifiables	3,1	3,1	1,2	0,3	7,7

(a) La quote-part du Groupe du résultat opérationnel des sociétés mises en équivalence s'est élevé à (0,7) million de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

(b) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'EBIT du secteur Acquisition inclut (800,0) millions de dollars US d'éléments exceptionnels : (i) un montant de (721,0) millions de dollars US lié à l'activité marine, dont (139,0) millions de dollars US de dépréciations d'actifs et provisions pour contrats déficitaires et (582,0) millions de dollars US de dépréciations d'écarts d'acquisition en raison du plan de réduction de 25 % de la flotte et d'un changement des perspectives de marché ; et (ii) un montant de (79,0) millions de dollars US de dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition relatifs à l'activité terrestre en raison des conditions de marché plus difficiles.

L'EBIT du secteur GGR comprend un gain de 19,8 millions de dollars US relatif à la vente de notre participation dans la société Spectrum ASA.

La colonne « Éliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (54,0) millions de dollars US, des éliminations intersecteur pour (189,1) millions de dollars US, et des éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro pour (17,4) millions de dollars US incluant : (i) une plus-value de 84,5 millions de dollars US générée par les apports du Groupe lors de la création de la joint-venture Seabed Geosolutions BV ; compensée par (ii) la quote-part du résultat de la joint-venture Seabed Geosolutions BV mise en équivalence pour (21,8) millions de dollars US ; et (iii) des frais d'acquisition et d'intégration, nets de reprises de provisions, de (80,1) millions de dollars US dont (41,1) millions relatifs à l'activité marine et principalement à la flotte Fugro acquise.

(c) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent les coûts de développement capitalisés de (56,9) millions de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

(En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US))	2012 (retraité)				
	Acquisition	GGR	Équipement	Éliminations et autres	Total consolidé
Chiffre d'affaires tiers	1 507,3	949,5	953,7	—	3 410,5
Chiffre d'affaires intersecteur	370,9	—	250,6	(621,5)	—
Chiffre d'affaires total	1 878,2	949,5	1 204,3	(621,5)	3 410,5
Dotation aux amortissements (hors multiclients)	(258,2)	(36,5)	(43,3)	(30,0)	(368,0)
Dotation aux amortissements multiclients	—	(340,9)	—	—	(340,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence ^(a)	34,1	3,3	—	—	37,4
Résultat avant intérêts et taxes ^(b)	20,5	182,7	380,4	(215,6)	368,0
Acquisition d'immobilisations (hors multiclients) ^(c)	296,3	33,4	44,1	(5,0)	368,8
Investissement en trésorerie dans les études multiclients	—	363,8	—	—	363,8
Capitaux employés	2,9	1,8	0,7	—	5,4
Total actifs identifiables ^(d)	3,3	2,0	1,0	0,5	6,8

(a) Y compris 49,2 millions de dollars US de résultat opérationnel pour l'année 2012.

(b) Y compris des frais de siège s'élevant à (53,8) millions de dollars US pour l'année 2012 et (30,0) millions de dollars US de dépréciation de la marque Veritas.

(c) Y compris des coûts de développement capitalisés pour un total de (29,1) millions de dollars US pour l'année 2012.

(d) Y compris des actifs nets correspondant à nos activités apportées, reclassées en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 376,4 millions de dollars US en 2012 (voir note 5).

(En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US))	2011 (retraité)				Total consolidé
	Acquisition	GGR	Équipement	Éliminations et autres	
Chiffre d'affaires tiers	1 350,5	939,0	891,4	—	3 180,9
Chiffre d'affaires inter secteur	167,7	—	250,6	(418,3)	—
Chiffre d'affaires total	1 518,2	939,0	1 142,0	(418,3)	3 180,9
Dotation aux amortissements (hors multiclents)	(245,0)	(47,6)	(51,1)	—	(343,7)
Dotation aux amortissements multiclents	—	(285,3)	—	—	(285,3)
Résultat des sociétés mises en équivalence ^(a)	15,4	1,0	—	—	16,4
Résultat avant intérêts et taxes ^(b)	(178,9)	229,1	354,0	(180,6)	223,6
Acquisition d'immobilisations (hors multiclents) ^(c)	338,7	31,0	27,1	(31,2)	365,6
Investissement en trésorerie dans les études multiclents	—	203,2	—	—	203,2
Capitaux employés	2,9	1,8	0,5	0,1	5,3
Total actifs identifiables	3,5	2,0	0,9	0,2	6,6

(a) Y compris 17,4 millions de dollars US de résultat opérationnel pour l'année 2011.

(b) Y compris des frais de siège s'élevant à (57,4) millions de dollars US pour l'année 2011.

(c) Y compris des coûts de développement capitalisés pour un total de (23,0) millions de dollars US pour l'année 2011.

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique (de destination)

(En millions de dollars US)	2013		2012 (retraité)		2011 (retraité)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Amérique du Nord	872,2	23,2 %	730,3	21,4 %	704,8	22,2 %
Amérique latine	309,9	8,2 %	499,7	14,7 %	641,0	20,2 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	1 666,2	44,2 %	1 245,8	36,5 %	1 134,5	35,6 %
Asie-Pacifique	917,5	24,4 %	934,7	27,4 %	700,6	22,0 %
TOTAL CONSOLIDÉ	3 765,8	100 %	3 410,5	100 %	3 180,9	100 %

Le chiffre d'affaires de la France est de 38,6 millions de dollars US pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Analyse du chiffre d'affaires par catégorie

(En millions de dollars US)	2013		2012 (retraité)		2011 (retraité)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ventes de biens et équipements	825,7	21,9 %	913,4	26,8 %	857,2	27,0 %
Ventes de prestations de services ^(a)	2 674,8	71,1 %	2 281,0	67,2 %	1 962,7	61,7 %
Après-ventes d'études multiclents	259,9	6,9 %	208,0	5,8 %	334,9	10,5 %
Loyers et locations	5,4	0,1 %	8,1	0,2 %	26,1	0,8 %
TOTAL CONSOLIDÉ	3 765,8	100 %	3 410,5	100 %	3 180,9	100 %

(a) Inclus les services rendus et les royalties.

NOTE 20 COÛTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de Recherche et Développement s'analysent de la manière suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Frais de Recherche et Développement	(181,0)	(135,1)	(117,2)
Frais de développement capitalisés	56,9	29,1	23,0
Dépenses de Recherche et Développement	(124,1)	(106,0)	(94,2)
Aide à la recherche constatée en résultat	18,2	13,2	17,2
COÛTS NETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(105,9)	(92,8)	(77,0)

Les coûts de Recherche et Développement se rapportent principalement :

- ▶ pour les segments Acquisitions & GGR, à des projets rattachés aux activités traitement de données et acquisition marine ;

- ▶ pour le segment Équipements, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement de données sismiques.

NOTE 21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Dépréciation des écarts d'acquisitions	(640,0)	—	—
Dépréciation d'actifs	(130,0)	(30,0)	—
Charges de restructuration	(5,6)	(6,9)	(21,8)
Variation des provisions pour restructuration	(40,0)	6,1	24,4
Autres produits (charges) non récurrents	(21,8)	(6,1)	3,3
Éléments non récurrents nets	(837,4)	(36,9)	5,9
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	1,9	0,8	4,8
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	90,3	9,4	23,6
TOTAL AUTRES PRODUITS (CHARGES) NET	745,2	(26,7)	34,3

Exercice clos le 31 décembre 2013

Dépréciation des écarts d'acquisitions

En 2013, des dépréciations d'écarts d'acquisitions ont été comptabilisées pour un montant de 640,0 millions de dollars US dont 582,0 millions de dollars US relatifs à l'activité marine en raison du plan de réduction de 25 % de la flotte et d'un changement des perspectives de marché ; et 58,0 millions de dollars US relatifs à l'activité terrestre en raison des conditions de marchés plus difficiles (voir note 11).

Dépréciation d'actifs

Le groupe a également comptabilisé des dépréciations de navires et d'équipements sismiques pour 105,0 millions de dollars US et des dépréciations de fichiers clients Terrestre pour 21,0 millions de dollars US (voir notes 9 et 19).

Variation des provisions pour restructuration

Une provision pour contrat déficitaire de 34,0 millions liée au plan de réduction de 25 % de la flotte du groupe a été comptabilisée en 2013 (voir note 16).

Autres produits (charges) non récurrents

Les « Autres produits (charges) non récurrents » correspondent essentiellement aux frais d'acquisition de la Division Géoscience de Fugro.

Plus ou moins-values sur cessions d'actifs

En 2013, ce poste inclut un gain de 84,5 millions de dollars US réalisé lors de l'apport de nos activités shallow water et OBC à la joint-venture Seabed Geosolutions BV créée avec Fugro le 16 février 2013 (voir note 2).

Il comprend également une plus-value d'un montant de 19,8 millions de dollars US provenant de la vente de l'intégralité de notre participation résiduelle dans Spectrum ASA à un prix par action de 47,50 NOK (voir note 2), et la mise au rebut de matériel géophysique.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Plan de performance 2012

En 2012, le Groupe décaissait 6,9 millions de dollars US au titre du plan de performance 2010. Ces coûts avaient été compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Plus ou moins-values sur cessions d'actifs

En 2012, les plus-values sur cessions d'actifs comprenaient une plus-value d'un montant de 15,0 millions de dollars US provenant de la vente des titres Spectrum. Un gain de 6,1 millions de dollars US était également réalisé lors de l'apport du navire sismique Amadeus à notre joint-venture vietnamienne avec PTSC au cours du 1^{er} trimestre (voir note 2).

Ce poste incluait également la mise au rebut de matériel géophysique pour un montant de 10,6 millions de dollars US.

Autres produits (charges) non récurrents

Ce poste incluait les frais engagés dans le cadre de l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro pour un montant de 6,3 millions de dollars US.

Une dépréciation d'un montant 30 millions de dollars US relative à la marque Veritas avait également été constituée suite à la décision de changement du nom du Groupe.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Plan de performance 2011

En 2011, le Groupe avait décaissé 20,9 millions de dollars US au titre du plan de performance 2010. Ces coûts avaient été compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Plus ou moins-values sur cessions d'actifs

En 2011, les plus-values sur les actifs comprenaient la plus-value d'un montant de 10,9 millions de dollars US provenant de la cession d'actifs à Norfield AS. Un gain de 18,8 millions de dollars US avait également été réalisé lors de l'apport de notre bibliothèque multiclients marine 2D à Spectrum ASA, ainsi qu'un gain de 4,2 millions de dollars US lors de la vente des actions Cybernetix (voir note 2).

Ce poste incluait également des sorties d'actifs principalement liées à des incidents impliquant nos navires sismiques (6,7 millions de dollars US). Les indemnités correspondantes perçues des assurances d'un montant de 4,2 millions de dollars US étaient présentées en « autres produits (charges) non récurrents ».

NOTE 22 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières (celles-ci incluant les emprunts obligataires, les prêts et découverts bancaires, les

contrats de crédit-bail), net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement.

Le coût de l'endettement financier s'analyse comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(179,4)	(151,5)	(149,0)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(13,9)	(7,5)	(28,2)
Produits financiers sur dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement	1,6	2,3	2,7
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(191,7)	(156,7)	(174,5)

Le 21 août 2013, CGG a procédé au remboursement anticipé de 125 millions de dollars US sur un montant total de 350 millions de dollars US de l'emprunt Senior 9 1/2 % à échéance 2016. L'amortissement accéléré des frais d'émission lié à ce remboursement anticipé s'élève à

4,3 millions de dollars US et est inclus dans la ligne « Amortissement des frais d'émission des emprunts » du tableau ci-dessus.

Le 1^{er} mars 2011, le Groupe avait remboursé 460 millions de dollars US sur les 530 millions de l'emprunt obligataire

portant intérêt à 7½ % et à échéance 2015. Le 30 juin 2011, le Groupe avait remboursé les 70 millions de dollars US restants. Un amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt liés de 6,2 millions de dollars US avait été comptabilisé sur l'exercice dans la ligne « Amortissement des frais d'émission des emprunts » du tableau ci-dessus.

Le 2 juin 2011, le Groupe avait remboursé intégralement les 508 millions de dollars US de la ligne de crédit *Term Loan B* en émettant un emprunt obligataire à échéance 2021. Un amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt liés de 15,4 millions de dollars US avait été comptabilisé sur l'exercice dans la ligne « Amortissement des frais d'émission des emprunts » du tableau ci-dessus.

NOTE 23 AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

Les autres produits et autres charges financiers se décomposent de la manière suivante :

	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>			
Gains et pertes de change, nets	(4,6)	0,7	21,9
Autres produits (charges) financiers nets	(17,7)	(20,4)	(21,1)
AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	(22,3)	(19,7)	0,8

Les autres charges financières comprennent les coûts d'un prêt relais, mis en place initialement pour financer une partie de l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro (voir note 2), de respectivement 3,7 millions de dollars US et 12 millions de dollars US en 2013 et 2012.

En 2013, les autres charges financières comprennent en outre la pénalité pour remboursement partiel anticipé de l'emprunt obligataire à échéance 2016 pour 5,9 millions de dollars US.

NOTE 24 IMPÔTS

Le produit (charge) d'impôt total se détaille ainsi :

	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>			
France			
Charge courante	—	(9,9)	(13,2)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	5,4	3,9	(10,2)
Impôts différés — différences temporelles nées sur l'exercice ^(a)	11,8	(9,9)	(8,1)
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures ^(b)	(21,6)	(18,6)	66,1
Impôts différés sur variations de change	16,6	2,6	(1,5)
Total France	12,2	(31,9)	33,1
Étranger			
Charge courante ^(c)	(110,7)	(107,7)	(117,5)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	2,8	0,1	(4,6)
Impôts différés — différences temporelles nées sur l'exercice	21,1	45,1	32,6
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures	(6,2)	(8,1)	(5,8)
Impôts différés sur variations de change	(2,1)	3,3	(0,9)
Total Étranger	(95,1)	(67,3)	(96,2)
PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT TOTAL	(82,9)	(99,2)	(63,1)

(a) En 2013, la succursale française de l'entité Néerlandaise a rejoint le groupe fiscal France.

(b) En 2013, comprend une reprise d'impôt différé actif sur déficits fiscaux reportables pour un montant de 19,9 millions de dollars US. En 2012, comprenait une reprise d'impôt différé actif de 14,5 millions de dollars US liée à la correction du déficit du groupe fiscal français suite à un ajustement du *carry-back* et du crédit d'impôt recherche. En 2011, comprenait un impôt différé actif de 73,0 millions de dollars US reconnu sur le montant résiduel des déficits reportables du groupe fiscal français, sur la base d'une nouvelle planification fiscale 2012-2015.

(c) Comprend les retenues à la source.

CGG SA et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. À l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du

chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales locales.

La grande mobilité de l'activité d'acquisition de données sismiques ne permet pas de considérer que la charge d'impôt de l'exercice est indicatrice de la charge d'impôt relative aux exercices futurs.

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt dans le compte de résultat et le produit (charge) d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

<i>(En millions de dollars US)</i>	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Résultat net consolidé	(691,2)	92,4	(13,2)
Impôts sur les bénéfices	(82,9)	(99,2)	(63,1)
Résultat avant impôt	(608,3)	191,6	49,9
Différences sur les bases imposables :			
Résultat des mises en équivalence	(0,6)	(37,4)	(16,4)
Base imposable théorique	(608,9)	154,2	33,5
Taux d'impôt applicable en France	38,00 %	36,10 %	36,10 %
Impôt théorique	231,4	(55,6)	(12,1)
Différences sur les impôts :			
Écarts de taux entre le taux français et les taux étrangers	(4,3)	25,6	1,0
Quote-part de frais et charges sur dividendes	(4,7)	(1,5)	(5,3)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	8,2	4,0	(14,9)
Ajustements sur la charge d'impôt différé reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(a)	(27,9)	(26,7)	59,8
Autres différences permanentes ^(b)	(269,7)	(33,1)	(50,7)
Impôts différés non reconnus sur les pertes de l'exercice du groupe d'intégration fiscale français	(20,2)	—	—
Impôts différés non reconnus sur les pertes de l'exercice de sociétés étrangères ^(c)	(10,3)	(12,4)	(27,1)
Impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs	3,0	0,7	10,0
Impôt courant et différé sur le résultat d'Argas (mise en équivalence) ^(d)	(3,0)	(6,1)	(1,4)
Impôt différé sur les effets de variation de taux de change ^(e)	14,6	5,9	(4,6)
Autres ^(f)	—	—	(17,8)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(82,9)	(99,2)	(63,1)

(a) En 2013, comprend une reprise d'impôt différé actif des déficits fiscaux reportables pour un montant de 19,9 millions de dollars US. En 2012, comprenait une reprise d'impôt différé actif de 14,5 millions de dollars US liée à la correction du déficit du groupe fiscal français suite à l'ajustement du **carry-back** et du crédit d'impôt recherche. En 2011, comprenait un impôt différé actif de 73,0 millions de dollars US reconnu sur le montant résiduel des déficits reportables du groupe fiscal français.

(b) En 2013, les différences permanentes incluent principalement la dépréciation de l'écart d'acquisition de l'activité acquisition pour 640 millions de dollars US. Les différences permanentes incluent également les retenues à la source.

(c) Correspond à l'impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de certains pays compte tenu des incertitudes à court et moyen terme.

(d) CGG SA, en tant qu'actionnaire d'Argas, est directement redevable à hauteur de sa quote-part de l'impôt sur les bénéfices d'Argas en Arabie Saoudite.

(e) Correspond à la variation de taux de change liée à la conversion en monnaie fonctionnelle des comptes sociaux des entités françaises et norvégiennes.

(f) En 2011, comprenait l'impact de la réintégration fiscale de 10 % du montant de la plus-value sur cession de titres de participation.

Déficits fiscaux reportables

Les reports déficitaires utilisables et non activés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 285,2 millions de dollars US.

Ils viendront à échéance selon le calendrier suivant :

<i>(En millions de dollars US)</i>	France	Étranger
2014	—	5,0
2015 et au-delà	—	98,0
Utilisables sans limite	64,4	118,3
TOTAL	64,4	221,3

Le Groupe provisionne les actifs d'impôt différé nets sur les pertes reportables des entités avec un historique de pertes récurrentes, sans perspective probables d'utilisation de ces

déficits ou pour lesquels il existe un litige avec l'administration fiscale.

Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs se présentent comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Reports fiscaux déficitaires activés	151,7	137,7	143,0
Impôts différés actifs relatifs aux différences temporelles	70,9	33,7	45,8
Total impôts différés actifs	222,6	171,4	188,8
Impôts différés passifs relatifs aux différences temporelles	148,9	106,0	104,4
Total impôts différés passifs	148,9	106,0	104,4
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET	73,7	65,4	84,4

Les impôts différés actifs et passifs nets se réconcilient de la façon suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation)	50,8	52,1	60,0
Immobilisations corporelles	93,0	100,0	68,3
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	6,1	(2,2)	(5,3)
Études multiclients (y compris revenus différés)	(60,9)	(86,5)	(50,2)
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(102,1)	(83,2)	(78,3)
Coûts de développement capitalisés	(22,4)	(15,1)	(11,5)
Autres revenus différés	(7,8)	(10,1)	(14,2)
Emprunts convertibles et autres instruments financiers, yc couverture des investissements dans une activité à l'étranger	(42,5)	(60,9)	(32,0)
Autres	7,8	33,6	4,6
Total impôts différés actifs (passifs) nets des impôts différés passifs (actifs) sur différences temporelles	(78,0)	(72,3)	(58,6)
Reports fiscaux déficitaires activés	151,7	137,7	143,0
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS) NETS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (ACTIFS)	73,7	65,4	84,4

L'impact de l'intégration des entités Fugro acquises le 31 janvier est non significatif.

Au 31 décembre 2013, les impôts différés actifs (passifs) par groupe fiscal se présentent de la façon suivante :

(En millions de dollars US)	France	Norvège	États-Unis	Autres	Total
Impôts différés actifs nets (passifs) sur différences temporelles	7,6	3,4	(101,8)	12,8	(78,0)
Impôts différés actifs sur report déficitaires activés	98,8	27,6	—	25,3	151,7
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS)	106,4	31,0	(101,8)	38,1	73,7

Les impôts différés reconnus sur les déficits fiscaux sont indéfiniment recouvrables.

Les impôts différés actifs sur les déficits reportables du groupe fiscal français ont été reconnus sur la base de la planification fiscale révisée 2014-2018.

Contrôles fiscaux et litiges

États-Unis

Le contrôle fiscal de la Société CGG Holding (U.S.) Inc. portant sur l'exercice 2007 a été étendu aux exercices 2008-2011 avec un périmètre d'audit limité. La vérification sur place est terminée et la procédure est toujours en cours jusqu'à la réception des conclusions sur le litige concernant CGG Americas.

Le redressement proposé dans le cadre du contrôle fiscal de CGG Americas portant sur les exercices 2006 et 2007 est contesté par le Groupe. Il n'est pas attendu de conséquences significatives. Toutes les requêtes, les motions, les objections et les réfutations ont été remplies courant 2012 et une décision de la Cour est attendue pour 2014.

CGG Holding (U.S.) Inc. a reçu un avis de redressement d'un montant de 3,4 millions de dollars US au titre de la taxe de l'État du Texas concernant les exercices 2007 et 2008. Le Groupe a contesté cette position devant la Cour Civile. Les objections ont été déposées en juin 2013 et ont été favorables au Groupe, le jugement a eu lieu en février 2014. Le Groupe est maintenant en attente de la décision.

Brésil

La municipalité de Rio de Janeiro (Brésil) a réclamé 48 millions de dollars US (103 millions de real brésiliens) à Veritas do Brazil et 30 millions de dollars US (63 millions de real brésiliens) à CGG do Brazil au titre de la taxe sur les services (ISS) pour les années 2001 à 2008, ce que le Groupe a contesté.

La Cour d'Appel a rendu des décisions en faveur de Veritas Do Brazil en août 2011 et mai 2012. La municipalité a fait appel de la décision auprès de la Cour Suprême en juin 2012, et Veritas Do Brazil a présenté son mémoire en défense en août 2012. La Cour de Justice Supérieure a rejeté le droit de

la Municipalité de faire appel sur ce litige. La Municipalité de Rio peut faire appel de cette décision auprès de la cour suprême.

Suite à un contrôle conduit en 2012 sur l'exercice 2009, CGG do Brazil a été redressé d'un montant de 7,9 millions de dollars US au titre de la retenue à la source et de 5,3 millions de dollars US au titre de la CIDE. Ce redressement a été contesté par le Groupe. Il n'y a pas eu d'évènement nouveau sur ce litige en 2013.

Moyen-Orient

En Égypte, les négociations avec les autorités fiscales concernant les 25 millions de dollars US d'impôts réclamés sur le chiffre d'affaires passé, sans déduction des charges encourues, n'ont abouti à aucune nouvelle décision en 2013. Le jugement du Groupe est que ce litige ne devrait pas avoir de conséquences significatives.

Inde

Le Groupe est en litige avec l'administration fiscale indienne sur les règles spécifiques régissant toute activité connexe à l'exploration pétrolière (soumis à une retenue à la source de 4,2 %) pour les années 2006 à 2010. L'administration fiscale indienne a en effet modifié son interprétation en imposant une retenue à la source de 10 % sans qu'aucun texte officiel n'ait été publié. L'ensemble du secteur sismique est concerné, et ce dossier doit être présenté devant la Cour Suprême indienne.

En janvier 2012, le *Delhi Income Tax Appellate Tribunal* a rendu une décision défavorable sur la base d'hypothèses que nous ne considérons pas refléter la situation actuelle du Groupe. CGG a fait appel de cette décision auprès de la *Nainital High Court*. L'audience n'a pas pu se tenir en 2013.

Néanmoins, en décembre 2012, dans le cadre d'un litige similaire au notre, la Cour Suprême de Delhi a rendu un jugement en faveur d'une société sismique. Ce jugement atteste officiellement que les activités sismiques sont assujetties au régime spécifique abstraction faite du cadre légal régissant l'exercice de ces activités sur le territoire indien.

Le jugement du Groupe est que ce litige ne devrait pas avoir de conséquences significatives.

NOTE 25 EFFECTIFS DU GROUPE

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Personnel statut France	1 960	1 929	1 828
Personnel contrat local	7 728	5 631	5 370
TOTAL EFFECTIFS	9 688	7 560	7 198
<i>dont personnel terrain :</i>	<i>1 617</i>	<i>1 500</i>	<i>1 476</i>

Le total des coûts de personnel employé s'élevait à 1 142,6 millions de dollars US en 2013, 911,5 millions de dollars US en 2012 et 905,8 millions de dollars US en 2011.

2 305 personnes ont rejoint le Groupe suite à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

NOTE 26 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

À compter du 1^{er} février, le Comité Exécutif du Groupe est remplacé par le Comité Corporate ou « C-Com », présidé par le

Directeur Général et regroupant les deux Directeurs Généraux Délégués du Groupe ainsi que les responsables des Divisions.

La rémunération des membres du C-Com pour l'année 2013 et le Comité Exécutif pour les exercices 2012 et 2011 est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
<i>(En dollars US)</i>			
Avantages court terme ^(a)	4 714 636	8 337 564	10 354 542
Jetons de présence	967 542	941 700	1 024 561
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite ^(b)	69 015	62 293	79 388
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite complémentaire ^(c)	954 088	1 221 058	1 266 967
Rémunération en actions ^(d)	4 495 433	7 254 272	6 834 400

(a) Hors charges patronales.

(b) Coût des services rendus et charge d'intérêt.

(c) Coût des services rendus, charge d'intérêt du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.

(d) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites sous conditions de performance.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des fonctions

A. Directeur Général

Le Conseil d'administration du 10 mai 2012 ayant renouvelé le mandat de M. Jean-Georges MALCOR pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013, a également renouvelé pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de cessation de son mandat social tels qu'ils avaient été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011. Ces avantages ont été ratifiés par l'assemblée générale du 3 mai 2013.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ M. Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

(a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges MALCOR au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR, (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et

(b) toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.

Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence ;

► conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de la Société :

- » la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ,
- » la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ,
- » la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

B. Directeurs Généraux Délégués

Les avantages consentis à MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER en cas de départ du Groupe ont été approuvés par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifiés par l'assemblée générale du 10 mai 2012. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER ne bénéficient d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas

de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre

(i) un montant brut égal à 200 % de leur rémunération annuelle de référence et

(ii) toutes sommes auxquelles MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER pourraient prétendre en cas de départ du Groupe, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence à laquelle il est fait référence ci-après.

Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation d'une condition de performance appréciée au regard des performances de la Société sur la base de la réalisation d'au moins deux des trois objectifs suivants :

- la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- la moyenne de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où seule une de ces conditions serait remplie, MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER n'auraient alors droit qu'à 50 % de l'indemnité spéciale de rupture.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

NOTE 27 TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Les transactions du Groupe avec des sociétés liées se font dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché.

<i>(En millions de dollars US)</i>	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Ventes de matériel géophysique à Argas	1,4	10,9	4,2
Location de matériel et prestations de conseil à Argas	9,7	10,4	15,2
Revenus d'affrètement de l'Alizé perçus de LDA	15,3	12,2	13,8
Services rendus à Gardline CGG Pte Ltd.	—	3,3	—
Location de matériel et prestations de conseil à PTSC CGGV Geophysical Survey Company	27,8	13,6	—
Location de matériel et prestations de conseil à PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	—	6,0	17,3
Location de matériel et prestations de conseil à Seabed Geosolutions BV	11,9	—	—
Produits	66,1	56,4	50,5
Location de matériel auprès d'Argas	4,4	6,2	8,7
Coûts d'affrètement et de gestion vis-à-vis de LDA	22,0	34,3	28,1
Coûts d'affrètement vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessels AS	14,6	14,6	17,3
Coûts d'affrètement vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	18,1	15,4	4,5
Achats de prestations de services à CGG Eidesvik Ship Management AS	80,3	67,8	9,0
Achats de prestations de services à Geofield Ship Management Services SAS	11,3	—	—
Achats de prestations de services à PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	—	10,8	13,5
Achats de matériel géophysique à Tronic's	5,0	10,9	8,8
Location de matériel auprès de PTSC CGGV Geophysical Survey Company	42,6	23,4	—
Achat de prestations de services à Gardline CGG Pte Ltd.	1,7	5,6	1,4
Charges	200,0	189,0	91,3
Créance commerciale sur Argas	8,0	6,9	4,0
Créance commerciale sur PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	5,1	6,1	14,7
Créance commerciale sur PTSC CGGV Geophysical Survey Company	1,8	4,2	—
Créance commerciale sur LDA	10,6	11,9	7,1
Créance commerciale sur Seabed Geosolutions BV	8,5	—	—
Clients et comptes rattachés	34,0	29,1	25,8
Contrat d'intermédiaire avec Seabed Geosolutions BV	5,0	—	—
Contrat d'intermédiaire avec Argas	5,4	—	—
Autres Actifs	10,4	—	—
Prêt à PTSC CGGV Geophysical Survey Company	25,0	28,3	—
Prêts et avances consenties	25,0	28,3	—
Dettes commerciales vis-à-vis d'Argas	8,6	5,4	3,0
Dettes commerciales vis-à-vis de LDA	—	2,7	3,9
Dettes commerciales vis-à-vis de Spectrum ASA	—	0,9	3,4
Dettes commerciales vis-à-vis de PTSC CGGV Geophysical Survey Company	10,2	10,9	—
Dettes commerciales vis-à-vis de PT Elnusa CGGVeritas Seismic	—	—	12,9
Dettes commerciales vis-à-vis de Seabed Geosolutions BV	2,6	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	21,4	19,9	23,2

(En millions de dollars US)	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Contrat d'intermédiaire avec Seabed Geosolutions BV	15,4	—	—
Contrat d'intermédiaire avec Argas	5,4	—	—
Autres Passifs	20,8	—	—
Dette de crédit-bail vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessel AS	10,9	11,7	12,4
Dette de crédit-bail vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	9,0	9,6	10,2
Dettes financières	19,9	21,3	22,6
Engagements des loyers futurs vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	163,7	180,1	149,3
Engagements des loyers futurs vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessels AS	139,9	155,9	172,5
Engagements de prestations de service vis-à-vis de LDA, net	—	4,6	8,2
Engagements de prestations de service vis-à-vis de CGG Eidesvik Ship Management AS	241,9	222,9	258,2
Engagements de prestations de service vis-à-vis de Geofield Ship Management Services SAS	12,2	—	—
Engagements hors-bilan	557,5	563,5	588,2

Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») a fourni des services de gestion de flotte marine au Groupe. Par ailleurs, LDA était avec CGG, actionnaire de Geomar, qui détient elle-même le navire sismique *Alizé* (voir note 2). Geomar a fourni des services d'affrètement de navire à LDA.

Argas, Eidesvik Seismic Vessel AS, Oceanic Seismic Vessel AS, Gardline CGG Pte Ltd., Spectrum ASA, CGG

Eidesvik Ship Management AS, PT Elnusa-CGGVeritas Seismic, PTSC CGG Geophysical Survey Company, Geofield Ship Management Services SAS et Seabed Geosolutions BV sont des sociétés mises en équivalence. Le Groupe détient une participation financière de 16 % dans Tronic's.

Aucune facilité de paiement ou prêt n'a été accordé au Groupe par les actionnaires pendant les trois dernières années.

NOTE 28 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

En 2013, les « amortissements et dépréciations » comprennent des dépréciations d'écart d'acquisition pour 640 millions de dollars US et des dépréciations d'autres actifs pour 126 millions de dollars US (voir note 21). En 2012 les « amortissements et dépréciations » comprenaient la dépréciation de la marque Veritas pour 30 millions de dollars US.

Les « plus-values sur cession d'actifs » comprennent un gain de 84,5 millions de dollars US générée par l'apport des activités shallow water et OBC du Groupe lors de la création de la joint-venture Seabed Geosolutions BV (voir note 2).

Les « acquisitions » en 2013 sont principalement liées à l'acquisition de la Division Fugro Géoscience le 31 janvier 2013. Le montant brut de cette transaction s'élève à 703 millions d'euros et a donné lieu au décaissement de 937,6 millions de dollars US (incluant les 8,8 millions de dollars US de trésorerie apportés à la joint-venture Seabed Geosolutions BV) net des 23,6 millions de dollars US de trésorerie acquise. L'activité aéroportée a été acquise le 2 septembre 2013 et financée par le crédit-vendeur octroyé par Fugro. La finalisation des ajustements de prix relatifs notamment au besoin en fonds de roulement acquis a donné lieu au versement par Fugro de 5,1 millions de dollars US à CGG. Ainsi le montant définitif payé pour cette acquisition s'élève à 933 millions de dollars US.

Les acquisitions en 2012 comprenaient 52,5 millions de dollars US d'investissement dans Geophysical Research Corporation, LLC (« GRC »). Les acquisitions en 2011

comprenaient 4,8 millions de dollars US d'obligations convertibles dans Spectrum ASA, 4,5 millions de dollars US d'obligations convertibles dans Oceanic Seismic Vessels AS et 0,8 million de dollars US d'investissement dans Petrodata Consulting LLC.

La ligne « valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles » correspondait en 2011 principalement à la cession de notre bibliothèque multiclients 2D à Spectrum ASA, payée en numéraire.

La ligne « plus ou moins-values sur immobilisations financières » correspond en 2013 à la cession de 10,14 % de nos parts dans Spectrum ASA. En 2012, la ligne « plus ou moins-values sur immobilisations financières » correspondait à la cession de 18,82 % de nos parts dans Spectrum ASA. En 2011, elle correspondait à la cession de 33 % de nos investissements dans Cybernetix.

Les « charges financières payées » comprennent principalement les charges et intérêts relatifs aux emprunts bancaires et facilités de crédit et aux obligations convertibles (voir note 13).

La ligne « impact du change sur les actifs et les passifs financiers » correspond notamment à l'élimination du gain ou de la perte de change latent sur la dette financière brute en dollars portée par les filiales dont la monnaie de reporting est l'euro.

Les opérations de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie et non repris dans le tableau de flux de trésorerie sont les suivantes :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Équipement acquis en crédit-bail	—	2,8	29,1

La trésorerie est composée comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
Disponibilités et dépôts bancaires	439,9	952,5	431,9
Valeurs mobilières de placement	90,1	567,7	99,5
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	530,0	1 520,2	531,4

La trésorerie comprend des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non disponibles pour le Groupe à hauteur de 92,4 millions de dollars US. Cette trésorerie correspond aux soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus par des filiales implantées dans des pays où le contrôle des changes ou des contraintes légales ne permettent pas de rendre disponibles ces montants de trésorerie pour une utilisation par le Groupe ou une autre de ses filiales.

NOTE 29 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le tableau suivant reprend les chiffres utilisés dans le calcul du résultat net par action de base et dilué :

(En millions de dollars US, sauf les données par action)	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité) ⁽⁴⁾	2011 (retraité) ⁽⁴⁾
Résultat net consolidé			
Résultat net — part du Groupe (a)	(698,8)	75,2	(27,1)
Déduction faite des dépenses liées aux obligations convertibles, nettes d'impôt	36,2	21,7	18,9
Résultat net — part du Groupe ajusté (b)	(662,6)	96,9	(8,2)
Effet Dilutif			
Actions ordinaires en circulation en début d'année, ajusté (c)	176 392 225	158 665 347	158 293 583
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant l'année, ajusté (d)	342 764	3 412 261	277 740
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté (e) = (c) + (d)	176 734 989	162 077 608	158 571 323
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2006	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2007	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2008	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2009	(2)	586 385	(2)

(1) Le prix d'exercice de ces options étant plus élevé que le cours moyen de l'action, il est considéré qu'aucune action potentielle liée à ce plan n'aurait été émise sur l'exercice.

(2) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites et d'obligations convertibles ont un effet relatif, par conséquent les actions potentielles liées à ces plans n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

(3) Les obligations convertibles avaient un effet accréitif ; par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination du résultat dilué par action.

(4) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée – voir note 1—Changement de méthodes comptables.

	Au 31 décembre		
	2013	2012 (retraité) ⁽⁴⁾	2011 (retraité) ⁽⁴⁾
<i>(En millions de dollars US, sauf les données par action)</i>			
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2010	(2)	241 517	(2)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2011	(1)	(1)	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2012	—	—	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2013	—	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options	—	827 902	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2011	(2)	236 423	(2)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2012	(2)	267 509	(2)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2013	(2)	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	—	503 932	—
Nombre d'actions potentielles liées aux obligations convertibles 2011	(2)	(3)	(2)
Nombre d'actions potentielles liées aux obligations convertibles 2012	(2)	(3)	—
Nombre moyen ajusté d'actions potentielles liées aux instruments financiers ayant un effet dilutif (f)	176 734 989	163 409 442	158 571 323
Résultat net par action			
Base (a) / (e)	(3,95)	0,46	(0,17)
Dilué (b) / (f)	(3,95)	0,46	(0,17)

(1) Le prix d'exercice de ces options étant plus élevé que le cours moyen de l'action, il est considéré qu'aucune action potentielle liée à ce plan n'aurait été émise sur l'exercice.

(2) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites et d'obligations convertibles ont un effet relatif, par conséquent les actions potentielles liées à ces plans n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

(3) Les obligations convertibles avaient un effet accrétif ; par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination du résultat dilué par action.

(4) Retraitement lié à l'application d IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

Le calcul du résultat net par action de base et dilué de 2012 et 2011 a été ajusté suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée par CGG SA en

2012. Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

NOTE 30 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement majeur significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 31 LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de leur date d'acquisition lors de la prise de contrôle par le Groupe. Certaines sociétés mises en sommeil n'ont pas été listées.

Le pourcentage d'intérêt correspond généralement au pourcentage de contrôle dans la société.

<i>Siren</i> ^(c)	Nom des Sociétés	Siège	% d'intérêt
	CGG Holding BV	Amsterdam, Pays-Bas	100,0
	CGG Marine BV	Amsterdam, Pays-Bas	100,0
	CGG Services Ressources BV	Amsterdam, Pays-Bas	100,0
	CGG Data Management (Netherlands) B.V ^(b)	Montfoort, Pays-Bas	100,0
	CGG Jason (Netherlands) B.V ^(b)	Gravenhague, Pays-Bas	100,0
	De Regt Marine Cables B.V ^(b)	Leidschendam, Pays-Bas	100,0
403 256 944	CGG Services SA	Massy, France	100,0
410 072 110	CGG Explo SARL	Massy, France	100,0
413 926 320	Geomar SAS ^(a)	Paris, France	49,0
	CGG Electromagnetics (Italy) Srl ^(b)	Milan, Italie	100,0
	CGG International SA	Genève, Suisse	100,0
	CGG Data Services AG ^(b)	Zug, Suisse	100,0
	CGG Geoscience GmbH ^(b)	Zug, Suisse	100,0
	Wavefield Inseis AS	Bergen, Norvège	100,0
	CGG Marine Resources Norge AS	Hovik, Norvège	100,0
	CGG Geo Vessel AS ^(b)	Bergen, Norvège	100,0
	CGG Marine (Norway) AS ^(b)	Oslo, Norvège	100,0
	CGG Seismic Imaging (Norway) AS ^(b)	Oslo, Norvège	100,0
	CGG Services (Norway) AS	Oslo, Norvège	100,0
	Profocus Systems AS ^(b)	Fyllingsdalen, Norvège	100,0
	Robertson Geolab Nor AS ^(b)	Trondheim, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Investment Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	CGG Services (UK) Ltd.	Crawley, Royaume-Uni	100,0
	CGG Data Management (UK) Limited ^(b)	Conwy, Royaume-Uni	100,0
	CGG Jason (UK) Limited ^(b)	Wallingford, Royaume-Uni	100,0
	CGG NPA Satellite Mapping Limited ^(b)	Edenbridge, Royaume-Uni	100,0
	CGG Seismic Imaging (UK) Limited ^(b)	Swanley, Royaume-Uni	100,0
	Robertson (UK) Limited ^(b)	Llandudno, Royaume-Uni	100,0
	Robertson Geospec International ^(b)	Llandudno, Royaume-Uni	100,0
	Veritas Caspian LLP ^(a)	Almaty, Kazakhstan	50,0
	CGG do Brasil Participações Ltda	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	Veritas do Brasil Ltda.	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	LASA Prospeccoes S.A ^(b)	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	Geomag S.A. Prospeccoes Aerogeofisicas ^(b)	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	CGGVeritas Services de Mexico SA de CV	Mexico, Mexique	100,0
	CGG Geoscience de Mexico S.A. de C.V. ^(b)	Mexico, Mexique	100,0
	Exgeo CA	Caracas, Venezuela	100,0
	CGG Holding (U.S.) Inc.	Delaware, États Unis	100,0
	CGG Services (U.S.) Inc.	Delaware, États Unis	100,0
	CGG Land (U.S.) Inc.	Delaware, États Unis	100,0

(a) Le pourcentage de contrôle dans ces entités est de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas significatives.

(b) Nouvelles entités acquises auprès de Fugro.

(c) Le numéro Siren est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la loi française

<i>Siren</i> ^(c)	Nom des Sociétés	Siège	% d'intérêt
	CGG Jason (U.S.) Inc. ^(b)	Houston, États Unis	100,0
	CGG Canada Services Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	Viking Maritime Inc.	Houston, États Unis	100,0
	CGG Services (Canada) Inc.	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel Ltd.	Alberta, Canada	100,0
	CGG Services (Australia) Pty. Ltd.	Perth, Australie	100,0
	CGG Seismic Imaging (Australia) Pty Ltd. ^(b)	Perth, Australie	100,0
	CGG Marine (Australia) Pty Ltd. ^(b)	Perth, Australie	100,0
	CGG Jason (Australia) Pty Ltd. ^(b)	Perth, Australie	100,0
	CGG Ground Geophysics (Australia) Pty Ltd. ^(b)	Perth, Australie	100,0
	PT CGG Services Indonesia ^(a)	Djakarta, Indonésie	95,0
	CGG Services India Private Ltd.	Navi Mumbai, Inde	100,0
	CGGVeritas Technology Services (Beijing) Co. Ltd.	Beijing, Chine	100,0
	CGG Geosciences (Beijing) Ltd ^(b)	Beijing, Chine	100,0
	CGG Services (Singapore) Pte Ltd	Singapour	100,0
	Ardiseis FZCO	Dubai, Émirats arabes unis	51,0
	CGG Vostok	Moscou, Russie	100,0
	CGG (Nigeria) Ltd.	Lagos, Nigeria	100,0
	CGG Airborne Survey (Pty) Ltd ^(b)	Johannesburg, Afrique du Sud	100,0
866 800 154	Sercel Holding SA	Carquefou, France	100,0
378 040 497	Sercel SA	Carquefou, France	100,0
	Sercel England Ltd.	Edimbourg, Royaume-Uni	100,0
	Sercel-GRC	Houston, États unis	100,0
	Optoplan AS	Trondheim, Norvège	100,0
	Sercel Inc.	Houston, États unis	100,0
	Sercel Canada Ltd.	Fredericton, Canada	100,0
	Sercel Australia Pty. Ltd.	Sydney, Australie	100,0
	Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. ^(a)	Xian, Chine	51,0
	Sercel (Beijing) Technological Services Co. Ltd.	Beijing, Chine	100,0
	Sercel Singapore Pte Ltd.	Singapour	100,0
	De Regt Germany GmbH	Dortmund, Allemagne	100,0

(a) Le pourcentage de contrôle dans ces entités est de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas significatives.

(b) Nouvelles entités acquises auprès de Fugro.

(c) Le numéro Siren est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la loi française

NOTE 32 INFORMATION CONSOLIDÉE CONDENSÉE RELATIVE À CERTAINES FILIALES

Au 31 décembre 2013, l'obligation de rembourser nos emprunts obligataires à haut rendement est garantie par certaines filiales du Groupe : CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge AS, CGG Holding (U.S.) Inc., Alitheia Resources Inc., CGG Land (U.S.) Inc., CGG Services (U.S.)

Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., CGG Marine BV, CGG Holding BV au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd, Sercel Canada Ltd et Sercel-GRC au titre des « Garants Équipements ».

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS au 31 décembre 2013 pour la Société (« CGG »), pour les Garants, les Non-Garants et les Ajustements de consolidation pour arriver au Groupe CGG consolidé.

IFRS

(En millions de dollars US)	CGG	Garants Services	Garants Équipements	Non garants	Ajustements de consolidation	Groupe consolidé
Écarts d'acquisition des entités consolidées	—	2 210,6	91,6	181,0	—	2 483,2
Immobilisations incorporelles (y compris les études multiclients)	26,3	652,6	30,8	759,8	(197,9)	1 271,6
Immobilisations corporelles	112,2	740,6	39,4	944,4	(278,8)	1 557,8
Participations dans les entités consolidées	4 505,2	1 938,0	6,1	504,2	(6 953,5)	—
Autres actifs non courants	2 440,2	582,1	7,6	482,7	(2 916,4)	596,2
Actifs courants	359,9	1 080,7	300,7	2 847,3	(2 234,6)	2 354,0
Total actif	7 443,8	7 204,6	476,2	5 719,4	(12 581,2)	8 262,8
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	2 504,0	2 381,1	0,2	734,8	(2 872,5)	2 747,6
Autres passifs non courants (hors dette financière)	26,5	98,2	24,3	194,7	(10,6)	333,1
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	1 023,2	693,7	121,8	1 872,0	(2 418,7)	1 292,0
Total passif (hors capitaux propres)	3 553,7	3 173,0	146,3	2 801,5	(5 301,8)	4 372,7
Capitaux propres	3 890,1	4 031,6	329,9	2 917,9	(7 279,4)	3 890,1
Chiffre d'affaires	110,8	914,3	440,2	4 539,5	(2 239,0)	3 765,8
Amortissements et dépréciations	7,2	1 133,6	12,5	533,0	(74,6)	1 611,7
Produit (perte) d'exploitation	(108,1)	(509,7)	120,1	100,1	2,7	(394,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(234,3)	152,9	—	0,2	81,2	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	(691,2)	(559,8)	83,0	75,3	401,5	(691,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	798,9	194,3	7,8	467,7	(561,0)	907,7
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(1 295,4)	(1 452,9)	(10,5)	(417,7)	1 457,0	(1 719,5)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(528,8)	1,283,9	(2,1)	(37,4)	(914,7)	(197,1)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	21,4	21,4
Incidence des variations de périmètre	—	—	—	—	(2,7)	(2,7)
Trésorerie à l'ouverture	1 289,8	67,6	8,8	154,0	—	1 520,2
Trésorerie à la clôture	266,5	92,9	4,0	166,6	—	530,0

Les tableaux suivants présentent l'information financière consolidée condensée en IFRS pour les périodes 2012 et 2011.

31 décembre 2012 (retraité)

(En millions de dollars US)	CGG	Garants Services	Garants Équipements	Non garantis	Ajustements de consolidation	Groupe consolidé
écarts d'acquisition des entités consolidées	—	2 176,6	94,0	144,9	—	2 415,5
Immobilisations incorporelles (y compris les études multiclients)	29,0	539,6	32,6	462,7	(129,0)	934,9
Immobilisations corporelles	106,1	655,0	41,7	604,9	(248,2)	1 159,5
Participations dans les entités consolidées	5 174,8	1 552,6	5,9	230,0	(6 963,3)	—
Autres actifs non courants	1 082,2	117,7	7,3	248,4	(1 106,0)	349,6
Actifs courants	1 396,4	1 220,2	256,5	3 443,6	(2 843,4)	3 473,3
Total actif	7 788,5	6 261,7	438,0	5 134,5	(11 289,9)	8 332,8
Dettes financières (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	2 223,3	1 096,9	0,4	124,6	(1 140,0)	2 305,2
Autres passifs non courants (hors dette financière)	31,7	85,2	29,9	175,2	(45,9)	276,1
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	951,6	472,7	153,2	2 435,1	(2 843,0)	1 169,6
Total passif (hors capitaux propres)	3 206,6	1 654,8	183,5	2 734,9	(4 028,9)	3 750,9
Capitaux propres	4 581,9	4 606,9	254,5	2 399,6	(7 261,0)	4 581,9
Chiffre d'affaires	100,6	810,1	560,2	3 976,9	(2 037,3)	3 410,5
Amortissements et dépréciations	7,0	403,2	12,5	347,2	(61,0)	708,9
Produit (perte) d'exploitation	(52,7)	120,8	125,6	209,3	(72,4)	330,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	31,7	101,8	—	0,2	(133,7)	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	92,4	236,3	87,1	150,8	(474,2)	92,4
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	573,0	75,2	67,2	699,5	(494,0)	920,9
Flux de trésorerie affectés aux investissements	27,1	(487,5)	(62,9)	(368,1)	146,8	(744,6)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	348,9	390,4	(3,8)	(270,2)	329,5	794,8
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	17,7	17,7
Trésorerie à l'ouverture	340,8	89,5	8,3	92,8	—	531,4
Trésorerie à la clôture	1 289,8	67,6	8,8	154,0	—	1 520,2

31 décembre 2011 (retraité)

(En millions de dollars US)	CGG	Garants Services	Garants Équipements	Non garants	Ajustements de consolidation	Groupe consolidé
Écarts d'acquisition des entités consolidées	—	2 476,3	70,5	141,4	—	2 688,2
Immobilisations incorporelles (y compris les études multiclients)	24,7	486,6	3,1	460,0	(109,3)	865,1
Immobilisations corporelles	111,8	590,4	48,9	632,1	(200,0)	1 183,2
Participations dans les entités consolidées	4 601,8	1 471,5	5,3	234,3	(6 312,9)	—
Autres actifs non courants	1 194,0	137,7	4,3	100,8	(1 091,6)	345,2
Actifs courants	495,4	656,4	178,9	2 709,0	(1 929,9)	2 109,8
Total actif	6 427,7	5 818,9	311,0	4 277,6	(9 643,7)	7 191,5
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	1 819,9	1 094,3	0,8	246,1	(1 219,0)	1 942,1
Autres passifs non courants (hors dette financière)	36,4	94,6	18,0	168,0	(39,0)	278,0
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	689,7	551,8	52,5	1 621,3	(1 825,6)	1 089,7
Total passif (hors capitaux propres)	2 546,0	1 740,7	71,3	2 035,4	(3 083,6)	3 309,8
Capitaux propres	3 881,7	4 078,2	239,7	2 242,2	(6 560,1)	3 881,7
Chiffre d'affaires	14,6	784,1	524,8	3 443,1	(1 585,7)	3 180,9
Amortissements et dépréciations	4,9	393,8	17,4	263,3	(50,4)	629,0
Produit (perte) d'exploitation	(36,6)	125,8	150,6	587,3	(619,9)	207,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	851,6	(155,8)	—	0,4	(696,2)	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	(13,2)	257,5	102,6	763,5	(1 123,6)	(13,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 017,7	520,4	109,9	(47,0)	(811,1)	789,9
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(502,9)	(438,7)	(7,0)	(36,7)	446,8	(538,5)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(456,3)	(8,1)	(116,2)	47,5	371,2	(161,9)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	(6,9)	(6,9)
Trésorerie à l'ouverture	282,3	15,9	21,6	129,0	—	448,8
Trésorerie à la clôture	340,8	89,5	8,3	92,8	—	531,4

NOTE 33 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2013, 2012 et 2011.

(En milliers de dollars US)	Mazars		EY		Total 2013		2012		2011	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :										
CGG SA	771		1 121		1 892		1 501		2 279	
Filiales consolidées	1 580		4 069		5 649		4 951		5 120	
Total	2 351	93 %	5 190	94 %	7 541	94 %	6 452	76 %	7 399	82 %
Missions accessoires :										
CGG SA	119		205		324		1 917		1 427	
Filiales consolidées	20		100		120		—		—	
Total	139	6 %	305	5 %	444	5 %	1 917	23 %	1 427	16 %
Total audit	2 490	99 %	5 495	99 %	7 985	99 %	8 369	99 %	8 826	98 %
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	36	1 %	37	1 %	73	1 %	99	1 %	229	2 %
Technologies de l'information	—		—		—		—		—	
Audit interne	—		—		—		—		—	
Autre	—		—		—		—		—	
Total autres prestations	36	1 %	37	1 %	73	1 %	99	1 %	229	2 %
TOTAL	2 526	100 %	5 532	100 %	8 058	100 %	8 468	100 %	9 055	100 %

COMPTES DE L'EXERCICE 2013 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Tableau des résultats financiers du groupe au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 ET R. 225-102 du Code de commerce)

6.2. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

	2009	2010	2011	2012	2013
I — Situation Financière en fin d'exercice					
a) Capital social en millions de dollars US	79,4	79,6	79,8	92,4	92,7
b) Nombre d'actions émises.	151 146 594	151 506 109	151 861 932	176 392 225	176 890 866
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II — Résultat global des opérations effectuées, en millions de dollars US					
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	3 109,1	2 904,3	3 180,9	3 410,5	3 765,8
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	794,0	614,8	656,3	880,4	1 043,0
c) Impôts sur les bénéfices.	13,6	(18,5)	(63,1)	(99,2)	(82,9)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	(361,1)	(59,4)	(13,2)	92,4	(691,2)
e) Montant des bénéfices distribués.	—	—	—	—	—
III — Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	5,34	3,94	3,91	4,43	5,43
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	(2,39)	(0,39)	(0,09)	0,52	(3,91)
c) Dividende versé à chaque action.	—	—	—	—	—
IV — Personnel					
a) Nombre de salariés.	7 500	7 264	7 198	7 560	9 688

6.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société CGG SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- ▶ la justification de nos appréciations,
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire, et en particulier la norme IAS 19 révisée, dont l'incidence à fin 2013 est présentée dans cette même note.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre groupe. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- ▶ les modalités d'amortissement et la réalisation de tests de perte de valeur des études « multi-clients » (immobilisations incorporelles),
- ▶ la réalisation de tests de perte de valeur des actifs non courants,
- ▶ la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de services « exclusifs » et « multi-clients »,

- ▶ les provisions pour risques, charges et litiges,
- ▶ la reconnaissance des impôts différés actifs.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre groupe et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée à cet égard.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense, le 10 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Jean-Luc Barlet

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne

Laurent Vitse

6.4. COMPTES ANNUELS 2013-2012 DE CGG

Bilan

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012
	Valeur brute	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ	5 932,6	(1 060,1)	4 872,5	4 642,0
Immobilisations incorporelles	22,0	(5,1)	16,9	14,2
Fonds commercial	—	—	—	—
Autres immobilisations incorporelles	15,8	(5,1)	10,7	12,3
Immobilisations incorporelles en cours	6,2	—	6,2	1,9
Immobilisations corporelles	27,0	(14,3)	12,7	13,4
Terrains	1,1	—	1,1	1,1
Constructions	22,5	(11,2)	11,3	11,9
Matériel d'exploitation et outillage	0,2	(0,2)	—	—
Autres immobilisations corporelles	3,2	(2,9)	0,3	0,4
Immobilisations en cours	—	—	—	—
Immobilisations financières	5 883,6	(1 040,7)	4 842,9	4 614,4
Participations	4 144,8	(1 039,3)	3 105,5	3 774,9
Créances rattachées à des participations	1 737,0	(1,4)	1 735,6	837,6
Prêts	1,5	—	1,5	1,6
Autres immobilisations financières	0,3	—	0,3	0,3
ACTIF CIRCULANT	263,3	(0,4)	262,9	1 051,7
Avances & acomptes versés sur commandes	0,2	—	0,2	—
Créances	56,1	(0,4)	55,6	60,5
Créances clients et comptes rattachés	4,9	—	4,9	2,2
Autres créances d'exploitation	11,9	(0,4)	11,5	17,2
Autres créances	39,3	—	39,3	41,1
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	31,3	—	31,3	413,1
Disponibilités	175,7	—	175,7	578,1
Compte de régularisation actif	84,1	—	84,1	116,8
TOTAL ACTIF	6 280,0	(1 060,5)	5 219,5	5 810,5

<i>(En millions d'euros)</i>	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
CAPITAUX PROPRES	2 392,2	3 055,0	2 392,2	3 055,0
Capital	70,8	70,6	70,8	70,6
Primes d'émission, d'apport, de conversion	2 365,9	2 365,0	2 365,9	2 365,0
Écart de réévaluation	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserve légale	7,1	6,1	7,1	47,1
Autres réserves	6,3	6,4	6,3	6,4
Report à nouveau	605,2	456,5	(58,7)	605,2
Résultat de l'exercice	(663,9)	149,6	—	
Provisions réglementées	0,6	0,6	0,6	0,6
PROVISIONS	32,0	43,9	32,0	43,9
Provisions pour risques	17,0	31,4	17,0	31,4
Provisions pour charges	15,0	12,5	15,0	12,5
DETTES	2 786,6	2 665,1	2 786,6	2 665,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 894,2	1 793,5	1 894,2	1 793,5
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7,7	13,2	7,7	13,2
Dettes fiscales et sociales	8,9	15,6	8,9	15,6
Autres dettes d'exploitation	1,2	11,4	1,2	11,4
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	1,2	1,6	1,2	1,6
Autres dettes	873,4	829,8	873,4	829,8
Compte de régularisation passif	8,7	46,5	8,7	46,5
TOTAL PASSIF	5 219,5	5 810,5	5 219,5	5 810,5

Compte de résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Prestations de service	—	—
Produits des activités annexes	83,5	78,0
Chiffre d'affaires	83,5	78,0
Consommations en provenance des tiers	(140,6)	(120,4)
Impôts et taxes	(2,5)	(1,5)
Charges de personnel	(9,6)	(9,4)
Autres produits (charges) de gestion courante	(0,9)	(2,2)
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	(15,1)	(9,8)
Reprises sur amortissements, dépréciations & provisions	7,8	8,3
Résultat d'exploitation	(77,4)	(57,0)
Gain (perte) de change	(4,9)	6,8
Dividendes reçus des filiales	187,2	153,4
Autres produits (charges) financiers	105,5	55,6
Intérêts financiers	(122,1)	(113,7)
Dotations aux provisions	(28,2)	(130,6)
Reprises sur provisions	32,6	182,9
Résultat financier	170,1	154,4
Résultat courant	92,7	97,4
Résultat net des cessions d'actifs	0,1	11,8
Dotations pour dépréciation & provisions exceptionnelles	(790,5)	(0,3)
Reprises sur dépréciations & provisions exceptionnelles	20,5	2,0
Autres éléments exceptionnels	(6,4)	(0,2)
Résultat exceptionnel	(776,3)	13,3
Impôts sur les bénéfices	19,7	38,9
Résultat net	(663,9)	149,6

Tableau des flux de trésorerie

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Exploitation		
Résultat net	(663,9)	149,6
Dividendes non cash	(187,2)	(121,3)
Amortissements et provisions	2,5	2,5
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	8,1	(10,8)
Dotations (Reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières	765,0	(57,5)
Autres	7,7	0,3
Capacité d'autofinancement	(67,8)	(37,2)
(Augmentation) diminution des créances clients	(2,7)	4,6
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	62,6	45,0
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(16,1)	17,5
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	(13,2)	(13,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(37,2)	16,9
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4,6)	(1,9)
Acquisition de titres de participation	(1,1)	—
Total investissement	(5,7)	(1,9)
Produits de cessions d'actifs	—	27,5
Remboursement de prêts	—	—
Attribution de prêts	(0,9)	(1,5)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(6,6)	24,4
Financement		
Remboursement d'emprunts	(291,7)	(93,5)
Nouveaux emprunts	209,1	453,5
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	0,1	(0,5)
Variation nette des avances trésorerie filiales	(659,3)	(91,4)
Augmentation de capital	1,2	404,9
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(740,6)	673,0
Variation de trésorerie	(784,4)	714,1
Trésorerie à l'ouverture	991,2	277,1
Trésorerie à la clôture	206,8	991,2

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis conformément au PCG 99 et en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L, 123-12 à L, 123-28) et des règlements du Comité de la réglementation comptable (« CRC »).

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG est la société mère du Groupe CGG.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- ▶ prix d'achat ;
- ▶ coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- ▶ estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- ▶ constructions à usage administratif et commercial : 20 à 40 ans ;
- ▶ agencements : 6 à 10 ans ;
- ▶ matériel et outillage d'exploitation : 3 à 5 ans ;
- ▶ matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- ▶ matériel de bureau et mobilier : 3 à 10 ans ;
- ▶ logiciels, ERP : 5 à 10 ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n^{os} 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou

de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de marché ou, le cas échéant, celle des flux de trésorerie actualisés.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Recherche et Développement

Les frais de Recherche et Développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats. Les régimes fiscaux et les taux d'imposition en vigueur sont très variables d'un pays à l'autre.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2004 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départs à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Acquisition de la Division Geoscience de Fugro

Le 31 janvier 2013, l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro est devenue effective.

La joint-venture Seabed Geosolutions BV entre les groupes CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le Groupe détient 40 % du capital de Seabed Geosolutions BV.

Crédit vendeur accordé par Fugro

Le 27 janvier 2013, afin de permettre la finalisation rapide de l'acquisition de la Division Geoscience, Fugro NV a accepté de convertir une partie du prix d'acquisition en crédit vendeur au taux de 5,5 % pour un montant de 225 millions d'euros :

- ▶ à la date de clôture de l'acquisition de la Division Geoscience, le 31 janvier 2013, un tirage de 125 millions d'euros a été réalisé ;
- ▶ le 21 août 2013, la Société a procédé à un remboursement de 112,5 millions d'euros ;
- ▶ à la date de clôture de l'acquisition de l'activité aérienne, le 2 septembre 2013, un tirage de 100 millions d'euros a été réalisé.

Le solde restant dû au 31 décembre 2013 s'élève à 112,5 millions d'euros et sera amorti à hauteur de 25 % les 31 janvier 2015, 2016, 2017 et 2018.

Sortie de CGG du capital de Spectrum ASA

Le 20 février 2013, la Société a cédé l'intégralité de sa participation résiduelle dans Spectrum ASA, soit 3 965 181 actions à un prix par action de 47,50 NOK.

Facilité de crédit « French Revolver »

Le 31 juillet 2013, CGG a conclu une facilité de crédit « French revolver » de 325 millions de dollars US sur 3 ans

avec 2 options d'extension d'une année chacune. À fin décembre 2013, 110 millions d'euros ont été tirés sur cette ligne de crédit. Selon cet accord, les ratios financiers suivants ont été définis :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDA par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 jusqu'au 30 juin 2016 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2016.

Remboursement anticipé des obligations à haut rendement 2016,

Le 21 août 2013, CGG a procédé au remboursement anticipé de 125 millions de dollars US sur un montant total de 350 millions de dollars US de l'emprunt Senior 9 1/2 % à échéance 2016. L'amortissement accéléré des frais d'émission ainsi que les pénalités pour remboursement anticipé se sont élevés respectivement à 4,3 millions de dollars US et 5,9 millions de dollars US.

Geomar

Le 28 novembre 2013, CGG et Louis Dreyfus Armateurs ont convenu de manière irrévocable que CGG rachèterait au 1^{er} avril 2014 la participation de LDA dans Geomar, société propriétaire du navire sismique *CGG Alizé*.

Joint-venture au Moyen-Orient

Le 31 décembre 2013, CGG et Taqa ont, dans le contexte du prochain déploiement de megacrews au Moyen-Orient, décidé d'intégrer toute l'activité terrestre dans la région sous une seule joint-venture détenue à 51 % par TAQA. Cet accord aura pour corollaire direct la sortie d'Ardiseis du périmètre d'intégration global.

Dépréciation des titres CGG Services SA

Afin de refléter les dépréciations de valeur de certains navires ainsi que le plan de réduction de 25 % de la flotte marine, les titres de CGG Services SA ont été dépréciés dans leur totalité.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**Immobilisations incorporelles**

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2013			2012		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	15,8	(5,1)	10,6	15,6	(3,3)	12,3
Immobilisations incorporelles en cours	6,2	—	6,2	1,8	—	1,8
Immobilisations incorporelles	22,0	(5,1)	16,9	17,4	(3,3)	14,1

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2012	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31.12.2013
Immobilisations brutes	17,4	4,8	(0,2)	22,00
Amortissement	(3,3)	(1,8)	—	(5,1)
Immobilisations incorporelles	14,1	3,0	(0,2)	16,9

Immobilisations corporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2013			2012		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	1,1	—	1,1	1,1	—	1,1
Constructions	22,5	(11,2)	11,3	22,5	(10,6)	11,9
Matériel et outillage	0,2	(0,2)	—	0,2	(0,2)	—
Autres	3,2	(2,9)	0,3	3,1	(2,7)	0,4
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	27,0	14,3	12,7	26,9	(13,5)	13,4

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2012	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31.12.2013
Immobilisations brutes	26,9	0,1	—	27,0
Amortissement	(13,5)	(0,8)	—	(14,3)
Immobilisations corporelles	13,4	(0,7)	—	12,7

Les immobilisations corporelles incluent pour un montant de 8 millions d'euros les immeubles de Massy destinés à la vente.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations

La variation du poste participations se décompose ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Solde net en début de période	3 775,0	3 326,4
Acquisitions de titres	315,8	410,9
Sortie/Cession de titres	(208,2)	(15,7)
Variation de provisions	(777,1)	53,4
Autres	—	—
Solde net en fin de période	3 105,5	3 775,0

L'augmentation des titres provient essentiellement des augmentations de capital de CGG Holding BV pour un montant total de 163,8 millions d'euros et l'acquisition des titres de la joint-venture Seabed Geosolutions BV pour un montant de 145,4 millions d'euros.

La diminution des titres provient d'une part de la cession des titres de la filiale CGG Services (Norway) AS pour un montant de 200,1 millions d'euros et d'autre part de la dépréciation des titres de CGG Services SA pour un montant de 780,0 millions d'euros.

Le détail des titres de participations par société, nets des dépréciations, est le suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Ardiseis FZCO	8,6	8,6
Argas	4,3	4,3
CGG ME Holding SAS	—	—
C.B.G. Geofisica LTDA	—	—
CGGAP Sdn Bhd	0,3	0,3
CGG do Brasil Participacoes Ltda	—	2,7
CGG Explo	2,7	—
CGG Marine Resources Norge AS	190,0	203,2
CGG Pakistan	—	—
CGG Selva	—	—
CGG Holding BV	2 650,2	2 486,3
CGG International SA	0,2	0,2
CGG Services (Norway) AS	—	181,0
CGG Services SA	—	780,0
EXGEO	0,5	0,5
Geoexplo	—	—
Geomar	0,6	0,6
Geophysics Overseas Corporation (G.O.C.)	—	0,1
Petrodata Consulting LLC	—	—
PT CGG Indonesia	0,1	0,1
Sercel SA	0,5	0,5
Sercel Holding SA	28,4	28,4
Spectrum ASA	—	6,9
Wavefield Inseis AS	73,6	71,3
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	—
CGG Geoscience India Pvt Ltd	—	—
Seabed Geosolutions BV	145,4	—
Titres nets	3 105,5	3 775,0

Les données au 31 décembre 2013 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

(En millions d'euros ou en millions d'unités de monnaie nationale)	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
Filiales				
CGG Marine Resources Norge AS	USD	260,9	100	(17,4)
CGG Services SA	USD	138,0	100	(156,2)
CGG Holding BV	USD	3 836,4	100	63,3
Sercel Holding SA	EUR	438,4	100	58,7
Ardiseis FZCO	USD	66,6	16,50	(7,5)
Seabed Geosolutions BV	USD	620,5	40,00	(62,2)
Wavefield Inseis AS	USD	212,5	100	(19,3)

1 € = 1,3791 USD,

La variation de la dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

	31.12.2012	Dotations	Reprises	31.12.2013
Dépréciations	262,1	799,0	(21,8)	1 039,3

Créances rattachées aux participations

La variation du poste créances rattachées aux participations se décompose ainsi :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2013	2012
Solde net en début de période	837,6	852,6
Émissions	14,1	1,5
Remboursements	—	—
Conversions	938,6	—
Autres	(54,7)	(16,5)
Solde net en fin de période	1 735,6	837,6

En 2011, un prêt de 500 millions de dollars US a été accordé à la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., portant intérêts à 6,50 % l'an et à échéance mai 2021. Ce prêt venait compléter celui accordé en janvier 2007 d'un montant de 600 millions de dollars US portant intérêts à 7,50 % l'an sur 200 millions de dollars US et 7,75 % l'an sur 400 millions de dollars US et à échéance janvier 2017.

En 2013, des prêts à moyen terme ont été accordés à la filiale CGG Holding BV par imputation sur le compte courant pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US.

NOTE 5 CLIENTS

(En millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2013	2012
Clients et comptes rattachés	3,6	2,1
Clients factures à établir	1,3	—
Provision pour créances douteuses	—	—
Clients et comptes rattachés — net	4,9	2,1
<i>Dont à plus d'un an</i>	—	1

Les clients de la Société sont presque exclusivement des sociétés du Groupe.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2013	2012
Créances et crédits d'impôt	29,9	19,1
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	9,1	5,5
Intégration fiscale — Comptes courants débiteurs	—	14,8
Autres	0,3	1,7
Autres créances	39,3	41,1

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Le capital social de CGG SA se composait au 31 décembre 2013 de 176 890 866 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 euro. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

- ▶ autres réserves : 5,9 millions d'euros (n'incluant pas 0,5 million d'euros de réserves bloquées) ;
- ▶ primes d'émission, d'apport et de conversion : 2 365,9 millions d'euros ;
- ▶ provisions réglementées : 0,6 million d'euros.

Droits à dividendes

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2013, le montant des réserves libres de la Société s'élevait à 2 313,6 millions d'euros, se ventilant comme suit :

- ▶ perte de l'exercice : 663,9 millions d'euros ;
- ▶ report à nouveau : 605,1 millions d'euros ;

Émission d'actions

En 2013, CGG SA a émis 498 641 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- ▶ 122 561 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées ;
- ▶ 376 080 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance.

Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	Au 31.12.2012	Affectation résultat 2012	Résultat 2013	Augmentation de capital	Autres mouvements	Au 31.12.2013
Capital	70,6				0,2	70,8
Primes d'émission, d'apport et de conversion	2 364,9			1,0		2 365,9
Écart de réévaluation	0,2					0,2
Réserve légale	6,1	1,0				7,1
Autres réserves	6,1				(0,2)	5,9
Réserves bloquées ^(a)	0,4				0,1	0,5
Report à nouveau	456,5	148,6				605,1
Résultat de l'exercice	149,6	(149,6)	(663,9)			(663,9)
Provisions réglementées	0,6					0,6
Capitaux propres	3 055,0	149,6	(663,9)	1,0	0,1	2 392,2

(a) Le poste « réserves bloquées » correspond aux montants maximaux qui seraient prélevés des réserves pour constatation de l'augmentation de capital résultant des plans d'attribution gratuite d'actions des 26 juin 2012 et 24 juin 2013 dont la décision d'attribution interviendra respectivement, d'une part, à la date la plus tardive entre le 26 juin 2014 et la date de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 et, d'autre part, entre le 24 juin 2015 et la date de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Plans d'options

Le 24 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 062 574 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les options ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- ▶ 180 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les options ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options sont acquises en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux ;

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2013 :

	Options initialement attribuées	Options non exercées au 31.12.2013 ^(a)	Prix d'exercice ^(a) par action	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 11 mai 2006	1 012 500	1 001 048	24,95 €	10 mai 2014	4,3 mois
Plan du 23 mars 2007	1 308 750	1 220 109	28,89 €	23 mars 2015	14,7 mois
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 117 594	30,95 €	14 mars 2016	26,4 mois
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	828 039	8,38 €	16 mars 2017	38,5 mois
Plan du 6 janvier 2010	220 000	231 538	13,98 €	6 janvier 2018	48,2 mois
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	1 415 977	18,47 €	22 mars 2018	50,7 mois
Plan du 21 octobre 2010	120 000	126 291	16,05 €	21 octobre 2018	57,7 mois
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	1 130 380	24,21 €	24 mars 2019	62,8 mois
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	1 458 208	17,84 €	26 juin 2020	77,9 mois
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	1 622 636	18,47 €	24 juin 2021	89,8 mois
TOTAL	10 942 462	10 151 820			

(b) Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options ont été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 19 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 11 mai 2006	1 001 048	26,26	24,95
Plan du 23 mars 2007	1 221 425	30,40	28,89
Plan du 14 mars 2008	1 120 226	32,57	30,95
Plan du 16 mars 2009	950 179	8,82	8,38
Plan du 6 janvier 2010	231 538	14,71	13,98
Plan du 22 mars 2010	1 430 622	19,44	18,47
Plan du 21 octobre 2010	126 291	16,88	16,05
Plan du 24 mars 2011	1 150 636	25,48	24,21
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77	17,84
TOTAL	8 715 389		

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

	2013		2012 (retraité)		2011 (retraité)	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>(En euros, sauf nombre d'options)</i>						
Options non exercées en début d'exercice	8 711 012	21,67 €	7 062 320	23,16 €	6 428 504	22,17 €
Attributions	1 642 574	18,47 €	1 410 625	18,77 €	1 164 363	25,48 €
Ajustements liés à l'augmentation de capital	—	—	435 498	21,68 €	—	—
Exercées	(122 561)	8,42 €	(132 758)	13,06 €	(318 823)	7,31 €
Échues non exercées	(79 205)	20,30 €	(64 673)	23,98 €	(211 724)	20,21 €
Options non exercées en fin d'exercice	10 151 820	21,33 €	8 711 012	21,67 €	7 062 320	23,16 €
Options exerçables en fin d'exercice	6 694 183	14,91 €	5 943 122	22,60 €	4 535 303	16,11 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 17,46 euros en 2013, 21,89 euros en 2012 et 20,17 euros en 2011.

Actions gratuites sous conditions de performance

Plan d'attribution du 24 mars 2011

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 488 586 actions gratuites sous conditions de performance, dont 13 750 attribuées au Président et 27 500 attribuées au Directeur Général. L'attribution définitive était soumise (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipements, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Suite à l'augmentation de capital publique intervenue en octobre 2012, le nombre d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires, en ce compris les Mandataires Sociaux et les membres du Comité Exécutif est ajusté à 472 846.

Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 24 mars 2011 étaient partiellement remplies et que 376 080 actions ont été attribuées au titre de ce plan le 3 mai 2013.

Plan d'attribution du 26 juin 2012

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 516 550 actions gratuites sous conditions de

performance, dont 27 500 attribuées au Directeur Général, 11 250 attribuées à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 57 000 attribuées aux membres du Comité Exécutif et 409 550 attribuées à certains employés. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de (i) la réalisation d'un Résultat retraité des Éléments Financiers net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipements, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, le nombre d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires, en ce compris les Mandataires Sociaux et les membres du Comité Exécutif a été ajusté à 535 018.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 26 juin 2014 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Unités de performance

Plan d'attribution du 24 juin 2013

Le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du comité de nomination-rémunération a mis en place, le 24 juin 2013, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :

- ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du groupe ;

- ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (3 ans).

Sont éligibles à ce système les membres du Comité Corporate (incluant les mandataires sociaux) ainsi que les cadres dirigeants et les salariés ayant contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le groupe à 3 ans.

L'atteinte des objectifs groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2013 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Le règlement des unités de performance sera effectué selon les modalités suivantes :

- ▶ 50 % de la valeur totale des unités de performance 2013 acquises sera payée en actions existantes CGG ;
- ▶ 50 % de la valeur totale des unités de performance 2013 acquises sera payée en numéraire.

Coût de compensation sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2011, 2012 et 2013, le plan 2012 d'attribution d'actions gratuites et le plan 2013 d'unités de performance sont reprises dans les tableaux suivants :

	Options attribuées	Volatilité	Taux sans risque	Prix d'exercice par actions (en euros) *	Durée de vie résiduelle (ans)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'options 2011	1 164 363	37 %	2,52 %	25,48	4	8,48	0,0 %
Plan d'options 2012	1 410 625	42 %	1,23 %	18,77	4	5,98	0,0 %
Plan d'options 2013	1 642 574	42 %	1,11 %	18,47	4	5,14	0,0 %

* Prix d'exercice ne tenant pas compte de l'ajustement opéré à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

	Actions gratuites attribuées	Accomplissement des conditions de performance	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2012	516 550	35 % ^(b)	18,13 ^(a)	0,0 %
Plan d'unités de performance sous condition de performance 2013	625 500	50 % ^(b)	16,80 ^(a)	0,0 %

(a) Correspond au cours de clôture de l'action CGG en date d'attribution.

(b) Estimé.

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2013	2012
Pertes de change	6,3	30,8
Coûts de restructuration	0,1	0,2
Provision pour risques filiales	10,6	0,5
Autres risques et charges	0,4	0,4
Provisions court terme	17,3	31,9
Indemnités de départ à la retraite	14,6	12,0
Provisions moyen et long termes	14,6	12,0
Provisions pour risques et charges	32,0	43,99

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

(En millions d'euros)	31.12.2012	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31.12.2013
Pertes de change	30,8	6,3	–	(30,8)	6,3
Coûts de restructuration	0,2	–	(0,1)	–	0,1
Provisions pour risques filiales	0,5	10,4	–	(0,3)	10,6
Autres risques et charges	0,4	0,3	(0,3)	–	0,4
Provisions court terme	31,9	17,0	(0,4)	(31,1)	17,4
Indemnités de départ à la retraite	12,0	6,4	(3,5)	(0,3)	14,6
Provisions moyen et long termes	12,0	6,4	(3,5)	(0,3)	14,6
Provisions pour risques et charges	43,9	23,4	(3,9)	(31,4)	32,0

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départs à la retraite sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 3,00 % en 2013 et 2012 pour les indemnités de fin de carrière ainsi que pour la retraite complémentaire ;

- ▶ taux moyen de croissance des salaires : 3 % en 2013 et 2012 ;

- ▶ âge de départ à la retraite : 62 ans.

La ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

(En millions d'euros)	2013	
	Dotations	Reprise
Exploitation	6,7	(4,2)
Financier	6,3	(30,8)
Exceptionnel	10,4	(0,3)
TOTAL	23,4	(35,3)

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

L'analyse des dettes financières par type de dette est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2013			2012		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Emprunts obligataires	924,5	—	924,5	1 061,1	—	1 061,1
Emprunts convertibles	720,0	—	720,0	720,0	—	720,0
Emprunts bancaires	110,0	110,0	—	—	—	—
Crédit vendeur	126,1	13,6	112,5	—	—	—
Découverts bancaires	0,2	0,2	—	—	—	—
Intérêts courus	13,4	13,4	—	12,4	12,4	—
Total dettes financières	1 894,2	137,2	1 757,0	1 793,5	12,4	1 781,1

Au 31 décembre 2013, les tirages du crédit syndiqué français se sont élevés à 110 millions d'euros et la Société disposait de 126 millions d'euros de ligne de crédit court terme confirmée et non utilisée correspondant au solde du crédit syndiqué français.

Le crédit syndiqué est garanti par un nantissement sur tous les actifs de CGG Marine BV.

Analyse par devise

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Euros	948,8	723,7
Dollars US	945,4	1 069,8
Autres devises	—	—
TOTAL	1 894,2	1 793,5
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>137,1</i>	<i>12,4</i>
<i>dont total long terme</i>	<i>1 757,1</i>	<i>1 781,1</i>

Analyse par taux d'intérêt

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Taux variables	110,3	0,5
Taux fixes :		
USD : taux moyen de 7,3 % en 2013 et 7,61 % en 2012	946,0	1 069,8
EUR : taux moyen de 2 % en 2013 et 1,50 % en 2012	837,9	723,7
TOTAL	1 894,2	1 793,5

Le taux d'intérêt moyen sur les découverts bancaires utilisés est de 0,5 % en 2013 et en 2012, Néanmoins, le recours aux découverts bancaires est très limité.

Analyse par échéance

(En millions d'euros)	2013
2014	137,2
2015	28,1
2016	551,3
2017	318,2
Au-delà de 2017	859,4
TOTAL	1 894,2

Obligations à haut rendement

CGG SA a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2016, 2017 et 2021.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDA rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Obligations à haut rendement (225 millions de dollars US, 9 ½% Senior Notes, échéance 2016)

Le 9 juin 2009, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 350 millions de dollars US, au taux de 9 ½% et à échéance 2016, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 97 % du pair.

Le produit net de cette émission a permis à CGG SA de financer le remboursement partiel de 100 millions de dollars US du crédit senior US sécurisé intervenue le 21 mai 2009 suite à la conclusion d'un avenant de ce contrat de crédit, de rembourser les échéances prévues sur le reste de l'année 2009 de 83 millions de dollars US au titre de ce même contrat de crédit ainsi que 50 millions de dollars US d'autres crédits bancaires. Le reste du produit de l'émission est venu renforcer les disponibilités existantes de la Société et permettre le cas échéant un remboursement supplémentaire des dettes financières existantes.

Le 21 août 2013, la Société a procédé à un remboursement partiel anticipé de 125 millions de dollars US, réduisant le montant de l'emprunt obligataire de 350 millions de dollars US à 225 millions de dollars US.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7 ¾% Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions de

dollars US, au taux de 7 ¾% et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6 ½% Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, au taux de 6 ½% et à échéance 2021, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 96,45 % du pair, à l'origine d'un rendement de 7 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement du crédit *Senior Term Loan B* restant en circulation, d'un montant de 508 millions de dollars US, porté par la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., et au remboursement des obligations à haut rendement à échéance 2015 restant en circulation.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (360 millions d'euros, coupon de 1,75 %, échéance 2016)

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont été destinés au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 ½% de 530 millions de dollars US à échéance 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le

marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (360 millions d'euros, coupon de 1,25 %, échéance 2019)

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2019 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont servi à financer une partie du prix de l'acquisition d'un montant de 1,2 milliard d'euros de la Division Geoscience auprès de Fugro.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet

Cette ligne de crédit était tirée à hauteur de 110 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Ratios

Dette financière nette/ EBITDA (a)	< 3,00
EBITDA/ charge d'intérêts totale (a)	> 4,00

(a) Ratios calculés à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants.

Crédit vendeur octroyé par FUGRO N.V.

Le 27 janvier 2013, afin de permettre la finalisation rapide de l'acquisition de la Division Geoscience, Fugro N.V. a accepté de convertir une partie du prix d'acquisition en crédit vendeur à hauteur de 225 millions d'euros au taux de 5,5 %.

de chaque année. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Refinancement du crédit syndiqué français signé le 31 juillet 2013

Le crédit syndiqué français de 200 millions de dollars US qui arrivait à échéance en février 2014 a été totalement renouvelé par une facilité de 325 millions de dollars US sur 3 ans avec possibilité d'extension de 2 périodes d'une année.

La marge est Libor + 2,25 % pour les tirages en dollars US et Euribor + 1,85 % pour les tirages en euros. La commission d'utilisation est définie de la façon suivante :

- ▶ 25 pb pour une utilisation inférieure à un tiers du total de la facilité ;
- ▶ 50 pb pour une utilisation comprise entre un tiers et deux tiers ;
- ▶ 75 pb pour une utilisation supérieure à deux tiers.

La mise en place de ce nouveau crédit syndiqué français a permis d'assouplir certaines restrictions. Le covenant financier relatif aux dépenses nettes d'investissement (*Net Capex*) a notamment été supprimé.

Au 31 décembre 2013, le solde du crédit vendeur représente 112,5 millions d'euros et sera amorti linéairement les 31 janvier 2015, 2016, 2017 et 2018.

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer davantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars US. Au 31 décembre 2013, l'endettement à long terme libellé en dollars US s'élève à 1 275,0.

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise.

Au 31 décembre 2013, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2014 conclus avec la filiale Sercel se présentent comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Notionnel	Taux de couverture
Contrats à échéances du :		
31 janvier 2014	28,0	1,3505
28 février 2014	05,0	1,3641
31 mars 2014	20,0	1,3611
	53,0	

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2013 sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2013		2012	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	207,0	203,3	991,2	995,7
Découverts bancaires :	0,2	0,2	—	—
Crédit vendeur à taux 0	112,5	111,6	—	—
Crédit vendeur à taux fixe	14,1	14,1	—	—
Emprunt taux variable	110,1	110,1	—	—
Emprunts obligataires à taux fixe :	1 657,3	1 983,9	1 793,5	2 546,0
Contrats d'achat à terme	—	(0,7)	—	(0,6)

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats d'achat ou de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2013, les titres de placement s'élevaient à 31,3 millions d'euros et se décomposaient comme suit :

- ▶ 13,8 millions d'euros représentant 800 000 actions propres détenues en nom propre, le contrat de liquidité ayant pris fin en octobre 2010 ;
- ▶ 17,5 millions d'euros représentant 134 527 sicav monétaires de trésorerie.

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

Le poste fournisseurs et comptes rattachés se décompose comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Dettes fournisseurs	6,0	9,7
Factures non parvenues	1,7	3,5
Fournisseurs et comptes rattachés	7,7	13,2

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

Les échéances des dettes fournisseurs se décomposent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	2013	2012
Échéance à 30 jours	2,1	3,4
Échéance à 60 jours	2,1	4,5
Échéance à plus de 60 jours	1,8	1,8
Dettes fournisseurs	6,0	9,7

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'analyse des dettes fiscales et sociales est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Dettes sociales	2,9	3,6
IS à payer	(0,6)	1,6
TVA et autres dettes fiscales	6,6	10,4
Dettes fiscales et sociales	8,9	15,6

Le poste « Dettes sociales » comprend 2,2 millions d'euros de provisions de charges à payer.

NOTE 13 AUTRES DETTES

L'analyse des autres dettes est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés	655,9	657,4
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	216,8	171,8
Autres	0,7	0,6
Autres dettes	873,4	829,8

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

Le poste « comptes de régularisation actif » se ventile de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Commissions crédit revolving	3,4	2,0
Primes d'assurance	1,1	—
Divers	0,2	2,8
Charges constatées d'avance	4,7	4,8
Primes de remboursement des emprunts	15,1	18,6
Commissions et autres frais relatifs aux émissions d'emprunts	17,5	20,0
Charges à répartir	32,6	38,6
Pertes de change latentes	46,8	73,4
Écarts de conversion actif	46,8	73,4
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	84,1	116,8

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit revolving et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions et autres frais relatifs au crédit revolving et emprunts sont étalés sur leurs durées respectives. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en dollar US.

Le poste « écarts de conversion actif » comprend une perte de change latente sur les emprunts obligataires pour un montant

Le poste « comptes de régularisation passif » se ventile de la manière suivante :

de 18,7 millions d'euros ainsi qu'une perte de change d'un montant de 5,1 millions d'euros réalisée lors du remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US refinancé à hauteur de 600 millions de dollars US par l'émission des emprunts obligataires de 200 et 400 millions de dollars US en février 2007, ces derniers faisant l'objet d'une position symétrique de couverture. Une compensation partielle des gains et pertes de change latents sur les emprunts obligataires et sur les prêts consentis à la Société CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 39,8 millions d'euros.

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Profits de change latents	8,7	46,5
Écarts de conversion passif	8,7	46,5
Comptes de régularisation passif	8,7	46,5

Le poste « écarts de conversion passif » provient essentiellement du profit de change latent constaté sur les prêts consentis à la société CGG Holding (U.S.) Inc.

NOTE 15 RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2013, les engagements de la Société sont principalement relatifs à des contrats de :

► crédit-bail immobilier lié au nouvel immeuble à usage de bureaux situé à Massy. Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à 6,7 millions d'euros en 2013 et 2012.

Le bail expire le 31 décembre 2021, suite à la signature d'un avenant de renouvellement en date du 14 décembre 2012.

► location simple (bureaux). Le coût annuel des loyers s'est élevé à 0,8 million d'euros en 2013 et 1,3 million d'euros en 2012.

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2013 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Loyers
2014	7,7
2015	7,7
2016	7,7
2017	7,6
2018	7,6
Au-delà de 2018	26,3
COÛT TOTAL DES LOYERS FUTURS	64,6
Crédit-bail :	
Partie représentant les intérêts	17,5
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	47,7

Une option d'achat d'un montant de 26,3 millions d'euros est prévue au contrat de crédit-bail à l'issue d'une période de 12 ans.

Un amortissement de 0,4 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2013 et en 2012.

Autres engagements

Les autres engagements s'analysent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2013	2012
Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé	—	—
Engagements hors bilan liés au financement de la Société	—	—
Garanties émises en faveur des banques ^(a)	242,8	131,7
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	—	—
Garanties émises en faveur de clients ^(b)	501,8	487,4
Autres garanties ^(c)	690,7	714,6
TOTAL	1 435,3	1 333,7

(a) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement la garantie émise pour couvrir les engagements de la filiale CGG Geo Vessels AS dans le cadre d'un financement crédit à terme et revolver. Le solde concerne la couverture de découverts bancaires locaux ou de lignes de garanties bancaires locales.

(b) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

(c) Les autres garanties concernent des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées ainsi que les garanties octroyées dans le cadre des locations de navires coque nue.

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime

que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 16 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 9 et 15.

(En millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations contractuelles				
Dettes à long terme	1 757,0	—	925,7	831,3
Contrats de location simple	7,8	1,0	3,9	2,9
Contrats de crédit-bail	83,1	6,7	26,7	49,7
TOTAL	1 847,9	7,7	956,3	883,9

(En millions d'euros)	Montant des engagements de la période			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Autres engagements commerciaux				
Lignes de crédit	242,8	21,4	196,0	25,4
Garanties	690,7	67,2	64,0	559,5
Autres engagements commerciaux	501,8	436,2	27,7	37,9
TOTAL	1 435,3	524,8	287,7	622,8

NOTE 17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>(En millions d'euros)</i>	2013	2012
France	62,5	60,1
Autres	21,0	18,0
TOTAL	83,5	78,1

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité :

<i>(En millions d'euros)</i>	2013	2012
Terrestre	1,3	—
Holding	82,2	78,1
TOTAL	83,5	78,1

NOTE 18 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2013, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 3,3 millions d'euros et provient des

frais d'émission d'emprunts, Il s'élevait à 4,9 millions d'euros en 2012.

NOTE 19 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Intérêts sur emprunts	(95,4)	(89,8)
Commissions pour garantie	(9,7)	(13,4)
Commissions de structuration de crédit	(5,2)	(9,5)
Intérêts sur avances de trésorerie reçus	(11,8)	(11,9)
Intérêts sur avances de trésorerie accordés	0,7	4,9
Dividendes (voir note 2)	187,2	153,4
Revenus des créances rattachées aux participations	104,4	61,1
Produits de cessions des valeurs mobilières	0,3	0,1
Variation de provisions pour titres de participation	(17,3)	51,4
Variation provisions pour risques de change	24,6	3,9
Amortissement des primes de remboursement d'emprunts	(2,9)	(3,0)
Gains (pertes) de change	(4,9)	6,8
Divers	0,1	0,4
RÉSULTAT FINANCIER	170,1	154,4

NOTE 20 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Plus (moins) values nettes de cessions d'actifs	0,1	11,8
Provision pour risques filiales	(10,5)	—
(Dotation) Reprise de dépréciation de titres de participation	(759,8)	2,0
Pénalité de remboursement anticipé d'emprunt	(4,5)	—
Divers	(1,6)	(0,4)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(776,3)	13,4

NOTE 21 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
France		
Charge courante	0,3	(10,0)
Charges du régime d'intégration fiscale	(1,8)	—
Produit du régime d'intégration fiscale	46,2	82,1
Report en arrière des déficits	—	—
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(22,5)	(28,6)
	22,2	43,5
Étranger		
Charge courante	(2,5)	(4,8)
Écart de change	—	0,2
	(2,5)	(4,6)
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	19,7	38,9

CGG SA a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la

paye à CGG SA dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société provisionne le coût futur lié à l'utilisation par les filiales des déficits qu'elles transmettent au résultat d'ensemble. Hors impact de l'intégration fiscale, la Société est en déficit fiscal au 31 décembre 2013.

La situation fiscale latente de la Société au 31 décembre 2013 est la suivante :

(En millions d'euros)

Nature	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	4,8	—	0,9	—	5,7	—
b) Frais d'acquisition titres	1,7	—	—	1,7	—	—
c) Plus-value en sursis d'imposition	—	0,3	0,3	—	—	—
d) Écarts de change latents nets	—	9,7	—	3,4	—	13,1
e) Provision pour risque de change	11,1	—	—	8,9	2,2	—
f) Provision pour risque filiales	—	—	3,5	—	3,5	—
g) Autres	0,1	—	—	0,1	—	—
Sous-total	17,7	10,0	4,7	14,1	11,4	13,1
2. Éléments à imputer						
a) Déficit reportables fiscalement	74,6	—	18,4	—	93,0	—
b) Moins-value à long terme	—	—	—	—	—	—
Sous-total	74,6	—	18,4	—	93,0	—
TOTAL	92,3	10,0	23,1	14,1	104,4	13,1

NOTE 22 PERSONNEL

Les effectifs moyens sont les suivants :

	2013	2012
Ingénieurs et cadres	37	33
Employés, ouvriers	3	3
TOTAL EFFECTIFS	40	36
Personnel mis à la disposition de CGG SA par ses filiales	1	1

NOTE 23 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU C-COM

La rémunération globale brute versée aux membres du Conseil d'administration s'est élevée en 2013 à 730 000 euros.

A compter du 1^{er} février, le Comité Exécutif de la Société est remplacé par le Comité Corporate ou « C-Com ». La

rémunération versée aux membres du C-Com par la Société pour l'année 2013 s'est élevée à 2 165 905 euros. La rémunération globale versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2013 à 285 444 euros.

NOTE 24 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

<i>(En millions d'euros)</i>	2013	2012
Exploitation		
Produits	83,4	78,0
Charges	103,5	88,7
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (créances)	0,1	—
Clients et comptes courants débiteurs	4,2	3,8
Fournisseurs et comptes courants créditeurs	3,1	2,0
Financier		
Dividendes reçus	187,2	153,4
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	(16,3)	51,4
Autres produits et (charges) financiers nets	83,6	43,7
Créances rattachées aux participations nettes	1 735,6	837,6
Avances de trésorerie accordées, nettes	(9,2)	5,6
Avances de trésorerie reçues	655,9	657,4
Exceptionnel		
Abandons de créances et subvention	0,1	—
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	(760,8)	2,0
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (risques)	(10,2)	—
Impôt		
(Charge) produit d'intégration fiscale	44,4	82,1
(Dotation) reprise nette provision pour utilisation des déficits	(22,5)	(6,1)
Intégration fiscale — Comptes courants nets	216,8	157,2
Engagements hors bilan		
Garanties émises en faveur de clients	501,8	487,4
Garanties émises en faveur des banques	242,8	42,9
Achats à terme de devises	38,4	34,1
Autres garanties	690,7	714,6

NOTE 25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

COMPTES DE L'EXERCICE 2013 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

6

Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du code de commerce)

6.5. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE CGG AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

<i>En euros</i>	2009	2010	2011	2012	2013
I. Situation Financière en fin d'exercice					
a) Capital social	60 458 638	60 602 443	60 744 773	70 556 890	70 756 346
b) Nombre d'actions émises)	151 146 594	151 506 109	151 861 932	176 392 225	176 890 866
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Capitaux propres	1 713 508 494	1 941 004 513	2 500 504 944	3 055 018 985	2 392 170 912
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11 563 187	10 901 400	10 532 594	78 050 986	83 453 121
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	52 600 749	170 640 435	552 459 666	63 067 618	92 708 863
c) Participation des salariés	-	-	-	-	-
d) Impôts sur les bénéfices	6 119 465	(17 302 801)	(32 673 568)	(38 921 264)	(19 662 650)
e) Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	(220 452 643)	225 424 526	557 170 625	149 612 368	(663 879 383)
f) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	0,31	1,24	3,85	0,58	0,64
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(1,46)	1,49	3,67	0,85	(3,75)
c) Dividende net versé à chaque action	—	—	—	—	—
IV. Personnel					
a) Effectif moyen	40	39	36	36	40
b) Montant de la masse salariale	4 926 323	6 539 847	10 132 120	6 651 660	6 488 564
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 862 205	3 129 785	4 486 883	2 799 497	3 089 229

6.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société CGG SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- ▶ la justification de nos appréciations,

- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives

retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société pour l'évaluation et la dépréciation des titres de participation décrite dans la note 1 — Principes, règles et méthodes comptables et la note 4 — Immobilisations financières de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation et la dépréciation des titres de participation, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de

sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée à cet égard.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires

sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense, le 10 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Jean-Luc Barlet

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne

Laurent Vitse

6.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Conventions et engagements avec des actionnaires de la société

Néant.

2. Conventions et engagements avec des sociétés ayant un ou plusieurs dirigeants en commun

2.1 EMISSION D'UNE LETTRE DE CONFIRMATION PAR SEABED GEOSOLUTIONS B.V. AU PROFIT DE SES ASSOCIÉS DANS LE CADRE DE L'AVENANT D'UN CONTRAT DE PRÊT

Entre votre société, Fugro N.V. et Seabed Geosolutions B.V.

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de votre société et également Administrateur de Seabed Geosolutions B.V.

Le Conseil d'administration du 20 mars 2013 a autorisé cette lettre qui confirme que l'avenant audit contrat de prêt visé au paragraphe 2.7 de la seconde partie de ce rapport, n'affecte pas les termes et conditions du Contrat d'Emission visé au paragraphe 2.5 de la seconde partie de ce rapport.

2.2 CONVENTION DE CRÉDIT US D'UN MONTANT DE 165 MUSD ET ENGAGEMENTS Y AFFÉRENT

Entre votre société, CGG Holding (U.S.) Inc. et certains prêteurs

Personnes concernées : M. Stéphane-Paul Frydman au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de votre société

et Administrateur de CGG Holding (U.S.) Inc., et M. Pascal Rouiller au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de votre société et Administrateur et Directeur Général de Sercel Inc. et Vice-Président de Sercel-GRC Corp.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2013 a autorisé :

- ▶ la signature d'une convention de crédit d'un montant de 165 MUSD signée le 18 juillet 2013 entre, d'une part, votre société et CGG Holding (U.S.) Inc., et, d'autre part, les prêteurs ;
- ▶ l'acte de garantie signé le 18 juillet 2013 aux termes duquel certaines filiales du Groupe déjà garantes au titre des Senior Notes du Groupe se sont portées garantes des obligations souscrites par votre société, CGG Holding (U.S.) Inc et les autres débiteurs ;
- ▶ les actes de nantissements de titres de certaines filiales du groupe.

2.3 CONVENTION DE CRÉDIT FRANÇAISE D'UN MONTANT DE 325 MUSD ET ENGAGEMENTS Y AFFÉRENT

Entre votre société, CGG Holding (U.S.) Inc. et les autres débiteurs

Personnes concernées : M. Stéphane-Paul Frydman au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de votre société et Administrateur de CGG Holding (U.S.) Inc., et M. Pascal Rouiller au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de votre société et Administrateur et Directeur Général de Sercel Inc. et Vice-Président de Sercel-GRC Corp.

Le Conseil d'administration du 31 juillet 2013 a autorisé :

- ▶ la signature d'une convention de crédit d'un montant de 325 MUSD signée le 31 juillet 2013 entre, d'une part, votre société et CGG Holding (U.S.) Inc., et, d'autre part, les autres débiteurs ;
- ▶ l'acte de garantie signé aux termes duquel certaines filiales du Groupe déjà garantes au titre des Senior Notes du

Groupe se sont portées garantes des obligations souscrites par votre société, CGG Holding (U.S.) Inc. et les autres débiteurs ;

- ▶ les actes de nantisements de titres de certaines filiales du groupe ;
- ▶ la convention inter-créanciers ;
- ▶ l'avenant à la convention de Crédit US visée au paragraphe 2.2 ci-dessus, dont l'objet est notamment d'aligner

certaines clauses de la Convention du Crédit US avec la convention de Crédit Française.

3. Conventions et engagements avec des mandataires sociaux

Néant.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions et engagements avec des actionnaires de la société

Néant.

2. Conventions et engagements avec des sociétés ayant un ou plusieurs dirigeants en commun

2.1 GARANTIES ÉMISES DANS LE CADRE D'ÉMISSIONS OBLIGATAIRES

Entre votre société, Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia Pty Ltd, CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge A/S, CGG Services Inc., DGC Land Inc., Geophysical Corporation, Investments Inc., Viking Maritime Inc., Geophysical (Mexico) LLC, DGC Asia Pacific Ltd et Alitheia Resources Inc.

Personnes concernées : M. Robert Brunck, au titre de ses mandats de Président Directeur Général de votre société et d'Administrateur de CGG Americas, M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de votre société et d'Administrateur et Président de Sercel Inc. et de CGG Services Inc., et d'Administrateur de CGG Americas et M. Christophe Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de votre société, et d'Administrateur et Président de CGG Marine Resources Norge, d'Administrateur de CGG Services Inc. et de CGG Americas, Inc.

Votre société a autorisé l'émission par les sociétés Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia Pty Ltd, CGG Americas Inc. (fusionnée avec CGG Services Holding (U.S.) Inc.), CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge A/S, CGG Services Inc., DGC Land Inc., Geophysical Corporation, Investments Inc., Viking Maritime Inc., Geophysical (Mexico) LLC, DGC Asia Pacific Ltd et Alitheia Resources Inc. d'une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les

obligations de paiement et de remboursement de votre société au titre de l'émission de « Senior Notes 2017 » réalisée le 9 février 2007.

Entre votre société, Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGG Services Holding (U.S.) Inc., CGG Services Holding B.V., CGG Services Inc., DGC Land Inc., Geophysical Corporation, Investments Inc., Viking Maritime Inc., Geophysical (Mexico) LLC, DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Resources Inc

Personnes concernées : M. Robert Brunck en sa qualité de Président Directeur Général de votre société et de Président du Conseil de Surveillance CGG Services Holding B.V., MM. Loren Carroll, Rémi Dorval et Daniel Valot en leur qualité d'Administrateurs de votre société et de membres du Conseil de Surveillance de CGG Services Holding B.V., et M. Thierry Le Roux en sa qualité de Directeur Général Délégué de votre société et de Président du Directoire de CGG Services Holding B.V.

Votre société a autorisé l'émission par les sociétés Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGG Services Holding (U.S.) Inc., CGG Services Holding B.V., CGG Services Inc., DGC Land Inc., Geophysical Corporation, Investments Inc., Viking Maritime Inc., Geophysical (Mexico) LLC, DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Resources Inc. d'une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société au titre de l'émission de « Senior Notes 2016 » d'un montant de 350 MUSD réalisée le 9 juin 2009.

Cet emprunt d'un montant total de 350 MUSD a été remboursé à hauteur de 125 MUSD en juillet 2013.

2.2 SIGNATURE D'UN CONTRAT INTITULÉ « GUARANTEE FACILITY AGREEMENT »

Entre votre société, CGG Services SA, Wavefield Inseis ASA, CGG Services Holding B.V., Nordea Bank Finland Plc et Nordea Bank Norge ASA

Personnes concernées : Avec M. Robert Brunck en sa qualité de Président Directeur Général de votre société et de Président du Conseil de Surveillance CGG Services Holding B.V., MM. Loren Carroll, Rémi Dorval et Daniel Valot en leur qualité d'Administrateurs de votre société et de membres du Conseil de Surveillance de CGG Services Holding B.V., et M. Thierry Le Roux en sa qualité de Directeur Général Délégué de votre société et de Président du Directoire de CGG Services Holding B.V.

Votre société a autorisé la conclusion d'un contrat intitulé « Guarantee Facility Agreement » entre notamment (i) CGG SA en qualité de Parent Guarantor, (ii) CGG Services S.A., Wavefield Inseis ASA, CGG Holding B.V. en qualité de Guarantee Debtors, (iii) Nordea Bank Finland Plc. en qualité de Guarantee Issuer et (iv) Nordea Bank Norge ASA en qualité de Guarantee Agent, dont l'objet est la mise à disposition par Nordea Bank Finland Plc., en faveur des Guarantee Debtors, de plusieurs lignes de crédit dont les montants sont de 23 MUSD en ce qui concerne la tranche A, 2 MUSD en ce qui concerne la tranche B, 17 MUSD en ce qui concerne la tranche C et 6,3 MNOK en ce qui concerne la tranche D.

Aux termes de ce contrat, votre société s'engage en particulier à garantir les obligations, notamment de remboursement, des sociétés CGG Services S.A., Wavefield Inseis ASA et CGG Holding B.V., bénéficiaires des garanties accordées par les banques au titre du « Guarantee Facility Agreement ».

2.3 CESSION AU PROFIT DE VOTRE SOCIÉTÉ D'UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL

Entre votre société, CGG Services S.A. et les sociétés Finamur et Genefim pour le financement de la construction du siège social de CCG Services S.A. à Massy

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de Directeur Général de votre société et de Président Directeur Général de CGG Services S.A.

Votre société a approuvé la cession du contrat de crédit-bail de Galiléo par CGG Services S.A. à votre société.

2.4 CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRÊT ET MISE EN PLACE DE GARANTIES DES OBLIGATIONS DE VOTRE SOCIÉTÉ AUX TERMES DU CONTRAT DE PRÊT

Entre votre société et Fugro N.V.

Personnes concernées : M. Stéphane-Paul Frydman au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de votre société et Administrateur de CGG Holding (U.S.) Inc., et M. Pascal Rouiller au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué

de votre société et Président du Conseil d'Administration de Sercel Australia Pty.Ltd., Administrateur et Président de Sercel Canada Ltd, Administrateur et Directeur Général de Sercel Inc. et Vice-Président de Sercel-GRC Corp.

Votre société a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt avec la société Fugro N.V. d'un montant maximal de 335 MEUR et la mise en place de garanties des obligations de la société aux termes du contrat de prêt par l'ensemble de ses filiales (actuelles ou futures) garantes des obligations de la société aux termes des « 9 1/2 % Senior Notes due 2016 », « 7 3/4 % Senior Notes due 2017 » ou « 6 1/2 % Senior Notes due 2021 ».

Le contrat de prêt a été signé le 31 janvier 2013.

2.5 CONTRAT D'EMISSION (« WARRANT AGREEMENT »)

Entre votre société, Fugro Consultant International et Seabed Geosolutions B.V

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de votre société et également Administrateur de Seabed Geosolutions B.V.

Votre société a autorisé la signature d'un contrat d'Emission qui stipule l'octroi par Seabed Geosolutions B.V. d'un bon de souscription (warrant) au bénéfice de la société Fugro, dont l'exercice permettrait à la société Fugro de souscrire à de nouvelles actions au sein de Seabed Geosolutions B.V. (aboutissant, par voie de conséquence, à diluer corrélativement la participation de votre société au sein de Seabed Geosolutions B.V.). Le bon de souscription ne sera exerçable qu'en cas de survenance d'un cas de défaut conformément aux termes du contrat de prêt conclu le 31 janvier 2013 mentionné ci-dessus.

Dès lors que M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général et Administrateur de votre société, a également, au jour de la réalisation de la transaction relative à la *Joint-Venture Seabed*, été désigné en qualité d'Administrateur de Seabed Geosolutions B.V., le Contrat d'Emission constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 février 2013.

Le Contrat d'Emission a été signé le 16 février 2013.

2.6 APPORT DE L'ENSEMBLE DES TITRES CGG SERVICES NORWAY AS DÉTENUS PAR VOTRE SOCIÉTÉ À LA SOCIÉTÉ SEABED GEOSOLUTIONS B.V.

Entre votre société et Seabed Geosolutions B.V.

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général et Administrateur de votre société et également Administrateur de Seabed Geosolutions B.V.

Votre société a autorisé l'apport de l'ensemble des titres CGG Service Norway AS à la société Seabed Geosolutions B.V.

Le contrat d'apport a été signé le 16 février 2013.

2.7 AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU LE 31 JANVIER 2013 AVEC LA SOCIÉTÉ FUGRO N.V.

Entre votre société et Fugro N.V.

Personnes concernées : M. Stéphane-Paul Frydman au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de votre société et Administrateur de CGG Holding (U.S.) Inc., et M. Pascal Rouiller au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de votre société et Président du Conseil d'Administration de Sercel Australia Pty.Ltd., Administrateur et Président de Sercel Canada Ltd, Administrateur et Directeur Général de Sercel Inc. et Vice-Président de Sercel-GRC Corp.

Votre société a autorisé la signature d'un avenant au contrat de prêt conclu le 31 janvier 2013 avec la société Fugro N.V.

2.8 CONTRAT DE COMMISSION

Entre votre société et CGG Services SA

Personnes concernées : M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de votre société et d'Administrateur de CGG Services S.A., et M. Christophe Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de votre société et d'Administrateur de CGG Services S.A.

A la suite de l'apport partiel d'actif entre votre société et CGG Services S.A., un contrat de commission a été conclu entre ces sociétés aux termes duquel votre société s'engage à poursuivre, pour le compte de CGG Services S.A., l'exécution des contrats actuellement en cours en Libye, à Cuba et à Abu-Dhabi, jusqu'à la création de succursales de CGG Services S.A. dans ces pays.

Aucune opération n'est intervenue au cours de l'exercice et le contrat a pris fin au 31 décembre 2013.

3. Conventions et engagements avec des mandataires sociaux

3.1 AVANTAGES CONSENTIS EN CAS DE CESSATION DE SON MANDAT SOCIAL

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de votre société.

Votre société a approuvé la modification des dispositions de la lettre de protection de M. Jean-Georges Malcor relatives au versement d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. L'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2011 a ratifié cette convention.

Dans ce cadre, votre société a procédé au renouvellement des avantages consentis à M. Jean-Georges Malcor en cas de cessation de son mandat social aux mêmes conditions que les avantages existants, décrits ci-dessous :

- L'indemnité contractuelle ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

- » un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours des douze mois précédant sa date de départ auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges Malcor (i) sur la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor ou (ii) au cours des années pleines de présence à compter du 1^{er} janvier 2010 dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait trente-six mois d'ancienneté, i.e. un montant brut égal à 200 % de sa rémunération annuelle de référence, et
- » Toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges Malcor pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de votre société :

- » La moyenne, du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio (i) quatre ans auparavant ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe ;
- » La moyenne, du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio (i) quatre ans auparavant ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe ;
- » La moyenne de marge d'EBITDAS au cours (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor ou (ii) sur la période commençant à compter du 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe, doit être supérieure à 25 %.
- Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges Malcor n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Le renouvellement de ces avantages a été ratifié par l'Assemblée générale du 3 mai 2013.

3.2 EXTENSION DU BÉNÉFICE DU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE À PRESTATIONS DÉFINIES DE TYPE ADDITIF

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor

Votre société a approuvé l'extension au profit de M. Jean-Georges Malcor du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif, mis en place au 1^{er} janvier 2005, selon les mêmes modalités que pour les autres bénéficiaires.

Personnes concernées : MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller

Votre société a approuvé l'extension au profit de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller du régime de retraites supplémentaire à prestations définies de type additif, mis en place au 1^{er} janvier 2005, selon les mêmes modalités que les autres bénéficiaires.

3.3 EXTENSION DU BÉNÉFICE DU RÉGIME DE PRÉVOYANCE GÉNÉRALE OBLIGATOIRE VOTRE SOCIÉTÉ ET SWISS LIFE

Personnes concernées : MM. Jean-Georges Malcor et Robert Brunck

Votre société a approuvé l'extension au profit de MM. Jean-Georges Malcor et Robert Brunck du bénéfice du régime de prévoyance général obligatoire, conclu entre votre société et Swiss Life, selon les mêmes modalités que pour les autres salariés du groupe.

Personnes concernées : MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller

Votre société a approuvé l'extension au profit de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller du bénéfice du régime de prévoyance général obligatoire, conclu entre votre société et Swiss Life, selon les mêmes modalités que pour les autres salariés du groupe.

3.4 MISE EN PLACE D'UNE PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE COMPLÉMENTAIRE

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor

Votre société a approuvé le contrat de prévoyance conclu entre votre société et SPHERIA Vie pour une cotisation unique de l'ordre de 83 000 EUR.

3.5 MISE EN PLACE D'UNE GARANTIE CHÔMAGE

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le Directeur Général bénéficie d'une garantie chômage spécifique conclue entre votre société et le GSC GAN pour une cotisation annuelle de 10 000 €. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 21 % de la rémunération perçue par M. Jean-Georges Malcor en 2010 (soit 155 549 €), sur une durée de 12 mois. Elle a pris effet le 30 juin 2011.

3.6 ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor

Votre société a approuvé la conclusion d'un engagement de non-concurrence pour M. Jean-Georges Malcor.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges Malcor, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération actuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

Personnes concernées : MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller

Votre société a approuvé la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre votre société, MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération actuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

3.7 AVANTAGES CONSENTIS EN CAS DE DÉPART DU GROUPE

Personnes concernées : MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller

Votre société a approuvé la signature des lettres de protection relatives au versement d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des mandats sociaux de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller (ci-après les « Bénéficiaires ») dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ▶ L'indemnité contractuelle ne sera versée aux Bénéficiaires qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :
 - » un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par CGG S.A. au cours de douze mois précédant sa date de départ auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société aux Bénéficiaires sur la période de trente-six mois précédant leur date de départ i.e. un montant brut égal à 200 % de sa rémunération annuelle de référence, et
 - » Toutes sommes auxquelles les Bénéficiaires pourraient prétendre du fait de leur départ du groupe, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de CGG SA :

- » La moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des Bénéficiaires, doit être au moins égale aux deux-tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- » La moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice général SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des Bénéficiaires, doit être au moins égale aux deux-tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;

- » La moyenne de marge d'EBITDAS, au cours des quatre années précédant la date de départ des Bénéficiaires, doit être supérieure à 25 %.
- Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, les Bénéficiaires n'auraient alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Fait à Paris La Défense, le 10 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Luc Barlet

Pierre Jouanne

Laurent Vitse

6.8. INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme indiqué au chapitre 3 du présent document de référence, le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires à l'étranger et se trouve de ce fait exposé aux risques liés aux variations des cours de change.

Le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires en dollar US, plus de 75 % en 2013 et en 2012. De façon plus limitée, les autres monnaies occidentales utilisées sont l'euro, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Plus de 80 % des charges du Groupe sont libellées en dollar US. Le solde est principalement libellé en euro, livre sterling et couronne norvégienne.

Le Groupe cherche à faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change. À titre d'exemple, les coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques de CGG, ainsi que la location de ses matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars US. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars sont restées inférieures aux revenus en dollars, principalement en raison des frais de personnel payés en euros en France et en Europe.

En vue d'équilibrer davantage les créances et les dettes libellées en devises, le Groupe maintient une part importante de son endettement essentiellement en dollars US. Au 31 décembre 2013 et 2012, l'endettement à long terme libellé en dollars US s'élevait ainsi respectivement à 1 493 millions de dollars US (soit 55 % de l'endettement total du Groupe) et à 1 431 millions de dollars US (soit 63 % de l'endettement total du Groupe).

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Au 31 décembre 2013 et 2012, les encours des contrats de change à terme dollar US contre euro du Groupe se montaient respectivement à 5 millions de dollars US et à 35 millions de dollars US.

Le Groupe a pour stratégie de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

COMPTES DE L'EXERCICE 2013 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Honoraires des commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2012 et 2013

6.9 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2012 ET 2013

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2013, 2012 et 2011.

(En milliers de dollars US)	Mazars		EY Audit 2013		Total 2013		2012		2011	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :										
CGG SA	771		1 121		1 892		1 501		2 279	
Filiales consolidées	1 580		4 069		5 649		4 951		5 120	
Total	2 351	93 %	5 190	94 %	7 541	94 %	6 452	76 %	7 399	82 %
Missions accessoires :										
CGG SA	119		205		324		1 917		1 427	
Filiales consolidées	20		100		120		—		—	
Total	139	6 %	305	5 %	444	5 %	1 917	23 %	1 427	16 %
Total audit	2 490	99 %	5 495	99 %	7 985	99 %	8 369	99 %	8 826	98 %
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	36	1 %	37	1 %	73	1 %	99	1 %	229	2 %
Technologies de l'information	—		—		—		—		—	
Audit interne	—		—		—		—		—	
Autre	—		—		—		—		—	
Total autres prestations	36	1 %	37	1 %	73	1 %	99	1 %	229	2 %
TOTAL	2 526	100 %	5 532	100 %	8 058	100 %	8 468	100 %	9 055	100 %

6.10. LITIGES ET ARBITRAGES

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui

est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de son Groupe.

Demandes d'informations du *Bureau of Industry and Security* (« BIS ») du Département du Commerce américain

Afin de fournir des réponses précises et complètes à des demandes d'informations formulées récemment par des représentants du *Bureau of Industry and Security* (« BIS ») du Département du Commerce américain, nous avons procédé à une revue des circonstances entourant certaines expéditions faites à destination de nos navires opérant dans les eaux cubaines ou à leur proximité. Au cours de cette revue, nous avons découvert que, en dépit des précautions que nous avons prises, certaines expéditions pouvaient ne pas avoir été effectuées dans le respect de nos procédures internes et

avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative aux exportations et embargos commerciaux. Nous avons fourni au BIS l'ensemble des informations requises à ce jour et coopérons pleinement avec l'administration. Nous avons, en outre, informé, de façon volontaire, l'US Office of Foreign Assets Control.

Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

Arbitrage ONGC en Inde

Le 18 mars 2013, la société CGG Services SA, une filiale de CGG SA, a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de la société indienne ONGC aux fins de recouvrer certains sommes dues par cette dernière au titre de trois contrats commerciaux conclus entre les deux sociétés entre 2008 et

2010. Le Groupe estime que cette procédure d'arbitrage lui permettra de recouvrer le montant figurant à son bilan au 31 décembre 2013 au titre de ces créances clients non réglées.

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	292
7.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	292
7.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	292
7.1.3	Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	292
7.1.4	Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social	292
7.1.5	Objet social (article 2 des statuts)	292
7.1.6	Exercice social (article 18 des statuts)	292
7.1.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	293
7.1.8	Dividendes	293
7.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	294
7.2.1	Modifications du capital et des droits sociaux	294
7.2.2	Capital social	294
7.2.3	Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 4 juin 2014	296
	7.2.3.1 Principales caractéristiques	296
	7.2.3.2 Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 3 mai 2013	297
7.2.4	Capital autorisé non émis	298
7.2.5	Titres non représentatifs du capital	299
7.2.6	Assemblées générales	300
7.3	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	301
7.3.1	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	301
	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013	301
	7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices	305
7.3.2	Marchés des titres de la Société	306
	7.3.2.1 Places de cotation	306
	7.3.2.2 Autres marchés de négociation	306
	7.3.2.3 Marché des actions et des ADS	306
7.4	CONTRATS IMPORTANTS	307
7.5	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	309

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : CGG

L'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2013 a modifié la dénomination sociale de la Société, de Compagnie Générale de Géophysique – Veritas (CGGVeritas), en « CGG ».

7.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 969202241 RCS Paris.

Code APE : 7010 Z.

7.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

7.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

Le siège social de la Société est situé tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, France (téléphone : +33 (0)1 64 47 45 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et généralement par les dispositions des lois et règlements français.

7.1.5. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- ▶ l'exploitation sous quelque forme et condition que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte ;
- ▶ la participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société ;
- ▶ et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

7.1.6. Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

7.1.7. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'assemblée générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

7.1.8. Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

La priorité étant donnée à la réduction de l'endettement et au financement de la croissance et du développement de la

Société, la Direction Générale n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer de dividendes.

7.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

7.2.1. Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules

prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.2.2. Capital social

Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le 26 septembre 2012, la Société a lancé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription dans le cadre du financement de l'acquisition de la Division Geoscience (hors librairie multiclients et OBN) de Fugro. Les caractéristiques et modalités détaillées de cette opération sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 25 septembre 2012.

Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 413 609 320 euros et s'est traduit par la création de 24 329 960 actions nouvelles.

La demande totale s'est élevée à environ 807 039 691 euros, correspondant à un taux de souscription d'environ 195 %. 23 908 864 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 98,3 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 23 564 059 actions et n'a été en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 421 096 actions nouvelles.

La totalité du produit net de l'émission a servi à financer une partie du prix de l'acquisition de la Division Geoscience.

Le règlement-livraison des actions nouvelles ainsi que leur admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) est intervenu le 23 octobre 2012. À cette date, le capital de CGG SA était composé de 176 392 225 actions de 0,40 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 70 556 890 euros.

Les actions nouvelles ont porté jouissance courante et étaient immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élevait à 70 756 346 euros représenté par 176 890 866 actions de 0,40 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Instruments dilutifs

Au 31 décembre 2013, les seuls instruments dilutifs émis étaient des options de souscription d'actions (voir paragraphe 2.2.2.2), des actions gratuites (voir paragraphe 2.2.2.3) et les obligations convertibles en actions décrites ci-dessous.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2016 & 2019)

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 ⁽¹⁾ obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2016 (les « Obligations ») d'un montant nominal de 359 999 992 euros.

Le produit net de l'émission a été principalement affecté au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 1/2% d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui a fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence ⁽²⁾ de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les Obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon, remis en paiement le 1^{er} juillet 2011 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré), a porté sur la période courant du 27 janvier 2011 au 30 juin 2011 inclus et a été calculé *pro rata temporis*. Il s'est donc élevé à environ 0,21 euro par Obligation.

Les Obligations pourront donner droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes CGG à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG, sous certaines conditions.

(1) Ce nombre d'obligations a été ajusté à 13 610 072 à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(2) Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGG sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 19 janvier 2011 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des obligations le même jour.

Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 19 janvier 2011.

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2019 (les « Obligations ») d'un montant nominal de 359 999 979,30 euros.

Le produit net de l'émission a servi à financer une partie du prix de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence ⁽³⁾ de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon, remis en paiement le 1^{er} juillet 2013 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré), a porté sur la période courant du 20 novembre 2012 au 30 juin

2013 inclus, et a été calculé *pro rata temporis*. Il s'est donc élevé à environ 0,25 euro par Obligation.

Les Obligations pourront donner droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations sont décrites dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2012.

Au 31 décembre 2013, il existait un solde respectif 10 151 820 options de souscription d'actions (dont seulement 828 039 options, soit 0,47 % du capital), de 535 018 actions gratuites en circulation, de 13 610 072 obligations convertibles en actions (OCEANE 2016) et 11 200 995 obligations convertibles en actions (OCEANE 2019), non encore émises, représentant respectivement un pourcentage de dilution de 5,74 % pour les options de souscription d'actions, 0,30 % pour les actions gratuites, et 14,03 % pour l'ensemble des obligations convertibles.

⁽³⁾ Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGG sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 13 novembre 2012 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations le même jour.

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Renseignements de caractère général concernant le capital

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2013, 2012 et 2011.

Opération	Nominal	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital
Levées au 31 décembre 2013 d'options de souscription d'actions	0,40 €	6 593	52 612,14 €	2 637,20 €	70 756 346 €
Levées au 30 septembre 2013 d'options de souscription d'actions	0,40 €	23 388	186 636,24 €	9 355,20 €	70 753 709 €
Levées au 30 juin 2013 d'options de souscription d'actions	0,40 €	31 047	247 755,06 €	12 418,80 €	70 744 354 €
Attribution d'actions gratuites du 3 mai 2013	0,40 €	376 080	—	150 432 €	70 731 935 €
Levées au 31 mars 2013 d'options de souscription d'actions	0,40 €	61 533	495 281,23 €	24 613,20 €	70 581 503 €
Augmentation de capital du 23 octobre 2012	0,40 €	24 329 960	403 877 336,00 €	9 731 984,00 €	70 556 890 €
Levées au 8 octobre 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	30 392	260 148,64 €	12 156,80 €	60 824 906 €
Levées au 24 septembre 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	53 166	1 003 423,56 €	21 266,40 €	60 812 749 €
Levées au 31 août 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	6 634	58 683,20 €	2 653,60 €	60 791 482 €
Levées au 30 juin 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	2 500	21 050,00 €	1 000 €	60 788 829 €
Attribution d'actions gratuites du 10 mai 2012	0,40 €	67 575	—	27 030,00 €	60 787 829 €
Levées au 10 mai 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	30 000	252 600,00 €	12 000 €	60 760 799 €
Levées au 31 mars 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	10 066	84 755,75 €	4 026,40 €	60 748 799 €
Levées au 30 septembre 2011 d'options de souscription d'actions	0,40 €	12 031	103 425,02 €	4 812,00 €	60 744 772 €
Levées au 30 juin 2011 d'options de souscription d'actions	0,40 €	22 409	205 841,14 €	8 963,60 €	60 739 960 €
Attribution d'actions gratuites au 9 mai 2011	0,40 €	37 000	—	14 800,00 €	60 730 996 €
Levées au 9 mai 2011 d'options de souscription d'actions	0,40 €	37 217	184 811,71 €	14 886,80 €	60 716 187 €
Levées au 31 mars 2011 d'options de souscription d'actions	0,40 €	247 166	1 708 199,59 €	98 866,40 €	60 701 310 €

7.2.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 4 juin 2014

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est présenté ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions propres ayant été autorisé par l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2014.

7.2.3.1. Principales caractéristiques

Date de l'assemblée appelée à autoriser le programme

Ce programme sera soumis à l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2014, dans le cadre de la huitième résolution.

Actions propres détenues par la Société au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, la Société détenait 800 000 actions propres représentant 0,45 % du capital social.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient prioritairement les suivants :

- ▶ assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- ▶ remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- ▶ attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment au titre d'options d'achat ;
- ▶ attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux, notamment dans le cadre de plans d'intéressement en actions. Ces plans annuels ne pourraient représenter plus de 0,22 % du capital social pour l'ensemble des salariés et mandataires sociaux, ni plus de 0,02 % du capital social pour les seuls membres du Comité Corporate (en ce compris les mandataires sociaux). Ces plans seraient soumis à la réalisation de conditions de présence et de performance cumulatives, évaluées sur une période de trois ans ;
- ▶ annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourraient être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourraient avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat

Les titres concernés sont des actions. Le prix maximal d'achat par action serait de 40 euros.

La part maximale que CGG est autorisée à acquérir est limitée, aux termes de la septième résolution, à 10 % du capital social. À titre indicatif et sur la base du nombre

d'actions composant le capital social au 31 mars 2014, à savoir 176 890 866 actions, et des 800 000 actions détenues par la Société à cette même date, le nombre maximal d'actions que la Société est autorisée à acquérir est de 16 889 086 actions, soit un investissement théorique maximal de 675 563 440 euros sur la base du prix maximal d'achat par action de 40 euros, tel que ce dernier est proposé dans la huitième résolution.

Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Durée du programme de rachat d'actions

La durée du programme de rachat d'actions serait fixée à dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 3 décembre 2015.

7.2.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 3 mai 2013

L'assemblée générale mixte du 3 mai 2013, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à intervenir sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- ▶ assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- ▶ remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- ▶ attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment au titre d'options d'achat ;
- ▶ attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux, notamment dans le cadre de plans d'intéressement en actions. Ces plans annuels ne pourraient représenter plus de 0,21 % du capital social pour l'ensemble des salariés et mandataires sociaux, ni plus de 0,02 % du capital social pour les seuls membres du Comité Corporate (en ce compris les mandataires sociaux). Ces plans seraient soumis à la réalisation de conditions de présence et de performance cumulatives, évaluées sur une période de trois ans ;
- ▶ annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'assemblée générale était de 40 euros.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des

actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2012.

En 2013, la Société n'a pas mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en mai 2013.

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 800 000 de ses titres, acquis au cours de l'exercice 2010.

7.2.4. Capital autorisé non émis

Tableaux récapitulatifs des délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Augmentations de capital

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2013

	N° de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2013
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec maintien du DPS	18 ^e — AG 2013 ^(b)	26 mois	35 millions d'euros ^(a)	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS dans le cadre d'une offre publique	19 ^e — AG 2013 ^(b)	26 mois	9 millions d'euros ^(c)	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS par voie de placement privé	20 ^e — AG 2013 ^(b)	26 mois	9 millions d'euros ^(c)	Aucune
Augmentation du nombre de titres émis en vertu des trois résolutions ci-dessus	22 ^e — AG 2013 ^(b)	26 mois	12,5 % de l'émission initiale	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	23 ^e — AG 2013 ^(b)	26 mois	10 millions d'euros ^(c)	Aucune
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	24 ^e — AG 2013 ^(b)	26 mois	10 % du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	29 ^e — AG 2013 ^(b)	26 mois	1,2 milliard d'euros	Aucune
Augmentation de capital par le biais du PEE	25 ^e — AG 2013 ^(b)	26 mois	2,5 millions d'euros ^(c)	Aucune

(a) Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(b) Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes assemblées générales.

(c) Ce montant s'impute sur le montant global de 35 millions d'euros.

Options de souscription ou d'achat d'actions — attribution gratuite d'actions

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2013

	N° de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2013
Stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions)	26 ^e (b) — AG 2013 : Au profit du personnel salarié (à l'exception du Directeur Général et des membres du Comité Corporate)	26 mois	1,32 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 0,85 % du capital par période de 12 mois Pas de décote	24.06.2013 : Attribution de 1 062 574 stock-options
	27 ^e (b) — AG 2013 : Au profit du Directeur Général et des membres du Comité Corporate	26 mois	0,68 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 0,43 % du capital par période de 12 mois Attributions soumises à conditions de performance Pas de décote	24.06.2013 : Attribution de 580 000 stock-options
Actions gratuites sous conditions de performance	23 ^e (b) — AG 2011 : Au profit du personnel salarié (à l'exception du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif)	26 mois	0,53 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 0,3 % du capital par période de 12 mois	Aucune
	24 ^e (b) — AG 2011 : Au profit du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif	26 mois	0,14 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 0,08 % du capital par période de 12 mois	Aucune
Actions gratuites à l'ensemble des salariés sans conditions de performance	20 ^e — AG 2010	38 mois	0,5 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Aucune

(b) Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes assemblées générales.

7.2.5. Titres non représentatifs du capital

Emprunt obligataire (7 ½ % Senior Notes due 2015)

Le 1^{er} mars 2011, la Société a procédé au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 ½ % *Senior Notes* 2015, à hauteur de 460 millions de dollars US sur un montant total de 530 millions de dollars US. Le solde de l'emprunt a été remboursé le 30 juin 2011.

Émission obligataire à haut rendement (7 ¾ % Senior Notes due 2017)

Le 9 février 2007, la Société a émis un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à un taux de 7 ¾ % et à échéance 2017. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe, en ce compris certaines des filiales de Veritas. Ces obligations ont été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission au titre de l'US Securities Act de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

En complément de l'émission de 200 millions de dollars US de 7 1/2 % *Senior Notes* 2015, cette émission a servi au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006.

Émission obligataire à haut rendement (9 1/2 % *Senior Notes* due 2016)

Le 9 juin 2009, la Société a émis un emprunt obligataire de 350 millions de dollars US, à un taux de 9 1/2 % et à échéance 2016. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux États-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre de l'US Securities Act de 1933, et par conséquent n'ont été offertes aux États-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la règle 144A de l'US Securities Act précité) et hors des États-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 29 décembre 2009. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF. Le 21 août 2013, la Société a procédé au remboursement partiel de cet emprunt, à hauteur de 125 millions de dollars US.

Émission obligataire à haut rendement (6 1/2 % *Senior Notes* due 2021)

Le 31 mai 2011, la Société a émis un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, à un taux de 6 1/2 % et à échéance 2021. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux États-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre de l'US Securities Act de 1933, et par conséquent n'ont été offertes aux États-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la règle 144A de l'US Securities Act précité) et hors des États-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 8 décembre 2011. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Le produit net de cette émission a été affecté (i) au remboursement intégral, le 2 juin 2011, d'un montant de 508 millions de dollars US dû au titre de l'accord de crédit Term Loan B du 12 janvier 2007 et (ii) au remboursement, le 1^{er} juin 2011, du solde de 70 millions de dollars US des 7 1/2 % *Senior Notes* 2015.

7.2.6. Assemblées générales

Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission (article 14.6 des statuts)

Sous réserve des dispositions des articles L. 225-104 et suivants du Code de commerce, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, s'agissant d'un propriétaire d'actions nominatives, l'actionnaire ou l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure ou que, s'agissant d'un propriétaire d'actions au porteur, dans un même délai, une attestation de participation établie par un intermédiaire financier habilité, constatant l'enregistrement des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale, a été déposée aux lieux indiqués par l'avis de convocation.

7.3. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

7.3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 949.

Le 9 mars 2012, la Banque Publique d'Investissement (ex Fonds Stratégique d'Investissement) et IFP Énergies Nouvelles (« IFPEN ») ont conclu un pacte d'actionnaires concernant leur participation dans le capital de CGG, en vue de mettre en place une politique de concertation sur les sujets relatifs à la Société.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité Corporate détenait

306 681 actions 2 465 ADS représentant 491 262 droits de vote, soit environ à 0,17 % du capital et 0,25 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2013, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 78 000 actions, soit 0,04 % du capital et 0,08 % des droits de vote, au travers du fonds commun de placement entreprise constitué dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 décembre 2013, la Société détenait 800 000 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires d'intervenir en bourse dans les conditions indiquées au paragraphe 7.2.3.2.

Au 31 décembre 2013, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% en droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% en droits de vote exerçables en AG
Banque Publique d'Investissement (ex Fonds Stratégique d'Investissement)	12 461 577	7,04	22 328 922	11,48	22 328 922	11,53
IFP Énergies Nouvelles	6 346 610	3,59	12 693 220	6,53	12 693 220	6,55
<i>Concert IFP Énergies Nouvelles — Banque Publique d'Investissement</i>	<i>18 808 187</i>	<i>10,63</i>	<i>35 022 142</i>	<i>18,01</i>	<i>35 022 142</i>	<i>18,08</i>
Manning & Napier ^(a)	9 689 149	5,48	9 689 149	4,98	9 689 149	5,00
CGG Actionnariat	78 000	0,04	156 000	0,08	156 000	0,08
Autres actionnaires	147 515 530	83,40	148 794 790	76,52	148 794 790	76,83
Autodétention	800 000	0,45	800 000	0,41	0	0
NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	176 890 866	100 %	194 462 021	100 %	193 662 021	100 %

(a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Manning & Napier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 2 avril 2013.

Le 18 mars 2014, la Société a été informée du franchissement de seuils statutaires et légaux, en capital et droits de vote par Manning & Napier. À cette date, Manning & Napier détenait 18 106 694 actions de la Société, soit 10,24 % du capital, représentant 9,31 % des droits de vote théoriques et 9,35 % des droits de vote exerçables en assemblée générale.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Titre au porteur identifié (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16

des statuts de la Société. Dans toutes les assemblées, chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après au paragraphe « Droit de vote double », et sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales.

Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Parmi les actionnaires significatifs au 31 décembre 2013, l'IFP Énergies Nouvelles et la Banque Publique d'Investissement

(ex-Fonds Stratégique d'Investissement) bénéficient d'un droit de vote double pour respectivement 6 346 610 actions et 9 867 345 actions.

Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite assemblée et pour toute nouvelle assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse.

DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES OU LÉGAUX SIGNIFICATIFS REÇUES AU COURS DE L'EXERCICE 2013

- ▶ par IFP Énergies Nouvelles et le Fonds Stratégique d'Investissement :
 - » une déclaration en date du 13 février 2013 pour le franchissement de concert, à la hausse, du seuil statutaire de 18 % des droits de vote, à la suite d'attribution de droits de vote double au Fonds Stratégique d'Investissement ;
 - ▶ par la Caisse des dépôts et consignations, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement :
 - » une déclaration en date du 11 février 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 12 % des droits de vote ;
 - ▶ par EPIC BPI Groupe, par l'intermédiaire de BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA :
 - » une déclaration en date du 22 juillet 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital et de 5 % et 10 % des droits de vote ;
 - ▶ par Amundi Asset Management :
 - » une déclaration en date du 13 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- » une déclaration en date du 19 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 3 mai 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital,
 - » une déclaration en date du 7 mai 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % du capital,
 - » une déclaration en date du 28 mai 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital,
 - » une déclaration en date du 6 juin 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 28 juin 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 6 % du capital,
 - » une déclaration en date du 9 octobre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 6 % du capital,
 - » une déclaration en date du 23 décembre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % du capital et des droits de vote ;

- ▶ par Axa SA :
 - » une déclaration en date du 4 février 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 18 février 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 27 mars 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital,
 - » une déclaration en date du 4 juin 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital,
 - » une déclaration en date du 19 juin 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 18 octobre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 23 décembre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote ;
- ▶ par Axa Investment Managers :
 - » une déclaration en date du 18 juin 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 18 octobre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 27 décembre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
- ▶ par Dimensional Fund Advisors LP :
 - » une déclaration en date du 19 mars 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital,
 - » une déclaration en date du 4 octobre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
 - » une déclaration en date du 29 octobre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote ;
- ▶ par Financière de l'Echiquier :
 - » une déclaration en date du 8 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
 - » une déclaration en date du 15 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote ;
- ▶ par Financière de l'Echiquier, de concert avec Acropole AM :
 - » une déclaration en date du 14 octobre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote ;
- ▶ par Manning & Napier :
 - » une déclaration en date du 22 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital,
 - » une déclaration en date du 2 avril 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % des droits de vote ;
- ▶ par UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre :
 - » une déclaration en date du 18 avril 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 22 avril 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 23 avril 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 24 avril 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 7 juin 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 11 juillet 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 20 août 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 18 novembre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 9 décembre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote ;
- ▶ par Citigroup Global Markets Limited :
 - » une déclaration en date du 7 mai 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote,.
- ▶ par BNPParibas Asset Management :
 - » une déclaration en date du 6 juin 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital,
 - » une déclaration en date du 1^{er} juillet 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital,
 - » une déclaration en date du 5 juillet 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital,

- » une déclaration en date du 7 octobre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital,
 - » une déclaration en date du 29 novembre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 3 décembre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 20 décembre 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
- ▶ par Norges Bank Investment Management :
- » une déclaration en date du 3 juin 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital,
 - » une déclaration en date du 21 juin 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital,
 - » une déclaration en date du 29 octobre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
- ▶ par Jupiter Asset Management Limited :
- » une déclaration en date du 11 juillet 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
 - » une déclaration en date du 30 septembre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 16 décembre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital ;
- ▶ par DNCA Finance :
- » une déclaration en date du 3 décembre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital,
 - » une déclaration en date du 23 décembre 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote.

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

À la date du présent document de référence, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la Société. Il n'existe pas, à ce jour, de mesure particulière pour lutter contre le contrôle abusif. Le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Déclaration de franchissement de seuil statutaire : voir ci-dessus.

Droit de vote double : voir ci-dessus.

RESTRICTIONS STATUTAIRES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS ET CLAUSES DES CONVENTIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET DESCRIPTION DE CEUX-CI

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL, QUAND LES DROITS DE CONTRÔLE NE SONT PAS EXERCÉS PAR CE DERNIER

Non applicable.

ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS ET À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le pacte d'actionnaires entre la Banque Publique d'Investissement (ex Fonds Stratégique d'Investissement) et IFP Énergies Nouvelles (« IFPEN ») est décrit au paragraphe 7.3.1.1 du présent document de référence.

RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE AINSI QU'À LA MODIFICATION DES STATUTS

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration figurent à l'article 14 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE, EN PARTICULIER L'ÉMISSION OU LE RACHAT D'ACTIONS

Le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Les délégations de compétence en vigueur ne peuvent être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique.

ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ MODIFIÉS OU PRENANT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Les emprunts obligataires de la Société actuellement en vigueur et décrits au paragraphe 7.2.5 ainsi que certaines

conventions de crédit prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

ACCORDS PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE OU LES SALARIÉS S'ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE OU QUE LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 4.3.3.5 concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du Groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant, en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.

7.3.1.2. Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

	31 mars 2014		31 décembre 2013		31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	% en actions	% en droits de vote ^(b)	% en actions	% en droits de vote ^(b)	% en actions	% en droits de vote ^(c)	% en actions	% en droits de vote ^(c)
Banque Publique d'Investissement (ex-Fonds Stratégique d'Investissement)	7,04	11,48	7,04	11,48	7,06	11,21	6,50	6,22
IFP Énergies Nouvelles (anciennement « Institut français du pétrole »)	3,59	6,53	3,59	6,53	3,60	6,60	4,18	8,00
Concert IFP Énergies Nouvelles & Banque Publique d'Investissement	10,63	18,01	10,63	18,01	10,66	17,81	10,68	14,22
Manning & Napier ^(a)	10,24	9,31	5,48	4,98	4,30	3,94	4,99	4,77
FCPE « CGG Actionnariat »	0,04	0,08	0,04	0,08	0,04	0,08	0,05	0,10
Autodétention	0,45	0,41 ^(d)	0,45	0,41 ^(d)	0,45	0	0,53	0
Public	78,64	72,19	83,40	76,52	80,27	74,24	78,82	76,19
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	176 890 866	194 462 021	176 890 866	194 462 021	176 392 225	192 236 153	151 861 932	158 687 288

(a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Manning & Napier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 18 mars 2014.

(b) Droits de vote théoriques.

(c) Droits de vote exerçables en assemblée générale.

(d) Les actions autodétenues sont privées du droit de vote. Les droits de vote correspondant sont mentionnés uniquement aux fins de calcul des droits de vote théoriques.

7.3.2. Marchés des titres de la Société

7.3.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris SA (Compartiment A) et sont éligibles au Service à règlement différé. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2013.

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d'ADS. Les ADS représentaient au 31 décembre 2013 1,42 % du capital social.

Enfin, les obligations (« *Senior Notes* ») émises par la Société en février 2007, en juin 2009 et en mai 2011 (voir paragraphe 7.2.5.) respectivement font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

7.3.2.2. Autres marchés de négociation

Les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu'Euronext Paris, compartiment A, et que le New York Stock Exchange.

7.3.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut (en €)	Plus bas	Actions (en M€)	Capitaux	Plus haut (en USD)	Plus bas	ADS (en MUSD)	Capitaux
2014								
Mars	11,67	10,61	28 413 599	314,81	16,08	14,64	435 807	6,63
Février	12,83	10,63	27 889 500	323,74	16,61	14,53	536 529	8,46
Janvier	12,85	10,86	23 768 969	286,96	17,31	14,71	797 962	13,19
2013								
Décembre	15,27	11,49	34 061 017	443,27	20,66	15,77	1 180 077	21,27
Novembre	17,28	14,35	24 491 732	384,20	23,17	19,65	679 043	14,20
Octobre	17,40	15,35	33 722 455	545,14	23,10	20,78	534 267	11,87
Septembre	19,30	16,93	17 485 826	318,52	25,78	22,89	590 693	14,73
Août	20,00	17,42	19 654 384	363,94	25,85	23,17	639 357	15,99
Juillet	19,85	16,91	17 192 818	319,12	25,77	22,05	382 785	9,42
Juin	19,23	16,65	18 736 220	331,96	25,18	21,80	201 474	4,72
Mai	20,33	16,16	19 333 278	366,84	26,09	21,36	559 377	13,88
Avril	17,93	15,31	24 301 900	404,03	22,73	20,00	328 395	7,07
Mars	18,98	17,50	19 409 951	355,08	24,46	22,46	493 094	11,75
Février	21,98	18,73	18 282 517	374,91	30,11	24,77	150 485	4,08
Janvier	23,60	20,35	23 850 365	515,42	31,12	27,28	174 905	5,11
2012								
Décembre	23,96	22,50	11 042 418	253,65	31,06	29,22	208 133	6,26
Novembre	25,75	20,85	19 980 143	463,22	33,37	27,83	302 970	9,12
Octobre	25,76	23,70	22 620 027	561,07	34,83	31,04	338 949	11,18
Septembre	25,52	21,38	21 952 748	546,58	34,84	28,34	505 848	16,26
Août	24,60	22,34	13 120 478	307,91	30,19	27,59	361 692	10,55
Juillet	24,09	19,95	25 549 825	565,72	29,68	24,55	1 936 073	52,44
Juin	20,40	16,33	29 093 453	543,45	25,92	20,68	1 698 331	39,93
Mai	22,28	17,17	26 523 707	506,03	29,18	21,28	1 755 074	43,16
Avril	22,57	19,78	24 487 374	516,45	30,45	25,72	1 729 356	48,13
Mars	23,75	20,73	24 951 887	560,20	31,46	27,16	1 611 079	47,99
Février	24,19	20,76	20 508 102	461,95	31,48	27,61	913 812	27,09
Janvier	21,93	17,83	21 049 681	425,52	28,66	24,09	1 613 426	42,29

7.4. CONTRATS IMPORTANTS

Réalisation de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro

La Société a conclu le 24 septembre 2012 un accord avec Fugro NV (« Fugro ») aux fins d'acquérir (l'« Acquisition ») la majeure partie de sa Division Geoscience (le « Contrat d'Acquisition »), soit les activités de :

- ▶ Fugro-Geoteam (spécialisée dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles streamers) ;
- ▶ Fugro Seismic Imaging (spécialisée dans le traitement de données sismiques) ;
- ▶ Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisée dans les services d'exploration géographique terrestre, marine et aérienne) ; et
- ▶ de Regt Marine Cables (spécialisée dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ;
- ▶ ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés, hors librairie multiclients et activité de capteurs marins unitaires (*ocean bottom nodes* — « OBN »).

La Division Geoscience compte près de 2 300 salariés.

Conformément aux stipulations du Contrat d'Acquisition, les parties ont également convenues de mettre en place des partenariats stratégiques, notamment :

- ▶ une joint-venture entre la Société et Fugro, à laquelle Fugro apporterait ses activités d'acquisition sismique à l'aide de capteurs unitaires OBN et le Groupe ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismique en fonds marins réalisées à l'aide de câbles (*ocean bottom cables* — « OBC ») et ses capteurs unitaires OBN (« la joint-venture Seabed ») ; et
- ▶ des accords commerciaux incluant (i) un contrat de vente et de commercialisation non exclusif relatif à la librairie multiclients de Fugro, (ii) un contrat de coopération technique et commerciale conférant un statut réciproque de fournisseur privilégié à chacune des parties et (iii) un contrat de services de transition (les « Accords Commerciaux »).

Le prix d'acquisition a été fixé à 1,2 milliard d'euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs usuels (en particulier liés au niveau du fonds de roulement de la Division Geoscience). L'Acquisition était soumise à la levée de conditions suspensives usuelles, notamment l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence.

L'Acquisition a été définitivement réalisée le 31 janvier 2013 sauf, toutefois, pour l'activité aéroportée et certains actifs non significatifs, qui ont intégrés ultérieurement lorsque tous les permis d'exploitation et les autorisations administratives ont été reçus. L'acquisition de l'activité aéroportée est effective depuis le 2 septembre 2013.

Après prise en compte, en date de clôture, des variations du fonds de roulement de l'activité de Fugro Geoscience et du montant dû par Fugro pour atteindre 60 % de participation dans la joint-venture Seabed, le coût net de la transaction s'est élevé à 975 millions d'euros.

L'opération a été financée par les produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 414 millions d'euros réalisée en octobre 2012, les produits nets de l'émission d'obligations convertibles de 360 millions d'euros réalisée en novembre 2012 et par un prêt vendeur consenti par Fugro pour permettre la finalisation rapide de l'accord. Ce prêt vendeur d'une maturité de cinq ans et portant intérêt au taux de 5,5 % par an, s'élevait à 125 millions d'euros à la date de clôture et a ensuite étendu à 225 millions d'euros lorsque l'activité aéroportée a été effectivement cédée. Le 21 août 2013, le Groupe a procédé au remboursement partiel de ce prêt pour un montant de 112,5 millions d'euros. Le solde restant dû au 31 décembre 2013 s'élève à 112,5 millions d'euros.

Mise en place de la joint-venture Seabed avec Fugro

La joint-venture Seabed Geosolutions BV entre les groupes CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le groupe Fugro détient 60 % du capital de Seabed Geosolutions BV.

Accord des prêteurs dans le cadre des contrats de crédit syndiqué français et américain sur les transactions et opérations devant être mises en œuvre par la Société dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et la constitution de la joint-venture Seabed et conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué français du 7 février 2007.

Le 11 décembre 2012, les prêteurs au titre de la convention de crédit syndiqué américaine, ont donné leur accord aux transactions et opérations devant être mises en œuvre par la Société dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et la constitution de la joint-venture Seabed.

Le 21 décembre 2012, les prêteurs au titre de la convention de crédit française ont donné leur accord aux transactions et opérations devant être mises en œuvre par la Société dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et la constitution de la joint-venture Seabed. Cet accord a été formalisé par la conclusion d'un avenant documentant les modifications demandées par la Société.

L'avenant a également pour objet la confirmation, la modification ou le remplacement par la Société et ses filiales des sûretés créées au titre des documents de sûreté (Security Documents) (tel que ce terme est défini dans la convention de crédit française) conclus conformément aux termes de la convention de crédit française. Il est néanmoins précisé que la modification ou le remplacement des sûretés existantes par de nouvelles sûretés n'a été mis en œuvre uniquement pour des exigences liées à la réglementation locale applicable et ne s'étend pas à des actifs ne faisant pas l'objet d'une sûreté existante.

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2019) :

Voir paragraphe 7.2.2.

Crédit Term Loan et facilités de crédit de 200 millions de dollars US

Le 1^{er} juillet 2013, une convention de crédit de 5 ans d'un montant de 200 millions de dollars US et garantie par des actifs (navires), a été signée afin notamment de rembourser l'échéance 2013 de notre crédit vendeur Fugro.

Un contrat de swap de taux d'intérêt a été contracté afin de figer le taux à 4,4 %.

Conformément aux dispositions de cet accord, les ratios financiers à respecter sont les suivants :

- ▶ le seuil minimal de Trésorerie et équivalents de trésorerie est fixé à 75 millions de dollars US ;
- ▶ le seuil maximum du ratio Dette financière nette sur EBITDA est fixé à 3,00 ;
- ▶ et le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges financières est fixé à 3,00.

Convention de crédit syndiqué américain

Le 15 juillet 2013, un contrat syndiqué américain de 165 millions de dollars US sur 5 ans a été conclu. Aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2013. Selon cet accord les ratios financiers suivants ont été définis :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDA par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 jusqu'au 30 juin 2018 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2018.

Convention de crédit syndiqué français

Le 31 juillet 2013, une facilité de crédit « French revolver » de 325 millions de dollars US sur 3 ans avec 2 options d'extension d'une année chacune a été conclue. À fin décembre 2013, 110 millions d'euros ont été tirés sur cette ligne de crédit.

Selon cet accord, les ratios suivants ont été définis :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDA par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 jusqu'au 30 juin 2016 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDA rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2016.

Ces deux conventions de crédit syndiqués remplacent les conventions américaine et française précédemment en vigueur et conclues respectivement les 12 janvier et 7 février 2007.

7.5. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Voir la note 27 aux comptes consolidés de l'exercice 2013.

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1	PERSONNES RESPONSABLES	312
8.1.1	Responsables	312
8.1.2	Attestation	312
8.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX	313
8.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	314
8.4	TABLES DE CONCORDANCE	315
8.4.1	Table de concordance du Document de Référence	315
8.4.2	Table de concordance du Rapport de Gestion	322
8.4.3	Table de concordance du Rapport Financier Annuel	323

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1. PERSONNES RESPONSABLES

8.1.1. Responsables

M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général.

M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier, Directeur Général Délégué.

8.1.2. Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au chapitre 6.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2012 contient une observation attirant l'attention du lecteur sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif au changement de devise de présentation des états financiers consolidés du groupe de l'euro au dollar US le 1^{er} janvier 2012.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2013 contient une observation attirant l'attention du lecteur sur la note 1 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire, et en particulier la norme IAS 19 révisée, dont l'incidence à fin 2013 est présentée dans cette même note. »

Fait à Paris, le 10 avril 2014

M. Jean-Georges Malcor
Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier

8.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young

Membre de la Compagnie nationale des commissaires aux Comptes de Versailles

Tour First

1, place des Saisons

TSA 14444

92037 Paris — la Défense cedex

représenté par MM. Pierre Jouanne et Laurent Vitse.

Date du premier mandat : 22 juin 1955

Date du dernier renouvellement : 3 mai 2013

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2018.

Mazars

Membre de la Compagnie nationale des commissaires aux Comptes de Versailles

61, rue Henri-Régnault

92400 Courbevoie

représenté par M. Jean-Luc Barlet.

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 3 mai 2013

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2018.

Commissaires aux Comptes suppléants

Société Auditex

Tour First

1, place des Saisons

TSA 14444

92037 Paris — la Défense cedex

Date du premier mandat : 9 janvier 2007

Date du dernier renouvellement : 3 mai 2013

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2018.

M. Patrick de Cambourg

1, rue André-Colledebœuf

75016 Paris

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 3 mai 2013

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2018.

8.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Lieu de consultation des documents juridiques et financiers de la Société

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices

précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

8.4. TABLES DE CONCORDANCE

8.4.1. Table de concordance du Document de Référence

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus », d'une part, et aux paragraphes du présent document de référence, d'autre part. Les informations non applicables à CGG sont indiquées « n.a.».

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
1 Personnes responsables	8.1 Personnes responsables
1.1 Personnes responsables des informations	8.1.1 Responsables
1.2 Déclaration des personnes responsables	8.1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux	8.2 Contrôleurs légaux
2.1 Nom et adresse	8.2 Contrôleurs légaux
2.2 Démission / non-renouvellement	n.a.
3 Informations financières sélectionnées	1.1 Informations financières sélectionnées
	5.1 Examen de la situation financière et du résultat
	5.1.2 Comparaison des comptes des exercices 2013 et 2012
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	5.1 Examen de la situation financière et du résultat
	5.1.2 Comparaison de résultat des exercices 2013 et 2012
	5.1.3 Comparaison de résultat des exercices 2012 et 2011
3.2 Période intermédiaire	n.a.
4 Facteurs de risques	3.1 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales
	3.2 Risques liés à l'industrie
	3.3 Risques liés à l'endettement du Groupe
	3.4 Autres risques de nature financière
	3.5 Assurances
	3.6 Sous-traitance
5 Informations concernant l'émetteur	7 Informations sur la Société et le capital
	5.1 Examen de la situation financière et du résultat
	5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
5.1 Histoire et évolution de la Société	1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société
5.1.2 Enregistrement	7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société
5.1.3 Constitution	7.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)
5.1.4 Siège — forme juridique	7.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social
5.1.5 Événements importants	1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société
5.2 Investissements	1.5 Politique d'innovation et d'investissements
5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	1.5 Politique d'innovation et d'investissements

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe) 5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	1.5 Politique d'innovation et d'investissements 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 1.5 Politique d'innovation et d'investissements
6 Aperçu des activités 6.1 Principales activités 6.1.1 Nature des opérations 6.1.2 Nouveaux produits 6.2 Principaux marchés 6.3 Événements exceptionnels 6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats 6.5 Position concurrentielle	1.3 Principales activités du Groupe 1.3 Principales activités du Groupe 1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique et Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements 1.3.1 Acquisition 1.3.1.1 Acquisition Marine 1.3.1.2. Acquisition Terrestre et Aéroportée 1.3.2 Géologie, Géophysique et Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements 1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique et Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements 1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique et Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements n.a. 3.1.12 Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie. 1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique et Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements
7 Organigramme 7.1 Organigramme 7.2 Liste des filiales	1.7 Structure juridique — relations intra-groupe 1.7.1 Organigramme 1.7.1 Organigramme Note 31 aux comptes consolidés: Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2013
8 Propriétés immobilières, usines et équipements 8.1 Immobilisations corporelles importantes 8.2 Questions environnementales	1.4 Liste des principales implantations du Groupe 2.1 Environnement et développement durable 1.4 Liste des principales implantations du Groupe 3.2.8 Le Groupe est sujet aux risques liés à l'environnement 2.1 Environnement et développement durable
9 Examen de la situation financière et du résultat 9.1 Situation financière	5.1 Examen de la situation financière et du résultat 1.1 Informations financières sélectionnées 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.2 Comparaison des exercices 2013 et 2012 5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
<p>9.2 Résultat d'exploitation</p> <p>9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté</p> <p>9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements</p> <p>9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</p>	<p>1.1 Informations financières sélectionnées</p> <p>5.1 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>5.1.2 Comparaison des exercices 2013 et 2012</p> <p>5.1.3 Comparaison des exercices 2012 et 2011</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG</p> <p>n.a.</p> <p>Chapitres 5 Situation financière, résultats et perspectives</p> <p>Chapitre 6 Comptes de l'exercice 2013 — Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</p> <p>n.a.</p>
<p>10 Trésorerie et capitaux</p> <p>10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)</p> <p>10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie</p> <p>10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur</p> <p>10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux</p> <p>10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement</p>	<p>1.1 Informations financières sélectionnées</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG</p> <p>5.1 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>5.1.2 Comparaison des exercices 2013 et 2012</p> <p>5.1.3 Comparaison des exercices 2012 et 2011</p> <p>1.1 Informations financières sélectionnées</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG</p> <p>5.1 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe</p> <p>5.1 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>5.1.2 Comparaison des exercices 2013 et 2012</p> <p>5.1.3 Comparaison des exercices 2012 et 2011</p> <p>5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe</p> <p>3.3 Risques liés à l'endettement du Groupe</p> <p>3.3 Risques liés à l'endettement du Groupe</p> <p>n.a.</p>
<p>11 Recherche et développement</p>	<p>1.5 Politique d'innovation et d'investissements</p> <p>Note aux comptes consolidés n° 20 Coûts de recherche et développement</p>
<p>12 Informations sur les tendances</p> <p>12.1 Principales tendances</p> <p>12.2 Événements susceptibles d'influer sur les tendances</p>	<p>1.6 Développements récents</p> <p>5.2 Perspectives</p> <p>1.6 Développements récents</p> <p>5.2 Perspectives</p> <p>1.6 Développements récents</p> <p>5.2 Perspectives</p>

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
13 Prévisions ou estimations du bénéfice 13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation 13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants 13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques 13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	n.a. n.a. n.a. n.a. n.a.
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale 14.1 Information concernant les membres des organes d'administration 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	4.2 Organes d'administration et de direction 4.2.1 Composition du Conseil d'administration 4.2.2 Direction Générale 4.2.3 Conflits d'intérêts
15 Rémunération et avantages 15.1 Rémunération et avantages versés 15.2 Montant provisionné	4.3 Rémunération et avantages Note aux comptes consolidés n° 26 Rémunération des dirigeants 4.3.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 4.3.2 Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2013 4.3.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux 4.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 4.2.2 Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2013 4.3.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux 4.3.3.10 Régime de retraite supplémentaire Note aux comptes consolidés n° 16 Provisions pour risques et charges
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction 16.1 Date d'expiration du mandat 16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres 16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur 16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	4.4 Fonctionnement du Conseil d'administration — comités 4.2.1 Composition du Conseil d'administration 4.2.1 Composition du Conseil d'administration 4.3.5 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote 4.4.2 Comités institués par le Conseil d'administration 4.4.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques 4.4.4 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)
17 Salariés 17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	2.2 Salariés Note aux comptes consolidés n° 25 Effectifs du Groupe 1.4 Liste des principales implantations du Groupe

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
17.2 Participations et stock-options	2.2.1 Conséquences sociales de l'activité de la Société 2.2.1.1 Emploi 4.3 Rémunération et avantages
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.3.3.3 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux 2.2.2 Schéma d'intéressement du personnel 2.2.2.1 Contrats d'intéressement et de participation 2.2.2.2 Options de souscription d'actions 2.2.2.3 Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe
18 Principaux actionnaires	7.3 Principaux actionnaires
18.1 Franchissement de seuil	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013 7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
18.2 Droits de vote différents	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013
18.3 Contrôle	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013
18.4 Accord relatif au changement de contrôle	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013
19 Opérations avec les apparentés	4.3.5 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote 7.5 Opérations avec les apparentées Note aux comptes consolidés n° 27 Transactions avec des sociétés liées
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	Chapitre 6 Comptes de l'exercice 2013 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société
20.1 Informations financières historiques	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	Chapitre 5 Situation financière, résultats et perspectives
20.3 États financiers	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG 6.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013
20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	8.2 Contrôleurs légaux 6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG
20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	8.2 Contrôleurs légaux 6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG 6.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 6.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	8.2 Contrôleurs légaux
20.5 Date des dernières informations financières	6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾

Numéro de paragraphe du document de référence

20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	6.1 Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG
20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser	
20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables	
20.7 Politique de distribution des dividendes	7.1.8 Dividendes
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.10 Litiges et arbitrages
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	1.6 Développements récents 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.2 Perspectives
21 Informations complémentaires	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1 Capital social	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1.1 Montant du capital souscrit	7.2.2 Capital social 7.2.2 Capital social Note aux comptes consolidés n° 15 Capital social et plan d'options
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	7.2.5 Titres non représentatifs du capital
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013 7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	2.2.2.2 Options de souscription d'actions 2.2.2.3. Actions gratuites soumises à condition de performance
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.2.2 Instruments dilutifs au 31 décembre 2013 7.2.4 Capital autorisé non émis

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	n.a.
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	7.3.1.2 Modification de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
21.2 Acte constitutif et statuts	7.2.2 Capital social
21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)
21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	4.4.1 Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013
21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	7.2.1 Modifications du capital et des droits sociaux
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7.2.6 Assemblées générales
21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013
21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013
22 Contrats importants	7.4 Contrats importants Note aux comptes consolidés n° 18 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	n.a.
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	n.a.

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾**24 Documents accessibles au public****25 Informations sur les participations****Numéro de paragraphe du document de référence**

8.3 Documents accessibles au public

1.3.1 Acquisition 1.3.1.2 Acquisition Terrestre et Aéroportée : pacte d'actionnaires relatif à la société Argas Ltd.

1.3.3 Équipements, Description de l'activité : Pacte d'actionnaires relatif à la société JunFeng Geophysical Equipment

1.7 Structure juridique — relations intragroupe

8.4.2. Table de concordance du Rapport de Gestion

La table de concordance ci-dessous renvoie aux rubriques qui constituent le rapport de gestion en application des articles L. 233-26 et R. 225-102 du Code de commerce.

Rapport de gestion au sens du Code de commerce**Numéro de paragraphe du document de référence**

Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

1.3. Principales activités du Groupe

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe

5.1. Examen de la situation financière et du résultat

Indicateurs clés de performance financière et non financière

1.1. Informations financières sélectionnées

2.1. Environnement et développement durable

2.2. Salariés

Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe, perspectives d'avenir

1.3.1. Acquisition

1.3.1.1. Acquisition Marine

1.3.1.2. Acquisition Terrestre et Aéroportée

1.3.2. Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR »)

1.3.3. Equipements

5.2. Perspectives

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

1.6. Développements récents

Activités en matière de recherche et de développement

1.5. Politique d'innovation et d'investissements

Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices et des revenus distribués

5.1.2. Comparaison des comptes de résultat des exercices 2013 et 2012 : Comptes sociaux de CGG SA

Information sur les délais de paiements des fournisseurs ou des clients de la Société

6.4. Comptes annuels de CGG : Note 11 — Dettes Fournisseurs

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés du Groupe sont confrontés

3. Facteurs de risques

Indication de l'utilisation des instruments financiers

6.8. Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

3. Facteurs de risques

Conséquences sociales et environnementales de l'activité ; engagements sociétaux en faveur du développement durable

2.1. Environnement et développement durable

2.2. Salariés

Mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

4.2. Organes d'administration et de direction

Mode d'exercice de la Direction générale de la Société

4.2.2.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux

4.3.3. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Rapport de gestion au sens du Code de commerce	Numéro de paragraphe du document de référence
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	4.3.4. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2013.
Options de souscription d'actions et actions gratuites	2.2.2.2. Options de souscription d'actions 2.2.2.3. Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe
Informations relatives à la répartition du capital social	7.3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote
Autocontrôle	7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013
Informations visées par l'article L. 225-211 du Code de commerce relatives aux opérations de rachat par la Société de ses propres actions	7.2.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 4 juin 2014
État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	5.1. Examen de la situation financière et du résultat
Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	6.5. Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices
Tableau des résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices	6.2. Tableau des résultats financiers du Groupe au cours des cinq derniers exercices
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	7.2.4. Capital autorisé non émis
Information prévue à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013 : Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique
Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	4.4.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2013.

8.4.3. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

La table de concordance ci-dessous renvoie aux informations qui constituent le rapport financier annuel en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financier.

Rapport financier annuel au sens du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financier	Numéro de paragraphe du document de référence
Comptes annuels	6.4. Comptes annuels 2013-2012 de CGG 6.5. Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	6.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2013
Comptes consolidés	6.1. Comptes consolidés 2011-2012-2013 de CGG 6.2. Tableau des résultats financiers du Groupe au cours des cinq derniers exercices
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	6.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013
Rapport de gestion	Voir table de concordance figurant au paragraphe 8.4.2. du document de référence
Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	4.4.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2013.

Rapport financier annuel au sens du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financier**Numéro de paragraphe du document de référence**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

4.4.4. Rapport des commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Déclaration des personnes responsables

8.1.2. Attestation

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

6.9. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2012 et 2013

CGG

Société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 70 756 346 euros
Siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris
France
www.cgg.com

Le présent document de référence établi en application de l'article 212-13
du règlement général de l'Autorité des marchés financiers,
constitue le rapport annuel 2013 de CGG.
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété
par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

